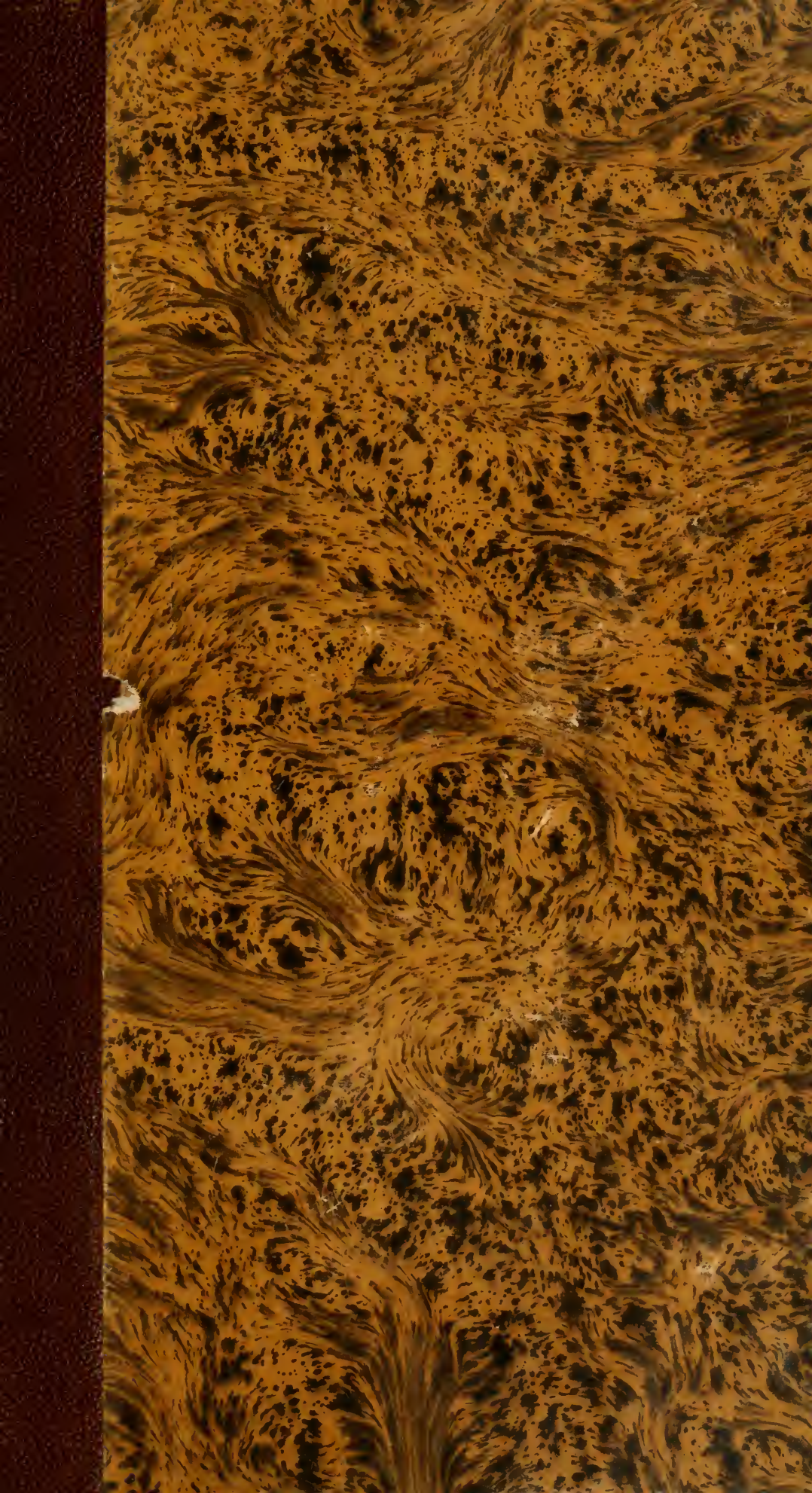

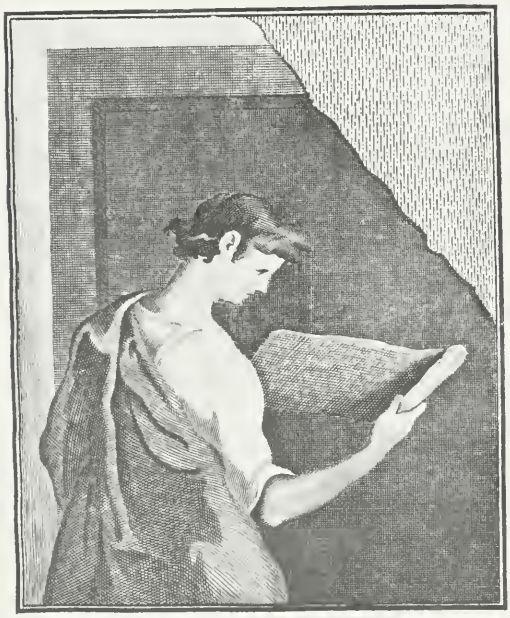

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE. — NEUVIÈME VOLUME

(1874-1875)

PREMIÈRE PARTIE. — PROCÈS-VERBAUX

STRASBOURG

IMPRIMERIE DE R. SCHULTZ ET Cie

Successeurs de Berger-Levrault

1876

THE J PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 19 juillet 1871.

Présents: MM. Spach, Guerber, Matuszinski, Merck, de Schauenburg, Straub et Rod. Reuss, secrétaire en fonctions.

La séance est ouverte à 2 heures, au local des Archives.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après l'échange de quelques observations y relatives.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Ch. Bœrsch, qui donne sa démission de membre du comité.

Il communique ensuite les comptes de M. Dock, sculpteur, sur les statuettes fournies par lui pour la custode de Walbourg. Ces comptes ont été vérifiés par M. Matuszinski. Après une courte délibération sur le total véritable de la somme votée jadis pour subvenir à cette dépense, le Comité approuve le déboursement de 1,000 francs réclamés par M. Dock.

Custode de Walbourg; compte du sculpteur.

M. Spach donne lecture d'une correspondance échangée avec M. Ignace Chauffour, au nom du Sous-Comité de Colmar, et relative au reliquat dû par le Haut-Rhin pour l'exercice 1870. A cette occasion, il constate que l'arrondissement de Schlestadt est également en retard pour le versement de ses souscriptions.

Cotisations; reliquat de 1870.

Les débris des antiquités appartenant à la Société et déposés au Temple-Neuf ont été transportés dans la cour de l'Académie. M. le président en avise le Comité, en annonçant qu'il a réclamé un inventaire des objets déposés.

Antiquités de la Société; leur transport du Temple-Neuf à l'Académie.

M. Heinemann, de Mannheim, offre de vendre à la Société des antiqui-

tés celtiques et romaines. Le Comité charge son président de répondre par un refus.

La Société historique de Ratisbonne demande des renseignements sur les architectes de la cathédrale. Cette lettre sera communiquée à M. Klotz, qui en tiendra compte selon ses convenances.

Documents relatifs à l'histoire de la révolution en Alsace communiqués par M. Reuss.

M. Rod. Reuss communique au Comité une série de documents copiés aux Archives de la ville de Strasbourg et relatifs à l'histoire de la Révolution en Alsace. Il donne lecture de quelques-unes des lettres adressées par MM. Schwendt et de Türckheim, députés aux États généraux, à leurs commettants de Strasbourg. Une notice, résumant cette correspondance, sera insérée au Bulletin.

Lecture de M. Spach sur un emprunt contracté à Strasbourg par les républiques de Berne et de Zurich, en 1589 et 1590.

M. Spach donne lecture d'un mémoire historique sur l'emprunt contracté à Strasbourg par les républiques de Berne et de Zurich, en 1589 et 1590, à l'occasion de la guerre entre Genève et la Savoie, et sur les négociations qui ont accompagné cette opération financière. L'insertion au Bulletin de ce mémoire est votée.

Les ouvrages suivants, envoyés à la Société, sont inscrits dans le catalogue :

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Tome X, p. 385-464.

Notes et Documents des Archives de la ville de Colmar, 1871, n°s 1-19.

Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg-Stadt am Hof. 1871. (1 vol.)

Verhandlungen der gelehrten Estnischen Gesellschaft zu Dorpat. 1870. 6. Band. 1. und 2. Heft.

La séance est levée vers 4 heures.

Séance du Comité du 18 octobre 1871.

Aux Archives-départementales. La séance est ouverte à 2 heures.

Présents : MM. Spach, président, Lehr, Straub et Rod. Reuss. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 juillet 1871, qui est adopté.

MM. de Schauenburg et Ignace Chauffour s'excusent par lettre de ne pouvoir assister.

M. le président dépose sur le bureau les publications suivantes : *Zeitschrift der Gesellschaft für Beförderung der Geschichts-, Alterthums- und Volkskunde von Freiburg, dem Breisgau und den angränzenden Landschaften*, 1. Band (3 Hefte) 2. Band (1. und 2. Heft). 1867-1871. Freiburg im Breisgau. Ouvrages déposés sur le bureau.

Messager des sciences historiques ou *Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*. 1871. 2e livraison.

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. 25. und 26. Band. 1870 et 1871.

L'Année géographique, par Vivier de Saint-Martin. 1869. (1 vol.)

Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. Tome III, n° 2. 1 broch.

Recherches sur le village détruit de Neustadt près de Dabo, par Dagobert Fischer. Nancy. 1871.

Das chemalige Amt Wasslenheim, von Dagobert Fischer. Strasbourg. 1871.

Hochfelden nach geschichtlichen Quellen, von Dagobert Fischer. Zabern. 1870.

Notice historique sur le château de Haut-Barr, près Saverne, par Dagobert Fischer. Saverne. 1871.

Die bischöflich-strassburgische Regierung in Zabern, von Dagobert Fischer. Zabern. 1871.

Smithsonian Report. 1869. 1 vol. in-8°.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Mathieu de Faviers, qui donne sa démission comme membre de la Commission, pour cause de départ. Démission d'un membre du comité.

M. le président du Sous-Comité du Haut-Rhin annonce que M. le préfet du Haut-Rhin lui a fait parvenir la somme de 500 francs à titre de subvention annuelle pour 1870 et que le Sous-Comité a cru devoir accepter cet argent. Subvention du Haut-Rhin pour 1870.

M. le président fait connaître au Comité qu'il a fait verser entre les mains de M. Klotz, trésorier, une somme de 2,000 francs, l'arriéré y compris.

Sur la proposition de M. Spach, sont admis comme membres de la Société MM. Barack, bibliothécaire en chef, Euting, bibliothécaire de l'Université, et L. Lœning, fonctionnaire à la préfecture du Bas-Rhin. Admission de membres.

M. Reuss communique au Comité le manuscrit d'une chronique inédite strasbourgeoise, attribuée à J. J. Meyer, et formant suite à celle de Kœnigshoven. L'original a péri dans l'incendie de nos bibliothèques, le Chronique de Meyer, communiquée par M. Reuss; on décide l'impression.

24 août 1870, mais une copie de la fin du seizième siècle en existe dans la collection Heitz, et c'est sur ce manuscrit qu'est prise la copie présentée au Comité. Ce dernier décide que la chronique en question sera publiée par M. Reuss, dans le prochain volume du Bulletin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 6 avril 1872.

Présidence de M. SPACH.

Aux Archives, 2 heures de l'après-midi.

Présents : MM. Lehr, Levrault, Reuss et Straub, secrétaire en fonctions. MM. Barack, Euting et Lœning, membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Ouvrages remis à la Société.

Actes de la Société jurassienne d'émulation, réunie à Porrentruy, le 6 octobre 1868, et à Saignelégier, le 30 septembre 1869. 2 vol. in-8°. Table de 1849-1869.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Tome X, p. 345-464.

Notes et documents tirés des Archives de la ville de Colmar, n°s 20-23.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. 1870. 1 vol.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1869-1870. 1 vol.

Mémoires de l'Académie du Gard. Novembre 1868—Août 1869. 1 vol.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome VII.

Messager des sciences historiques de Belgique. 1870. 2e liv. 1871. 3e et 4e liv.

Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 1. 2. 4. Band. 1860-1869.

Beiträge zur Geschichte des nassauischen Alterthumsvereins von Wiesbaden. 1871. 1 vol.

Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. Ulm. 1869.

Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Dresden. 1870. 2 volumes.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. 1870, 1871. 2 volumes.

Zeitschrift der Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. 1872. Register. 2 volumes.

Verhandlungen der gelehrten Estnischen Gesellschaft zu Dorpat. 1870. 1871. 2 volumes.

Sitzungsbericht zu Dorpat. 1870. 1 Band.

Vorgeschichtliche Steindenkmäler in Schleswig-Holstein, 1872. 1 brochure.

Smithsonian Report. 1868, 1869. 2 volumes.

The Gilden Mummy-Case in the Museum of the Smithsonian Institution. 1869. 2 brochures.

Il communique ensuite au Comité un rapport de M. Ringeisen sur les travaux de déblai au château de Hoh-Kœnigsbourg, où quelques amateurs de Liépvre ont fait faire des restaurations.

Château de Hoh-Kœnigsbourg; rapport de M. Ringeisen sur des travaux de déblai.

M. Spach a écrit une lettre à M. le préfet du Bas-Rhin à propos de différentes propositions pour la restauration de monuments historiques. Il a appelé son attention sur l'état délabré de l'église de Saint-Jean des Choux. M. le préfet a mis à la disposition du Comité une somme de 1,000 francs, qui sera employée à restaurer la chapelle d'Epfig.

Restauration; proposition au sujet de l'église de Saint-Jean des Choux; 1,000 fr. consacrés à la chapelle d'Epfig.

Il est donné lecture d'une notice de M. Dagobert Fischer, sur un couvent de Saverne et sur deux sceaux de la Régence de la Basse-Alsace. Cette notice sera reproduite par extrait dans le Bulletin, et on y joindra un *fac-simile* du principal des deux sceaux. M. Spach commence ensuite la lecture d'un mémoire écrit d'après des correspondances diplomatiques inédites conservées aux Archives de Strasbourg, intitulé : *Négociations de Strasbourg avec Berne et Zurich, au sujet de la reddition d'un amas de céréales* (1687-1688). Cette lecture sera continuée dans la prochaine séance.

Notice lue par M. D. Fischer sur un couvent de Saverne.

Lecture de M. Spach sur les négociations de Strasbourg avec Berne et Zurich au sujet d'une reddition de blé en 1687-1688.

M. l'abbé Straub donne lecture d'une notice sur la famille Schott, tirée des manuscrits de Luck. Le Comité vote l'insertion de ce débris des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Strasbourg.

Notice sur la famille Schott lue par M. Straub.

M. le professeur Lœning demande la parole pour exposer le projet d'une statistique générale archéologique de l'Alsace-Lorraine, qui est demandée par M. le président supérieur de la province. Un échange d'idées a lieu à ce sujet, et les membres du Comité sont d'avis qu'une commission spéciale devra être désignée pour entreprendre ce travail, aussi long et difficile qu'intéressant.

Statistique archéologique ; projet.

M. le président annonce encore que M. Klotz, trésorier, a déposé les fonds de la Société à la Banque d'Alsace-Lorraine, après quoi la séance est levée à 4 heures.

Dépôt des fonds de la Société.

Séance du Comité du 30 mai 1872.

Président : M. SPACH.

Présents : MM. Guerber, Klotz, Ringeisen, Straub et Reuss.

La séance est ouverte à 2 heures. M. Straub donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Admission de membres.

M. le président donne lecture de demandes d'admission de MM. les docteurs Brunner, Springer, Krauss et Weizsæcker, professeurs à l'Université. La majorité du Comité se prononce pour leur admission.

Chapelle d'Epfig ; projet de restauration.

M. Ringeisen entretient le Comité de la chapelle d'Epfig; il en donne les coupes et s'étend sur les réparations à faire à cet édifice. Ses propositions sont adoptées.

Demande de dissolution de la Société.

M. le président invite M. l'abbé Straub, secrétaire, à donner lecture d'une lettre collective de plusieurs membres de la Société, domiciliés à Mulhouse et environs, demandant au Comité de convoquer l'assemblée générale des sociétaires, afin de procéder à la dissolution de la Société et de transmettre à la bibliothèque et au musée de Strasbourg, récemment créés, pour remplacer ceux détruits par le bombardement du 24 août 1870, les collections scientifiques et artistiques de l'association. Une demande analogue est parvenue au Comité, émanant de MM. Gérard, président du Sous-Comité du Haut-Rhin, et autres collègues de Colmar. M. Straub, après avoir lu ces deux pièces, donne également lecture de la réponse dilatoire de M. le président, adressée aux réclamants. Une longue et très-vive discussion s'engage sur l'ensemble de ces pièces et la situation générale de la Société.

La demande d'une assemblée générale, chaudement appuyée d'une part, est aussi énergiquement combattue d'autre part comme inopportune. M. le président, M. Guerber et M. Straub, pour des raisons diverses, se prononcent en faveur du *statu quo* intérimaire, de crainte surtout de complications ou de désagréments politiques. M. Ringeisen approuve en théorie la convocation d'une assemblée des sociétaires, dès longtemps négligée, malgré la teneur expresse des statuts; mais vu les circonstances, il penche à ne pas insister pour une convocation immédiate de l'assemblée. M. Reuss regrette les fins de non-recevoir opposées aux demandes légitimes des membres de la Société; il déclare ne plus reconnaître ni à lui, ni à aucun de ses collègues, dont les pouvoirs sont expirés, une autorité légale quelconque; en présence de la non-convocation des socié-

taires, depuis près de deux ans, et il proteste formellement contre la prolongation de cette situation anormale. Après plus de deux heures passées en discussions sur ce sujet, la majorité approuve la réponse donnée par M. le président aux sociétaires de Colmar et de Mulhouse, et décide, par quatre voix contre une, que provisoirement il serait sursis à toute réunion générale.

La séance est levée après 4 heures.

Séance générale tenue à l'Hôtel de ville de Strasbourg, le 6 mars 1873.

Président : M. SPACH.

Ont siégé au bureau : M. d'Ernsthausen, président de la Basse-Alsace, présenté au commencement de la séance comme président d'honneur, conformément à l'article 3 des statuts, M. le baron de Schauenburg, vice-président, MM. Eissen, Guerber, Klotz, trésorier, et Straub, faisant fonctions de secrétaire. Environ 50 membres, parmi lesquels 7 ou 8 membres du Haut-Rhin et un membre de la Lorraine, assistent à la séance, qui est ouverte à 2 heures et quart.

M. le président Spach, d'une voix émue mais remarquablement ferme après les souffrances qu'il a endurées dans les dernières semaines, prononce le discours suivant : Discours de M. Spach, président.

« Vous me permettrez, Messieurs, de récapituler rapidement l'histoire de notre association ; en rappelant les différentes phases de notre existence, nous verrons peut-être un peu plus clair dans notre situation actuelle.

« Fondée le 5 décembre 1855 par M. Migneret, préfet du Bas-Rhin, sous le nom de Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, avec le concours d'une centaine de souscripteurs, en majeure partie fonctionnaires ou membres de l'Académie de Strasbourg, la mission de la Société semblait, dans le principe, devoir se borner à des restaurations partielles d'édifices anciens ayant un caractère monumental; mais dès qu'une commission, nommée à cet effet, se mit à élaborer un règlement, on étendit le plan primitif, en y faisant entrer en première ligne l'étude de nos documents historiques et la rédaction scientifique. L'archéologie et l'histoire de la province d'Alsace, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, devaient fournir les éléments principaux de nos travaux.

« Cette ligne de conduite étant tracée, un comité d'administration de

vingt membres étant élu, nous nous mîmes à l'œuvre. Les premiers numéros d'un Bulletin virent le jour; le cercle de nos souscripteurs s'étendit rapidement; nous trouvâmes des adhérents dans le Haut-Rhin; les assemblées générales qui, dans l'origine, ne se tenaient qu'une fois par an à Strasbourg, alternèrent semestriellement avec des réunions pareilles à Colmar; de cent vingt membres qui avaient formé en 1855 le noyau de la Société, le chiffre des souscripteurs monta, vers 1860, à près de cinq cents; des adhésions nous vinrent de l'intérieur de la France; sur un simple vœu, formulé par le Comité, le gouvernement déclara que notre Société était un établissement d'utilité publique (1863). Le congrès archéologique tenu à Strasbourg en août 1859 avait été fraternellement accueilli par notre Comité et les plus actifs de nos membres; une ère de prospérité indéfinie semblait commencer, lorsque des décès irréparables, le départ, la retraite d'autres collaborateurs creusèrent des vides qui ne furent pas entièrement comblés. A l'extérieur toutefois cette lente décroissance dans nos travaux ne fut pas sensible. Nous avions même eu la pensée de publier des chroniques alsaciennes; mais les souscripteurs ont fait défaut et nous ont prouvé une fois de plus qu'en Alsace l'attache d'un Conseil général n'est pas de surérogation en de pareilles entreprises.

« Toutefois le chiffre de nos membres était resté à peu près au même niveau, lorsque le déplacement de M. Migneret, appelé au Conseil d'État, priva nos réunions d'un bienveillant et actif encouragement.

« Son successeur ne prit point le même intérêt à l'œuvre fondée; on sait que dans les dernières années qui précédèrent la guerre, la moitié de la subvention départementale nous fut retirée. De plus en plus le cercle des collaborateurs actifs s'était rétréci; à peine si dans les derniers temps quatre ou cinq travailleurs sérieux contribuaient à la rédaction du Bulletin. A Colmar les assemblées générales, vous le savez, ne réunissaient plus qu'un nombre restreint de membres. Rien toutefois n'était absolument compromis; des recrues plus jeunes devaient nous promettre un concours actif: nos finances continuaient à être en bon état; lorsque les mois d'août et de septembre 1870 apportèrent, je ne dirai point un temps d'arrêt ou des entraves, mais une stagnation complète, un bouleversement dans nos travaux pacifiques, qui réclament, pour être poursuivis avec succès, le calme des esprits et la confiance dans le lendemain. Il ne pouvait être question de publier des mémoires historiques, lorsque le canon tonnait encore sur la frontière méridionale de l'Alsace, et que le sort futur de notre province natale n'était pas réglé.

« Après la conclusion du traité de paix, le premier soin du président

fut de convoquer les membres restants du Comité, et pour pourvoir aux besoins les plus urgents de la situation. Notre trésorier venait d'accepter une position honorable à Lausanne, il fallait pourvoir à son remplacement, songer à faire rentrer les cotisations arriérées de 1870 et convenir d'un mode de procédés ultérieurs. On fut d'accord de ne point percevoir une cotisation en 1871, mais de nous réunir de temps à autre en petit comité, soit pour entendre des lectures, soit pour aviser aux affaires urgentes. Dans une réunion d'automne (1871), il fut encore admis en principe, que l'on ne refuserait point l'admission de membres savants venus de l'autre côté du Rhin, et pouvant nous apporter éventuellement un concours actif et utile. Nous n'avions aucune raison pour ne pas exercer, sur le terrain neutre de la science, une hospitalité qui devait tourner à l'avantage de notre future existence. Nous avons basé sur cette manière de voir l'admission de sept membres, qui nous avaient adressé des demandes formelles à cet effet.

« Vous me demanderez, Messieurs, pourquoi le bureau n'a pas pris immédiatement des mesures pour la convocation d'une assemblée générale?... Dans la situation, telle que les événements politiques nous l'ont faite, il n'était guère possible d'y aviser. D'ailleurs dans le bouleversement et le trouble de toutes les existences, à la veille des options, comment reconstruire avec quelque exactitude la liste des anciens souscripteurs?

« Sur ces entrefaites et dans la perplexité où nous nous trouvions, survinrent au printemps de 1872 deux lettres, l'une de Colmar, avec neuf signatures, une autre de Mulhouse, avec dix-sept signatures, dont quatre n'avaient plus le droit d'y figurer; l'une et l'autre réclamant en termes analogues, presque identiques, l'abandonnement immédiat de nos fonds et de notre collection (musée et bibliothèque) à la ville de Strasbourg, ce qui impliquait en même temps la dissolution de la Société. Nos statuts malheureusement n'ont point prévu cette éventualité. C'est à tort, c'est une lacune; mais qui aurait osé prévoir un semblable embarras il y a dix-sept ans? Le Comité, convoqué à la fin de mai, fut (je parle de la majorité) péniblement impressionné par cette réclamation des souscripteurs du Haut-Rhin qui ne tenaient pas le moindre compte des difficultés de la position, et qui tranchaient dans le vif d'une question non prévue par les statuts. C'est dans ce sens que fut rédigée la réponse adressée aux réclamants.

Il y eut quelque temps de relâche. Dans le dernier trimestre de 1872, nous dûmes sérieusement songer à la convocation de notre assemblée,

en adoptant un mode qui nous semblait obvier à toute difficulté, puisqu'il servait à constater le domicile et la volonté des membres souscripteurs de continuer à faire partie de la Société. Une livraison du Bulletin était prête, elle complétait celle de juillet 1871. Sur le revers nous inscrivîmes l'*aviso,* qui souleva de la part de quelques membres influents de Colmar une réclamation instantanée. Ils se regardaient comme sociétaires de droit, quoique non payants, jusqu'à ce qu'une assemblée générale en eût décidé. Cette protestation, quoique très-contestable, ne nous trouva point systématiquement opposés au mode d'une convocation non conditionnelle, malgré les difficultés d'exécution; mais ce qui nous affligea beaucoup, c'est un article anonyme inséré dans l'*Industriel mulhousien,* un article qui travestit tous les faits, conteste, à la face du pays, qui avait été depuis seize ans témoin de nos travaux, les succès obtenus par la Société en France et en Allemagne, le caractère loyal, solennel de nos assemblées générales et qui déverse l'injure sur le Comité. Nous dédaignâmes d'y répondre; il n'en fut point de même d'un alinéa du *Courrier du Bas-Rhin;* ici le correspondant se place sur un terrain plus réel, il conteste la légalité de nos actes, en vue du non-renouvellement de notre mandat depuis deux ans. J'ai cru devoir répliquer. J'ai rappelé les circonstances majeures qui nous en ont empêchés et que tout esprit non prévenu reconnaîtra comme nous. Si nous n'avions rien fait au moment où les rênes de l'administration flottaient au hasard, si nous avions négligé de faire rentrer les extances considérables, rentrée qui ne put s'opérer qu'à la fin de l'exercice 1871, on nous aurait sans doute attaqués dans la direction opposée.

« J'ai reçu tout récemment, de la part de l'un des membres du Comité, une déclaration portant « qu'il comptait renouveler devant l'assemblée générale non-seulement les demandes du Haut-Rhin au sujet de la remise de nos fonds, de notre musée et de notre petite bibliothèque; il veut la libération de toute attache gouvernementale; de plus la transformation de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace en société purement historique. Il manifestait le désir que l'ordre du jour (alors déjà arrêté) admît sous la formule de « questions diverses » la possibilité de discuter les points relatés. J'ai répondu que rien ne me semblait s'opposer à cette discussion éventuelle, quoique l'ordre du jour n'en fît point mention expresse. Dans presque toutes nos assemblées générales des questions incidentes, souvent majeures, se sont présentées et ont été débattues instantanément. Nous sommes précisément réunis aujourd'hui pour nous éclairer pacifiquement sur la situation. Il importe que

cela se fasse avec calme, avec dignité, dans le seul intérêt de la science. Nous n'avons rien voulu préjuger, seulement j'ai dû rappeler à notre confrère que pour apporter un changement aussi radical dans une société déclarée d'utilité publique par décret impérial, l'agrément du gouvernement serait indispensable en dernière instance.

« Vous pourrez tout à l'heure, après avoir entendu M. le trésorier, fixer vous-mêmes l'ordre dans lequel vous voulez entamer ces graves questions. Dans les séances générales précédentes, le renouvellement partiel du Comité se faisait à la fin de la séance. Vous y procéderez immédiatement, si vous le désirez ainsi et d'après le mode que vous voudrez.

« D'autres de mes confrères auront des propositions à vous faire au sujet de l'emploi ultérieur de nos fonds. Je leur laisse l'honneur et le privilége de le faire. Quant à moi, je craindrai presque de rappeler que dix-sept années de gestion et de correspondance suivie, années laborieuses où, sur environ 220 séances du Comité, je n'ai manqué que quatre fois, m'ont donné quelque droit au repos, en même temps que mon âge me le commande. Quelques-uns d'entre vous, en feuilletant les douze volumes de notre Bulletin, y trouveront des traces de mon passage et de ma collaboration assidue. J'ai besoin de calme pour remplir les devoirs de ma position officielle. Je dépose mon mandat présidentiel, comme je l'ai annoncé, en remerciant avec effusion ceux de mes confrères des deux Comités qui m'ont encouragé dans mes travaux et empêché, pendant ces dernières années de crise, de faiblir dans l'accomplissement d'un devoir librement accepté, au milieu d'une situation difficile, complexe. Dans les temps de crise pareils au nôtre, le rôle de conciliateur est le plus ingrat de tous, j'en ai fait la douloureuse épreuve. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien procéder à la nomination de mon successeur. Depuis cinq ans surtout je n'ai cessé, à chaque renouvellement, d'insister auprès des assemblées générales, pour que l'on prît ce parti; j'ai sans doute été flatté de la confiance que l'on me témoignait en confirmant mes pouvoirs. Mais cette fois l'heure de la retraite a définitivement sonné. Je prie M. le baron de Schauenburg de prendre place dans ce fauteuil. »

Après ces paroles écoutées par l'assemblée dans un profond silence, M. Spach prie M. le baron de Schauenburg de vouloir bien, en sa qualité de vice-président, proposer l'ordre du jour et diriger les débats.

M. de Schauenburg, après avoir recommandé à l'assistance de prendre part à la discussion avec calme et sans préoccupations politiques, donne la parole à M. le trésorier Klotz, qui fait connaître la situation financière de la Société depuis la dernière réunion générale en décembre 1869 :

Messieurs,

Par suite de la démission de M. Lehr, votre Comité a bien voulu me charger des fonctions de trésorier de la Société, que j'ai seulement acceptées à titre provisoire.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte des années 1870, 1871 et 1872. La Société ne s'étant pas réunie en assemblée générale depuis les événements de 1870, j'ai cru me dispenser de vous présenter un compte annuel.

Les recettes se sont élevées à la somme de 13,723 fr. 55 c.

Il n'a pas été perçu de cotisations pour les années 1871 et 1872.

Les fonds qui étaient déposés chez M. Percheron, ancien trésorier général du Bas-Rhin, ont été remboursés avec intérêts, à la date du 17 avril 1871. Nous avons dû les laisser chômer jusqu'à l'époque de la création de la Banque d'Alsace et de Lorraine, qui nous a semblé présenter toutes les garanties désirables.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 8,606 fr. 40 c.

Nous n'avons payé, pour les années 1871 et 1872, que les dépenses nécessaires portées dans le budget de 1870: loyer, assurance, entretien du local, indemnité aux secrétaires du président et du trésorier.

Le Comité a publié deux livraisons du Bulletin dont les frais d'impression ont été soldés.

La subvention de 1,000 francs a été payée pour la restauration de l'église à Epfig (chapelle romane).

Aucune autre subvention n'a été accordée pour fouilles ou pour la conservation des monuments.

L'avoir de la Société au 25 février 1873 se compose:

1° De 25 obligations nominatives des chemins de fer de l'Est 3 p. 100 achetées pour	8,621f 20c
2° De la somme déposée à la Banque d'Alsace, soit	4,622 25
3° De l'argent en caisse	494 90
Total. . .	13,738 35

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien vérifier mon compte et de le revêtir de votre approbation.

Le Trésorier,

Signé : Klotz.

Compte des années 1870, 1871 et 1872.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

CHAP. Ier. *Intérêts de capitaux.*			
Intérêts de 25 obligations nominatives des chemins de fer de l'Est, 3 %:			
Pour l'année 1870		375f »c	
— 1871		375 »	
— 1872, 1er semestre		187 50	
— 1872, 2e semestre (déduction de l'impôt)		182 70	
			1,120f 20c
Intérêts de fonds déposés à l'ancienne Trésorerie générale du Bas-Rhin, du 1er janvier 1870 au 15 avril 1871 . . .			337 65
Intérêts des fonds déposés à la Banque d'Alsace et de la Lorraine, du 9 mars au 31 décembre 1872			122 25
CHAP. II. *Cotisations des sociétaires.*			
Sociétaires du département du Bas-Rhin, du département du Haut-Rhin, de Paris et autres villes de France et de l'étranger, à 10 fr. par sociétaire, soit pour 436 sociétaires		4,360f	
Quittances détachées du registre à souche.	473		
A déduire :			
Retour pour décès et démissions	37		
Reste	436		
Cotisation de M. Sahler pour 1868		10	
— de M. Dorival pour 1872		10	
			4,380 »
CHAP. III. *Subventions.*			
Subvention du ministère de l'instruction publique.		—	
— du département du Bas-Rhin pour 1871		1,000	
A reporter.		1,000	5,960 10

Report	1,000f	5,960f 10c
Subvention du département du Haut-Rhin pour 1870 et 1871	1,000	
		2,000 »
CHAP. IV. *Recettes diverses.*		
Produit de la vente du Bulletin, du 1er octobre 1869 au 31 décembre 1872		162 75
Total des recettes ordinaires. . . .		8,122 85

Recettes extraordinaires.

Don fait le 8 février 1870, par M. L. Spach, président de la Société.	1,000 »
Reliquat actif du compte de 1869.	4,600 70
	5,600 70

Récapitulation.

Recettes ordinaires	8,122 85
Recettes extraordinaires.	5,600 70
Total général des Recettes. . . .	13,723 55

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

CHAP. Ier. *Frais de bureau et d'administration.*		
§ 1. Location et entretien du local des séances.		
A. Loyer pour 1870, 1871 et 1872	1,050f » c	
B. Assurance contre l'incendie du mobilier et de la bibliothèque, prime de 1870, 1871 et 1872	27 30	
C. Balayage, *idem*	120 »	
		1,197 30
§ 2. Frais d'administration.		
A. Indemnité au commis du président pour 1870, 1871 et 1872	600 »	
A reporter	600 »	

Report	600f »c	
B. Indemnité au commis du trésorier pour 1870, 1871 et 1872	300 »	
C. Indemnité au commis du secrétaire du comité du Haut-Rhin pour 1870.	70 »	
Gratification au concierge de la préfecture du Haut-Rhin pour 1870	30 »	
D. Gratification aux garçons de bureau de la préfecture du Bas-Rhin pour 1870	30 »	
Gratification au sieur Pick pour commissions en 1871 et 1872	40 »	
		1,070f »c
§ 3. Frais de bureau.		
A. Fourniture d'un registre à souche pour les quittances et de billets de convocation aux séances du comité	46 »	
Fourniture de billets de convocation à l'assemblée générale de 1870, d'enveloppes, autographie de procès-verbaux, affranchissements et ports de la maison Berger-Levrault	67 55	
250 enveloppes pour le service du trésorier	3 »	
B. Affranchissement du Bulletin :		
2e livraison du tome VII	88 40	
1re — — VIII	53 65	
2e — — VIII	86 15	
Affranchissement des convocations. . .	36 25	
Idem du président de la Société	33 40	
C. Frais d'un mandat de poste.	» 35	
		414 75
§ 4. Frais de perception.		
A. Encaissement des quittances de 1870 à Strasbourg	60 »	
Encaissement des quittances dans l'arrondissement de Schlestadt	10 »	
A reporter	70 »	

Report	70f »c	
B. Timbres-poste pour affranchissement de quittances à divers et de la correspondance.	10 »	
Chargement des quittances de 1870 au trésorier général du Haut-Rhin et aux receveurs particuliers du Bas-Rhin .	4 40	
Envoi d'argent du Haut-Rhin.	2 »	
Perte sur billets de banque.	4 »	
Frais d'encaissement des intérêts de 1870 et 1871 des 25 obligations Est.	3 80	
Timbre du mandat de la subvention de 1870 du Haut-Rhin et commission. .	1 50	
Total		95 70

§ 5. Frais de déplacement.

Néant.

Chap. II. *Fouilles, recherches, travaux de conservation.*

§ 1. Fouilles, recherches, etc.

Néant.

§ 2. Gratifications pour don ou transport d'objets antiques.

Néant.

§ 3. Travaux de conservation ou de restauration.

A. A M. Dock, sculpteur, pour 14 statuettes de la custode de Walbourg	1,000f	
B. A M. Ringeisen, architecte de Schlestadt, pour la restauration de la chapelle romane d'Epfig	1,000	
Total		2,000 »

Chap. III. *Publication du Bulletin de la Société* (impression et planches).

A. Note de Berger-Levrault et Cie, t. VIII, 1re livr.	1,037f35c	
Note des mêmes, t. VIII, 2e livr.	1,432 30	
		2,469 65
B. Note de Winter, photographe, pour 700 photographies insérées au Bulletin		245 »
Total		2,714 65

CHAP. IV. *Dépenses diverses et imprévues.*

Fournitures de la médaille décernée à M. Decheppe, conducteur des ponts et chaussées à Strasbourg .	16f 50c	
Frais de garde du château de Hoh-Kœnigsbourg pour les années 1869, 1870 et 1871	60 »	
Part aux frais de logement militaire dans la maison rue des Veaux, 9	3 »	
Total		79 50

Dépenses extraordinaires.

Placement de fonds.

Acquisition, faite le 28 février 1870, de 3 obligations des chemins de fer de l'Est, 3 p. 100, au cours de 343 fr. l'une	1,029f »c	
Commission, port et frais de transfert	5 50	
Total		1,034 50

La Compagnie a délivré pour ces trois obligations un certificat nominatif au nom de la Société portant le n° 66,752.

RÉCAPITULATION.

Recettes.

Recettes ordinaires.

CHAPITRE Ier. Intérêts de capitaux.	1,580f 80c	
— II. Cotisations des sociétaires	4,380 »	
— III. Subventions	2,000 »	
— IV. Recettes diverses	162 05	
Total		8,122f 85c

Recettes extraordinaires.

Don de M. L. Spach, président de la Société . . .	1,000f »c	
Reliquat actif du compte de 1869.	4,600 70	
		5,600 70
Total général des recettes		13,723 55

Dépenses.

Dépenses ordinaires.

Chapitre Ier. Frais de bureau et d'administration.	2,777f 75c	
— II. Fouilles, recherches, travaux de conservation	2,000 »	
— III. Publication du bulletin de la Société.	2,714 65	
— IV. Dépenses diverses et imprévues . .	79 50	
Total		7,571 90

Dépenses extraordinaires.

Placement de fonds.	1,034 50
Total général des dépenses	8,606 40

Balance.

Recettes	13,723f 55c
Dépenses	8,606 40
Reliquat	5,117 15

Qui se décompose ainsi :

Fonds déposés à la Banque d'Alsace	4,622f 25c
Espèces en caisse	494 90
Total pareil	5,117 15

A ajouter à l'avoir de la Société :

Prix d'acquisition de 25 obligations des chemins de fer de l'Est, 3 p. 100	8,621 20
	13,738 35

Le présent compte soumis à la vérification du Comité par le trésorier soussigné.

Strasbourg, le 25 février 1873.

Signé : Klotz.

Vu et approuvé :

Ont signé : MM. L. Spach, président; baron de Schauenburg, A. Straub, docteur Eissen, Rod. Reuss et Ringeisen.

Approbation des comptes présentés par M. Klotz.

M. Klotz dépose sur le bureau les registres et les quittances et demande que la Société lui donne décharge. — Son rapport, clair et précis, est

approuvé à l'unanimité par l'assemblée, qui vote des remercîments à M. le trésorier, pour les soins qu'il a bien voulu donner à cette gestion.

Musée et bibliothèque de la Société; proposition de M. Klotz à ce sujet.

M. Klotz demande à faire immédiatement une motion que plusieurs de ses collègues se chargeront au besoin de défendre. Il propose, dans un but d'économie et d'utilité publique, de déposer à la nouvelle bibliothèque de la ville le musée et la bibliothèque formés par la Société. — La dépense du loyer qui, dans les comptes du jour, figure pour la somme de 1,000 et quelques francs, cessera par le fait, et les collections placées depuis quelques années dans une maison particulière, et qu'il n'était possible de visiter qu'à des conditions onéreuses pour le conservateur, seront dès lors facilement accessibles à tout le monde. — A cette proposition, M. Klotz en ajoute une seconde, ayant trait au célèbre manuscrit de Herrade de Landsperg, lequel a péri dans la désastreuse nuit du 24 au 25 août 1870. Il demande que l'assemblée générale veuille, séance tenante, affecter tout l'avoir de la Société, c'est-à-dire environ 12,000 francs à la publication des calques et des extraits qui en existent encore.

Une discussion très-animée s'ouvre. M. Ristelhueber demande un vote immédiat sur les deux propositions. M. Straub les appuie à l'exception de ce qui concerne la bibliothèque, qu'il désire voir conservée dans le local où se réunira le Comité. A l'époque, dit-il, où les séances hebdomadaires avaient lieu dans le local des collections, le Comité a souvent été dans le cas de consulter les livres sur place. M. le baron de Schauenburg fait remarquer qu'il faut avant tout nommer un comité. M. Ristelhueber et M. Mercklin demandent le vote immédiat; ce dernier membre propose en même temps d'affecter sur l'ensemble de l'avoir une somme de 2,000 à 3,000 francs en faveur d'une publication sur les poids et mesures anciens du pays, préparée par M. Hanauer, proposition qu'il retire peu après.

M. le président de la Basse-Alsace déclare que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace ne pourrait, sans sortir de son but et manquer contre les statuts, affecter tout son avoir à la publication d'un manuscrit quelque important qu'il soit.

Une observation très-vive de M. le professeur Brunner, faisant remarquer que l'ordre du jour indiquait avant tout la reconstitution du Comité, faillit mettre en émoi l'assemblée déjà surexcitée, quand le tact de M. le vice-président de Schauenburg ramena le calme, en formulant la proposition de la manière suivante: La Société s'engage à publier tout ce qui reste du manuscrit de la Herrade. Le Comité sera chargé de prendre à ce sujet les mesures convenables. La proposition de M. Straub, tendant

à obtenir dès maintenant l'ouverture d'un crédit de 5,000 francs, est écartée.

Vote au sujet du musée et de la bibliothèque.

Les propositions relatives au musée et à la bibliothèque sont votées, la première à l'unanimité, la seconde à la majorité.

Reconstitution du Comité.

Après ce débat, qui fut vif et long, l'assemblée procéda au vote par scrutin secret; une liste de 20 numéros sans noms et une seconde, lithographiée le jour même, présentant 20 noms, furent mises à la disposition des membres; cette dernière passa, à l'exception des noms de deux membres, dont l'un déclara avoir opté en France et dont l'autre ne faisait plus partie de la Société; à leur place furent nommés MM. Petiti et de Türckheim.

Voici la liste des membres du nouveau Comité sortis au scrutin, avec le nombre des voix obtenues par chacun d'eux :

MM. Bernard, receveur des hospices de Strasbourg, avec . . . 44 voix.
Blanck, entrepreneur à Strasbourg . . . . . 38 —
Brucker, archiviste de la ville de Strasbourg . . . . . 45 —
Eissen, docteur en médecine, à Strasbourg . . . . . 40 —
Fischer, maire de Saverne . . . . . 41 —
Guerber, curé de Haguenau . . . . . 27 —
l'abbé Gyss, ancien aumônier, à Obernai. . . . . 37 —
Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame . . . . . 37 —
Nessel, maire de Haguenau. . . . . 27 —
Nicklès, pharmacien à Benfeld . . . . . 42 —
Ohleyer, professeur, à Wissembourg . . . . . 32 —
Petiti, architecte, à Strasbourg. . . . . 24 —
Reussner, bibliothécaire de l'Université . . . . . 25 —
Ringeisen, architecte, à Schlestadt . . . . . 44 —
de Schauenburg, ancien pair de France, à Geudertheim . 42 —
Sengenwald, président de la Chambre de commerce . . . 29 —
Spach, archiviste en chef du département . . . . . 28 —
Straub, secrétaire général de l'évêché. . . . . 43 —
Stumpf, supérieur du Grand-Séminaire . . . . . 38 —
de Türckheim (Rodolphe), maître de forges. . . . . 23 —

Nomination du président.

A la suite d'une motion faite par M. de Türckheim, M. de Schauenburg fut proclamé président de la Société. M. le baron déclina cette charge, malgré les vives instances qui lui furent faites. — Les suffrages se réunirent alors sur M. le docteur Eissen, qui accepta.

M. Spach est nommé président honoraire.

L'assemblée n'a pas voulu se séparer avant d'avoir rendu un hommage public à M. Spach, qui a présidé la Société depuis son origine, et dont l'active collaboration, le zèle et le dévouement ont rendu à la Société les

plus incontestables services jusqu'au moment présent. L'assemblée le nomme par acclamation président honoraire.

Séance du Comité du 11 mars 1873.

Président : M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. Brucker, Fischer, Guerber, V., Nessel, Petiti, Ringeisen, baron de Schauenburg et Straub, secrétaire.

La séance est ouverte à 2 heures, au local des Archives.

M. le président fait connaître la correspondance qu'il a eue depuis la réunion générale.

MM. Blanck, Klotz et de Türckheim s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Bernard décline l'honneur d'être membre du Comité de la Société. Démission d'un membre du Comité.

M. le professeur Krauss propose l'admission de M. de Mœller, président supérieur d'Alsace-Lorraine; M. Lœning celle de MM. Michaelis, professeur d'archéologie, Wilmanns, professeur d'épigraphie, et Scherrer, professeur de littérature allemande à l'Université. — M. Fischer, maire de Saverne, fait inscrire parmi les membres de la Société M. Schaller, avoué de Saverne. L'admission des cinq membres est adoptée. Admission de nouveaux membres.

Le Comité est appelé à constituer son bureau par vote au scrutin : tous les membres sont nommés à l'unanimité et le bureau est constitué ainsi qu'il suit : Constitution du bureau de la Société.

Deux secrétaires : MM. Straub et Nessel.

Trésorier : M. Blanck.

Bibliothécaire-conservateur : M. Brucker.

M. Eissen donne la parole à M. l'archiviste Brucker, qui déclare que la ville de Strasbourg a l'intention de réunir et de publier tout ce qui reste du célèbre manuscrit de l'abbesse Herrade de Landsperg. M. Ch. Schmidt a été chargé spécialement de recueillir les matériaux et de reconstituer le manuscrit autant que cela est possible, quelques semaines avant la réunion générale du 6 mars, où cette question est devenue l'objet d'une discussion très-vive. En présence de la communication de M. Brucker, le Comité suspend donc toute initiative, tout en offrant son concours pour la publication. Manuscrit de Herrade de Landsperg ; communication de M. Brucker à ce sujet.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du Comité du 3 avril 1873.

Président : M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. Blanck, Klotz, Nessel, Ringeisen, de Schauenburg, Sengenwald, de Türckheim et Straub, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne communication de la correspondance.

MM. Spach et Ohleyer s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

Démission de deux membres du Comité. *Idem* de membres de la Société.

MM. Reussner et Nicklès déclinent l'honneur de faire partie du Comité.

MM. Hutin, Mossmann et Sabourin de Nanton annoncent qu'ils cessent de faire partie de la Société.

M. Blanck décline la charge de trésorier; M. Klotz accepte les fonctions.

M. Blanck ayant exposé les motifs qu'il a de ne point remplir la charge de trésorier, M. Klotz en accepte spontanément les fonctions pour une année.

Après ces détails d'administration intérieure, M. le président Eissen entretient le Comité du Guldenthurm et donne lecture du mémoire qui suit :

Messieurs,

Communication de M. le président Eissen sur le Guldenthurm

J'ai eu l'honneur de vous entretenir dernièrement, et en passant seulement, d'un monument historique que nous possédons dans notre cité même, et que les devoirs de la Société dont nous sommes les mandataires nous commandent de conserver, sinon de restaurer, dans l'ornementation que la suite des siècles a quelque peu ébréchée.

La tour qui faisait partie des anciennes fortifications de la cité, est située à l'angle du quai des Bateliers et de la nouvelle rue de Zurich. Dans la chronique de Kœnigshofen, ainsi que dans la *Local-Geschichte der Stadt Strassburg,* de J. A. Silbermann, elle est mentionnée sous le nom de Guldenthurm, sans que l'on trouve dans aucun des deux recueils une indication sur l'époque de sa fondation. Dans les traditions populaires et verbales elle figure sous la dénomination de *Tour des Martyrs, Jungfernküss,* parce qu'on la supposait jadis renfermer des instruments de torture et de supplice.

Elle figure pour la première fois sur le plan du troisième agrandissement de la ville de Strasbourg, dressé par Silbermann, sous le n° 41. Cet agrandissement est attribué par notre auteur local au treizième siècle.

MAGASIN DE BOIS DE CHAUFFAGE
A JUNG.

Toutefois nous devons faire remarquer que l'architecture de cet édifice nous semble en quelque sorte en contradiction avec la date assignée à sa fondation.

Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire d'architecture,* à l'article Bretêche, tome II, p. 246, s'exprime ainsi qu'il suit: «Nous connaissons quelques rares exemples encore existants de bretêches à demeure posées au niveau des combles des tours, se combinant avec leurs charpentes et destinées à flanquer leurs faces; et parmi ceux-ci, nous citerons les bretêches de la tour des Deniers de Strasbourg, qui sont fort belles et paraissent appartenir aux dernières années du quatorzième siècle. Ces ouvrages de charpente sont saillants sur le nu des faces en maçonnerie pour ouvrir de larges mâchicoulis et des créneaux latéraux; ceux-ci sont encore garnis de leurs volets. Leurs appuis sont couverts de tuiles en écaille et leurs combles en tuiles creuses bourdées en mortier. Les poinçons ont conservé leur plomberie et leurs épis aux girouettes.»

On a pu voir que Viollet-Leduc confond cette tour pour sa dénomination avec l'ancien *Pfenningthurm,* qu'il traduit par tour des Deniers. De plus il est dans l'erreur en admettant des girouettes sur les épis. D'après la façon de ces épis, il est de toute évidence qu'ils n'ont jamais supporté des girouettes. Ces épis sont surmontés d'une espèce de rosace placée horizontalement, et le sommet de la tour porte comme ornement terminal une tige dépassant d'une certaine longueur un globe fixé sur elle.

Toute cette ornementation porte plutôt le caractère du quatorzième siècle que celui du treizième, il y a même parmi nos archéologues locaux quelques personnes qui fixent comme date de cette construction l'année 1436.

Quoi qu'il en soit, nous possédons dans cet édifice un souvenir parlant de l'ancienne gloire militaire de la République de Strasbourg, un témoignage incontestable de la science militaire et de la prévoyance de nos ancêtres.

Il semblerait que cette circonstance devrait suffire pour recommander cet édifice à la sollicitude de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, aujourd'hui surtout que nous avons vu disparaître simultanément, à la suite d'un bombardement implacable, quatre de nos belles tours qui décoraient les portes de la ville, parmi lesquelles la plus belle, celle qui surmontait la porte Nationale, datant du commencement du seizième siècle, et dont la cinquième à la sortie de l'Ill de nos murs ne nous est restée que mutilée et méconnaissable.

Le Guldenthurm est aujourd'hui entre les mains d'un propriétaire qui a reconstruit sa maison en façade sur le quai des Bateliers. Elle est élevée

de trois étages s'adossant au mur occidental de la tour, le sommet du comble atteint jusqu'à la bretêche de ce côté.

Bien qu'elle ne soit pas immédiatement menacée, la belle situation qu'elle occupe du côté de la rue de Zurich, pourrait bien faire naître chez les propriétaires actuels ou futurs l'idée de la démolition, pour construire à sa place une belle maison d'habitation, avec façade au nord-est. Ce serait là certainement un crève-cœur pour tous les amis de notre histoire locale et de ses glorieux souvenirs.

M. le maire, avec lequel nous avons eu l'honneur d'avoir une conversation à ce sujet, s'en est montré fort préoccupé. Il ne voudrait pas arriver à constater une lacune de ce genre dans la silhouette du quartier de la Krutenau. Aussi se montre-t-il très-disposé à demander un sacrifice à la caisse municipale, pour faire l'acquisition de l'immeuble et le mettre ainsi à l'abri de toute destruction ultérieure.

Il compte dans ce projet sur le concours de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Si nous pouvions arriver ainsi à la possession de l'édifice, il nous serait facile de faire restaurer les épis de la façade nord et sud, qui ont été détériorés et restaurés sans aucune préoccupation historique et même esthétique.

En conséquence de ce qui vient d'être dit, j'ai l'honneur de proposer au Comité d'adresser à M. le maire l'offre du concours de la Société à l'acquisition de l'immeuble avec les motifs à l'appui.

Plusieurs grandes villes se sont fait un devoir de conserver des tours historiques d'une certaine importance. M. Sengenwald cite la tour de Saint-Jacques, les donjons du palais d'Avignon; — on pourrait rappeler le Metzgerthurm de Ribeauvillé, etc.

Vœu du Comité au sujet du Guldenthurm.

Le Comité exprime le vœu que ce monument historique ne soit pas seulement conservé, mais encore, s'il est possible, utilisé par la Société même. — Il serait désirable de pouvoir y établir le musée. Sur les instances réitérées, M. Klotz accepte la mission d'examiner le bâtiment et de faire, le cas échéant, des propositions au Conseil municipal.

M. Ringeisen annonce un mémoire sur la chapelle de Sainte-Marguerite, dont les derniers travaux ont contribué à en faire apprécier plus spécialement la valeur archéologique. Une description sommaire en a fait l'objet dans une des premières séances de la Société en 1856.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du Comité du 1er mai 1873.

Président : M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. Brucker, Nessel, Ohleyer, Ringeisen, de Schauenburg, Sengenwald, de Türckheim et Straub, secrétaire en fonctions.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal du mois d'avril. — Le procès-verbal est adopté.

Après avoir annoncé la démission de M. Nœtinger, M. le président donne communication d'une lettre de M. Jung, propriétaire actuel du Guldenthurm, qui consent à la conservation de ce monument avec la restriction d'une indemnité proportionnée au rapport éventuel. Guldenthurm; exigences du propriétaire pour la conservation de ce monument.

La Société n'étant pas en mesure de supporter une charge aussi lourde, M. Eissen entamera des négociations avec l'administration de la ville, représentée aujourd'hui par M. Back.

M. Eissen rappelle à ce propos les monuments gallo-romains autrefois déposés entre les contre-forts du Temple-Neuf. Il est convenu que M. le président et M. Straub, secrétaire, iront les examiner pour faire, au nom de la Société, acte de propriété.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du Comité du 5 juin 1873.

Président : M. le baron de SCHAUENBURG.

Présents : MM. Brucker, Petiti, Ringeisen, de Türckheim et Straub, secrétaire. — M. le président Eissen, retenu par des devoirs d'état, arrive vers la fin de la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; le procès-verbal, n'ayant donné lieu à aucune remarque, est adopté.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de MM. Nartz et Kastler, qui annoncent leur démission. Démissions.

Le Comité vote l'admission de six nouveaux membres : Admission de nouveaux membres.

MM. le baron Félix de Reinach, au château de Firmy (Aveyron),

le baron Louis de Müllenheim, au château de Grünstein, à Stotzheim,

MM. Mitscher, conseiller au tribunal civil de Strasbourg,
Metz, conseiller de régence,
Flückiger, professeur à l'Université de Strasbourg,
Lossen, avoué au tribunal civil de Strasbourg.

Manuscrit de Herrade de Landsperg.

M. le baron de Schauenburg rend compte du résultat de la demande qu'il a adressée à Paris pour obtenir un exemplaire de l'ouvrage de M. de Lasteyrie sur les manuscrits du moyen âge. Cet important travail, renfermant un certain nombre de miniatures choisies dans le *Hortus deliciarum,* détruit par l'incendie du Temple-Neuf, a acquis une importance très-grande. La réponse n'a pas été satisfaisante. — M. le baron se propose de renouveler sa demande.

Guldenthurm; négociations avec la ville.

La séance allait être levée, quand M. le docteur Eissen arriva pour faire savoir au Comité qu'il a fait des démarches auprès de M. Back, dans l'intérêt de la conservation du Guldenthurm. Le gouvernement désire voir la tour maintenue, mais ne se croit pas autorisé à agir directement sur le propriétaire, qui élève ses prétentions au delà de toutes limites.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du Comité du 11 juillet 1873.

Président : M. le docteur EISSEN.

La séance s'ouvre à 2 heures, dans le local de la Société, rue des Veaux, 9.

Présents: MM. Guerber, V., Gyss, Nessel, Ohleyer, de Schauenburg, Sengenwald, de Türckheim et Straub, secrétaire.

MM. Spach et Petiti se font excuser.

Lecture de M. Guerber sur l'architecture religieuse de France.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de juin, la parole est à M. le curé Guerber, qui donne lecture d'un mémoire intitulé: *Coup d'œil sur l'architecture religieuse régionnaire en France.* Ce travail, composé à la suite de plusieurs voyages, fait spécialement ressortir l'influence des matériaux tant sur l'architecture que sur les sculptures des diverses régions de la France, et présente une étude comparative, dont le Comité suit le développement avec un vif intérêt. L'impression du mémoire est votée.

Une visite récente des restes de l'ancienne abbaye de Stürzelbronn,

sur les confins de la Lorraine, fournit à M. Guerber l'occasion de donner une idée des anciennes constructions de cette abbaye.

Le Kalte Keller à Schirrhein. Fouilles à entreprendre par M. Nessel; vote de 300 fr. à ce sujet.

M. Nessel annonce qu'à Schirrhein, un emplacement connu sous le nom de *Kalte Keller* renferme des substructions, des restes de caves voûtées, des traces de constructions romaines, dont l'exploration pourrait fournir quelques résultats utiles à l'étude. — Il cite entre autres le canton *Steinacker*, vers Betschdorf, où de nombreuses trouvailles trahissent la présence d'antiquités romaines. Le Comité vote une somme de 300 francs pour fouilles à opérer dans ces lieux, et invite M. Nessel à rédiger un mémoire sur l'ensemble des découvertes. Une carte archéologique des environs de Haguenau, préparée par ce membre et devant compléter son travail, sera d'une grande utilité pour l'histoire.

Sur la proposition de MM. Guerber et Straub, la réunion ordinaire de la séance aura dorénavant lieu le premier ou deuxième lundi de chaque mois.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du Comité du 7 août 1873.

Présidence de M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. le baron de Schauenburg, vice-président, Brucker, archiviste, baron de Türckheim.

M. l'abbé Straub s'étant fait excuser, M. de Türckheim fait les fonctions de secrétaire.

Allocation de la préfecture du Haut-Rhin pour 1872-1873.

M. le président rend compte de deux lettres à lui communiquées par M. L. Spach, ancien président de la Société, et provenant du président du district du Haut-Rhin. La première, du 2 janvier 1873, demande quand la Société voudra recevoir les 500 francs alloués à la Société par la préfecture du Haut-Rhin pour 1872 et une somme pareille pour 1873; la seconde, du 4 août, réclame une réponse.

Il sera répondu que la Société acceptera dès à présent l'allocation en question.

Visite à la chapelle Sainte-Marguerite d'Epfig. Demande de crédit.

M. le président rend compte ensuite de la visite faite par lui avec M. l'abbé Straub à Epfig et de l'inspection de la chapelle de Sainte-Marguerite.

M. Ringeisen, architecte, membre du Comité, a commencé des travaux de consolidation, et des ordres sont donnés pour commencer ceux de conservation; mais il faudra de nouveaux secours en argent, et M. le président estime qu'un nouveau crédit de 1,000 francs ne serait pas de trop pour la continuation des travaux de conservation.

Le Comité n'étant pas en nombre, la proposition est mise à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Avaries des pierres tumulaires de l'ancienne bibliothèque, appartenant à la Société.

M. le président rend enfin compte des avaries plus ou moins graves dont ont été l'objet quelques-unes des pierres tumulaires enlevées des ruines de l'ancienne bibliothèque de la ville, et transportées d'abord à l'Académie, puis dans un souterrain du château.

Vœu.

Le Comité émet le vœu que M. le président veuille exercer sur ces monuments le droit de propriété de la Société, et proposer au maire intérimaire de la ville de les faire transporter dans la cour de la nouvelle bibliothèque municipale (aux Grandes-Boucheries).

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du Comité du 13 octobre 1873.

Président : M. le docteur EISSEN.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local de la Société (rue des Veaux, 9).

Sont présents : MM. Fischer, Ringeisen, Sengenwald, de Schauenburg, Winkler, membre libre, et Straub, secrétaire. M. Petiti s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Sur le bureau figurent les ouvrages suivants offerts à la Société :

Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschungen. 12. Band. 1873. 1 vol. in-8°.

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. 27. Band. 1872. 1 vol. in-8°.

Schriften der Universität zu Kiel. 1869. 1870. Band XVI, XVII. 2 vol. in-4°.

Le secrétaire donne lecture des deux procès-verbaux de juillet et d'août, qui sont adoptés.

M. Ringeisen rend compte des travaux qu'il pense faire exécuter à la chapelle de Sainte-Marguerite d'Epfig, que MM. Eissen et Klotz ont ré-

cemment visitée avec lui. Après mûr examen, il est décidé que les alentours du petit édifice seront ramenés à leur niveau primitif, que l'ossuaire sera maintenu, ainsi que quelques modifications faites au quinzième siècle, qu'il serait difficile de faire disparaître complétement, et qui ne déparent du reste pas la chapelle. Une nouvelle somme de 1,000 francs est mise à la disposition de M. Ringeisen, qui dispose également d'un crédit de 500 francs voté par la commune.

Seconde visite à la chapelle de Sainte-Marguerite d'Epfig.

M. Straub entretient le Comité de l'église de Vieux-Thann, dont il donne une note descriptive qui figurera dans le Bulletin. Il appelle particulièrement l'attention sur les remarquables vitraux du quinzième siècle, actuellement en péril. Les frais de restauration ont été évalués à 1,500 francs environ. M. Straub propose d'employer pour ce travail les 1,000 francs qui ont été accordés par le Haut-Rhin, pour les exercices 1872 et 1873. — Le Comité vote la somme de 1,000 francs pour la restauration des vitraux de Vieux-Thann, dans l'espoir que la commune ou la fabrique de l'église supportera le reste des frais.

Église de Vieux-Thann.

Vote.

La parole est à M. le curé Guerber, qui donne lecture d'un mémoire sur l'ancienne abbaye de Stürzelbronn. — Ce mémoire sera inséré dans la prochaine livraison du Bulletin.

M. le secrétaire expose une série de dessins qui devront accompagner un travail fort étendu sur les anciennes cloches de l'Alsace, destiné au Bulletin. Le Comité l'autorise à faire exécuter dès maintenant les premières planches, pour ne pas faire subir de retard à la publication du mémoire, qui paraîtra dans la deuxième livraison.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 29 décembre 1873.

Président : M. le docteur EISSEN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Sont présents : MM. Brucker, Klotz, Nessel, Ohleyer, Petiti, Ringeisen, de Schauenburg et Straub, secrétaire. M. Krauss, professeur d'archéologie à l'Université de Strasbourg, assiste à la séance. M. Blanck s'excuse par lettre.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté. M. le président dépose sur le bureau les publications qui ont été données à la So-

Don de photographies, entre autres de celle du Guldenthurm.

ciété dans l'intervalle du dernier trimestre. Trois vues, photographiées en 1865 par M. Straub, et figurant l'église de Saint-Guillaume, la Cathédrale prise du haut des greniers du petit séminaire de Saint-Étienne et l'ancien Guldenthurm, avec le canal, tels qu'ils existaient encore il y a deux ans, sont offertes par l'auteur, qui a heureusement conservé les clichés. Sur la proposition de M. le président, le Comité vote la reproduction du dernier cliché pour le Bulletin.

Peintures de Rosenwiller.

M. Eissen donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. le Préfet de la Basse-Alsace, relativement aux anciennes peintures de Rosenwiller. Ce magistrat demande l'avis du Comité sur la valeur artistique, sur l'importance et éventuellement sur les moyens de conservation ou de restauration qu'il convient d'employer.

MM. Klotz et Ringeisen rappellent à cette occasion ce qui a été fait, il y a dix ans, pour mettre à jour les restes d'anciennes peintures, signalés par M. Straub dès 1854[1]. Un crédit de 300 francs a été ouvert pour faire calquer les dessins et indiquer les couleurs; il n'a jusqu'ici pas été entamé, faute d'un artiste capable de s'occuper de ce travail avec la conscience et l'entente qu'il réclame. Le Comité pense encore aujourd'hui qu'il n'y a pas lieu de songer à une restauration proprement dite; mais qu'il importe de conserver le souvenir de ces peintures par la copie la plus fidèle possible. Il sera répondu dans ce sens à M. le Préfet.

Église de Wissembourg. Critique des travaux.

M. Ohleyer, qui est obligé de quitter avant la fin de la séance, demande la parole. Il expose ses appréhensions au sujet de travaux qui tendent à faire disparaître de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg les restes de peintures découvertes, grâce à ses soins, et dont il faudrait au moins conserver copie fidèle. Il cite à l'appui la chapelle de la Vierge, qui a subi une polychromie de couleurs criardes étendues sur les anciens restes de peintures; la disparition presque complète de la figure de saint Christophe. M. Straub rectifie ce dernier point. La figure de saint Christophe n'était plus l'ancienne; on a eu, il y a quelques années, le tort de recomposer toute la partie inférieure d'après l'ancien xylographe, publié entre autres dans le *Magasin pittoresque*, et qui ne remonte qu'au quinzième siècle. — La tête du saint, qui avait été à peu près laissée intacte, subsiste encore; le reste devait disparaître tôt ou tard. Le secrétaire déplore, avec M. Ohleyer, que les soi-disantes restaurations de nos monuments soient souvent exposées à amener la ruine ou la disparition d'œuvres précieuses à plus d'un titre.

---

1. V. *Kathol. Kirchen- und Schulblatt.* Jahrg. XV, p. 104.

Après cet exposé, qui donne lieu à des remarques diverses sur la nécessité d'un contrôle, lequel ne pourrait être exercé efficacement que par des mesures prises d'un commun accord par les autorités civiles et religieuses, du moment qu'il s'agit de monuments livrés au culte, M. le président donne la parole à M. le secrétaire, qui communique plusieurs passages extraits par lui du *Hortus deliciarum* et la description d'une miniature d'Herrade, figurant la création de l'air. Le calque de cette miniature, fidèlement reproduit par lui (en 1862), accompagne son travail, qui sera inséré dans le Bulletin. Il appelle ensuite l'attention sur une des pages les plus curieuses de ce livre précieux, représentant les tortures de l'enfer, et dont il ne possède que la description faite il y a quelques années. Le feuillet avait été détaché du *Hortus deliciarum*, au commencement de ce siècle, et se trouvait entre les mains d'un antiquaire, quand M. le professeur Jung est parvenu à le réobtenir pour la bibliothèque. Heureusement il existe à Paris un calque de cette miniature. Une réduction très-réussie en a été publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*. A défaut d'un calque, si l'on devait ne pas l'obtenir, un cliché de cette gravure la ferait connaître aux membres de la Société. Le secrétaire propose d'écrire à la rédaction de la feuille. — Il réunit toutes ses notes relatives au manuscrit de la Herrade et les publiera, dans le Bulletin, avec l'un ou l'autre des calques conservés à l'œuvre Notre-Dame, comptant s'acquitter ainsi pour sa part de la dette contractée par la Société, le jour de sa dernière réunion générale.

Nécessité d'un contrôle.

Communications sur le *Hortus deliciarum*.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du 2 mars 1874.

Président : M. EISSEN.

Présents: MM. Blanck, Brucker, Guerber, V., Klotz, Petiti, de Schauenburg, Sengenwald, de Türckheim et Straub, secrétaire.

M. Gundlach, assesseur à la présidence, assiste à la réunion, qui a lieu à 2 heures un quart, dans le local de la Société, rue des Veaux.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre dernier est lu et adopté.

M. Eissen rend compte de sa correspondance avec M. le président de la Basse-Alsace. Il a remercié ce magistrat de l'offre d'une somme de 1,000 francs destinée à la Société pour la conservation des monuments

historiques; une partie de cette somme pourra être employée à la confection d'un calque exact des peintures murales de Rosenwiller, et s'il y a lieu, à la reprise des contours, une restauration complète paraissant presque impossible. Le motif pour lequel le comité a dû suspendre ce travail, projeté dès 1863 et remis d'une année à l'autre, faute d'un artiste auquel on pût confier cette opération délicate, n'existe plus. M. Denecken, qui a donné une preuve de son aptitude dans ce genre de travail par le calque consciencieux et très-réussi des peintures de la bibliothèque de Beatus Rhenanus à Schlestadt, se chargera de l'entreprise dès les premiers jours de la belle saison.

Calques de Rosenwiller.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'époque où il convient de réunir l'assemblée générale. La principale difficulté consiste dans l'incertitude du chiffre réel des associés, dont un nombre considérable a quitté la contrée ou renoncé à la souscription pour motifs divers.

M. le trésorier Klotz propose de lancer dès maintenant les quittances pour 1874. Le résultat fera connaître le nombre actuel des sociétaires, et permettra en même temps de juger s'il y a possibilité de tenir la réunion générale de Colmar, prévue par les statuts, et à laquelle il a fallu renoncer depuis les derniers événements. La proposition de M. Klotz est acceptée.

M. Eissen donne la parole à M. Straub pour plusieurs communications sur des objets récemment trouvés.

Bas-relief trouvé à Andlau.

Le secrétaire place sous les yeux du Comité la photographie d'un bas-relief sculpté en bois, au seizième siècle, aujourd'hui propriété de M. Deharbes, curé d'Andlau, qui l'a découvert. Le travail représente un prêtre en habits sacerdotaux, descendant de l'autel et s'avançant vers un cercueil ouvert, en présence de plusieurs personnes. Sur le couvercle renversé du sarcophage est perché un oiseau qui, dans la pensée de l'artiste, doit être un aigle, car la représentation figure les derniers moments de la vie de l'évangéliste saint Jean, ainsi racontés au treizième siècle, par Jacques de Voragine, dans sa célèbre Légende d'or : «L'an cinquantesixième après la passion, sous le règne de Trajan, Notre Seigneur apparut à Jean et lui dit: Viens à moi, mon bien-aimé, car il est temps que tu t'assoies à ma table avec tes frères. Et alors saint Jean se leva et Notre Seigneur lui dit: Tu viendras dimanche me rejoindre. Et quand le dimanche vint, l'apôtre assembla tout le peuple dans l'église à laquelle on avait donné son nom, et il prêcha, et il exhorta les fidèles à demeurer ferme dans la foi et à observer les commandements de Dieu. Et après cela il fit faire une fosse toute carrée au pied de l'autel et il fit jeter la

terre hors de l'église. Il descendit ensuite dans la fosse les mains jointes, et il dit: Seigneur, invité à votre festin, je vous rends grâces de ce que je suis tel qu'il faut pour partager semblable nourriture, et vous savez que je le désirais de tout mon cœur. Et quand il eut fini sa prière, une si grande clarté l'environna, que nul ne pouvait en soutenir la vue, et quand cette clarté disparut, la fosse fut trouvée toute pleine de manne.»

Ici, comme sur un vitrail de l'ancienne collégiale de Haslach, qui figure la même scène, la fosse est remplacée par un sarcophage. Les costumes et les détails d'architecture nous ramènent au commencement du seizième siècle et trahissent une influence italienne ou française. Peut-être ce panneau ornait-il un autel dédié à saint Jean dans l'abbaye ou dans une chapelle particulière du couvent.

Découverte de la pierre fondamentale de l'ancien chœur du Temple-Neuf.

Une découverte plus importante a eu lieu, fin décembre 1873, lors du déblai des matériaux de l'ancien chœur du Temple-Neuf, c'est celle de la première pierre de cette église, posée le 26 juin 1254 par l'évêque Henri de Staleck. Un passage, trouvé dans Bœhmer (*Fontes rerum germanicarum,* Stuttgart, 1853, t. III, p. 114), permit à M. le professeur Schmid de préciser l'endroit où cette pierre devait se trouver.

Le secrétaire en donne une description succincte et met sous les yeux du Comité une photographie à l'appui.

Le Comité est d'avis qu'une planche photo-lithographiée, représentant ce monument, accompagne le rapport qui a été fait de la trouvaille.

Incendie de l'abbaye de Saint-Blaise (Forêt-Noire).

M. Straub rappelle le triste événement de la destruction totale des bâtiments et de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, dévorés par les flammes en février. Il est en mesure de donner quelques détails sur cette belle église, construite à la fin du siècle passé par le célèbre abbé Gerbert, en style italien, et surtout sur les peintures qui décoraient la voûte. Le secrétaire pense ne pas faire un hors-d'œuvre en consacrant, dans le Bulletin de la Société, une page à la description d'un des plus remarquables monuments transrhénans, aujourd'hui perdu. Le Comité accepte l'offre, et invite M. Straub à rédiger les notes qu'il a prises à Saint-Blaise, peu de temps avant ce désastre.

Communication de M. Fischer sur un couvent de Saverne.

Ce rapport est suivi de la lecture d'une notice historique sur l'ancien couvent de Notre-Dame à Saverne, par M. Dag. Fischer. Le Comité vote l'impression de cette notice.

Découverte du sceau-matrice de l'ancien bailliage de Saverne.

M. Fischer annonce encore qu'en faisant des fouilles dans un jardin sis au ban de Saverne, on vient de trouver le sceau-matrice de l'ancien bailliage de cette ville. «Ce sceau, en cuivre, de forme ronde, de $0^m,03$ de diamètre, porte sur le champ les armoiries de l'évêché de Strasbourg et du

landgraviat de la Basse-Alsace, lesquelles sont, comme on sait, de gueules à une bande d'argent, dont la partie inférieure est fleuronnée et contre-fleuronnée d'or de six pièces. Autour se lit la légende :

SIGILLVM. SATRAPIAE. TABERNENSIS.

« Si l'on en croyait l'*Armorial d'Alsace,* qui, on le sait, fourmille d'erreurs, les armoiries du bailliage de Saverne seraient de gueules à trois coquilles d'argent, deux et une[1]. On rencontre vers la fin du dix-septième siècle ces trois coquilles sur le sceau du sieur Jacques Roth, greffier du bailliage de Saverne, et l'*Armorial d'Alsace,* qui fut rédigé à cette époque, attribue au bailliage les armoiries que portait son greffier sur le sceau qui lui servait à faire des empreintes sur les titres qu'il voulait sceller et rendre authentiques. L'erreur commise dans l'enregistrement des armoiries du bailliage de Saverne est une preuve de l'inconcevable légèreté avec laquelle a été rédigé l'*Armorial de la province d'Alsace.* »

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du 13 avril 1874.

Président : M. de SCHAUENBURG, vice-président.

Présents: MM. Blanck, Klotz, Petiti, Ringeisen et Straub, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal du mois de mars; le procès-verbal est adopté.

La parole est à M. Klotz: M. le trésorier pense qu'il y a eu erreur sur l'article de l'ordre du jour qui le concerne et qui annonce la reddition de comptes, sans qu'avis préalable lui ait été donné. Il rappelle que durant sa longue gestion il a toujours annoncé lui-même quand il était prêt; cette fois il eût été absolument impossible d'achever ce travail, rendu plus difficile par l'incertitude dans laquelle il reste encore au sujet du chiffre réel des membres de la Société. M. Klotz pense pouvoir présenter son travail au mois de mai.

MM. de Schauenburg et Straub, les deux seuls membres du bureau présents, déclinent toute responsabilité quant à la rédaction de l'ordre du

---

1. Ouvrage cité, page 9.

jour, auquel ils sont restés étrangers. M. le président seul pourra donner des explications.

Restauration de la chapelle de Hüttenheim.

Après cet incident, M. l'architecte Ringeisen annonce qu'il a commencé la restauration de l'ancienne chapelle de la Vierge de Hüttenheim. L'enlèvement du badigeon a mis au jour des restes de peintures murales, consistant au chœur en une série de grands personnages; les voûtes présentent des anges, les murs les emblèmes de Marie, etc. Les plus grandes précautions sont prises pour respecter la moindre trace de ce système décoratif; M. Ringeisen usera de son autorité pour faire maintenir les autels, dont celui du milieu porte une ancienne Vierge, pour conserver en place la Vierge «im Graswasen», qui a son petit sanctuaire à l'extérieur de l'église. Trop souvent, par suite de l'affaiblissement du respect pour le passé et de l'amour du nouveau, les restaurations amènent la disparition d'objets précieux, quelquefois un bouleversement complet de ce qui existe; le Comité est heureux de savoir que l'intéressante chapelle de Hüttenheim, dont il s'est déjà occupé en 1862, est confiée aux soins intelligents de M. Ringeisen.

Dessins d'anciens murs de fortification par M. Blanck.

M. l'architecte Blanck a remis à M. le secrétaire une série de dessins figurant les élévations et coupes de plusieurs fragments d'anciens murs démolis sous ses ordres. C'est: 1° le côté intérieur et la coupe de l'enceinte de la ville, qui longeait la maison des veuves de pasteurs de Saint-Pierre-le-Vieux, démoli en 1857; 2° la façade et la coupe de l'ancienne enceinte au haras royal; 3° la façade et la coupe de l'ancien mur d'enceinte longeant autrefois la caserne de la Finkmatt, du côté de la rue de la Soupe-à-l'Eau. M. Blanck a eu soin de relever minutieusement ces restes de fortifications avant qu'ils disparussent du sol, et en offre aujourd'hui les dessins à la Société. Le Comité vote des remercîments à l'auteur, et le prie avec instance de vouloir donner une note explicative pour le Bulletin, qui reproduira les dessins.

Ancienne statue de Vierge à Schweinheim.

M. Straub signale au Comité l'existence d'une statue de la sainte Vierge, appartenant peut-être à la fin du douzième siècle, et offrant le type byzantin. Cette statue restait ignorée dans un coin du clocher de Schweinheim, où elle gisait, personne ne sait depuis quand, au milieu de vieilleries et de débris sans valeur. Sa découverte et, ce qui plus est, sa conservation, sont dues à M. le curé actuel Glœckler, qui l'a fait transporter chez M. le sculpteur Müller, avec la pensée d'une restauration éventuelle. Sur les observations du secrétaire, M. le curé renonce à une restauration proprement dite, qui est jugée à peu près impossible et ferait perdre à l'œuvre son cachet propre. Dès qu'il y aura moyen d'en prendre une épreuve

photographique, le secrétaire la présentera au Comité et proposera d'en publier un dessin, accompagné d'une description à laquelle il compte rattacher un aperçu iconographique de la sainte Vierge en Alsace.

Inscription d'un nouveau membre.

Sur la proposition de M. Straub, M. le curé Glœckler est inscrit membre de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du 11 mai 1874.

Président : M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. Klotz, Sengenwald, de Türckheim, Straub, secrétaire; M. le professeur Krauss assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

Découverte de l'épitaphe d'un général d'artillerie né à Strasbourg.

M. Eissen donne la parole à M. le professeur Krauss, qui communique au Comité une découverte intéressante pour notre histoire locale. Lors d'un récent voyage en Italie, M. Krauss a relevé dans le Campo-Sancto de Pise l'épitaphe d'un général d'artillerie, né à Strasbourg et mort sur la brèche en défendant la ville de Pise.

Le Comité vote des remercîments à M. le professeur et décide l'insertion de la note dans le Bulletin.

Local pour les monuments lapidaires de la Société.

M. le président annonce qu'il s'est, dans l'intervalle de la dernière séance, occupé du choix d'un local pour placer les monuments lapidaires appartenant à la Société, et qu'il serait utile de rendre accessible aux visiteurs. Ces pierres sont en ce moment déposées dans les caves de l'ancien Château. M. l'administrateur Back, auquel M. Eissen s'est adressé pour obtenir un emplacement convenable, demande, avant tout, un inventaire de ces objets. On avait tout d'abord proposé à cet effet la cour intérieure des anciennes boucheries, mais M. l'architecte Conrad doute qu'ils puissent encore y trouver place. Un membre propose de les exposer dans l'enclos de la Mairie, au coin du Broglie.

Plusieurs membres, pensant qu'il n'y a pas péril en la demeure, demandent que la question soit ajournée. Cet avis est adopté.

Une discussion s'élève sur l'utilité qu'il y aurait à donner au public communication officieuse de ce qui se passe au sein du Comité, du moins de tout ce qui est de nature à intéresser les amis de nos antiquités locales.

Sur la proposition de M. le président et sur les instances des membres du Comité présents, le secrétaire accepte la mission de faire à la suite de chaque séance, s'il y a lieu, un rapport que M. le président fera insérer dans les journaux de la localité. Ce rapport n'aura aucun caractère officiel et n'a d'autre but que de tenir le public alsacien au courant de ce que la Société fait pour l'étude et pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. La rédaction est abandonnée au secrétaire par un vote de confiance.

Inscription de 30 nouveaux membres.

Trente nouveaux membres sont proposés et admis.

En voici les noms :

MM. baron A. de Dietrich, propriétaire au Jägerthal, près Niederbronn;
Schützenberger (Arthur), propriétaire;
Blum-Auscher (Léon), banquier;
Bastien (F. C.), banquier;
Lichtenberger (Ém.), architecte;
Heitz (J. H. E. D.), imprimeur;
Eschenauer (Th.), juge au tribunal de commerce;
Walther (Alfred), membre de la chambre de commerce;
Emmerich (Paul), juge au tribunal de commerce;
Emmerich (L. A.), propriétaire;
Stæhling (Jean), banquier;
Valentin (L.), banquier;
Henry (L.), fabricant;
Althoff, professeur à l'Université;
baron d'Aufsess, conseiller supérieur des douanes, délégué du Gouvernement pour les contributions indirectes et les douanes;
Bochholz, juge de paix;
Bull, libraire de l'Université;
Harseim, auditeur de l'état-major;
Kaiser, procureur impérial;
Kindler de Knobloch, capitaine d'artillerie;
baron de Reitzenstein, conservateur de la bibliothèque de l'Université;
Schmidt, questeur de l'Université;
baron de Seebach, capitaine en retraite et propriétaire;
Schultze, professeur à l'Université;
Studemund, professeur à l'Université;
Zinck, avocat;
Dr Deimel;

MM. Scharf, aumônier protestant de la division de Strasbourg;
Trübner (Charles), libraire.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du 8 juin 1874.

Président : M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. Nessel, Petiti, Ringeisen, Sengenwald, de Türckheim et Straub, faisant les fonctions de secrétaire.

M. le docteur Willmanns, professeur à l'Université, assiste à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 mai.

Le procès-verbal est adopté.

Inscription de 13 nouveaux membres.

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière réunion, le président fait inscrire les noms suivants présentés par M. de Türckheim :

MM. Himly, président du tribunal de commerce;
Schützenberger, avocat;
Brion, entrepreneur;
Albert Brion, architecte;
Jules Beck, négociant;
Théodore Beck, négociant;
Gerval, directeur des hospices civils;
Lehr, administrateur des écoles de Sainte-Aurélie et Saint-Pierre-le-Vieux;
Ungemach, négociant;
Roth, professeur de mathématiques à l'Université;
Schricker, secrétaire du sénat de l'Université;
le docteur Schimper, professeur à l'Université, présentés par M. Jules Sengenwald; et
M. Hugues de Bulach, présenté par M. Straub.

Mesures pour l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les mesures à prendre pour réunir la Société en assemblée générale. L'incertitude dans laquelle on se trouve encore relativement au chiffre des sociétaires de Colmar fait ajourner jusqu'à nouvel ordre la réunion qui doit se tenir annuellement dans

cette ville. Quant à la réunion générale à tenir à Strasbourg, les membres du Comité reconnaissent qu'il est urgent qu'elle ait lieu le plus tôt possible; la majorité des membres présents fixe à cet effet le 16 juillet de l'année courante, supposant que les comptes et le budget pourront être présentés à cette date.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du bureau, le 2 juillet 1874.

Président : M. le docteur EISSEN.

Présents : MM. Blanck, Petiti, Sengenwald et Straub, secrétaire.

L'ordre du jour annonce les dispositions prochaines à prendre pour l'assemblée générale.

Le Comité devant être renouvelé au quart, on tire au sort les noms des membres qui n'ont pas déjà donné leur démission. Ces derniers sont : MM. Bernard, Reussner et Nicklès, qui sont à remplacer ou à réélire en 1874, avec MM. Brucker et Stumpf. Noms des membres du Comité sortant en 1874.

Pour 1875, le sort désigne : MM. Spach, Ringeisen, Eissen, Nessel et Sengenwald.

Pour 1876, MM. Gyss, Straub, de Türckheim, Fischer et Blanck.

Pour 1877, MM. Ohleyer, Guerber, Klotz, Petiti, de Schauenburg.

M. le président annonce que M. Klotz a été mis dans l'impossibilité de régler les comptes — son comptable ayant eu des malheurs domestiques et se trouvant être malade. — Il promet de prendre au besoin lui-même la cause en main. — Le bureau décide qu'il sera également écrit à M. Ringeisen pour obtenir de lui un rapport sur les travaux de conservation exécutés pendant le courant de 1873-1874. Comptes.

La séance est levée à 3 heures.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance générale du 16 juillet 1874.

Présidence de M. EISSEN.

La réunion a lieu dans la grande salle de la mairie, que M. l'administrateur a bien voulu mettre à la disposition de la Société.

Exposition de vitraux et de peintures murales.

Dans une des salles attenantes, le comité expose un des vitraux de l'église de Vieux-Thann, restauré par ses soins, et les calques des peintures murales de l'église de Rosenwiller, exécutés par M. Denecken, aux frais de la Société.

L'assistance, une des plus nombreuses depuis la première réunion générale de 1856, regrette l'absence de M. L. Spach, qui se fait excuser par lettre, ainsi que M. le vice-président, M. le baron de Schauenburg. Le bureau est occupé par M. Eissen, président; M. d'Ernsthausen, président honoraire; M. Klotz, trésorier, et M. Straub, secrétaire en fonctions.

Discours du président.

M. Eissen ouvre la séance par le discours suivant:

« Messieurs,

« C'est avec une joie bien vive, avec une satisfaction profonde, que celui dont le nom se trouve inscrit le troisième sur la liste des citoyens accourus pour fonder cette Société — tant était grand à travers toutes les phases de son existence le culte sans bornes qu'il avait voué à l'histoire de la province natale et à la conservation des précieux vestiges de son glorieux passé, — que cet homme, dont toute la vie s'est écoulée dans l'exer-

cice d'un art béni des dieux, mais qui n'impose pas nécessairement l'oubli de toute modestie, se voit appelé à l'honneur bien grand de prendre la parole devant vous, devant une assemblée qui réunit les esprits les plus cultivés sur le seuil de deux grands pays; car, Messieurs, cette circonstance est la preuve irréfutable que l'institution que je représente n'a pas péri, et qu'elle a traversé, sans être détruite, le cataclysme que nous avons vu éclater sur nos têtes.

«En effet, Messieurs, les terribles événements auxquels nous avons assisté, ébranlèrent jusque dans ses fondements la Société fondée en 1855, cette institution cultivée avec tant de sollicitude et arrivée à un développement magnifique dans les quelques années qu'il lui avait été donné de vivre. Il était naturel que le nombre de nos sociétaires dût diminuer dans des proportions exorbitantes par des démissions, par des émigrations. Cependant le premier moment de stupeur passé, nous nous roidîmes contre les événements. Nous nous dîmes que l'Alsace avait bien changé de domination, mais qu'elle n'avait pas disparu; elle était toujours là avec ses souvenirs, ses traditions des siècles disparus et les nombreux monuments que nous avions pris à tâche jusque-là d'empêcher de tomber dans le néant. Nous nous dîmes qu'il ne faut point laisser périr notre œuvre, et nous résolûmes de nous remettre à travailler avec les débris que nous avions pu sauver. C'est alors que pour affirmer que nous n'étions pas morts, il fut décidé que nous réunirions dans une assemblée générale, convoquée par mon prédécesseur, tous les membres qui nous étaient restés. Malheureusement cette séance générale fut marquée par la démission de notre tant regretté président depuis la fondation, événement qui aurait pu avoir de graves conséquences. Vous me fîtes l'honneur de jeter les yeux sur moi, et vous me désignâtes pour succéder à M. Spach. J'acceptai, quoique la part que j'ai prise à nos publications se réduisît à un bien léger bagage. Mais je vous promis que tant que j'aurai l'honneur de me trouver à votre tête, la Société ne se dissoudrait pas. — J'espère que vous me rendrez justice sur ce point, et vous allez entendre le résumé de la situation telle qu'elle résulte des travaux accomplis par les membres du comité. — Ce n'était pas une petite affaire; beaucoup de sociétaires s'étaient définitivement retirés, d'autres avaient quitté leur résidence sans intention de se retirer de nous, d'autres enfin, en petit nombre, étaient revenus, mais sans déclarer leurs intentions à notre égard. Il a fallu éplucher tout cela et chercher à remettre en ordre nos écritures. — C'est au zèle et au dévouement de notre honorable trésorier que nous devons d'avoir pu réussir à mettre de la clarté dans notre situation, aussi je me

plais à lui rendre ici un témoignage public de la reconnaissance que la Société lui a vouée et qui lui est due à tant de titres.

« Quant à la sollicitude que j'ai vouée à nos monuments, mes efforts n'ont malheureusement pas été couronnés partout par de grands succès. — J'ai voulu sauver de la destruction une tour, restant des anciennes fortifications de la ville libre de Strasbourg, et désignée par nos chroniqueurs sous le nom de *Guldenthurm*. Mais malgré toutes mes instances, malgré des offres réelles, malgré la haute protection dont ce monument se trouva entouré par M. le président supérieur d'Alsace-Lorraine, des conditions d'intérêt financier prévalurent chez le propriétaire : la tour fut démolie et remplacée par une maison d'habitation. Il ne nous en reste qu'une photographie faite par M. Straub en 1865 et reproduite dans le prochain numéro du Bulletin.

Guldenthurm.

« Un autre monument, un véritable bijou archéologique, la chapelle de Sainte-Marguerite d'Epfig, qui nous fut signalée par notre confrère M. Ringeisen, éveilla notre vive sollicitude. Elle fut visitée par nous en compagnie du secrétaire de la Société ; nous trouvâmes dans le maire d'Epfig un confrère. M. le docteur Ruhlmann, dans les meilleures dispositions pour le petit monument, nous promit aussitôt le concours de la caisse communale pour cet objet. Sur notre proposition, le comité vota des fonds pour l'entreprise, et la restauration fut confiée à M. Ringeisen, déjà signalé par les beaux travaux de restauration et de consolidation du château de Hohkœnigsbourg, par ses travaux à l'église de Saint-George à Schlestadt, et surtout par ses belles études de restauration de l'église de Sainte-Foi de la même ville. Grâce à cet habile et dévoué confrère, le petit monument sera sauvé, et si les travaux ne se poursuivent pas avec toute la célérité désirable, il faut en chercher la cause dans les difficultés de trouver loin des grandes villes des ouvriers assez intelligents pour bien suivre et exécuter les idées de celui qui dirige.

Chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig.

« Dans tous les cas, la Société aura bien mérité de la science archéologique, ainsi que de l'histoire de l'architecture alsacienne par la réfection de ce monument.

« Un autre objet digne du plus haut intérêt fut trouvé dans la chapelle de Rosenwiller près de Rosheim. L'intérieur de ce petit monument avait été jadis recouvert en entier de peintures murales du quatorzième siècle, qui malheureusement à une époque postérieure, où le goût des beaux-arts paraît s'être effacé peu à peu dans les campagnes, furent recouvertes d'un badigeon. On y surajouta plus tard encore, au seizième siècle, de nouvelles peintures, sans aucune valeur esthétique. Des études consciencieuses, en-

Chapelle de Rosenwiller près de Rosheim.

treprises par votre secrétaire, firent découvrir le véritable état des choses, et le comité décida que l'on chargerait un artiste non pas de restaurer les peintures primitives, mais d'en prendre le calque le plus fidèle que possible. Le comité vota des fonds pour cette entreprise, et nous eûmes le bonheur de trouver dans la personne de M. Denecken un artiste aussi capable que consciencieux, qui se chargea de s'exiler pour un certain temps dans cette Thébaïde, où même les premières conditions de la vie matérielle font presqu'entièrement défaut, pour se soumettre au travail demandé. MM. les sociétaires, s'ils veulent bien se donner la peine de se rendre dans la salle attenante, pourront se convaincre de la manière dont M. Denecken a réussi, et du haut intérêt qu'offrent les sujets représentés et la manière dont ils sont exécutés. — Sans doute il a été impossible de refaire ce qui avait existé; mais l'idée première ne périra plus; la Société possède désormais, dans les cartons mis à sa disposition, le souvenir de ce qui a existé jadis dans cet endroit et une page de l'important chapitre de l'histoire des peintures murales en Alsace.

Vitraux de Vieux-Thann.

« Nous avons de plus entrepris la conservation des magnifiques vitraux de l'église de Vieux-Thann dans la Haute-Alsace, et nous sommes en relations avec un artiste très-capable d'entreprendre cette besogne. Des spécimens déjà restaurés sont également déposés dans la salle voisine.

Chapelle de Hüttenheim.

« D'un autre côté et pour revenir dans la Basse-Alsace, une petite chapelle, celle de Hüttenheim près Benfeld, défigurée d'une façon déplorable, a attiré notre attention. Cette chapelle, dont le galbe élégant, la gracieuse tourelle frappent les yeux du voyageur qui se rend de Strasbourg à Schlestadt, lorsqu'il laisse errer les regards sur la plaine à la gauche du chemin de fer, va être placée désormais sous le patronage de la Société. Elle sera restaurée avec intelligence et bon goût, et notre confrère M. Ringeisen se chargera avec plaisir de présider à ces travaux.

« Je constate avec bonheur que l'administration actuelle, aussi bien que celle qu'elle remplace, seconda avec bienveillance et avec libéralité nos efforts, et qu'elle se montre disposée à continuer sur ce pied.

« C'est ainsi, Messieurs, que sur le terrain paisible de la science, dans le culte des souvenirs des époques disparues, nous reportant d'un commun accord aux diverses phases qu'a traversées ce pays, nous pourrons perpétuer parmi nous les traditions vénérées des temps passés et travailler ensemble à une œuvre féconde et pleine de belles promesses pour l'avenir, dans une cordiale entente, ainsi qu'il convient à des hommes que la politique avait pu diviser, mais que l'austère science est destinée à réunir. »

M. Klotz, trésorier de la Société, rend compte de la situation financière depuis la réunion de mars 1873.

Compte rendu par le trésorier pour l'année 1873

« Messieurs,

« Dans la séance générale du 6 mars 1873 j'ai eu l'honneur de vous soumettre les comptes de gestion pour les années 1870, 1871 et 1872 que vous avez bien voulu approuver.

L'avoir de la Société à cette date se composait :

1° De 25 obligations nominatives des chemins de fer de l'Est 3 % achetées pour.	8,621 f 20 c
2° De la somme déposée à la banque d'Alsace et de Lorraine se montant à	4,622 25
3° De l'argent en caisse	494 90
Total. . . .	13,738 f 35 c

Voici l'exposé de la situation financière de la Société pour l'année 1873:

Compte de l'année 1873.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

CHAP. Ier. *Intérêts des capitaux.*		
Intérêts de 25 obligations nominatives des chemins de fer de l'Est 3 %	363 f 70 c	
Intérêts des fonds déposés en compte courant à la banque d'Alsace et de Lorraine	144 40	
		508 f 10 c
CHAP. II. *Cotisations des sociétaires.*		
Le nombre des quittances acceptées a été de 123, à 10 fr. l'une.	1,230	
		1,230 »
CHAP. III. *Subventions.*		
Subvention du département du Haut-Rhin pour 1872 et 1873[1]		1,000 »
CHAP. IV. *Recettes diverses.*		
Produit de la vente du bulletin publié par la Société . . .		25 »
Total des recettes ordinaires. . . .		2,763 f 10 c

1. Le département du Bas-Rhin n'a pas donné de subvention ni en 1872, ni en 1873.

Recettes extraordinaires.

Reliquat actif du compte de 1872	5,117f 15c

Récapitulation.

Recettes ordinaires	2,763 10
Recettes extraordinaires.	5,117 15
Total général des recettes. . . .	7,880 25

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

CHAP. Ier. *Frais de bureau et d'administration.*		
§ 1. Location et entretien du local des séances:		
A. Loyer pour 1873.	350f »c	
B. Assurance contre l'incendie du mobilier et de la Bibliothèque; prime pour 1873 . . .	9 10	
C. Balayage	40 »	
D. Indemnité au garçon de bureau de la Mairie pour disposition de la salle pour l'assemblée générale	10 »	
		409f 10c
§ 2. Frais d'administration:		
A. Indemnité au commis du président	200 »	
B. — au commis du trésorier	150 »	
		350 »
§ 3. Frais de bureau:		
A. Fourniture de billets de convocation aux réunions.	9 »	
B. Affranchissement du bulletin et de lettres de convocation.	71 45	
C. Insertions dans les journaux.	5 55	
		86 »
A reporter		845 10

Report		845f 10c
§ 4. Frais de perception :		
A. Encaissement des quittances de 1873 à Strasbourg	60f »c	
B. Affranchissement des quittances envoyées au dehors	25 »	
C. Port de lettres et mandats	2 60	
		87 60
§ 5. Frais de déplacement :		
Pour différentes excursions du président et des membres du bureau		41 »
		973 70

Chap. II. *Fouilles, recherches, travaux de conservation.*

Néant.

Chap. III. *Publication du bulletin de la Société.*

Néant.

Chap. IV. *Dépenses diverses et imprévues.*

Néant.

Dépenses extraordinaires.

Néant.

Récapitulation.

Dépenses ordinaires	973 70
Dépenses extraordinaires	» »
Total général des dépenses. . . .	973 70

RÉCAPITULATION.

Recettes.

Recettes ordinaires.

Chapitre Ier. Intérêts de capitaux.	508f 10c	
— II. Cotisations des sociétaires . . .	1,230 »	
— III. Subventions	1,000 »	
— IV. Recettes diverses	25 »	
		2,763f 10c

Recettes extraordinaires.

Reliquat actif du compte de 1872	5,117 15
Total général des recettes. . . .	7,880 25

Dépenses.

Dépenses ordinaires.

Chap. Ier. Frais de bureau et d'administration	973f 10c
Chap. II, III et IV sans dépenses.	

Balance.

Recettes.	7,880 25
Dépenses	973 70
Reliquat.	6,906 55
Qui se décompose ainsi:	
Fonds déposés à la banque d'Alsace et de Lorraine. .	4,766 65
Espèces en caisse.	2,139 90
Total pareil. . . .	6,906 55
A ajouter à l'avoir de la Société:	
Prix d'acquisition de 25 obligations des chemins de fer de l'Est 3 p. 100	8,621 20
	15,527 75

Le présent compte soumis à la vérification du comité par le trésorier soussigné.

Strasbourg, le 6/12 juillet 1874.

Signé: Klotz.»

Exposé, fait par M. Straub, des travaux littéraires fournis dans le courant de l'année.

Le président invite M. l'abbé Straub à faire l'exposé des travaux littéraires qui ont été adressés au comité depuis la dernière séance générale et qui forment le contenu du prochain Bulletin, actuellement sous presse.

Un travail étendu, dont la substance est tirée des archives départementales du Bas-Rhin par M. Spach, expose les rapports politiques existant entre la ville de Strasbourg et les villes suisses de Berne et de Zurich au dix-septième siècle.

Parmi les mémoires figure une étude comparative sur le développement de l'architecture et de la statuaire en France, d'après les matériaux employés dans les diverses régions, par M. Guerber. Le même auteur a fourni une notice sur l'ancienne abbaye de Stürzelbronn. La découverte de la première pierre de l'ancienne église des Dominicains à Strasbourg a fourni au secrétaire l'occasion de faire valoir la signification symbolique

attachée par le moyen âge à la pierre fondamentale des édifices sacrés:— Le même membre décrit dans un second mémoire les anciens autels portatifs, encore conservés en Alsace, et donne des détails sur les Schott, une famille patricienne de Strasbourg; ces détails sont extraits d'un manuscrit qui a péri pendant le bombardement de la ville.

Une notice intéressante, concernant un membre du clergé de notre diocèse et enterré à Obernai au seizième siècle, est fournie par M. l'abbé Gyss. — M. Kraus, professeur à l'Université de Strasbourg, a fait connaître le nom d'un général d'artillerie, né à Strasbourg, et en 1511 au service de la ville de Pise, au moment où la ville fut prise d'assaut. Dans un récent voyage M. Kraus en a découvert le monument funèbre, au campo sancto de Pise.

M. D. Fischer, maire de Saverne, a fourni une monographie de l'ancien couvent des religieuses de Saverne.

M. Straub termine son exposé par la lecture de quelques passages d'une étude sur l'église de Vieux-Thann et ses vitraux, qui paraîtra dans le Bulletin.

La parole est à M. Ringeisen:

«Messieurs,

Rapport d'ensemble sur les travaux de consolidation et de restauration présenté par M. Ringeisen.

«Vous ne vous attendez sans doute pas à une longue énumération des travaux de consolidation entrepris par la Société.

«Les événements qui nous ont surpris ont été trop profonds pour permettre à vos membres, quelque dévoués qu'ils fussent, les paisibles loisirs de la science et de l'art.

«Cependant lorsqu'une institution a sa raison d'être, qu'elle a largement prouvé sa vitalité, si un cas fortuit semble l'avoir paralysée, elle marche encore pendant quelque temps par sa propre force d'impulsion. C'est ainsi que, malgré quelque apparence de torpeur, nous sommes heureux de pouvoir vous produire les preuves suivantes d'une activité sérieuse.

Thann. Restauration de vitraux (1000 fr.)

«Je devrais commencer par le Haut-Rhin, vous parler des travaux entrepris aux verrières de l'église de Vieux-Thann, sous le patronage de la Société des monuments historiques d'Alsace. Mais M. Straub, qui a suivi ces travaux, a bien voulu se charger d'écrire une notice sur cet intéressant sujet. Je me contente donc d'enregistrer pour mémoire le crédit de 1000 fr. et la dépense qui s'élève à pareille somme.

Rosenwiller (canton de Rosheim) 300 fr.

«Le chœur de l'église de Rosenwiller est une construction ogivale très-intéressante. Ce chœur est précédé d'une tour plus ancienne, dont la par-

tie inférieure servait autrefois de chœur à l'église primitive, qui a disparu, et qui a été remplacée en 1860 par une nouvelle nef. Cette tour avait été ouverte à l'est lors de la construction du chœur ogival et à l'ouest lors de la reconstruction de la nef. Malgré ces modifications, ses anciennes parois nord et sud ont été conservées dans leur état primitif.

« On voit encore sous le badigeon, qu'on a fait disparaître de ces parois, les traces de ces modifications et de peintures murales de différentes époques. Celles du treizième siècle avaient été recouvertes de peintures relativement plus récentes, qui ont permis, après leur grattage, de distinguer parfaitement les sujets anciens.

« Le chœur est-il également couvert de peintures? Nous le pensons. Comme il n'a pas été fait de réparation à cette partie de l'édifice, nous n'avons pas eu occasion de vérifier cette hypothèse. Il n'a été mis à jour jusqu'à présent que les sujets de l'avant-chœur.

« La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace s'était intéressée à ce spécimen de nos peintures murales, et sur la proposition de M. l'abbé Straub, secrétaire du comité, elle avait voté une somme de 300 fr. pour subvenir aux premiers frais de restauration. Elle se proposait de relever, au moyen de calque, l'état actuel, puis de faire revivre la peinture primitive, après avoir fait disparaître avec précaution les superfétations successives. Ce travail exigeait le concours d'un artiste habile et consciencieux. Les événements de la guerre ont mis obstacle à ces dispositions. Il y avait nécessité de les reprendre. M. Denecken, peintre à Strasbourg, qui a déjà exécuté des travaux remarquables dans ce genre, vient d'être récemment chargé de relever l'état ancien.

« Vous avez pu voir, Messieurs, dans la salle voisine, les reproductions, grandeur naturelle, des peintures primitives qui décorent la face nord de l'avant-chœur; elles ont avant tout le mérite de l'exactitude. Si elles ne peuvent rendre le charme et la naïveté du modèle, elles seront cependant d'un secours précieux pour l'étude de l'histoire de l'art religieux dans nos contrées. Je ne doute pas que vous ne donniez votre approbation à ce mode d'opérer et que vous ne nous encouragiez à le renouveler lorsque l'occasion s'en présentera de nouveau.

« Cette occasion semble toute trouvée.

Hüttenheim. Peintures murales.

« La chapelle du cimetière de Hüttenheim, près Benfeld, est une petite construction de plusieurs époques. Elle est orientée. Le chœur ogival est vouté, avec contreforts; la nef, ajoutée après coup, est également ogivale mais plafonnée. Le porche et la sacristie sont de 1739. Au-dessus du pignon ouest de la nef s'élève un petit clocheton en pierre, de forme hexagonale et

datant du seizième siècle ; au-dessus de l'autre pignon à l'est s'élève un deuxième clocheton, beaucoup plus petit, en briques et pierres.

« Dans le chœur est un magnifique autel de 1724 et dans la nef deux autres plus petits de la même époque. La madone du maître-autel est du commencement du seizième siècle.

« Tout cet ensemble, malgré ses disparates et la simplicité de ses formes, est fort intéressant au point de vue de l'art et très-vénéré dans la commune.

« Le Conseil municipal a fait exécuter quelques travaux de grosses réparations nécessités par les ravages du temps et des hommes.

« En procédant à l'enlèvement des badigeons, on a trouvé que tous les parements intérieurs de la nef et du chœur, ainsi que les dessus des trois portes d'entrée extérieures, étaient couverts de peintures décoratives.

« Celles de la nef à la hauteur d'appui se composent de draperies droites, arrêtées par de grandes bandes de division.

« Au-dessus règnent deux zones de tableaux superposés, également entre des bandes de division, et représentant les scènes principales de la vie de la sainte Vierge. Le chœur est orné de grandes figures debout dans les trumeaux. Les tympans de chacune des deux voûtes d'arête sont décorés d'anges affrontés à la clef, les ailes éployées le long des arcs diagonaux et portant des phylactères dans leurs mains; dans les ébrasements des fenêtres courent des rinceaux et sur les clefs de voûte sont représentés des écussons armoriés. Les peintures primitives datent du quinzième siècle; elles ont été recouvertes par d'autres peintures plus récentes.

« Malgré les soins et les recommandations les plus absolues, il a été impossible jusqu'à présent de dégager toutes les figures. Cependant, par les fragments qu'on en distingue, il est facile de reconnaître tout l'intérêt que présentent ces peintures.

« La commune se propose de rétablir ces décorations et ces peintures; elle paraît justifier de ressources importantes. Nous faisons des vœux pour la réussite de ces projets et la conservation, ainsi que le rétablissement, aussi exact que possible, de ces spécimens rares et précieux. Avant tout nous proposerions d'accorder sur les fonds de la Société une subvention nécessaire pour faire dresser les calques de toutes les parties visibles, ainsi qu'il a été déjà procédé pour les peintures de Rosenwiller. Au cas où ces travaux ne pourraient être entrepris avec les exigences qu'ils comportent, nous estimons qu'il y aurait lieu de conseiller à la commune de se contenter d'une peinture décorative à la détrempe, qui permettrait à l'avenir de retrouver les anciens types, si l'on devait les rétablir.

Epfig. Chapelle de Sainte-Marguerite, 3,250 fr.

« La chapelle de Sainte-Marguerite, située au pied d'Epfig vers l'orient et contre l'ancienne voie romaine, se compose d'une petite nef, avec transept et chœur voûtés en berceau, d'une époque très-reculée. Elle est surmontée à sa croisée d'une tour rectangulaire, plus récente.

« Contre le pignon ouest et le long de la face sud de la nef a été ajouté après coup un cloître à petites arcadures romanes paraissant être du onzième siècle.

« Dans l'angle formé par la rencontre du chœur et du croisillon sud a été élevée, en 1516, une petite chapelle ogivale à voûte d'arête portant à la clef le millésime et l'écusson de son fondateur. Et plus tard encore ont été construits du côté nord, contre le chœur : une petite sacristie, et contre la nef : un ossuaire. On voit de plus, au sommet du pignon ouest de la nef, la date de 1601, époque de la reconstruction des toitures après un incendie.

« Cette chapelle, autrefois l'église du village de Sainte-Marguerite avant son annexion à Epfig, est entourée d'un cimetière qui a longtemps servi pour les inhumations de toute la paroisse. Depuis le transférement du cimetière, elle n'a plus d'affectation spéciale, mais elle est tout particulièrement vénérée par la population entière.

« Ce petit monument, un des plus intéressants de toute l'Alsace par son antiquité et son ensemble, est dans un bien mauvais état de conservation. Des mutilations déplorables ont été apportées de longue date aux formes du bâtiment qui en défigurent l'aspect. Des déversements considérables se sont opérés et menacent plusieurs parties essentielles de la construction. Enfin, l'humidité, par suite de l'exhaussement des terres à l'entour, rongeait le bas des murs et les carrelages intérieurs.

« La Société pour la conservation des monuments historiques s'est vivement préoccupée de cette situation.

« Elle a affecté, en 1873, un premier crédit de 1,000f
qui avaient été mis à la disposition de notre très-regretté président par M. le préfet, comme produit de l'allocation votée par l'ancien Conseil général pour l'année 1871 et qui allait être périmée.

« De son côté la commune avait entrepris en 1872, sur ses fonds particuliers, les premiers travaux de déblai autour de l'église.

« Ces travaux ont occasionné une dépense de 250

« Depuis, la Société a alloué un second crédit de 1,000
et la commune deux nouveaux crédits de 500 fr. chacun, soit . 1,000

« Ensemble. 3,250

« A l'aide de ces crédits il a pu être constitué un petit atelier, qui est actuellement en fonction, sous la surveillance active de M. Ruhlmann, maire de la commune et membre de notre Société, et par la décision de votre comité, en date du 30 mai 1872, sous ma direction spéciale.

« Les travaux de déblai, effectués autour de la chapelle à la fin de 1872, ont mis à jour le soubassement de ce petit édifice et ont eu pour premier résultat de le dégager et de l'assainir.

« J'ai pu constater ensuite que l'ossuaire, établi après coup contre la nef, puis agrandi, était sans fondement, lézardé et menaçant ruine. Comme cet appendice, sans être d'une grande importance archéologique, a sa raison d'être, il a été décidé par la commission des monuments historiques, composée de M. Eissen, votre président, et de MM. Klotz et Straub, qui se sont transportés sur les lieux, le 3 août et le 30 octobre 1873, que cet appendice serait démoli et reconstruit dans ses formes et dimensions anciennes. Cette démolition est effectuée ; les murs, composés de petits moellons et de mortier de mauvaise qualité, n'ont pas présenté la moindre résistance. Ils avaient cédé sous la charge des ossements accumulés dans l'ossuaire, qui avaient glissé et fait effort contre les parois. Ces ossements ont été recueillis avec soin par le fossoyeur. Ils forment dans le cimetière un vaste tumulus recouvert en paille. Ils pourraient servir momentanément aux recherches anthropologiques. Ils seront rétablis et rangés à leur ancienne place après la terminaison des travaux. L'angle nord-ouest du croisillon nord était lézardé et se détachait. Lors de la démolition de l'ossuaire à côté, cet angle menaçait de s'écrouler ; il a été démoli avec soin. Les pierres d'angle ont été numérotées pour être reposées telles qu'elles étaient. Il est facile de constater par cette brèche que la maçonnerie est formée de petits moellons de grès irréguliers et ronds, variant de 6 à 15 centimètres ; les plus gros de 15 à 30 centimètres ; l'intérieur du mur, qui est fort épais (près de 1 mètre), forme une maçonnerie de blocage, noyée dans un mortier variable de nuance et de dureté. Ce mortier est en général de mauvaise qualité et terreux.

« Les pierres de taille sont irrégulières, de faible épaisseur, mal appareillées et taillées grossièrement avec des striures sur leurs parements comme à l'époque mérovingienne.

« Il résulte de ces indices, de la forme des voûtes, de la différence de niveau avec le cloître du onzième siècle, que la nef, le chœur et le transept doivent être reportés à l'époque carlovingienne, sinon à celle mérovingienne.

« Espérons que l'étude du monument et des indices nouveaux qui pour-

ront être découverts, nous permettra de préciser plus sûrement les dates. Nous ne manquerons pas de recueillir tous les documents, même les plus insignifiants au premier aperçu, pour être réunis et représentés en cours des travaux, par des notes et des dessins fidèles. J'ai visité hier ces travaux de reconstruction ; malgré l'incertitude résultant d'un premier essai, ils avancent rapidement et assez convenablement. Le travail qui viendra ensuite, consistera dans le remplacement des pierres manquantes aux pentes des pignons et aux corniches, dans le rétablissement des combles et toitures suivant leur inclinaison primitive.

« Cet ensemble d'opérations absorbera les fonds alloués.

« Je ne doute pas qu'en raison de l'intérêt qu'inspire ce petit édifice et du bon résultat obtenu, la Société ne vienne de nouveau, par ses subventions et ses conseils, à l'aide d'une commune parfaitement intentionnée et qui sera heureuse de tous les efforts faits pour la conservation de son édifice de prédilection.

Kœnigsbourg. « Après les travaux exécutés sur les fonds de la Société, je crois devoir dire un mot de ceux entrepris sous son influence par l'initiative privée.

« Le château de Kœnigsbourg est populaire en Alsace. La Société pour la conservation des monuments historiques y a attaché son nom par les sommes importantes qu'elle y a consacrées. Grâce à elle, il est sorti des décombres que l'incurie et une sordide spéculation avaient amoncelés autour de ses murs. Depuis que la ville de Schlestadt en est devenue propriétaire, la Société avait cru pouvoir se reposer sur elle pour continuer l'œuvre de restauration commencée. Malheureusement Schlestadt, absorbé par de grands travaux de voirie et par les préoccupations de son avenir, n'avait pas trouvé le temps de s'occuper de sa nouvelle acquisition. Cependant des ouvrages d'une absolue nécessité, quelques autres d'entretien, sollicitaient une prompte exécution, si l'on ne voulait pas déplorer des accidents et être entraîné plus tard à des dépenses de reconstruction considérables.

« Dans ces circonstances critiques, MM. Dietsch, manufacturiers à Liépvre et membres de notre Société, après avoir demandé notre concours, se sont mis résolûment à l'œuvre. A l'aide de leurs propres ressources et des fonds de collecte recueillis chez le garde pour cette destination, ils n'ont pas craint d'entreprendre depuis 1871 une série de travaux de réparation et surtout de déblais d'une importance majeure.

« Si vos moments n'étaient pas comptés, je pourrais, Messieurs, vous donner le détail des résultats obtenus que j'ai consignés dans une petite notice adressée dans le temps à votre comité pour solliciter son concours

«Mais votre comité, engagé par ses antécédents et pensant plus que jamais qu'une ville comme Schlestadt ne doit pas se laisser enlever l'honneur d'entretenir son château, a dû se tenir officieusement à l'écart.

«Cependant il ne laisse pas que d'apprécier à leur valeur le dévouement de MM. Dietsch et les beaux résultats obtenus. Votre président même a bien voulu m'accompagner en octobre 1873 dans une des excursions que nous avons faites en compagnie de M. le maire de Schlestadt et de plusieurs membres des monuments historiques et nous a vivement félicités.

«Je tenais à constater ces faits, parce qu'ils sont méritoires, et à vous annoncer en même temps que des travaux de consolidation des voûtes les plus menacées doivent être prochainement entrepris. Sur l'initiative bienveillante de l'administration, un devis m'a été demandé; il s'élève à 8000 fr. La ville de Schlestadt fournit les bois d'échafaudage, les matériaux et son contingent en numéraire. Espérons que ces travaux ne seront pas les derniers et que ces magnifiques ruines, qui font l'ornement de nos contrées, trouveront enfin un concours digne de leur importance.

«Vous le voyez, Messieurs, sans être chargés d'un riche butin, nous ne nous présentons pas cependant devant vous les mains vides; les circonstances n'étaient pas faciles, vous le savez. Que nos efforts nous soient comptés. Nous espérons que vous serez indulgents et que vous nous saurez gré de cette preuve d'amour pour notre chère Alsace.»

Remplacement des membres sortants du comité.

L'ordre du jour appelle les assistants à émettre leur vote pour compléter le comité et pour l'élection du président. Trois membres avaient donné leur démission (MM. Nicklès, Bernhard, Reussner); deux ont été désignés sortants par la voie du sort (MM. Brucker et Stumpf).

Le résultat du scrutin a été le suivant pour les membres du comité:

MM. Brucker,	archiviste de la ville,	nommé	avec 49	voix.
Winckler,	architecte provincial,	»	» 49	»
Conrath,	architecte de la ville,	»	» 42	»
Schmidt,	professeur de théologie,	»	» 37	»
Salomon,	architecte,	»	» 36	»

Les autres voix sont tombées sur MM. Kraus : 12, Weizsæcker : 9, Stumpf : 7, Rindler : 4, Scherer : 4, etc., etc.

Élection du président.

Le résultat du scrutin pour l'élection du président a été : MM. Petiti, 24 voix; Straub, 20; de Schauenburg, 7, et Eissen, 2. Cette élection n'ayant pas eu lieu avec une majorité absolue de voix, l'assemblée, vu le départ d'un grand nombre de membres, qui n'avaient pas pu assister au dépouillement du scrutin, décida, séance tenante, qu'il serait procédé au

ballottage entre MM. Petiti et Straub dans une réunion générale qui aurait lieu en octobre.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité du 10 août 1874.

Président : M. EISSEN.

Présents: MM. Nessel, Ringeisen, Salomon, Rodolphe de Türckheim, Winckler et Straub, secrétaire.

La séance est ouverte à 2 heures dans le local habituel de la Société.

Admission de nouveaux membres.

Après la lecture du procès-verbal de la séance générale du 16 juillet, qui est approuvé, le secrétaire propose comme membre de la Société M. Jecker, curé de Winkel; M. Raphael de Bancalis, propriétaire à Gerstheim, est proposé par M. Rodolphe de Türckheim.

Découverte de tombelles gallo-romaines près de Haguenau.

M. Nessel annonce que des fouilles ont été faites à proximité des tombelles gallo-romaines près de Haguenau et qu'on a extrait du sol un nombre considérable de monnaies anciennes. Un rapport détaillé sur cette découverte sera présenté prochainement.

Communication de M. Schricker au sujet de tombes antiques découvertes près de Romanswiller.

De récents travaux de nivellement opérés par l'administration du chemin de fer, à proximité de Romanswiller, ont mis au jour une tombe antique, dont M. Schricker transmet la description au comité.

La tombe parfaitement orientée était formée de quatre dalles en grès vosgien posées de champ sur le sol précédemment nivelé; au dire de l'ingénieur et des ouvriers, elle était recouverte de trois dalles juxtaposées et renfermait un squelette en bon état de conservation, sans armes ni objets d'ornements. Déjà quelques jours auparavant on avait découvert plusieurs squelettes, dont un seul était accompagné d'une épée courte et à un seul tranchant, d'une lame de couteau et d'un débris d'un vase d'argile. Tous ces objets sont en ce moment déposés dans une salle de la bibliothèque universitaire et fourniront la matière à une description détaillée, promise par M. Schricker.

Le comité vote des remercîments à l'auteur et décide l'insertion du mémoire dans le bulletin.

Peintures murales découvertes dans la chapelle de Hüttenheim.

Le secrétaire rend compte de la visite qu'il a faite dans la chapelle de la Vierge de Hüttenheim. Le travail de débadigeonnage a mis à nu pres-

que toute la série des sujets tirés de la vie de la Vierge, depuis le récit apocryphe du refus essuyé dans le temple par Joachim, au moment où il présente son offrande au grand prêtre, jusqu'à la dormition de Marie. Malheureusement les peintures sont détériorées au point qu'une restauration nécessitera, en partie du moins, une composition nouvelle. Toutefois un artiste familiarisé avec ce genre de peinture pourra tirer un excellent parti de ce qui existe et rendre à la chapelle son aspect d'autrefois. La commune ayant des ressources et se montrant disposée à employer les sommes nécessaires, le secrétaire est d'avis qu'on l'encourage par des conseils. Il espère réussir dans une démarche qu'il fera pour l'éloignement de la chaire, ouvrage sans caractère artistique et complétement inutile dans une chapelle, ainsi que pour la substitution d'un plafond en charpente apparente au plâtrage moderne qui défigure l'édifice. C'est à ces conditions seulement, d'après lui, que la restauration pourra donner une idée juste de l'état décoratif d'un petit sanctuaire construit au milieu du quinzième siècle, conservé du reste presque dans son état primitif.

Le comité approuve le plan de restauration proposé par M. Straub. N'ayant pas qualité pour proposer l'exécution de travaux autres que ceux de simple conservation, il renvoie le projet à la commission des bâtiments placée sous la direction de M. l'architecte Winckler.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du Comité du 26 octobre 1874.

Présidence de M. EISSEN.

Présents: MM. Brucker, Conrath, V. Gerber, Ch. Schmidt, J. Sengenwald, Ringeisen, Salomon, de Schauenburg et Straub, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du mois d'août, qui est adopté, M. le président fait inscrire deux nouveaux membres: MM. Kœhler, curé de Brumath, et Fix, curé de Niederbronn, proposés par M. Straub. *Inscription de nouveaux membres.*

M. Ringeisen rend compte de quelques travaux de déblai qui ont eu lieu au Hohkœnigsbourg, aujourd'hui propriété de la ville de Schlestadt. Plusieurs parties seraient à soutenir; déjà le conseil municipal a voté une somme de 1,000 fr. pour ces travaux. *Hohkœnigsbourg. Travaux faits par la ville.*

M. Salomon déplore l'état des ruines de Niedermünster et demande s'il n'y a pas lieu d'en relever un plan exact. D'après l'observation d'un *Niedermünster. Recherche du plan de ces ruines.*

membre, ce plan doit exister au ministère. — M. Tauflieb sera invité à le réclamer de M. Bœsswilwald.

Le comité fixe l'assemblée générale au 19 novembre et prie M. le président de s'adresser à M. Back pour obtenir, à cet effet, la grande salle de la mairie, ainsi qu'à l'administration du chemin de fer de l'Est pour en obtenir les mêmes remises sur le prix des places, qu'elle a bien voulu faire précédemment.

La séance est levée à 4 heures.

Séance générale du 19 novembre 1874 à 2 heures de relevée.

Présidence de M. EISSEN.

Le bureau est occupé par M. d'Ernsthausen, président de la Basse-Alsace, en qualité de président honoraire de la Société, M. le baron de Schauenburg, vice-président, et M. Straub, secrétaire. Quarante-six membres assistent à la séance, tenue dans la grande salle de la mairie, que M. l'administrateur municipal a bien voulu mettre à la disposition de la Société.

Élection du président.

L'ordre du jour appelle l'assemblée à l'élection du président, la dernière réunion générale n'ayant pas obtenu un résultat définitif. 24 voix étaient portées sur M. Petiti, 20 sur M. Straub, 7 sur M. de Schauenburg, et 2 sur M. Eissen. L'assemblée, se trouvant réduite au chiffre de 15 membres après le dépouillement du scrutin, n'avait pas voulu procéder à un nouveau vote et avait décidé que dans une réunion prochaine il y aurait ballottage entre MM. Petiti et Straub.

M. Eissen ouvre la séance en déclarant que M. Petiti n'acceptera point les fonctions de président, et que le suffrage ne sera plus restreint aux noms portés sur le bulletin de vote. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

M. Straub 38, M. Eissen 3, M. de Schauenburg 2, M. Petiti 2, M. Blanck 1 voix.

Chapelle mortuaire des Zorn dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux; M. Straub propose de la faire restaurer.

M. Straub est proclamé président. Il expose aussitôt la situation délabrée dans laquelle se trouve l'ancienne chapelle mortuaire des Zorn, construite dans l'angle nord-ouest formé par le clocher et la nef de Saint-Pierre-le-Jeune. C'est une construction ogivale qui n'a pas seulement une valeur historique, mais qui renferme, outre les pierres tombales d'une famille

puissante, des détails d'architecture, de peintures murales, qui lui donnent une incontestable valeur d'art. Étant impropre au service religieux, elle a été depuis longtemps abandonnée et deviendra par le fait une ruine, parce que la communauté protestante de Saint-Pierre-le-Jeune est dénuée des ressources nécessaires pour pourvoir à son entretien.

Ce monument rentre donc dans la catégorie de ceux qui doivent être l'objet de la sollicitude de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Le président se propose de faire nommer dans la prochaine réunion du comité une commission d'architectes, chargée d'examiner la chapelle et de faire un devis sur les travaux les plus urgents. Prévoyant que la dépense pourra être considérable, il prie l'assemblée d'autoriser dès maintenant une allocation de 2,000 fr. applicable à ce but.

Allocation de 2,000 fr. pour la chapelle des Zorn.

Après une courte discussion sur les attributions du comité et l'observation stricte des statuts, discussion à laquelle prennent part MM. Mitscher, Blanck, Jules Sengenwald et Straub, l'allocation est votée à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M. Straub annonce le dessein qu'il a d'organiser pour une des grandes réunions une exposition d'objets d'art local, à laquelle tous les collectionneurs d'antiquités alsaciennes seront invités à prendre part. Ce projet est vivement approuvé. — La séance est levée vers 4 heures. Avant de se séparer, MM. les membres examinent avec intérêt la remarquable châsse de Marsal sculptée en pierre blanche au quatorzième siècle, la Vierge sculptée en bois du quinzième et plusieurs statues du dix-septième provenant de la chapelle de la Vierge de Hüttenheim, qui doivent être prochainement restaurées.

Objets exposés dans la salle de réunion: châsse de Marsal, Vierge en bois de Hüttenheim.

Séance du Comité du 14 décembre 1874.

Présidence de M. STRAUB.

MM. de Schauenburg, Ohleyer et Brucker se font excuser.

Présents : MM. Klotz, Sengenwald, Blanck, Rodolphe de Türckheim, Nessel, Ringeisen, Salomon, Petiti, Conrath, Eissen, Ch. Schmidt.

M. l'abbé Keller, membre de la Société, assiste à la séance.

M. le président donne lecture du procès-verbal de la séance du comité du 26 octobre et de celui de l'assemblée générale du 19 novembre. Ces procès-verbaux sont adoptés.

Renouvellement du bureau.

Conformément aux statuts de la Société, on procède au renouvellement du bureau. — M. de Schauenburg est nommé par acclamation vice-président; M. Ch. Schmidt, 1er secrétaire; M. Nessel, 2e secrétaire; M. Salomon, archiviste-conservateur. Sur le désir manifesté par M. Klotz de ne plus être chargé des fonctions de trésorier, le comité lui exprime sa reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la Société, et tout en regrettant de le voir renoncer à ses fonctions, le remplace par M. Blanck.

M. Ringeisen annonce que M. Barthélemy, maire de Hüttenheim, s'abonnera au bulletin de la Société au nom de la commune dont il est l'administrateur.

M. le président communique une lettre de M. Stichaner, *Kreisdirektor* à Wissembourg, appelant l'attention de la Société sur la nécessité d'entreprendre quelques travaux de restauration à l'ancienne église collégiale de ladite ville. A cet égard, M. le président rappelle que cette église a été classée par le gouvernement parmi les monuments historiques qui sont dans le cas d'être restaurés ou entretenus. Le comité est d'avis de la recommander à la sollicitude de l'autorité supérieure. Sur l'observation d'un membre, M. le président demandera à cette occasion qu'on communique à la Société la liste des monuments classés.

Commission chargée de visiter la chapelle des Zorn.

M. le président entretient le comité de la chapelle des Zorn, qui fait partie aujourd'hui de l'église protestante de Saint-Pierre-le-Jeune, et dont il a déjà parlé dans l'assemblée générale. L'opportunité de la restauration de cette chapelle, aux frais de la Société, étant mise en doute par quelques membres, on charge une commission, composée de MM. les architectes faisant partie du comité, d'examiner la chapelle et de présenter un rapport lors de la prochaine séance. Le 1er secrétaire est adjoint à cette commission.

Thermes de Mackwiller; mesures à prendre contre leur dégradation.

M. Nessel informe le comité que les thermes de Mackwiller sont menacés de détérioration; le terrain n'ayant été acquis par le gouvernement, les habitants du lieu enlèvent des pierres pour leur usage personnel. M. le président s'adressera à qui de droit, pour demander qu'à l'avenir ce monument soit mieux préservé.

Communication de M. Nessel sur les tumuli près de Haguenau.

Le même met sous les yeux du comité des dessins d'objets trouvés par lui dans des tumuli de la plaine de Haguenau; il donne des détails sur plusieurs de ces objets qui présentent un grand intérêt archéologique. Le comité le remercie de sa communication et le prie de faire un mémoire sur ces curieuses découvertes.

Restauration de la chapelle de Sainte-Marguerite.

M. Ringeisen annonce que les travaux entrepris à la chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig sont en cours d'exécution. Le comité, ayant voté dans

ce but une allocation de 1,000 fr., autorise M. Ringeisen à toucher cette somme.

Sur la proposition du même, le comité accorde 150 fr. pour solder les frais de restauration de la chapelle de Hüttenheim.

Restauration de celle de Hüttenheim.

M. Salomon fait part au comité que, lors de la restauration de l'église protestante de Saint-Pierre-le-Jeune, on a retrouvé sous le badigeon des restes de peintures murales, entre autres d'une descente de croix. La commission chargée d'examiner la chapelle Zorn est priée de vérifier s'il y a lieu de faire quelque chose pour conserver ces peintures ou d'en prendre des photographies.

Peintures murales découvertes dans l'église protestante de Saint-Pierre-le-Jeune.

La séance est levée.

Séance du Comité du 15 février 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents : MM. Blanck, Brucker, Nessel, Petiti, Ringeisen, Salomon, Sengenwald, Schmidt, secrétaire.

M. le professeur Kraus et M. le bibliothécaire Barack, membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1874 est lu et approuvé.

M. le président donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par M. le baron de Schauenburg, au sujet d'une question concernant le *Hortus deliciarum*. Dans son livre sur les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge, M. Gérard, après avoir rappelé (T. I, p. 50) que M. le comte Auguste de Bastard avait obtenu la communication du volume de Herrade, pour en reproduire quelques miniatures dans son ouvrage intitulé : *Peintures et ornements des manuscrits*, ajoute que M. de Bastard inspira au gouvernement d'alors l'idée de garder le précieux manuscrit, et que ce n'est que sur la protestation du bibliothécaire, feu M. Jung, et sur les réclamations du maire, que ce péril put être évité. Or, il résulte d'informations prises par M. de Schauenburg auprès de M. l'abbé Auber, chanoine à Poitiers, que M. de Bastard n'a jamais eu l'intention de retenir le *Hortus deliciarum* pour une des bibliothèques publiques de Paris, mais que c'est pour Berlin qu'on avait réclamé le manuscrit, pour l'y garder pendant trois mois. Le 17 janvier 1848, M. de Bastard reçut de M. le baron d'Arnim la lettre suivante :

Communication de M. le baron de Schauenburg sur le manuscrit de Herrade.

«Monsieur le comte,

«Verbalement informé par vous, en réponse à ma lettre du 18 no-«vembre dernier, que vous pouviez vous passer durant quelques mois du «manuscrit intitulé : *Hortus deliciarum*, qui vous a été prêté par l'acadé-«mie de Strasbourg, je me suis adressé à M. le comte de Salvandy, pour «*en* obtenir *de ce ministre* l'autorisation d'envoyer ledit manuscrit à l'uni-«versité de Berlin pour *un espace* de trois mois.

«Le ministre a parfaitement accueilli ma demande et m'a fait connaître, «dès le 4 de ce mois, qu'il vous avait écrit pour vous inviter à remettre «le manuscrit.

«Veuillez en conséquence, je vous prie, Monsieur le comte, effectuer «cette remise, dont l'objet est impatiemment attendu à Berlin.

«Agréez etc.

«Baron D'ARNIM.»

Dans une lettre adressée le 1er décembre 1874 à M. le chanoine Auber, M. de Bastard écrit ces lignes :

«Ému de cette demande, j'ai envoyé de moi-même le manuscrit à «Strasbourg, en plaçant en outre dans la caisse une ou deux peintures «*fac-simile*, encadrées et tirées du livre. Je crois que j'ai choisi les deux «plus belles, et elles sont, sans doute, encore dans la maison de M. Jung, «qui me remercia aussitôt.

«Dès ce moment, vous êtes à même d'apprécier le récit de M. Gérard «et vous pouvez en parler *de visu* à votre excellent ami, M. le baron de «Schauenburg.

«Je retrouverai, sans doute, au ministère ce que j'ai écrit à cette occa-«sion à M. de Salvandy, qui a fort approuvé ma conduite.»

Nous ajouterons que les deux *fac-simile* encadrés furent déposés par feu M. Jung à la bibliothèque de la ville, où, jusqu'au 24 août 1870, on a pu les voir suspendus dans la salle de la bibliothèque Schœpflin.

Chapelle Zorn.

M. le président et quelques membres rapportent où en est l'affaire de la chapelle Zorn; le président du consistoire de Saint-Pierre-le-Jeune, auquel M. le président s'est adressé, n'ayant pas encore donné de réponse, le comité n'est pas en mesure de prendre une résolution.

M. le président annonce qu'il a écrit à l'autorité supérieure, au sujet de l'église collégiale de Wissembourg.

Allocation d'une subvention de 1,500 fr. à la Société par le département.

Le même, ayant été informé qu'une subvention de 1,500 fr. a été accordée à la Société par le département, a fait toucher cette somme, qui a été remise entre les mains du trésorier. M. Blanck déclarant qu'il lui est im-

possible de remplir les fonctions de trésorier, on est d'avis de s'adresser, à cet effet, à un notaire, membre de la Société.

Sur la proposition de M. le président, on décide 1° qu'à l'avenir, des savants étrangers, de passage à Strasbourg, pourront être invités à assister, à titre d'hôtes, aux séances du comité, et 2° qu'une personne résidant à Strasbourg et ayant demandé à être reçue membre pourra être autorisée à venir à une séance avant sa réception définitive.

Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Gyss sur les monuments celtiques du mont Sainte-Odile.

M. le président donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Gyss, d'Obernai, intitulé : *Un témoignage traditionnel concernant les monuments celtiques du mont Sainte-Odile.*

L'honorable auteur, se rattachant à des fouilles faites dans l'enceinte du mur païen par M. Voulot, s'applique à démontrer que cette localité a eu primitivement une destination religieuse, et que certaines pierres qu'on y rencontre ont servi à la célébration du culte druidique. A l'appui de cette opinion, il rappelle qu'il y a deux siècles environ le botaniste strasbourgeois Marc Mappus, parlant de ces pierres, les a qualifiées « d'autels des anciens païens ». Suivant M. l'abbé Gyss, Mappus n'aurait pas pu s'exprimer de la sorte, s'il n'avait pas existé de son temps une tradition populaire, attribuant auxdites roches une origine païenne et un but religieux.

Après la lecture de ce mémoire, M. l'architecte Salomon, qui a assisté à l'ouverture de deux *tumuli*, fouillés par M. Voulot, donne des renseignements très-détaillés sur cette opération; ces renseignements, ainsi que les observations faites par quelques membres, sont de nature à inspirer des doutes sérieux sur l'importance réelle des découvertes de M. Voulot. On fait remarquer, en outre, que le témoignage de Mappus ne suffit pas pour prouver l'existence d'une ancienne tradition populaire; M. Gyss convient lui-même que ni avant, ni après Mappus on ne trouve une trace de cette tradition; le seul fait certain, c'est que depuis des temps très-reculés le *mur* était appelé païen; Mappus a pu induire de ce fait que les pierres avaient servi également aux païens; rien ne prouve que son opinion ait été autre chose qu'une opinion personnelle. Le comité est d'avis que la question n'est pas encore définitivement résolue; il n'en exprime pas moins ses remercîments à M. l'abbé Gyss pour l'ingénieux travail qu'il a bien voulu lui communiquer.

Autorisation donnée au président d'acquérir pour le musée des monuments et des objets d'art.

Le comité autorise son président à faire, quand l'occasion s'en présente, des acquisitions de monuments et d'objets d'art ayant un intérêt archéologique, sauf à faire agréer les dépenses par l'assemblée générale.

Admission de nouveaux membres.

M. Blumer, entrepreneur de menuiserie à Strasbourg, présenté par M. Salomon, et MM. Friedberg, *Regierungsrath*, et de Korff, colonel de cavalerie, présentés par M. Straub, sont reçus membres de la Société.

Notice de M. Schmidt sur le couvent des dominicains de Strasbourg.

Le comité décide l'insertion dans le bulletin, d'une notice historique de M. Schmidt sur le couvent et l'église des dominicains de Strasbourg, en y joignant le plan que M. Salomon a relevé des anciennes fondations.

Vu l'heure avancée, M. le professeur Kraus ajourne à une prochaine séance quelques communications qu'il s'était proposé de faire.

La séance est levée.

Séance du Comité du 12 avril 1875, à 2 heures.

Présidence de M. STRAUB.

Présents: MM. le curé Guerber, J. Sengenwald, Salomon, Nessel, Ringeisen, Winckler, Blanck, R. de Türckheim.

M. le professeur Schmidt, secrétaire, est absent et le procès-verbal de la dernière séance ne peut pas être lu.

Livres et ouvrages reçus.

M. le président dépose sur le bureau les livres et brochures reçus depuis la dernière séance:

Revue illustrée, I, 18e et 20e livraisons.

M. de Caumont; sa vie et ses œuvres, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. Caen 1874 (1 broch. in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1873 et 1874. Colmar 1874 (1 vol. in-8°).

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft L und LI. Bonn 1871 (1 vol. in-4°).

Quellensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte, IV. Band, 1. Heft. Kiel 1874 (1 vol. in-8°).

Urkundensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte, IV. Band. Faszikel I. Bogen 1—34. Kiel 1874 (1 vol. in-4°).

Zeitschrift der Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg, IV. Band. Schluss-Heft. Kiel 1873 (1 broch. in-8°); V. Band. 1. Heft. Kiel 1874 (1 broch. in-8°).

Parmi ces ouvrages figure un don de M. Mitscher, *Landgerichtsrath* à Strasbourg, membre de la Société, «*Der Dom zu Trier*», texte avec planches magnifiques, que cet honorable magistrat offre à la Société. Remercîments.

Restauration de l'église de Wissembourg.

M. le président annonce qu'il a reçu une réponse favorable de la Présidence supérieure d'Alsace-Lorraine au sujet de la restauration de l'église abbatiale de Wissembourg, faisant espérer une subvention. En même temps il a reçu la liste suivante des monuments d'Alsace, qui ont été classés comme monuments historiques.

Liste des monuments d'Alsace classés comme monuments historiques.

I. *Basse-Alsace :*

1. Cathédrale de Strasbourg;
2. Maison de l'Œuvre Notre-Dame, dite *Frauenhaus;*
3. Église de Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg;
4. Église de Saint-Étienne, *idem;*
5. Église de Saint-Thomas, *idem;*
6. Chapelle d'Avolsheim;
7. Église de Niederhaslach;
8. Chapelle d'Obersteigen;
9. Pierres dites *druidiques,* au Breitenstein;
10. Église de Saint-Jean-des-Choux, près Saverne;
11. Église de Marmoutier;
12. Église de Neuwiller;
13. Thermes de Mackwiller;
14. Église de Saint-Georges, à Schlestadt;
15. Église de Sainte-Foi, *idem;*
16. Église d'Andlau;
17. Pierres dites *druidiques,* au Greielthal;
18. Château de Hohen-Kœnigsbourg;
19. Ruines de l'abbaye de Niedermünster;
20. Couvent de Sainte-Odile;
21. Église de Rosheim;
22. Chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Wissembourg;
23. Église » » » »
24. Verrières de l'église de Walbourg;
25. Mur païen du plateau de Sainte-Odile;
26. Église de Surbourg;
27. Ruines des châteaux de Hohbarr, Greiffenstein, Ochsenstein et Geroldseck, près Saverne;

28. Clocher du Glœckelsberg, près Blæsheim;
29. Ruines du Nideck;
30. Clocher de l'église de Rosenwiller.

II. *Haute-Alsace :*

1. Église de Saint-Martin, à Colmar;
2. Couvent d'Unterlinden, aujourd'hui musée et bibliothèque de Colmar;
3. Clocher de l'église de Geberschwyhr;
4. Église (Saint-Léger) de Guebwiller;
5. Ancien chœur de l'église de Pfaffenheim;
6. Église de Lautenbach;
7. Église de l'abbaye de Murbach;
8. Tableaux anciens de l'église de Bühl;
9. Église de Sigolsheim;
10. Église d'Ottmarsheim;
11. Église de Thann.

Il donne communication ensuite d'une lettre du *Germanische National-Museum* de Nuremberg demandant pour le musée germanique les armoiries des anciennes villes libres impériales d'Alsace, avec la date de leur entrée dans la *Reichsunmittelbarkeit.* M. le curé Guerber veut bien se charger de répondre.

Admission de nouveaux membres et démissions.

M. le président propose l'admission comme membres : de MM. Ritleng, aîné, notaire à Strasbourg; Dursy, *Regierungsrath* à l'*Oberpräsidium,* et annonce la démission de M. Gustave de Dartein, professeur à Nancy.

Découverte d'une inscription romaine près de Reinhardsmünster.

Il donne connaissance ensuite d'une lettre de M. le curé de Reinhardsmünster du 25 mars, qui signale la découverte d'une chambre taillée dans le roc à la *Champagnermühle,* où se lit cette inscription :

Officina Leg. VIII. Aug.

M. le président écrira à notre collègue M. Dagobert Fischer à Saverne, pour le prier d'aller voir la chambre et l'inscription en question, et d'en déterminer le véritable caractère, s'il est possible.

Sarcophages à Ehl; lettre de M. Nicklès.

M. Blanck donne connaissance d'une lettre de M. Napoléon Nicklès, notre savant collègue de Benfeld, communiquant à la Société les résultats de la recherche à laquelle il s'est livré sur le sarcophage trouvé près d'Ehl, et la trouvaille faite par lui d'un autre sarcophage. M. Nicklès fait hommage à la Société des colliers en bronze qui ont été trouvés dans ce der-

nier avec des fragments d'os provenant évidemment d'une très-jeune fille. Une somme de 10 fr. a été allouée à l'ouvrier qui a trouvé et sauvé ces objets et M. Nicklès offre d'en céder quelques autres encore contre une légère indemnité. Le comité vote des remercîments à M. Nicklès et prie M. Ringeisen de se rendre à Benfeld et de voir ce qu'on pourrait encore acquérir pour le compte de la Société.

Communication de M. Straub au sujet des pots acoustiques.

M. le président rend compte enfin de la trouvaille faite par M. Salomon, architecte, dans la démolition du Temple-Neuf, des pots de terre cuite de 33 centimètres de hauteur et de 4 à 5 millimètres d'épaisseur, avec ouverture de 15 centimètres, véritables pots acoustiques indiqués par Oberlin et déjà recommandés par Vitruve.

La lecture de cette notice, qui paraîtra dans le Bulletin, et la vue des croquis, faits par M. l'abbé Straub, de pots analogues trouvés en Suisse, sont suivies d'une discussion intéressante, à laquelle prennent part avec le président MM. le curé Guerber, Salomon, Blanck, Winckler et Ringeisen.

Aperçu de l'architecture religieuse contemporaine en Alsace-Lorraine par M. le curé Guerber.

M. le curé Guerber donne lecture au comité d'un aperçu de l'architecture religieuse en Alsace-Lorraine dans ces dernières années. Cette communication, qui résume les opinions toutes personnelles de M. Guerber, est écoutée avec le plus vif intérêt et donne lieu à une observation de M. l'abbé Straub au sujet de la chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig, relativement à la démolition, conseillée par M. le curé Guerber, de la chapelle du sud. M. l'abbé Straub concède la démolition de la sacristie, mais insiste, avec M. Winckler, pour la conservation de la chapelle, par des raisons de solidité; M. Ringeisen est du même avis.

Bible en vers de 1459 à la bibliothèque de Colmar.

M. le curé Guerber fait connaître l'existence à la bibliothèque de Colmar d'une bible en vers, ancien testament, jusqu'à l'histoire du roi Nabuchodonosor seulement, par «Hans Schilling de Hagenowe» (1459), avec illustrations, le tout du plus haut intérêt.

Plan et vue de l'ancien couvent des dominicains (Temple-Neuf).

M. Salomon communique un plan d'ensemble avec vue en perspective de l'ancien couvent des dominicains (ci-devant Temple-Neuf). Le comité vote la reproduction de ce dessin dans son bulletin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 14 juin 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents : MM. Ringeisen, Salomon, Brucker, Petiti, abbé Guerber, Winkler, Rodolphe de Türckheim, C. Schmidt, secrétaire.

M. Kraus, professeur de l'Université de Strasbourg et membre de la Société, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai est lu et adopté.

Ouvrages reçus par la Société :

Messager des sciences historiques, ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1875. 1re livraison.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. 22. Heft.

Beiträge für Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen. 11. Jahrgang.

Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg.

Verzeichniss über die Verhandlungen des genannten Vereins. Band 1—30.

Publication des procès-verbaux.

1° M. le président, considérant qu'à cause de la rareté des publications de la Société, dont le Bulletin ne paraît qu'à des intervalles plus ou moins longs, beaucoup de membres, surtout de ceux du dehors, restent étrangers aux travaux du Comité, propose de publier, comme le font d'autres Sociétés analogues, le compte rendu de chaque séance et d'en adresser, dans les dix premiers jours, un exemplaire à chaque membre de la Société. Le procès-verbal de la séance serait lu dans la réunion suivante et ne serait adopté qu'après rectification, s'il y a lieu; ces procès-verbaux officiels seraient joints, comme de coutume, au Bulletin. Comme les frais seront minimes, puisque le plus souvent la même composition pourra servir pour le compte rendu et pour le procès-verbal, et qu'ainsi il n'y aura à payer en sus que le papier et le tirage, le Comité adopte la proposition et décide qu'à chacun des principaux journaux de l'Alsace et de la Lorraine il sera adressé chaque fois un exemplaire du compte rendu. Le Comité de rédaction est chargé de l'exécution.

Sarcophage trouvé à Benfeld.

2° M. le président communique, de la part de M. Nicklès, le dessin d'un sarcophage en pierre, trouvé récemment à Benfeld, dans une propriété de M. le docteur Rack. Le monument contenait un squelette de femme et trois vases en verre. M. Nicklès joint à son dessin un estampage des raies

ou stries qu'on voit sur la pierre, et qui en Alsace sont caractéristiques de l'appareil de la période mérovingienne.

3° M. Salomon présente quelques objets, découverts lorsqu'on creusa les fondements de la maison Schenckbecher, rue de la Mésange, et ceux du nouveau Temple-Neuf: une petite tête d'Apollon en bronze, couronnée de cinq rayons, une fibule également en bronze, et un petit vase en terre grise, n'ayant d'autre ouverture qu'une fente sur le côté, et rappelant par sa forme les boîtes connues sous le nom de tirelire. Ce vase fut trouvé à une assez grande profondeur, avec quelques débris manifestement romains. Des dessins de ces objets seront donnés dans le Bulletin.

4° M. Schmidt donne lecture du mémoire suivant:

NOTE SUR ERWIN ET SUR SA FAMILLE.

Note sur Erwin et sur sa famille.

Mon intention en écrivant cette note n'est pas d'envisager Erwin au point de vue artistique; je ne suis pas assez compétent en matière d'architecture pour traiter un aussi grand sujet. Notre honorable collègue, M. Klotz, qui depuis si longtemps s'est familiarisé avec tous les détails de notre cathédrale, est seul capable de dire avec autorité quelle a été la pensée d'Erwin et comment il l'a exécutée; puisse-t-il nous communiquer bientôt le résultat de ses études. Ce que je me propose de soumettre à la Société a des proportions plus modestes, telles qu'elles conviennent au genre particulier de mes travaux; je ne veux que donner quelques renseignements sur Erwin et sur sa descendance. On sait combien l'histoire de l'illustre architecte et celle de sa famille sont entourées d'obscurité. Ceux de ses contemporains qui ont recueilli par écrit les souvenirs de l'époque, semblent ignorer l'existence de l'artiste qui accomplissait sous leurs yeux une œuvre aussi nouvelle et aussi admirable que la façade de la cathédrale. Ni Ellenhard, qui a été un des gouverneurs de la fabrique et qui a dû connaître Erwin personnellement, ni Closener, qui dans sa jeunesse a pu avoir entendu parler de lui, ne le mentionnent dans leurs chroniques.

Pour éclaircir ces ténèbres on a fait des hypothèses qui n'ont servi qu'à augmenter l'incertitude; d'autre part on a trop ajouté foi à des légendes, qui ne sont pas confirmées par des documents authentiques contemporains. Malgré les nouvelles combinaisons et distinctions essayées par M. Gérard, dans le tome premier de son ouvrage sur les artistes de l'Alsace au moyen âge, la question est encore ouverte. Je ne prétends pas être en mesure de combler toutes les lacunes, ni de résoudre tout ce qui

reste problématique; j'exposerai ce que je crois avoir trouvé, quelque incomplet que ce soit; je serai obligé, il est vrai, de faire à mon tour des conjectures, mais j'aurai soin d'y mettre des *peut-être*, je me garderai de leur attribuer la valeur de résultats définitifs.

Je rappellerai d'abord que dans aucun document ancien le nom d'Erwin n'est accompagné de la qualification de Steinbach; jamais notre architecte n'est mentionné autrement que comme maître Erwin. D'après Schadæus[1] et d'après Schilter[2], il y avait jadis au-dessus du portail principal une inscription conçue en ces termes: *Anno domini M.CC.LXX. VII. in die beati Urbani hoc gloriosum opus inchoavit magister Erwinus de Steinbach.* Grandidier, qui la reproduit[3], s'en rapporte à Schadæus et à Schilter; on voit même par la manière dont il s'exprime qu'il croyait que de son temps elle avait disparu. Mais a-t-elle jamais existé? Schadæus et Schilter l'affirment; le premier, qui a écrit en 1617, dit: «*Erwinus von Steinbach war Baumeister, wie solches die Inscription über der Schappel oder Münsterthüren auszweiszt*»; Schilter dit également: «*wie die noch befindliche eingehauene Schrift bezeuget.*» Il est grave de contredire des témoignages aussi explicites; cependant il y a des arguments qui sont de nature à les infirmer; la formule louangeuse *hoc gloriosum opus inchoavit* est trop peu dans l'esprit du temps pour qu'on puisse l'accepter comme authentique; si néanmoins l'inscription avait existé et si on l'avait enlevée pour des motifs qu'il est impossible d'imaginer, il est plus que probable qu'on en verrait encore quelques traces sur les pierres; mais M. Klotz m'a donné l'assurance que celles-ci n'offrent aucun vestige de mutilation. On a supposé enfin qu'elle avait été peinte sur bois; s'il en était ainsi, elle ne daterait certainement pas de la fin du treizième siècle, elle n'aurait été faite qu'à l'époque où la tradition s'était formée qu'Erwin s'était appelé de Steinbach; or, cette tradition est inconnue avant le seizième siècle.

L'inscription, rappelant qu'Erwin a bâti en 1316 une chapelle de la Vierge, qui n'existe plus, ne parle que de *magister Erwinus,* sans ajouter qu'il était ou qu'il s'appelait de Steinbach[4]. Dans une spécification de biens situés dans la banlieue de Lampertheim, écrite en 1293, il est fait mention

---

1. Schadæus, *Summum Argentoratensium templum.* Strasb., 1617, in-4°, p. 11.

2. Additions à la Chronique de Königshofen, p. 558.

3. Essais sur la cathédrale. Strasb., 1782, p. 41.

4. L'inscription est conservée au musée de l'Œuvre Notre-Dame. — Il y avait à Strasbourg des Steinbach: un Albertus de Steinbach légua à l'Œuvre une *vestis;* Rég. des donat., f° 23b; f° 174b est mentionné un Heinricus de Steinbach, filius Giselberti.

d'un arpent *bi meister Erwine*[1]. De même dans le registre des donations, et sur l'épitaphe de son fils, l'architecte de l'église de Haslach, on ne lit que *magister Erwinus*. On n'a pas plus d'arguments pour prouver qu'il était né au village de Steinbach près de Thann[2], qu'on n'en a pour lui donner comme lieu de naissance Steinbach, dans le pays de Bade, où mal à propos on lui a élevé une statue; et pourtant ces hypothèses semblent plus naturelles, et elles sont moins bizarres que celle qui le fait descendre de la famille noble de Steinbach, qui appartenait à la Haute-Alsace[3]. Strobel, s'appuyant sur une histoire manuscrite du clergé de la cathédrale de Strasbourg, le fait naître à Mayence[4]; c'est une assertion que je n'ai pas les moyens de vérifier. Je ne citerai que pour mémoire et comme curiosité l'opinion de M. Gérard[5], qu'Erwin de Steinbach pourrait bien être la traduction de Hervé ou Erwin de Pierrefond. Le nom Erwin est incontestablement d'origine germanique, mais ne paraît avoir été usité en Alsace que très-rarement; je ne me souviens pas de l'avoir rencontré une seule fois avant l'entrée en scène de l'architecte de la cathédrale, et Dieu sait combien de noms alsaciens, depuis trente ans, ont passé sous mes yeux. Comme je ne voudrais pas qu'on me fît le reproche de m'amuser à des bagatelles, je crois devoir observer que je n'ai pas cherché ces noms, je les ai trouvés accidentellement en faisant d'autres études; je n'en ai recueilli que ceux qui m'ont paru avoir un intérêt au point de vue de l'histoire ou des coutumes de l'Alsace; si j'avais rencontré celui d'Erwin, il m'aurait frappé, je n'aurais pas manqué d'en prendre note. Il y a eu chez nous des Eberwin et des Erlewin[6], mais je ne sais pas comment il faudrait s'y prendre pour prouver qu'Erwin est identique avec Erlewin ou avec Eberwin.

---

1. Archives de la Basse-Alsace, fonds de Saint-Étienne.

2. Mémoire de M. le baron de Schauenbourg. Congrès archéologique de France, séances tenues à Strasbourg en 1859. Paris, 1860, p. 213.

3. Seeberg, *Die Junker von Prag*, p. 23.

4. *Geschichte des Elsasses*, t. II, p. 94.

5. T. I, p. 212 et suiv.

6. Un Erlewin est nommé dans une charte du dixième siècle concernant les biens et les priviléges de l'église de Saint-Thomas; un autre figure en 1061 comme un des témoins de la donation du monastère de Honcourt à l'église de Strasbourg (*Alsatia diplomatica*, t. I, p. 144. 170); 1334, Erlewin de Girbaden; 1341, maître Erlewin, membre du Conseil de Strasbourg pour les boulangers; 1356, Erlewin Reisser de Haguenau; Erlewin de Dambach, chanoine de Saint-Thomas, mort en 1403, etc. — 1163, Eberwin de Hattmatt; 1288, Eberwin de Girbaden, etc.

L'architecte, qui était bourgeois, n'a eu, selon la coutume encore assez générale du treizième siècle, qu'un seul nom, et comme ce nom n'est pas un de ceux dont on se servait communément en Alsace, il n'est pas impossible que celui qui l'a porté ait été étranger à notre province. Sa femme s'est appelée Husa; ce nom était très-répandu chez nous: Husa, femme de Hugues de Lampertheim, 1313; Husa d'Ehenheim, 1329; Husa, fille d'un chevalier de Scharrach, béguine à Mundolsheim, 1331; Husa Mosung, femme de Walther Klobelouch, 1333; Husa, fille d'Oswald Stange, chevalier de Rosheim, 1336; Husa de Wittersheim, femme d'André de Lampertheim, 1360, etc. On peut donc admettre qu'Erwin a épousé une Alsacienne. Dans son épitaphe, Husa est qualifiée de *domina*, titre qui, ainsi que celui de *dominus*, n'était réservé qu'à la noblesse; on voit par les exemples que je viens de citer, et auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, qu'en général le nom de Husa se rencontre précisément pour des femmes nobles; quand on songe à la renommée d'Erwin comme artiste et à sa position comme directeur des constructions de la cathédrale, rien ne s'oppose à la conjecture que quelque patricien lui aurait donné en mariage sa fille. Chez nous les alliances entre nobles et bourgeois n'ont pas été des phénomènes aussi extraordinaires qu'on pourrait le croire; dans la première moitié du quatorzième siècle le gentilhomme Heintzmann Keller de Kolbsheim était marié avec Anna, fille de l'orfèvre Gœtz Wise; le négociant Rulmann Merswin avait pour seconde femme Gertrude, fille du chevalier Hesso de Bütenheim (Hangenbieten). Seulement il ne suit pas du titre de *domina*, donné à la femme d'Erwin, qu'il ait été noble lui-même. Dans le registre des donations de l'Œuvre Notre-Dame, se trouve ce passage: *Item Gertrudis uxor magistri Erwini operi dedit tougam et tunicam*[1]. On a conclu de là qu'Erwin a été marié en première noce à une Gertrude; il me paraît plus vraisemblable que cette Gertrude a été la femme d'un de ses fils. Louis Schneegans, au contraire[2], assure que dans les documents contemporains Husa et Gertrude sont employés comme synonymes; il aurait bien fait de fournir quelques preuves à l'appui de cette synonymie improbable; je doute qu'on puisse produire des textes qui la constatent; Husa et Gertrude étaient si bien des noms différents, qu'au diminutif le premier faisait *Huselina*, le second *Trudelina*. Husa, la femme d'Erwin, mourut le 21 juillet 1316.

---

1. F° 201.

2. L'épitaphe des Erwin, avec une planche. Revue d'Alsace, 1852, p. 9, note 1. Il est vrai que dans le registre des donations Gertrude est inscrite sous la même date que l'épitaphe donne pour le décès de Husa; ce n'est sans doute qu'une coïncidence fortuite.

Quand mourut-il lui-même? Selon l'inscription de la chapelle de la Vierge, il vivait encore en 1316. On me demandera pourquoi je soulève la question: quand est-il mort? n'a-t-on pas son épitaphe qui indique une date précise? Mais cette épitaphe présente une difficulté qui me paraît très-grave. Je n'ai aucun goût ni pour la critique à outrance ni pour les hypothèses arbitraires; si je parle d'une difficulté, c'est qu'il est impossible qu'on n'en soit pas frappé au premier coup d'œil; aussi ne suis-je pas le premier qui s'en soit aperçu. La pierre sur laquelle est gravée l'épitaphe en question est évidemment un monument de famille; voici l'inscription qu'elle porte, je crois devoir la donner tout entière: *Anno domini M.CCC.XVI. XII Kl. Augusti obiit domina Husa uxor magistri Erwini. Anno domini M.CCC.XVIII. XVI. Kl. Februarii obiit magister Erwinus gubernator fabricae ecclesiae Argentinensis. Anno domini M.CCC.XXX. VIIII. XV. Kl. Aprilis obiit magister Johannes filius Erwini magistri operis huius ecclesiae.* Le jour du décès du *magister Erwinus* de la deuxième épitaphe est le 17 janvier 1318. Ce *magister Erwinus* est qualifié de *gubernator fabricae;* or, *gubernator fabricae* était autre chose que *magister operis*; le *magister operis* était l'architecte, les gouverneurs étaient les *Pfleger* ou tuteurs, chargés par le magistrat de surveiller la gestion des biens et revenus de la *fabrica*, c'est-à-dire de l'Œuvre Notre-Dame, *Unser Frauen Werk.* Entre les deux fonctions il y avait incompatibilité; celui qui faisait les plans et qui en dirigeait l'exécution, ne pouvait pas en même temps siéger dans la commission administrative qui contrôlait les rentrées et les dépenses. Louis Schneegans a senti la difficulté; il essaye d'en sortir en rappelant que *dans l'origine* les termes *d'opus* et de *fabrica* étaient employés indifféremment pour la construction d'une église; *gubernator fabricae* doit donc être pris dans le sens de directeur des constructions ou d'architecte[1]. Mais à l'époque où l'inscription fut gravée on n'était plus *dans l'origine, gubernator fabricae* n'était pas synonyme de *magister operis.* Schneegans est obligé de convenir lui-même que dans un titre allemand de 1287, qu'il a vu, Erwin est appelé *Werkmeister,* traduction littérale de *magister operis,* et que bien antérieurement déjà une inscription au *Zollthor,* érigé vers l'an 1200, faisait mention du *magister hujus operis.* Il est très-vrai que dans la seconde moitié du treizième siècle la nomenclature latine est encore loin d'être fixée. Il existe des actes de 1263, de 1266 et de 1274 qui sont passés pour la fabrique au nom du chapitre, et qui datent par conséquent d'une époque où

1. Revue d'Alsace, 1852, p. 13. 14.

il n'y avait pas encore de *Pfleger* nommés par le magistrat. L'Œuvre était sous la surveillance de trois chanoines, désignés par l'évêque en qualité de *rectores fabricae;* on trouve même le titre de *judex fabricae*[1]; la gestion elle-même était confiée à un receveur. En 1263 ce dernier, Berthold Fabis, est appelé *procurator fabricae*[2], ce qui était le terme le plus généralement employé pour les fonctions de ce genre. Mais voici que bientôt après nous rencontrons *Conradus Oleman magister seu rector fabricae*[3]. Le 6 avril 1266 le chanoine Eberhard de Sulz, l'écolâtre Marquard d'Entringen et l'archidiacre Eberhard de Sarringen, recteurs de l'Œuvre, autorisent ce même maître Conrad Oleymann, *appreciator fabricae*, à céder à sa fille Anna quelques biens, à condition qu'après la mort d'Anna ils fassent retour à la fabrique[4]. Que veut dire l'expression peu usitée d'*appreciator fabricae?* Ducange et son dernier éditeur Henschel ne connaissent *appreciator* que dans le sens de quelqu'un qui taxe les denrées, en particulier les vins[5]. Personne ne dira que l'Œuvre Notre-Dame a eu besoin d'un employé spécial pour taxer les vins ou les grains qui lui étaient livrés à titre de redevances. L'*appreciator* de 1266 a dû avoir la même charge de receveur que le *procurator* de 1263; la preuve, d'ailleurs, c'est que, dans une autre charte de 1266, le même Conrad est appelé *procurator fabricae*[6]. Le 2 janvier 1274 le couvent des Pénitentes vendit à l'Œuvre une maison sise dans la rue du Lin (*Flachsgesselin*)[7]; dans ce

---

1. M. Scolasticus Argent., *iudex fabrice eiusdem a reverendo domino nostro Argentinensi deputatus.* 1er avril 1266. Original. Arch. de l'O. N.-D.

2. Dans un acte du 10 avril 1263, par lequel Hedwig, veuve du bourgeois Reschart, fait don à la fabrique du tiers d'une maison dans la rue du Chapeau, *Hutgasse;* cet acte fut scellé du sceau de l'évêque et fait en présence de l'écolâtre Marquard d'Entringen. Les autres témoins furent le procureur Berthold Fabis, Henri de Pfettisheim, notaire de l'évêque, et Jean dit Geta, notaire de la fabrique. V. le registre de l'Œuvre Notre-Dame dit *Stadtbuch*, f° 67. Un *procurator fabricae* est déjà mentionné dans un titre de 1205, feria 4 post Adelphi : Hugues Slegeregen et sa femme Metza donnent à la fabrique leurs biens. Arch. de l'O. N.-D.

3. Dans une charte originale du 14 avril 1263. Arch. de l'O. N.-D.

4. *Stadtbuch,* f° 168. Le 1er avril de la même année, Henri, *cistarius,* boisselier, et sa femme Ita donnent à la fabrique une maison dans la rue du Maroquin; l'acte est fait par l'écolâtre; les témoins sont le chanoine Eberhard de Sarringen, un des recteurs de l'Œuvre, son frère Otton, chanoine, Jean, vicaire de Saint-Laurent, Berthold *de Inferno* (*Zur Hellen*), un des ministériaux de l'évêque, et le *procurator* Conrad Oleymann. L. c., f° 54.

5. *Glossarium,* t. I, p. 336 : *Appreliator, qui rei. et maxime vino, venali pretium imponit.* C'est ce qu'on appelait à Strasbourg *Winrufer, proclamator vini.*

6. V. note 2 plus haut.

7. *Stadtbuch,* f° 26.

document Conrad Oleymann paraît comme *magister fabricae,* ce qui dans ce cas ne peut pas signifier maître de l'Œuvre ou architecte; c'est encore synonyme de procureur.

En 1281 on trouve les premiers indices d'une intervention du magistrat. Königshofen rapporte qu'elle fut sollicitée par le chapitre lui-même; il n'y a pas de raison pour douter à cet endroit de la véracité de notre chroniqueur[1]; la date seule qu'il assigne au fait est inexacte; ce n'est pas en 1290 que le magistrat commença à s'occuper de l'Œuvre, il le fit dès 1281. Il paraît qu'il se borna d'abord à désigner un administrateur laïque, tout en laissant encore au chapitre une certaine part. Par acte du 10 décembre 1281 il confirme la vente d'une maison dans la rue du Maroquin (*Kurdewangasse*) cédée à la fabrique pour 28 marcs d'argent par Agnès, femme du chevalier Lucas d'Eckwersheim; il est dit que la somme a été payée par *her Wehelin, der lonherre ist unser frowen werkes*[2], et que lui, ainsi que ses successeurs comme *Pfleger* de l'Œuvre, auront à acquitter les charges dont l'immeuble était grevé[3]. Le *Lonherre* de la ville était le fonctionnaire chargé de la surveillance des travaux publics, de l'acquisition des matériaux, du payement des ouvriers, de la location des biens, des bâtiments appartenant à la commune; le *Lonherre* de l'Œuvre Notre-Dame avait évidemment une charge analogue; il surveillait la gestion régulière des revenus affectés à la construction et à l'entretien de la Cathédrale; c'est pourquoi aussi l'acte cité contient déjà le nom de *Pfleger*. La preuve que le chapitre n'était pas encore entièrement dépossédé de toute coopération est fournie par un titre du 26 août 1282[4]; l'Œuvre fait un échange de propriétés avec un des *Husgenossen,* Conrad de Saverne; or, cet acte est passé en présence de l'écolâtre Marquard et du susdit Wehelin. Bientôt après le chapitre disparaît, le magistrat reste seul chargé de l'administration de l'Œuvre; il ne nomme plus un seul *Lonherr,* il institue plusieurs *Pfleger,* sous les ordres desquels est le receveur. Cependant on continua encore pendant quelque temps de donner aux *Pfleger* le nom de *Lonherr;* dans un acte de vente de 1294, on lit «*her Lukes,* unserre frowen werkes pfleger und lonherre[5]». Désormais il n'y a plus de l'incer-

1. Edit. Hegel, p. 726. M. Hegel dit dans une note : « *Die Wahrheit dieser Erzählung.. mag auf sich beruhen.* » Pourquoi?

2. « *Heinricus dictus Wehelin, magister operis, qui edificavit istud altare b. Virginis, opere dedit centum marcas.* » Reg. des donat., f° 213[b].

3. *Stadtbuch,* f° 66.

4. *Stadtbuch,* f° 38. Les témoins sont 2 laïques : Hugues de Wintertüre et Henri Rybisen.

5. Le 22 avril 1294 l'Œuvre vend à Jean, fils de Guillaume, pelletier, des biens à Königshofen. Arch. de la Basse-Alsace.

titude que sur les titres latins donnés aux *Pfleger*, mais cette incertitude n'est qu'apparente. Le chroniqueur Ellenhard, dit le Grand, qui fut un des premiers *Pfleger*, est tantôt appelé *procurator fabricae*[1], tantôt *gubernator seu procurator*[2]; il en est de même du chevalier Lucas d'Eckwersheim[3]. Dans d'autres documents de la même époque, Ellenhard a le nom de *unser frowenwerkes pfleger*[4], ce qui ne laisse aucun doute sur la signification de *gubernator seu procurator*. Ni Ellenhard, ni Lucas d'Eckwersheim, ni leur collègue Heilmann dit *am Wasser*, appelé *procurator* en 1299, en 1304 et en 1308, n'ont rempli les fonctions de receveur; en 1299 Heilmann figure avec Ellenhard comme *unser frowen münster werkes Pfleger*[5]. Ces *Pfleger* ou gouverneurs étaient choisis soit dans le sein du magistrat, soit parmi les habitants les plus notables. Le chevalier Lucas d'Eckwersheim était en 1284 *Stettmeister* et en 1290 membre du sénat; Ellenhard et Heilmann appartenaient à des familles de *Husgenossen*. Les gouverneurs n'étaient jamais pris dans le clergé, tandis qu'à cette époque le vrai *procurator*, le receveur, était en général un clerc; il avait à rédiger des actes latins, et il n'y avait qu'un clerc auquel on pût confier cette besogne. De 1304 à 1317 le procureur de la fabrique est le prêtre Henri de Haguenau; en 1308 paraît aussi un *Manegoldus clericus*[6]. Dans ces premiers temps le procureur semble avoir fait partie de la commission administrative; dans un titre de 1315 on lit: *Gösselinus Schoup, Burkardus Waffeler, milites, et Heinricus sacerdos de Hagenowe, procuratores et gubernatores seu negotiorum gestores fabricae ecclesiae Argentinensis*[7]. C'est ainsi encore que le prêtre Jean d'Ehenheim, qu'on rencontre comme procureur dans les années 1318 à 1337, est plusieurs fois nommé conjointement avec les gouverneurs, en 1327 avec les chevaliers Conrad Ripelin et Reimbold d'Achenheim, en 1331 avec Reimbold d'Achenheim et Nicolas Ottfriedrich[8].

---

1. En 1290, 1292, 1299, 1301. L. c., f° 9, 40, 33, 164, 167, 212.

2. En 1299, 1301, 1303. L. c., f° 9, 69.

3. En 1292, 1293, 1295, L. c., f° 33, Landbuch, f° 297.

4. Ib., f° 40.

5. « *Elnhart und Heilmann, die von unsern und unser Stette wegen unser frowen münsterwerkes pflegere sint.* » Ib., f° 33. V. aussi f° 39, 75, 191.

6. *Ib.* Henri très-souvent; Manegold, f° 33.

7. Ib., f° 73. — En 1319 : *Gosselinus dictus Schoup, Burcardus dictus Waldecke, milites, et Johannes de Ehenheim presbyter, gubernatores et procuratores fabricae.* Original. Arch. de l'O. N.-D.

8. Ib., f° 183, sqq. Le 4 juillet 1338 le magistrat nomma le chevalier Nicolas de Grostein, Jean de Rosheim et le prêtre Heilmann de Nördlingen *procuratores* de l'Œuvre, les trois avec les mêmes attributions. Arch. de la ville, *Briefbuch*, vol. I, f° 11.

J'ai donné ces détails pour montrer que le mot *gubernator* n'était rien moins que synonyme de *magister operis*. Il est à peine nécessaire d'ajouter que ni Ellenhard, ni Lucas d'Eckwersheim n'ont été architectes, pas plus que Heilmann, Gosselin Schaup et les autres *gubernatores* que j'ai nommés. Le terme de *gubernator fabricae* sur l'épitaphe ne peut donc pas s'appliquer à Erwin l'architecte. M. Hegel, dans son édition de Königshofen[1], tranche la difficulté de l'inscription, en disant que celle-ci lui est suspecte en général; c'est aller trop vite, on ne fait plus de critique sérieuse, quand on rejette comme suspect ce qu'on ne peut pas expliquer.

Dans l'épitaphe de Husa, on ne lit que *magister Erwinus;* dans celle qui est au bas de la pierre, Jean n'est pas appelé fils d'Erwin, gouverneur de la fabrique, mais d'Erwin, maître de l'Œuvre. Il y a ainsi sur le même monument un maître Erwin tout court, puis deux Erwin avec deux qualifications différentes, exprimées en termes très-explicites. La similitude des caractères prouve que les trois épitaphes ont été gravées en même temps, en 1339 au plus tôt; à cette époque il n'était plus guère possible de confondre un *magister operis* avec un *gubernator fabricae.* On est donc amené à se demander si l'Erwin de l'épitaphe est l'architecte; pour sortir d'embarras, on pourrait dire que sur la fin de sa carrière Erwin renonça aux fonctions de maître de l'Œuvre et que le magistrat, pour honorer le vieillard, le choisit pour être un des gouverneurs de la fabrique. Mais comment en ce cas aurait-il pu construire en 1316 la chapelle de la Vierge? Si Erwin le gouverneur n'a pas été Erwin l'architecte, — et aussi longtemps qu'on ne peut pas prouver que ce dernier a été un des *Pfleger,* l'identité doit être contestée —, nous aurions simultanément deux Erwin. En admettant cette hypothèse, on pourrait expliquer aussi pourquoi le décès de l'architecte est inscrit au registre des donations, non au 17 janvier, mais au 19. Il resterait encore la question : lequel des deux Erwin a été l'époux de Husa, et comment se fait-il que le personnage le plus important de la famille, l'architecte, n'a pas d'épitaphe? Quant à Husa, je ne doute pas qu'elle n'ait été la femme de l'architecte, par la raison que, de son vivant déjà, il n'est désigné en général que par les mots *magister Erwinus,* absolument comme sur l'épitaphe de Husa. Quant à l'absence d'un monument pour lui-même, je me borne à poser un point d'interrogation.

Quelle que soit, du reste, la date exacte de sa mort, il parvint à un âge très-avancé[2]. S'il débuta comme maître de l'Œuvre vers 1275 ou

1. T. 1014, note 6.

2. C'est à lui sans doute qu'il faut rapporter les deux donations inscrites au registre, f° 18 et f° 127 : « *Mag. Erwinus huius operis operi dedit equum et redditus* IIII^{or} *unc.* — *Mag. Erwinus magister huius operis dedit vestem unam, casulam et arma.* »

1277, on peut lui supposer alors une moyenne d'au moins trente ans; à l'époque de la construction de la chapelle de la Vierge, en 1316, il a dû avoir soixante-dix ans et même plus. Ce grand âge est rendu plus probable par le fait qu'il a eu des fils qui paraissent, peu après sa mort, comme n'étant plus jeunes.

On trouve mentionnés comme enfants d'Erwin : une fille, Sabine, un fils qui fut architecte de l'église de Haslach, puis Jean Winlin, Erwin et Jean dit Erwin; ainsi une fille et quatre fils. La fille ne lui est attribuée que par une tradition qui ne remonte pas plus haut que Specklin[1]. Ceux qui ont eu l'occasion de consulter les *Collectanea* de l'architecte strasbourgeois du seizième siècle, quand ils existaient encore, savent qu'on ne pouvait s'y fier que sous bénéfice d'inventaire; dans beaucoup de ce qu'il racontait, Specklin n'avait écouté que sa fantaisie; il arrangeait et combinait les faits, il imaginait des incidents, il supposait des discours, sans se douter qu'il commettait souvent les méprises les plus singulières. Il avait recueilli entre autres une inscription en vers léonins, reproduite d'après lui par Schadæus[2] et par Schilter[3] : *Gratia divinae pietatis adesto Savinae de petra dura per quam sum facta figura.* Il concluait de là que Savine ou Sabine était fille d'Erwin de Steinbach. On peut s'étonner qu'un savant comme Schilter ait pu tomber dans la même erreur, en rapportant à Savine les mots *de petra dura,* et en les traduisant par *von Steinbach!* Le sens des vers est pourtant bien simple : « que la grâce de la divine miséricorde assiste Savine, par qui moi, figure (statue), j'ai été faite d'une pierre dure. » Le nom de Sabine était peu commun à Strasbourg; je ne l'ai trouvé qu'une seule fois; en 1282 le chevalier Gösselin *bi Sant-Thoman* fit donation à l'hôpital d'une maison, dont il réserva l'usufruit viager à sa femme Sabine; ce serait bien hasardé si on voulait dire que celle-ci a été l'artiste[4]; mais en tout cas, la statuaire Savine, quelle qu'elle fût, doit être rayée de la liste des enfants d'Erwin. Il est inutile d'insister sur ce point; Louis Schneegans a si bien démontré la fausseté de la légende[5], que je

1. *Collectanea,* vol. I, f° 128.

2. *Summum Argent. templum,* p. 14.

3. Additions à Königshofen, p. 559.

4. Archives des hospices. Dans l'acte le nom est écrit une première fois *Sabine,* une deuxième fois *Savine;* il n'y a donc pas lieu de faire, comme le veut M. Gérard, t. I, p. 100, à Specklin et à ses copistes le reproche d'avoir altéré le nom de la Savine de l'inscription. Savine était la prononciation populaire de Sabine. La même Savine, épouse du chevalier Gösselin, est nommée dans une charte de 1282, par laquelle Gösselin fonda une prébende dans la chapelle de Saint-Gall. V. mon Histoire du chapitre de Saint-Thomas, p. 334.

5. Revue d'Alsace, 1490, p. 252 et suiv.

n'en aurais pas même parlé, s'il n'y avait pas encore des savants qui croient à une Sabine de Steinbach[1].

Les fils d'Erwin sont :

1. Celui qui fut architecte de l'église de Haslach et qui, d'après son épitaphe qui existe encore, mourut le 5 décembre 1330. L'inscription l'appelle *filius Erwini, magistri quondam operis ecclesiae Argentinensis.* Sur la pierre il y avait aussi le prénom, mais il est trop détérioré pour qu'on puisse le lire avec certitude. Schneegans prétend avoir trouvé dans un ancien registre provenant de Heiligenberg, non loin de Haslach, que le prénom était *Jacobus;* autant qu'on peut en juger par l'aspect du monument, c'était un nom prenant moins de place.

2. Jean Winlin, qui peut bien avoir été le successeur de son père comme maître de l'Œuvre. Le registre des donations mentionne, après le don d'un cheval et d'une rente fait par Erwin le père, un autre fait par *magister Winlinus, natus predicti Erwini*[2]. Lorsqu'après la révolution de 1332, qui fit entrer l'élément bourgeois dans le magistrat, on élut le premier conseil nouveau, la corporation des maçons et tailleurs de pierre nomma Jean Winlin; le même reparaît dans le conseil qui siégea en 1333 et de 1334 à 1335[3]. En 1335 Winlin possédait une propriété dans la rue des Juifs, à côté d'une maison dite *Zum Groper* ou *Zum brunen Manne* (de l'homme brun; Groper est un nom). L'année de sa mort m'est inconnue; dans le livre des donations on trouve les décès de deux fils d'Erwin, tous les deux maîtres de l'Œuvre, l'un le 10 des kalendes de mai, 22 avril, l'autre le 7 des ides de mai, 8 du même mois, malheureusement sans l'indication des années; il est probable que l'une de ces dates est celle de la mort de Winlin, qui légua à l'Œuvre ses habits. Peut-être mourut-il le 22 avril 1335; on vient de voir que de 1334 à 1335 il fut un des sénateurs; or, le renouvellement du Conseil avait lieu chaque année au mois d'août, et aux nouvelles élections de 1335 Winlin fut remplacé par Götz Sponheim.

---

1. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte.* 4. *Aufl.* Stuttg. 1861, t. II, p. 80. — Otte, *Handbuch der kirchlichen Kunst-Archæologie.* 4. *Aufl.* Leipz. 1868, p. 683, etc.

2. *Item magister Winlinus natus predicti Erwini operi dedit omnia preparamenta corporis sui et* IIII^{or} *libras denar. Argent.,* f° 18. Plus loin, f° 111, on lit : *Mag. Joh. Winlin dedit arma sua et unam vestem et* IIII^{or} *libras.* — *Winhing,* comme Schneegans écrivait en 1836 (Essai historique sur la cath., extrait de la Revue d'Alsace, p. 50, note 6) d'après le manuscrit de Heckler, est une erreur. Le registre des donations a distinctement *Winlinus.* On me dit que M. Adler, dans un article publié récemment dans un journal d'architecture, que je n'ai pas vu, admet l'existence d'un *Winhing.*

3. V. les listes annuelles des membres du Conseil au *Bürgerbuch,* Arch. de la ville.

En 1340 le membre du conseil pour les tailleurs de pierre est un certain Werlin; si le nom était moins lisiblement écrit, on aurait pu le prendre pour Winlin, mais il n'y a pas moyen de s'y tromper. En 1342 Winlin est mentionné comme décédé et sa veuve est déjà remariée. Il avait épousé Christine, fille de Jean Stifinster, et de Nesa (Agnès), fille du pelletier Güntzelin *zum Schützen*. Les Stifinster étaient une famille notable de la bourgeoisie; en 1353 un Stifinster, sans prénom, est sénateur pour la corporation des marchands (*Kremer*); en 1358 et en 1361 c'est un Nicolas Stifinster, peut-être le même que celui de 1353; il était fils de Jean et par conséquent frère de la femme de Winlin[1]. Celui-ci avait eu de Christine six enfants, Husa, Erwin, Jean, Gerlach, Dina (Catherine) et Anna. Dès 1342, sa veuve était remariée à Cuntz d'Urach, bourgeois de Strasbourg, qui avait un magasin d'habits (*Gewandgaden*) dans une des boutiques adossées contre la Cathédrale[2]; il possédait et habitait avec sa femme la maison *Zum Bracken* (au chien de chasse), sise dans la rue appelée aujourd'hui rue de la Râpe[3]. En 1342 Christine prêta, du consentement de son mari, à Hildegunde de Kirwiller, ci-devant domestique (*famula*) de Jean Süner, prébendier de la Cathédrale, une somme de trois livres, pour laquelle Hildegunde lui engagea une maison du quartier des charrons (Faubourg National). Le tuteur de cinq des enfants de Winlin, leur oncle (*patruus*) Jean dit Erwin, dont je parlerai sous le numéro *4*, intervint pour eux dans l'acte[4]. Husa n'est pas nommée dans cet acte, parce qu'elle était majeure et mariée à Cuntz Peigerlin[5]. En 1357 il est question d'une maison, sise place Saint-Étienne, *quae olim fuit ut dicitur in bonis quondam magistri Winlini olim magistri operis fabricae ecclesiae*

---

1. En 1342 et 1343 est mentionné un Albert ou Obrecht Stifinster, fils de Jean et frère de Nicolas, par conséquent aussi frère de Christine. *Johannes clericus dictus Stipfinster opere dedit integram vestem.* Reg. des donat., f° 161 b.

2. En 1360 Cuntz vendit la boutique à l'Œuvre Notre-Dame.

3. Dans le mur mitoyen qui séparait leur maison d'une autre, appartenant à la fabrique de la Cathédrale, ils avaient pratiqué une fenêtre; en 1355 ils s'engagèrent à la faire fermer dès que la fabrique le réclamerait. *Fenestra desuper tendens, vulgariter dicendo ein Stechenvenster;* j'ignore ce que signifie le terme allemand. Arch. de l'O. N. D., *Stadtbuch,* f° 82.

4. Archives de la Basse-Alsace, fonds de Saint-Pierre-le-Vieux.

5. Le 18 juin 1348 *frowe Huse meister Joh. Winlins seligen dohter* et veuve de Cuntzelin Peigerlin loue de Heilka, veuve de Werner de Pfettisheim, et de son fils Henselin une maison dans la rue du Lin; elle avait trois enfants mariés, *Henselin Peigerlin der Howelüchelin dohterman, Dina Bepslin* et *Greda Bürkelerin.* La *Howelüchelin* était la veuve de Jean de Mühlheim, *qui etiam dicitur Houwelüchel,* mentionné en 1332 et comme décédé en 1341.

Argentinensis[1]; cette maison était appelée dès 1319 *Zum Alten Werkmeister;* on peut induire de cette dénomination et de cette date qu'elle avait appartenu déjà à Erwin le père. En 1370 vivaient encore deux enfants de Winlin, *Johannes dictus Erwin ac Gertrudis ejus soror, liberi quondam Johannis dicti Winlin magistri operis.*

Winlin est la forme enfantine d'Erwin, le petit Erwin. J'ignore quelles considérations philologiques pourraient permettre d'en douter; avant d'appliquer à une province les règles d'une théorie générale, il est bon de connaître la pratique des usages locaux. Rien n'était plus commun en Alsace que la coutume des parents de retrancher la première syllabe du nom d'un enfant et d'ajouter à la fin le diminutif *lin* ou, comme nous le prononçons, *le.* De *Johannes* on faisait *Henselin,* de Reimbolt *Böldelin,* de Nicolas *Lauwelin,* Hedwig devenait *Wigelin,* Gertrude *Trudelin,* Anastasie *Steselin,* etc. C'est ainsi que d'Erwin on a fait Winlin. L'usage de garder le petit nom pendant toute la vie n'était pas moins fréquent, surtout quand il s'agissait de distinguer un fils d'un père, ou un frère d'un frère: Böldelin de Lingolsheim était en 1292 membre du sénat; Böldelin Ripelin paraît en 1342 et en 1376; Betschelin (Berthold) de Rosheim fut Stettmeister en 1351 et en 1362; Lauwelin Nope siégea au conseil en 1370; Henselin de Blumenau, dit *der alte* (le vieux), est cité en 1380, etc. On dira qu'il ne s'agit là que de prénoms ou plutôt de noms de baptême; mais dans l'origine le nom d'Erwin n'a pas été autre chose; on verra même qu'il reparaît comme tel pour un fils et des petits-fils de l'architecte.

Au treizième siècle il y a de nombreux bourgeois et patriciens que nous ne connaissons que par un seul nom, auquel tout au plus est ajoutée parfois la désignation de la localité où ils demeuraient; leur nom de baptême devint nom de famille pour leurs descendants. En 1182 il y eut un chanoine de Saint-Thomas, *Erbo ultra Bruscam* (au delà de la Bruche), en 1261 un sénateur du même nom; ce dernier fut la souche de la famille Erb: *Burcardus dictus Erbe, Johannes dictus Erbe,* etc. En 1246 on trouve un Hesso *am Wasser* (au bord de l'eau, près de Saint-Nicolas), et son fils Hartung *Hessen sun*, en 1280 un chevalier Hesso *am Wasser;* à partir de là viennent des Hesse avec des prénoms. Le chevalier Frédéric, 1271, a un fils Otton, *Otte hern Friederiches sun;* de là la famille noble des Ottfriedrich. De la même façon le nom d'Erwin devint patronymique pour ses enfants et ses petits-enfants.

3. *Erwinus, magister operis hujus ecclesiae.* Je déduis l'existence de cet

---

1. Arch. de Saint-Thomas.

Erwin de l'épitaphe de son fils Jean, qui est la troisième sur la pierre dont j'ai parlé plus haut. Déjà Schneegans[1] a fait la remarque que si ce Jean avait été le fils du grand Erwin, on aurait ajouté au nom du père l'adverbe *quondam,* comme on l'a fait sur l'épitaphe de l'architecte de Haslach. L'absence du *quondam* nous oblige d'admettre que le père de Jean était encore en vie quand ce dernier mourut. Ce second Erwin, maître de l'Œuvre en 1339, est sans doute l'Erwin sans prénom, qui en 1336 et 1337 fut choisi pour représenter dans le conseil la tribu des tailleurs de pierre. C'est lui aussi que je crois être l'époux de la Gertrude qui légua à l'Œuvre quelques vêtements. Il ne paraît pas qu'il ait occupé longtemps le poste d'architecte de la Cathédrale; dès 1338 le membre du conseil pour les tailleurs de pierre est Pierre Sponheim, en 1339 c'est un nommé Sigel. Jean, le fils de ce second Erwin, mourut le 18 mars 1339; les derniers mots de son épitaphe sont en partie effacés, mais il n'est pas difficile de lire *operis hujus ecclesiae.* Behr, dans son *Strassburger Münster- und Thurnbüchlein* de 1746 (p. 24), a changé ces mots en *operis sui aemulus.* Grandidier[2] a copié cette altération avec une légèreté qui montre qu'il n'avait pas vu le monument et qu'on a de la peine à pardonner à un historien aussi scrupuleux. Le titre de *magister,* donné à Jean, ne fournit aucune lumière sur sa profession; on appelait *magister* quiconque était versé dans une certaine science ou dans un certain art. On pourrait être tenté de croire que le second Erwin et Winlin ne sont qu'une seule et même personne; mais il me semble évident qu'ils ont été deux frères. De son vivant comme après sa mort, en 1332, 1333, 1334, 1335, de même qu'en 1342, 1355, 1357, 1370, l'un est toujours appelé *Johans Winlin* ou *Johannes dictus Winlinus;* tandis que l'autre, les trois fois qu'il est nommé, deux fois parmi les conseillers de la ville et puis sur l'épitaphe de son fils, est *Erwin* ou *magister Erwinus.* L'hypothèse de Schneegans[3] que Winlin et Erwin auraient été chargés simultanément, après la mort de leur père, de la direction des travaux de la Cathédrale, me paraît aussi insoutenable que l'hypothèse qui les confond en un seul; c'eût été une anomalie, contraire à tous les usages.

4. Dans l'acte de 1342, au sujet du prêt de la veuve de Winlin à Hildegunde de Kirwiller, *Johannes dictus Erwin, filius quondam magistri Erwini* intervient au nom des enfants mineurs de son frère. Il n'est pas dit quelle a été sa profession; il est certain seulement qu'il ne fut pas maître

1. Revue d'Alsace, 1852, p. 71.
2. Essais sur la Cath., p. 49.
3. Revue d'Alsace, 1852, p. 76.

de l'Œuvre, car en 1342 c'était Gerlach[1]. Je suppose que c'est lui qui fut interrogé comme témoin en 1332 après la querelle entre les Mülnheim et les Zorn; ce témoin n'est introduit que comme *Erwin Erwines sun*[2]; s'il avait été architecte de la Cathédrale, on n'aurait pas manqué de le dire, ses fonctions auraient donné plus de poids à son témoignage. Il est peut-être le *Erwinus am Holtzmerket* (au marché au bois), bourgeois de Strasbourg sans autre qualification; en 1336 ce dernier acheta une maison à Bischheim; il est mentionné encore dans un titre de 1356[3]; un fils de lui, Erwin, existait en 1370[4]. M. Gérard[5] fait de cet Erwin *am Holtzmerket*, qu'il appelle Erwin II, le successeur de son père comme maître de l'Œuvre; il n'a pas remarqué qu'on ne lui donne ce titre dans aucune des pièces où il est nommé, ni dans l'acte d'acquisition de la maison de Bischheim, ni dans celui de 1342 concernant le prêt de sa belle-sœur, ni dans le document de 1370; il n'est pas même appelé *magister*, mais simplement *civis Argentinensis*[6].

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit qu'Erwin a eu deux fils du nom de Jean : Jean Winlin, mort vers 1339, et Jean Erwin, vivant encore en 1342. Ce fait de deux fils ayant le même prénom ne doit pas nous étonner; je pourrais citer de nombreux exemples de cette coutume; je n'en donnerai que quelques-uns: Jean de Mülnheim, 1280, a dix fils, dont trois s'appellent Jean et quatre Burckart; le chevalier Jean Lange de Wangen, 1310, a deux fils, *Hans* et *Henselin;* Cuntz Pfaffenlapp, 1340, deux fils, *Henselin der älter* et *Klein Henselin;* Ulric Böckelin, 1360, deux fils, *Ulrich* et *Klein Ulrich;* le chevalier Wetzel Broger, 1360, trois fils, *Gross Wetzel, Klein Wetzel* et *Wetzel junior,* etc.

J'observerai encore que parmi les chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune se rencontre en 1366 un Henri Erwin, dont je ne saurais établir la filiation.

J'ajouterai une dernière observation.

Dans le registre des donations, f° 18, se trouve ceci :

« . . . *Item mag. Erwinus huius operis operi dedit equum et redditus*

---

1. Ce Gerlach ne peut pas être le fils de Winlin, mentionné comme mineur en 1342.

2. Schilter, additions à Königshofen, p. 793.

3. Arch. de la Basse-Alsace, fonds de Saint-Pierre-le-Jeune. — Arch. de l'O. N. D.

4. Mone, *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins,* t. VI, p. 435, d'après un *Copialbuch* de la Cathédrale, qui ne se trouve ni aux archives de l'Œuvre Notre-Dame ni à celles du département ou de la ville.

5. T. I, p. 303 et suiv.

6. A ce Jean Erwin on peut rapporter les donations suivantes : *Joh. dictus Erwin operi dedit* I *libr.; Erwinus operi dedit korsalum et capucium,* f° 218, 165 (*corsalus,* espèce de tunique). *Anna uxor dicti Erwini operi dedit vestem cum vario* (vair, fourrure), f° 200.

IIII^or *unc. Item Adelheidis uxor magistri Erwini O. Item Mergardis dicta Gersterin operi dedit* x. *sol. et tunicale. Item Joh. miles dictus de Blumenowe operi dedit equum arma sua et togam cum vario. Item Gerdrudis de Utwilre uxor pistoris operi dedit* IIII^or *unc. Item mag. Erwinus huius operis operi dedit equum et redditus* IIII^or *unc. Item mag. Winlinus natus predicti Erwini operi dedit omnia preparamenta corporis sui et* IIII^or *lib. den. Arg. . .* »

On se fonde sur ce passage pour dire que le *mag. Erwinus,* mentionné comme mari d'Adelheid, est le même que l'*Erwinus* qui donna le cheval et les 4 onces; que la femme d'Erwin Ier s'étant appelée Husa, l'Erwin, dont la femme s'est appelée Adelheid, doit être un autre qu'Erwin Ier; qu'il a été le fils de ce dernier, et que par conséquent Winlin, indiqué comme *natus predicti Erwini,* n'est pas le fils d'Erwin Ier, mais son petit-fils, né d'Erwin II et d'Adelheid.

Ce raisonnement peut être réfuté. Ceux qui le font n'ont pas remarqué que la phrase concernant Erwin qui donna le cheval, paraît deux fois et que la première fois elle est biffée. La radiation est faite avec une encre plus jaune que celle qui a servi à écrire les mots; la même encre plus jaune se montre dans la reproduction du passage quelques lignes plus bas, bien que les caractères ne soient pas d'une époque beaucoup postérieure. La radiation prouve qu'on s'était aperçu d'avoir commis une erreur en rapprochant Adelheid, *uxor magistri Erwini,* du *magister Erwinus* qui précédait. Pour prévenir la confusion des deux Erwin, on biffa la première phrase. Rien n'empêche donc d'admettre que *magister Erwinus huius operis* est Erwin Ier et que Winlin est son fils.

Quant à Adelheid, a-t-elle été la femme d'un autre de ses fils?

F^o 46^b on lit : *Winlinus magister fosse in Tüngensheim et Adelheidis uxor sua operi dederunt unam vierdenzal viniferam et* IIII^or *unc. den.*

Voilà une seconde fois le nom d'Adelheid. Ce nom ayant été très-fréquent chez nous, il n'est pas nécessaire de supposer de prime abord que dans les deux cas il s'agit de la même personne, et que par suite *mag. Erwinus* est identique avec *Winlinus.* Cependant rien aussi ne s'y oppose. Mais que signifie *magister fossae in Tüngensheim?* Je crois que par *fossa* il faut entendre une carrière; dans une charte du 23 mai 1200, par laquelle Edellindis, abbesse de Niedermünster, cède au chevalier Conrad le terrain sur lequel est construit le château de Landsberg, il est parlé d'une *fossa calcis* et d'une *fossa lapidum.* (V. aussi Ducange, t. III, p. 381.) Or, à Dinsheim il y a encore aujourd'hui des carrières de grès bigarré; cette pierre est celle qu'on emploie chez nous comme pierre de taille;

elle a servi à la construction de notre Cathédrale ainsi qu'à celle de l'église de Haslach. *Magister fossae, Grubemeister* (comp. *Bergmeister, Benecke's Wörterbuch,* t. II, p. 119), est le préposé, le directeur de l'exploitation de la carrière. Le Winlin, qui est qualifié ainsi, donna à la fabrique de la Cathédrale une pièce de vignes; or, il existe des vignobles dans la partie de la vallée de la Bruche où est situé Dinsheim; dans cette dernière banlieue même on en cite en 1316, 1328, 1351. Il me semble que ce Winlin, qui n'a pas de prénom, n'est pas à confondre avec Jean Winlin, *magister operis.* Winlin étant le diminutif d'Erwin, le maître de la carrière peut fort bien paraître sous les deux noms; plus d'un personnage nommé Jean ou Cuntz est appelé en même temps Henselin ou Cuntzelin. Adelheid, *uxor magistri Erwini,* serait ainsi la même que Adelheid *uxor Winlini magistri fossae.* Comme ce dernier paraît avoir habité Dinsheim et qu'il a possédé dans les environs des vignes, la conjecture se présente qu'il aurait été le fils de l'architecte de Haslach.

Tel est jusqu'à présent le résultat de mes recherches; je le répète, je n'ai pas la prétention de le donner pour définitif; je ne demande pas mieux que de le voir corrigé ou complété par la production de documents qui me sont restés inconnus. J'abandonne à la discussion les quelques conjectures que je me suis permis de faire; quant aux questions que l'examen des inscriptions a fait naître dans mon esprit, je serais heureux qu'on pût les résoudre en apportant des textes qui ne donnent aucune prise à la critique.

Après cette lecture, M. le professeur Kraus déclare qu'il ne croit pas pouvoir adopter toutes les conclusions et conjectures de M. Schmidt. Il pense avoir les moyens de prouver que le *gubernator fabricae* de l'épitaphe est Erwin, l'architecte, et que celui-ci n'a eu que trois fils: 1° l'architecte de Haslach, dont le prénom paraît avoir commencé par un O, un G ou un C; 2° le *Magister Johannes,* dont l'épitaphe suit celle d'Erwin *gubernator fabricae,* et dans laquelle l'absence de *quondam* peut s'expliquer par la considération qu'il n'était pas nécessaire de rappeler une seconde fois que le père était mort; 3° l'Erwin mentionné en 1332 comme témoin dans l'affaire des Mülnheim et des Zorn; cet Erwin aurait eu deux fils, Jean Winlin et Jean Erwin. M. le professeur Kraus, qui n'a pu développer son opinion que sommairement, se réserve de l'exposer plus tard en l'appuyant de preuves. Comme l'a dit M. Schmidt dans sa note, la question est ouverte, mais elle ne pourra être discutée utilement que quand M. Kraus aura apporté ses pièces justificatives.

Restauration du donjon de Landsberg.

5° M. Ringeisen rappelle qu'en 1868 la Société a voté 1500 fr. pour la restauration du donjon du château de Landsberg; il rend compte des travaux qui ont été exécutés et qui sont évalués à une somme de 800 fr. Sur sa proposition, on décide de continuer les réparations, M. Rodolphe de Türckheim, propriétaire du château, ayant bien voulu y donner son consentement.

Publication des miniatures du *Hortus deliciarum.*

6° M. le président rappelle que, par un vote de l'assemblée générale du 6 mars 1873, la Société s'est engagée à publier ce qu'elle peut se procurer en fait de copies authentiques des miniatures du *Hortus deliciarum.* L'Œuvre Notre-Dame possède une collection de calques exécutés avec beaucoup de soin; d'autres, faits par Engelhardt, se trouvent à la bibliothèque municipale; M. le chanoine Straub en possède également quelques-uns; enfin M. C. Schmidt a pu se procurer un certain nombre de planches tirées du grand ouvrage de M. le comte de Bastard, sur les peintures et ornements des manuscrits du moyen âge. Le Comité décide de publier, pour les membres de la Société, les plus importants de ces dessins, par fascicules paraissant tous les quatre ou tous les six mois; répartie en plusieurs annuités, la dépense ne créera pas d'embarras pour la caisse. M. le président et le secrétaire sont chargés de s'informer du meilleur moyen d'exécution, ainsi que des frais probables.

La séance est levée.

Séance du Comité du 12 juillet 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents : MM. Ringeisen, Salomon, C. Schmidt, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté.

1° Sur la proposition de M. le président, M. Klemm, sculpteur à Colmar, est admis comme membre de la Société.

M. Straub dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été adressés à la Société :

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1871-1872. 17e volume.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Seconde série. Tome septième.

2° M. le président annonce qu'en réponse à la lettre que, conformément à l'avis du Comité, il a adressée à M. le président de la Basse-Alsace, ce fonctionnaire lui a répondu que, selon les règles administratives, la subvention départementale de 1500 fr. ne peut être accordée que si la Société spécifie les travaux auxquels la somme doit être employée.

Restauration.

En même temps M. le président donne connaissance d'une nouvelle lettre de M. Stichaner, *Kreis-Direktor* à Wissembourg, demandant un concours de la Société pour la restauration et la conservation de l'église collégiale de ladite ville, ainsi que du château de Fleckenstein. Les membres présents sont d'avis d'affecter 1000 fr. de la subvention à l'église de Wissembourg, 400 fr. au château de Fleckenstein et 100 fr. aux travaux entrepris pour la conservation des stalles de l'église d'Ebersheimmünster. Comme le Comité n'est pas en nombre, il ajourne une résolution définitive à une prochaine séance, qui sera spécialement convoquée pour cet objet.

3° M. de Mortillet, directeur du Musée des antiquités nationales, au château de Saint-Germain, écrit pour remercier la Société de l'envoi du 1er numéro des Procès-Verbaux.

4° M. Nicklès, de Benfeld, écrit qu'un pêcheur de cet endroit a ramassé diverses antiquités, qu'il propose de vendre à la Société pour la somme de 20 fr. M. Nicklès sera prié de faire cette acquisition.

Documents anciens trouvés dans une niche de l'église de Thann.

5° M. le président annonce que dans une niche de l'église de Thann on a retrouvé d'anciens documents, appartenant aux archives de la paroisse, et qu'on est occupé à en faire le classement. Il rappelle en même temps que des documents semblables ont été découverts par lui, il y a vingt ans, dans une cassette de l'église de Rosenwiller; cette cassette se trouvait dans la niche qui servait autrefois de tabernacle pendant la semaine sainte et qui n'avait plus été ouverte de mémoire d'homme. M. l'abbé Gyss sera prié de vouloir bien les examiner.

Opinions diverses sur le chœur de la chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig.

6° Il est donné lecture d'un rapport de M. Winkler sur la chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig; l'examen de ce monument a fait naître en M. Winkler l'opinion que dans l'origine le chœur a dû être fermé par une abside demi-circulaire et que le rétablissement de cette abside devrait être compris dans les travaux qui s'exécutent en ce moment à ladite chapelle. Pour vérifier cette opinion, M. Ringeisen a fait faire des fouilles, desquelles il résulte qu'il n'existe aucune trace de substructions indiquant une abside et que par conséquent il n'y a pas lieu de la rétablir. M. Ringeisen se propose, du reste, de présenter prochainement un mémoire sur cette matière.

7° M. le président donne lecture de la note suivante sur l'église de Saint-Pierre-le-Jeune:

L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-LE-JEUNE A STRASBOURG.

La fondation de la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune nous reporte dans la première moitié du onzième siècle. Le terrain qu'elle occupe faisait alors partie d'un faubourg situé hors de l'enceinte fortifiée et qui ne fut réuni à la ville qu'un demi-siècle plus tard. Un hospice, selon les uns, selon d'autres, une église paroissiale dédiée à sainte Colombe, y avait été bâtie à une époque qu'aucune chronique ne précise. Il est permis de croire que l'invasion des troupes du duc Hermann de Souabe, si désastreuse pour notre ville, ne ménagea pas plus ce petit sanctuaire qu'elle n'avait épargné notre cathédrale et l'église de Saint-Thomas, qui devinrent la proie des flammes. Ces circonstances peuvent nous expliquer sa reconstruction.

Elle fut faite sur un plan plus vaste par l'évêque Guillaume Ier, oncle de l'empereur Conrad le Salique. L'année même où la nouvelle église de Saint-Thomas fut consacrée (1031) et pendant que notre basilique métropolitaine se relevait lentement, ce prélat jeta les fondations de l'église de Saint-Pierre, appelé le Jeune pour la distinguer de l'église plus ancienne, placée sous le même vocable et située à une autre extrémité de la ville. Elle fut achevée en moins de vingt ans, sous l'épiscopat de Hetzel, et consacrée l'an 1050 par notre pape alsacien Léon IX, qui y laissa sa dalmatique en souvenir. En 1039 l'évêque Guillaume avait fondé huit canonicats pour le service divin; Hetzel en porta le nombre à quatorze; au quinzième siècle, l'évêque Robert de Bavière y ajouta un quinzième, chiffre maintenu jusqu'à la révolution.

Je ne puis en ce moment m'occuper de l'historique de cette collégiale, dont le rôle n'a pas été sans importance dans les annales de notre ville et qui a compté dans son sein des hommes distingués, comme Pierre Schott, Munthard, Jeanjean, etc., je me bornerai à un exposé succinct de son développement architectural. A défaut de renseignements écrits, le monument lui-même nous fournira les dates approximatives de ses reconstructions, qui accusent deux époques distinctes.

Les étages inférieurs du clocher occidental sont les seuls restes de la construction primitive. Les baies sont en plein cintre; les chaînes d'angles et les chaînes intermédiaires ainsi que les arcadures romanes sont en pierre de taille; le reste est construit en moellons. Un incendie arrivé en 1330 dévora toute la charpente du clocher, qui devait, d'après les termes

du chroniqueur, être terminé par une flèche en bois. Le restaurateur lui donna un toit en bâtière et utilisa dans son travail quelques colonnes accouplées qui portent le caractère de la transition du style roman au style ogival. J'y vois une preuve que la partie supérieure du clocher fut reconstruite ou du moins remaniée dès le douzième siècle.

Le chœur et le cloître, qui se développe au nord, durent être construits peu après cette époque. Le chœur, d'une étendue et d'une élévation peu considérables, compte huit travées et se termine par une abside à cinq pans. La voûte semble avoir été refaite plus tard, peut-être en même temps que celle de la nef. Les fenêtres géminées en deux lancettes avec rose tréflée dans l'ogive et surtout la sévère simplicité des moulures accusent le commencement du treizième siècle. Je suis tenté de croire que les murs de la petite nef nord sont un reste d'une construction de la même époque, qui dut être renouvelée vers le milieu du treizième siècle.

C'est l'époque d'un remaniement complet, sinon d'une seconde reconstruction du vaisseau et du transept. Par une disposition unique en Alsace, ce dernier se trouve à l'ouest. La façade méridionale, la seule qui soit apparente, est percée d'une entrée dont les énergiques profils rappellent la porte de Sainte-Catherine, encastrée dans le pignon extérieur de l'un des bâtiments militaires, à l'angle de la rue des Orphelins et de celle du Jeu-de-Paume. Les supports du transept ainsi que de la nef principale sont des piliers carrés à pans coupés, sans couronnement, de sorte que les moulures des arcs s'y relient et les pénètrent sans imposte.

Des claires-voies larges et hautes donnent entrée à la lumière; elles sont divisées par deux meneaux et ornées chacune de trois rosaces.

Au nord la nef principale est accompagnée d'un bas côté, tandis qu'au sud elle en a deux, séparés par des colonnes rondes, sans chapiteaux, ni couronnement d'aucune espèce.

Un jubé, placé en saillie de l'entrée du chœur, sépare le sanctuaire de la nef, sur laquelle il ouvrait autrefois par cinq arcs, aujourd'hui murés. Il est orné de quelques peintures de valeur, exécutées au dix-septième siècle.

La date 1319, assignée à l'achèvement de l'église, concorde parfaitement avec le style qu'elle présente. Peut-être la statuaire qui ornait autrefois le tympan de l'entrée principale, et dont les iconoclastes de 93 nous ont à peine laissé la trace, confirmerait ce jugement.

Il reste à examiner quelques appendices ajoutés plus tard et servant aujourd'hui à des usages divers. J'ai signalé la chapelle des Zorn, dont l'état de délabrement attire en ce moment l'attention du Comité. Cette

chapelle a un pendant dans l'angle sud-ouest formé par le clocher et la nef. C'est une construction très-élégante, élevée au quatorzième siècle parallèlement au transept, avec une petite abside tournée vers le sud. Une piscine, qui s'y trouvait autrefois, a disparu il y a peu d'années. Si je suis bien renseigné, cette chapelle, dont le vocable n'est plus connu, sert aujourd'hui de salle de conférence ou de sacristie. — Près de là, une peinture murale assez bien conservée paraît sur le mur de la nef méridionale.

Une construction analogue (dédiée à saint Marc?), mais beaucoup moins importante, ouvre dans le deuxième collatéral sud. Elle est affectée au même usage.

Deux chapelles ont conservé leur destination primitive et servent au culte catholique. La plus ancienne, dédiée à saint Nicolas, fut élevée en 1397, à l'ouest du cloître, par Nicolas de Kageneck. Elle est à deux voûtes d'arêtes; sa longueur est égale à la largeur du transept, auquel elle est adossée. La seconde chapelle, consacrée à la sainte Trinité, est parallèle au chœur. En 1852 elle a été ornée d'une remarquable verrière, due à notre regretté collègue, Baptiste Petit-Gérard.

Je communiquerai prochainement une note sur le mobilier de l'église ainsi que le relevé des pierres tombales, tant de la nef et des chapelles que du cloître, du moins de toutes celles qui ne sont pas cachées ou inaccessibles.

La séance est levée.

Séance du Comité du 2 août 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents : MM. le curé Guerber, Ringeisen, Salomon, Sengenwald, Winkler, et C. Schmidt, secrétaire.

La Société a reçu les revues et ouvrages suivants :

Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede. Lucerne, 1872 et suiv., 5 vol.

Charles Robert, *Mélanges de numismatique.* Paris, 1875, 1er et 2e fascicules.

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1875.

Zeitschrift der Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein u. Lauenburg. T. III. 1873.

Register über die Zeitschriften und Sammelwerke der Schleswig-Holsteinischen Geschichte. 2e livr. 1873.

Zeitschrift der hist. Gesellschaft zu Freiburg. 1875.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est approuvé tel qu'il a été publié.

1° Sur la proposition de M. Winkler, M. Pavelt, *Regierungs-Baurath*, est reçu membre de la Société.

Vote du Comité. Wissembourg. Château de Landsberg. Stalles d'Ebersmünster.

2° Le Comité approuve la résolution provisoire, prise dans la séance du 12 juillet, de destiner sur la subvention départementale une somme de 1000 fr. à l'église collégiale de Wissembourg, une de 400 fr. au château de Landsberg, et 100 fr. aux stalles de l'église d'Ebersmünster.

On décide, en outre, de consacrer à ce dernier objet une somme de 200 fr. à prendre sur les fonds de la Société.

Propositions relatives à la publication des miniatures du *Hortus deliciarum*.

3° Le secrétaire communique un devis de M. Winter pour la reproduction photographique des miniatures du *Hortus deliciarum*. M. Winter s'offre à livrer la planche à 1 fr. 25 c., dans le cas qu'il y aura un tirage de 50 épreuves, chacune à 300 exemplaires. Avant de prendre un parti définitif, le Comité est d'avis de se faire donner aussi un devis d'un lithographe.

Découverte d'un ancien bas-relief dans l'église de Saint-Nicolas à Haguenau.

4° M. l'abbé Guerber donne lecture d'une notice sur un bas-relief trouvé récemment dans l'église de Saint-Nicolas à Haguenau, et représentant le Christ sous le pressoir. Il communique en même temps une photographie de ce monument remarquable, qui date de la fin du quinzième siècle. Le symbole, reproduit assez souvent sur des vitraux, parait ici pour la première fois en sculpture. Un membre rappelle qu'il formait aussi le sujet d'une grande composition dans le volume de Herrade de Landsberg. La notice de M. Guerber sera publiée dans le Bulletin, accompagnée d'une photographie ou d'un dessin lithographié.

Trouvaille faite près de Benfeld.

5° M. Nicklès écrit qu'on vient de trouver dans l'Ill, près de Benfeld, une statuette en bronze; il sera prié de l'acquérir pour le Musée de la Société pour la somme de 60 fr.

6° M. Winkler appelle l'attention du Comité sur une inscription à côté de la porte d'une maison sise place Clément et destinée à être démolie. M. le Président se charge d'en prendre une copie.

7° Le même communique le dessin d'une maison du treizième siècle à Ruffach. Ce dessin, ainsi que d'autres de maisons très-anciennes en Alsace relevés par M. Straub, sera publié dans le Bulletin.

8° M. Salomon montre un fragment de faïence trouvé par lui au château de Birkenfels, et paraissant provenir d'un poêle de l'époque de la Renaissance.

Ancien mobilier de St-Pierre-le-Jeune.

9° M. Straub transmet une note sur ce qui reste de l'ancien mobilier de Saint-Pierre-le-Jeune et sur les principaux monuments respectés par les révolutions diverses que l'église a traversées.

Une grande cuve baptismale, probablement contemporaine de la nef, se trouve dans le collatéral nord, mais ne sert plus aux usages primitifs. C'est en ce moment, après la disparition complète des anciens baptistères autrefois déposés au rez-de-chaussée de la bibliothèque de la ville (cuves de Bischofsheim, d'Eschau, de Sainte-Aurélie, etc.), la seule que nous ayons à Strasbourg, ayant servi au baptême par immersion. Le baptistère de la Cathédrale appartient à une époque où le baptême par infusion était devenu général.

Les orgues de la nef sont l'œuvre d'André Silbermann. — La cloche qui appelle au service protestant a été une des premières qui aient été fondues à Strasbourg après la réorganisation du culte, en 1802. Elle est due à notre fondeur strasbourgeois Mathieu Edel, 3e du nom.

Le relevé des pierres tombales de la nef ne pourra être fait avec résultat que lorsque les travaux projetés seront en voie d'exécution, beaucoup de dalles étant actuellement couvertes par les bancs.

Le mobilier ancien du chœur, servant d'église paroissiale catholique depuis 1681, se réduit à la chaire et aux stalles, qui paraissent appartenir à la fin du règne de Louis XV. Les panneaux des stalles présentent de beaux trophées religieux en bas-relief. Malheureusement une épaisse couche de peinture ne permet plus de juger de toute la finesse des sculptures. Des anges avec des emblèmes ornaient autrefois la corniche; il serait bon de les replacer, s'ils existent encore.

Un Christ en croix et deux tableaux placés au-dessus de deux portes (dix-huitième siècle) ne sont pas sans valeur.

Monuments anciens de St-Pierre-le-Jeune, dans les chapelles.

Plusieurs monuments d'une certaine importance ornent encore les chapelles et le cloître, affectés au service catholique. Il faut mettre en première ligne la dalle tumulaire du fondateur de la chapelle de la Sainte-Trinité, Simon Liepp de Kirchberg, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre-le-

Jeune. — La place qui suit le M du millésime est si usée qu'on n'y voit aucune trace des lettres qui devraient indiquer la date (en tout cas postérieure à 1491). — La dalle est à fleur de sol, au milieu de la chapelle, la face tournée vers l'autel. Le dessin est au trait et représente l'ecclésiastique en habits sacerdotaux très-amples, tenant le calice de la main gauche et bénissant de la droite. La tête est coiffée de la birette souple, allongée et arrondie par le haut, qui était en usage à cette époque.

Une pierre commémorative de Henri Kohler, docteur en droit canon, chanoine de la collégiale, vicaire général *in spiritualibus*, etc., † 1522.

Dans l'ancien passage, qui menait de la chapelle de la Sainte-Trinité au chœur, on a encastré dans le mur une sculpture en demi-relief appartenant au commencement du seizième siècle. Il est dû à un artiste de mérite et pourrait bien avoir figuré autrefois au-dessus d'un autel. Le Christ assis montre ses plaies; à ses côtés, mais un peu plus bas, se tiennent les apôtres saint Pierre et saint Paul. — Tout au bas, on voit une Véronique d'une belle expression.

Monuments funéraires de St-Pierre-le-Jeune, dans le cloître.

Dans le cloître : l'épitaphe de Pierre Duconte, premier chirurgien en chef de l'hôpital militaire à Strasbourg, † 1728 à l'âge de 82 ans.

Celle de son frère Bernard, doyen du chapitre, † 1743.

La pierre commémorative de Louis Sturm et de sa femme Anne d'Endingen, posée du vivant de l'épouse en 1516.

La dalle tumulaire de *damoiselle* Françoise Postolle, femme de Michel Roiffé de Hangest, directeur des hôpitaux du roi, † 1693. On sait qu'au dix-septième siècle les femmes de la bourgeoisie n'avaient droit qu'au titre de Mademoiselle, quoiqu'on eût déjà l'usage de les appeler Madame.

Une pierre commémorative de Frédéric Bocholtz, prévôt du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune pendant 34 ans, † 1455.

L'épitaphe de Jean-François Merckel, ammeister de la ville, appelé sur le monument l'idole du peuple et le bienfaiteur des pauvres, † 1737.

Les plus remarquables inscriptions de la chapelle de Saint-Nicolas sont :

Près de la porte d'entrée, celle qui donne la date du décès de Nicolas de Kageneck, prévôt, dont la longue administration fut de la plus haute utilité au chapitre, † 1364. L'inscription est en belles majuscules profondément fouillées. — Les deux écussons qui ornaient les coins inférieurs du monument, offrent encore des traces de couleurs.

Au côté nord, on distingue l'épitaphe de Dorothée Günther, femme de J.-B. de Klinglin, † 1692.

Celle de Jean-Thiébaut Reitz, ammeister et du collége des XIII, † 1729.

Vis-à-vis, du côté sud de la chapelle, une belle pierre avec inscription

en caractères latins et lettres entrelacées, comme elles paraissent fréquemment au seizième siècle. Elle indique la mort d'un ecclésiastique, Amand Wolf, décédé en 1503, etc.

Un mémoire donnant la transcription intégrale de toutes les épitaphes encore conservées dans l'église, dans les chapelles et dans le cloître de Saint-Pierre-le-Jeune, sera publié dans le Bulletin.

La séance est levée.

Séance du Comité du 25 octobre 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents: MM. Petiti, Ringeisen, Salomon, Sengenwald, C. Schmidt, secrétaire.

M. Mitscher, membre de la Société, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 août est approuvé tel qu'il a été imprimé.

La Société a reçu les ouvrages suivants:

Bulletin de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, 1873—1874, 1 volume.

Recherches sur les revenus de l'évêché de Strasbourg, par Dagobert Fischer, 1 broch., don de l'auteur.

Die Burgen Gross- und Klein-Geroldseck (am Wasichen), 1 broch., par le même auteur.

Die ehemalige Abtei Craufthal, 1 broch., par le même auteur.

Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde, 1872, 1 vol.

Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung, 1874.

Daduchos. *Einleitung in das Verständniss der hellenischen Mythen*, von Forchhammer.

Freiburgs Diöcesan-Archiv, 9. Band.

Eighth annual Report of the Trustees of the Peabody Museum, 1875.

Annual Report of the Smithsonian Institution, 1874.

Messager des sciences historiques de Belgique, 1875, 1re et 2e livr.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, 1871—1874.

Quellensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte, 1875.

Sitzungsberichte der gelehrten Gesellschaft zu Dorpat, 1874. *Verhandlungen,* 1875.

Urkundensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte, 1875.

Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte, 1875.

Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz, 1875.

Verhandlungen der gelehrten Estnischen Gesellschaft zu Dorpat, 1875.

Urkundensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. 1875.

1° M. le président annonce que les travaux de restauration de l'église collégiale de Wissembourg sont momentanément suspendus; il communique en même temps une nouvelle lettre de M. le Président de la Basse-Alsace, en date du 13 de ce mois, et invitant le comité à indiquer les œuvres auxquelles il est d'avis de consacrer la subvention départementale.

On décide de reporter les 1000 fr. votés pour Wissembourg sur la chapelle d'Epfig, dont la restauration n'est pas terminée. Quand les travaux de Wissembourg auront été réellement entrepris, on y contribuera dans le courant de l'année prochaine.

A cette occasion, MM. Straub et Ringeisen rendent compte de l'assiduité intelligente avec laquelle M. le maire d'Epfig surveille les travaux de la chapelle de Sainte-Marguerite.

Personnel du Comité.

2° M. le président annonce la mort de M. le Dr Eissen, qui pendant longtemps avait été secrétaire et en dernier lieu président de la Société, à laquelle il a rendu des services. Suivant l'usage traditionnel du comité de se compléter provisoirement en cas de démission ou de décès d'un membre, on choisit, pour remplacer M. Eissen, M. Kraus, professeur d'archéologie. Ce choix sera soumis à la ratification de la prochaine assemblée générale. Des circonstances diverses font prévoir que celle-ci ne pourra pas être convoquée avant le mois de janvier 1876.

Monument funéraire d'un membre de la famille de Reinach, à Radolfzell.

3° M. Straub communique quelques notes qu'il a prises dans un récent voyage. Dans la première il décrit un monument funèbre appartenant à une de nos plus anciennes et plus illustres familles nobles d'Alsace, la

famille de Reinach. Il se trouvait autrefois, aux termes de l'inscription, dans la chapelle d'Ulm à Radolfzell, d'où il a passé dans l'église paroissiale de cette ville.

La dalle scellée dans le mur sud du bas-côté porte l'inscription suivante :

VXOR PAVLI MATTHIÆ
BARONIS AB VLM IN ERBACH
MARIA VRSVLA B: A REINACH
ILLIVS PERANTIQVÆ, ET GENEROSÆ PROSAPIÆ,
QVÆ
CÆSARIBVS AVSTRIACIS
QVINQVE BELLI GENERALES
ET ALIOS CAMPI DVCES PLVRIMOS
DEDIT.
NASCITVR DIE 4 FEBR. 1627.
LIBERORVM SEPTEM MATER FIDELISSIMA.
DENASCITVR DIE 27 IVLIJ 1699
CELLÆ RATHOLDI,
ET HOC VLMIORVM SACELLO
QVIESCIT.
FILII GRATITVDINIS ERGO
POSVERE.
TV LECTOR REQVIEM SEMPITERNĀ
EI PRECARE.

Au-dessus de l'épitaphe le sculpteur a figuré les deux écussons d'Ulm et de Reinach. Les mêmes écussons sont répétés en tête des deux séries d'armoiries appartenant aux deux lignées et à leurs alliances. Elles forment en quelque sorte le cadre du monument. A la droite (gauche du spectateur) ce sont Ulm, Breidenlandenberg, Hohenegg, Fetzer, Schad, Rechberg, Speth et une seconde fois Rechberg ; à la gauche, Reinach, Reichenstein, Vay, Andlau, une seconde fois Reinach, Stær, Dægelin et Roggenbach.

4° Une deuxième communication de M. Straub a pour objet les peintures anciennes du plafonnage de l'église de Zillis, dans le canton des Grisons, qu'il a visitée le 4 septembre dernier.

Ces peintures se rattachent aux miniatures du *Hortus deliciarum*, avec lesquelles elles ont une frappante analogie, au point que plusieurs personnages semblent être copiés l'un sur l'autre. Peintures anciennes dans l'église de Zillis (Suisse).

L'église de Zillis est une construction d'une grande simplicité. La nef et le clocher seuls sont primitifs et accusent l'époque romane; le chœur voûté est une reconstruction faite au commencement du seizième siècle, par « *Meister Andres Buchler* ». La nef a un plafond en bois, divisé en 153 panneaux ou compartiments couverts de peintures à la détrempe, presque toutes conservées avec quelques transpositions inintelligemment faites, lors d'une restauration. Ces peintures, qui ont échappé comme par un miracle aux nombreuses causes de destruction dont elles ont été menacées depuis près de sept siècles, représentent le cycle assez complet des principaux événements de la vie du Sauveur, depuis l'annonciation jusqu'à la crucifixion exclusivement. Celle-ci a sans doute été figurée sur les parois des murs, aujourd'hui recouverts de badigeon. Aux scènes bibliques, le peintre-décorateur a ajouté un trait tiré de l'Évangile apocryphe de l'Enfance de Jésus: c'est le miracle de la création de quelques oiseaux, que le petit Sauveur vient de façonner avec de l'argile et qui s'envolent de ses mains. Les panneaux extrêmes, le cadre en quelque sorte du plafond, renferment des êtres fantastiques, comme centaures, chimères, syrènes, dans les positions les plus variées et les plus originales; presque tous nagent dans l'eau.

« Ce qui m'a frappé au premier coup d'œil, dit M. Straub, c'est la conformité, on pourrait presque dire l'identité de plusieurs figures avec celles du monument de Herrade.

« Je n'avais aucune connaissance du remarquable mémoire que la Société archéologique de Zurich a fait paraître sur ces peintures, en 1872, et qui m'a été communiqué depuis. L'auteur, M. Rahn, qui ne parle probablement que des miniatures publiées par Engelhard, fait la même observation et relève l'identité de pose, de détails de costumes, de certains plis de la draperie observés dans la figure des mages, dans celle de la Vierge (scène de l'annonciation), de la figure de l'Église; si la mémoire me sert bien, j'ai trouvé cette identité presque complète pour plusieurs autres figures, évidemment dessinées d'après un type commun, à peu d'années d'intervalle. Comme d'habitude dans la peinture du douzième et du treizième siècle, dont le caractère est plus spécialement décoratif, le peintre a em-

ployé des couleurs mates, sans autre indication d'ombre que des traits foncés. Les contours, sans avoir la correction et la vigueur des dessins de Herrade, ne sont toutefois pas aussi mous que pourraient le faire supposer les planches lithographiées qui accompagnent le mémoire de M. Rahn. Il appartient à la Société des antiquaires de Zurich de faire opérer le débadigeonnage des murs de la nef; il n'y a pas de doute que cette opération n'amène d'intéressantes découvertes.

« J'ajoute en passant que la tour de l'église renferme deux cloches anciennes, dont une fort curieuse, du quinzième siècle, présente les noms des quatre évangélistes. C'était probablement une « *Wetterglock* ». L'inscription porte en minuscules gothiques : † *maria* † *hilf* † *vnd* † *die* † *fier* † *evvangelist* † *vcas* (*sic*) ◦ *marcvs* ◦ *mathevs* † *ihanne*. Elle ne se trouve pas notée dans l'ouvrage : *Die Gotteshäuser der Schweiz*, et paraît peu connue. »

Bannwarthütte de Thann.

5° M. le président donne connaissance du rapport suivant de M. Ingold, ancien notaire à Cernay, sur la très-curieuse *Bannwarthütte* de Thann que ce membre recommande à la sollicitude de la Société :

« Je crois, dit M. Ingold, devoir appeler l'attention sur une rustique construction située à l'extrémité sud-est de la ville de Thann, dans le vignoble de la plaine qui porte le nom de *Im-Feld*. Ce petit bâtiment se compose d'une cave surmontée d'un rez-de-chaussée et d'un simple grenier. Il est construit en clayonnage et mesure 8 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur. Dans l'intérieur de cet édicule se trouvent quelques tables, un vaste lit de camp et une grande cheminée.

« Les parois sont ornées :

de 25 bas-reliefs en pierre, incrustés dans le mur. . . .	25
de 13 peintures sur bois	13
d'une peinture sur terre cuite	1
et de 3 tableaux sur papier.	3
	42

« La plus ancienne de ces œuvres d'art est de 1560, la plus moderne de 1832.

« Elles représentent la série plus ou moins complète des gardes-vignes de Thann, c'est-à-dire leurs noms, prénoms, professions, armoiries, patrons, avec de précieuses indications météorologiques, historiques, des sentences morales et religieuses, etc.

« De temps immémorial ce petit édifice sert de lieu de réunion aux gardes-vignes et gardes champêtres auxiliaires du vignoble de Thann.

« Il existe en Alsace plus d'une maison de garde de cette espèce; mais nous doutons fort qu'il s'en trouve, ou qu'il s'en soit trouvé une seule de l'importance de celle qui nous occupe. Le *Winzerhaus* de Mulhouse, si célèbre dans les annales des joyeusetés de cette ville, était loin d'en approcher.

« La *Bannwarthütte* de Thann mérite donc, ce nous semble, à tous égards, d'être mise sous la protection de notre Société.

« Il faudrait, je crois, pour assurer la conservation de cet intéressant monument de la vie civile de nos pères et d'autant mieux le faire connaître :

« Restaurer le gros œuvre de l'édifice;

« Enlever le badigeon qui couvre les bas-reliefs et peut-être les restaurer, car le marteau de 1793 les a fortement endommagés;

« Dans tous les cas, restaurer les peintures, qui sont du reste très-médiocres et d'assez bonne conservation, à l'exception de deux ou trois;

« Enfin, relever dans nos annales toutes les inscriptions et y joindre en gravures quelques spécimens des bas-reliefs les plus remarquables et une vue de l'intérieur du céans.

« Fort du sentiment de M. le maire de Thann, nous avons lieu de croire que cette ville se chargerait du gros œuvre, en sorte que la partie historique et artistique resterait seule à la charge de notre Société.

« Cette dernière comprendrait :

Le débadigeonnage des bas-reliefs estimé. . . .	160 fr.
La restauration des peintures	40 »
Celle des bas-reliefs	400 »
Ensemble . . .	600 fr.

« Ces estimations sont de M. Thiery, artiste-graveur à Mulhouse, que j'ai conduit sur place.»

Le comité, reconnaissant l'intérêt qu'il y aura de restaurer cette construction, prie M. Ringeisen de vouloir bien l'examiner. M. Ringeisen se charge de cette mission.

Nouvelles propositions au sujet de la reproduction des miniatures du *Hortus deliciarum*.

6° M. le président rapporte qu'il s'est entretenu avec M. Schultz, successeur de M. Berger-Levrault, au sujet de la publication des peintures du *Hortus deliciarum;* M. Schultz s'offre à fournir la planche lithographiée à raison de 500 exemplaires au prix moyen de 75 fr. Cette offre est adop-

tée, et l'on décide de prendre aussitôt des mesures pour faire paraître un premier fascicule de 4 planches, de manière à pouvoir le présenter à la prochaine assemblée générale.

7° Sur la proposition de M. Straub, MM. Charles Cariage, architecte à Cernay, et Fridolin Eschbach, vicaire à Sufflenheim, sont reçus membres de la Société, ainsi que M. Merrem, *Landgerichtsrath*, sur la proposition de M. Mitscher.

La séance est levée.

Séance du Comité du 15 novembre 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents : MM. Ringeisen, Salomon, Nessel, Winkler, Kraus, C. Schmidt, secrétaire. M. Klotz se fait excuser.

M. Mitscher, membre de la Société, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre est approuvé tel qu'il a été publié.

Depuis la séance d'octobre les ouvrages suivants ont été offerts à la Société :

Le Prieuré de Saint-Quentin, par M. Dagobert Fischer, 1875 ;

Der Geschichtsfreund, tome XXX;

Die prähistorische Archäologie in Schleswig-Holstein. Ein Vortrag von H. Handelmann. Kiehl, 1875.

Porte de l'église de Zimmerbach.

1° M. le président donne quelques détails sur une des portes de l'église de Zimmerbach, à l'entrée de la vallée de Münster, dont il a déjà entretenu le Comité en novembre 1869; cette porte, sur laquelle, par suite d'une ancienne superstition populaire, étaient cloués des fers à cheval, a été récemment remplacée par une autre. M. le président a écrit au maire du village, lui offrant d'acquérir pour la Société la porte mise hors d'usage, mais n'a pas encore reçu de réponse[1]. Comme il possède un dessin du monument, il se propose de présenter une notice sur cette porte et sur d'autres pareilles.

---

1. A la date du 18 novembre, M. le maire de Zimmerbach a donné réponse à M. le président, pour lui faire savoir que la commune conservera avec soin la porte en question.

2° M. Nessel appelle l'attention du Comité sur les étalons de mesures sculptés sur les murs de quelques églises de l'Alsace. Sur celle de Saint-Georges à Haguenau il a remarqué en outre des dessins de couteaux; l'explication de ce fait lui a été fournie par un ancien statutaire de ladite ville, d'après lequel il était défendu aux bourgeois de porter des couteaux dont la longueur dépasserait la mesure indiquée sur l'église. M. Nessel promet de communiquer à ce sujet une note plus détaillée.

Étalons de mesures anciennes et dessins de couteaux sur les murs d'églises.

3° M. le président fait passer sous les yeux du Comité une lame de cuivre, haute de 63 centimètres, large de 43, et provenant de l'ancien toit de la Cathédrale. Il communique la note suivante :

« La couverture actuelle de la Cathédrale est la troisième depuis le milieu du siècle passé. Jusqu'au 27 juillet 1759, le toit de la nef était couvert de plomb; un incendie qui éclata ce jour à la suite d'un coup de tonnerre, consuma toute la charpente et fondit les lames de métal. Le dommage fut réparé à grands frais par l'Œuvre Notre-Dame; on n'employa pas moins de 38,535 livres de cuivre rouge pour couvrir la toiture de la nef et de la coupole. C'est cette couverture, exécutée par maître Jean-Daniel Dierbach, qui fut détruite lors du bombardement. Une plaque, sur laquelle on avait gravé l'inscription suivante, resta heureusement intacte et fut retrouvée parmi les centaines de lames, qui ont été réduites en lingots. Une note que M. l'architecte Klotz a bien voulu me communiquer m'apprend qu'elle était située sur la face nord du grand toit, dans la travée la plus rapprochée du chœur. »

Anciennes couvertures du toit de la Cathédrale.

Inscription gravée sur une lame de cuivre de l'ancienne couverture de la Cathédrale.

ALS · DEN · 27ten July · 1759 · DISES · UORHIEN · MIT · BLEI · BEDECKTE ꝏ
DACH · DURCH · EIN · DONNERSTRAHL · MIT · BETRÄCHTLICHEM ꝏ
SCHADEN · EINGEÄSCHERT · SOGLEICH · WIDER · NEV · AUFGEBAUET
MIT · KUPFER · BEDECKT · UND · IM · IAHR · 1 · 7 · 6 · 1 · GÄNTZLICHEN ꝏ
VEFERTIGET · WORDEN ꝏ WAREN · BEY · DEM · LÖBLICHEN · STIFT ꝏ
FRAUEHAUS ꝏ

HOCH UND WOHL UERORDNETE HERREN PFLEGER

*S*is : *F*is : *HER* = FRANTZ · CARL · BOCK · UON · BLÆS = HEIM · STÄTMEISTER · UND XIIIER ꝏ
*S*is : *F*is : *HER* = IOHANN HEINRICH · FABER ꝏ AMEISTER UND XIIIER ꝏ
*S*is : *F*is : *HER* = PHILIPP · JACOB - STÄDEL XVER ꝏ

HER · *LICENTIAT* · JOSEPH · HEINRICH · PETMESER SCHAFFNER ꝏ

HER IOHANN - HEINRICH - IAHREIS - ERSTER SECRETARIUS ☙
HER FRANTZ - TOBIAS - ROHMER - ZWEITER - SECRETARIUS
MEISTER - IOHANNES - WAGNER - WERCKMEISTER ☙
MEISTER - IOHANN - MARTIN - BURGER - ZIMERMEISTER ☙
MEISTER - IOHANN - DANIEL - DÈRBACH - KUPFERSCHMID ☙

WAS - AM - MÜNSTER - HIER - GESCHEHEN ☙
☙ SOLL - UNS - LEHREN - WIEZU GOTT ☙
ALLEZEIT - WIR - SOLLEN - FLEHEN ☙
☙ DAS - ER - ABWEND - SOLCHE - NOTH ☙
DAS - ER - DIESE - KIRCH - BEWARE ☙
☙ DIE - ERBAUT - ZU - SEINER - EHR ☙
DAS - IHR - KÜNFTIG - WIEDERFAHRE ☙
☙ GLEICHES - UNGLÜCK - NIMERMEHR ☙
RENOVAT 1824 FRANZ SAUS KUPFERSCHMID

Inscriptions peintes sur le buffet d'orgue de la Cathédrale.

A cette inscription, M. Straub en ajoute deux autres, qui sont peintes sur le buffet d'orgue de la Cathédrale et nous font connaître en rimes allemandes les noms des Pfleger, du facteur, etc. Il les a transcrites lors de la restauration du buffet, après le bombardement. Les inscriptions paraissent avoir été exécutées par un ouvrier auquel la langue allemande était étrangère ; on peut s'expliquer ainsi les nombreuses fautes, par exemple le remplacement fréquent des *c* par des *e*, qui s'y rencontrent.

Angefangen Im Decembris Anno 1713,
Disz Werck, wo aug und Ohr sich wechsel weisz ergötzen,
Doch das die Hertzen mehr in andacht pflegt zu setzen,
Ist nun mit Gottes Hülf Zu seinem End gebracht,
das hat der Pfleger Sorg, des Künstlers Fleis gemacht,
Wer wolte nicht viel Lob von Ihrer aufsicht shreiben,
Vnd Ihres Nahmens glantz den Zeiten einverleiben,
Der sonsten weit vnd breit in Strasburgs Mauren strahlt
Drumb wird Erwürdigst auch mit Gold hieher gemahlt,
der Theure Wormbser soll den Pfleger anfang machen,
Der unter dem gewicht der allgemeinen Sachen,
der Kirchen Zum Geschmuck, dem grosen Gott zu Lieb
dis Herrlich Orgel werck mit allem Eyfer Trieb,
In desen Stett, nun Er der Eitelkeit entnommen
der wohlgebohrne Herr Von Müllenheim gekommen,
Ein Sprosen vom Geschlecht, das ungezählte Jahr,
Ein Kleinod Zierd, und Haupt von Statt und Elsas war
Nebst diesen beyden ist auf dem ammeister-Orden
durch Herren Scherers mich das werck befördert worden
der ob die Tugend schon sich selber lobt und ehrt,
doch den verdienten Ruhm in jeder Pfeiffen hört.

Vollendet Im Augusto Anno 1716.
Nicht minder Preyst man hier des Herren denners Sorgen
Aus dem drey Zehner Stand vom Abend bis zum Morgen
die Er so mit begiers zur andacht als verstand } *sic.*
Zu der Volkommenheit der Kirchen angewand. }
Herr Schaffner Lang hans bleib ingleichen nicht verschwigen
der Keine Stunde läst vor sie umbsonst verfliegen
Vnd sonderlich hierbey geraume Zeit und Jahr
der Meister wie im Rath des Künstlers Feber (*sic*) war.
Wer aber will den werth des Künstlers recht aus bilden
Er heiset Silberman, und seine werck seynd gulden,
der aus bescheidenheit zum Lob-ausstreichen still
durch seine arbeid blos hier ausgetruckt sein will
Was nun in diesem Werck aufs neu verfertigt worden
Find stückweis zum Bericht nicht Platz in diesen Orden
Suoch Jemand das sein Wunsch darin erhalten sey,
der seh die Orgel selbst nach aller gaben Reyh
Indesen las sich Gott, dis Meister-Stück gefallen
In seinem Wunder Haus bleib in genad bey allen
die schutz, und Gunst bezeugt die Rath und Hilf gethan
der Himel geb den Lohn, weils doch die Erd nicht kan.

4° Le même communique un curieux dessin de la Cathédrale, montrant la façade et le côté nord, tels qu'au commencement du dix-huitième siècle ils étaient encombrés par des échoppes et des étalages.

5° M. Ringeisen fait un rapport sur les travaux de la chapelle d'Epfig et dépose les comptes.

6° Le même présente le rapport suivant sur la maison des gardes de Thann : *Bannwarthütte de Thann.*

« Le mauvais temps qui a persisté depuis notre séance du 25 octobre m'avait empêché de visiter la *Bannwarthütte* de Thann dont nous avait entretenus M. Ingold. J'ai tenu cependant à remplir ma promesse; et, samedi dernier, M. Ingold a bien voulu me mettre en rapport avec M. l'adjoint et M. le curé de Thann, avec M. Cariage, architecte à Cernay, et M...., tous membres de la Société des monuments historiques, qui m'ont témoigné le plus cordial empressement et ont tenu à m'accompagner à la *Bannwarthütte.*

« C'est une petite construction, située au milieu des vignes, à moins d'un kilomètre de la ville. Elle est très-pittoresquement placée, sur un terrain légèrement en pente, le long d'un petit ruisseau et à l'angle de deux chemins.

« Ce petit bâtiment se compose d'un soubassement en maçonnerie ser-

vant de cave, surmonté d'un simple rez-de-chaussée en construction mixte et couvert par un comble à deux croupes.

« On y accède par une porte unique, placée contre un des angles du bâtiment, au moyen de deux blocs en granit servant de marches.

« On communique avec la cave par un escalier à trappe, ménagé intérieurement près de la porte, et avec le grenier par une échelle de meunier, établie dans un des angles de la face opposée; dans l'autre angle est le lit de camp, et entre les deux est un vaste foyer avec un manteau de cheminée qui le recouvre.

« Des bancs en bois sont fixés le long des deux faces latérales et deux grandes tables leur font face.

« Les bois des solivages sont apparents et sont soulagés par une soupoutre longitudinale et un pilier central.

« Cet étage, formant un seul compartiment, est éclairé par quatre fenêtres placées régulièrement sur les deux faces latérales en pans de bois.

« Tout cet ensemble est rustique, sans la moindre trace d'architecture qui puisse désigner son époque. Il est en assez mauvais état de conservation. Les travaux à faire pour le mettre en bon état devront consister dans la réparation des murs du soubassement, dans le remplacement d'une semelle de cloison latérale et le remplacement d'une seconde; dans le rétablissement d'une fenêtre bouchée par une armoire et dans quelques ouvrages de gros entretien pour compléter l'ensemble.

« Ces travaux de simple réparation, ou tels autres d'amélioration qui seraient jugés nécessaires, seront faits par la municipalité. La Société n'a pas à intervenir.

« Mais ce qui frappe dans ce modeste bâtiment, de forme et de destination vulgaires, c'est l'accumulation des cartels en pierre et des petits tableaux sur bois qui couvrent les parois intérieures du corps de garde.

« Les cartels sont incrustés dans la maçonnerie. Ils sont de forme et dimensions variables, depuis 25 centimètres jusqu'à 50 centimètres. Ils sont ornés d'écussons portant les insignes de la profession des titulaires. Leurs contours, arrêtés quelquefois sur de simples bordures, présentent le plus souvent des motifs de décoration très-variés dans le goût de la Renaissance, d'autres dans le style Louis XIV; quelques-uns portent des figures en relief.

« Tous ces petits motifs m'ont paru d'une grande finesse et traités de main de maître.

« J'ai remarqué aussi une plaque en faïence blanche, décorée d'ornements en émail bleu.

« Les tableaux sur bois, confectionnés pour la même destination, sont suspendus aux murailles. Ils sont généralement de dimensions plus grandes et varient de 40 à 75 centimètres. Les personnages qu'ils représentent, les cartouches, les ornementations des contours, sans avoir la même valeur artistique, ne sont pas sans mérite et offrent un intérêt historique incontestable.

« Malheureusement tous ces objets ont subi les traces du temps; quelques-uns ont été mutilés en 93; quelques autres, par la place qu'ils occupent, sont exposés aux dégradations. Ils ont dû être déplacés dans les différentes réparations et modifications du bâtiment par des ouvriers inintelligents; plusieurs même sont cachés ou sont placés dans les parties basses des cloisons, où ils ont dû être employés comme remplissage; presque tous enfin sont englués de chaux et de badigeon qui les rendent méconnaissables.

« Les réparations des cloisons que j'ai indiquées ci-dessus nécessiteront le déplacement d'un grand nombre de ces cartels. Ce travail ne saurait être abandonné à l'incurie des ouvriers.

« J'estime qu'il y aurait lieu d'abord, avant d'entreprendre aucun travail de réparation, de procéder à un débadigeonnage général. Cette première opération permettrait à M. Ingold de rechercher et de reconnaître si les différents cartels ont été fixés dans la maçonnerie suivant une classification régulière et occupent actuellement leur place primitive, pour, au besoin, préparer tel remaniement partiel qui serait jugé nécessaire.

« Dans tous les cas, il nous paraît indispensable d'indiquer par un dessin exact leur place actuelle.

« M. Carriage a bien voulu nous promettre son concours actif pour dresser les plans et coupes du bâtiment et faire l'évaluation des dépenses qu'occasionneront, d'une part, les gros travaux de réparations et, de l'autre, ceux de conservation des ouvrages d'art.

« Comme, après tout, il n'y a pas péril en la demeure, je crois que ce que nous avons de mieux à faire est d'attendre ce travail, tout en renouvelant à nos collègues de Thann le haut intérêt que le Comité porte à ce petit monument et en leur confirmant le concours en argent qu'il est tout disposé à leur accorder.

« Schlestadt, le 15 novembre 1875.

« S. Ringeisen. »

Le Comité en adopte les conclusions.

Ancien plan de Rouffach.

7° M. Winckler fait voir un ancien plan de Rouffach, conservé aux archives de cette ville et ayant été dressé lors d'un abornement de la forêt. On décide de le faire calquer pour le musée de la Société et d'en reproduire par la photographie la partie relative au château d'Isenbourg.

Personnel du Comité.

8° M. le professeur Kraus déclare accepter les fonctions de membre du Comité, quand l'assemblée générale aura ratifié son élection.

9° Le même montre un crucifix roman, en cuivre, trouvé dans l'église de Mutzig.

10° Sont admis comme membres de la Société :

Sur la proposition de M. Nessel, M. Bauer, ingénieur à Haguenau;

Sur celle de M. Kraus, MM. Labard, professeur à l'Université; Böcking, procureur impérial; Petersen, président de chambre;

Sur celle de M. Winckler, M. le baron de Preill, assesseur à la présidence supérieure.

La séance est levée.

Séance du Comité du 13 décembre 1875.

Présidence de M. STRAUB.

Présents : MM. Ringeisen, Guerber, Blanck, Winkler, Sengenwald, Salomon, Petiti, Kraus, C. Schmidt, secrétaire; MM. Feltz, curé d'Epfig, Mitscher et Kindler de Knobloch, membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre, dont par suite d'un malentendu la publication a été retardée, est lu et approuvé.

Les ouvrages suivants ont été offerts à la Société :

XI. und XII. Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Dresden.

L'Église de Vieux-Thann, avec planche, par M. Straub.

Porte de l'église de Zimmerbach.

1° M. le président donne lecture d'une lettre de M. le maire de Zimmerbach, écrite à la date du 18 novembre et annonçant que la porte de l'église de cette commune, dont il a été parlé dans la dernière séance, sera conservée avec soin.

2° Le Comité décide que quelques-uns des objets romains, trouvés lors de la reconstruction du Gymnase et du Temple-Neuf, ainsi qu'un plan de cette église et une vue de l'ancien couvent, seront photographiés pour être joints au mémoire de M. Salomon, dont on a voté l'insertion dans le Bulletin. Reproduction d'objets anciens par la photographie.

3° M. le président présente comme échantillon la copie d'un des dessins de Herrade; le Comité est très-satisfait de la manière dont l'image est reproduite. *Hortus deliciarum.*

4° M. Ringeisen fait un rapport sur la restauration des stalles de l'église d'Ebersmünster. Sur la proposition de M le président, le Comité décide que les 500 fr. restants de l'allocation départementale seront destinés à l'achèvement de ce travail. Stalles d'Ebersmünster.

5° M. Guerber fait la communication suivante:

« La chapelle du collége est l'ancienne église des Pénitentes de Haguenau, élevée en 1472; les bâtiments du collége sont ceux du couvent des Annonciades-Célestines, qui prirent la succession des Pénitentes au dix-septième siècle. Découverte de peintures anciennes dans la chapelle du collége de Haguenau.

« En grattant les murs de l'intérieur d'une manière trop fondamentale, les ouvriers, dans le courant de l'été 1875, mirent à nu de grands vestiges de peinture murale. La nef, dans toute son étendue, était peinte, et l'ancien chœur, qui a été remplacé au siècle dernier, a dû l'être. Malheureusement les sujets sont dans un état de détérioration tel, qu'il n'est pas possible de les lire, du moins dans leur ensemble. Deux des sujets sont datés du millésime de 1473; cela prouve que les peintures sont aussi anciennes que l'église elle-même. On a pu déchiffrer à la base d'une des compositions, que l'on suppose à tort peut-être d'être une Annonciation, une formule d'indulgence, accordée sans doute aux bienfaiteurs du sanctuaire au moment de sa fondation.

« Le sujet relativement le mieux conservé est une grande et belle composition, figurant la chute et la réparation du genre humain, le péché et la rédemption, toute l'Église militante enfin, dans ses représentants divers, en commençant par le pape et le prince, jusqu'aux ordres inférieurs de la société.

« C'était certainement une page intéressante de l'art religieux au quinzième siècle. Le dessin est beau, les couleurs ont beaucoup souffert, et sont souvent fort effacées; la partie supérieure du tableau est presqu'entièrement détruite par une baie nouvelle percée postérieurement. Par les

soins de M. le maire Nessel, un calque a été pris de ce qui reste de ce vaste sujet, qui occupe toute l'élévation de la chapelle.

«Le monument était entièrement couvert de fresques, et c'est un des nombreux exemples qui établissent que la peinture murale en Alsace s'était développée sur la plus vaste échelle, et qu'il était rare qu'un sanctuaire, même rural, n'eût pas reçu cette ornementation, qui rehaussait non-seulement la beauté des monuments, mais qui servait à rappeler au peuple les mystères de la foi. La grande basilique de Saint-George de Haguenau en fait foi; elle était peinte à l'intérieur sur toutes ses surfaces.»

Jean de Haguenau, sculpteur et menuisier, chargé de faire les stalles de Saverne, 1519.

6° M. le président donne communication d'une lettre de l'évêque Guillaume de Honstein, datée de 1519 et adressée au magistrat de Strasbourg, concernant des travaux que l'évêque avait commandés au menuisier et sculpteur en bois Jean de Haguenau pour l'église de Saverne.

Jean de Haguenau, *der Schreiner*, inscrit parmi les bourgeois de Strasbourg dès 1504, s'était engagé à faire les stalles de l'église de Saverne et avait obtenu de l'évêque les matériaux nécessaires. Le travail était peu avancé, quand la mort le surprit. Aussitôt ses créanciers, qui ignoraient peut-être que l'évêque avait fourni le bois, firent saisir ce qui se trouvait dans ses ateliers. Les réclamations de Guillaume de Honstein tendent à obtenir soit une indemnité pour les matériaux fournis, soit l'achèvement des stalles par un autre artiste, au prix convenu. La lettre, datée de Barr, le jour de Saint-Jean l'Évangéliste, est conservée aux archives de la ville de Strasbourg. D'après une communication orale faite au président par feu M. Schneegans, la famille des Haguenau comptait dans son sein des artistes nombreux et distingués.

7° M. Winkler présente un plan de la Cathédrale, indiquant les dates qu'il croit pouvoir assigner aux différentes parties de l'édifice.

8° Sur la proposition de M. Salomon, M. Emile Wieger, architecte-entrepreneur, est reçu membre de la Société.

La séance est levée.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IX.

PAGES

Séance du Comité du 19 juillet 1871 (présidence de M. Spach) 1

Custode de Walbourg; compte du sculpteur. — Cotisations; reliquat de 1870. — Antiquités de la Société; leur transport du Temple-Neuf à l'Académie. — Documents relatifs à l'histoire de la Révolution en Alsace communiqués par M. Reuss. — Lecture de M. Spach sur un emprunt contracté à Strasbourg par les Républiques de Berne et de Zurich, en 1589 et 1590.

Séance du Comité du 18 octobre 1871 (présidence de M. Spach) 2

Ouvrages déposés sur le bureau. — Démission d'un membre du Comité. — Subvention du Haut-Rhin pour 1870. — Admission de membres. — Chronique de Meyer communiquée par M. Reuss; on décide l'impression.

Séance du Comité du 6 avril 1872 (présidence de M. Spach) 4

Ouvrages remis à la Société. — Château de Hoh-Kœnigsbourg; rapport de M. Ringeisen sur des travaux de déblai. Restauration; proposition au sujet de l'église de Saint-Jean des Choux; 1000 francs consacrés à la chapelle d'Epfig. — Notice lue par M. D. Fischer sur un couvent de Saverne. — Lecture de M. Spach sur les négociations de Strasbourg avec Berne et Zurich au sujet d'une reddition de blé en 1687-1688. — Notice sur la famille Schott, lue par M. Straub. — Statistique archéologique; projet. — Dépôt des fonds de la Société.

Séance du Comité du 30 mai 1872 (présidence de M. Spach) 6

Admission de membres. — Demande de dissolution de la Société. — Chapelle d'Epfig; projet de restauration.

Séance générale du 6 mars 1873, à Strasbourg (présidence de M. Spach). 7

Discours de M. Spach, président. — Compte de 1870-1872. Approbation des comptes présentés par M. Klotz. — Musée et bibliothèque de la Société; proposition de M. Klotz à ce sujet. — Vote au sujet du Musée et de la bibliothèque. Reconstitution du Comité. — Nomination du président. — M. Spach est nommé président honoraire.

Séance du Comité du 11 mars 1873 (présidence de M. le Dr Eissen) 21

Démission d'un membre du Comité. Admission de nouveaux membres. — Constitution du bureau de la Société. — Manuscrit de Herrade de Landsperg; communication de M. Brucker à ce sujet.

Séance du Comité du 3 avril 1873 (présidence de M. le Dr Eissen) 22

Démission de deux membres du Comité. *Idem* de membres de la Société. — M. Blanck décline la charge de trésorier; M. Klotz accepte les fonctions. — Communication de M. le président Eissen sur le *Guldenthurm*. — Vœu du Comité au sujet du *Guldenthurm*.

Séance du Comité du 1er mai 1873 (présidence de M. le Dr Eissen). 25

Guldenthurm. Exigences du propriétaire pour la conservation de ce monument.

PAGES

Séance du Comité du 5 juin 1873 (présidence de M. le baron de Schauenburg, vice-président). 25

Démissions. — Admission de nouveaux membres. — Manuscrit de Herrade de Landsperg. — *Guldenthurm*. Négociations avec la ville.

Séance du Comité du 11 juillet 1873 (présidence de M. le Dr Eissen). 26

Lecture de M. Guerber sur l'architecture religieuse de France. — Le *Kalte Keller* à Schirrhein. Fouilles à entreprendre par M. Nessel; vote de 300 fr. à ce sujet.

Séance du Comité du 7 août 1873 (présidence de M. le Dr Eissen) 27

Allocation de la préfecture du Haut-Rhin pour 1872-1873. — Visite à la chapelle Sainte-Marguerite d'Epfig. Demande de crédit. — Avaries des pierres tumulaires de l'ancienne bibliothèque appartenant à la Société. — Vœu.

Séance du Comité du 13 octobre 1873 (présidence de M. le Dr Eissen). 28

Seconde visite à la chapelle de Sainte-Marguerite d'Epfig. — Église de Vieux-Thann. — Vote.

Séance du Comité du 29 décembre 1873 (présidence de M. le Dr Eissen) 29

Don de photographies, entre autres de celle du *Guldenthurm*. — Peintures de Rosenwiller. — Église de Wissembourg. Critique des travaux. — Nécessité d'un contrôle. — Communications sur le *Hortus deliciarum*.

Séance du Comité du 2 mars 1874 (présidence de M. le Dr Eissen). 31

Calques de Rosenwiller. — Bas-relief trouvé à Andlau. — Découverte de la pierre fondamentale de l'ancien chœur du Temple-Neuf. — Incendie de l'abbaye de Saint-Blaise (Forêt-Noire). — Communication de M. Fischer sur un couvent de Saverne. — Découverte du sceau-matrice de l'ancien bailliage de Saverne.

Séance du Comité du 13 avril 1874 (présidence de M. le baron de Schauenburg, vice-président) 34

Restauration de la chapelle de Hüttenheim. — Dessins d'anciens murs de fortification par M. Blanck. — Ancienne statue de Vierge à Schweinheim. — Inscription d'un nouveau membre.

Séance du Comité du 11 mai 1874 (présidence de M. le Dr Eissen). 36

Découverte de l'épitaphe d'un général d'artillerie né à Strasbourg. — Local pour les monuments lapidaires de la Société. — Inscription de 30 nouveaux membres.

Séance du Comité du 8 juin 1874 (présidence de M. le Dr Eissen) 38

Mesures pour l'assemblée générale. — Inscription de 13 nouveaux membres.

Séance du Comité du 2 juillet 1874 (présidence de M. le Dr Eissen). 39

Noms des membres du Comité sortant en 1874. — Comptes.

Séance générale du 16 juillet 1874 (présidence de M. le Dr Eissen) 41

Exposition de vitraux et de peintures murales. — Discours du président. — *Guldenthurm*. — Chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig. — Chapelle de Rosenwiller près de Rosheim. — Vitraux de Vieux-Thann. — Chapelle de Hüttenheim. — Compte rendu par le trésorier pour l'année 1873. — Exposé fait par M. Straub, des travaux littéraires fournis dans le courant de l'année. — Rapport d'ensemble sur les travaux de consolidation et de restauration présenté par M. Ringeisen. — Thann. Restauration de vitraux, 1000 fr. — Rosenwiller (canton de Rosheim), 300 fr. — Hüttenheim. Peintures murales. — Epfig. Chapelle de Sainte-Marguerite, 3,250 fr. — Kœnigsbourg. — Remplacement de membres sortants du Comité. — Élection du président.

PAGES

Séance du Comité du 10 août 1874 (présidence de M. le Dr Eissen) 56

Admission de nouveaux membres. — Découverte de tombelles gallo-romaines près de Haguenau. — Communication de M. Schricker au sujet de tombes antiques découvertes près de Romanswiller. — Peintures murales découvertes dans la chapelle de Hüttenheim.

Séance du Comité du 26 octobre 1874 (présidence de M. le Dr Eissen) 57

Inscription de nouveaux membres. — Hohkœnigsbourg. Travaux faits par la ville. Niedermünster. Recherche du plan de ces ruines.

Séance générale du 19 novembre 1874 (présidence de M. le Dr Eissen) 58

Élection du président. — Chapelle mortuaire des Zorn dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux ; M. Straub propose de la faire restaurer. — Allocation de 2000 fr. pour la chapelle des Zorn. Objets exposés dans la salle de réunion : châsse de Marsal, Vierge en bois de Hüttenheim.

Séance du Comité du 14 décembre 1874 (présidence de M. Straub) 59

Renouvellement du bureau. — Commission chargée de visiter la chapelle des Zorn. — Thermes de Mackwiller; mesures à prendre contre leur dégradation. — Communication de M. Nessel sur les tumuli près de Haguenau. — Restauration de la chapelle de Sainte-Marguerite. — Restauration de celle de Hüttenheim. — Peintures murales découvertes dans l'église protestante de Saint-Pierre-le-Jeune.

Séance du Comité du 15 février 1875 (présidence de M. Straub) 61

Communication de M. le baron de Schauenburg sur le manuscrit de Herrade. — Chapelle Zorn. Allocation d'une subvention de 1500 fr. à la Société par le département. — Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Gyss sur les monuments celtiques du mont Sainte-Odile. — Autorisation donnée au président d'acquérir pour le Musée des monuments et des objets d'art. — Admission de nouveaux membres. — Notice de M. Schmidt sur le couvent des dominicains de Strasbourg.

Séance du Comité du 12 avril 1875 (présidence de M. Straub) 64

Livres et ouvrages reçus. — Restauration de l'église de Wissembourg. — Liste des monuments d'Alsace, classés comme monuments historiques. — Admission de nouveaux membres et démissions. — Découverte d'une inscription romaine près de Reinhardsmünster. — Sarcophages à Ehl; lettre de M. Nicklès. — Communication de M. Straub au sujet des pots acoustiques. — Aperçu de l'architecture religieuse contemporaine en Alsace-Lorraine par M. le curé Guerber. — Bible en vers de 1459 à la bibliothèque de Colmar. — Plan et vue de l'ancien couvent des dominicains (Temple-Neuf).

Séance du Comité du 14 juin 1875 (présidence de M. Straub) 68

Publication des procès-verbaux. — Sarcophage trouvé à Benfeld. — Note sur Erwin et sur sa famille. — Restauration du donjon de Landsberg. — Publication des miniatures du *Hortus deliciarum*.

Séance du Comité du 12 juillet 1875 (présidence de M. Straub) 86

Restauration. — Documents anciens trouvés dans une niche de l'église de Thann. — Opinions diverses sur le chœur de la chapelle de Sainte-Marguerite à Epfig.

Séance du Comité du 2 août 1875 (présidence de M. Straub) 90

Vote du Comité. Wissembourg. Château de Landsberg. Stalles d'Ebersmünster. — Propositions relatives à la publication des miniatures du *Hortus deliciarum*. — Découverte d'un ancien bas-relief dans l'église de Saint-Nicolas à Haguenau. — Trouvaille faite près de Benfeld. — Ancien mobilier de Saint-Pierre-le-Jeune. — Monuments anciens de Saint-Pierre-le-Jeune, dans les chapelles. — Monuments funéraires de Saint-Pierre-le-Jeune, dans le cloître.

PAGES

Séance du Comité du 25 octobre 1875 (présidence de M. Straub). 94

Personnel du Comité. — Monument funéraire d'un membre de la famille de Reinach, à Radolfzell. — Peintures anciennes dans l'église de Zillis (Suisse). — *Bannwarthütte* de Thann. — Nouvelles propositions au sujet de la reproduction des miniatures du *Hortus deliciarum.*

Séance du Comité du 15 novembre 1875 (présidence de M. Straub) 100

Porte de l'église de Zimmerbach. — Étalons de mesures anciennes et dessins de couteaux sur les murs d'églises. — Anciennes couvertures du toit de la Cathédrale. — Inscription gravée sur une lame de cuivre, de l'ancienne couverture de la Cathédrale. — Inscriptions peintes sur le buffet d'orgue de la Cathédrale. — *Bannwarthütte* de Thann. — Ancien plan de Rouffach. — Personnel du Comité.

Séance du Comité du 13 décembre 1875 (présidence de M. Straub). 106

Porte de l'église de Zimmerbach. — Reproduction d'objets anciens par la photographie. — *Hortus deliciarum.* — Stalles d'Ebersmünster. — Découverte de peintures anciennes dans la chapelle du collége de Haguenau. — Jean de Haguenau, sculpteur et menuisier, chargé de faire les stalles de Saverne, 1519.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE. — NEUVIÈME VOLUME

(1874-1875)

DEUXIÈME PARTIE. — MÉMOIRES

Avec planches

STRASBOURG

IMPRIMERIE DE R. SCHULTZ ET Cie

Successeurs de Berger-Levrault

1876

EMPRUNT

Fait à Strasbourg par les républiques de Berne et de Zurich, à l'occasion d'une guerre de Genève avec le duc de Savoie.

(1589-1590.)

Avant d'analyser ou de relater, dans une traduction presque textuelle, les pièces conservées aux Archives de la ville de Strasbourg, au sujet d'un emprunt négocié par Berne et Zurich avec Strasbourg, il est indispensable de rappeler en quelques lignes ce qu'était Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie; car c'est en partie à l'occasion d'une guerre entre ce souverain et la ville de Genève (1589-1590) que les villes suisses, alliées de cette dernière, éprouvèrent le besoin de lever de l'argent; peut-être aussi cette lutte entre Genève et la Savoie n'était-elle que le prétexte de la négociation financière de Berne et de Zurich.

Le tout ne forme qu'un incident au milieu des graves événements qui se passaient en France au moment de la mort violente de Henri III et de l'avénement du roi de Navarre, Henri IV; mais cet incident se rattache à la lutte entre le principe catholique et celui de la Réforme. — Strasbourg s'y trouve mêlé pour sa part; et les affaires pécuniaires, que notre cité, alors autonome, traita vers la fin du seizième siècle avec les cités suisses, donnèrent lieu, après la capitulation de 1681, à de graves discussions avec la cour de Versailles.

J'en reviens au duc de Savoie. Charles-Emmanuel Ier, dit le Grand, était né le 12 janvier 1562 à Rivoli; en 1574 il succéda, quoique mineur, à son père, Philibert-Emmanuel. — Par son mariage avec Catherine, infante d'Espagne, fille du roi Philippe II, le jeune duc de Savoie unissait indissolublement ses intérêts avec ceux de la Ligue catholique. — Grâce à cette puissante alliance, il put s'emparer en 1588 du Château-Dauphin, place frontière de Savoie et du comté de Saluces, sur la frontière du Piémont.

Le roi de France, Henri III, engagea les Suisses et la république de Genève à faire la guerre au duc de Savoie. Les Suisses s'emparent du Faucigny; alors le duc de Savoie se hâte de faire la paix avec eux, pour avoir les mains libres contre les Genevois, qu'il pousse vivement.

Sur ces entrefaites a lieu l'assassinat de Henri III. La scène change. Le duc de Savoie se met au rang des compétiteurs à la couronne de France, en sa qualité de fils de Marguerite, sœur de Henri II de France. Il se détourne donc pendant un temps, lâche les Genevois, et se met à la tête des ligueurs de la Provence; au bout de deux ans, il est forcé de l'évacuer; dix ans plus tard (1601), il fait sa paix avec Henri IV.

C'est encore Charles-Emmanuel qui tente (le 22 décembre 1602) l'*escalade* de Genève. — En 1619 il se met sur les rangs pour succéder à l'empereur Mathias. — Lorsque la mort met fin à cette aventureuse carrière et coupe court à cette ambition démesurée, le duc de Savoie était sur le point d'être complétement dépouillé par les généraux de Louis XIII; ce caractère dissimulé, inquiet, flottant, n'avait, à tout prendre, point abouti à de grands résultats. Mais sa politique fut aussi, en plus d'une occasion, celle de ses successeurs, et, en thèse finale, ces souverains enclavés entre des pays bien plus considérables que le leur arrivèrent à de grandes destinées.

On verra tout à l'heure comment la guerre acharnée, faite par le duc à l'endroit de Genève, se lie à la question de l'emprunt annoncé en tête du présent mémoire.

Mais il faut nous arrêter un moment encore devant un autre personnage historique, dont le nom va se retrouver dans quelques pièces du dossier : c'est Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, administrateur de l'Électorat pendant la minorité de son neveu, Frédéric IV. Cette tutelle s'exerça à partir de 1583 à 1592. Jean-Casimir, le défenseur, le soutien du calvinisme sur les bords du Rhin, et l'allié des princes français du parti de la Réforme, est né le 6 mars 1543, fils de l'électeur Frédéric III et frère de l'électeur Louis VI. Dans sa jeunesse, il avait séjourné à la cour du roi de France Henri II; mais son éducation, d'abord toute française et chevaleresque, ne l'avait nullement rendu infidèle au culte réformé; jamais il ne s'était laissé aller aux frivolités des Valois; dès son enfance, les questions religieuses lui étaient familières, et lorsque son père succède à l'électeur palatin Otton-Henri (1559), il retourne auprès de lui à Heidelberg, l'accompagne, l'assiste dans ses négociations politiques, puis se retire dans son apanage sur la rive gauche du Rhin, où il protége, dans la mesure de sa modeste influence, la religion calviniste. Lié avec le prince de Condé et avec les chefs du parti huguenot en France, il leur amène vers la fin de 1575 une troupe considérable de partisans. En janvier 1576, il est campé près de Langres, assiste, le 25 janvier, à la prise de Nuits en Bourgogne, passe la Loire le 13 février, et accède au traité du 6 mai 1576. Dans cette

convention, le payement arriéré des subsides avait été stipulé; mais au bout d'un an rien n'était fait; il fallut, en 1577, envoyer des députés à Blois, auprès du roi de France, pour réclamer. Les secours fournis par Jean-Casimir contre la Ligue l'avaient été en pure perte. — Il n'en resta pas moins fidèle à la cause qu'il avait embrassée par conviction; c'était, d'après nos idées, une foi absolue, nullement portée à des concessions. Pendant que son frère, Louis VI, occupait le siége électoral (1576-1583) et protégeait exclusivement les luthériens, Jean-Casimir fondait, en mars 1578, à Neustatt sur la Hardt, un gymnase supérieur, espèce d'université calviniste, le *Casimirianum,* où vinrent se réfugier les professeurs calvinistes de Heidelberg expulsés par le souverain. Une soixantaine d'élèves pouvaient être admis dans cet établissement, qui fut, un moment, le point central de la Confession calviniste en Allemagne. On vit arriver successivement à Neustatt les princes protestants français, des députés anglais, hollandais, polonais, pour conférer avec Jean-Casimir. Dans toutes les localités de son domaine il créait d'excellentes écoles; car pour lui l'instruction populaire était la véritable pépinière des bons citoyens. On vit de plusieurs points de l'Europe des réfugiés protestants chercher un asile dans les bourgades et villages qui relevaient de l'autorité de ce comte palatin. Des anabaptistes y étaient accueillis; des Wallons, qui avaient pu échapper aux persécutions du duc d'Albe, s'y étaient déjà établis. — La petite ville de Frankenthal devint le siége d'une industrie; on y fabriquait des toiles, du velours, des soieries. Toute la partie du Palatinat voisine de cette localité fut peuplée par des habitants industrieux. A Otterberg on vit des métiers à tisser du lin, de la draperie, de la verrerie. La protection de Jean-Casimir s'étendait aussi à l'agriculture, et, sans tomber dans le faste du dix-huitième siècle, le prince construisit aussi des châteaux.

En 1579 il fit le voyage d'Angleterre, pour s'entretenir avec la reine Élisabeth, qui le décora de l'ordre de la Jarretière.

Nous savons déjà qu'à la mort de son frère, il prit la tutelle de son neveu. Ce jeune prince avait été élevé dans la stricte confession luthérienne, et emprisonné, ainsi que sa sœur, dans un système d'éducation très-étroit. Jean-Casimir, sans innover brusquement, modifia cependant cet entourage, et fit respirer à ces malheureux enfants une atmosphère plus libérale.

Dans l'université de Heidelberg, pendant le règne de Louis VI, le luthéranisme avait dominé. On renouvela, peu à peu, le personnel des professeurs; la bibliothèque reçut de considérables accroissements. Sous l'administration de Jean-Casimir, le catéchisme, connu sous le nom de Catéchisme

de Heidelberg, fut introduit dans les écoles et devint, à partir de là, le code religieux élémentaire dans le Palatinat.

Les relations politiques de l'administration s'étendirent par la force des choses pendant cette période de sa tutelle. Il fut en rapports suivis avec les États-Généraux et avec Guillaume d'Orange. En 1587, il envoya, sous la conduite du comte de Dohna, une petite armée de 15,000 hommes en France, au secours du parti protestant; mais cette expédition échoua.

Dans l'analyse du dossier qui nous occupe ici, les relations de Jean-Casimir avec Strasbourg, les cantons réformés et Genève, trouveront leur place.

Il est temps d'entrer en matière.

A la date du 15 mars 1589, la ville de Berne demande au Magistrat de Strasbourg de lui prêter 40 à 50,000 florins. Cette lettre arrive à Strasbourg le 21 mars, et lecture en est donnée au Grand-Conseil, le 22 mars. — On y rapporte comment, au mois de novembre précédent, une trame du duc de Savoie, habilement conçue, faillit réussir et enlever à Berne la ville de Losanne (*sic*), et cinq autres de ses bourgades welches, dans le pays de Vaud. — On se rappelle que depuis 1536 ces terres vaudoises avaient été conquises sur le duc Emmanuel-Philibert. — De grandes dépenses avaient été occasionnées par cet incident. Il était arrivé, de plus, que le duc actuel de Savoie avait attaqué le roi de France, en se mettant en possession du marquisat de Saluces. « Or, Sa Majesté est bien résolue à tirer vengeance de cet acte violent, et nous (Berne), nous avons pris le parti de venir en aide à Sa Majesté avec de l'argent : déjà nous avons remis une somme considérable à ses avoués. »

Les Bernois demandent donc si Strasbourg peut leur prêter ou leur procurer 40 à 50,000 couronnes (Kronthaler); ils désirent ardemment que ce prêt puisse se faire bientôt, et attendent une réponse par retour du courrier [1].

La réponse de Strasbourg ne se trouve point au dossier; mais à cette occasion nous apprenons à connaître, par un relevé officiel, les dépôts faits à la Monnaie de Strasbourg par les recettes publiques et par les couvents [2].

---

1. La lettre, au dossier, est originale, avec l'ours de Berne en cachet volant.

2. *Relevé des dépôts faits à la Monnaie par les recettes publiques et par les couvents.* 20 mars 1589.

Œuvre Notre-Dame : 597 l. 19 sch. 9 d. 1 heller (liard).

(Dans cette somme se trouvent 105 l. en monnaie d'Empire, 160 l. en francs, le reste [in Bononiern], écus de Bologne [?].)

Le Magistrat de Berne écrit à celui de Strasbourg, à la date du 2 avril 1589, une lettre lue en conseil le 9. C'est l'accusé de réception d'une missive de Strasbourg, dont la lecture avait été différée pour raison d'affaires majeures, au moment du renouvellement du gouvernement; on remercie Strasbourg des sympathies témoignées à la ville de Berne au milieu de ses embarras non mérités et des difficultés survenues avec la Savoie. Berne adresse des prières à l'Éternel à l'effet d'obtenir l'annulation des mauvais desseins tramés contre l'Église (réformée). Puis on en vient au fond de l'affaire. Strasbourg a déclaré ne pouvoir fournir que 50,000 florins (le florin à 60 kreutzer ou 15 batz), et prie son alliée de se contenter de sa bonne volonté. Berne répond à cette estimation, qu'on se contentera de ces 50,000 florins, dont on payera régulièrement les intérêts. On joint le formulaire d'une constitution de rente à soumettre aux bailleurs de fonds; suivent des détails sur les monnaies qui devront servir au payement. — Berne prie qu'on lui fasse connaître les bailleurs de fonds par l'entremise des messagers (*unserer Læufferboten*) et de ne pas trop grossir les frais du contrat. On n'a pas l'intention de toucher de suite la somme, qui doit rester en dépôt à Strasbourg.

L'hospice : 1108 l. 15 sch. 15 d.

(Dont : 40 florins d'or; 139 l. 2 sch. en monnaie d'Empire; 62 l. 12 sch. monnaie de Lorraine en testons; 303 l. 16 sch. en testons français — et en place de 530 couronnes, 485 l. 16 sch. 8 d. en testons français; le reste en francs.)

Mrs les Écolâtres : 435 l. 19 sch. 3 d. 1 heller.

Et de la part du couvent des Augustins : 177 l. 4 sch. 4 d.

(De ce nombre : 223 rixdalers à 12 sch., fait 133 l. 16 sch. et 72 florins d'or à 20 batz ; 48 l. en écus de Philippe, aussi à 20 batz : 59 l. 6 sch. 5 d. etc. etc.)

La maison des Orphelins : 1017 l.

La Ladrerie : 1873 l. 16 sch. 9 d.

Le couvent des Repenties : 122 l. 2 d.

— de Saint-Pierre-le-Jeune : 405 l. 12 sch. 6 d.
(résidu de 1577)

— de la Chartreuse : 60 l.

— de Saint-Marc : 59 l. 17 sch. 1 d.

— de la Marguerite : 229 l. 16 sch. 10 d.

La Maladrerie (Blaterhaus) : 251 l. 14 sch. 9 d.

La congrégation à la Tour : 319 l. 2 d.

(85 l. in dolchen (?) le reste en francs [in frantz duken].)

L'École de Saint-Guillaume : 236 l. 8 sch. 6 d.

Le total déposé par les recettes, chapitres, couvents et congrégations, à la Monnaie, est de 7304 l. 12 sch. 6 d.

L'extrait fiscal a été fait le 1er mai 1589.

A la date du 15 avril 1589, Gérard Escher, greffier de la ville de Zurich, écrit au syndic Hochfelder, à Strasbourg, au sujet d'un emprunt de 20,000 couronnes :

« Monsieur et cher collègue (*lieber Herr und Bruder*), sans doute vous avez déjà appris ou vous saurez par un écrit de mon fils les faits du duc de Savoie touchant Genève, et ce déjà avant les troubles de France qui se rattachent à la soi-disant sainte Ligue. Jusqu'ici messeigneurs de Zurich n'ont pas été sommés de venir en aide, quoique les autres cantons et alliés, c'est-à-dire Berne, Glarus, Bâle, Soleure, Schaffhouse, les trois ligues Grises, le Valais, soient déjà en mesure d'opérer. Mais comme on ne peut savoir de quelle façon la chose tournera et jusqu'à quel point le secours de Zurich sera requis, on a pensé qu'indépendamment du dépôt déjà fait par Strasbourg, il serait convenable d'emprunter une somme de 20,000 couronnes.

« Le greffier est chargé de sonder à cet effet les dispositions de Strasbourg : messeigneurs de Zurich pensent que l'affaire pourrait ainsi se régler le plus simplement (*am stillesten*), sans cela ils auraient écrit par voie officielle. Le messager même a été expédié sans passe-port et costume (*ohne geleitsbuch und farb*). Escher prie par conséquent son collègue de faire des démarches secrètes auprès des personnes de son entourage, et de lui mander le résultat par l'entremise du messager Benoît Sennhuser, spécialement envoyé à cet effet. Si l'on parvient à faire cet emprunt, messeigneurs voudraient que ce fût en couronnes d'or; sinon, il faudrait spécifier de suite dans quelle espèce de monnaie on pourrait percevoir. En tout cas, l'emprunt ne pourrait être au-dessous de 19,000 couronnes; la raison sera mandée ultérieurement. On s'engagera au surplus au nom de la ville à payer régulièrement tous les ans les intérêts, selon la convention. Escher engage itérativement son collègue à s'employer de son mieux dans cette affaire; messeigneurs de Zurich seront reconnaissants; lui, il sera personnellement disposé à rendre des services mutuels. Il a dû obéir à ses supérieurs, qui lui ont imposé cette charge, parce qu'ils connaissaient les bonnes relations antérieures existant entre les greffiers des deux villes. »

Nous ferons remarquer en passant que le style allemand de cette lettre est très-peu clair, rempli de phrases incidentes, et d'un ton qui dénote de l'embarras.

A la date du 26 août 1589, Berne demande à toucher les 50,000 florins, et émet le désir que Strasbourg les fasse livrer à Bâle aux frais de l'emprunteur. — La lettre commence par un accusé de réception d'une

missive de Strasbourg, du 9 août précédent. Berne remercie son alliée du bon vouloir manifesté au sujet de l'emprunt, que l'on avait d'abord eu l'intention de laisser à Strasbourg; mais la guerre éventuelle (avec la Savoie) prend une tournure telle que, pour activer l'assistance des autres cantons, il sera urgent de prélever ladite somme. On prie Strasbourg de fixer le jour où l'on pourra toucher l'argent à Bâle. Berne désigne préalablement le 1er mai, espérant que cette fixation conviendra.

La seconde partie de la lettre contient des détails politiques. Strasbourg avait émis le désir d'être informé des événements. Les troupes réunies de longue date, à Genève, au nombre de 1,200 à 1,300 hommes, ont fait une sortie du côté du Faucigny (fosigny dans le texte) et de Cluse, avant que les secours, qui devaient venir de Suisse, eussent été réunis; elles ont pris quelques passages, des châteaux, des bourgades, des couvents et des ponts dans le Faucigny, tandis que l'attaque de Cluse n'a pas réussi, par un malheureux incident, qui a empêché l'explosion d'une mine.

On s'est ensuite porté devant le château et le bourg de Gex; on les a pris; on a fait prisonniers les chefs, le gouverneur, les principaux soldats, qui ont été transférés à Genève.

Puis Cluse a été itérativement attaqué; mais le passage étroit a été vaillamment défendu, et on n'a obtenu que de médiocres résultats; on a compté 15 morts et 15 blessés du côté des Genevois et des troupes royales (de France). Depuis, les confédérés suisses se sont réunis le 22 août; une revue a été passée à Saconex et le serment prêté au roi de France; le mardi, 23, on a passé à Genève, vers Thonon et Ripaille (Ripolie); rien de marquant n'a été mandé depuis. L'ennemi, jusque-là, n'avait pas réuni ses forces; mais maintenant, 2,000 tirailleurs et 800 à 1,000 cavaliers sont prêts à marcher. Il n'y a point de nouvelles certaines de France, car les passages sont interceptés. M. de Solery, ambassadeur de France près de la Confédération helvétique, a montré au Magistrat de Berne plusieurs lettres portant que plusieurs villes et seigneurs sont rentrés sous l'obéissance de Sa Majesté. Tout fait espérer que les affaires iront bien, et l'on émet le vœu que la guerre contre la Savoie puisse y contribuer.

Suit un dossier contenant le relevé des sommes disponibles dans les caisses des chapitres, à l'occasion de l'emprunt, avec une lettre adressée par François Pfrenger, doyen de Saint-Pierre-le-Jeune, à la date du 3 mai 1589, à l'altammeister Wolfgang Schütterlin, donnant le relevé des monnaies en dépôt.

Dans une nouvelle lettre de Berne, au sujet de l'emprunt de 2,000 couronnes (7 juin 1589), on relate une attaque faite contre la Savoie par

M. de Saucy, à l'aide de troupes levées dans les cantons de Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse, Berne; on ajoute que les succès obtenus dans les bailliages welches n'ont pas été poursuivis, faute de cavalerie et de tireurs; les confédérés se sont refusés d'avancer en Savoie, parce que le duc était bien pourvu de troupes.

M. de Saucy s'est retiré vers Montbéliard, en laissant cinq compagnies dans les bailliages reconquis. — Après son départ, l'ennemi restant posté sur la frontière et ayant fait quelques incursions, il a semblé indispensable de renforcer les cinq compagnies. Berne trouvant convenable de mieux protéger la frontière, on voudrait faire un nouvel emprunt de 50,000 couronnes.

A la suite de cette demande, on ajoute d'autres nouvelles politiques : l'ennemi a commencé par faire des propositions de paix, et il s'est servi de ce prétexte pour gagner du temps; il y a huit jours, il a assiégé et bombardé le château de Gernier (?); la garnison s'est rendue; l'accord n'a pas été tenu, et les malheureux ont été pendus. En même temps, le beau village de Collonges a été incendié par les ennemis.

Les Genevois, casernés dans un fort près de l'Arve, attaqués par l'ennemi, ont eu le bonheur de le repousser. Le baron de Sailevennes (?) et un noble espagnol, le baron d'Onincy (?), ont été faits prisonniers. On s'attend à Genève à une nouvelle attaque du duc de Savoie, que l'on repoussera.

A la date du 9 juin 1589, le Magistrat de Zurich écrit à celui de Strasbourg, pour annoncer réception de la missive au sujet de l'emprunt de 50,000 couronnes, et remercier du bon accueil fait aux députés de Zurich à Strasbourg. On prie de faire passer à Zurich, par des envoyés spéciaux, le montant de l'emprunt; les frais de voyage seront, bien entendu, remboursés, et les envoyés récompensés.

Le projet d'obligation à souscrire par Zurich, qui devra payer tous les ans à la Saint-Jean la somme de 1,000 couronnes d'or à titre d'intérêt, est du 1er juillet 1589. Le payement se fera à Strasbourg; toutes les propriétés de Zurich sont hypothéquées à cet effet.

Une lettre de Berne à Strasbourg (23 juin 1589) excuse d'avoir causé de l'embarras; on comprend le refus de Strasbourg. On envoie un nouveau délégué, Martin Fels, bourgeois de Berne, que l'on recommande au bon accueil de la ville alliée. Il sera chargé de contracter un emprunt particulier soit à Strasbourg, soit à Ulm, soit à Nuremberg (*by sunderbaren personen*); il devra aussi acheter chez les marchands de Strasbourg 200 quintaux de plomb et 20 quintaux de mèches (*zundstricken*), si possible,

et les faire transporter à Berne; les munitions de Berne et de Zurich sont épuisées; les tireurs de Berne usent un quintal de mèches par jour. Berne n'a pas délégué, pour cet achat, des hommes du métier; ils sont tous occupés autre part en ce moment; on prie Strasbourg d'assister Me Fels dans cette acquisition.

Une lettre incidente de Jean Kouffmann, greffier de Berne, à Paul Hochfelder, greffier de la ville de Strasbourg, du 24 juin 1589, porte plainte contre le messager strasbourgeois, Jean Buss, qui était venu quelques semaines auparavant à Berne, sous prétexte de suivre les traces d'un individu qui avait commis un vol notable aux dépens du stettmeistre de Kogenheim. Buss avait, à cette occasion, emprunté de l'argent au greffier de Berne, sans restituer cette somme. Le greffier bernois prie son collègue de l'aider à rentrer dans ses avances. Il donne quelques indications sur les affaires publiques, dont il semble être passablement inquiet. A la lettre est jointe l'obligation ou le billet souscrit par Buss, le 3 juin 1589. La somme empruntée monte à 6 couronnes, chacune évaluée à 4 fr.

Zurich, à la date du 29 juillet 1589, remercie en retour de l'envoi des 20,000 couronnes par l'entremise de J. Knirbs.

A la date du 6 août 1589, Berne mande à Strasbourg que la guerre avec la Savoie dure toujours; que Berne dépense mensuellement 70,000 couronnes; que ses provisions d'argent s'épuisent; de là cette nécessité de faire des emprunts. Le duc de Savoie a fait, il est vrai, des propositions de paix; mais, en attendant, il faut agir comme si elles ne devaient pas aboutir, surtout en vue de la mort subite du roi de France (Henri III). Le duc, au surplus, doit être édifié maintenant sur la persistance que Berne a mise à assister son alliée la ville de Genève.

Pour en revenir à l'emprunt, Berne désire lever de l'argent chez des particuliers; on sait qu'il y a de grands capitalistes à Strasbourg, mais qu'ils craignent que leur argent, placé à Berne, ne soit pas suffisamment garanti, vu qu'ils ne pourraient citer les prêteurs devant la chambre impériale de Spire. Berne demande donc l'appui du Magistrat de Strasbourg.

On donne des nouvelles de la guerre avec la Savoie. Les confédérés ont assiégé et détruit le fort de Pouringe (*sic*); ils ont eu des hommes tués et blessés dans les tranchées. Le 26 juillet, les confédérés ont battu les ennemis et pris la bourgade et le fort de Saint-Joyre (*sic*). L'ennemi a perdu 2 bannières, 4 pièces d'artillerie de campagne, plusieurs gentilshommes et bon nombre de tireurs (*schützen*); les fuyards, cachés dans les bois, sont morts; on recueille journellement des blessés.

Le 6 août 1589, remercîments adressés par le greffier Kouffmann au

greffier strasbourgeois, Paul Hochfelder, au sujet d'un envoi de 8 florins que J. Fischer lui a rapportés de Strasbourg. La friponnerie de Buss ne l'empêchera pas d'être à l'avenir serviable à tout bon et pieux Strasbourgeois; il prie son collègue de ne pas s'inquiéter du restant de la créance. Il l'entretient aussi au sujet de l'emprunt que Berne veut contracter pour subvenir aux frais de guerre; à cette occasion, il donne des nouvelles diverses, tant sur les dépenses mensuelles de Berne que sur les affaires générales. L'emprunt serait immédiatement restitué, si Dieu veut bien accorder que la paix se fasse.

On aurait aussi dû mander à Strasbourg, que Berne s'est adressé dans le même but à Bâle; le greffier a omis de le faire, à raison des affaires courantes très-urgentes. Le secrétaire en campagne a beaucoup à courir et aime de plus ses aises; ses rapports sont laconiques.

Le sieur Fischer a reçu récemment une copie, faite par Fels, le beau-frère de Kouffmann; cet écrit fait mention du dernier combat. Kouffmann tient pour certaine la nouvelle de la mort du roi de France; à l'appui de son dire, il parle de l'attitude de l'ambassadeur français, qui a passé à Berne le 5 et le 6 août, au sortir de ses conférences avec le duc de Savoie. Ce diplomate a évidemment reçu de mauvaises nouvelles, car il est parti sur-le-champ pour Soleure. De grands bouleversements vont avoir lieu en France; le roi de Navarre (Henri IV) ne pourra prendre possession paisible de la couronne. On a répandu le bruit que la reine d'Angleterre avait épousé un jeune milord.... Des pluies battantes ont ravagé la contrée.

A la date du 18 septembre 1589, Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, administrateur de l'Électorat, duc en Bavière, écrit aux XIII de Strasbourg, pour leur faire connaître l'abandon subit et inexplicable de Genève par Berne, après d'éclatantes victoires remportées sur le duc de Savoie. C'est à la fois une déloyauté et un mauvais calcul, car Genève est la clef et le rempart de la Confédération suisse; le duc de Savoie arrivant sous les murs de Genève, les possessions de Berne seront de même menacées; la ville de Berne même courrait des dangers. Il engage les XIII à écrire à Berne et à admonester ses alliés, pour qu'ils ne laissent point la ville de Genève dans ce cruel embarras. Le comte palatin joint copie confidentielle de la lettre, qu'il écrit à Berne à la même date du 18 septembre. Celle-ci est encore plus explicite et plus pressante que la dépêche à l'adresse de la chambre des XIII de Strasbourg. Elle commence par la récapitulation des faits antérieurement accomplis.... Tout a été fait en vain, puisque le duc de Savoie touche aux murs de Genève. — Le comte palatin n'ignore point qu'on allègue l'impossibilité de retenir plus longtemps en

campagne les soldats mercenaires (*voluntarius miles*); mais il rappelle aussi les graves inconvénients qui vont résulter de cette mésaventure; la retraite des Bernois profitera non-seulement au duc, mais au pape et à la religion catholique. Il aurait mieux valu ne pas commencer la guerre qu'irriter le duc, puis abandonner les forteresses sans y laisser garnison. Toute la Suisse est intéressée à l'existence indépendante de Genève, qui a été la mère nourricière de la Réforme, et a envoyé dans les autres villes des savants hors ligne. Le duc de Savoie foulera aux pieds, dès qu'il le pourra, la religion évangélique et les pays réformés. Jean-Casimir fait un appel à l'honneur et à la réputation de Berne.

A la date du 23 septembre 1589, Berne s'excuse auprès de Strasbourg de ne pas avoir donné signe de vie depuis quelque temps; les graves accidents de la guerre en sont la cause. On proteste contre les bruits calomnieux répandus sur le compte de Berne, à propos de son attitude vis-à-vis de Genève. — Une conférence aura lieu prochainement à Berne; on espère que la paix en sortira. Néanmoins, en vue des éventualités, Berne serait obligé de faire un emprunt de 200,000 florins; on prie Strasbourg de le négocier auprès des nobles et des bourgeois capitalistes. Zurich et Berne fourniront caution. — On joint copie d'une lettre de l'ambassadeur de France à Soleure. Cette lettre est datée du 1er octobre; elle donne des nouvelles d'une victoire récemment remportée par le roi de France sur le duc de Nemours, entre Paris et Rouen; l'ennemi a fait des pertes nombreuses.

Strasbourg répond à Berne, qu'on n'a point donné créance aux calomnies répandues sur le compte de cette ville; que rien n'est parvenu jusqu'ici à Strasbourg de nature à donner lieu à une intervention. — Quant à l'emprunt de 200,000 florins à faire en lieu et place de Berne, cela ne s'est jamais fait et serait mal interprété. Strasbourg est d'ailleurs dans l'embarras et obligé de prêter une somme considérable à M. de Saucy, ambassadeur de France; à cet effet, la ville a été obligée d'emprunter 100,000 florins, d'augmenter ses dépenses journalières et d'hypothéquer les rentes et revenus de la ville.

A la date du 16 octobre 1589, Zurich, en écrivant à Strasbourg, affirme n'avoir reçu ni de la part de Berne, ni de la part de Genève aucun avertissement, aucune sommation, à l'effet de venir au secours de ces villes contre le duc. Zurich tient à se justifier auprès de Strasbourg, qui pourrait croire que l'on ne connaît point les devoirs imposés par l'alliance de 1588; on s'appliquerait, le cas échéant, à prouver le contraire.

Notre dossier fournit, à la date du 11 novembre 1589, copie d'une

lettre de Jean-Casimir, comte palatin, etc., etc., à la ville de Berne, au sujet de la retraite subite de leurs forces armées. C'est en partie la reproduction de la lettre de septembre sur le même sujet.... Des pamphlets ont été répandus dans toute l'Europe au grand détriment de la réputation historique de Berne. Le comte palatin se refuse d'attribuer cette désertion à l'influence de tout le conseil bernois; ce sont les personnes chargées du commandement des troupes qui se sont laissées corrompre; il accuse notamment M. de Bonstetten. Il tient ces bruits d'une personne notable digne de toute confiance, et en informe le conseil par affection, pour que l'on songe à effacer la détestable impression produite. Il leur conseille de punir sévèrement ceux qui se sont laissés corrompre, vu que la religion réformée en souffre; le salut de la patrie est compromis. Il demande que l'on résilie le contrat fait unilatéralement entre Berne et le duc de Savoie. Il s'agit de tendre la main à Genève, clef de la Confédération.

Par une lettre du 15 novembre 1589, Zurich accuse réception d'une missive où Strasbourg s'est montrée satisfaite des explications données par Zurich au sujet du traité de paix de Berne avec le duc de Savoie. Zurich a surtout blâmé l'article 5, qui excluait Genève des bénéfices de cette convention. Zurich n'a rien écrit dans l'intervalle à Strasbourg; il y a cinq semaines seulement, Berne en a donné avis par lettre et Genève par un envoyé spécial de son conseil. Zurich, Schaffhouse et Bâle avaient été invitées par Berne et Genève à envoyer des délégués au duc de Savoie pour amener une pacification entre Genève et le duc. A cet effet, elles ont commencé par envoyer des délégués à Berne, à la date du 9 octobre; ceux-ci ont demandé à voir les articles du traité, dont le cinquième article a semblé très-déplaisant; les délégués ont exigé que la diète, qui était déjà convoquée pour la ratification, fût remise à une époque plus éloignée. Cette demande a été admise pour donner le temps aux délégués de se rendre auprès du duc de Savoie. Le résultat de cette députation n'est pas encore connu. En attendant, on envoie à Strasbourg copie du traité. — Zurich a pris note des bonnes dispositions de Strasbourg et engage cette ville à exhorter le grand et le petit Conseil de Berne. Une partie de la bourgeoisie de Berne a sollicité la punition des coupables. Le schultheiss, M. de Wattewyl, a été suspendu; le schultheiss, M. de Mullinen, ne l'a pas été. — Zurich remercie Strasbourg de l'offre faite de consigner en argent le reste des céréales dues par la ville; mais on refuse de donner un conseil au sujet de la part qui devra en revenir à Berne.

Suit le contenu du traité entre Savoie et Berne.

Dans le préambule, on rappelle le traité antérieurement conclu à Lau-

sanne, le 30 octobre 1564, entre Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et le Magistrat de Berne. Celui dont il s'agit ici, à la suite de la guerre de 1589 dans le Chablais, a été convenu de la part de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, représenté par Loys Milliet, baron de Faverges, grand-chancelier de Savoie; Jean-François Berliet, sieur de Chilliaux (*sic*) et la Roche, premier président de la cour des comptes; René de Lussinge, sieur d'Alleines, référendaire; Jérôme de Lambert, sire de la Crolliette et Lorney; Jean-François de Bellegarde, sieur des Marches; Humbert de Ville, secrétaire de la cour des comptes.

Berne est représenté par le conseiller Louis de Mullinen, prévôt; Abraham de Grafenried, statthalter (adjoint) du prévôt; Louis d'Erlach, colonel; Vincent Dachselhofer, trésorier; Ulrich de Bonstetten, sire de Jegenstorf, et Nicolas Moratell, commissaire général de Berne.

Article Ier. Cessation de toute hostilité; reddition des prisonniers sans rançon.

Art. II. Maintien de l'état de possession antérieur, tel qu'il avait été fixé entre Emmanuel-Philibert et les onze cantons, dans l'année normale de 1536.

Art. III. Amnistie pour les habitants des bailliages de Chablais, Gex et Fernier (Ferney?), temporairement occupés par Berne. Liberté pleine et entière laissée à ceux des habitants savoisiens qui voudraient quitter le pays.

Art. IV. Exercice libre de la religion réformée accordé dans trois localités ou paroisses du bailliage de Thonon, de Gex et de Fernier.

Art. V. Genève, qui a été la cause première de la guerre, demeure exclue du traité, d'autant plus que le duc de Savoie a le droit de vice-dome sur ladite ville, en vertu d'un jugement rendu à Payerne en 1531 par les confédérés. Dans le cas où le duc essayerait de revendiquer ce droit par les armes, messeigneurs de Berne ne viendront point au secours de Genève; leurs possessions dans le pays de Vaud resteront inattaquables, et si par hasard elles étaient envahies, Berne repousserait la force par la force.

Art. VI. Les fugitifs des trois bailliages qui voudront bénéficier de l'amnistie, devront rentrer dans la quinzaine.

Fait à Nyon, en octobre 1589.

A la date du 8 décembre 1589, Zurich rappelle, en écrivant à Strasbourg, le non-succès de la députation de Bâle, Zurich et Schaffhouse à Berne et à Genève. On était allé à Genève avec l'espoir de trouver ensuite le duc à Chambéry; mais le comte de Martinengo fit connaître que le duc

demandait avant tout que Genève déposât les armes. Les députés avaient ensuite demandé un sauf-conduit pour se rendre à Chambéry; on le leur avait accordé, mais sans mentionner Genève. Pendant le séjour même des délégués on a fait une sortie, dont les détails sont relatés dans une pièce annexée (voir Annexe A). De retour à Berne, les délégués exhortèrent le conseil à persévérer, et obtinrent une remise de la diète, qui avait déjà été convoquée, pour donner le temps de se concerter avec les gouvernements respectifs (Annexe B). — Une conférence ayant été fixée à Arau, Schaffhouse et Zurich s'y rendirent, mais Bâle en fut empêché. Là-dessus une nouvelle sommation a été adressée à Berne; on attend la réponse (Annexes C et D).

(Annexe A.) Le rapport auquel nous venons de faire allusion, rappelle qu'une convention avait d'abord été faite en septembre 1589 par Berne avec le duc, à l'exclusion de Genève; que les Bernois avaient quitté le pays de Vaud; que le duc avait persisté à s'emparer de Genève avec une petite armée de 13,000 hommes, en commençant à mettre garnison dans les forts autour de Genève.... A Genève, il n'y avait ni provision, ni argent; on avait commencé par offrir au duc de se soumettre, tout en réservant les droits de la ville; le duc s'y était refusé. — Pendant le mois d'octobre 1589, les Genevois firent plusieurs sorties, entre autres vers Sacona (Saconez), à une demi-lieue de la ville, en deçà du Rhône; vers Estrambier, au delà de l'Arve; vers deux forts près du pont Chaury (?), au delà du Rhône, à trois lieues de Genève.... L'armée du duc, envahie par des maladies, subit des défections; les Napolitains et les Milanais demandent à être congédiés. Avant de rétrograder, le duc a fait construire un fort près de Versoix; il a mis 7 compagnies, 4 canons, 2 couleuvrines, sous le commandement du baron de la Sorra (la Sarraz), brave militaire; il a fait approvisionner Gex et Thonon. Le 22 octobre, il a traversé Cluse, après avoir fait pendre le capitaine Bataillon, qui avait livré le château de Veigi aux Genevois. — Pour ceux-ci, il devait leur importer, avant tout, de prendre le fort de Versoix, qui commandait le lac et canonnait les bateaux genevois. Au commencement de novembre, ils essayèrent de prendre le fort nuitamment; l'affaire manqua, parce que la flottille du lac n'appuya pas l'attaque. — Le 7 novembre, ils se portent avec 600 fantassins et 170 cavaliers par terre devant le fort, en contournant la bourgade de Versoix. Un nuage blanc couvre le fort; ce nuage se transforme en nuage rouge; des javelots de feu paraissent y nager et effrayent la garnison. A quatre heures du matin, l'attaque des Genevois a lieu, près du lac, dans

un endroit où le fort était barricadé par des arbres. On renverse les sentinelles; on force par des pétards la porte du côté de Coppet; on pénètre dans la ville en donnant la main à ceux qui venaient du côté du lac. L'ennemi est massacré dans les maisons de la ville. Avant l'aube du jour, le fort est pris; 270 ennemis tués; ceux qui veulent se sauver par le lac sont fusillés; quelques-uns sont brûlés dans les maisons incendiées. Le commandant se sauve, avec 200 hommes, dans le fort supérieur; il bombarde la ville, comptant que les Genevois l'abandonneront. Mais, dès le 6 octobre, il désespère de pouvoir se défendre; il apprend que des béliers sont transportés de Genève; il manque de provisions, même de bois pour cuire la viande de vache; la reddition s'opère: «Les Savoisiens conserveront leurs armes et deux drapeaux.» — Le colonel fédéral, M. de Corbigny, fait cadeau d'un cheval à M. de la Sarraz. Les partants rendent grâces aux Genevois, car ils s'attendaient à une rupture de la convention. Dans l'intérieur du fort, les Bernois trouvent 28 serfs (esclaves) et forçats, qu'ils délivrent. Dans le fort supérieur se trouvaient encore 42 esclaves, que le baron de la Sarraz allait emmener; mais les forçats libérés coupent les cordes de ces malheureux et les ramènent aux Genevois. Ceux-ci leur font traîner les canons, les couleuvrines et les munitions. On ne peut empêcher beaucoup de gaspillage. — A Genève, il y eut un grand concours pour voir les canons; le plus fort qui avait été fondu en 1563, pesait 5,362 livres; les autres avaient été fondus de 1585 à 1588, aux armes du duc. La bannière de Saint-Maurice est portée à Genève; d'autres bannières avaient été brûlées. — Dans les trois paroisses de Genève on célèbre des fêtes religieuses en actions de grâces.

L'Annexe B nous donne la note remise par Zurich, Bâle et Schaffhouse au Magistrat de Berne, à l'effet de recommander la radiation de l'article 5 du projet de traité. C'est une pièce éloquente, qui rappelle «les pratiques traîtreuses de Rome pontificale à l'endroit des évangélistes, depuis le Concile de Constance et surtout depuis soixante-douze ans.» — «Et quoique, y est-il dit, la protection de Dieu eût été visible et que le feu de la vertu n'a pas été éteint, l'union des ennemis de la vérité a empêché les nôtres d'arriver à un état de calme.... Nous n'ignorons pas ce qui se trouve contre nous.... Nos ennemis, quand ils connaîtront le traité, se moqueront de nous. Rappelez-vous donc que le duc de Savoie est le gendre du roi d'Espagne, parent de la maison d'Autriche; qu'il a enlevé au roi de France, dont il est l'obligé, le comté de Saluces. Si la ville de Genève tombe entre ses mains, il ne connaîtra plus de frein; il tombera sur vous et sur nous;

si ce n'est lui, ce seront ses descendants. Dites-vous bien que vous offenserez le roi de France que nous avons tout intérêt à ménager, à raison de ses bonnes intentions pour notre religion. Sa prospérité est notre prospérité.... N'avons-nous pas d'ailleurs fait, il y a cinq ans, un traité d'alliance perpétuelle avec vous et avec Genève? Pouvez-vous rompre unilatéralement cette alliance? Et pourquoi la ville de Genève a-t-elle contracté cette alliance? parce qu'elle connaît les desseins de son voisin. Si vous abandonnez Genève, comment en répondrez-vous devant Dieu?.... après le serment juré dans cette même enceinte (à Berne)! Vous dites que Genève s'oppose à tort aux droits du duc, en sa qualité de vice-dome. Nous répondrons que ce droit n'est nullement éclairci. Ce qu'on sait aujourd'hui, on l'a su il y a quatre ans. On ne discute pas de cette manière les alliances perpétuelles. Quelle figure ferons-nous devant ceux qui se sont alliés avec nous d'autre part? D'ailleurs, si toute cité qui a profité de la Réforme devait rendre ce qu'elle a reçu, qu'en résulterait-il? où en serions-nous avec les biens d'église? — Nous vous donnons ces conseils de bonne amitié.» — Suit une chaleureuse péroraison, qui conclut, puisque les articles ne sont pas encore adoptés par serment, à faire un pas en arrière.

Une seconde missive du 2 décembre (Annexe C) contient des exhortations dans le même sens; elle porte la signature de Henri Tomann, J. Henri Schmid, conseillers de Zurich; J. Conrad Meyer, bourguemestre, et George Meder, conseiller de Schaffhouse; les signataires sont réunis à Arau, par ordre de leurs magistrats respectifs.

La note n'est point éloquente comme la précédente, mais de fait plus incisive; elle rappelle ce qui s'est passé entre Berne et le sieur de Lambert, ambassadeur du duc, et ce qui leur a été mandé par un délégué spécial de Berne, envoyé à Arau. «Il y a donc tout lieu d'espérer que l'article 5 sera modifié et que la liberté du culte sera maintenue dans les trois bailliages. — On renouvelle les exhortations précédentes. Berne doit sauver sa réputation, ne point léser les intérêts de la religion réformée, ménager ses alliés et la couronne de France, par conséquent annuler l'article 5. Les délégués que Berne enverra au duc, devront lui donner lecture des notes présentées par les fédérés. Bâle est dans les mêmes dispositions; mais on s'excuse de n'avoir pu se rendre à Arau.» — Le style de la seconde partie de la note est diffus et obscur.

Dans une lettre non datée, mais évidemment postérieure à la précédente, Schaffhouse et Zurich engagent derechef, par leurs délégués, la ville de Berne à changer l'article 5; à cet effet, ils font valoir les raisons

suivantes : le caractère du duc de Savoie, ennemi de la religion évangélique, exécuteur des prescriptions du Concile de Trente, hostile à Berne en toute circonstance. — Vous répliquez : nos ancêtres ont été les alliés du duc. Sans doute; mais alors on professait une foi commune, et ces alliances anciennes n'impliquaient pas des obligations aussi considérables que celle de remettre entre les mains du prince le choix des chefs. «Nous n'avons pas besoin, est-il dit dans cette dépêche, de remémorer ici les avertissements que nous avons donnés antérieurement. Nous vous prions d'en reprendre connaissance. Les objections que Nosseigneurs avaient à faire à l'article 5 s'y trouvent comprises; car, par cet article, vous exposez la ville de Genève à toutes les prétentions du duc, et vous sortez évidemment d'une alliance qui avait été contractée sur vos instances sérieuses. Or, le traité établit que, quelque changement qu'on veuille apporter pour le bien et l'agrément de chaque partie, l'alliance elle-même et la bonne amitié ne pourront se rompre.

«Admettons un instant que la ville de Genève soit assiégée, et qu'elle tombe, ce-qu'à Dieu ne plaise, dans les mains du duc, comment pourriez-vous être sûrs que, malgré la teneur de l'article 5, votre pays ne soit dévasté? car, si quelque incursion a lieu, qui peut répondre de la découverte du coupable ou de la rigoureuse exactitude des pierres frontières? De cette façon, vous indisposerez vos propres gens et vous serez responsables des dommages-intérêts; car le duc ne pourra retenir ses soldats, s'il leur convient d'envahir vos domaines, lorsqu'ils croiront pouvoir le faire à l'insu de tout le monde..... Si vos pauvres sujets implorent votre protection, pouvez-vous les laisser sans secours, eux et la ville de Genève? Nous avons admis dans notre alliance les trois villes et d'autres localités de la Suisse (*der Eidgenossenschaft*); sera-t-on obligé, en cas d'attaque du duc, de venir à votre aide, lorsque vous aurez abandonné Genève, notre véritable ligne de défense, comme vous-mêmes l'avez appelée en plus d'une diète, sans compter les railleries que déverseront sur nous les malins, lorsque vous aurez laissé tomber sans coup férir une cité que vous avez nommée votre boulevard? Nous n'examinons pas quelle attitude nous prendrons vis-à-vis de S. M. le roi de France, après le traité de protection conclu avec lui au sujet de Genève....

«Si l'on affirmait ou si l'on prétendait que notre Magistrat n'a point l'intention de venir à votre aide en cette occurrence, ni par des sommes d'argent, ni par des milices, nous aurions le droit de répliquer que, de votre part, aucune demande d'argent n'a été faite, et qu'en ce qui touche l'assistance fédérale, la promesse de tenir éventuellement les conventions

a été réglée à la diète de Bade, au mois de janvier de la présente année 1589. Nous, de Zurich, nous nous y sommes spécialement engagés. Les mêmes promesses ont été répétées à la diète d'Arau. Nous disons cela à notre décharge.

« Maintenant, chers confédérés, nous allons vous prouver qu'il y a bien des moyens de rompre le 5e article. Nous ne ferons mention que d'un seul : que votre peuple campagnard, à ce que l'on nous assure, ne veut pas interpréter la paix faite; de plus, vous pourrez alléguer qu'ayant appris à quel point vous êtes blâmés auprès de vos coreligionnaires et de vos confédérés, vous ne pouvez vous brouiller avec ceux qui, de longue date, ont été liés avec vous et vos ancêtres à la vie et à la mort.

« De plus, le duc de Savoie ayant molesté, depuis la conclusion de l'alliance, quelques-uns de vos pauvres sujets, il vous a déliés de vos engagements.

« Vous pourrez donc, tout bien considéré, vous servir de ces arguments et de beaucoup d'autres pour dénoncer l'article 5 et, au besoin, l'alliance, à l'effet de sauver votre réputation.

« Doncques, en l'honneur du Dieu suprême et pour le salut et bien de notre commune patrie, nous vous exhortons, chers confédérés, au nom de Nosseigneurs, de résilier l'article 5 ou de l'amender de telle façon, qu'il ne blesse plus Nosseigneurs.

« Nous vous prions en même temps de renoncer à l'alliance projetée avec le duc de Savoie, qui est suspecte et mal vue, et de maintenir l'alliance commune et celle avec Genève. Et si vous inclinez à ce faire, il y a tout lieu d'espérer que le Dieu tout-puissant vous accordera son assistance paternelle, et vous pourrez compter que, attaqués ou offensés par qui que ce soit, Nosseigneurs vous secourront de leurs bras et de leur sang, ainsi qu'il convient à de bons et fidèles confédérés. »

A la date du 23 décembre 1589, le Magistrat de Strasbourg écrit à celui de Berne[1], pour le remercier au sujet de Genève; on allait prier Zurich de leur prêter les secours promis à l'occasion de l'approche hostile des Lorrains; mais cette mesure est devenue inutile. On donne des renseignements sur l'armée française. — Strasbourg s'engage à fournir l'arriéré des céréales.

A la date du 3 mars 1590, Berne mande au duc de Savoie que « le traité récemment conclu à Nyon ne pourra être valable qu'autant qu'il aura été approuvé par les confédérés suisses. Or, convoqués à cet effet, les confé-

1. Minute de la lettre.

dérés ont fait beaucoup d'objections; ils n'ont pas trouvé juste que, pour grandir les honneurs du duc, Berne ait complétement mis en oubli ses devoirs vis-à-vis de ses confédérés et coreligionnaires. Berne a résolu de céder aux circonstances, c'est-à-dire de renoncer à l'alliance projetée; car, autrement, on aurait provoqué une sédition.

« Les amis du duc auraient d'ailleurs tenu des discours tels que l'on a été en droit de prêter au duc des opinions autres que celles manifestées dans le traité. Berne désire donc que le traité soit annulé, au moins jusqu'à ce que Son Altesse soit réconciliée avec le roi de France; alors les confédérés de Genève et Berne seront plus libres de faire un nouvel accord avec le duc. — En attendant, la ville de Berne veut maintenir les rapports de bon voisinage; elle ne molestera d'aucune façon les sujets du duc, bien entendu si ces derniers suivent les mêmes errements.

« Quant aux convenances du duc, Berne désire que l'on s'accorde aussi, pourvu que ce ne soit nuisible ni à la couronne de France, ni à Genève. Berne en sera d'autant plus satisfait, qu'on prouvera par là que le projet d'alliance n'a pas été rompu pour amener la guerre, mais uniquement pour satisfaire les confédérés et sauver l'honneur de Berne.

« On pense que le duc ne voudra point, dans son intérêt personnel, faire un tort infini à Berne dans l'esprit des confédérés, ni pousser les sujets bernois à un soulèvement. Le duc voudra, au contraire, adresser au Tout-Puissant des prières pour obtenir une paix honorable au profit de tous les partis. On espère que le duc, à raison des ouvertures faites, n'en voudra point aux Bernois ni aux autres confédérés. » Des vœux en faveur du duc terminent la lettre.

A la date du 15 mars 1590 (3 mars, vieux style), Berne écrit au roi de France : « Sa Majesté a sans doute dû apprendre comment le duc de Savoie, aux mois d'août et de septembre 1589, a repris les bailliages, les passages (Cluse) et Thonon; comment le pillage et l'incendie du pays de Vaud ont forcé Berne à faire un accord avec le duc, sous la réserve de réunir en temps opportun les moyens qui se présenteraient pour remédier à ce qui pourrait être désavantageux aux confédérés et à Genève. Or, Genève n'ayant pas consenti à accorder une partie des demandes du duc de Savoie, et Berne ayant considéré les suites qui résulteraient dudit acte, de plus M. de Sillery, ambassadeur ordinaire de Sa Majesté, et les confédérés ayant assisté Berne, on a pris dans cette dernière ville la résolution de dénoncer l'alliance, avec la conviction que Sa Majesté soutiendrait ces conventions, qu'Elle ferait, entre autres, restituer l'argent déposé à Soleure et employé ensuite par M. de Saucy.

«L'ambassadeur, au surplus, donnera les explications voulues à Sa Majesté.»

On termine par des protestations de service et par des prières adressées à l'Éternel, pour que sa protection descende sur Sa Majesté et rende au royaume de France son ancien éclat et à Genève la sécurité.

L. Spach.

NÉGOCIATIONS DE STRASBOURG

AVEC ZURICH ET BERNE

Au sujet de la restitution d'un dépôt d'argent et de céréales

(1687-1688).

Les alliances de la ville libre de Strasbourg avec Zurich et Berne, pendant les quinzième, seizième et dix-septième siècles, sont presque tombées dans le lieu commun. Il n'est point d'Alsacien qui n'ait entendu parler des fêtes du tir, organisées entre les cités d'Alsace et celles de la Suisse: ce qui est moins présent à toutes les mémoires, c'est le relâchement ou le dénoûment systématique de ce lien, lorsque Strasbourg eut été réuni à la France.

Je vais, d'après des documents conservés aux Archives de la ville de Strasbourg, suivre le récit d'une négociation, ou plutôt d'une réclamation assez vive de l'ancien Magistrat de Strasbourg auprès du Magistrat de Zurich et de Berne. Il s'agissait de faire rentrer d'assez fortes sommes versées, quatre-vingt-dix ans auparavant, dans le Trésor public des deux cités suisses. Strasbourg, dans cette circonstance, n'était qu'un instrument entre les mains de Louis XIV; mais on obéissait aveuglément; il le fallait bien. Nous sommes en 1687; depuis six ans, l'autonomie de la ville avait cessé. Le Magistrat, naguère encore souverain, s'était obligé de brûler ce qu'il avait adoré. — Rappelons qu'à cette époque Obrecht était préteur, et Dominique Dietrich interné.

Pour expliquer l'opération de 1687 et 1688, il faut me permettre de remonter à un siècle de distance.

A partir de 1583, de graves conflits avaient éclaté entre les chanoines catholiques et les membres protestants du Grand-Chapitre de la Cathédrale; les dignitaires protestants (luthériens) étaient alliés à de puissantes familles allemandes; ils menaçaient le repos intérieur du pays; aussi l'empereur avait-il prescrit de les exclure; ces ordres avaient été méconnus.

La présence des troupes étrangères, enrôlées pour appuyer la cause protestante en France, augmentait la gravité de la situation. Le 20 mai

1587, on apprit à Strasbourg que quelques milliers d'hommes à cheval avaient passé le Rhin et allaient envahir l'Alsace. La panique fut générale; on se cache, on se sauve; l'évêque se réfugie dans le château de Haut-Barr.

Du côté de la Lorraine s'avançait le duc de Bouillon; il s'empare de Phalsbourg, descend dans le Kochersperg. Des dégâts sont commis sur son passage. Deux cents fantassins allemands remontent le Rhin et occupent la Wanzenau; vingt mille Suisses entrent par la Haute-Alsace; les Lorrains, qui occupent les défilés des Vosges, au nord de Saverne, descendent aussi dans la plaine et dévastent les bailliages qui relèvent de Hanau-Lichtenberg. La disette se fait sentir dans tout le pays.

Au commencement du mois d'août 1587, Wasselonne, Schiltigheim, Bischheim sont dévastés par les troupes du duc de Bouillon. Alors M. de Ségur-Pardaillan, l'envoyé de Henri, roi de Navarre, quitte Strasbourg et décline, au nom de son maître, toute responsabilité avec cette invasion. Lorsque les bandes se retirèrent d'un pays où elles ne pouvaient plus subsister, on avait à déplorer la ruine de trois cents localités. Personne, bien entendu, ne veut être coupable; les capitulaires luthériens de la ville de Strasbourg protestèrent plus hautement que tout le monde; ils ne voulurent avoir rien de commun avec les pillards, sous quelque drapeau que servissent ces derniers.

En janvier 1588, les lansquenets allemands revinrent de l'intérieur de la France dans un état de délabrement complet; ils avaient été battus par le duc de Guise. Campés sous les murs de Strasbourg, ils empruntèrent des bateaux de la ville et s'éclipsèrent en descendant le Rhin.

En face de l'hostilité de l'empereur, de la Lorraine et de Bade, la ville de Strasbourg jugea prudent de s'allier de nouveau avec une partie de la Suisse. Dès que l'empereur apprit ces négociations préliminaires, il fit des menaces; on lui répondit qu'on ne se prémunissait point contre l'empire.

Le 11 mai, les députés suisses arrivèrent; à leur tête était Gaspard Thomann, de Zurich, déjà connu et apprécié chez nous, à l'occasion du grand tir fédéral de 1576. Il arrivait maintenant, en compagnie de douze hommes et de trente-quatre chevaux. Deux stettmeistres, deux ammeistres, et une compagnie d'honneur de deux cents cavaliers étaient allés à leur rencontre jusqu'à Graffenstaden. Dans la plaine de la Metzgerau, douze cents miliciens de la bourgeoisie les attendaient; du haut des remparts tonnait le canon. — Le surlendemain, les délégués suisses furent reçus par le Sénat ou le Grand-Conseil; lecture fut donnée du traité d'alliance et le serment prêté par les parties intéressées. Strasbourg ne pouvant en-

voyer des troupes de secours en Suisse, il fut convenu que notre ville déposerait, par moitié, à Zurich et à Berne, en argent et en céréales, la valeur de cent mille florins, soit deux cent mille livres. Là-dessus, en cas de danger pressant, les deux villes suisses étaient autorisées à opérer des prélèvements. Si la ville de Strasbourg était attaquée, les villes suisses seraient tenues de venir à son secours. Une médaille commémorative fut frappée. Le 15 mai 1588, les députés repartirent, accompagnés de six membres de notre Magistrat; le 20, on arriva dans la ville de Zurich; le 27 à Berne. Dans les deux cités, ce fut la répétition de scènes analogues; partout sur la route, dans les localités intermédiaires, on rencontra un accueil fraternel et cordial. L'alliance jurée à Strasbourg, le 13 mai, fut solennellement confirmée.

Tous les détails de ce double voyage et de cette mutuelle alliance sont consignés dans une brochure allemande, imprimée à Strasbourg, chez le célèbre Bernard Jobin, en 1588, in-4°, sous le titre suivant:

«Relation systématique, comme quoi le traité de bon voisinage des trois honorables villes libres de Zurich, Berne et Strasbourg, de l'année 1588, a été renouvelé, confirmé et exécuté au mois de mai, avec quelques félicitations poétiques, et autres indispensables notices, avec préface, quelques figures et reproductions des armes des trois susdites villes[1].»

L'analyse de cette curieuse brochure pourrait former un travail spécial, auquel je ne veux point me livrer ici. J'ai dû me borner à indiquer le point de départ de la réclamation qui fait l'objet du présent récit, et dont toutes les circonstances se trouvent consignées dans le dossier, dont je vais donner un scrupuleux résumé.

A la date du 6 janvier 1687[2], la Chambre des XIII écrit au Magistrat de Zurich et de Berne. On y déclare révoquée l'alliance conclue en 1588, et indépendamment de cette résiliation, on demande la restitution de la somme de 70,000 florins que lesdites villes détiennent encore. La lettre rappelle que dans l'origine Strasbourg a fourni 100,000 florins, sous condition qu'en cas de rupture de l'alliance, ladite somme serait rendue.

1. Ordentliche Beschreibung, welcher gestalt die nachbarliche Bundniss und Verain der dreyen lœblichen freien Stætt Zurich, Bern und Strasburg dieses gegenwertigen 1588 Jars im Monat Maie ist ernewert, bestætigt und vollzogen worden. Sampt etlichen poëtischen Gluckwunschungen und sonstigen nœtiger Erinnerung und Vorred. Auch figuren und der gemelten drey Stætt Contrafacturen. Getruckt zu Strasburg durch Bernhard Jobin. Anno MDLXXXVIII.

2. Il existe, au dossier, deux minutes en allemand; la lettre n'a probablement été expédiée qu'à la date du 10 février suivant.

Aucun cas de guerre ne s'est présenté dans l'intervalle, ni pour Zurich, ni pour Berne; ni l'une ni l'autre des deux villes n'a donc été obligée d'entamer le dépôt. Strasbourg, au contraire, pendant la guerre de Trente ans, s'est vue obligée de réclamer la restitution; elle n'a pu obtenir que 30,000 florins; ses réclamations postérieures ont été repoussées, sous prétexte qu'elles ne seraient admises que lors de la cessation de l'alliance. Or, depuis que la souveraineté de Strasbourg est échue à S. M. Très-Chrétienne, ladite alliance expire de fait; Strasbourg la déclare finie et réclame la restitution des 70,000 florins qui restent dus. — Point de réponse immédiate n'est donnée.

Le 11 mars 1687[1], M. de Louvois écrit de Versailles un petit billet laconique au préteur Obrecht; il le prie d'envoyer un extrait des pièces qui doivent fournir la preuve de ce dont les Suisses sont débiteurs à l'endroit de Strasbourg.

En mai 1687[2], Zurich et Berne se décident enfin à répondre. — A la date du 9 dudit mois, le bourgmestre, le prévôt et les conseillers de Zurich et de Berne refusent de délivrer le dépôt; loin de là, on redemande la restitution de 30,000 florins antérieurement délivrés.

«On avait espéré,» est-il dit, «à raison de la bonne volonté montrée en 1643, lors de la délivrance des 30,000 florins, qu'à l'avenir de pareilles réclamations ne s'élèveraient plus. Strasbourg doit savoir, par des missives antérieures, que dans les circonstances urgentes, Berne et Zurich ont dû faire usage du dépôt, et même redemander les 30,000 florins délivrés en 1643. On rappelle qu'en *1674*, Zurich et Berne sont venues au secours de Strasbourg, et qu'à cette occasion on n'avait nullement songé à faire mention du dépôt.»

Strasbourg réplique, le 26 mai suivant[3]: «On s'étonne d'une pareille réponse! Strasbourg avait le droit à une missive moins dédaigneuse.» Les villes de Zurich et de Berne n'ont-elles pas insinué que Strasbourg formait sa demande «sans réflexions et sans examen préalable»? Strasbourg n'a vraiment agi qu'en vertu de conventions antérieures et des principes du droit des gens. Le refus de restitution est inconcevable, après l'assurance verbale autrefois donnée par les députés suisses et répétée par écrit, que la restitution aurait lieu en même temps que la résiliation de l'alliance. Les déclarations de 1643 étaient tout à fait conformes à ce qui

1. C'est une simple copie de la note ministérielle.
2. Lettre originale, en allemand.
3. Minute de la Chambre des XIII, avec traduction en français.

précède. Strasbourg a constamment montré une bonne volonté surérogatoire. La lettre réversale, émise par Strasbourg en 1643, ne peut avoir d'autre signification. Il résulte de cette même réversale, comme quoi lors du secours (*Zuzug*), fourni à grand'peine par les villes suisses, Strasbourg n'a pas insisté sur la restitution du dépôt. «Nous n'avons pas de loin fourni le moindre prétexte à la rupture de l'alliance; au contraire, vous seriez coupables d'avoir enfreint les articles du traité, si vous prétendiez maintenant que vous avez le droit d'user du reste du dépôt et de n'en plus tenir compte aujourd'hui. Nous avons pleine confiance qu'en examinant derechef les articles en question, vous y trouverez que vous n'avez pas le droit d'entamer lesdites sommes, ou du moins que vous étiez tenus d'en rendre compte et de les restituer.» — A ce reproche aigre-doux, on ajoute quelques phrases de bonne amitié; on nourrit la conviction que la restitution sera opérée.

Le Magistrat de Zurich et de Berne accuse réception de la précédente lettre, à la date du 4 juin 1687: «On réfléchira mûrement à la demande de Strasbourg. Lors de l'épurement annuel des comptes fédéraux qui se fait à Bade en Argovie, une décision sera prise et communiquée à S. Exc. M. Tambonneau, ambassadeur de S. M. le roi de France en Suisse; Strasbourg aussi sera informée, en temps utile, de ce résultat.»

Évidemment, le court intervalle de mai à juin 1687 avait suffi pour rendre les deux villes suisses attentives au fond de la question. Derrière Strasbourg était le roi de France. La Suisse ne pouvait, sans courir de grands dangers, froisser le cabinet de Versailles.

Ici un nouveau personnage assez important fait son entrée en scène; c'est l'ambassadeur de France à Soleure; il figure tantôt comme M. de Tambonneau, tantôt comme M. Tambonneau tout court. Nous verrons que c'est un diplomate consommé, mais de l'ancienne école, c'est-à-dire qu'il n'est pas toujours franc du collier.

Dans une dépêche qu'il écrit au roi, à la date du 18 juillet 1687[1], nous trouvons l'explication du refus des Suisses, et les raisons que fait valoir le diplomate français pour fléchir ou persuader Zurich et Berne. Les personnages qui confèrent avec lui, sont tous désignés; c'est, de la part de Zurich, le bourgmestre Hirzel et son collègue le statthalter (adjoint au maire) Meyer; de la part de Berne, l'avoyer *Kilkeburger* — c'est ainsi que le nom de ce fonctionnaire est estropié — et le sieur Tillier, trésorier; c'est ce dernier qui est l'orateur du groupe suisse. On discute

1. Notre dossier ne contient qu'un extrait de ce rapport de l'ambassadeur.

les articles du traité de 1588. Les cantons prétendent qu'ayant été en guerre avec *leurs sujets*, ils avaient eu le droit d'user de ce dépôt. De plus, la Suisse a fourni à plusieurs reprises des hommes à la garnison de Strasbourg; c'est donc elle qui serait en droit de réclamer un arriéré. A ces raisons, plus ou moins spécieuses, l'ambassadeur réplique: «Le cas réservé par le traité d'alliance ne peut s'entendre que d'une guerre avec l'Étranger, non de quelque cohue de paysans, comprimée en quelques jours; que le Trésor de Berne était assez considérable et n'avait pu se trouver en déficit, au point d'être obligé de recourir au dépôt.»

L'affaire ne touchait nullement à sa fin après cette conférence. Zurich et Berne répliquent à leur tour[1]: «Nous avons le droit de prélever des sommes sur le dépôt, lorsqu'il fallait nous défendre contre nos sujets; autrement nous ne verrions pas de quelle utilité aurait été pour nous le traité d'alliance. En livrant à Strasbourg, en 1643, la somme de 30,000 florins, nous avions manifesté, dès le principe, quelque hésitation, et nous ne nous sommes tranquillisés qu'après avoir reçu la lettre réversale du Magistrat.» — Ils rappellent à ce propos la dernière discussion qu'ils ont eue avec S. Exc. M. Tambonneau, et manifestent l'espérance, le désir qu'on laisse dormir l'affaire. «L'alliance, au surplus, a été dénoncée unilatéralement par Strasbourg contre la teneur du traité, qui exige évidemment une renonciation d'un commun accord. Zurich et Berne ont constamment rempli leurs obligations; ces villes s'attendent au même procédé du côté de Strasbourg.»

Le Magistrat de Strasbourg essaye de réfuter la réponse que les députés des deux cantons avaient faite à M. Tambonneau. Le projet de réplique a été lu en séance de la Chambre des XIII, le 16 août 1687[2], et porte en substance, que les députés suisses ont eux-mêmes reconnu que, par le fait seul de la soumission de Strasbourg à l'autorité du roi de France, l'alliance de 1588 était résiliée; qu'ils se refusaient donc indûment à la restitution du dépôt, par des raisons empruntées à un tout autre ordre d'idées; qu'en cas de guerre, l'emploi de l'argent déposé était soumis à des conditions précises et qu'*il fallait que la guerre ait été faite du consentement et avec la participation de Strasbourg;* que les cantons, en cas de trouble intérieur, auraient dû avertir leurs alliés; que, le cas se présentant, les deux cantons auraient été autorisés à prélever 8,000 florins

1. Dans une lettre adressée le 30 juillet 1687 à la ville de Strasbourg. Probablement M. Tambonneau avait reçu une pareille déclaration.

2. Minute, en français.

par mois, sauf à rendre compte de l'emploi de l'argent.... que le soulèvement des paysans n'avait point eu d'importance, puisque les mutins ont été chassés et dispersés à l'instant; qu'en fin de compte aucune dénonciation n'avait eu lieu.» — Le Magistrat de Strasbourg terminait en affirmant que si Zurich et Berne avaient entamé ou employé l'argent du dépôt, cela s'était fait contrairement à toutes les règles.

Quant aux troupes que les Suisses avaient fournies à la garnison de Strasbourg, on somme les deux villes suisses de prouver qu'elles ont avancé des denrées sans être remboursées. Selon la teneur du traité, il y a d'ailleurs une différence établie entre les troupes qui seraient envoyées en temps de guerre, et celles qui viendraient tenir garnison à Strasbourg. Le premier cas ne s'est point présenté; le second s'est présenté deux fois, d'abord en 1592: alors on a traité directement avec les officiers, qui ont été payés jusqu'au dernier sou. Les Magistrats des deux cantons n'y ayant point pris part, n'avaient pas la permission accordée de faire les levées; Strasbourg ne peut leur rester redevable de quoi que ce soit. En 1693 et en 1695 de nouvelles troupes suisses ont été envoyées en garnison à Strasbourg; mais ici il s'agit de rappeler qu'avant que les nouvelles levées eussent été faites par les cantons, une capitulation a été dressée pour réglementer les frais de l'entretien. En 1673, l'envoi a été réglé à trois cents têtes, les officiers compris; le Magistrat devait leur avancer le traitement d'un mois, qui serait déduit sur six mois de payement. — La paye a été arrêtée à 5,000 florins mensuellement. Il n'y a eu d'autre contestation à ce sujet, si ce n'est la qualité de la monnaie. Les Suisses prétendaient que le payement devait se faire en monnaie d'empire; Strasbourg voulait le faire en monnaie suisse. Les cantons ont reconnu leur tort et ont accepté le payement en monnaie suisse.

«La capitulation de 1675 est analogue à celle de 1673. Strasbourg tient en main les quittances, qui prouvent que les payements ont été faits régulièrement. Les cantons soutiennent sans bonne raison que le dépôt doit être compensé avec les frais qu'ils ne peuvent liquider à Strasbourg.»

Le mémoire dont on vient de lire la substance, a dû être envoyé à Versailles et à Soleure. Pendant plus de quatre mois, l'affaire reste en suspens. A la date du 4 janvier 1688, nous trouvons au dossier une lettre (copie) de M. de Louvois à M. de la Grange, intendant d'Alsace. «M. Tambonneau a mandé à Sa Majesté que Zurich et Berne réclament la nomination d'un délégué strasbourgeois, qui viendrait conférer avec des députés nommés par les deux villes suisses sur l'affaire du dépôt dont on demande la restitution. Le Magistrat de Strasbourg aura à s'entendre avec

messieurs (*sic*) Tambonneau, pour que l'un d'eux puisse assister à la conférence.

Trois semaines plus tard, le 20 janvier 1688, M. de Louvois écrit à M. Obrecht, préteur du roi : «Le roy ne trouvera pas mauvais que vous acceptiez la députation du Magistrat de Strasbourg à la conférence. Sa Majesté y consent d'autant plus volontiers, que la conférence ne pourra être de longue durée.»

Sur les injonctions venues de Versailles, la Chambre des XIII s'informe auprès de M. Tambonneau s'il a bien voulu régler le temps et le lieu de la conférence avec les deux villes suisses[1]. «Ce sera un nouveau surcroît de la bonne volonté, dont vous êtes porté pour les intérêts de la ville.»

On peut juger, par cette seule phrase, du style français peu correct dont on se servait à cette époque dans la chancellerie des XIII. La réunion de la ville était aussi de bien fraîche date!

Le 28 mars 1688, la Chambre des XIII écrit à M. de Louvois[2] : «Nous reconnaissons le soin que M. de Tambonneau s'est donné de porter les deux cantons à fixer le temps et le lieu pour terminer à l'amiable le différend au sujet du dépôt.... Sur quoy nous supplions Votre Grandeur de nous faire connaître les intentions du Roy, afin que nous puissions faire exécuter par notre député ce que Sa Majesté trouvera bon à lui commander.»

Une lettre de Louvois à Obrecht, du 8 avril 1688[3], reprend une permission précédemment accordée : «Le Roy n'estime qu'il convienne à son service que vous alliez à l'assemblée qui se doit tenir au mois de juillet prochain, pour la liquidation des sommes que les cantons doivent à Strasbourg. L'intention de Sa Majesté est que les Magistrats députent quelqu'un d'entre eux qui soit de la religion luthérienne.»

Ce n'est évidemment point par tolérance que Louis XIV fait cette dernière injonction. Le roi s'est rétracté, parce qu'il pensait que le préteur Obrecht, en sa qualité de nouveau converti, serait moins agréable aux députés réformés de la Suisse, et rendrait la conclusion de l'affaire plus difficile.

Le 9 juin 1688, les XIII[4] demandaient à M. Tambonneau quel est le jour fixé pour la conférence à Aurach[5], et la qualité des personnes que les

---

1. Copie ou minute d'une lettre du 28 janvier 1788.
2. Minute.
3. Copie.
4. Minute, en français.
5. Probablement Arau, défiguré par le rédacteur.

deux cantons ont nommées pour le même objet, à l'effet d'ordonner et de régler ce qui sera à propos pour ceux qui seront nommés de la part de Strasbourg.

Le 5 juillet suivant ils répètent la même demande avec plus d'instance.

M. de Tambonneau répond, le 15 juillet 1688, par une lettre datée de Bade (en Argovie). Il indique le 8 août comme jour fixé pour la conférence à *Arau*. «Les députés suisses seront ou le statthalter (adjoint au maire) Meyer, de Zurich, ou un autre du Conseil, peut-être même un des bourgmestres; de la part de Berne, il y a apparence qu'ils n'enverront pas gens de moindre caractère. Nous sommes sur la fin de cette diète, où il n'y a pas eu autant d'affaires qu'on avait pensé.»

Le 9 août 1688, les XIII annoncent à M. de Tambonneau le départ des députés de Strasbourg en ces termes :

«Monsieur,

«La dernière lettre du 15 du mois passé que vous avez eu la bonté de nous écrire nous a plus particulièrement informé du temps auquel la conférence (*sic*) se doit tenir en Suisse à Arau, et des caractères des députés qui y seront envoyés par les deux cantons de Zurich et de Berne. Ceux que nous avons nommés depuis pour y aller de notre part, partiront d'icy Mardy *la semaine prochaine* (*sic*) qui sera le onzième de ce mois, et auront l'honneur de vous faire la révérence, afin de vous remercier amplement, monsieur, de toutes les grâces et faveurs que vous avés bien voulu départir sur Nous en portant lesdits cantons à une telle résolution, qui Nous fait espérer un succès non moins favorable en ce qui regarde la demande principale de la restitution du dépôt. Mais comme sans votre authorité (*sic*) et le grand crédit que vous avés auprès d'Eux, nos députés ne pourront rien se persuader de semblables, ainsi nous vous supplions, monsieur, de les assister aussi de vos bons conseils pendant le cours de leur négociation, et leur donner à connaître les moyens les plus convenables, afin de faire terminer avec eux cette dite affaire à l'amiable.»

La dépêche par laquelle les XIII accréditent leurs délégués auprès de la conférence d'Arau, est datée du 9 août 1688[1]. — Ces députés sont MM. les membres du gouvernement secret (*die edlen, vesten und hochgelehrte unsers beständigen geheymen Regiments vornehme Mitglieder*) François Reiseissen, altammeistre, Chrétien-Jacques Mockel, assesseur des

1. Minute, en allemand.

XIII, Jean-Jacques Frid, licencié en droit, secrétaire. — La lettre de créance, que les mêmes délégués auront à remettre à M. de Tambonneau, est du 10 août[1].

Les instructions, données par écrit à cette députation, étaient rédigées à peu près en ces termes[2]:

.... Ils auront à se diriger par Bâle sur Soleure, remercier M. de Tambonneau des soins donnés jusqu'ici à l'affaire de restitution, prier M. l'ambassadeur de continuer ses bons offices, lui demander communication de ce qui aura été convenu, dans l'intervalle, avec les deux villes de Berne et de Zurich, et le prier de les assister de ses bons conseils dans le cours de la négociation;

.... Ils se rendront ensuite à Arau, y présenteront leurs lettres de créance à qui de droit, et déclareront immédiatement après que, malgré la résiliation de l'ancienne alliance, le Magistrat de Strasbourg conserve pleine et entière confiance dans les dispositions amicales de Zurich et de Berne, et qu'il est lui-même tout prêt à rendre les meilleurs services;

.... Quant à ce qui touche à la délivrance du dépôt, les délégués auront à s'abstenir de toute discussion ou déduction, les termes du contrat primitif étant clairs et formels.

Suit une reprise des raisons déjà alléguées dans les titres de 1687, pour prouver que le cas où il serait licite d'entamer le dépôt, ne s'est point présenté. On s'en réfère notamment à une dépêche, minutée par le sieur Schilter, et envoyée en 1687 aux deux villes suisses; puis à un mémoire, rédigé par S. Exc. M. Obrecht, en mars 1687, et à la réplique du même, rédigée en mai 1687; enfin aux lettres réversales émises par les deux villes. On rappelle que les capitulations, relatives aux soldats suisses envoyés à Strasbourg, ont été fidèlement exécutées, que rien en conséquence ne saurait empêcher la délivrance du dépôt.

.... Dans le cas où Berne et Zurich prétendraient l'impossibilité de s'acquitter en ce moment, mais se montreraient disposées à une transaction raisonnable, les délégués devront se retrancher officiellement derrière leurs instructions, qui leur prescrivent de demander la délivrance complète du dépôt; mais ils pourront subsidiairement se désister *de rigore juris,* et faire part à M. de Tambonneau et à la ville de Strasbourg des offres et propositions de Zurich et de Berne, en insistant toutefois que l'on n'admette point de termes échelonnés à distance, ce qui pourrait

1. Minute, en français.

2. Les deux premiers paragraphes consistent en préliminaires et offrent peu d'intérêt.

donner lieu à de nouvelles difficultés, mais que le payement soit effectué en une seule fois.

Le reste est abandonné à la prudence et à la discrétion des délégués.

Le projet d'une nouvelle transaction est annexé au dossier[1]. — Dans ce compromis éventuel, les sommes à délivrer par les deux villes suisses restent en blanc. Si le projet est adopté, les deux parties s'engagent à n'y point contrevenir, à ne se prévaloir d'aucun recours et à fournir la ratification du traité: Zurich dans le délai de six jours, Strasbourg dans le délai de douze jours.

Ici vient se placer un rapport non daté, du secrétaire Frid à la Chambre des XIII. Ce factum consiste en onze pages in-folio d'écriture serrée; plusieurs passages sont intéressants, mais d'autres, surtout lorsque le secrétaire s'étend sur le détail du payement réclamé, et les discussions qui s'en suivent, sont diffus et verbeux.

Frid commence par la récapitulation du voyage des délégués. On est parti de Strasbourg le 11 août, arrivé à Bâle le 12; le 13, un accueil amical leur a été fait par trois conseillers bâlois, MM. Zæstlin, Burckard, Fæsch; on les a régalés par un dîner, on a visité les curiosités de la ville; le 14, départ pour Soleure, où l'on comptait arriver le même jour; à la suite d'un retard involontaire, on pernocte à deux lieues de Soleure; le 15, arrivée à Soleure entre 7 et 8 heures du matin, on avise l'ambassadeur, et on lui demande une audience. Le secrétaire d'ambassade vient prendre les délégués. Après la remise des créditives, Son Excellence témoigne le regret de n'avoir pu dispenser MM. les délégués de faire le voyage; il aurait aimé terminer l'affaire seul avec MM. les Suisses; il promet sa sincère coopération. L'inévitable invitation à dîner a lieu; avant le repas on s'entretient, pendant une heure, de diverses matières politiques. Au dîner, l'ambassadeur donne aux délégués une idée fâcheuse sur l'issue de la négociation prochaine; mais, après le dessert, la conversation particulière dans le cabinet de Son Excellence devient plus explicite: «Messieurs[2], je suis bien aise de vous dire cecy en amy, que je ne crois pas que vous tirerez aucun argent des Suisses, parce qu'ils ne sont point portés à vous en donner; ils sont toujours prêts à prendre, mais jamais à rendre, et c'est parce qu'ils veulent vérifier le dicton: point d'argent, point de Suisses.»

---

1. Minute, en allemand.

2. Cette partie du rapport est écrite en français, Frid relate textuellement les paroles de l'ambassadeur.

M. Tambonneau témoigne ensuite une grande aigreur et animosité contre Berne; il se plaint de la fierté de ce canton et de l'attitude prise à l'endroit de l'ambassadeur : « Ces messieurs sont de *gros* seigneurs, et parce qu'ils se sentent puissants, ils veulent et prétendent fouler aux pieds les autres cantons moins forts qu'eux; ils veulent empiéter sur les droits des petits cantons, mais le Roy ne le permettra pas et leur fera connaître en temps et lieu qu'il y a encore de plus forts qu'eux. Et moi, continua-t-il, je suis personnellement mal avec eux, et je ne crois pas qu'ils seront bien aises d'entendre parler de moy à la conférence que vous allez tenir. »

« On pouvait », reprend le rapporteur, « on pouvait conclurre (*sic*) de son discours qu'il n'inclinait pas vers un accommodement, mais qu'il était d'avis que MM. les XIII devaient maintenir leurs prétentions, jusqu'à ce que Messieurs de Berne fussent forcés par le Roy à un entier payement.

« .... M. l'ambassadeur a traité avec plus de douceur le canton de Zurich; il semblait insinuer que l'on devait chercher à séparer la cause des deux cantons, donner à Zurich un *bene* (ce sont ses expressions), faire sentir un *crucifige* à Berne. » — Après cela, il fait reconduire les délégués dans leurs quartiers, et les invite à souper.

En attendant, nos députés apprennent, d'autre part, que l'ambassadeur ne veut point arriver à un accommodement, parce que, de cette façon, il conservait en main le moyen de chagriner Berne. »

Après le souper, les délégués se confondent en remercîments pour l'honneur que l'ambassadeur leur a fait. M. de Tambonneau, en congédiant ses hôtes, proteste de son désir de leur prouver sa haute estime et sa bonne volonté de les servir.

La ville de Soleure a fait cadeau à MM. les délégués de huit bouteilles de vin. M. de Reding, l'un des magistrats gouverneurs, a comblé de politesses les délégués, et leur a recommandé « le parti de douceur » dans l'affaire en question.

Le 16 août a lieu le départ de Soleure; on arrive à Arau en même temps que les députés de Zurich; le 17 viennent ceux de Berne. La première conférence a lieu le 19, à dix heures du matin. On échange les lettres de créance. Les premières propositions sont faites par nos délégués, en termes amicaux et polis; la réponse, faite par M. Meyer, respire les mêmes sentiments de bienveillance mutuelle. Cependant, dès cette première entrevue, qui se prolonge au delà de trois heures, MM. les députés suisses — « tous prudents et éloquents », insistent sur l'inadmissibilité d'une résiliation unilatérale. Mais les Strasbourgeois réfutent cette

objection : « Aucune société ne peut être contractée *in perpetuum;* personne ne peut être forcé de rester éternellement lié. » On rappelle à ce propos un fait de 1531; à cette époque Zurich, Berne et Bâle avaient conclu avec Strasbourg un traité de confraternité (*ein Bürgerrecht*) pour quinze ans; puis, ayant fait une paix unilatérale avec les cantons catholiques, ils ont renoncé, *proprio motu*, à cette alliance.

Les députés suisses font une autre objection : ils se croient le droit de réclamer les intérêts des 30,000 florins versés à Strasbourg en 1643, et qui auraient dû être reversés dans la caisse commune, après la paix (de Westphalie). — Puis M. Meyer, le statthalter (adjoint au maire), et Landhold, le trésorier (der Seckelmeister) de Zurich, et MM. les trésoriers Sinner et Tillier de Berne, reviennent sur la question de la guerre qu'ils avaient eu à soutenir contre les paysans rebelles, lutte qui n'avait été nullement facile, en ce que 100,000 rustauds avaient marché contre les villes, qui n'avaient été sauvées que par une grâce divine toute spéciale, puisque les rebelles s'étaient mal concertés; — que la réplique faite à ce sujet par M. l'ambassadeur n'avait aucune valeur; qu'elle avait été rédigée — on a pu s'en assurer — de la main de son secrétaire; qu'à la vérité les rebelles n'avaient point eu d'artillerie, mais des mousquets et d'autres armes de guerre; qu'à l'occasion de cette levée de boucliers Zurich et Berne avaient eu de fortes dépenses; qu'ils pouvaient donc réclamer au taux de 5 p. 100 les intérêts des 30,000 florins pendant quarante-cinq ans; de plus 8,000 florins par an pour les autres dépenses de guerre; que l'on pourrait donc établir un compte écrasant pour Strasbourg. — Nos délégués répliquèrent qu'ils ne comprenaient pas comment les Suisses pouvaient réclamer les intérêts d'un capital primitivement strasbourgeois; que rien de pareil n'avait été stipulé; que la rébellion des sujets de Berne et de Zurich n'avait point été notifiée à Strasbourg; qu'aucun compte à ce sujet n'avait été présenté en temps utile.

A cette réplique, MM. les Suisses ne font point de contre-remarque; M. Meyer répond seulement que ce compte ne pouvait être présenté *ex abrupto*. — Pendant une heure au moins on se perd dans des arguties et des chicanes de détail, et, des deux côtés, l'aigreur commence à percer.

Lorsque l'heure du dîner approche, on fait trêve aux discussions : « *Animus begunte in patinis zu seyn.* » Un nouveau rendez-vous est fixé à cinq heures du soir. — L'invitation à dîner est faite de la part des Zuriquois dans les meilleurs termes. Le soir, M. Meyer récapitule la conférence de la matinée; puis il insinue que le Magistrat de Zurich verrait

volontiers un arrangement à l'amiable; il désire que les délégués strasbourgeois fassent des propositions.

Strasbourg réplique: Nous sommes demandeurs; nous ne voyons pas de moyen de sortir d'embarras, si ce n'est par la restitution intégrale des 70,000 florins réclamés.

M. Meyer, avec ses collègues, se retire pendant un quart d'heure dans un cabinet, puis, rentrant dans la salle des délibérations, il rappelle les anciennes relations de Strasbourg avec Zurich et Berne, cherche à gagner les délégués par plus d'une parole flatteuse, et finit par proposer 6,000 rixdalers, pour terminer la discussion.

Les députés de Strasbourg payent leur interlocuteur de la même monnaie; mais ils affirment ne pouvoir assumer la responsabilité d'une somme aussi minime offerte en compensation des 70,000 florins. Ils manifestent l'espoir que les députés suisses prendront en sérieuse considération les *merita causæ* de la ville de Strasbourg.

Une dernière conférence a lieu le 20 août. On convient des deux côtés d'en référer aux diverses magistratures; Strasbourg, toutefois, insinue dès ce moment que la Chambre des XIII ne se montrera point satisfaite.

Les députés de Zurich et de Berne se remettent en route; ceux de Strasbourg restent à Arau, en attendant des ordres ultérieurs; ils présument que l'on pourra obtenir à Zurich quelques milliers d'écus de plus que ceux qui sont offerts.

A la date du 23 août 1688, les XIII écrivent aux deux délégués[1]. C'est d'abord un accusé de réception de la dépêche du 20 août. On se montre satisfait des nouvelles données sur le voyage; on approuve la conduite des députés à Arau, mais on ne peut admettre les exceptions présentées par les délégués suisses; on s'étonne (avec raison!) que la *præsens mutatio status* ne leur eût pas fourni d'autres et de meilleurs arguments. Sa Majesté ne peut admettre que la ville eût des alliances particulières; Elle est assez puissante pour protéger Strasbourg; l'ancienne alliance est périmée *de facto;* au surplus la renonciation avait déjà été prononcée par écrit, sans provoquer de réplique.

.... Les députés suisses ne dénient point la somme de 70,000 florins comme reste du dépôt, mais ils éludent la question, en demandant la restitution des intérêts des 30,000 florins. — La lettre réversale de Strasbourg porte que l'on restituerait la somme, sur la demande de Messieurs de Zurich et de Berne; eh bien, Strasbourg n'a jamais été mise en demeure;

1. Minute et lettres.

la condition énoncée : « en cas que de meilleurs temps arrivent », ne s'est jamais présentée. De 1648 jusqu'à la paix de Nimègue, la ville de Strasbourg a contracté plus de dettes que jamais ; les intérêts des 30,000 florins n'ont jamais été stipulés ; jamais, dans ce long intervalle, ni Berne, ni Zurich n'ont fait allusion à cette affaire....

Quant au fait des guerres civiles de la Suisse, jamais elles n'ont été conduites avec des armées régulières ; Strasbourg n'a point été requise ; le danger couru, par conséquent, ne devait pas être considérable.

.... Dans les guerres contre les cinq cantons catholiques, Berne avait agi agressivement ; les articles du traité ne parlent que d'une guerre défensive ; Zurich de plus n'y a point été impliquée.

.... En fait de restitution des céréales, on n'a qu'à se référer aux termes du traité ; on y trouvera clairement énoncé le devoir des contractants. — Les 6,000 rixdalers offerts semblent dérisoires.... MM. les délégués ne devront pas néanmoins pour cette cause rompre les négociations, mais tâcher d'en venir à des propositions acceptables....

On ne trouverait point convenable que MM. les délégués suivissent leurs collègues suisses dans une autre localité. (*Als finden wir nicht sonderlich reputirlich denenselben von einem Ort zum andern nachzuziehn.*) Les délégués auront à faire rédiger un écrit par M. Frid, reproduisant les objections des délégués suisses.

On ne doute point que dans l'intervalle écoulé depuis la dernière entrevue ils n'aient demandé des instructions plus larges. MM. les délégués jugeront eux-mêmes, en cas qu'ils n'aient point pris d'arrangement pour une conférence ultérieure, s'ils doivent rebrousser chemin d'Arau à Strasbourg. D'un autre côté, comme il serait désirable d'en venir à un accord, M. Frid pourra faire des ouvertures et se relâcher, d'abord pour 10,000 florins, puis pour 20,000 sur la somme totale, mais pas au delà, à moins d'un ordre spécial. Et ceci sous condition que le payement se ferait, *paratâ pecuniâ*, en bloc ; du moment où l'on voudrait traiter pour des termes, les délégués des XIII auront à insister sur le payement total des 70,000 florins. — En dernier lieu, tout accord devra être ratifié par Sa Majesté et par le Magistrat de Strasbourg.

On souhaite au secrétaire Frid toute espèce de succès dans la poursuite de cette affaire, et on lui fera connaître le moment où il devra cesser de négocier.

La dépêche est signée sous la formule de J. J. Wurmser de Vendenheim, stettmeister, et le Sénat de la ville de Strasbourg.

Un rapport, fait à la suite de ces instructions par le secrétaire Frid,

est daté du 25 août 1688. Il rappelle sa relation du 20 août, puis il raconte la mission dont il a été chargé par MM. les délégués auprès de l'ambassadeur à Soleure, où il s'est rendu le 22. Bien accueilli par M. de Tambonneau, et invité à souper, il a été conduit par le diplomate dans son jardin *extra muros*. Une conversation de deux heures peut se résumer ainsi: L'offre de 6,000 rixdalers est ridicule; il la prend pour un déjeuner (*sic*); c'est se moquer du monde.... Frid insinue à M. Tambonneau que le statthalter Meyer lui avait dit confidentiellement que Sa Majesté les dispensait de leur contingent. — L'ambassadeur réplique: «Il est vrai que le roi considère bien plus le canton de Zurich que celui de Berne; et c'est pour cette raison que je leur ai écrit, il y a quelque temps, que Sa Majesté les considérait beaucoup, et leur voulant donner des marques de sa considération, Elle voulait bien que *jusqu'à présent* il serait dispensé de payer son contingent à la ville de Strasbourg. Mais, continua-t-il, quand je les ai vus à la Diète de Baden, ils voulurent savoir ce que voulait dire ce *jusqu'à présent*, et me firent connaître que cette manière de parler ne les accommoderait pas; sur cela, je leur dis que s'ils ne voulaient pas goûter mon raisonnement, ils feraient plaisir à Messieurs de Strasbourg de payer comme ceux de Berne.»

Le secrétaire Frid répète que l'animosité contre Berne éclatait dans tous les discours de l'ambassadeur. Il l'a sondé, pour savoir si, en cas de besoin, Strasbourg pouvait compter sur l'assistance («la main forte») de Sa Majesté contre les gens irrésonnables (*sic*). — «Il n'y a pas de doute que le Roy ne prenne votre fait et cause en main, et qu'il ne soutienne vos intérêts.»

Le 23 août, Frid retourne à Arau. Il annonce (le 25) la réception de la lettre du Magistrat, du 23. On suivra les instructions qu'elle contient, et on expédiera un messager à Zurich.

Le 16 août 1688 (vieux style), les députés de Zurich ont écrit à MM. Reiseissen, Mockel et Frid, députés pour l'affaire de la ville de Strasbourg, et présentément à Arau; ils annoncent avoir communiqué au Magistrat des deux villes des lettres des délégués strasbourgeois, demandant une nouvelle conférence; ils expriment leur étonnement de ce que les motifs produits à l'aide des paragraphes du traité et des lettres réversales n'aient pas été jugés concluants. Ils feront connaître le plus tôt possible la réponse des villes.

Le Magistrat de Zurich écrit, à la suite du même jour, aux députés strasbourgeois; cette missive est émise à la fois au nom de Berne et de Zurich. On refuse d'entrer en pourparlers, avant que le Magistrat de Strasbourg ait donné un plein pouvoir suffisant à ses délégués. On y ma-

nifeste de plus un déplaisir marqué, de ce que, dans la récente conférence d'Arau, les propositions faites par Zurich et Berne n'aient pas été acceptées d'emblée par les délégués; les prétentions de Strasbourg paraissent exorbitantes; on ne consentira à une nouvelle conférence que lorsque les délégués auront reçu des pleins pouvoirs.

Une dépêche des XIII aux délégués, datée du 30 août[1], constate la réception de la lettre qui relate la mission du sieur Frid auprès de M. Tambonneau, et du départ du secrétaire pour Zurich. «Nous ne recevons point de nouvelles par le courrier de ce jour; il est donc à présumer que MM. les délégués suisses n'ont fait aucune nouvelle déclaration.» — On se dit satisfait du départ du sieur Frid pour Zurich, et l'on attend avec impatience la suite de cette négociation. Ils en réfèrent en attendant à M. de Louvois, qui sera aussi informé par M. Tambonneau.

On approuve la résolution des délégués de ne point aller à Zurich; Berne en aurait pris de l'ombrage, car on y tient beaucoup à ces formalités diplomatiques (*Staatscivilitäten*), et on a l'œil là-dessus; le sieur Frid, au contraire, n'inspirera point de jalousie. On en référera à Berne, et on fera connaître à Frid la manière de voir des deux villes (*beeder Sentiments*). De cette façon, le principal objet de la négociation sera atteint; il sera facile de pénétrer la sincérité des dernières offres, ou de voir si ce n'était, de la part des Suisses, qu'un ballon d'essai (*nur ein Tentamen*). On remet toujours aux délégués eux-mêmes la décision quant à l'opportunité de leur retour dans leurs foyers. M. Frid restera aussi longtemps qu'il sera nécessaire; si MM. les délégués devaient partir, il n'aura pas besoin de nouvelles lettres de créance; la créditive générale le légitime suffisamment; au besoin, il pourra être autorisé par MM. les députés à donner suite à l'affaire, qu'il saura maintenir *in salvo* jusqu'à l'instruction finale.

Le 1er septembre 1688, Frid annonce aux XIII le départ de MM. les délégués, qui vont quitter Arau ce jour même, et arriver à Strasbourg le samedi suivant (le 4 septembre). Lui-même partira dans l'après-dînée du 1er pour Zurich; il s'efforcera de calmer (*zu appaisiren*) les esprits probablement irrités. Il exécutera ponctuellement les instructions reçues, et espère se maintenir, par sa conduite, dans les bonnes grâces de Messeigneurs les XIII.

A la date du 6 septembre, il mande ce qu'il a fait dans ces derniers cinq jours. Après son arrivée à Zurich, il a visité M. Meyer, qui résidait à

1. Minute et lettre d'expédition, en allemand.

la campagne, à trois lieues de la ville. Le statthalter commence par combler de politesses le secrétaire strasbourgeois; « il a connu ses cousins défunts ». Le 4 septembre, il le fait complimenter par un homonyme, le sieur Meyer, zunftmeister, c'est-à-dire syndic ou chef d'une corporation, et le vice-syndic : ces deux notables le promènent dans la ville pendant toute la journée du 5; M. le statthalter a beaucoup de penchant pour un accommodement, il donne à entendre que Messieurs de Berne seraient mortifiés, s'ils apprenaient le voyage du sieur Frid à Zurich et son abstention quant à Berne; ce serait là une circonstance capable de faire manquer toute l'affaire. Frid hésite, car il ignore les intentions de MM. les XIII; après quelque réflexion, il croit toutefois devoir partir pour Berne; l'affaire étant bien emmanchée à Zurich, et ne lui donnant plus d'occupation ultérieure, Zurich ne donnera point de réponse précise avant d'être autorisée par Berne. Il n'y a pas de temps à perdre; les vacances d'automne vont commencer dans douze jours; pendant ce temps, aucune conférence ne pourra se tenir. Frid espère bien disposer Messieurs de Berne, être approuvé des XIII, et recevoir de nouvelles instructions. Il prie Messeigneurs de croire qu'il n'entreprend ce voyage que dans la pensée de bien remplir sa mission.

Il demande surtout à être instruit, si une proposition du sieur Meyer, concernant d'anciennes pensions que Zurich peut réclamer à Versailles, est acceptable; Zurich offrirait à Strasbourg ces créances à titre de payement; de cette façon, une somme considérable pourrait être réalisée. Il termine en demandant s'il peut en informer M. Tambonneau.

A la date du 10 septembre 1688, nous trouvons au dossier la minute d'une lettre des XIII à M. de Tambonneau : On lui annonce le retour des délégués à Strasbourg, et l'offre de 18,000 florins faite par Zurich et Berne, au lieu de 140,000 florins. — Le sieur Frid a dû en informer Son Excellence. M. de Louvois en a été instruit; à Strasbourg on attend les ordres du Roi. La lettre finit par des remercîments à raison des politesses faites aux délégués à l'ambassade de Soleure.

Le même soir (10 septembre), Strasbourg adresse une lettre de remercîments au Magistrat de Bâle.

Le secrétaire Frid rend compte de son voyage à Berne, dans une lettre datée de Zurich, le 13 septembre 1688. Il a été admirablement accueilli par deux trésoriers adjoints (*kleine Sekelmeister, primi a Consule*) et par deux capitaines autrefois au service de Strasbourg, enfin par deux employés de la chancellerie. Tout ce monde dîne en compagnie de Frid; le repas dure de midi à huit heures du soir. Frid assure à ses convives

ou hôtes, que le Magistrat de Strasbourg regardera ces civilités comme faites à son adresse. *Inter pocula,* Frid fait valoir avec quelques exagérations les motifs qui portent sa ville natale à réclamer le dépôt. Les Bernois, de leur côté, se montrent disposés à un accommodement; ils traiteraient sur l'heure, si Frid avait en mains l'indispensable lettre de créance. La même déclaration est faite par M. Kirchberger, le prévôt en fonctions. Dès que cette formalité serait remplie, Berne hâterait la conclusion de l'affaire.

Le même jour (13 septembre), la Chambre des XIII s'était mise en mesure d'envoyer des instructions au secrétaire Frid[1]. — On refuse, en accusant réception du rapport du 6 septembre, de donner une nouvelle lettre de créance à Frid; on croit que cette pièce serait inutile. Frid est autorisé à recevoir un à-compte de 20,000 florins; mais il doit exiger la délivrance de 50,000 florins. On a écrit dans ce sens à Versailles, et l'on attend des instructions. — A Strasbourg on s'était méfié des bonnes intentions de Zurich et de Berne; car les premières offres étaient de nature à inspirer des doutes. Admettre à titre de payement les pensions que Zurich aurait à réclamer de la cour de France, est chose impossible. Il n'y a point d'objection à ce que Frid communique à M. de Tambonneau le résultat de ses pourparlers, pourvu qu'il n'en résulte point d'inconvénient pour le traité à conclure, et que les villes suisses n'en conçoivent point d'ombrage.

Huit jours plus tard (le 20 septembre[2]), le sieur Frid est rappelé, parce que les vacances d'automne vont commencer en Suisse, et qu'il sera nécessaire de conférer verbalement au sujet des pleins pouvoirs. Frid aura à notifier son départ à Messieurs de Zurich, en ajoutant que cela n'impliquait nullement la rupture des négociations.

Le 25 septembre 1688, le Magistrat de Zurich et de Berne écrit à celui de Strasbourg, à l'occasion du rappel du sieur Frid. Il récapitule cérémonieusement la négociation entamée par les délégués Reiseissen et Mockel, et continuée après leur départ par le sieur Frid. Ce dernier ayant aussi notifié son départ prochain, le Magistrat de Zurich n'a pu se dispenser de lui donner une lettre de congé (*ein Recreditiv*). On témoigne toute satisfaction de l'attitude qu'avaient prise MM. les délégués; on est convaincu que, sur le rapport du sieur Frid, Strasbourg prendra en sérieuse considération les remontrances de Berne et de Zurich; elle ne voudra point qu'une alliance centenaire tourne au préjudice de ses anciens alliés.

---

1. Minute et expédition.
2. Minute et expédition.

Un rapport du secrétaire Frid (7 octobre 1688) sur l'ensemble de l'affaire peut aussi nous servir de récapitulation des faits et des incidents qui se sont produits depuis le 11 août, jour de départ des délégués strasbourgeois pour leur mission en Suisse. — Mais indépendamment de ce sommaire, nous y trouvons pour la première fois la mention du bourgmestre Escher, de Zurich, et des relations de Frid avec ce magistrat, en septembre 1688. Escher proteste de son bon vouloir et reproduit une conversation qu'il a eue avec M. de Tambonneau à la Diète de Bade. « Je suis bien étonné, aurait dit l'ambassadeur de France, je suis bien étonné de la libéralité du canton de Zurich, qui s'étend jusqu'à vouloir donner ses deniers à des gens qui ne lui demandent rien(!) et *auxquels le Roy a dissuadé de ne rien exiger* (*sic*). Et si Messieurs de Berne veulent permettre que le Roy fasse la revue chez eux, de manière et sur le pied qu'il veut, je vous réponds qu'il ne sera plus parlé de cette affaire cy, aussi bien que de celle de Genève, le Roy s'en voulant charger et faire avoir à la ville de Strasbourg un autre équivalent. »

M. Escher pense qu'à raison de ce dire, Berne et Zurich pourraient se dispenser d'entrer en pourparlers; que cependant ils préfèrent en venir à un arrangement à l'amiable avec Strasbourg. Le même discours a été tenu au sieur Frid par les autres membres du gouvernement de Zurich.

Frid part de Zurich pour Berne le 6 septembre; il y arrive le 10, y reçoit un bon accueil chez MM. Tillier et Sinner. En quittant l'auberge de la Couronne à Berne, il apprend que son compte est réglé par le Magistrat. Il retourne à Zurich le 13, y entame de nouvelles négociations; mais Zurich ne veut rien faire sans Berne; on y augure mal du bon vouloir de Strasbourg, parce que les dernières instructions reçues par Frid ne l'autorisaient pas à descendre au-dessous de 20,000 florins. Frid ne peut donc donner grand espoir à ses commettants; il le peut d'autant moins que l'animosité contre la France augmente journellement. On n'en fait point remonter la cause à Strasbourg; mais *on pense que Sa Majesté veut chagriner la Suisse.* « Quelques-uns de ces messieurs, ajoute le rapport, vont plus loin; ils vous blâment de vous être servis de la Cour de France dans cette affaire. L'aigreur du peuple est grande; si l'on tentait à Zurich ou à Berne de faire quelque chose en faveur du Roy, il faudrait s'attendre à de mauvaises paroles. » Louis XIV paraît avoir fait brûler à la même époque des marchandises (du crépon) de la fabrication de Zurich, sous prétexte que l'article n'était pas conforme à la commande de la Cour. « *Il ne faut donc point s'étonner, si à l'avenir ils ne veulent plus entendre parler de levée.* » — Frid met ici le doigt sur la plaie. Les Suisses avaient

évidemment contrarié ou gêné les intentions du Roi dans une affaire de recrutement.

Le secrétaire strasbourgeois cherche à éluder toute discussion à ce sujet; il prie Messieurs de Zurich de se fier au sentiment d'équité de Strasbourg. — Il continue au surplus à se louer des bons procédés qu'on a pour lui. Le 20 septembre on lui a donné une collation sur le lac, en même temps qu'à l'envoyé de Hollande, en compagnie de M. le conseiller Holzhalb, ancien gouverneur de Kibourg, de M. le conseiller Wartmüller, et du sieur Kohn, greffier de la ville.

Le 23 septembre, Frid a reçu sa lettre de rappel, datée du 20. Le lendemain, il fait, de grand matin, une visite au bourgmestre Hirzel, qui témoigne quelque surprise du rappel de Frid, et manifeste son déplaisir de ce que l'on se sépare sans rien terminer; il le prie, en tout cas, de différer d'un jour son départ, pour donner le temps d'expédier une lettre de congé et de satisfaction. Puis Frid fait sa visite d'adieu chez le statthalter Meyer et le trésorier Landhold; la conversation la plus amicale s'engage avec M. Meyer, « qui a toujours été le plus raisonnable ». Ce fonctionnaire avait même offert au gouvernement de Zurich 600 rixdalers de sa fortune privée, pour augmenter d'autant la somme à délivrer à Strasbourg.

Le 25 septembre, Frid reçoit la visite du greffier de la ville, qui lui donne, au nom de Messieurs de Zurich, un témoignage officiel de satisfaction; mais on s'étonne de l'ordre de départ, envoyé si inopinément; on persiste à espérer une solution convenable. Le greffier Kohn annonce au sieur Frid que le Magistrat de Zurich prend les frais d'auberge à sa charge et le prévient qu'il va recevoir une députation officielle. Entre onze heures et midi arrivent en effet MM. Meyer, Landhold, le capitaine Simmler, autrefois au service de Strasbourg, maintenant économe en chef, le zunftmeister Meyer, le vice-greffier Gossviller. — M. le statthalter Meyer prend la parole et répète, en termes choisis, ce que le greffier Kohn avait déjà dit. Le secrétaire Frid remercie à son tour MM. les députés, et donne l'assurance que Strasbourg conserverait les mêmes sentiments de bienveillance et de bon voisinage; que la ville appellerait de tous ses vœux une occasion pour rendre à Zurich la courtoisie dont ses délégués et lui Frid en particulier avaient été l'objet.

On dîne en commun; puis le départ de Frid pour Bade en Argovie a lieu à deux heures.

Avant de quitter, Frid a encore trouvé l'occasion de demander confidentiellement à M. Meyer jusqu'où les cantons iraient dans leurs offres, et ce que l'on pourrait en définitive espérer à ce sujet.

M. Meyer répond à cœur ouvert et en honnête homme, « qu'il pensait que MM. Hirzel, Escher et Landhold étaient d'avis de ne pas offrir au delà de 10,000 thalers, que lui, Meyer, voterait pour 20,000 livres.»

Frid rentre à Strasbourg le 30 septembre. Il espère que l'on a été satisfait de la conduite tenue par lui, et que l'on estimerait qu'il avait agi conformément à son serment et à ses devoirs de fidèle sujet. Il recommande sa famille aux bonnes grâces de Messeigneurs. — Il termine en invoquant la protection du Tout-Puissant sur le gouvernement de Strasbourg et en faisant des vœux pour que les résolutions à prendre par Messeigneurs Régents tournent à la gloire de la chose publique.

Le reste du dossier consiste dans une série de documents, pour la plupart des copies, que l'on avait données à titre d'instructions aux délégués strasbourgeois. En première ligne figurait, bien entendu, le traité du 13 mai 1588, avec une traduction partielle et l'imprimé de Jobin; puis une série de quittances et de réversales des deux villes suisses; enfin des minutes de lettres écrites à Zurich et à Berne, en 1687 et 1688, pour réclamer la délivrance des sommes déposées. — La lettre à l'adresse de Berne est pressante, catégorique; celle pour Zurich beaucoup plus douce, conformément aux intentions du Roi.

Le dossier nous laisse en suspens sur l'issue finale de ces négociations épineuses. On doit supposer qu'elles ont abouti à un arrangement à l'amiable. L'impression finale que nous laisse l'étude de ces documents incomplets est pénible. Strasbourg subissait la dure loi de la nécessité. Soumise désormais à un maître, dont les moindres caprices faisaient loi, l'ancienne ville libre était obligée de renoncer à de fidèles relations, formées à l'époque de son autonomie. Livrée à ses propres inspirations, elle n'aurait évidemment point insisté sur la restitution intégrale d'un dépôt, qui constituait pour elle, à la fin du seizième siècle, et pendant toute la durée de la guerre de Trente ans, un fonds de réserve dans un cas de nécessité extrême, et en tout état de cause une garantie de sécurité. — L'empire germanique ne pouvait plus rien pour Strasbourg; on s'appuyait donc sur les villes suisses, où la similitude des institutions politiques et civiles, et un culte analogue, créaient d'inappréciables sympathies.

L. Spach.

COUP D'ŒIL

SUR

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE RÉGIONNAIRE

DE FRANCE.

I.

Messieurs,

Une étude comparée des travaux d'architecture religieuse dans notre province et dans les pays qui nous environnent a le mérite de rentrer dans les cadres de notre Société et aspire à celui de vous intéresser.

Vous n'avez peut-être pas oublié quelques essais du genre présentés à votre appréciation éclairée et insérés dans nos bulletins. Je parlais des régions du Rhin, de la Suisse et des différents pays de l'Allemagne méridionale. Ces coups d'œil, donnés à vol d'oiseau, puisque la rapidité des locomotions ne permet souvent pas davantage, excitent néanmoins une curiosité légitime, font naître le désir de voir et d'examiner et encouragent nos propres artistes à poursuivre la bonne voie où ils sont entrés, et à se faire les dignes émules de leurs confrères d'autres régions.

Le travail que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la commission, est une dette contractée depuis longtemps et qu'il convient d'acquitter. Après nous être occupés de l'art religieux en Allemagne, il convient de voir ce qu'a fait la France dans ces derniers temps, comment à son tour elle est entrée dans la voie de restauration des monuments dont son sol est couvert, et à quels styles elle s'est arrêtée pour ses constructions nouvelles. On sait que, la première, l'Angleterre est revenue aux bonnes traditions des siècles chrétiens et qu'elle a donné le branle dans cette œuvre de justice et de raison. On dirait même mieux en affirmant que ce pays n'avait jamais totalement quitté ces traditions, qu'il n'eut point une trop grande distance à franchir pour mettre l'ameublement de ses églises en harmonie avec l'architecture et pour donner aux constructions neuves le caractère exact des anciennes. Les églises ogivales élevées en Angleterre

dans ce siècle sont dignes des anciennes, et dépassent de beaucoup en nombre et en mérite ce qui s'est fait en Allemagne. Ce dernier pays eut le mérite de suivre le pas de l'Angleterre sans l'atteindre toutefois; mais nous regardons comme un avantage réel celui d'avoir eu des artistes capables de comprendre le mouvement de l'art religieux d'outre-Manche, et animés du désir de marcher dans ces voies.

La France vient en troisième ligne. Elle était digne d'être la première, puisqu'elle possède sur son territoire les plus beaux modèles des styles chrétiens. C'est sur son sol que l'architecture ogivale a trouvé son berceau, qu'elle s'est développée avec le plus admirable élan et fut portée de là en Angleterre et en Allemagne[1]. Ce qui empêchait la France de garder son rang, ce fut le système centralisateur qui ne rêvait que le style classique grec et romain et avait un souverain mépris pour l'architecture des périodes chrétiennes. Il fallait commencer par briser cet obstacle, rompre des lances avec l'école gouvernementale de Paris, et emporter de haute lutte une victoire qui heureusement n'est plus disputée aujourd'hui. On admet, bien à contre-cœur, il est vrai, que l'église catholique a eu ses styles autorisés, adaptés à ses besoins liturgiques et qui sont une émanation de son dogme. On sait que le style roman-byzantin est enté sur le style primordial des basiliques, comme l'architecture ogivale est la fille glorieuse du genre roman-byzantin; qu'enfin, en architecture, il n'y a ni lacune, ni solution de continuité; que, comme dans la nature, la branche sort du tronc et la fleur de la branche, ainsi les styles chrétiens se succèdent et se complètent.

La France avait bientôt regagné le temps perdu. Entrant résolûment dans les voies des restaurations intelligentes et des constructions traditionnelles, elle produisit en peu de temps des monuments qui feraient honneur aux époques chrétiennes dont elles sont la fidèle copie. Ses artistes se distinguent surtout par l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ils rendent aux monuments ce qu'une époque de décadence leur avait enlevé. Sous ce rapport, celui des bonnes restaurations, elle marche à côté de l'Angleterre et l'emporte de beaucoup sur l'Allemagne. Témoin la sainte chapelle de Paris, que nous citons comme le modèle de toutes les restaurations; témoin l'église abbatiale de Saint-Denis, qui, après avoir subi sous le gouvernement de Juillet une restauration malheureuse, reprend

1. On sait que les édifices de style ogival en Allemagne, les plus anciens et les plus célèbres, sont, je ne dirai pas une copie, mais une imitation des grands monuments de France.

sa physionomie originaire sous la direction d'habiles artistes[1]. Dans l'intérêt de l'art, nous n'avons qu'à féliciter les architectes français; ils font noblement leur devoir, et s'il y avait une réserve à faire, on pourrait critiquer peut-être le trop grand scrupule avec lequel ils cherchent à mettre de l'harmonie entre les édifices sacrés et leur ameublement.

L'Alsace mérite une mention spéciale que nous lui réservons. Depuis plusieurs années elle a secoué le linceul de la torpeur en entrant franchement dans une voie qui mérite les sympathies de notre Société, dont les précieux encouragements sont acquis à l'art religieux de notre province. Dans l'histoire monumentale religieuse, elle joue deux rôles différents. Pour la période romane, elle communique aux régions voisines de la France ce qu'elle a reçu de Charlemagne, les données byzantines transplantées par le grand monarque sur les bords du Rhin. Dans la période ogivale, elle reçoit au lieu de donner, c'est-à-dire qu'elle subit, comme les régions rhénanes et l'Allemagne en général, l'ascendant du style ogival rayonnant de la France sur les pays voisins. Elle accepte l'ogive un peu tard, mais elle produit de beaux modèles dans ce style et Strasbourg finit par être, sous ce rapport, l'école-mère de tous les ateliers d'Allemagne.

Elle eût été digne de prendre les avances sur les provinces voisines dans l'œuvre de restauration de notre siècle, mais elle suivit les erreurs de la métropole française, et c'est dans ces dernières années seulement que le Haut-Rhin d'abord, puis le Bas-Rhin produisirent une série d'édifices religieux de bon style. Nous saluons avec bonheur cette aurore d'une ère de justice et de haute intelligence due aux aspirations du peuple fidèle et secondée par les hommes de l'art. Nous entrerons quelque jour dans le détail des constructions chrétiennes dignes de ce nom, qu'on a élevées sur le sol de notre province, et nous nous contentons de signaler aujourd'hui un mouvement qui ne cessera plus et qui continuera d'être fécondé par les sacrifices incessants faits non-seulement par les communes, mais encore par la générosité du peuple.

II.

Après l'Italie, la France est le pays qui offre le plus grand intérêt architectonique. L'art architectural est la résultante de plusieurs influences déterminantes. On a fait valoir ces influences diverses pour expliquer les

La France monumentale.

1. Telle nous l'avons vue il y a quelques années. Depuis on a signalé, mais pour des détails seulement, des fautes que je n'ai pas eu le loisir de contrôler.

problèmes qu'offrent les monuments de chaque pays; on l'a fait pour la France. L'influence historique n'est point à méconnaître et elle se manifeste notamment pour la partie méridionale du pays par l'action exercée sur lui durant la conquête romaine. Pour la région rhénane et les pays voisins, le travail d'un monarque qui fut un grand génie, de Charlemagne, se fait remarquer par l'introduction des données byzantines, auxquelles on resta fidèle à travers le moyen âge et jusque dans la période ogivale. Nous nous abstenons de relever les influences topographiques et climatériques et nous nous attachons à faire ressortir une action toute matérielle, celle des matériaux, de l'appareil local, sur le développement de l'art.

Voici ce qui nous a semblé digne d'être noté à la suite d'un voyage entrepris en 1872, dans un but archéologique et religieux, voyage qui comprenait presque la totalité de la France. Une de mes préoccupations dans mes pérégrinations, c'est de m'expliquer l'architecture dans ses détails par la nature de la pierre qui entre dans les constructions, et d'opérer un certain classement selon la nature du sol. J'appellerai donc *terre grise* les contrées qui séparent les Vosges de Paris. Ces provinces correspondent aux bassins de la Meuse et de la Marne et renferment sans conteste les constructions ogivales les plus magistrales. Je les appelle *terre grise,* de la nuance de la pierre mise en usage. Celle-ci est très-propre à la sculpture abritée, le grain de cette espèce de calcaire qu'on rencontre depuis la Belgique jusques et au delà de l'Ile-de-France, est fin, facile à fouiller et très-favorable à reproduire les détails les plus subtils de la statuaire et de l'ornementation. Mais cette pierre ne supporte qu'imparfaitement l'action atmosphérique; elle tombe en poussière. C'est navrant à voir, mais sans remède. C'est comme un homme dont les extrémités sont rongées par la lèpre. Les monuments les plus réputés vieillissent avant l'âge; ils présentent avec leurs statues cariées, leurs sculptures écornées, un contraste frappant avec la fraîcheur de la cathédrale de Strasbourg, dont la pierre durcit au contact de l'air et qui semble sortir du moule, comparée à la cathédrale de Reims si belle et si parfaite, mais qui pèche par une infériorité de matériaux palpable. C'est ainsi que la Sainte-Chapelle de Paris a dû recevoir un revêtement neuf complet; c'est pour le même motif que Notre-Dame de Paris a renouvelé presque toute sa statuaire et la plupart des détails architectoniques de l'extérieur. La terre grise ne porte pas bonheur à ses édifices religieux. Dans le bassin supérieur de la Seine, dans celui de l'Yonne et de la Saône, les bons matériaux abondent et c'est la Bourgogne qui en profite. Ce pays privilégié de la na-

ture le fut encore par l'admirable mouvement imprimé aux constructions religieuses par l'école de Cluny et de Cîteaux. Les grès durs et tendres, le calcaire bien conditionné, très-résistant, sont abondants; les églises en général sont bien bâties et bien conservées; la sculpture, le profilage sont parfaitement traités, richement accentués. On doit cette observation à M. Viollet-Leduc.

Le plateau central de la France est en grande partie granitique; le granit est grisâtre, d'une nuance particulière; il donne de grands blocs difficiles à travailler et parfaitement impropres à la sculpture ornementée. Aussi les monuments ne se distinguent-ils pas par la finesse de leur exécution; ils sont d'une simplicité presque sévère, ils gardent les formes du roman et n'osent se hasarder que timidement sur le domaine des richesses ogivales. Le granit, difficile à dégrossir et résistant aux meilleurs ciseaux, n'est pas plus durable pour cela et ne peut rivaliser avec le grès des Vosges. L'influence de l'atmosphère l'entame et les édifices prennent vite un aspect de vétusté qu'ils n'ont point.

Passant du plateau central vers les régions méridionales, nous trouvons la haute Auvergne avec ses grandes ramifications de montagnes. C'est la *terre noire*. La pierre basaltique, la lave des nombreux volcans depuis longtemps éteints fournissent des matériaux de construction inépuisables. Durs comme du métal, ils sont très-propres aux constructions simples, mais la sculpture est impraticable. Les édifices sont d'une sévérité grande, le style est exclusivement roman, à l'exception de la seule cathédrale de Clermont. Les architectes rachètent cette sévérité par une espèce de marqueterie faite de pierre blanche et noire, soudée avec du ciment rouge et étendue sur les surfaces. La statuaire dans ces conditions est presque nulle et ses formes sont grossières.

Le bassin de la Garonne, occupant les provinces de l'ancienne Aquitaine, forme ce que nous appelons la *terre jaune*. Elle est jaune en effet; formée du limon de ce fleuve, elle fournit une excellente brique qui entre dans toutes les constructions, préférablement à la pierre souvent rare et rarement bonne. La teinte jaune prédomine; des villes entières, Bordeaux par exemple, sont jaunes d'une extrémité à l'autre. C'est une singularité qui frappe le touriste et qui s'explique par la nature du terrain. Quand on approche des Pyrénées, les marbres commencent à paraître et la sculpture immédiatement s'en ressent.

J'appellerai le bassin du Rhône et les rives de la Méditerranée la *terre blanche*. Les montagnes sont des calcaires calcinés par les rayons d'un soleil ardent; pour la plupart elles sont dénudées, ce qui enlève à ces con-

trées si belles et si intéressantes un charme que la verdure des montagnes leur rendrait. Chemins poudreux, sol brûlé — tel est le caractère de la Provence et des provinces adjacentes. Les édifices portent cette teinte blanchâtre; c'est le calcaire des Alpes maritimes qui est employé de préférence, espèce de marbre qui se prête à la sculpture et la fait avantageusement ressortir sur celle des provinces du centre et des bords de l'Atlantique. Un exemple fera comprendre ce contraste : c'est Saint-Trophime d'Arles comparé à Notre-Dame de Poitiers. Les deux édifices sont à peu près contemporains, de style roman, douzième siècle: les deux façades sont citées comme des plus intéressantes pour leur statuaire et les détails d'ornementation. Mais à Poitiers les artistes avaient affaire à une matière rebelle et stérile et leur talent ne pouvait dominer cette insurmontable difficulté. Arles, au contraire, avait la ressource de son marbre et Saint-Trophime devint facilement, le talent des sculpteurs aidant, un modèle de fini et de délicatesse.

Le bassin du Rhin méritera l'appellation de *terre rouge*. Ainsi le Jura et les Vosges surtout, sur le long parcours du grand fleuve, fournissent des matériaux d'une beauté et d'une bonté exceptionnelles. C'est le grès bigarré, qui formera la base des constructions, qui entrera comme grand et petit appareil dans les édifices religieux. La belle couleur rouge, souvent d'une teinte violâtre, prête aux églises un aspect très-grandiose, très-monumental. Le grès bigarré des Vosges n'est pas partout de même qualité, mais en général il est on ne saurait plus propre à l'architecture. Du ballon d'Alsace jusqu'à Mayence il passe par tous les degrés de grain et de coloration rougeâtre; sa qualité la plus élevée il semble l'atteindre dans les carrières du Kronthal près de Wasselonne, à la base des montagnes dominées par le Schnéeberg. Il est aussi fort beau sur le versant occidental des Vosges, où il entra jadis dans les curieuses constructions du monastère de Jointure (Saint-Dié) et de la vallée de Galilée.

Il y a donc en France la terre grise du bassin de la Meuse, de la Marne et de la Seine; la terre grise-granitique du centre; la terre noire de l'Auvergne et des ramifications des Dômes; la terre jaune du bassin de la Garonne; la terre blanche des bords de la Méditerranée et du bassin du Rhône; la terre rouge enfin du Jura et des Vosges. Ces données sont générales; les exceptions existent et nous les admettons; mais nous les passons sous silence pour ne pas brouiller la clarté de ces divisions génériques.

III.

Matériaux de sculpture et de construction en France.

L'influence des matériaux sur l'architecture en général et sur la sculpture en particulier est naturelle; on la constate partout; elle n'est niable nulle part. Trois sortes de pierres en France se font surtout remarquer par leurs qualités favorables: les calcaires crayeux de la Champagne et de l'Ile-de-France, qui ont produit Reims, Troyes, Châlons, Notre-Dame de Paris, Chartres, et qui se prolongent jusqu'à Bourges; les marbres des Alpes et des Pyrénées, qui défraient la statuaire du midi de la France; et enfin les grès des Vosges. Pour les constructions en général, nous croyons que la préférence est acquise au grès bigarré des Vosges, et pour la statuaire en particulier, ainsi que pour la sculpture ornementée, cette pierre occupe incontestablement le premier rang. Le marbre blanc de qualité supérieure est sans doute une matière hors ligne; mais par sa rareté et son prix il ne peut entrer que par exception dans les bâtisses. Le grès rouge et quelquefois blanc des Vosges fournit un appareil parfait, des assises belles et régulières; il se prête aux moulures les plus diverses et les plus fouillées, aux ornements de végétaux les plus variés et les plus délicats; il donne enfin des blocs d'une grosseur énorme pour la statuaire de toutes proportions. Souvent son grain égal et dense est taillable comme le marbre, et sa solidité défie la durée des siècles et l'action des saisons. Que le marbre du Midi résiste aux influences de l'air, ce n'est pas merveille; le ciel méridional, qui varie peu, lui est propice. Mais le grès des Vosges subit sans s'altérer la variabilité atmosphérique; il endure le froid sans se carier; il se laisse pénétrer de la pluie et garde la souplesse de son poli. Ses avantages sont surtout remarquables quand on les compare au calcaire champenois. La craie de ces parages est excellente à manier par le ciseau; toute jeune, elle est charmante de délicatesse et les statues sorties des ateliers des grands artistes du domaine royal sont d'une beauté de formes et d'un fini d'exécution qui leur assurent le premier rang sans conteste. Il ne manque à cette pierre qu'une qualité: la durée; elle ne supporte point l'action de l'air; au lieu de durcir à ce contact, comme le grès des Vosges, elle s'entame et tombe en poussière.

La France se partage pour la sculpture, en suite de la qualité de la pierre, en trois régions principales: Celle du domaine royal, dont le centre est Paris et qui règne dans les provinces environnantes à des distances variables. Cette région a produit, comme les plus grands et les plus célèbres monuments, la sculpture la plus achevée et la statuaire chrétienne

la plus parfaite en deçà des Alpes. Reims, Chartres et Bourges résument comme une trilogie admirable le génie si bien inspiré des architectes du douzième et treizième siècle. La seconde région sculpturale est celle du Midi et en particulier la Provence. Nous connaissons les avantages de la pierre mise en usage; pour le style et le genre de la sculpture, on y a suivi assez fidèlement les traditions romaines. Ces traditions sont excellentes, et nous nous gardons de faire au Midi le reproche de n'avoir point voulu abandonner pour l'ogive du Nord son style antique et vénérable. La troisième région, enfin, est formée des provinces baignées par les flots du Rhin. Les matériaux y sont parfaits; la sculpture ogivale est d'un fini qui ne laisse rien à désirer, mais elle est maigre et grêle, et inférieure de beaucoup en dessin et en formes correctes à la statuaire de la première région. Nous ne savons ce que les artistes du domaine royal eussent produit, s'ils avaient eu, sous l'influence du courant prodigieux qui les dominait, les beaux blocs des Vosges sous leur main habile. On reproche aux sculpteurs de l'école de Strasbourg une infériorité de dessin, de dignité, de pose, comparée aux belles statues du bassin de la Marne et de la Seine. Le reproche est fondé et je n'essaierai point de l'atténuer. La statuaire des bords du Rhin est une copie, comme son architecture ogivale est une imitation de celle de France. Le copiste est venu tard et il ne sut point égaler les œuvres du maître. Nous avons déjà fait remarquer que l'art roman des bords du Rhin faisait école aux temps de Charlemagne et se propageait vers le centre de la France. Dans la période ogivale au contraire, la vallée du Rhin recevait au lieu de donner; c'est la France qui devint partie donnante et exerça une action prépondérante sur les pays voisins.

IV.

Styles. L'histoire de l'architecture religieuse en France se résume ainsi qu'il suit: Style de la première basilique chrétienne ou romaine; style roman-byzantin; style ogival; style de la Renaissance et enfin style de restauration du siècle actuel.

La France reçut le christianisme de fort bonne heure, et avec lui s'introduisit le style de la première basilique chrétienne ou latine, dès que les persécutions qui sévissaient souvent dans les Gaules, laissaient aux chrétiens assez de liberté pour s'occuper de leurs sanctuaires. Évangélisée la première par l'apostolat de saint Lazare et de saint Maximin, la Provence admettait les données architectoniques de Rome, et il y eut peu de différence de style entre les édifices qui s'élevaient simultanément en Italie et

dans les Gaules. L'architecture chrétienne se répandait avec les efforts des prédicateurs de l'Évangile; la Lyonnaise, l'Aquitaine et bientôt l'antique Lutèce reçurent la foi dont l'expression se traduisait en constructions religieuses telles qu'on les comprenait alors. L'architecture romaine ou romane primordiale était donc la première admise et pratiquée dans les Gaules; les provinces méditerranéennes s'alimentaient incessamment des influences romaines, et ces traditions se propageaient vers le nord et l'ouest du pays, à tel point qu'elles restèrent prépondérantes et se modifièrent peu dans la suite. C'est la vivacité de ces traditions qui faisait souvent écarter les formes du style romano-byzantin et jusqu'au style ogival. Celui-ci, comme on sait, n'a jamais pu prendre racine dans ces régions et n'y est représenté que par des exemples isolés et incomplets. De Marseille jusqu'en Bourgogne, dans la vallée du Rhône et de la Saône, la tradition romaine mélangée de détails antiques restait en honneur et se trouve imprimée sur les édifices religieux.

Vint le style roman secondaire, appelé quelquefois, peut-être à tort, style byzantin. Développé au nord de l'Italie, d'où Charlemagne semble l'avoir transféré sur les bords du Rhin, en le mélangeant de données orientales, il poussa vers le Nord et s'acclimata surtout en Normandie et dans les contrées adjacentes. D'autre part il entra par une autre porte dans les provinces méridionales de la France, où néanmoins il ne réussit point à faire oublier le style roman primordial. Le règne du style roman-byzantin fut long et glorieux. Intronisé dans la vallée du Rhin, il poussa ses rameaux sur les deux rives du fleuve, pénétra d'une part en France par cette voie et d'autre part en Allemagne. Il se développa dans la vallée du Rhin dans de très-larges proportions, et y continuait d'être pratiqué quand le style ogival était déjà florissant en France. Jusqu'à quel point le style roman secondaire peut-il s'appeler byzantin? Il est difficile de le dire, puisqu'il nous semble impossible de déterminer au juste la part que l'Italie et l'Orient prenaient à son développement. Les relations de Charlemagne avec Byzance, quelque réelles qu'elles fussent, me portent difficilement à admettre une prépondérance sur les rapports plus naturels et plus faciles avec la haute Italie, laquelle, dans mon opinion, peut revendiquer une part plus large dans l'admission de ce style dans nos contrées rhénanes.

Mais l'Orient en somme eut, par le commerce que les provinces méridionales entretenaient avec le Levant, le mérite de fournir à la France ses formes architectoniques, et M. Viollet-Leduc constate[1] que ces idées, por-

1. *Dictionnaire d'architecture*, t. I.

tées d'une part vers le Nord par la Méditerranée et arrivant d'autre part des contrées rhénanes où Charlemagne leur avait donné asile, se rencontrèrent et se mélangèrent dans la Haute-Saône, la Bourgogne et la Champagne.

Dans la période romane secondaire une autre influence orientale se fait sentir dans le Midi et dans toute la province d'Aquitaine. C'est le système des coupoles. On en fait honneur en particulier à Venise, et plus expressément à Saint-Marc de Venise, création byzantine, et qui des bords de l'Adriatique fut importée, pour son système des coupoles, dans une partie considérable de la France. Venue des rives de la mer Noire en Italie d'abord, puis sur les bords du Rhin, où elle est admise au point d'intersection de la croix des grandes basiliques romanes de Spire, de Worms et de Mayence; transférée directement de Venise dans le midi de la France, où elle choisit dans le Périgord et le Limousin son foyer de rayonnement; embrassant bientôt toutes les contrées au nord de la Garonne; allant de Saint-Front de Périgueux à Notre-Dame du Puy dans le Vélay, la coupole, se modifiant selon les circonstances, traverse toute l'époque romano-byzantine et n'est pas détrônée dans la période ogivale, où elle se fait valoir encore dans la cathédrale de Poitiers. Elle devait cette rapide extension aux fréquents rapports commerciaux entre le Limousin et le Périgord avec la république de Venise, dont les marchands abordaient à Marseille et prenaient par terre le chemin de Limoges avec leurs marchandises. C'est un point intéressant à noter dans l'histoire de l'art en France.

Je dirai peu du style ogival, plus connu et aujourd'hui généralement préféré pour les constructions nouvelles. Son règne si brillant commence à la fin du douzième siècle et son foyer se trouvait dans le domaine royal. Il me suffit de constater derechef que ce style, le point culminant de l'art chrétien, est entièrement français, que les autres pays, comme l'Angleterre et l'Allemagne, sont venus le prendre en France, mais que leurs copies n'ont jamais pu atteindre à la grandeur ni à la perfection des formes originales. C'est du reste un point universellement admis aujourd'hui. Je suis de ceux qui ne vont point déterrer en Orient, ni en Espagne, ni en Sicile cette belle conception humaine. Je demeure convaincu que l'ogive est un nouvel effort chrétien dans l'art religieux, le dernier et peut-être le plus étonnant; que le génie actif de l'artiste chrétien, après avoir épuisé les beautés des formes romanes, dut trouver l'ogive et avec elle les données de ce style, comme la fleur sort de la branche de l'arbre. Son règne, parti du centre nord de la France, prit les plus larges développements, bien moins vers le Midi que du côté du Nord et de l'Ouest, et moins aussi dans

les régions rhénanes, où l'on s'obstinait à rester fidèle au genre roman. Quant à l'Italie, elle ne pouvait se résoudre à accueillir d'une manière sérieuse le style ogival, et dans les régions méridionales de France il n'apparaît que d'une manière sporadique, comme à Clermont, à Saint-Maximin en Provence, à Narbonne, à Bordeaux; encore dans ces deux dernières villes, les cathédrales ogivales ne peuvent être comparées à celles du Nord.

La Renaissance fut peut-être moins active en France que dans d'autres contrées, et partant moins funeste à la belle architecture chrétienne dont les deux principaux styles continuaient à rester en honneur. Les révolutions politiques faisaient subir des points d'arrêt au développement de l'art. Dans le Midi, la guerre des Albigeois au treizième siècle paralysa l'élan des artistes; plus tard la Réforme porta aux arts de funestes coups, et enfin la révolution française fit jouer son marteau démolisseur et priva le pays d'un nombre incalculable de beaux monuments. Les efforts très-louables qu'on fait de nos jours, soit pour réhabiliter la belle architecture chrétienne dans les esprits, soit pour restaurer les monuments dégradés, soit enfin pour en créer de nouveaux dans des styles autorisés, sont dignes de remarque, et nous verrons à la fin de ce travail quelques-uns des résultats qui ont jusqu'ici couronné ces nobles efforts.

V.

Tour de France archéologique.

Je me permets enfin, après tous ces préliminaires, d'inviter les membres de notre Société à suivre le voyageur dans son tour de France archéologique. Après ce qui a été dit jusqu'ici, vous comprendrez sans beaucoup de remarques ce que je crois utile de vous soumettre pour donner une idée nette de l'art religieux en France.

De l'Alsace à Paris.

De l'Alsace à Paris nous ne nous arrêtons que pour constater à Toul les dégâts causés par le bombardement à la jolie cathédrale du siége épiscopal illustré au onzième siècle par l'évêque Hugues de Dagsbourg, plus tard saint Léon IX sur le siége de Rome. Nous saluons de loin les cathédrales de Troyes, de Reims et de Châlons, métropoles splendides de la Champagne. A Paris les nouvelles constructions religieuses ont un mérite relatif; mais on attend encore un monument neuf vraiment magistral. La Sainte-Chapelle pour la partie inférieure avance sa restauration, Notre-Dame continue la sienne sous l'habile direction de M. Viollet-Leduc et Saint-Denis guérit les plaies que lui avait faites un restaurateur peu intelligent sous le régime de Juillet.

La Touraine.

Nous partons pour la Touraine, sans nous arrêter ni à Orléans, ni à

Blois, et nous abordons à Tours sur la Loire. La grande célébrité de Tours ne sont ni son beau site, ni ses monuments passés et présents, c'est son grand évêque, saint Martin, le disciple chéri du grand saint Hilaire de Poitiers. Le pays semble tout embaumé encore des vertus de ce saint pontife, l'apôtre de la Touraine. On oublie ce qu'est la ville, travaillée, dit-on, par les hommes de la république rouge; on s'adresse à un peuple qui n'a pas oublié ses belles traditions, et on touche par les sanctuaires existants ou détruits au siècle du thaumaturge des Gaules. La cathédrale de Saint-Gatien, édifice ogival du treizième siècle en bonne partie, ne répond pas à mon attente. Il faut voir Saint-Gatien en venant du Sud, non pas en venant du centre des grandes cathédrales. Celle de Tours n'a point la majesté que nous rêvions. Le sanctuaire et les chapelles qui le pourtournent sont remarquables, les anciens vitraux fort beaux; mais la façade est d'un gothique avancé, trop chargé; la pierre blanche résiste peu à l'action atmosphérique. Le chœur offre une forte déviation de l'axe des nefs, particularité fort saillante dans un grand nombre d'édifices de ces provinces. L'ameublement du monument est modeste.

Le jugement que nous portons sur la cathédrale, nous nous permettons de le répéter pour les autres monuments de Tours; ils ne me semblent pas de tous points dignes de la réputation de Tours, ni Saint-Julien, ni Notre-Dame-la-Riche avec son abside coupée à angles droits. Tours doit avoir été jadis plus riche en édifices sacrés. Elle possédait, du moins, dans la basilique de Saint-Martin, où reposait jusqu'à la Réforme le corps du grand évêque, un monument digne de lui et de la cité du saint. Cette basilique, rebâtie plusieurs fois et toujours pleine de magnificence, fut enfin démolie dans la révolution. Depuis, une rue passe sur son emplacement[1], et on avait perdu jusqu'à la trace de l'endroit vénéré où la chrétienté venait en pèlerinage. Les bons Tourangeaux ne s'en consolaient point, et quand dans ces dernières années on retrouva miraculeusement le lieu saint, quand les ouvriers dirigés par des mains habiles eurent déterré sous les fondements de deux maisons le caveau qui avait abrité de longs siècles la châsse du saint, ce fut avec un élan irrésistible qu'on déblaya ces fondements, et que l'on réunit spontanément les grandes sommes nécessaires pour relever ce tombeau et rebâtir la basilique. Tous les pays chrétiens prirent part à l'œuvre; bientôt, sans doute, le vœu commun des fidèles trouvera sa réalisation et la tombe de saint Martin redeviendra glorieuse. Ce sera pour la cité et pour le pays un honneur et une bénédiction. En attendant on

1. *Notice sur le tombeau de saint Martin*, avec planches. Tours, Mame, 1861.

éleva une spacieuse chapelle et on restaura le caveau sur lequel on célèbre le sacrifice sans tache.

On ne visite pas Tours sans aller voir Marmoutiers. C'était le lieu le plus cher au saint évêque, qui aimait à s'y retirer pour passer la nuit en oraison dans une grotte qui existe encore. C'est en même temps un des célèbres berceaux de la vie monastique en France. Saint Martin y réunit en communauté ses disciples qu'il forma à la vie contemplative et active; Marmoutiers devint une pépinière d'évêques et d'abbés. Malheureusement la main des révolutionnaires y passa; la belle église élevée près de la sainte grotte fut démolie avec d'autres sanctuaires de cette touchante retraite. Un établissement du Sacré-Cœur s'y trouve aujourd'hui; on conserva et on restaura avec soin des restes de l'ancien cloître, et chaque jour en creusant le sol on découvre les substructions d'anciens monuments. On quitte à grand regret des lieux sanctifiés par tant de souvenirs. C'est un petit paradis sur les bords fleuris et fertiles de la Loire.

Avant de quitter Tours et l'érudit chanoine Janvier, qui s'était mis avec un empressement charmant à la disposition du pèlerin alsacien, saluons en passant le château du Plessis, où mourut Louis XI entre les bras de saint François de Paule, qu'il avait fait appeler de l'Italie pour soulager sa conscience. Le saint fondateur de l'ordre des Minimes éleva près du château du roi un monastère qui existe encore, où il mourut et où l'on montre, plantée des mains du saint, une aubépine devenue un arbre considérable et vivant encore.

Le Poitou.

Nous entrons dans le Poitou, région qui reçut son branle architectonique autant et plus du Midi que du Nord. On y trouve l'influence du système à coupoles implanté de Venise et d'Orient, et le style, dans ses particularités, est digne de remarque. Poitiers est à tous égards une ville intéressante, toute saturée d'anciennes traditions chrétiennes, qui se traduisent dans ses rues, ses palais, ses églises. Notre cadre nous oblige à toucher à ces richesses, non pas à les traiter. Sans parler du *temple de Saint-Jean,* ancien baptistère composé de colonnes et de restes antiques et l'un des monuments rares qui remontent au sixième siècle de notre ère, nous dirons que le type roman et ogival poitevin se résume dans les églises Notre-Dame et Saint-Hilaire d'une part, la cathédrale et Sainte-Radegonde de l'autre. La façade de Notre-Dame est d'une grande richesse sculpturale sur une pierre calcaire et friable, fort peu propre à être finement traitée; elle est reproduite dans tous les ouvrages d'archéologie. L'église de Saint-Hilaire, qui abrite les restes du glorieux apôtre du Poitou, est une belle et grandiose création du douzième siècle. Restée inachevée, elle est en voie

d'achèvement et ce sera le plus beau monument de Poitiers. La cathédrale est un magnifique édifice ogival de trois nefs, éclairé par les baies des collatéraux, avec voûtes à coupoles. Peu de travées, mais d'un très-fort diamètre; ensemble grandiose et tout étrange; mélange de données diverses. Les vitraux sont anciens et précieux, la statuaire des portails est curieuse, malheureusement endommagée par l'action de l'air. L'église de Sainte-Radegonde est le grand but des pèlerins du Poitou, et ce sanctuaire, le palladium des Poitevins, est très-visité. L'église est à une nef, ogivale de transition, grande et spacieuse; cette particularité se répète à mesure que l'on avance vers le Midi. Elle est adaptée à une abside romane, fort curieuse, qui s'élève sur une crypte peu étendue. On voit dans cette dernière le sarcophage avec les restes de la sainte reine, pièce monumentale, de l'époque de sainte Radegonde, et couverts d'ornements sculptés de valeur. L'abside, entourée de chapelles, s'appuie sur des colonnes à chapiteaux fort massifs.

Style poitevin. Quelques indications feront ressortir les marques distinctives du style poitevin, sorti, comme je le disais, de la double action venue du Nord et du Midi. Arcatures blindées romanes, coupant les surfaces; chevets souvent coupés à angles droits, au lieu du cercle ou du polygone; voûtes à coupoles jusque dans les édifices ogivaux; travées très-larges, peu nombreuses et qui obligent à donner aux voûtes une élévation fort considérable; nefs abritées sous un même toit et éclairées par conséquent par les baies des collatéraux; enfin églises à une seule nef, romanes et ogivales, cathédrales comme autres. Si M. Viollet-Leduc attribue cette dernière particularité à la détresse financière, suite de guerres de religion, nous croyons qu'il se trompe; le Poitou, du moins, n'a pas eu à souffrir particulièrement de ce fléau. J'y vois plutôt une idée orientale, sortie du système des coupoles et appliquée aux églises de forme latine. La nouvelle cathédrale de Marseille qui s'achève en ce moment, n'a qu'une nef; Notre-Dame de la Garde et l'église de Lourdes sont dans le même cas; Bordeaux, Cahors, etc., également.

Un lien, ancien déjà, unit quelque peu l'Alsace à Poitiers. Saint Fridolin, Irlandais d'origine, vint au septième siècle dans les Gaules prêcher l'Évangile et fut élu abbé du célèbre monastère de Saint-Hilaire de Poitiers. Il retrouva les reliques de cet apôtre et contribua puissamment à propager la vénération pour le célèbre père de l'Église. Puis il quitta le Poitou, prêcha la foi sur tout le parcours jusqu'en Alsace, vint à Strasbourg pour y faire entendre sa voix, évangélisa la contrée rhénane supérieure, fonda l'abbaye de Säckingen sur le Rhin et y fut déposé après sa mort. Aux envi-

rons de Poitiers se trouve aussi le monastère de Ligugé, plus ancien encore que Marmoutiers près de Tours, et fondé par saint Hilaire. On le dit fort curieux, mais mes loisirs ne me permirent point de le visiter.

J'eus hâte de traverser le Poitou et le Limousin et d'aborder à la capitale du Périgord.

VI.

Saint-Front de Périgueux; Bordeaux et Toulouse.

L'architecture romane du Périgord et des contrées voisines se résume dans la cathédrale de Saint-Front, pour laquelle je fis un détour considérable, que je ne regrette point. Le plan de Saint-Front est tout oriental, copie presque exacte de Saint-Marc de Venise: croix grecque avec cinq coupoles grandes et égales. L'exécution est tout occidentale, sobre de détails; grandes et belles proportions, ensemble original et imposant. Les coupoles s'appuient sur des pendentifs, pilastres colossaux percés d'ouvertures cintrées; analogies frappantes avec la cathédrale du Puy, qui pourtant est moins ancienne. La tour s'élève sur le porche, haute, isolée, lourde, étagée de plusieurs pourtours de pilastres. Ce curieux monument subit sous la direction de l'architecte, M. Abadie, presqu'une transformation; elle redeviendra ce qu'elle fut à l'origine, mais perdra ce que d'autres siècles y avaient ajouté, entre autres une abside ogivale. L'appareil est un calcaire gris, assez dur, mais impropre à la statuaire. Celle-ci brille entièrement par son absence.

Dans son genre, Saint-Front est un monument hors ligne: oriental par le plan, occidental par l'exécution; il est d'un architecte du pays qui alla copier Saint-Marc de Venise ou quelque basilique de Byzance. Le système à coupole y est tout développé; il a dû contribuer à le répandre et à le maintenir dans le pays.

Nous sommes dans l'ancienne province d'Aquitaine et il convient de faire une apparition dans la célèbre capitale. Bordeaux, ville de commerce, heureusement située au confluent de deux fleuves, jaune comme le limon que charrie la Garonne, ne se distingue point par le nombre ni par la beauté de ses églises. Quatre seulement méritent l'attention du touriste, et c'est trop peu. C'est, du reste, ce qui frappe à Marseille. La cathédrale ogivale est à une nef, large, la retombée des voûtes est soutenue par des murs peu élevés, ce qui est une disgrâce. L'entretien laisse bien à désirer et c'est un tort que se donnent la plupart des églises du Midi. Malgré la nef unique, la façade a deux tours à flèches de pierres fort élancées. L'église de Saint-Seurin est du treizième siècle; portail latéral magnifique, belle statuaire.

Crypte remarquable remontant à la première période chrétienne; sarcophage chrétien des premiers temps. Sainte-Croix est située dans la vieille ville, elle est du onzième siècle en partie; le portail du douzième siècle est très-digne d'intérêt par ses fines sculptures. Saint-Michel, enfin, est une grande et belle église du quinzième siècle avec d'assez beaux vitraux neufs. En général je ne trouve ni beaux autels, ni ameublement digne; les chaires sont partout d'énormes pièces ventrues, sans grâce. La statuaire de la bonne époque est assez bien fournie; la pierre est bonne à tailler, mais peu résistante.

Je quitte la belle ville de Bordeaux pour m'approcher des Pyrénées; je touche au berceau de saint Vincent de Paul, l'apôtre de la charité, sans pouvoir le visiter et j'arrive à Pau où se présente sur la terrasse élevée le beau panorama des Pyrénées. Site enchanteur. Deux choses attirent l'attention, le château de Henri IV, qu'il faut visiter, et l'église neuve de Saint-Martin, élevée d'après les plans de M. Böswilwald, notre compatriote. L'habile architecte y mélange l'ogive d'un peu de mauresque, grâce à la proximité de l'Espagne, sans doute, où régnait jadis ce genre, et il le fait entrer même dans la composition du ciboire du maître-autel qu'il a surmonté d'une calotte de dôme. Ne condamnons point cette fantaisie d'artiste; il voulait probablement y mettre un souvenir historique, mais il faut du temps pour se familiariser avec ce détail plus ou moins oriental, ou espagnol, ou vénitien peut-être. Je ne dirai rien du château de Henri IV, dont le nom est si populaire dans le pays; le château a eu les honneurs d'une récente restauration et d'un ameublement qui offre des réminiscences historiques d'un haut intérêt.

Je ne pouvais me refuser la jouissance de faire une pointe dans une des vallées célèbres et pittoresques des Pyrénées. Je dus choisir celle qui est plus rapprochée de Pau et où se portent à cette heure les multitudes fidèles, désireuses de s'édifier dans le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. On y a élevé, au-dessus de la grotte des apparitions, un magnifique sanctuaire tout de marbre blanc, ogival, à une seule nef, avec crypte aussi étendue que le monument, pour satisfaire à l'empressement des prêtres et des pèlerins. Plus au fond de la vallée vers Cauterets se trouve, sur un mamelon élevé, une des églises romanes les plus anciennes et les plus remarquables du pays, celle de Saint-Savin. L'apôtre du pays y a trouvé son tombeau et il ne faut pas confondre ce sanctuaire avec celui de même nom et fort remarquable aussi qui se trouve en Poitou.

Toulouse et ses monuments.

En sortant des montagnes, je regagne la plaine; c'est celle de la Garonne, qui me conduit dans l'ancienne capitale des comtes de Toulouse. Toulouse

est tout à fait grande ville; le commerce y est actif, la Garonne, fleuve considérable, le favorise. Mais les monuments religieux et autres ne semblent point jouir de grandes faveurs; le capitole, cet hôtel de ville historique et très-intéressant, est négligé à un point qui navre le cœur, et j'ajoute que la généralité des églises l'est au moins autant. Je ne dirai rien de la cathédrale, amas de constructions ogivales d'un plan indéfinissable, et d'un ameublement que je m'abstiens de caractériser. Un certain nombre d'églises, celles des Dominicains et des Jacobins entre autres, édifices de très-fortes dimensions, sont abandonnées. Parmi celles qui restent consacrées au culte, nous nommons la Daurade, la Dalbade et surtout Saint-Sernin.

La Daurade, jadis célèbre par ses riches dorures et ses belles traditions, est une église moderne en forme de croix et qui remplace peu dignement l'ancienne. La Dalbade, c'est-à-dire la blanche, n'est ni blanche ni belle; immense construction en briques de la Garonne, ogivale de la dernière époque, d'un style impossible à notre sentiment et meublée à l'avenant. Qu'est devenu le goût chrétien dans un pays aussi riche, aussi favorisé de la nature? On se le demande, et on n'est pas compris quand on le demande aux habitants. Les guerres de religion, à commencer par celle des Albigeois, portent en partie la responsabilité de la dégénérescence des arts; ces troubles toutefois n'ont pu que les entraver transitoirement, non les détruire.

Heureusement Saint-Sernin existe pour sauver l'honneur du pays. C'est le bijou de l'architecture religieuse du Midi, ce qui ne veut pas dire qu'il est le modèle de la propreté. Le manque d'une qualité aussi précieuse nous a souvent frappé, mais nulle part autant qu'à Toulouse. Saint-Sernin, du nom de Saint-Saturnin, premier apôtre du pays et dont la châsse surmonte le maître-autel, est, depuis que l'église abbatiale de Cluny est détruite, le monument roman-secondaire le plus considérable de France. Il est aussi le plus digne d'être étudié. L'église est à cinq nefs d'élévation inégale; elle a onze travées en long, des transepts fort étendus, avec des chapelles dans les angles et au pourtour de l'abside. Comme conception de plan, c'est parfait; comme exécution c'est un modèle. On y ferait facilement un cours d'archéologie très-fructueux. L'extérieur se présente favorablement; on s'occupe de sa restauration; l'intérieur en aurait tout aussi besoin. C'est le sanctuaire le plus riche de reliques précieuses en deçà des Alpes. Sa crypte en est pleine, les chapelles de l'abside en offrent des plus vénérables; il y en a de très-considérables de dix Apôtres. Celles de l'Ange de l'école saint Thomas d'Aquin, du plus grand théologien du treizième siècle, y ont été transférées de l'église des Dominicains; sa châsse occupe la chapelle du

chevet. Dans le croisillon nord on admire la pièce capitale de l'art chrétien du pays, un Christ en croix colossal en métal précieux et doré. Saint-Sernin a son histoire, intéressante à bien des titres. On a déterré dans l'enclos du cloître une série de sarcophages remarquables, chrétiens et païens, ces derniers ayant probablement servi plus d'une fois.

Toutes les constructions sont faites de briques; la pierre est rare. La plupart des églises semblent avoir été jadis fortifiées. Tours et façades crénelées. C'est le genre et on l'a reproduit même à une période plus récente, quand les besoins ne le demandaient plus. La sculpture est presque nulle.

VII.

Nîmes.

Nous parcourons vite ces pays méridionaux sous un soleil ardent, qui dessèche la terre et aveugle la vue. Castelnaudary, Carcassonne, dont la haute ville a conservé son type moyen âge presqu'aussi bien qu'Aigues-mortes; Narbonne, dont je me contente de saluer la cathédrale, qui est une des rares créations ogivales du pays au quatorzième siècle. Béziers avec sa cathédrale mélangée, mais parfaitement située. C'est le centre des guerres si acharnées du treizième et du seizième siècle; enfin voici Montpellier, la ville avec son ancienne et célèbre école de médecine.

De l'immense terrasse, appelée le Peyrou, au point culminant de la ville on jouit d'un coup d'œil rare et sur les montagnes et sur la Méditerranée, dont l'immense nappe d'un bleu d'azur se confond dans le lointain avec le ciel. On voit l'île de Maguelonne, jadis titre épiscopal et dont hérita le siége de Montpellier. Tout près s'élève la cathédrale de Saint-Pierre, flanquée de quatre tours carrées, énormes, simples; le porche et l'église sont ogivaux comme on savait le faire. On s'occupe à élever sur le prolongement de la cathédrale actuelle une église et un chœur gothiques de meilleur style. Si le raccordement s'opère convenablement et si on réussit à mettre l'ancienne en harmonie avec la nouvelle, ce qui sera une œuvre difficile, Montpellier aura une cathédrale digne de l'importance de la ville. Celle-ci, accidentée, tortueuse, à ruelles très-étroites, avec des maisons fort élevées pour se garantir des chaleurs tropicales, porte entièrement le type des villes moyen âge et rappelle beaucoup celles d'Italie. Elle n'a pas d'autres monuments religieux dignes d'attention; l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui l'école de médecine, est un édifice ogival remarquable.

Vint le tour de Nîmes. Cette ville attirera toujours les amateurs des monuments classiques antiques; l'archéologue chrétien est bien moins édifié des églises, de la cathédrale surtout, ogivale du seizième siècle, à

une seule nef, peu digne en général. La façade, reste de l'ancienne cathédrale, offre une frise intéressante par ses sculptures. Saint-Paul, église romane neuve, contient des fresques de Flandrin; les vitraux l'assombrissent trop.

Qui n'a entendu parler de la maison carrée de Nîmes, de ses arènes, du pont du Gard? Les deux monuments offrent un intérêt majeur. N'oublions pas la tour Magne, qui plane sur la ville et semble vouloir la défendre comme autrefois. C'est un monument militaire complexe, difficile à définir, à caser. Je n'ai pas la prétention de soulever le voile qui recouvre son origine et ses transformations. Le site de Nîmes, la ville neuve surtout, sont beaux; le pays est poudreux, desséché, calciné.

Nous touchons à Arles, autrefois la rivale et rivale heureuse de Nîmes pour ses arènes et son théâtre romain. Aujourd'hui la ville, jadis siége archiépiscopal, est déchue, négligée. C'est l'image de l'abandon. Toutefois, on honore cette cité pour ses souvenirs, et, outre les belles ruines romaines, outre ses arènes plus considérables que celles de Nîmes et qui jadis furent fortifiées par Charles Martel, on admire, à juste titre, l'église et le cloître de Saint-Trophime, monuments religieux du douzième au treizième siècle, dignes de tous points de l'attention des artistes chrétiens. Saint-Trophime a souvent été décrit. Sa façade, son portail sont de marbre, la sculpture, tant d'ornements que de figures, est la couronne de l'art du midi de la France. L'église est à trois nefs, fort élancées; l'ogive domine leur couronnement. Le cloître si renommé m'a moins surpris. Colonnes et chapiteaux sont en marbre; sur ces derniers sont finement rendus les mystères bibliques des deux testaments. L'ensemble est d'une teinte sombre, vieillie, moins belle que les nuances de la façade, mais il est digne de sa réputation.

Près d'Arles, sur une colline historiquement connue, se dressent les imposantes ruines de la grande abbaye de Mont-Majour, jadis fortifiée et défendue avec succès contre les attaques des Maures. On dit ces ruines très-attrayantes; elles ne le furent pas assez pour m'engager à leur sacrifier une demi-journée, et j'eus hâte de traverser la Camargue et d'aborder à Marseille.

Marseille, colonie phocéenne, puis romaine, reçut l'Évangile de la bouche de l'ami du Seigneur, saint Lazare, qui aborda aux rives de la Provence après la résurrection du Sauveur. D'autres apôtres vinrent après la famille de saint Lazare arroser de leurs sueurs cette terre, et bientôt furent fondés les siéges d'Aix, d'Arles et d'autres. La vie monastique se développa de fort bonne heure dans les célèbres monastères de Lérins, Marseille.

de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Maximin. — Marseille est une grande et imposante cité, pleine de vie, malgré ses fortes chaleurs, et admirablement groupée autour de ses ports; on embrasse du haut de Notre-Dame de la Garde l'ensemble de la mer, de la ville et du pays dans un coup d'œil immense et saisissant. Contrairement à d'autres villes, la vieille cité est sur le rivage, et la cité neuve grimpe sur les collines.

Marseille n'est pas une ville à nombreux monuments religieux, dignes de son importance. A-t-elle été privée de ceux que l'âge religieux y éleva, ou fut-elle toujours pauvre sous ce rapport, absorbée qu'elle était de ses préoccupations commerciales? Cette dernière cause me semble être la vraie; je m'expliquerais difficilement sans elle ce fait, que la riche et grande ville ait pu garder depuis de longs siècles pour cathédrale un monument qui figurerait assez bien dans un gros village, mais qui était, à en juger par la partie qui reste, sous tous les rapports indigne d'une ville pareille. Quel spectacle pour les étrangers abordant sur ces rives de toutes les parties du monde, que la vue d'un édifice roman de dimensions aussi restreintes, aussi pauvre, aussi dénudé! Si notre siècle a enfin pris sur lui de mettre fin à pareil état de choses en élevant une cathédrale neuve, nous l'en félicitons, mais on eût désiré un monument plus vaste et plus majestueux que celui qui s'achève. La nouvelle cathédrale sera belle; les matériaux sont beaux; mais elle n'est qu'à une nef, grande et haute sans doute, mais insuffisante, semble-t-il, aux besoins d'une population aussi forte. Elle est romane, à coupoles, avec deux tours, quoique à une seule nef; sous le sanctuaire on a établi une belle crypte où reposent déjà les derniers évêques de Marseille. Ce genre d'architecture, disposition et exécution, est propre au pays; il est le résultat des influences orientales et locales et mérite toute approbation. Le nouveau sanctuaire de Notre-Dame de la Garde rappelle le même style.

J'allai à la recherche des reliques du premier apôtre de la Provence, saint Lazare. Je crus les trouver dans l'église la plus ancienne et la plus vénérable de Marseille, au cloître de Saint-Victor, fondé par Cassien. Le tombeau du saint se trouve en effet dans la crypte de ce célèbre monastère, mais il est vide et ses restes sont conservés à la vieille cathédrale. Le cloître de Saint-Victor s'élève à l'extrémité orientale de la ville; c'est une enceinte fortifiée, bizarre de forme, mais lieu vénérable par ses souvenirs historiques, par son école qui fut longtemps une des gloires de la Gaule, et qui produisit un grand nombre de savants illustres. Mais que ces bâtiments, cette église ogivale du treizième siècle, cette crypte qui remonte pour certaines parties aux origines du monastère, sont abandonnés!

Quel délabrement! Hélas, il a fallu la main de quelque personne charitable pour rappeler, dans une inscription, aux rares visiteurs de ces lieux le patronage tutélaire d'un des martyrs les plus illustres de Marseille, de saint Victor : «*Massiliam verè* VICTOR *civesque tuere.*» D'antiques sarcophages, autrefois remplis de saintes reliques, des autels de pierre anciens, très-simples, rappellent presque les catacombes. La crypte se compose de plusieurs parties d'âges divers; mais tout est négligé, mal entretenu, et c'est le cœur oppressé que l'on quitte ce souterrain vénérable qui devrait rappeler au pays et à la cité son origine chrétienne et le foyer de sa civilisation.

La Provence fut donc évangélisée par saint Lazare et ses compagnons, au nombre desquels il faut compter, outre saint Maximin, les sœurs de Lazare, Marthe et Marie-Madeleine. On prête aux deux saintes une large part dans cette œuvre. Sainte Marthe repose à Tarascon; sainte Madeleine, après avoir passé les trente dernières années de sa vie à la Sainte-Baume, grotte profonde et élevée dans les montagnes de la Provence, trouva une tombe dans la crypte de Saint-Maximin, à quelques lieues de la Sainte-Baume. Celle-ci est le pèlerinage le plus fréquenté de la Provence, desservi par des moines dominicains, qui réoccupent également depuis quelques années, grâce aux soins du P. Lacordaire, le monastère et le cloître de Saint-Maximin. Ils y élevèrent, au quatorzième siècle, la belle église ogivale, sur la crypte qui renferme les sarcophages de sainte Marie-Madeleine, de saint Maximin, de saint Marcelle, des saints Innocents, etc. Le reliquaire neuf, qui orne l'autel de la crypte et qui renferme, outre le chef de sainte Madeleine, des reliques insignes de saint Lazare et sainte Marthe, a été fait sur les dessins de Didron. Les sarcophages en albâtre ou en marbre sont décorés de sculptures chrétiennes des premiers siècles et offrent un intérêt archéologique comparable aux meilleures productions des catacombes du Vatican. L'église elle-même, quoique restée inachevée pour la façade, est le monument ogival le plus achevé du midi de la France. Elle est à trois nefs vastes et élevées; plan et exécution sont parfaits, mais l'édifice est mal entretenu. Nous y avons remarqué deux autels ogivaux avec peintures très-belles; grillages de la Renaissance de toute beauté, stalles sculptées de la Renaissance, mais bien remarquables comme fini. Le maître-autel est surmonté d'une Assomption en marbre blanc du célèbre artiste provençal Puget. Saint-Maximin est une plante exotique, un peu surprise de se trouver sur un sol assez peu hospitalier pour l'architecture gothique, et dont la présence s'explique par son origine due à un ordre religieux qui avait son architecture à lui. La crypte

restera un lieu vénérable et vénéré; c'est un tombeau, mais d'où sort une résurrection. L'art et la tradition se donnent la main pour y rappeler et raviver l'une des origines du christianisme dans les Gaules[1].

J'achève mon tour de France en repassant par Arles, en touchant à Tarascon, saluant à regret Notre-Dame des Doms, à Avignon, ainsi que le Palais des papes. Puis Orange, toute vieille cité renommée par un des plus anciens conciles des Gaules, et remontant la splendide vallée du Rhône, côtoyée par les montagnes des Cévennes, les montagnes Noires, les chaînes de l'Ardèche et du Vélay d'une part, et sur la rive gauche par les Alpes, je touche Valence. J'admire promptement la belle cathédrale ogivale de Vienne, qui clôt de ces côtés la grandiose série des monuments gothiques; puis, après un coup d'œil sur Saint-Jean de Lyon, je traverse la Bourgogne et je rentre en Alsace pour y fixer mes souvenirs sur les grandes et belles choses qu'il m'avait été donné d'admirer.

VIII.

Qu'il me soit permis de résumer mes impressions.

1° En thèse générale, nul pays en deçà des Alpes ne dépasse la France pour le nombre, la grandeur, la perfection et la variété des monuments religieux. Nous n'exceptons que certaines parties de l'Italie, où les marbres sont abondants.

2° Le style roman-secondaire, autrement dit roman-byzantin, s'était généralisé sur toute la surface de ce beau pays, du Midi au Nord, de l'Orient à l'Occident. C'est la conséquence de l'unité de direction, unité qui fut le fait de l'Église et en particulier celui des architectes des ordres religieux. Dans le Midi, il est mélangé ou dominé par les traditions classiques, et au Nord par les idées orientales ou italiennes plutôt. Le Nord, au douzième siècle, change de style et passe à l'ogive; le Midi garde l'ancien.

3° Le Nord cherche à gagner le Midi dans la période ogivale, mais n'y réussit jamais. A mesure qu'on avance vers le Sud, le style ogival se modifie, dégénère, et finit par ne plus être admis qu'exceptionnellement, comme à Clermont, Narbonne, Saint-Maximin de Provence.

4° De nos jours, cet état de choses change, et le style ogival, par suite de l'impulsion partie du centre du pays, est plus facilement admis dans les provinces méridionales, où il était peu pratiqué. Une circonstance,

---

1. Voir *Notice sur Saint-Maximin et sur la Sainte-Baume*, de M. Rostan.

heureuse selon plusieurs, y contribue, le transport plus facile des matériaux propres à ces bâtisses et la rapidité des communications. Nous ne dirons pas que c'est un mal, mais nous n'y voyons non plus un grand bien.

5° Le roman du Midi est plein de grandeur. Voûtes hardies, piles fortes et élevées, souvent des dômes ou coupoles ou des réminiscences de coupoles; travées fort larges laissant arriver la clarté des baies des collatéraux. Ornementation sobre dans les régions qui ne sont pas favorisées par des matériaux propres à la fine sculpture; chapiteaux traités à l'antique. Pour les provinces de l'Ouest, la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers peut passer pour type; celle de Saint-Sernin de Toulouse forme le canon de la grande architecture romane du Midi.

6° J'ai signalé la particularité souvent reproduite dans les provinces de l'Ouest et du Sud, celle d'une seule nef même pour des cathédrales et d'autres églises considérables. D'ordinaire, mais pas toujours, la retombée des voûtes est paralysée par des contre-forts rentrants correspondant aux piles des travées et formant des couloirs pour le passage des fidèles ou l'emplacement d'autels. Ces monuments n'ont alors ni l'étendue, ni la beauté technique des édifices du Nord.

7° En dehors de la région provençale, plus spécialement alimentée par les détails classiques d'Italie, l'ornementation est modérée, parfois absolument absente. Saint-Front de Périgueux en est totalement privé. La sculpture gagne du terrain à l'approche des bonnes carrières, soit de calcaire taillable, soit de marbre. Dans les provinces du centre, qui forment un immense plateau granitique ou basaltique, la sculpture est à peu près nulle.

8° La statuaire suit naturellement la même voie. En général, elle n'est nulle part en vogue comme dans le Nord et l'Est. Presque partout, en dehors de Paris et de la région rhénane, la polychromie est dans les langes ou absolument ignorée. C'est à regretter, car nulle part autant que dans ces contrées, où les variations atmosphériques sont rares et le soleil pénétrant, la peinture murale n'offre des conditions de durée aussi favorables.

9° Je n'ai pas fait l'éloge de l'entretien des églises du Midi, je ne ferai pas celui de l'ameublement en général. Je l'ai trouvé fort peu en harmonie du style des édifices et très-peu digne des beaux sanctuaires. Le mouvement artistique favorable à cet objet ne s'est pas développé encore. Je n'ai pas entendu de belles sonneries dans ces pays, où les hautes et fortes tours d'églises sont rares et où l'on se contente du carillon, au lieu de la belle harmonie de nos grandes cloches du Nord. Dans les campagnes,

l'extérieur général des églises est des plus simples, souvent pauvre. La façade est surélevée d'un pignon percé à jour, où sont suspendues quelques cloches de très-modestes dimensions.

10° En somme, on construit beaucoup dans toutes les parties de la France, et c'est généralement en style autorisé. Il y a quelque vingt ans déjà, M. Didron affirmait qu'il y avait simultanément trois cents églises ogivales en construction. Cet élan n'a point cessé. Malgré certaines exceptions plus nombreuses aujourd'hui, le Midi garda son architecture romane à détails classiques, tandis que dans les autres provinces le style ogival est plus pratiqué.

11° Une plaie difficile à guérir, faute de ressources, c'est l'état de délabrement d'un grand nombre de cathédrales en France. Déjà M. de Contencin estimait à 60 millions les réparations les plus urgentes pour les empêcher de tomber en ruines. A qui le mal? A ceux qui ont dépouillé l'église de ses ressources. Jadis, les édifices religieux avaient leurs fondations, de beaux revenus destinés à leur entretien. Les révolutions, la sécularisation et autres progrès modernes les en ont privées, et ces vénérables témoins d'un autre âge ne doivent qu'à l'excellence de leurs qualités architectoniques d'être encore debout. Si nos pères avaient construit comme notre siècle, il ne resterait plus trace de nos précieuses basiliques.

12° Je le répète enfin : La France, venue après d'autres pays pour l'œuvre de réhabilitation de l'art religieux, a regagné son terrain; elle n'a rien à envier à qui que ce soit, ni pour l'exactitude de style de ses constructions nouvelles, ni pour les restaurations entreprises sur une grande échelle. Elle a, du reste, sous les yeux des modèles qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est le premier pays du monde chrétien pour l'architecture ogivale, et son style roman du Midi, rehaussé du système des coupoles, n'a nulle part été surpassé.

Haguenau, avril 1873.

Vict. Guerber,
Curé de Haguenau.

RUINES DE L'ABBAYE DE STÜRZELBRONN.

Messieurs,

J'ai connu dans ma jeunesse un vénérable chanoine, M. l'abbé Hager, membre du chapitre de Strasbourg, ancien conventuel de l'abbaye de Stürzelbronn. Il appartenait à une des familles patriciennes de Haguenau. Cette ville était attachée à la célèbre abbaye cistercienne par plus d'un lien, ce qui explique peut-être la vocation religieuse du jeune Hager et son entrée chez les Pères Bernardins de Stürzelbronn. Il parlait avec effusion de sa chère communauté et y reportait ses meilleurs souvenirs; il avait longtemps espéré que les ruines se relèveraient et que la sainte solitude verrait revenir son ancienne famille. Il n'en fut rien, hélas, et l'excellent chanoine quitta cette terre, sans avoir vu la réalisation de son vœu le plus cher.

Nous aussi, nous n'avons pas d'illusion à nous faire; les temps ne sont pas de ceux qui relèvent les couvents; la tourmente anti-religieuse et anti-sociale les attaque plutôt et les balaye du sol. Mais ces tristes conjonctures ne nous empêcheront point d'aller rechercher les lieux sanctifiés par les enfants de saint Benoît et de saint Bernard, de pleurer sur les ruines qui couvrent le sol, et de ressusciter quelques souvenirs chers aux contemporains, à l'amateur de nos anciens monuments religieux et nationaux. C'est le motif qui me porte à vous entretenir aujourd'hui de l'ancienne abbaye de Stürzelbronn, dont j'ai pu visiter l'emplacement tout récemment.

Stürzelbronn appartenait pour le spirituel au diocèse de Metz, mais son abbaye figure sur la liste des communautés d'Alsace, et par sa position topographique elle faisait partie du bassin du Rhin et du landgraviat de l'Alsace inférieure [1]. Entre Haguenau et Schweighausen, les rivières réunies de Falkenstein et de la Schwarzbach se jettent dans la Moder, qui porte ses eaux dans le Rhin. La petite rivière de Falkenstein sort de la vallée de Niederbronn et se joint à la Schwarzbach à Reichshoffen. Remontons le

1. Voir Charte de l'empereur Sigismond de 1417, citée par Schœpflin, *Alsace illustrée*, tome II.

cours de cette dernière à travers la jolie vallée du Jägerthal, et nous atteindrons finalement la vallée de Stürzelbronn baignée par la Schwarzbach.

On connaît le Jägerthal, ses grandes usines, ses vertes forêts et ses belles ruines. A l'entrée se présente la chapelle de Wallfahrtshofen, élevée sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Ulric. L'image miraculeuse de la Vierge y attire un nombre considérable de pèlerins chaque semaine. La nef est entièrement renouvelée et agrandie; le chœur est du quatorzième siècle. Le Jägerthal passe pour une des belles vallées de cette partie des Vosges; je lui laisse cette réputation, un peu usurpée à mon sens. Forêts et ruines sont intéressantes, mais les eaux de la Schwarzbach méritent le nom qu'elles portent: elles sont noires et peu limpides, grâce peut-être aux masses de scories qu'y déposent les usines. Les grandes usines de fer de la compagnie de Dietrich méritent qu'on les visite. Le touriste amateur de nos ruines et de nos chroniques se portera de préférence vers les deux châteaux de Windstein. Windstein-Neuf domine la vallée et fut un point stratégique important dans la période féodale; comme construction il est bien moins intéressant que le vieux Windstein, placé en retraite, et dont le roc massif, creusé de main d'homme, renferme les principaux appartements des anciens châtelains. La contrée est riche en vieux donjons ruinés; sur un diamètre de moins de trois lieues on en compte au moins quinze.

Vers le hameau de Dambach la vallée s'élargit, on rencontre de la culture, mais la végétation est maigre et ne suffit point aux besoins matériels des habitants. Sur la gauche, de hautes murailles émergent d'une montagne bien boisée; ce sont les restes du Hohenfels, jadis un château considérable. Nous remontons toujours la Schwarzbach, traversons le hameau de Neunhofen et arrivons bientôt à la jonction des deux vallées du Jägerthal et de celle de Steinbach, qui se confondent et forment celle de Stürzelbronn.

Un môle considérable la barre dans toute sa largeur et fait voir un des travaux les plus dignes de remarque des laborieux disciples de saint Bernard. Ce môle forme un barrage pour les eaux de la Schwarzbach et par suite un lac d'une étendue respectable. C'est l'étang de Grafenweyer, qui fournissait à l'abbaye ses belles carpes, et qui, desséché aujourd'hui, produit un fourrage peu recherché. Je ne connais pas l'origine du nom, il se peut que ce terrain, avant d'appartenir à l'abbaye, ait été le domaine de quelque dynaste de la contrée, peut-être du comte de Bitsche, qui en aura doté les religieux. Quoi qu'il en soit, la grande digue qui maintenant encore ferme la vallée et qui rappelle par une double rangée de beaux tilleuls l'industrie

des moines, est un ouvrage qui mérite l'attention. Bientôt on touche aux rives du Langenweyer et enfin au bassin de l'abbaye, dont les derniers bâtiments s'adossaient à la montagne du côté nord.

Stürzelbronn est une des filles de l'ordre de Cîteaux qui se rapprochent de l'origine de la création de saint Bernard. Sa fondation, due à Simon, duc de Lorraine et comte de Bitsche, date de 1135. Elle est sœur puînée du monastère de Neubourg dans la vallée de la Moder, entre Haguenau et Pfaffenhofen, fondé par les dynastes de Lützelbourg en 1128, et dont le premier abbé était un comte de Neuchâteau, propre cousin de saint Bernard. Les Bernardins étaient dans toute la ferveur de leur récente origine et l'ordre prit une extension rapide. La tradition locale admet comme hors de conteste que le saint fondateur vint visiter la nouvelle colonie de Stürzelbronn. Il le pouvait en revenant de Spire et en s'arrêtant à Haguenau pour donner de suprêmes consolations au duc d'Alsace Frédéric le Borgne, père du grand Frédéric Barberousse qui venait de prendre la croix avec son oncle Conrad III.

La jeune colonie prospéra rapidement. Elle comptait de nombreux bienfaiteurs parmi les familles nobles d'Alsace et de Lorraine, et bientôt son domaine temporel acquit une grande importance. Toute la vallée de Stürzelbronn, en amont et en aval de la Schwarzbach, formait son patrimoine, qui grâce à l'activité industrieuse des moines s'agrandissait d'année en année. En 1179, l'empereur Frédéric Barberousse octroie à l'abbé de Stürzelbronn une charte confirmative d'un acte de donation[1]. L'un des bienfaiteurs de l'abbaye fut à cette époque Thierry, landgrave (*comes provincialis*) de l'Alsace inférieure, et dont la libéralité est attestée dans une charte de Frédéric, comte de Bitsche, fils du duc Mathias de Lorraine. Elle porte la date de 1196[2]. En 1417, l'empereur Sigismond reconnaît à l'abbé de Stürzelbronn des possessions à Altdorf et Eckendorf, acquises jadis par le dynaste Simon de Bitsche. Ce document atteste également que le comté de Bitsche était partie intégrante du landgraviat de l'Alsace inférieure. Au treizième siècle déjà, l'abbé exerçait des droits curiaux à Wörth-sur-Sauer, et ses domaines de Dambach et Neunhofen sont affirmés dans un document de 1387, cité par notre historiographe Schöpflin. Un livre terrier et d'économie, provenant des archives de l'abbaye, se trouvait à la bibliothèque de Strasbourg. J'ignore par quel hasard il y était entré; en tout cas il était précieux et eût fourni à quelque historien de la célèbre abbaye des don-

1. Schœpflin, *Alsace illustrée*, tome II.
2. *Ibid.*, tome II.

nées qu'il ne trouvera plus ailleurs. L'incendie de la bibliothèque l'a dévoré en 1870.

Nous voici arrivés sur l'emplacement de l'abbaye. Un coup d'œil général sur la vallée me donne immédiatement le plan de son enceinte, dont le mur est partout conservé jusqu'à une certaine élévation. L'enceinte est vaste, une communauté du douzième siècle formait comme une petite ville, avec portes, rues alignées, places, fontaines, jardins. Les bâtiments économiques, les caves etc. sont visibles en partie. La Schwarzbach coupe la localité et fournit ses eaux aux divers besoins. On passe le pont et l'on arrive à l'église et au cloître parfaitement marqués. Le cloître, avec la belle église du douzième siècle, formait un carré dont le plan est indiqué; il y a des voûtes qui servaient de promenoir et renfermaient les tombeaux des moines, des abbés et des personnes de distinction qui choisissaient autrefois le lieu du repos dans ces asiles de paix et de prière. Tout est ruine; mais je me permets de croire que quelques fouilles, dirigées avec intelligence, seraient fructueuses, et produiraient nombre de pierres tombales, chapiteaux et autres fragments de sculpture intéressant l'art religieux. Les nouveaux colons qui vinrent se nicher dans cette enceinte, ne pouvaient employer la masse des matériaux gisant à terre. Ces braves gens, qui gagnent assez péniblement leur vie dans la forêt et avec le maigre rendement du sol sablonneux, forment aujourd'hui le noyau de la paroisse de Stürzelbronn, mais non, m'assure-t-on, la partie la plus consolante. On dirait que la rosée céleste n'est point le partage de ceux qui, à un moment donné, prêtaient la main à l'œuvre de destruction d'un sanctuaire vénéré, et prenaient la place des religieux comme une tourbe de moineaux voleurs viennent chasser de leurs nids de paisibles hirondelles. C'est chose curieuse à voir que les habitations de ces colons. La loge du portier de l'abbaye abrite une famille; plus loin quelques anciens bâtiments économiques sont occupés par de tout petits cultivateurs; quelques-uns eurent vite arrangé une masure sur quelque mur du jardin. D'autres ont fini par élever leur modeste foyer avec la belle pierre taillée de jadis. Un reste de bâtiment claustral forme une habitation plus considérable, c'est peut-être celle du chef de l'endroit. Presque aussi avisé fut un autre, qui réussit à s'organiser un logement dans un reste de collatéral de l'église. Je doute que tous ces terrains soient légitimement acquis, et que les possesseurs puissent produire d'aussi bons titres comme jadis les moines de céans.

Mais les titres des moines n'existent plus. J'ignore dans quelles circonstances Stürzelbronn tomba sous le marteau révolutionnaire et quelle bande noire opéra l'œuvre de sa destruction. Que devinrent les archives, la belle

bibliothèque du couvent, les ornements d'église, les autels, les vases sacrés? Je n'ai pas de réponse satisfaisante à donner. Le digne curé de cette pauvre paroisse me montra un calice d'argent, de belle forme, du commencement du dix-huitième siècle et portant les armes de l'abbé du couvent. C'est le seul objet sauvé du déluge.

L'emplacement de la basilique est facile à fixer. Il en reste un morceau remarquable, le portail et deux travées du collatéral nord. C'était un monument du douzième siècle, contemporain de la fondation du duc de Lorraine et qui n'avait dans son ensemble subi aucune altération constructive. L'intérieur peut-être et l'ameublement avaient pu prendre un aspect renaissance. L'église était orientée et occupait le côté gauche du carré du cloître; elle se rapprochait de la montagne, coupée à pic, dont les belles pierres fournissaient en abondance des matériaux de construction. Le portail du collatéral nord est presque intact, sa base est enterrée; c'est un beau cintre avec linteau sculpté, et surmonté d'un autre cintre orné d'une croix romane de fort bon style. Avec ces données, on recomposerait toute la façade et tout le plan de la basilique. Deux tours romanes ont dû flanquer les angles du transsept, autant que j'ai pu juger à une inspection superficielle.

Dans la petite église paroissiale élevée dans l'enceinte de l'abbaye j'ai remarqué quelques pierres encastrées dans le mur du clocher. Deux sont des dalles tumulaires dont l'inscription sera facile à déchiffrer quand on aura délivré la surface de son empâtement. Une troisième, du quatorzième siècle, me semble digne d'attention. J'ai cru y lire un comput ecclésiastique monumental, pouvant servir à la communauté. Je me trompe peut-être, mais je crois la pierre en tout état de cause digne d'être conservée avec quelque soin.

En somme les ruines de Stürzelbronn sont considérables et m'ont dédommagé de la fatigue de ma course. On m'avait affirmé qu'il ne restait à peu près rien de l'ancienne abbaye six fois séculaire. En effet, s'il en reste quelque chose, ce n'est pas la faute des démolisseurs, qui visaient bien à rendre complète leur œuvre. Il serait donc facile de lever le plan de l'abbaye et d'en déterminer les belles dimensions. Église, cloître, grands bâtiments d'habitation, ateliers, celliers et dépendances de toute sorte, tout y est encore visible, et l'immense enclos de la communauté cistercienne renferme en substructions ce vaste ensemble d'établissements nécessaires ou utiles à une nombreuse famille d'hommes voués par vocation à la prière, au travail, à l'étude et au soulagement des pauvres.

Le sol, aride dans les hauteurs, tourbeux et fiévreux dans la vallée, devint productif sous la main infatigable des moines, qui savaient exécuter

de grands travaux d'assainissement et de culture. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, la terre est redevenue stérile et le climat malsain. On est saisi d'un serrement de cœur en comparant les tristesses des lieux à l'activité qui les animait jadis et à la prospérité qui accompagnait cette ingénieuse activité. La communauté de Stürzelbronn était pour les habitants de la contrée une ressource constante, et pour les misérables un refuge assuré. Aucun pauvre n'était renvoyé, aucun ouvrier ne restait sans travail ni sans secours dans ses moments de détresse. Les propriétaires d'aujourd'hui savent exploiter leurs forêts, mais s'occupent moins à soulager les misères morales de leurs ouvriers. Telle est la réflexion qui s'impose au visiteur des ruines de Stürzelbronn comme de toutes celles qui jonchent le sol de notre Alsace.

VICT. GUERBER,
Curé de Haguenau.

AUTEL PORTATIF

(Collection de Mgr l'abbé Straub)

AUTELS PORTATIFS EN ALSACE.

On peut admettre que l'emploi des autels portatifs remonte aux temps apostoliques, quoique les documents écrits n'en fassent mention qu'à partir du septième siècle[1]. Les persécutions en nécessitèrent l'emploi aussi bien que les voyages des missionnaires. Plus tard, des raisons d'utilité publique, commandées par les circonstances, et même des considérations personnelles pour bienfaits rendus à l'Église, en consacrèrent l'usage. Quand le feu avait dévoré l'édifice consacré au culte, le sacrifice de la messe était célébré en plein air ou dans un sanctuaire improvisé. Il en était de même dans les expéditions guerrières, où l'on plaçait un autel portatif sur un support, au milieu du camp. Le privilége de posséder un de ces autels, d'abord concédé aux évêques, aux religieux de quelques ordres, à des princes qui s'étaient signalés par leur piété[2], prit dans la suite une rapide extension et devint si général, qu'aux quinzième et seizième siècles il n'était pas rare de voir célébrer la messe dans les demeures particulières, sur la simple demande des fidèles. L'autel était transporté d'une maison dans une autre, surtout dans des cas de maladie grave, quelquefois même il était placé sur une tombe pour la célébration d'un anniversaire, selon l'étendue et les termes de privilége.

En vain les règlements des évêques[3] et les décisions des synodes[4] cherchèrent à limiter ces concessions anciennes, et luttèrent-ils contre certains abus. La réforme radicale de ces derniers fut l'œuvre du Concile de Trente. Dans la vingt-deuxième session[5], il fut statué que l'usage des autels portatifs ou itinéraires serait réservé aux évêques, aux archevêques, aux cardinaux, ainsi qu'à quelques ordres religieux, qui jouissaient depuis

---

1. Gatterer, *De Usu alt. port.*, cap. I, num. 11. Cf. Bened. XIV, *De Sacrificio missæ*, libr. I, cap. 2, num. 4.

2. Par exemple Louis le Débonnaire, qui en faisait usage même pendant les chasses. Voir *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, siècle IVe, partie 2, p. 260.

3. *Tewtsch Rational über das Ampt heiliger mesz*, 1535, cap. 1, num. 11. — *Statuta Godefr. Mindensis. Hartzh.*, IV, p. 594.

4. Synod. Bamberg., *l. c.*, t. V, p. 617. — Synod. Swerin., *l. c.*, t. V, p. 642. — Concil. Paris., c. 15, *l. c.*, t. IX, p. 1955.

5. Sess. 22, cap. 9, *De observ. et evitandis.*

longtemps de cette autorisation. Un décret de Clément XI, daté du 15 décembre 1703, restreignit même le privilége pour les évêques à leur résidence habituelle.

Aujourd'hui la faculté de se servir d'un autel portatif hors d'une église ou d'une chapelle n'est accordée aux prêtres que dans des cas extraordinaires, pour des motifs très-graves, et aux missionnaires dans les stations qui manquent d'église[1]. Les jésuites employés dans les missions lointaines obtinrent ce privilége dès le 1er octobre 1579[2].

Le respect dont on a entouré ces petits monuments et la facilité de les soustraire aux causes de destruction et au pillage, sont cause de la conservation d'un certain nombre d'autels portatifs, qui se distinguent quelquefois par la richesse de la matière, presque toujours par la perfection du travail. Les trésors de Conques[3] et de Puy, en France; ceux de Bamberg, de Cologne[4] et de Paderborn[5], en Allemagne; de Maestricht[6], en Hollande; l'abbaye de Melk[7], en Autriche, etc., en renferment plusieurs qui remontent jusqu'aux onzième et douzième siècles.

Les plus anciens affectent fréquemment la forme d'un coffret ou d'un autel en miniature, dont les faces latérales sont couvertes de plaques émaillées ou de bas-reliefs sculptés en ivoire. Plusieurs reposent sur des pieds de lion et arrivent à une hauteur de 8 à 12 centimètres.

A partir du douzième siècle, le plus grand nombre des portatiles de l'époque romane et ceux de la période ogivale sans exception sont formés d'une dalle quadrangulaire en pierre précieuse, quelquefois seulement en marbre et même en ardoise. La pierre est enchâssée dans un cadre de bois, qui est recouvert d'un métal ouvragé ou orné de peintures. Les angles sont presque invariablement marqués des symboles des quatre évangélistes. Assez souvent une partie des reliques se trouve placée sous l'image de ces symboles, une autre au centre, si l'évêque consécrateur en a déposé dans l'autel; car l'usage d'y enfermer des reliques ne paraît avoir été ni constant, ni général durant le moyen âge[8].

---

1. Rodrig. in *sum. verbo: Missa,* et Gatterer, cap. 9, Num. 7, et cap. 10
2. *Bull. R.,* t. VIII, p. 278, edit. Aug. Taurat. 1863.
3. *Annales archéol.,* XVI, 77, etc.
4. Bock, *Das heilige Köln,* n° 94.
5. *Organ für christliche Kunst,* XI, 76, etc.
6. Bock u. Willemsen, *Die mittelalt. Kunst- und Reliquienschätze zu Maestricht,* 39.
7. *Mittheilungen der Kaiserl. Königl. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmäler,* VI, 34; XVIII, 166.
8. Cf. *Pontificale romanum cum notis Jos. Catalani,* t. II, p. 285. Paris, 1851. — Voir aussi les citations dans l'excellent ouvrage de Schmid, *Der christliche Altar und sein Schmuck,* 256, 314. Regensburg, 1871.

A juger par le relevé des objets précieux fourni par les inventaires de nos églises, l'Alsace était encore, il y a quelques siècles, assez riche en autels portatifs, désignés sous les noms de *altaria portatilia, gestatoria, itineraria, tabulæ consecratæ, Betsteine,* etc.

Ces autels portatifs ne peuvent pas être confondus avec les pierres consacrées modernes, encastrées dans la table d'autel de nos églises, et dont le nombre est aujourd'hui fort considérable dans la plupart des diocèses. Celles-ci sont très-simples, sans aucune ornementation artistique, et toujours destinées à servir dans une église ou dans un oratoire; les autres ont, comme il a été dit, un cadre ou entourage plus ou moins précieux et devaient pouvoir être employées partout.

Je n'en connais que trois qui soient parvenus jusqu'à nous; ils appartiennent tous à la dernière phase de l'art ogival.

I.

Le plus ancien ne remonte pas au delà du quinzième siècle. Il est en marbre blanc et mesure 36 centimètres sur 306 millimètres, le cadre en bois recouvert de plaques de cuivre doré y compris. Ce dernier a une largeur de 6 centimètres. Les angles sont ornés des symboles des quatre évangélistes, sans nimbes, formant des médaillons cernés d'une torsade. Entre ces médaillons et au milieu de chaque côté du cadre se trouve un écusson, appliqué sur celui-ci et fixé au moyen de deux tiges de métal, qui traversent tout l'encadrement et sont rivés au revers. L'absence de tout émail ne permet pas de préciser les armes. L'écusson répété sur les deux parties latérales présente une *rivière coulant en bande;* il rappelle les armes des Riff, dont le nom paraît fréquemment dans les annales de notre ville au quinzième et au seizième siècle. L'écu supérieur m'est inconnu: il figure *le pélican avec sa piété,* c'est-à-dire se déchirant le sein pour nourrir ses petits. Les armes y correspondant dans la partie inférieure portent une *rencontre de bœuf bouclé.*

Une légende, gravée dans le cadre en lettres minuscules, et courant sur plusieurs lignes tout autour de l'autel, fait connaître la donation, les charges et les priviléges y attachés.

. Disen . bettstein . kelch . mit . ainer . platenê . vnd .
zwei . silbrin . mes . kennel . vnd . mit . ciiner . silbrin . hostien . bicc-
el . ein . corporal . mit . der . laden . ein . mesz . buch . al
lerleig alter . deck . ein . gut . schell . ein . blo . arres . karsichel . mit dri-

gê . gestickt . berlecht . bilde . mit . zweige . silbrin
schilt . die . mag . mâ . nemê . wa . et watz . brech . odê . abging . da . mit
zv . machê . ein . alb . vd . wasz . do . zv . gehort . alles . m-
it . zweigê . dê . vnderst . schilt . gezeichêt . hat . oszwalt . kalt dê . kirspel
vor . sât florêcê . gegebê . alle . denen . im . selbê . kirspiel .
mess . do . mit . in . in . irê . hisern . zv . mache . die . es . bedurftig . sint . och . bege-
rn . och . dar . vmb . dri . jorgezit . alle . jor . zvbegô . iber
zwei . grebê . im . grossen . lichoff . mit disen . fir . schilt gezeichnet .

« Cette pierre d'autel, avec calice, patène, deux burettes en argent, une boîte à hosties en argent, un corporal avec étui[1], un missel, des parements d'autel de diverses couleurs, une bonne sonnette, une chasuble en étoffe d'Arras[2], au fond de couleur bleue, ornée de trois figures brodées en perles et de deux écussons en argent (qu'on pourra retirer si un objet venait à se perdre ou à être détérioré, afin de fournir aux frais de la restauration), une aube et ses accessoires[3], le tout marqué aux armes des deux écussons inférieurs, sont offerts en don par Oswalt Kalt à la paroisse de Saint-Florent, à l'intention de faire servir ces ornements à la célébration de la messe dans les maisons de cette paroisse, partout où besoin sera et où l'on en fera la demande, à la charge de les employer annuellement pour trois services à célébrer sur deux tombes du grand cimetière et marquées de ces quatre écussons. »

Mes recherches sur le donataire Oswald Kalt sont restées infructueuses. Le nom de Saint-Florent paraît rapporter cet autel à l'abbaye de Haslach, dont l'église est la seule qui ait été construite en son honneur, dans notre diocèse.

Les reliques, soigneusement renfermées dans un sachet, sans indication spéciale du nom des saints, touchent le milieu de la pierre. Une ouver-

1. Ne pas confondre l'étui ou la boîte en carton avec la bourse qui sert pour la messe. Ces boîtes étaient souvent ornées de précieuses broderies, et décorées à l'intérieur de miniatures.

2. La capitale de l'Artois était renommée pour ses étoffes, tissées d'or et de soie, ainsi que pour ses broderies. Encore aujourd'hui les Italiens désignent sous le nom « d'arazzo » les images et figures brodées à la main sur les ornements liturgiques. V. Bock, *Geschichte der liturg. Gewänder des Mittelalters*, I, 262, etc.

3. Les accessoires dont il est question ici consistaient en morceaux d'une riche étoffe, chargés de broderies et quelquefois de pierres précieuses. Ils étaient attachés au bas de l'aube, aux poignets, et prenaient le nom de *parura*, *plaga*, peut-être par allusion aux plaies du Sauveur, représenté par le prêtre, pendant le sacrifice de la messe.

ture carrée, pratiquée dans l'enveloppe en bois, forme le sépulcre. Elle est fermée par une plaque de cuivre doré, sur laquelle est gravée la face du Sauveur, d'un dessin médiocre.

D'ineffaçables souvenirs se rattachent à ce petit monument, qui fait partie de ma collection. Durant la tourmente révolutionnaire, il a servi à plusieurs prêtres, nommément à MM. Colmar[1] et Käuffer[2], un peu plus tard à M. Schittig[3], qui, au mépris de la mort et de l'échafaud, se dévouèrent pour les fidèles de Strasbourg, et dont Dieu a visiblement protégé le périlleux apostolat. A une récente époque de terreur, pendant le bombardement de notre ville en 1870, j'ai célébré la sainte messe sur cette précieuse table du sacrifice, du 7 au 29 septembre, dans une petite salle basse, que j'avais disposée en oratoire, le seul abri qui, dans l'établissement des sœurs de la divine Providence, offrît encore quelques garanties de sûreté. Depuis la désastreuse nuit du 24 au 25 août, nuit de mortelles angoisses pour toute la ville, mais surtout pour ce quartier, l'édifice affecté à la chapelle de la communauté était en partie démoli par les obus, et tous les jours atteint par de nouveaux projectiles.

II.

Un deuxième portatile, malheureusement très-maltraité par le temps et par les hommes, se trouve dans l'église de Steinbourg.

La pierre, une belle ardoise, était autrefois peinte, comme le prouvent quelques restes de couleurs qu'on aperçoit le long du bord inférieur. Le cadre de bois représente en peinture, dans la partie supérieure, Dieu juge assis sur un trône et tenant sur ses genoux le glaive rentré dans le fourreau. Au bas, on remarque saint Michel en lutte avec le démon, et latéralement saint Félix, sainte Régule, saint Exupère et sainte Vérène. Les trois premiers personnages, patrons de la ville de Zurich, tiennent leurs têtes en mains pour indiquer leur genre de martyre. Sainte Vérène, reconnaissable à la buire et au peigne qu'elle tient en mains, est

---

1. Louis Colmar, né à Strasbourg en 1760, fut après le Concordat élevé au siége épiscopal de Mayence, où il mourut le 15 décembre 1818.

2. Jean-Simon Käuffer, né à Strasbourg le 19 décembre 1763, paraît dès 1792 comme commissaire épiscopal du cardinal de Rohan. Il fut nommé, en 1822, curé de Sainte-Madeleine à Strasbourg, † le 22 août 1835.

3. Fr.-Xav. Schittig, né à Strasbourg le 19 septembre 1769, fut ordonné prêtre à Ettenheim, en 1794, se rendit dès lors à Strasbourg pour y exercer le saint ministère. † le 12 décembre 1838 comme curé de Saint-Louis.

*

une des patronnes de l'ancienne Alémanie, qui comprenait encore le nord de la Suisse. Ce portatile proviendrait-il de ce pays? Ou faut-il voir dans ces quatre saints les protecteurs de la famille noble dont l'écu orne le bas de l'autel? Cet écu est d'*azur* (la couleur a passé au vert) *au massacre de cerf*. Comme le précédent portatile, celui de Steinbourg a les angles marqués des symboles des évangélistes. Il est un peu plus grand de dimensions et mesure 445 millimètres de hauteur, sur une largeur de 335 millimètres.

Il est regrettable que cet objet ait été utilisé comme une pierre d'autel ordinaire. Le frottement des nappes, et surtout les manipulations peu délicates de ceux qui « ornent » les autels, ont laissé sur le cadre les traces d'une usure qui n'est pas loin d'une destruction complète de l'ancienne décoration artistique.

III.

Le troisième autel mobile appartient à l'église de Diebolsheim, à laquelle il a été légué en 1501, par Jean Priegels, docteur en droit canon et en droit civil. La dalle de marbre mesure 175 sur 240 millimètres, et n'a que 12 millimètres d'épaisseur. Elle est collée sur une planchette en bois de 6 à 7 millimètres d'épaisseur et se trouve dans un cadre en chêne, plaqué d'érable vers l'intérieur et orné vers le dehors d'une bordure en marqueterie d'une grande perfection, avec rosaces, étoiles en petits morceaux de bois de diverses couleurs, travail qui a beaucoup souffert. Le cadre a la largeur considérable de 105 millimètres.

L'autel a perdu sa consécration, parce qu'il est brisé et que le sceau qui se trouvait sur le verso du portatile a été enlevé. Sous l'écusson de Jean Priegels[1], tracé à la plume, on lit :

Ex legato nobilis clarissimi et consultissimi Dni
Joannis Priegels juris vtriusque Doctoris datum
est portatile hoc in honorem vtriusque Joannis Baptæ
et evangstæ patronorū suorū et S. Sebastiani martyris
Ecclæ nræ Thibolzeimensis titularis usui prædictæ Ecclæ
anno millesimo quingentesimo primo.
(*L*) *ut supra*

1. L'écusson porte deux arbres secs en sautoir, surmontés des lettres I P, sans indication de métal ni d'émail.

Hæcque per me infra notatum denuo renovata
anno millesimo sexcentesimo sexagesimo primo
Joannem Fehler tunc
temporis curionem
(*L*)

Comme l'indiquent ces mots, l'inscription a été renouvelée en 1661, par le curé de l'endroit; les traces de l'ancienne légende sont encore visibles sous la nouvelle. Un peu plus bas on lit les mots, écrits d'une autre main :

NB. *hoc portatile approbatum fuit*
ab Episcopo Uranopolitano. Riccius
Michael Stephanus Liechtlé
tunc temporis Parochus in Dibolsheim.

Le 13 octobre 1755 paraît être la date de cette approbation donnée à une pierre d'autel qui n'a point de sépulcre et qui n'a jamais pu renfermer de reliques. Ce jour, l'évêque suffragant du cardinal de Rohan, prince-évêque de Strasbourg, Riccius, évêque d'Uranople, remit au curé de Diebolsheim des reliques de sainte Rosalie pour son église et ses autels. Ces reliques ont été cousues dans un sachet, enveloppées d'un papier avec inscription, et attachées ainsi avec de la cire à cacheter sous le portatile et immédiatement sur la planchette en bois qui porte la pierre. Elles sont aujourd'hui détachées et fixées au cadre; mais on reconnaît parfaitement la place qu'elles occupaient en 1755. Le papier qui enveloppe le sachet porte deux fois, à l'intérieur et à l'extérieur, l'inscription :

hic jacent reliquiæ sanctæ | Rosaliæ, quæ anno 1755 |
die 13 octobris datæ fuerunt | ad usum et pro altaribus
Ecclesiæ Dibolsheimensis | ab Episcopo uranopolitano |
Riccius Michaeli Stephano | Liechtlé tunc temporis
Parocho .

Le travail de marqueterie qui orne le cadre me fait croire que ce portatile vient d'Italie. Le dessin rappelle au premier coup d'œil les ornements en mosaïques employés comme motifs de décoration, et l'on sait qu'en Italie ces motifs, composés uniquement de formes géométriques et combinés de manière à présenter des étoiles, des entrelacs etc., ont de bonne heure passé dans les incrustations des meubles de luxe.

A. Straub,
Secrétaire général de l'Évêché.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR UNE ANCIENNE FAMILLE PATRICIENNE

DE STRASBOURG.

(Une relique de l'ancienne bibliothèque de la ville.)

Parmi les sources les plus précieuses où venaient puiser tous ceux qui s'occupaient de l'histoire de notre ville, figuraient la consciencieuse et riche compilation de Reichard sur nos familles strasbourgeoises, et les manuscrits héraldiques de Luck. Ces nombreux volumes, rangés dans la première salle (côté sud) de la bibliothèque de Strasbourg, renfermaient des données péniblement recueillies dans les actes publics ou dans des monuments aujourd'hui détruits, et offraient presque sur chaque page plusieurs écussons dessinés à la plume et enluminés avec soin. Aujourd'hui qu'ils ont disparu, un extrait même lacuneux a encore son importance et peut un jour devenir utile. Je crois donc pouvoir offrir aux lecteurs de notre Bulletin les notes suivantes, exactement transcrites, il y a vingt ans, du IVe vol. de Reichard, intitulé : *Genealogie und Wappen der vornehmen alt bürgerlichen Geschlechter in Strassburg.* Ces extraits fournissent des données sur la famille Schott, qui a joué un rôle important dans notre ville, et dont le nom figure avec honneur parmi les premiers magistrats, dans les rangs du clergé, aussi bien que parmi les littérateurs de la renaissance classique. C'est sous l'ammeister Pierre Schott que fut rédigé l'ancien *Schwörbrief;* son fils, de même nom, fut un des membres les plus estimés et les plus savants du clergé de Strasbourg, et tint un rang élevé parmi nos humanistes du quinzième siècle; une de ses filles, poëte et amie des belles-lettres comme son frère, harangua l'empereur Maximilien en langue latine, sous l'humble vêtement de dominicaine. Anne Schott s'était faite religieuse au couvent de Sainte-Marguerite, où elle partagea son temps entre l'étude et la prière. Elle dut être suivie dans cet asile par une autre parente du nom d'Odile, à une époque où

les plus rudes épreuves furent ménagées aux religieuses de Sainte-Marguerite.

Les traditions nous ont transmis l'image d'Odile Schott illuminée de l'auréole d'une sainte. Son nom est attaché à un tableau, exécuté à ses frais en 1661 et conservé dans l'église de Saint-Étienne à Strasbourg, où il fut placé par le vénérable abbé Mühe.

La transcription des détails donnés par Reichard sera suivie de quelques notes manuscrites de Schœpflin et de feu M. le bibliothécaire Jung. J'y ajouterai un mot de description sur le tableau mentionné ci-dessus.

Genealogie u. Wappen der vornehmen alt bürgerlichen Geschlechter in Strassburg.

(Reichard, volume IV.)

Fol. 67b. A° 1434. Peter Schott im Leben[1].

Fol. 68a. A° 1465. Peter Schott im G. bei den Kornkeüfferen wie auch im A° 1466.

---

1. La bibliothèque de l'Université possède un manuscrit de grand intérêt pour les études généalogiques du pays. Il fait partie de l'ancienne bibliothèque Heitz et porte le titre : *Collectanea genealogica ex variis libris genealogicis, iis præsertim qui in Archivo asservantur deprompta.* Je dois cette indication à l'obligeance de M. Kindler de Knobloch, qui a bien voulu me communiquer ses extraits. — Pour la famille Schott ledit manuscrit remonte plus haut que Reichard. Il cite comme membres du Grand-Conseil : « Conrad, 1237; Ulrich, 1255; Hans, 1303; Hans, 1349, 1359, 1362; Ottmann filius Petri, 1350; Fritzmann, 1355; Erhard, 1375, 1378, 1385; Conrad, 1399; Claus, 1400. »

Plus loin, extrait d'une autre compilation :

« 1357. Waldnerin relicta quondam Petri dicti Schotte de Hagenau.
« 1359. Dina, filia Ebelini Schotte de Wolzenheim Arg.
« 1358. Billemann S. Schöffe zu Hagenau.
« 1378. Ottomann, natus Petri oppidani zu Hagenau. uxor Catharina Waldnerin.
« 1383. Hans im groszen Rath.
« 1494. Philipp widersagt dem Bischof Wilhelm von Straszburg wegen herrn Burkhart von Lützelstein.
« 1425. Catharina S. und Hans Gerbott, Eheleute.
« 1430. Dietrich.
« 1433. Margaretha monialis S. Marg.
« 1439. Barbara, Erhardi filia, vidua Oswaldi Scherer.
« 1454. † Els. Adam Kerlings Tochter, Hans Schotten Hausfrau. »

A° 1470. Peter Schott zum Ammeister erwöhlt 1. mahls. Zunfft zur Lucernen.

A° 1471. Margret Schöttin monialis S. Margred et Agnes, Argentinæ.

A° 1473. Peter Schott, Altammeister, im Gr. Raht zur Lucernen 74, 79, 80, 85 u. 86.

Fol. 68ᵇ. A° 1476. Würdt das Closter St. Agnes, welches in A° 1475 abgebrochen worden, dem Closter St. Margred incorporirt, durch den Ehrw. Vatter u. Meister, Jacob Stubach. Also seindt die 2 Clöster in ein Corpus kommen, darumb esz fürterhien den nahmmen hat zu St. Margred u. Agnes. consule Arg: 2ᵈᵃ vice Petro Schotto.

A° 1476 ward Hr. Peter Schott im Gr. Rath bei den Kürshneren. wie auch in A° 78. 83. 84. 91. 92. 99. 1500. 3 u. 4.

A° 1482. Wardt Hr. Peter Schott daz 3. mahl in dem Ammeister Ampt zu Straszburg.

A° 1483. Alsz Hr. Peter Schott zum 3. mahl regierender Ammeister zu Straszburg wahr, ist der Brief gemacht worden, welchen man noch heute zu tag vor dem Münster jährlichen auf dem Schwörtag verleszen thut, u. geben ist auf den H. Weinacht Abendt 1482. Vide copiam dieszes Brieffs bey Bernhardt Hertzog in seiner *Elsässer Chronica,* lib. 8, p. 83, 4.

A° 1488. Januarii wardt Hr. Peter Schott daz 4. mahl regierender Ammeister erwöhlt.

A° 1490. Obijt venerabilis Dominus Schott canonicus Sti. Petri Junioris Arg.

Fol. 69ᵃ. Anniversarium Dni. Petri Schotti V. J. D. Confratris nostri ad div. Petrum Juniorem, et progenitorum ipsius celebratur ad divum Petrum Juniorem Argentinæ 3 Idus Junij id est II Junii.

A° 1494. Wardt gemacht, die Tafel in dem oberen Chor zu St. Margred u. Agnes in Straszburg, vonn Hrn. Petro

Schotten, Alten Ammeister zu Straszburg, vf bitt vnndt begeren der Ehrwürdigen muther Annæ Schottin seiner tochter. die do het gehabt zu dem Prediger Orden v. zu dem Closter grosse lieb. hat die taffel kost 200 R. vide infra. Er hat gleicher gestalt die Weihenachten von holtz künstlich aussgehauven, auch schön gemahlet u. vbergult dahien machen lassen. Daran Schott v. deren von Colle oder Cöllen wapenschildt auszgehauwen u. mit goldt v. farben geziert zu befünden.

A° 1495. Augustus.

A° 1496. Barbara, monialis S. Claræ zu Heilbronn. (Manuscr. Heitz.)

A° 1498. 18 Febr. Obiit Susanna von Colle oder Cöllen Dni. Petri Schotten. olim mag. Scabin: uxor. Dominica post Valentini.

A° 1499. Feria 6 post præsent. Mariæ Θ Dnus Martinus Schott.

A° 1500. Claus Schott. Im G. Raht bey den Küfferen.

A° 1503. Auff den 30. tag desz monats X^bris^ starb der Edel vnnd vest Zeyssolff v. Adoltzheim dem Gott genadt. Vermög Epitaphij (so hiebeuor auszwendig der steinhütten gestanden ietzt aber stehen sie auf dem hof hinder dem Münster bey dem + gang) mit Adoltzheim vnndt Schotten Wapen.

A° 1504. 8 Augusti. Obijt Dnus Petrus Schott olim magister Scabinorum Argentinæ, Anniversarium Dni Petri Schotti magistri Scabinorum, Susannæ eius vxoris, Petri Schotti J. V. Doctoris eorum filii. confratris nostri ad Divum Petrum Juniorem, viventium nunc et progenitorum ipsius celebr. ad Divum Petrum Jun: Argentinæ 3 Idus Junij.

Anniversarium Dni Jacobi Schotten et Ottiliæ . . . . . eius uxoris, nec non Petri filii eorum et vxoris eiusdem. Celebratur 8 Calendarum maij ad Divum Petrum Juniorem Argentinæ.

Fol. 69b. A° 1505. Ottilia Schottin relicta vidua . . . . . Zeyssolff von Adoltzheim. Lucas Zeyssolff von Adoltzheim eorum filius.

A° 1519. Obiit Ottilia Schottin. relicta vidua dni . . . . Zeyssolfs de Adoltzheim[1].

A° 1524. 30 Xbris. Obijt Merga chottin.

Nota. In dem Closter St. Margred vndt Agnes in Straszburg. auff der Borkirchen, da die Closterfrawen Ihren Gottesdienst pflegen zu verrichten, ahne dem fron Althar stehen hier bey gesetzte 3 Wapen vndt Soll Hr. Peter Schott Altammeister eben diesen Althar seiner tochter, welche eine Closter Frauw, in diesem Gotteshausz geweszen dahien zu Ehren haben machen lassen, Anna Schöttin genandt, welche eine grosse lieb hat gehabt zu dem Prediger Orden v. zu diesem Closter v. hat kost 200 K Actum A° 1494.

Schott Cöllen

1. «In der Kirche zu St. Andreas befindet sich in der Mauer ein Stein, Gedächtniss des vesten Zeysolf v. Adelzheim und Ottilie Schottin, seiner hausfrau 1493.» (Manuscr. Heitz.)

D'après le même ouvrage il faudrait placer ici :

« 1516. Joh. Schott impressor librorum, curator Salome Mentlerin, relictæ quondam Philippi Sturm, armigeri.

« Lorentz, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527.

« 1538. Brigitta S. uxor Johannis Lindenfelser, Mag. Scab.

« 1554. Sebastian S. Dreier auf dem Pfenningthurm.

« Laurentius Schott 1523. Seine 2te Gattin : Elisabeth Storckin : Kinder erster Ehe :

1) Brigitta verm. an *a*) Johann Lindenfelser *b*) Jacob Hessmann.

2) Ansel . Gem : Daniel Vogler.

3) Margareth. Gem : Christopf Stædlin.

4) Gertrud . Gem : Sebastian Jung.

5) Einbetha . Gem : Georg Leimer.

Fol. 70[a]. Dieszes gleichnachfolgende Epitaphium ist im Jungen St. Peter alhier in Straszburg in der Zornen Capell in der kirchen zu befünden. Ist ein vbergulter stein

PETRO · SCHOTTO · ARGEN · DIVI · IVNIORIS
PETRI ÆDIS CANONICO PRESBYTERO
INNOCENTISSIMO IVRISCONSVLTO ET
ORATORI POETÆQVE · DOCTO · PETRI SCHOT
TI SENATORIS SVSSANNÆQVE FILIO PIEN
TISSIMO · AMICI MESTI POSVERE ·
MOR · ANNO · CHRI M·CCCC·LXXXX ·
II YD · SEPTEB

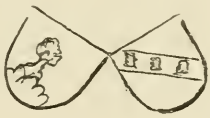

Gedächtnus des vesten Zeyszolffs von=
Adelsheim vnnd Otily Schottin :
sinn huszfrow 1493.

Nota. In der Kirchen zum alten St. Peter in Straszburg ligt ein gaar alter groszer grabstein, gegen dem steinernen Lettner vor dem Chor, doch dieser Zeith gegen der Thüren wo von dem + gang ausz der Straszen hinen gehet, mitt 2 Schilten unter einander, hat der oberste Schild einen

Adler, der unterst ist der Schotten Schilt mit dem Kölkopff vnndt dem Berglein. hæc pro memoria.

- Anno 14... Jacobus Schott et Ottilia eius vxor.
  - Petrus Schott Altammeister zu Straszburg zeugt mit Susanna v. Colle oder Cöllen seiner hauszfrau: 5 Kinder wie folgt. Er starb A° 1504 8 Aug: Sie starb A° 1498 18 Februarij Vermög Ludowici Mügen Calendres.
    - 1. Petrus Schott J. v. D. Canonicus S^ti Petri junioris Argentinæ Θ 1490. 2 Idus 7^bris.
      - 1. Columba Bettscholtin vxor
        1) Jacobi Muegij
        2) Caspari Zornen von Bulach Equitis aurati.
      - 2. Eucharius Bettscholdt.
    - 2. Margred Schottin vxor fuit
      1) Wilhelmi Bettscholdts olim Mag. Scabinorum.
      2).... Dolden.
    - 3. Merga od. Maria Schottin vxor Dni Florentzii muegij Obiit Illa 1524. 30 X^bris Θ ille 1511. 19 februarii zeugten
      - 1. Petrum Muegen. eius vxor Margred Dedingerin.
      - 2. Florentzium Muegen †.
      - 3. Danielem Muegen. Consul. et XIII vir. Argent. eius vxor
        1) Clara Prechterin
        2) Margretha Doldin. Θ ille peste A° 1541 27 8^bris.
      - 4. Maria Muegen †.
      - 5. Veronica Muegin vxor Dni Jacobi Ingold.
    - 4. Ottilia Schottin
      1) vxor Petri von Cöllen,
      2) Zeyssolphi von Altzheim oder Adeltzheim Θ illa A° 1519.
      - 1. Ottiliam v. Cöllen vxor. Dni Martini Sturmij de Sturmeck. genuerunt filium Jacobum Sturmen. eius vxor fuit... Joh. Bocken Prætoris Argent. et Equitis filia.
    - 5. Anna Schöttin die wahr ein Closterfrauw zu St. Margred in Straszburg A° 1494.

Schœpflin, Hermann et alii litterati Alsatiæ. T. II.

Fol. 91^a. Anna Schotta.

Anna hæc Petri Schotti, Consulis Argent. Filia monialis S. Margarethe ordinis S. Dominici, circa A° 1480, perdocta fuit; soror Petri Schotti, J. U. D. atque Canonici S. Petri Junioris, ex antiqua nobili familia.

NB. Die Schotten waren Patrizier, nicht Adeliche.

Hæc Anna Maximilianum Casarem nomine totius conventus S. Margarethe allocuta est lingua latina atque plura cœnobio privilegia aquisivit.

Wencker ad Malineros de Archicancellariis, pag. 428.

Libellum Precum ejus anecdotum possidet Dn. Weislinger, Pastor capellensis ad Rodeck. Scriptus est super chartam, forma quam vocant duodecimam. Verba hæc rubro colore paginæ primæ præfixit: «Anna Schotin hat dis büchel geschriben Anno Dni 1480. In fine : Disz wart us geschriben Anno Dni. M.CCCCLXXX. beten ein Ave M. vor Ann. Schotin. Sed et sententiæ hæc ab eadem præfixæ sunt libro :

En marge de la main de M. Jung : Libellus non extat in biblioth. Joannit.

Loss din eigen willikeit
Blibe veste in Widerwertigkeit,
Durchbrich die Ungestorbenheit,
So wirt dir fliehen lieb und leit,
Nit such zu vil ergetzlichkeit,
So ist din Hertz wol bereit
In göttlicher Heimlicheit.
Des helf uns Jesus in euuigkeit.

La note de Schœpflin s'arrête à cette citation; ce qui suit est ajouté par M. Jung.

Codex J. 126. Manuscriptus bibliothecæ civitatis nostræ continet historiam sanctorum quorumdam ejusdem Annæ Schotin. Scriptus est circa A. 1500.

Bitten für Anna Schottin ein Ave Maria, fol. 106[b] et fol. 14. Fol. 175 ubi legenda de A° XV[c] narratur, fol. 144 nominat sanctam Margaretham : vnser getruwen huszmuter.

De ea Weislinger, in Armamentario ex fol. 680 ubi invenit epistolam fratris ad sororem, quam scripsit Bononiæ 1476 et alia 681. 685.

Libellus : von dem liden, quem tribuit Heinrico Vigilii Wissenburgensi, ord. min. script. 1530. v. extat J. 128.

Il me reste à dire un mot de la peinture sur toile qu'Odile Schott fit exécuter pour l'église de Sainte-Marguerite dont elle était prieure. Sans manquer de mérite au point de vue de l'art, ce tableau a pour nous une valeur plus grande comme souvenir de l'étonnante constance avec laquelle les pieuses filles de Saint-Dominique ont persévéré dans leur mission de prière, fortes de cette foi à laquelle Dieu donne la victoire. C'est dans un des moments les plus pénibles et les plus critiques pour la communauté,

dont l'existence était menacée depuis plus d'un siècle[1], que la prieure promit de faire représenter la crucifixion du Sauveur. L'orage passa, et l'ex-voto fut exécuté.

Trois scènes distinctes sont figurées sur le tableau.

Au premier plan, le Christ privé de ses vêtements est assis sur la croix, que les bourreaux préparent pour le supplice, en y forant les ouvertures destinées à recevoir les clous. Deux personnages d'un extérieur repoussant insultent la victime, en faisant un geste ignoble. Tout près, les saintes femmes soutiennent Marie, qui est tombée en pâmoison.

La seconde scène est presque sur le même plan que la première. Elle figure l'acte de la crucifixion. Le Christ est étendu sur la croix; mains et pieds sont en ce moment cloués sur l'instrument du supplice. Un peu plus loin s'élèvent les trois croix. Le Christ a rendu l'âme; son cœur est percé d'une lance par un guerrier à cheval, au moment où l'on brise les membres du larron impénitent. Nombreuse assistance au pied de la croix dans des costumes variés.

Le peintre, dont le nom n'est pas connu, donne au Christ, dans les trois attitudes, le nimbe d'or avec la croix fleurdelisée, et le nimbe d'or, mais simple, à Marie, au disciple Jean et aux saintes femmes. Il a étudié de bons modèles et sait faire de l'éclectisme; on reconnaît facilement dans le groupe placé au pied de la croix un personnage important qui figure sur un tableau de Rembrandt, et le Christ de la première scène est une imitation réussie d'une des plus belles créations de Dürer. Le dessin est généralement correct, les groupes sont disposés avec art, mais les têtes principales manquent de cette élévation de sentiment qu'un artiste de troisième rang ne saurait atteindre.

Le tableau est marqué des armes de la famille Schott et porte l'inscription :

Othila Schottin Priorin
zu S. Margaretha vnd S. Agnesen
in Straszburg Anno 1661.

A. Straub.

---

1. V. Th. de Bussierre, *Hist. des religieuses dominicaines du couvent de Sainte-Marguerite et Sainte-Agnès à Strasbourg.* — *Kath. Kirchen- und Schulblatt. Die Chronik des St. Margarethenklosters.* 1849, p. 115, 297; 1850, p. 81, 180.

Photographie Ch. Winter, Strasbourg

PREMIERE PIERRE

de l'ancienne Église des DOMINICAINS (plus tard Temple-Neuf)

A STRASBOURG

posée le 26 Juin 1254 retrouvée lors du déblai des matériaux du choeur

en Décembre 1873

LA PREMIÈRE PIERRE

DE L'ANCIENNE ÉGLISE DES DOMINICAINS

A STRASBOURG.

Une découverte très-intéressante a été faite en décembre 1873, à l'occasion du déblaiement des décombres et des matériaux de l'ancienne église des Dominicains ou Temple-Neuf: c'est celle de la première pierre posée le 26 juin 1254, par l'évêque Henri de Staleck. L'attention avait été attirée sur cet objet par le passage suivant, extrait d'une chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie, et cité par Bœhmer:

«*1254 4 Kal. Jun : inchoata est prima fossio fundamenti ecclesie fratrum predicatorum. Postea 6 Kal. Jul. positus est lapis primarius a Domino H. ep. de Stalecke, retro majus altare inter cornu dextrum et murum circa pedes octo subtus terram, et nomen episcopi scriptum est in eodem. Et 4 Kal. Jul. inchoatus est murus*[1].»

La précision avec laquelle l'annaliste des Dominicains a indiqué la place de cette pierre devait, malgré l'incertitude sur l'emplacement de l'ancien autel, provoquer des recherches. Grâce aux soins de M. l'architecte Salomon, chargé de la nouvelle construction, elles eurent plein succès et mirent au jour un petit monument d'une rare valeur pour les études archéologiques.

La pierre, haute de 30 centimètres, large de 16, épaisse de 9, a été retirée presque intacte. Elle montre, outre l'inscription indiquée par l'annaliste de Bœhmer, et donnée en beaux caractères majuscules, l'*Agnus Dei*, incisé dans la moitié inférieure de la pierre, et portant non la bannière triomphale, mais une croix dont les extrémités supérieures se composent de fleurons. Toute l'image est à fleur de la pierre; pour lui donner un relief, le sculpteur a ménagé un creux autour des contours. Notre planche

---

1. *Notæ historicæ Argentinenses, apud Bœhmer, Fontes rerum germanicarum.* Stuttgart, 1853. T. III, p. 114. D'après Bœhmer, ces notes sont tirées des annales du couvent des dominicains de Strasbourg, continuées jusqu'à la fin du treizième siècle et faisant partie du manuscrit d'Ellenhart.

photographique fait parfaitement ressortir ce détail. Une seconde croix, qu'en héraldique on appellerait *enhendée au pied fiché* et qui a été entaillée de la même manière, décore la face de dessous. (V. figure ci-contre.)

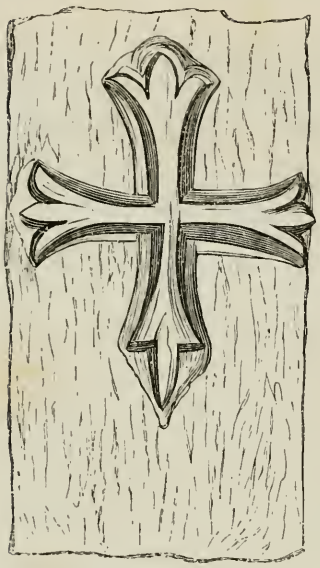

Il ne sera pas hors de propos de donner quelques explications sur la première pierre des églises, et de faire ressortir les particularités de celle du Temple-Neuf.

D'après les plus anciennes traditions liturgiques, basées sur les textes de l'Écriture sainte, la première pierre d'une église signifie le Christ. Elle est toujours posée à l'un des angles de l'édifice, parce que Jésus-Christ est cette pierre, rejetée par les constructeurs et devenue la pierre d'angle, unissant dans la même foi les juifs et les païens[1], rapprochant dans sa personne divine le ciel et la terre[2], et laissant jaillir de son cœur cette merveilleuse source de grâces, qui alimente l'Église à travers tous les siècles, comme la source qui traversa miraculeusement le désert pour abreuver les enfants d'Israël. Les oraisons, chantées par l'évêque au moment de la bénédiction, les versets qui précèdent, et dont l'un fait une allusion directe au fondement de Pierre, représentant du Christ, expriment de la manière la plus nette cette idée symbolique, dont le sens profond n'échappe à personne, et qui fournirait pour la circonstance un magnifique thème à développer[3].

---

1. Act. des ap. IV.

2. Summi Parentis filius,
Domus supernæ et infimæ
Utrumque junxit angulum.
Hymne de la Dédicace.

3. V. Lapidem quem reprobaverunt ædificantes,
R. Hic factus est in caput anguli.
V. Tu es Petrus,
R. Et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.
Gloria Patri, etc.

Oremus. Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi;.... *qui es lapis angularis, de monte sine manibus abscissus, et immutabile fundamentum;* hunc lapidem collocandum in tuo nomine confirma, etc.

Oremus. Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, benedicere dignare hunc

Comprise dans ce sens, la pierre fondamentale d'une église ne saurait mieux accuser au dehors sa signification mystique que par la croix. C'est le signe que prescrivent des lettres liturgiques d'une haute antiquité et que l'évêque marque avec un couteau sur les six faces de la pierre, en invoquant chaque fois la sainte Trinité. D'après la rubrique, l'évêque sculpte ou entaille lui-même les croix sur place, opération qui n'est possible que dans le cas où l'on se servirait d'une pierre très-tendre, à moins de prolonger outre mesure la cérémonie de la bénédiction. Aussi, depuis un temps immémorial, on emploie des pierres tout achevées, et l'évêque se contente de suivre la marque des croix avec un instrument tranchant. Le nombre des croix, nettement indiqué par le pontifical romain, n'a pas été partout observé. Lorsque le cardinal de Vermes posa la première pierre de la cathédrale de Ferrare, cette pierre n'était marquée que d'une seule croix[1]. Celle du Temple-Neuf en présente deux, dont l'une, la principale, est portée par le Christ même, figuré sous le symbole de l'Agneau de Dieu. Une autre particularité à noter, et qu'on s'explique du moment que les faces latérales n'avaient pas à recevoir de sculptures, c'est le peu d'épaisseur qu'elle présente, tandis que les pierres fondamentales d'églises très-anciennes, comme celle marquée de six croix, qui fut mise au jour en 1725, près du village de Brigantini, dans le diocèse de Ferrare, sont ordinairement des cubes de dimensions considérables[2].

Pour donner à certaines communautés une marque particulière d'estime et de protection, quelques souverains pontifes leur envoyèrent la première pierre de leur église, témoin la lettre de Callixte II à Marc-Julien, qui construisit en 1119 le monastère de Sainte-Marie de la Charité à Venise. Selon toute probabilité, cette pierre était bénite à Rome, et l'évêque du lieu ou son délégué n'avait qu'à faire la pose; la cérémonie était ainsi faite par deux personnes distinctes. Le cas avait quelque chose d'analogue quand l'évêque bénissait la pierre et que, par suite d'une déférence facile à s'expliquer, l'honneur de la pose était laissé au prince ou seigneur laïque qui faisait les frais de la construction. Pareils cas se sont présentés à toute autre époque; on peut citer l'exemple de Justinien pour l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, celui d'Offa II, roi des Angles,

---

lapidem in fundamentum ecclesiæ... *lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum de quo dicit apostolus : Petra autem erat Christus,* etc.

Pontificale Rom.

1. *Ad rituale romanum commentaria* authore Hier. Barruffaldo. In-fol. 292. Venetiis, 1731.

2. Même ouvrage, p. 293.

pour le sanctuaire qu'il fit élever en l'honneur de saint Albain[1], celui de l'électeur Palatin Charles-Philippe, pour l'église du collége des jésuites à Mannheim, etc.[2]

L'inscription, taillée sur le petit monument du Temple-Neuf, ne laisse pas de doute sur sa provenance toute locale. Henri de Staleck, homme pieux et dévoué aux intérêts de son église, était un des grands protecteurs de l'ordre des Frères prêcheurs, et donna volontiers dans cette circonstance aux fils de saint Dominique une marque de son estime. Comme le marque le chroniqueur cité par Bœhmer, l'évêque présida lui-même à la cérémonie; il bénit la pierre et la posa lui-même à l'un des angles de l'ancien chœur, remplacé un demi-siècle plus tard par celui que nous avons vu s'écrouler dans les flammes en 1870.

Avant de bénir la pierre, Henri de Staleck y avait fait sculpter son nom. Cette coutume de signer la pierre fondamentale et d'y graver une inscription paraît être très-ancienne. Étienne de Baluze, cité par Catalanus[3], en indique un exemple qui remonte à l'an 445, et donne l'inscription de la pierre de Marseille, avec les noms du consul Valentinien-Auguste et de l'évêque Rusticus. Le nom du cardinal Louis-Ludovicius, neveu du pape Grégoire XV, figure également sur la pierre fondamentale de l'église que ce dignitaire fit construire en 1626[4], à Rome, en l'honneur de saint Ignace. Plus tard, ce détail est quelquefois accusé à l'extérieur de l'église sur une pierre apparente, à deux ou trois mètres hors du sol, comme à Landser, où on lit le chronogramme :

MURI HUIUS LAPIS
EST A ZELLERO BENEDICTUS.

Il n'a été trouvé avec la pierre du Temple-Neuf aucun objet qui ait pu faire croire à l'intention de documenter par ce moyen l'époque de la construction; quelques briques en formaient l'unique entourage. Je suis porté à croire que la coutume de renfermer des monnaies, des médailles, etc., dans les fondations, ne remonte pas très-haut, et qu'elle n'a eu lieu qu'à partir de l'époque où la construction des édifices publics de l'ordre civil était inaugurée par une cérémonie analogue à celle de la pose de la première pierre des églises. Le plus ancien exemple que j'aie trouvé se rapporte aux bâtiments du collége d'Altdorf, dont la première pierre fon-

1. *Pontificale Romanum, cum notis Jos. Catalani*, II, 33. Paris, 1851.
2. *Basilica Carolina.* In-fol. Mannheim, 1752.
3. *Pontif. Rom.* II, 36.
4. Même ouvrage.

damentale fut posée le 30 septembre 1571 ; on y renferma une belle médaille en argent, frappée pour la circonstance, et présentant sur l'avers un procès-verbal presque complet de la cérémonie[1]. D'ordinaire on y plaçait les monnaies courantes; dans les églises on y ajoutait même des reliques, mais simplement dans un but de piété, comme il arriva lors de la construction de l'église de l'Immaculée-Conception à Anagnie, en 1733, où l'on disposa des ossements de saints non-seulement sous la première pierre, mais encore dans chaque angle de l'édifice[2].

Il est d'usage aujourd'hui qu'on ménage dans la première pierre une cavité plus ou moins profonde destinée à recevoir, outre une pièce de chaque monnaie courante, un écrit sur parchemin donnant des indications historiques relatives à la construction, avec les noms des personnes, comme dignitaires, architectes, etc., qui ont droit d'y figurer. Le contenu est mis à l'abri de l'humidité et scellé avec soin. C'est ce qui a eu lieu le 23 mai dernier, lors de la pose de la première pierre du nouvel édifice, qui doit remplacer l'ancienne église des Dominicains.

APPENDICE.

Il n'est pas rare de trouver à l'extérieur de nos églises anciennes, et même de date plus récente, une inscription indiquant le jour et l'année de la bénédiction et de la pose de la première pierre. J'ai cité plus haut celle de Landser, qui nomme encore l'ecclésiastique chargé de la cérémonie; il en est qui font mention du constructeur, du clergé local, etc. Plusieurs inscriptions du quinzième siècle ont un caractère plus général; il n'y est ordinairement question que du commencement des travaux. Faut-il y voir la date du jour où l'on a commencé à creuser les fondations, ou plutôt du jour où fut posée la pierre fondamentale? La comparaison entre la date de l'inscription et celle donnée par un texte écrit plus détaillé pourrait seule donner une solution satisfaisante. Voici une série de ces inscriptions que j'ai relevées. Trois appartiennent au grand-duché de Bade.

---

1. La médaille est décrite dans l'ouvrage de Will, *Der nürnbergischen Müntzbelustigungen zweiter Theil*, p. 163, etc. Altdorf, 1765. Voir aussi la médaille placée dans la pierre fondamentale de l'église protestante de la Concorde à Friedrichsburg et décrite par Köhler, *Hist. Müntzbelustigungen*, IV Th. I Stück. Nürnberg, 1732.

2. Catalanus, *Pontif. Rom.*, II, 35. — *Rituale Rom.*, II. 98. Édit. de Rome. 1757.

Guebwiller. — *Église des Dominicains. Contre-fort extérieur.*

(Caractères majuscules.)

† ANN : DNI . M
CCC . XII . IN . DIE
S . MANI . PMARI
LAPIS . POSIT . EST . [1]

Benfeld. — *Dalle provenant de l'ancienne église paroissiale, autrefois placée sous le clocher. Elle est aujourd'hui encastrée dans le mur, près du chœur.*

(L'inscription est en belles lettres majuscules[2].)

† IN . DEM . IARE . DO . MAN . ZAL
TE . VON . GOTES . GEBVR
TE . M . CCCLII . IOR . IN . DER
VASTEN . DO . WART . DIS .
GOTZII[9] . ANGEVANGEN . VND
VNSERME . HERREN . SELGEN
BISCHOF . BERHTOLDE . VON
BVCHECKE . VN . WART . VOL
LEBROHT . VND' . VNSME . HER
REN . BISCHOF . IOHANNESE
VON . LIEHTENBERG

Fribourg en Brisgau. — *Cathédrale. Sur l'un des arcs-boutants, à la gauche du portail nord.*

(En caractères minuscules.)

Von . gottes . geburt . m . ccc .
vnd . liiii . iar . an . vnser fro
wen . abent . in . der . nasten .
leit . man . den . ersten . Stein .
an . disen . Kor .

---

1. Voir *Bulletin*, 1re série, tome IV, p. 19, Procès-verbaux.

2. L'auteur de ce mémoire en a pris un estampage en 1853. Il est conservé dans sa collection.

Thann. — *Église de Saint-Thiébaud.*

anno m . ccc xxx
octava kalendis augusti (25 juillet)
positus erat primus
lapis fundamentalis
hujus lateris

Hochfelden. — *Ancienne église servant aujourd'hui de chapelle. Côté sud.*

(L'inscription est en lettres minuscules.)

† anno . dni . m . cccc . xxxv . vf .
. mitwoch . noch . sant . vlrich . dag *
. ist . diszer . gebu . angefangen ❀
vnd sint dis die Bumeister . mit . namen .
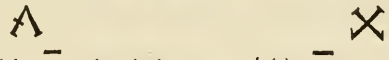
heinrich vo achenheim genat^t (?) vo hitenheim **
claus schorlin vnd hans lobel pfleger

* En 1435, ce mercredi tombait le 6 juillet.

** La pierre, très-usée en cet endroit, laisse difficilement reconnaître le nom, Gebhard? Gewart (Goar)? J'avais d'abord lu «genannt» et rapporté les noms à un seul architecte, comme M. Fischer (Hochfelden, p. 4), et après lui M. Gérard (*les Artistes d'Alsace,* II, p. 87), qui lisent *heinrich vo Daïenheim genant von Uttenheim;* mais les deux figures maçonniques font voir qu'il s'agit de deux architectes, comme les mots de la ligne supérieure, «die Bumeister», indiquent nettement qu'il s'agit de plus d'un. Mon estampage ne me laisse presqu'aucun doute sur les mots *von Achenheim* et *von hitenheim.*

Bruchsal. — *Église paroissiale, à l'un des contre-forts du chœur.*

(En beaux caractères minuscules.)

† anno sanctissie . incarna =
. cionis . dni . m . cccc . xlvii ⁂
. die . sabbati . xxvii . mensis
. maij . inchoatus . e . chorus .
. iste . sub . Reuer^do dno . dno
. Reinhardo . Epo . Spiren . et
. Wipto de Helmstat ci^9 advocato .

Tout près on lit :

. h⁹ structure
. structorem . sci
. tote . fuisse . ma
. gistrū . laurencīū .

Kaysersberg. — *Église paroissiale, collatéral sud.*

(Caractères gothiques.)

anno dni m cccc xlviii . ipso . die . ste . margarete . vir
ginis . inceptum . est . istud . edificium .

Osthausen. — *Le tympan de la porte occidentale de l'église porte l'inscription :*

(En caractères minuscules gothiques.)

Anno dnī m . cccc lij yd⁹*
martij Inchoatum est hoc op⁹

* 15 mars.

Gengenbach. — *Ossuaire adossé au côté nord de l'église abbatiale.*

. Vf. donstag . nach . sat . ierge . tag '
. dez . heilige . ritters . ward . diser .
. bwu . angevangen . vn . d. erst .
. stein . geleit . anno . m . cccc . lii .

Le jeudi après la fête de saint George tombait, en 1452, le 27 avril.

Wilwisheim. — *Église paroissiale.*

(Caractères gothiques.)

Anno . dni . m̊ . c̊ccc .
lxiii . Inceptu . e . pns .
opus . sub . dno . Cun
rado . Jordaestein (?)
rectore hujus ecclesie .

L'inscription de Wilwisheim n'indique pas le jour où les travaux furent commencés; je la cite en partie à cause du nom du recteur, devenu presque illisible, tant la pierre est fruste en cet endroit. Peut-être qu'un document écrit le fera connaître exactement.

Obernai. — *Ancienne église paroissiale. Contre-fort extérieur.*

Ano̅ . dni . m̊ . ccc̊l . lxv . in .
die . Kiliai̅ . lapis . pm⁹ . hvi⁹ .
chori . rite . positvs . est . ❀

Cette pierre a été conservée avec soin, après la démolition de l'ancienne église, en 1868.

A. Straub.

L'ÉGLISE DE VIEUX-THANN ET SES VITRAUX.

Presque à l'entrée de la pittoresque vallée de Thann et à deux kilomètres à peine des portes de cette ville s'étend un village de deux mille âmes, dominé vers la montagne par une modeste église, dont les lignes architectoniques accusent la dernière phase du moyen âge. Cette église est déjà une seconde reconstruction. Après les terribles invasions des troupes anglaises en 1376, qui désolèrent particulièrement la Haute-Alsace, l'antique sanctuaire qui avait vu se former à ses pieds le berceau de la ville de Thann, ne fut qu'un monceau de ruines. La destruction la plus complète avait passé par là et n'avait pas laissé pierre sur pierre, comme il était arrivé à Hartmannswiller, Staffelfelden, Uffholtz, Wittelsheim, Roderen, Geiwenheim, Cernai, les deux Seppois, les deux Burnhaupt, les deux Spehbach, etc.[1] L'église dut être relevée peu de temps après; ce qui est certain, c'est qu'en 1399 on y célébrait l'office, comme il ressort de deux lettres d'indulgence données en faveur de l'autel des Pfeiffers ou musiciens ambulants, consacré en cette année. La date de la seconde reconstruction coïncide avec le passage des Armagnacs, dont les cruautés rappelèrent toutes les horreurs commises par les soudards anglais, et qui dans leur retraite, opérée en 1445[2], brûlèrent même ce qui restait du village. Les travaux, commencés en 1444[3], durent être achevés en 1455, à l'époque où la splendide collégiale de Saint-Thiébaut touchait à son achèvement. Le clocher n'a été bâti que plus tard, comme l'indique la date MCCCCCXI, sculptée au-dessus de la porte qui y mène du chœur.

L'extérieur est d'une grande simplicité. Les contre-forts du chœur offrent seuls quelques ornements et présentent encore une des nombreuses statues démolies par les iconoclastes de 93. La légende qui s'y rattache est trop belle pour que je puisse la passer sous silence. Quand les fanatiques qui s'étaient chargés de jeter à terre les images placées autour du chœur, arrivèrent devant celle de la Vierge, le courage leur faillit, et ils descendirent l'échelle dressée entre les contre-forts; alors un des plus furieux jacobins saisit le levier, monta l'échelle en proférant d'atroces blasphèmes.

1. Voir l'énumération plus complète dans la *Chronique de Thann*, t. I, p. 628.
2. *Ibid.*, t. I, p. 572.
3. *Ibid*, t. I, p. 565.

Sa main toucha à peine la Vierge, qu'il tomba sur les débris amoncelés au pied du sanctuaire et fut trouvé roide mort.

Je tiens cette légende de la bouche d'un vieillard, que j'ai vu en 1866 agenouillé dans le cimetière, l'œil fixé sur l'image sainte et priant avec une effusion et un accent de foi qui auraient touché l'âme la plus sceptique.

L'intérieur est plus riche en détails artistiques, quoique le temps et la main de l'homme n'aient pas laissé que d'y exercer leurs ravages successifs.

Comme dans beaucoup d'églises de cette époque, le chœur seul est voûté. Les nervures de la voûte, fleuronnées aux points d'intersection, portent dans la clef un couronnement de Marie, délicatement ciselé. Sous le clocher, aux angles et à la naissance des nervures, quatre écussons offrent les insignes de la Passion. L'entrée du sanctuaire est encore décorée du Christ en croix, qui ne manquait dans aucune de nos anciennes églises et qui était suspendu sous l'arc triomphal. Je suis porté à croire que c'est l'image primitive, placée au seizième siècle, moins toutefois les têtes d'anges joufflues, qui me paraissent être une addition du dix-huitième. Ajoutons que le chœur a conservé sa custode du quinzième siècle placée dans le mur, quoiqu'elle reste abandonnée depuis longtemps, et que les anciennes pentures fleuronnées consolident encore la porte qui mène du chœur à la sacristie.

Je n'ai aucune observation à faire sur les autels, et je passe à la peinture murale du côté nord de la nef, aujourd'hui le dernier souvenir que la tribu des musiciens ambulants a laissé dans l'église de Vieux-Thann, où elle célébrait annuellement son *Pfeiffertag*.

Cette peinture, exécutée à la détrempe et assez bien conservée, surmontait un autel et en simulait pour ainsi dire le rétable. Il n'y a pas de doute qu'elle n'ait été exécutée aux frais des *Pfeiffers*, dont elle représente la patronne et la protectrice, et dont la confrérie se réunissait depuis bien longtemps dans l'église de Vieux-Thann. A cette même place, Herrmann, trompette du duc d'Autriche Léopold et roi des bateleurs, avait, le 20 octobre 1399, fondé un autel de confrérie, qui, d'après le texte, devait remplacer celui de l'ancien sanctuaire. Je tire ce détail des deux lettres d'indulgence citées plus haut, et que je publierai *in extenso* à la suite de ce travail.

La peinture en question est antérieure au seizième siècle. C'est en image la traduction de la prière usuelle «*Sub tuum præsidium confugimus*», adressée à Marie par la confrérie. La Vierge est assise, tenant le divin Enfant de la gauche et de la droite son propre symbole, la rose mystique. Sous les plis de son large manteau, relevé par deux anges, on aperçoit une douzaine de musiciens, agenouillés aux pieds de Marie et dans

l'attitude de la prière. Parmi les instruments de musique qu'ils portent sur eux, on distingue une mandola, une vielle, un tambour, etc.; trois sont habillés de blanc et chaussés de souliers à la poulaine; quatre personnages portent un médaillon attaché à un ruban, qui forme nœud sur la poitrine. Il est marqué des armes de Thann (*de gueules à une fasce d'argent, parti d'argent à un pin de sinople*), et paraît être le médaillon de la confrérie. En somme, les musiciens sont vêtus de costumes tels que nous les apercevons dans le *Narrenschiff* de Sébastien Brand et dans d'autres ouvrages illustrés du temps[1]. Je crois qu'il y aurait un intérêt réel à remettre cette peinture en état.

Plus loin, et sur le même côté de l'église, on remarque le tombeau du Sauveur, l'un des plus beaux que nous ayons en Alsace. J'appelle l'attention sur les statues des saintes femmes, qui sont d'une grande pureté de lignes. La planche 53 de la première section du grand ouvrage des antiquités d'Alsace, par Schweighæuser et Golbéry, figure l'ensemble de cette œuvre de sculpture.

Jusqu'à la Révolution, l'église de Vieux-Thann a servi à des religieuses; d'abord à des religieuses suivant la règle de saint Augustin, puis, à partir de 1534, à des dominicaines. Leur ancien «lettner» ou tribune avancée avec stalles, etc., n'existe plus; rien ne rappelle plus leur séjour dans ces murs qu'une jolie cloche, nommée par les habitants la cloche des dominicaines[2], et quelques épitaphes de religieuses, comme celles des RR. Mères *Deitz*, † en 1749; Marie-Rose *Schott*, † le 3 juin 1763; Jeanne-Baptiste *Brukert*, † le 12 mars 1765, à l'âge de 78 ans, et celle d'une prieure, qu'on voit sous la tribune actuelle des orgues. En voici la légende :

17 MEI 1773 IST
IN GOTT
GESTORBEN
DIE WOHL
EHRWÜRDIGE MUTTER
M. ROSA BENEDICTA
NODLER PRIORIN DIESES
CLOSTERS S S DOMINICI
65 JAHR ALT UND
PROFESS 48 . R . I . P .

1. Voir *Revue catholique de l'Alsace*, t. VIII, p. 511.

2. Elle porte l'inscription : OSANNA . O . REX . GLORIE . CRISTE . VENI . CVM . PACE. D'après la forme des caractères elle est antérieure d'un demi-siècle au moins à la construction de l'église actuelle; elle existait bien avant l'arrivée des dominicaines.

Tout près on voit la pierre tombale d'un noble «genant Beringer», † le 11 septembre 1560, et quelques épitaphes de prêtres qui ont desservi l'église; celles-ci sont très-usées par le frottement et devenues à peu près illisibles. Jusqu'en 1791 l'église était desservie par le clergé de Saint-Thiébaut. Pendant la Révolution, Vieux-Thann eut des prêtres jureurs. En 1797, on y voit figurer *Ihler,* Jean, ancien curé constitutionnel de Pfaffenheim, qui fut transféré à Traubach, lors de la réorganisation du diocèse après le Concordat. En 1802, l'église de Vieux-Thann devint succursale et fut successivement desservie par les ecclésiastiques dont les noms suivent :

Gœpfert, Antoine, né à Niederanspach en 1737. Avant la Révolution, curé de Gildwiller pendant 16 ans. Nommé en 1802 administrateur de Vieux-Thann. † 1815.

Jüdlin, Valentin, né à Thann en 1742. Ancien capucin, fut chargé de la desserte de Vieux-Thann en 1804; se retira le 31 juin 1815. † 1825.

Dietrich, Jean, né à Rouffach en 1760. Jusqu'en 1790 chanoine régulier de la congrégation du S. Sauveur en Lorraine et professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis à Metz. Prêta le serment constitutionnel et parut au synode de Soultz. Fut nommé desservant de Vieux-Thann le 1er février 1815, où il resta jusqu'au 1er avril 1816. Il fut remplacé trois mois plus tard par

Jæger, Joseph, † 23 septembre 1817.

Haffner, Franç.-Ant., né à Colmar en 1760. Religieux de l'abbaye de Haute-Seille, de l'ordre de Cîteaux; professeur jusqu'à la Révolution. Nommé à Vieux-Thann le 1er décembre 1818. † 27 octobre 1820.

Hænner, Grégoire, nommé à Vieux-Thann le 1er avril 1821, transféré à Mollau le 1er décembre 1822, se retira l'année suivante. A partir du 1er janvier 1823, la succursale fut administrée par

Mercklen, Franç.-Jos., né à Thann en 1796. Auteur d'une Histoire de la ville d'Ensisheim; † curé de cette ville et chanoine honoraire en 1844.

Waltz, Ant., né à Feldbach en 1794. Nommé à Vieux-Thann en 1825, où il resta jusqu'en juillet 1832. Plus tard curé de Huningue.

Karm, Franç.-Jos., né à Dietwiller en 1803. Depuis 1856 curé de Markolsheim.

Hirn, Jérôme, né à Villé en 1806. Nommé le 23 mai 1838; s'est retiré en 1862.

Huhn, Fr.-Xav., curé actuel depuis le 29 janvier 1862.

Vieux-Thann avait le même patron que Thann, c'est-à-dire saint Thiébaut, jusqu'au 5 juin 1823. Ce jour l'évêché approuva l'élection faite par la paroisse, qui choisit saint Dominique pour patron principal.

Avant de passer à la description des vitraux peints, je signale encore:

1° Une statue en bois représentant saint Thiébaut et conservée au presbytère (comm. du seizième siècle);

2° Deux *ex-voto,* datés de 1696, et suspendus à la sacristie. Vieux-Thann est un pèlerinage de la Vierge douloureuse, autrefois très-fréquenté;

3° Quelques signes lapidaires que j'ai relevés.

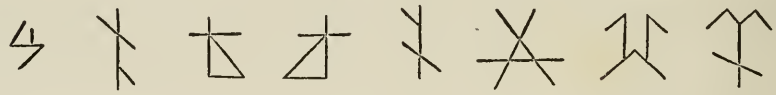

VITRAUX.

Toutes les fenêtres de cette intéressante église paraissent avoir été fermées autrefois avec des verres peints. La fenêtre du milieu du chœur et une fenêtre du côté nord ont conservé presque toute leur vitrerie peinte. Quelques restes, surtout des écussons, se trouvent éparpillés dans les autres fenêtres du chœur et dans celle qui ouvre sur le milieu du côté sud. J'en ferai le relevé, après avoir analysé les deux vitraux qui ont le moins souffert.

A la simple inspection des sujets et de la manière dont ils sont coordonnés dans les trois divisions verticales, on reconnaît que la rangée inférieure se compose de parties rapportées qui ont dû figurer dans une autre baie; qu'il y a une lacune de quelques sujets entre l'adoration des mages et le Christ au Jardin des Oliviers; enfin que la rangée de panneaux dont ce dernier sujet fait partie, devrait occuper la place de celle qui commence par la flagellation, et *vice versâ.*

Un coup d'œil sur le cadre ci-joint (page 103), qui indique la place qu'occupent les 18 panneaux du vitrail, pourra faire reconnaître la justesse de mon observation.

La fenêtre porte au sommet de l'ogive les armes:

1° D'Autriche: *de gueules à la fasce d'argent;*

2° De Bourgogne: *écartelé au 1er et 4e semé de France à la bordure com-*

posée d'argent et de gueule, au 2e et 3e de Bourgogne ancien (bande d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules);

3° De Ferrette : *d'azur à deux bars adossés d'or.*

Les figures de ce vitrail sont d'un dessin très-ferme et vigoureux.

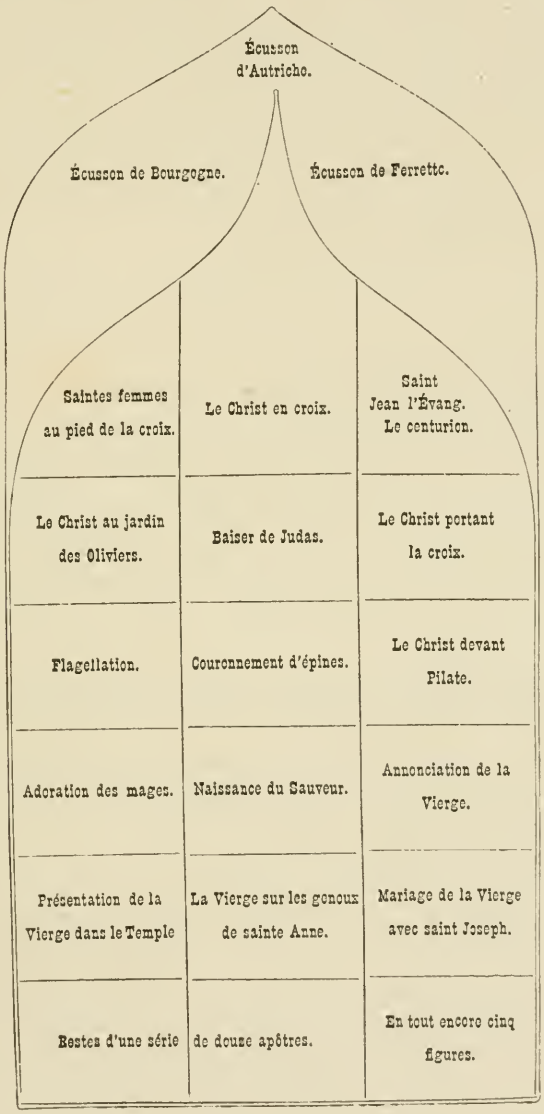

Sans tomber dans le grotesque, le peintre-verrier a donné aux juifs cette expression de rage et de cruauté que le seizième siècle a poussée quelquefois jusqu'à la caricature. La scène de la flagellation renferme une

tête qui ferait honneur à Callot. Le Christ en croix est d'une belle exécution, mais fort mutilé; comme sur le principal vitrail de Sainte-Marie-Madeleine à Strasbourg, et sur un grand nombre d'images du quinzième et du seizième siècle, les anges recueillent dans des calices le précieux sang du Sauveur. Je ne suis pas éloigné de croire que ce vitrail est un reste de l'église saccagée et renversée par les Armagnacs; en tout cas il est dû à un artiste qui suit les traditions du commencement du quinzième siècle; plusieurs détails rappellent même les peintures sur verre de la nef de Haslach, qui sont de la fin du quatorzième. Les sujets qui manquent aujourd'hui me paraissent être: le baptême dans le Jourdain, la résurrection de Lazare et la dernière Cène. Les cycles de la vie de la Vierge et de celle du Sauveur seraient ainsi complets.

Le vitrail de la nef, côté nord, mériterait une description minutieuse avec planche coloriée. Comme composition et comme effet d'ensemble, c'est une des plus précieuses œuvres de peinture sur verre que l'Alsace ait conservées, quoique sous le rapport du dessin elle le cède de beaucoup à la belle série de l'histoire de la Passion à Saverne, aux panneaux placés au-dessus du portail de Saint-Guillaume à Strasbourg, et à la vie de sainte Agnès, qui décore une fenêtre de Saint-Georges à Schlestadt, toutes œuvres de la même époque. Elle a l'avantage d'être presque intacte et de nous faire connaître, outre la date de sa confection, les noms des deux donateurs, qui ne pouvaient laisser de leur piété un plus remarquable souvenir.

La fenêtre est consacrée à la sainte Vierge et présente l'arbre de Jessé, mais d'une manière toute différente de celle que l'iconographie sacrée a adoptée depuis le douzième siècle. Au lieu de porter les ancêtres du Christ et de terminer par la fleur traditionnelle qui s'épanouit dans la figure de Marie avec l'Enfant, l'arbre, qui est ici un cep de vigne, issant de la poitrine du vieillard Jessé, forme avec ses ramifications le cadre des principaux événements de la vie de la Vierge. Se détachant du pied, les sarments chargés de fruits et riches en feuillages viennent entourer comme autant de médaillons la naissance de Marie, l'annonciation faite par l'ange, la naissance du Verbe, l'adoration des mages, la mort ou la dormition de la Vierge et son couronnement dans le ciel. Dans les rinceaux supérieurs, on aperçoit des anges qui agitent des encensoirs. Plusieurs détails d'intérieur et de costumes, comme dans la scène de la naissance de Marie, sont reproduits avec cette minutieuse précision qui distingue les œuvres du quinzième siècle, et font de cette fenêtre un intéressant sujet d'étude. Quant aux figures, elles sont pour la plupart

peu correctes, la physionomie de quelques-unes approche même du trivial.

Les deux panneaux inférieurs présentent l'image des ecclésiastiques donateurs dans l'attitude de la prière. A notre gauche, Jean Müller, prévôt de la collégiale de Saint-Thiébaut à Thann, est présenté par saint Étienne, premier martyr; de l'autre côté, le curé de l'église, Nicolas Wolfach, est présenté par le docteur de l'Église, saint Jérôme, portant le costume des cardinaux et accompagné d'un lion. Les figures des donateurs sont des portraits exécutés avec un soin rare, surtout celui de Wolfach, qui est dessiné de main de maître.

Voici la disposition des deux légendes qui nous les font connaître après une pieuse invocation, dont ils se partagent les versets:

Maria . mar̄ . grē . mater̤ .	tu nos . ab . hoste . ptege . i .
misricorīe	hora . mortis . suscipe
Johan̄es můller . ppsit⁹ . ecc̄e	Nicola⁹ wolfach plbn̄us et canon
sti theobaldi . An̄o . dn̄i . lxvi	cus hui⁹ eccle . An̄o . dn̄i lxvi̊ .

Jean Müller avait été le dernier prévôt du chapitre de Saint-Amarin, que le concile de Bâle transféra à Thann, en 1441; il fut le premier de Saint-Thiébaut et présida celui-ci l'espace de vingt-sept ans[1].

En tête de son nom se trouve un petit écusson d'argent, timbré de sa lettre initiale M de sable en caractère majuscule gothique. La date est à compléter par le millésime et par le nombre indiquant les siècles; il nous donne ainsi l'an 1466.

Le curé Wolfach a pour armes *d'azur au loup ravissant d'argent, tenant un oison entre les dents de même.* D'après la chronique déjà citée, Nicolas Wolfach, précédemment chanoine de Saint-Amarin, desservit la cure de Thann dès 1450. Il succéda à Jean Müller en qualité de prévôt, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée le 22 mars 1486[2].

Plusieurs détails méritent d'être notés. La scène de la naissance de Marie offre quelques gracieux costumes et des particularités à remarquer pour la literie, le mobilier, etc. Dans l'Annonciation, l'ange présente à la Vierge un diplôme muni de trois sceaux. Les mages, dont l'un offre déjà le type nègre, portent leurs dons, l'un dans une cassette, le second dans un bocal à pied, avec couvercle en forme de tourillon gothique, le troi-

1. Il mourut le 13 mars 1471. *Chr. de Thann,* I, 632.
2. *Ibid.,* I, 668.

sième dans un vase analogue, combiné avec une corne à boire. A la mort de la sainte Vierge, les douze apôtres sont présents; saint Pierre asperge le corps d'eau bénite, saint Jean tient la palme lumineuse avec laquelle il précédera le convoi, etc.[1] Au couronnement, Dieu le Père et Dieu le Fils reposent les pieds, chacun sur un globe transparent comme du cristal, dans lequel on distingue des rochers émergeant de la mer. Pour le technicien, il peut être intéressant de savoir qu'une tête, mais une seule dans tout le vitrail, celle de saint Joseph dans la scène de la nativité du Sauveur, accuse le passage de la pierre ponce, avec laquelle l'artiste a enlevé l'émail du verre rouge, pour pouvoir supprimer un plomb.

Il me reste à énumérer les fragments de vitraux, consistant principalement en écussons et distribués, au milieu du verre blanc, dans les fenêtres du chœur et dans celle du milieu de la nef, côté sud.

Au chœur, du côté de l'évangile, dans la première fenêtre :

1. Autriche, *de gueules à la fasce d'argent* (la partie supérieure manque);
2. Froburg (?), *d'argent à un aigle contourné, au vol abaissé d'azur, membre d'or, brisé en cœur d'un croissant d'argent.*

Dans la deuxième fenêtre:

1. Andlau-Bellingen: *D'or à la croix de gueules;* derrière l'écu, *une crosse d'or en pal, tournée en dedans;*
2. Ferrette: *d'azur à deux bars adossés d'or.*

Du côté de l'épître, dans la fenêtre du milieu :

1. ? *de gueules à deux léopards d'or;*
2. ? Parti de ? (*tiercé en fasce d'argent de gueules et d'azur*) et de Massevaux (?), *d'argent à trois lions de sable passant l'un sur l'autre.*

La fenêtre de la nef, milieu du côté sud, présente, outre une image de sainte Barbe, une Vierge avec l'Enfant et la face de sainte Véronique, cinq écussons, dont voici l'analyse :

1. Parti de Truchsess de Rheinfelden (*d'argent à trois fasces de gueules*) et de Bærenfels (*d'or à l'ours de sable en pied sur une motte de gueules*)[2];
2. Eptingen: *d'or à un aigle de sable posé en fasce*[3];

---

1. Voir *Legenda aurea. De assumptione.* B. M. V.

2. Les Franciscains de Thann comptaient parmi leurs membres un Fr. François de Bærenfels, † 4 oct. 1457. *Chr. de Thann,* I, 600. — P. Caspar de Truchsess figure chez eux de 1464 à 1497. *Ibid.,* I, 688.

3. Dans les années 1470, Herrmann d'Eptingen paraît comme gouverneur autrichien dans la Haute-Alsace. *Ibid.,* I, 637.— Un membre de cette famille, Fr. André d'Eptingen, est mort au couvent des Franciscains de Mulhouse, le 1er juillet 1470. *Ibid.,* I, 630.

3. ? Écartelé au 1er *d'or à l'aigle contourné de sable;* au 2e *de gueules à trois besans d'argent* (de Neipperg?); au 3e *d'azur à trois écussons d'argent* (de Granvil), et au 4e *d'or fascé d'azur au lion de gueules.*
4. Écartelé au 1er *d'or à l'aigle de sable contourné;*
   au 2e *d'or à un fer de lance à l'antique de sable, posé en barre* (Reich de Reichenstein)[1];
   au 3e *coupé d'or à trois fusées de gueules rangées et posées en fasce* et de gueules;
   au 4e *d'or à un lion coupé d'azur et de gueules* (Reinach);
5. Murbach: *d'argent à un lévrier rampant et contourné de sable.* L'écu est surmonté d'une mitre; il a deux anges pour tenants.

Je suis obligé de me borner à cette analyse aride, n'ayant pas les loisirs nécessaires pour des recherches sur les familles représentées par ces armoiries. De plus heureux que moi rectifieront, compléteront ces données, et trouveront peut-être dans quels rapports ces familles ont été avec l'église de Vieux-Thann. Mon unique but a été d'attirer l'attention sur une église trop peu connue et de contribuer à la conservation de ce qu'elle possède encore de remarquable. Grâce au vote de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, qui a alloué à cet effet une somme de 1,000 francs, accordée par M. le président de la Haute-Alsace sur les fonds de son département, grâce au concours de la fabrique de l'église, les deux principaux vitraux sont en ce moment, dans l'atelier de notre peintre-verrier strasbourgeois, M. Petitgérard fils, l'objet d'une restauration aussi consciencieuse qu'intelligente. Les verres primitifs, même ceux qui ont des brisures, sont conservés avec soin, et les quelques verres nouveaux qui doivent remplir les lacunes sont exactement mis au ton des parties anciennes et traités avec cette entente qu'on constate chaque fois avec une nouvelle satisfaction dans les travaux de restauration confiés à M. Ferdinand Hügelin. Je nourris l'espérance de voir un autre talent s'occuper un jour des peintures murales que j'ai signalées et qui doivent perpétuer le souvenir de l'ancien *Pfeiffertag* de Vieux-Thann.

---

1. De 1477 à 1516 on rencontre au couvent des Franciscains de Thann Fr. Louis Reich de Reichenstein. *Ibid.*, I, 647, 739.

LETTRES D'INDULGENCE

DONNÉES EN FAVEUR DE L'AUTEL DE LA CONFRÉRIE DES PFEIFFER [1].

I.

1399. — Vendredi, 17 octobre.

Wernherus magne[2] de Telsperg, vicarius Reverendi in Christo Patris ac Domini nostri Domini Humberti de novo castro, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gracia episcopi basiliensis, in spiritualibus generalis universis et singulis Christi fidelibus per civitatem et diœcesim basiliensem viventibus constitutus, ad quos præsentes pervenerit, salutem in Domino sempiternam. Quoniam, ut ait apostolus, omnes Stabimus ante tribunal Christi, recepturi singuli prout in corpore gessimus, sive bonum fuerit sive malum, optantes nos diem messionis extremæ misericordiæ operibus prevenire et æternorum intuitu seminare in terris quod, concedente Domino, cum multiplicato fructu recolligere valeamus in cœlis, firmam spem fiduciam que tenentes quod qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus metet vitam æternam. Cum igitur Hermannus Trumpentarius illustrissimi principis Domini Lupoldi, ducis Austriæ, pro salute suæ animæ et ejus peccatorum remedio, ob honorem omnipotentis Dei et laudem suæ genitricis beatissimæ Virginis Mariæ fundaverit de novo in ecclesia parochiali villæ Tann, basiliensis diœceseos, unum altare, et illud certis suis bonis propriis dotaverit intendens quod in ipso altari Capellanus, qui pro tempere fuerit, divinis officiis et missarum obsequiis Altissimo famuletur, petitum fuit a nobis ut ipsi altari de aliquo misericordiæ remedio seu indulgentiis subvenire dignaremur. Quare nos de omnipotentis Dei misericordia, gloriosissimæ Virginis Mariæ et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus meritis et auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui dicto altari manus porrexerint adjutrices, vel in aliquibus ornamentis, rebus bonis vel subsidiis subvenerint, aut missas vel alia divina officia audiverint ac indulgentias quæsierint, auctoritate ordinaria nobis commissa quadraginta dies de injunctis sibi pœnitentiis misericordie in Domino relaxamus. In ejus testimonium sigillum curiæ basiliensis est appensum. Datum Basileæ, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo nono, feria sexta proxima post festum Sancti Galli confessoris. Salvo tamen jure Rectoris præscriptæ ecclesiæ.

---

1. Ces deux lettres d'indulgence, dont les originaux paraissent être perdus, et le titre de la fondation faite dans l'église de Vieux-Thann par un membre de la famille de Reinach, dont la transcription suit, sont insérés dans un registre manuscrit de 1487, conservé au presbytère de Vieux-Thann. Elles sont écrites sur beau parchemin, en caractères soignés, mais par un copiste qui a eu quelques distractions, faciles à corriger. La lettre qui suit, et qui est la première de date, y figure en second rang.

2. Lisez *Maigerey*.

II.

1399. — Dimanche, 26 octobre.

Nos frater Georgius Dei et sanctæ sedis[1] apostolicæ gratia episcopus Dymitriensis, ordinis Prædicatorum, Reverendi in Christo patris et domini domini Homberti electi et confirmati Basiliensis Vicarius in pontificalibus generalis, universis Christi fidelibus salutem in Domino sempiternam. Vitæ perennis[2] gloria, qua mira benignitas omnium Conditoris beatam coronat aciem civium supernorum, a Redemptoris pretio Christi sanguinis pretioso merito debet acquiri virtute, interque illud prægrande esse dinoscitur quod ubique, sed præcipue in sanctorum ecclesiis, majestas altissimi collaudatur. Cum igitur Hermannus, trumpentarius Illustrissimi principis domini Lupoldi ducis Austriæ, rex joculatorum in dyocesi basiliensi constitutorum, una cum confratribus suis fraternitatis jam dictorum joculatorum pro salute animarum suarum et peccatorum eorumdem remedio, ob honorem passionis Jesu Christi crucisque benedictæ principaliter atque in laudem et gloriam sanctorum Johannis Baptistæ, Lucæ evangelistæ, Georgii, Christophori et Petri de Mediolano martirum, Annæ matris Virginis Mariæ, Barbaræ et Katharinæ virginum, ac in recomendationem omnium fidelium defunctorum, fundaverit de novo in ecclesia parochiali villæ Tannis, basiliensis diœceseos, unum altare a sinistris juxta medium muri contigualiter in dicta ecclesia situm, et illud cæteris bonis hinc inde laboribus propriis aquisitis dotaverit, nos vero idem altare die vicesima sexta mensis Octobris, quæ fuit dies dominica proxima ante festum sanctorum Simonis et Judæ Apostolorum, sub anno Domini millesimo, ccc^{mo} nonagesimo nono Pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini Domini Bonifacii Papæ octavi[3] anno nono, in honore passionis Jesu Christi, crucisque benedictæ, aliorumque sanctorum superscriptorum consecraverimus diemque consecrationis die prædicta ejusdem altaris annualiter fieri et celebrari statuerimus, id circo cupientes ut ipsum altare a Christi fidelibus congruis honoribus frequentetur, omnibus vere pœnitentibus et confessis, qui dictum altare in festivitatibus prædictorum sanctorum visitaverint et dominicam orationem devote ibidem peroraverint, aut pro ornamentis aliisque necessariis ejusdem altaris[4] manus porrexerint adjutrices, seu etiam in dedicatione et per octavas ejusdem pro indulgentiis ad ipsum mente devota accesserint, de ipsius omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, quadraginta dies criminalium et centum venialium de injunctis sibi pœnitentiis in Domino misericorditer relaxamus. In quorum omnium testimonium has præsentes patentes litteras fieri (fecimus), nostrique sigilli appensione secundo roborari, anno, die et loco prænotatis.

---

1. Le manuscrit porte *fides*, par suite d'une méprise du copiste.
2. *Perhennis*, et plus loin *Jhesu*.
3. Lisez *noni*.
4. Le copiste met *altarum*.

FONDATION FAITE DANS L'ÉGLISE DE VIEUX-THANN

PAR LE SEIGNEUR JEAN ERHART DE REINACH [1].

1487. — 1er janvier.

Als etlich erlich lute in vergangenem Burgunschen Kriegslöuffen vsz einer nyderlegi komen, so do irer pferde vnnd harnisch etwas vmb gots willenn zu gebenn gewilligt, dero nü ouch etlich abgangen, solichs bis har gestanden, nit vollzogenn gewesen, darumb von derselben vrsach wegenn der edel strennge herr hanns erhart von Rinach ritter got dem almechtigen zu lobe, siner wirdigen mutter Maria vnnd allen lieben heiligen zu eren vnd den obgemelten ouch allen gloibigen selen zu trost, an die Kilch vnnd buw vnnser lieben frouwen zu Altentann gegeben xxiiij β geltz, so do mit xxiiij lib widerkouffig sint, gegeben hat, also das vnnser liebenn frouwen buw pfleger solich zinsz jerlich innemen, ob die abgelöst wider anlegen, nutzen, nieszen vnnd domit als mit anderm des büws nützunge tun vnnd lossen sullent, doch mit dem gedinge vnnd vnderscheidt so do fur vnnd fur gehaltenn werdenn sol, das die genanten Kilchmeiger nü hinfur jerlich vnnd zu ewigen zitten, vff den nechsten tag noch sannt Hylarientag sullent den obgedochten vnnd allen cristgloibigenn selen zu trost haltenn ein jorzit mit funff priestern, der jedem der Kilchmeiger ij β gebenn, vnnd sol den zweien Kilchmeigern werdenn jedem 1 β vmb das su doby sint vnnd zu fronim gont, vnnd einem Kilwart iiij δ das sich trifft xij β iiij δ, die uberigenn eilff schillinge viij δ sullent dem gemelten büwe der Kilch zu Altentann volgenn werden vnnd bliben, alles getrüwlich vnnd vngeuerlich, vnnd ist dis haruff geschriben am ingonden mo cccc lxxxvij Jare.

1. Fol. 24 du manuscrit.

15 juillet 1874.

A. Straub.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE COUVENT

DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE SAVERNE.

Les troubles de la Lorraine, le pillage des gens de guerre qui parcouraient le pays, la misère et la dépopulation qui étaient à leur comble à Dieuze et dans la contrée environnante, forcèrent les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, établies dans cette ville, à quitter ce séjour dangereux; cinq d'entre elles se réfugièrent à Saverne après la paix de Westphalie, et s'y établirent définitivement en 1657[1], avec la permission de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, évêque de Strasbourg, dans l'espoir de pouvoir, sans aucune fondation ni dotation, se soutenir par l'ouvrage de leurs mains et les pensions des jeunes filles, qu'elles se chargeraient d'élever et d'instruire.

La principale obligation de ces religieuses, dont l'ordre avait été fondé au commencement du dix-septième siècle par le bienheureux Pierre Fourrier[2], était d'instruire les jeunes filles, et la noble impulsion qu'elles avaient donnée à l'enseignement les avait rendues célèbres. A peine étaient-elles arrivées à Saverne, qu'elles y achetèrent de Gabriel du Terrier, seigneur de Birckenwald[3], moyennant la somme de trois mille

---

1. *Archives du Bas-Rhin.* S. G. 1694.

2. Le R. P. Fourrier, curé de Mathaincourt, en Lorraine, religieux profès de Chamouzey, ordre de Saint-Augustin, fut béatifié le 29 janvier 1730. Il naquit à Mirecourt en 1565 et mourut en 1640.

3. Gabriel du Terrier, seigneur de Fontaine, major de la garnison française de Saverne, épousa le 12 juin 1640, dans l'église paroissiale de cette ville, une noble alsacienne, Marie-Ursule d'Andlau; il obtint en 1644, du Magistrat de Saverne, la concession d'un terrain situé près du Zoll- ou Bruckthor, dans la ville moyenne, et où s'élevaient autrefois trois maisons qui avaient été détruites pendant la guerre; il y construisit, en 1645, une grande et belle maison, qu'il loua pour une auberge à Jean-Adolphe Reinbold. Après la paix de Westphalie, il se fixa en Alsace et reçut, en 1649, à titre de fief, de Jeanne-

florins, la maison qu'il y avait fait construire sur le bord de la Zorn dans le quartier de la ville appelé ville moyenne ou *Mittelstadt,* et y faire tous les changements que nécessitait sa transformation en couvent, qu'elles dédièrent à la bienheureuse Vierge Marie.

L'accord conclu entre les religieuses de la congrégation et le sieur Gabriel du Terrier, seigneur de Birckenwald, porte, quant au payement du prix de la vente de la maison, que comme il avait deux filles, Marie-Françoise et Sabine-Richarde-Françoise, auxquelles il ne pouvait donner une éducation convenable, à cause du décès trop prématurément arrivé de leur mère, les religieuses de la congrégation seraient tenues de prendre chez elles lesdites deux filles, de les entretenir, et de les élever d'une façon convenable jusqu'à leur établissement, que si elles se destinaient pour le monde, les frais de pension, d'éducation et d'instruction seraient déduits sur le prix de vente, et que le reste serait payé par les religieuses; que si elles prenaient le voile, le couvent garderait les trois mille florins pour leur dot, à savoir quinze cents florins pour chacune; que si elles mouraient avant d'être établies, les religieuses hériteraient d'elles cinq cents florins indépendamment des frais ci-dessus mentionnés.

La célébrité dont jouissait l'ordre de la congrégation de Notre-Dame rejaillit sur les religieuses de Saverne; elles y ouvrirent une école et un pensionnat, où elles virent affluer des filles de tout rang et de toute condition, tant de la ville que du dehors. C'est la première institution de ce genre qu'on ait vue en Alsace.

Marie-Sabine d'Offenbourg, abbesse d'Andlau, le village de Birckenwald, avec le château, les biens et les droits seigneuriaux y attachés. Il ajouta ou plutôt substitua à son nom celui de Birckenwald, qu'il transmit à ses enfants.

Gabriel du Terrier n'a jamais été gouverneur de Saverne, comme le prétendent par erreur Schœpflin et Grandidier, il commanda seulement en qualité de major la garnison française de cette ville. Les fonctions de gouverneur y étaient exercées, depuis 1638 jusqu'en 1650, par M. de Pesselières, « maistre de camp d'un régiment d'infanterie pour le service du roi », lequel joignait au gouvernement de Saverne celui des villes de Phalsbourg, Sarrebourg et Fénétrange.

Sabine-Richarde-Françoise de Birckenwald épousa Charles Dupré de Dortal, de Vienne en Dauphiné, fils d'un trésorier et conseiller du duc de Lorraine. Lorsque François-Antoine de Birckenwald, commandant du second bataillon du régiment royal, mourut en 1713, sans laisser d'enfants, le fief de Birckenwald fut transmis comme féminin à sa sœur Sabine-Richarde-Françoise, veuve Dupré de Dortal, dont le fils, Joseph-Louis, prit à son tour le nom de Birckenwald et fut l'auteur d'une nouvelle maison de ce nom, laquelle s'éteignit en race mâle par la mort de Charles-Ferdinand, arrivée le 19 janvier 1783.

M. l'abbé Chapia, dans son histoire du B. Pierre Fourrier[1], rapporte que le couvent de Saverne fut fondé en 1642, un an après la mort du saint fondateur de l'ordre; mais c'est évidemment une erreur, car antérieurement à la paix de Westphalie, on ne trouve aucune trace, aucun vestige du séjour de ces religieuses à Saverne, ni dans les archives de la ville, ni dans les archives départementales du Bas-Rhin.

Le chanoine régulier Bernard rapporte de la manière suivante la fondation du couvent de Saverne[2]:

«Les religieuses de Dieuze ayant été forcées par la guerre et la famine à abandonner leur monastère, il y en eut quelques-unes qui, après avoir cherché leur retraite en plusieurs endroits, abordèrent enfin en 1643 à Saverne, célèbre par le magnifique palais des évêques de ce lieu (*sic*). Elles y furent longtemps sans pouvoir y former d'établissement, et ce ne fut que quatorze ans après que S. A. Mgr. François-Égon de Fürstenberg, évêque de Strasbourg, informé des grands biens qu'elles faisaient par leurs petites écoles, aussi bien que de leur conduite austère et édifiante, de concert avec ses illustres chanoines du premier chapitre de cette même ville, qui voulurent avoir part à cette bonne œuvre, fonda leur monastère. Ainsi ces bonnes sœurs éprouvèrent, comme leurs sœurs firent en plusieurs endroits où elles trouvèrent aussi le moyen de faire de nouveaux établissements, que, quand on marche sous la conduite de la Providence, les plus grandes peines trouvent leurs adoucissements. Les novices qui se présentèrent pour venir au secours de ces premières religieuses et la clôture qui fut mise à leur maison consommèrent bientôt cette œuvre de piété, et comme tout y avait commencé sous les espérances les plus heureuses, tout s'y acheva de même avec beaucoup de succès et de facilité.»

Le document dont la traduction suit[3] constate que ce n'est qu'en 1657 que les religieuses de Dieuze sont arrivées à Saverne:

Décret de la Régence de l'Évêché de Strasbourg.

Comme les héritiers Stottelus de Saverne ont fait avec les religieuses qui sont arrivées dans cette ville, il y a à peine une année, un traité pour

1. Imprimé à Nancy, 1850. T. II, p. 278.

2. *Conduite de la Providence dans l'établissement de la congrégation de Notre-Dame.* Toul, 1732, p. 257.

3. Ce document se trouvait aux archives du tribunal de Saverne et a été versé en 1864 aux archives départementales du Bas-Rhin.

l'entretien de leur mère et aïeule respective moyennant la cession d'un capital de 500 florins qui leur est dû par la recette du bailliage d'Epfich,

Il est ordonné à Étienne Kestler, receveur général de l'évêché, de payer contre quittance aux susdites religieuses cette somme de 500 florins qu'il portera valablement en dépense.

Décrété à Saverne en Alsace le 20 juin 1658.

L'administrateur et les conseillers de l'évêché de Strasbourg,

Signé: François.[1]

Et plus bas: Mathias Grundschütz et Jean Rieneckher.

A peine l'évêque de Strasbourg François-Égon de Fürstenberg avait-il saisi la crosse, que les religieuses de Saverne furent l'objet de sa munificence; ce prélat leur assura par un acte de dotation du 1er octobre 1663 une rente annuelle de cinquante-deux livres, de vingt-six rézeaux de seigle, de cinquante-deux mesures de vin et de cinquante cordes de bois, que les bourgeois de Saverne promirent de charrier gratuitement; le grand chapitre de Strasbourg leur accorda également une rente annuelle de cinquante-deux livres, et le Magistrat de Saverne leur assura une compétence annuelle de vingt cordes de bois, qu'il porta dans la suite à trente, en considération des services qu'elles rendaient aux familles par l'instruction de la jeunesse. Comme la maison que les religieuses avaient transformée en couvent était devenue insuffisante pour leurs besoins, le Magistrat leur céda un vaste emplacement qui y était attenant et sur lequel s'élevaient auparavant plusieurs maisons qui avaient été entièrement ruinées par le siége désastreux de 1636; elles y firent élever des bâtiments qui furent raccordés avec les parties de bâtiments qui existaient déjà. Le couvent consistait alors en trois corps de bâtiments, renfermant au seul étage dont ils étaient surmontés les cellules des religieuses, et qui étaient réunies du côté de la grand'rue par la principale porte d'entrée et les parloirs. Au centre du corps de logis opposé à l'entrée était provisoirement établi l'oratoire de l'établissement. La porte d'entrée de ce corps de bâtiment était surmontée d'un grand bas-relief, représentant les armoiries de l'évêque François-Égon de Fürstenberg[2].

---

1. François de Lorraine, évêque de Verdun et grand-doyen du chapitre de Strasbourg, était l'administrateur de l'évêché pendant l'absence du titulaire l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche. Il mourut à Dieuze le 11 juillet 1661.

2. Cet écusson, qui se conserve au musée d'antiquités de Saverne, porte écartelé au 1er de gueules à la bande d'argent, qui est de l'évêché de Strasbourg; au 2e d'argent à

Le couvent prêta au cardinal Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, en 1730, la somme de deux mille francs, destinée « à être employée au payement du prix des terres entrées dans le canal »[1]. Le cardinal Armand-Gaston de Rohan lui constitua pour cette somme une rente annuelle de cent livres à prélever sur les revenus de l'évêché. Le couvent reçut plusieurs agrandissements et améliorations successifs, et tout y était disposé convenablement.

Cet établissement, dont le but était l'instruction des jeunes filles, ne tarda pas à conquérir une réputation justement méritée. Les religieuses se recrutaient parmi les plus nobles familles de l'Alsace et de la Lorraine et apportaient des dots proportionnées à la fortune de leurs parents. La dot devait être au moins de mille florins; la pension des deux années de probation était de soixante florins par an, et le présent d'église de cinquante florins. Chaque religieuse devait avoir un trousseau d'une valeur de mille écus. Les repas de la prise d'habit et de la profession étaient à la charge des parents.

Les religieuses admettaient aussi comme pensionnaires des personnes de distinction qui désiraient vivre dans le silence d'un monastère, loin du bruit du monde; elles étaient gouvernées par une supérieure auprès de laquelle était établi un conseil chargé de maintenir la discipline et de veiller à l'exécution de toutes les mesures arrêtées par la communauté; ce conseil, dont la présidence appartenait de droit à la supérieure, était composé d'une assistante, de trois conseillères et d'une procureuse. Toutes les fonctions étaient électives. La supérieure, l'assistante et les conseillères étaient nommées par la communauté. Les affaires d'administration étaient délibérées en assemblée chapitrale, composée de toutes les religieuses *vocales* ou ayant droit de suffrage. On appelait *vocales* les religieuses de chœur ayant fini leur noviciat de professe, qui ne durait pas moins de trois ans[2].

---

un lévrier rampant et contourné de sable, accolé du champ, qui est de l'abbaye de Murbach, parti d'or à un dextrochère de carnation, ayant les trois premiers doigts ouverts et les autres fermés, habillé de gueules et posé en pal, qui est de l'abbaye de Lure; au 3e contre-écartelé aux 1er et 4e d'argent à un gonfanon de gueules qui est de Werdenberg, aux 2e et 3e d'argent à la bande vivrée de sable qui est de Heiligenberg; au 4e de gueules à la bande d'argent fleuronnée et contre-fleuronnée de six pièces d'or, qui est du landgraviat de la Basse-Alsace; sur le tout d'or à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur, à la bordure ondée d'azur, chargée de onze bésants d'argent, qui est de Fürstenberg.

1. On appelait communément canal, la magnifique pièce d'eau qui s'étendait devant le château de Saverne jusque vers Steinbourg sur une longueur de 4 kilomètres.

2. L'abbé Chapia, ouvr. cité. T. II, p. 95.

La supérieure, qui portait le «beau nom de Mère», devait être choisie parmi les religieuses au-dessus de l'âge de trente ans, ayant au moins cinq ans de profession. Toutes les dignitaires étaient soumises à une nouvelle élection tous les trois ans; la supérieure ne pouvait, quel que fût d'ailleurs son mérite, être élue plus de quatre fois de suite. Il fallait au moins qu'après douze années de commandement, elle allât de nouveau apprendre à commander en obéissant.

La deuxième dignitaire était la mère-assistante, puis venaient les trois autres conseillères. Les autres officières étaient nommées par la supérieure, avec l'assistance de son conseil; la durée de leurs fonctions était fixée à une année; mais elles pouvaient être réélues. C'était la maîtresse des novices, l'intendante, la préfette, la maîtresse des externes, celle des pensionnaires, la procureuse, la sacristine, l'infirmière, la jardinière et la tourière.

Le sigille du couvent, de forme ovale, de 0m,035 de hauteur, sur 0m,025 de largeur, représente la sainte Vierge debout, couronnée, tenant sur son bras sénestre l'enfant Jésus, et de sa main droite dextre une haute fleur de lis et étant environnée d'un ovale rayonnant. Légende:

CONGRÉGATION NRE DAME DE SAVERNE. 1658[1].

Se trouvant trop resserrées dans leur couvent, les religieuses firent en 1716, de l'agrément du cardinal Armand-Gaston de Rohan, l'acquisition de l'auberge de la Couronne, qui y était attenante, pour la somme de trois mille cinq cents florins, et la firent approprier à leurs besoins.

Voyant s'accroître sans cesse le nombre de leurs pensionnaires, les religieuses sentirent la nécessité de créer un jardin, où les jeunes filles pourraient avoir les amusements de leur âge, les ébats, leurs courses et leurs jeux en plein air; elles firent en conséquence, le 24 juillet 1736, l'acquisition d'un vaste terrain situé sur la rive gauche de la Zorn, derrière les bâtiments du couvent et que le Magistrat de la ville leur céda moyennant une redevance annuelle de vingt florins. Sur ce terrain les religieuses établirent un jardin, qui fut bientôt renommé comme le jardin le plus fertile de toute la banlieue et qui fut rattaché au couvent par un pont couvert jeté sur la Zorn[2].

Une vénérable matrone, Marie-Élisabeth Jenner, épouse de Michel-Oswald Scheffmacher, avocat à Strasbourg, laquelle peut être appelée à

1. Ce sceau se trouve entre les mains d'un particulier de Saverne.
2. Ce pont est tombé tout récemment en ruines faute d'entretien.

juste titre la bienfaitrice des pauvres de Molsheim[1], et qui trépassa en 1737, exerça aussi sa pieuse munificence envers les religieuses de Saverne; elle leur légua, par ses dispositions testamentaires du 21 avril 1731, la somme de trois cents florins et un foudre de vin du meilleur crû de Molsheim, sous la condition qu'elles feraient célébrer tous les ans, dans la chapelle du couvent, un anniversaire pour le salut de son âme.

Le nombre des religieuses et des pensionnaires croissant toujours, l'étendue de la chapelle du couvent devint insuffisante; en 1752 la communauté arrêta qu'une nouvelle église serait construite; les fondations en furent aussitôt jetées[2]; cette église, construite dans un style simple, fut promptement achevée et placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Les religieuses avaient eu recours aux bienfaits du Magistrat de la ville, qui avait ordonné que tous les bois nécessaires à cette construction leur seraient fournis gratuitement. Cette église a servi de sépulture à plusieurs personnages de marque, qui la choisirent pour le lieu de leur dernier sommeil, et un petit cimetière exclusivement destiné à recevoir les corps morts des religieuses y était attenant.

En 1771, ce couvent fut l'objet de la libéralité du roi de France Louis XV. Ce prince lui témoigna sa gratitude aux dépens de l'opulente abbaye d'Altorf, près de Molsheim, et lui assigna une pension de quinze cents livres sur les revenus de ce monastère[3].

En 1778, les religieuses construisirent, grâce à la libéralité du prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, en deçà de l'église conventuelle, tant sur la grand'rue que sur la rue qui mène à la rivière, et qui forme aujourd'hui l'avenue de la station du chemin de fer, un vaste bâtiment pour le logement des pensionnaires et les classes de l'établissement. Le Magistrat de la ville, en témoignage d'affection pour les religieuses et

---

1. Cette pieuse et charitable personne fonda un asile dans sa maison de Molsheim pour quatre pauvres veuves ou filles âgées; cette fondation a été incorporée à l'hospice de cette ville sous le nom de fondation Jenner, à la demande du cardinal Louis-Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, seigneur spirituel et temporel de Molsheim, par lettres patentes du roi Louis XV du 18 mars 1758.

2. Lorsqu'on creusa les fondations de cette église, on découvrit une statuette antique de Cybèle, que le cardinal Rohan-Soubise donna à Schœpflin. Oberlin en a fait la description dans son *Musæum Schœpflini*, et le musée de Saverne en possède un moulage en plâtre.

3. L'Alsace n'avait que des abbayes électives; le roi, qui ne pouvait choisir l'abbé, tirait néanmoins de sa qualité de patron féodal et ecclésiastique le droit de charger les bénéfices de pensions, de distraire une partie des revenus des abbayes pour en constituer des pensions, et en usait au grand mécontentement des abbés et des religieux.

de reconnaissance pour les services qu'elles rendaient aux habitants, leur accorda derechef tous les bois nécessaires à cette construction. Le couvent occupait alors tout l'espace compris entre la rivière dite *Schwarzbach*[1] et l'avenue de la station, au centre s'élevait l'église, ayant à droite le bâtiment des pensionnaires et des écoles, et à gauche le couvent et sa cour.

Ce couvent fut supprimé au mois de septembre 1792; il fut ensuite converti en manutention, puis vendu comme domaine national et partagé entre les acquéreurs; l'église fut démolie et sur l'emplacement qu'elle occupait on construisit une maison qui porte actuellement le numéro 179 du quartier vert. Lors de sa suppression, ce couvent avait une fortune en biens-fonds de deux cent cinquante arpents disséminés en plusieurs finages, plusieurs beaux vergers au ban de Saverne et vingt mille livres en capitaux. Le nombre des religieuses était tombé à 21; il n'y avait plus qu'une novice, 7 sœurs converses et 48 pensionnaires.

Lorsque les religieuses cessèrent la vie commune, on concilia le vœu de la loi avec les devoirs de l'humanité, et on autorisa chacune d'elles à emporter un mobilier suffisant pour garnir une chambre.

Lors de la suppression du couvent, le personnel des religieuses était composé de MM^mes^ Rose de la Villardière, supérieure; Marie-Élisabeth Kempfer, assistante; Julie-Fébronie d'Elvert, conseillère; Marie-Sophie de Mayerhofen, procureuse; Béatrix de Mackau, conseillère; Marguerite Legat, conseillère; Marie-Richarde Metzger, Armande Duportal, Marie-Gabrielle Gérard, Euphrasie Müller, Thérèse Gauthier, Bernarde Pivollot, Joséphine de Watteville, Alice Lachausse, Victorine Rondouin, Marie-Henriette Immlin, Augustine Nicart, Marie Stupffel, Adelaïde Martinez, Charlotte Strasser et Mélanie Martinez, religieuses; Angélique Müller, novice; Catherine Hartz, Scholastique Gantzer, Jeanne Jungmann, Madeleine Los, Marie Jacquet, Salomé Mussing et Marie Hausser, sœurs converses; la dernière était chargée des fonctions de tourière.

---

1. On appelle ainsi la Zorn, dans cette partie de son parcours, à cause de ses eaux noirâtres (noires en apparence, à cause du limon bourbeux qui en occupe le fond).

SÉRIE DES SUPÉRIEURES.

1670. Angélique de Ramberviller.
1701. Marie-Madelaine de Selbach.
1707. Marie-Élisabeth de Pailhot.
1709. Marie-Anne d'Andlau.
1714. Marie-Élisabeth de Selbach.
1721. Marie-Élisabeth de Pailhot.
1738. Marie-Angélique de Ramberviller.
1742. Marie-Élisabeth de Pailhot.
1760. Marie-Charlotte de Ruth.
1764. Marie-Geneviève Payen.
1776. Marie-Élisabeth Kempfer, décédée à Saverne, le 6 juin 1806, à l'âge de 91 ans.
1789. Françoise-Louis-Rose de la Villardière, décédée à Saverne, le 8 novembre 1807, à l'âge de 66 ans.

Dagobert Fischer,
Maire de Saverne.

NOTE

SUR QUELQUES MONUMENTS FUNÉRAIRES A OBERNAI.

Parmi les inscriptions funéraires qui se trouvent au cimetière d'Obernai, celle dont je donne ici la transcription ne me paraît pas sans importance.

La dalle était encastrée autrefois dans le mur extérieur de l'ancienne église, qui a été démolie il y a quelques années. Comme elle se trouvait à une certaine hauteur, et qu'elle était couverte d'une couche de chaux, il eût été difficile de la déchiffrer alors. Actuellement elle est placée avec d'autres anciennes dalles devant le calvaire qui se trouve dans notre cimetière. Le monument a été érigé à la mémoire d'un nommé Petrus Heldungus ou Pierre Heldung, prébendier du grand chœur et économe du grand chapitre à Strasbourg (c'est ainsi du moins que je traduis les termes employés par l'auteur de l'inscription), mort en 1561, à l'âge de 75 ans, après avoir rempli ces fonctions pendant 45 ans. — Un Pierre Heldung figure, à côté de Sébastien Brandt, Jérôme Gebwiler, Jacques Sturm, Mathias Schurer et autres, parmi les membres de la société littéraire qui existait à Strasbourg au commencement du seizième siècle, dont les noms sont mentionnés dans une lettre que cette société adressa en 1514, par l'intermédiaire de Jacques Wimpheling, au célèbre Erasme, comme aussi dans la réponse de celui-ci. (La lettre se trouve à la fin d'un livre d'Erasme, publié en 1514, et qui porte pour titre : *De duplici copia verborum ac rerum,* etc.; la réponse dans J. Moscherosch, *Imago Reipublicæ argentinensis.* 1648. Voir Strobel, *Geschichte des Elsasses*, T. III, p. 540.) — Le Pierre Heldung du monument funéraire est-il le même que celui de la société littéraire de Strasbourg? L'identité du nom, de l'époque et du lieu de séjour ne permet guère d'en douter. D'après les termes de l'inscription, le personnage qui en est l'objet passa sa vie à Strasbourg et semble aussi y avoir terminé ses jours, de sorte que la dalle qui se trouve au cimetière d'Obernai ne serait qu'un monument commémoratif. Quant à l'époque, en combinant les dates de la pierre funéraire avec celle des lettres susdites, on trouve que ce Pierre Heldung était âgé alors de 28 ans. Or, l'historien cité plus haut fait observer que presque tous les membres de cette société étaient des hommes à la fleur

de l'âge. Voici l'inscription, qui, du reste, est passablement fautive et négligée; une des lignes s'y trouve même en double. La pierre portait en outre deux blasons, l'un à côté de l'autre, mais qui sont brisés de manière à être méconnaissables.

Inscription de la dalle funéraire de Pierre Heldung, telle quelle.

VENERABILI · EGREGIO · ET · HONESTO
VIRO . D . PETRO . HELDVNGO . QONDAM .
CANONICARIO . ILLVSTRIVM . ET . GENERO
SORVM . DOMINORVM . VBI . QOND AM . PA
TER . FAMILIAS . EORVNDEM . ARGENDINE .
ERAT · TANDEM · VITA · FVNCTVS . ET ·
POSTQVĀ · QVADRAGINTA · QVINQ ·
ANNIS · SVÆ · FVNCTIONI · FŒLICI
TER PREFVISSET DIEM SVAM OB
YT . HVIVS · ERGO · GRATIA · MAGDA
LENA · SOROR · VNACEM · FILIO
IACABO · WACK · IV . DOCTORE
HOC EPITAPHIUM IN MEMORIĀ · DEFVN
CTORV̄ MEMORIĀ DEFV///T/I/L/T DEFVNDORV̄
SVORV̄Q PIE HIC DORMI///TIV̄ MŒSTI PO
NI FECERVNT OBYT MDLXI DIE
MENSIS MAY

(*Blasons brisés.*)

ÆTATIS SVE LXXV QVIBVS
OMNIBVS ET SINGVLIS VITĀ
ÆTERNĀ PRÆCARE VIATOR.

« *Venerabili, egregio et honesto viro D. Petro Heldungo quondam canonicario illustrium et generosorum Dominorum ubi quondam pater familias eorundem Argentinæ erat tandem vita functus et postquam quadraginta quinque annis suæ functioni feliciter prefuisset diem suam obiit. Hujus ergo gratia Magdalena soror unacem filio Jacobo Wack jur. doctore hoc epitaphium in memoriam defunctorum suorumque pie hic dormientium mœsti poni fecerunt. Obiit MDLXI XI die Mensis Maji ætatis suæ LXXV. Quibus omnibus et singulis vitam æternam præcare viator.* »

Le nom de Pierre Heldung se rencontre aussi dans les titres des archives d'Obernai, attaché à une fondation charitable. En parcourant les registres des rentes de la commune de la fin du seizième siècle et ceux du dix-septième, on y trouve consignés des revenus annuels destinés à constituer une dot à de jeunes personnes dépourvues de fortune, qui étaient sur le point de se marier. Ces revenus y figurent sous la rubrique de: « *Peter Heldungszinse.* »

Il résulte de ces divers renseignements que notre Pierre Heldung était prébendier du grand chœur de la Cathédrale de Strasbourg, et qu'il a rempli en outre, pendant l'espace de 45 ans, les fonctions d'économe du Bruderhof ou de la cour du grand chapitre. A sa mort, arrivée en 1561, sa sœur Madeleine et le fils de celle-ci, Jacques Wack, docteur en droit, firent ériger au cimetière d'Obernai un monument en sa mémoire, comme aussi en celle des membres de sa famille qui reposaient dans ce cimetière, d'où il résulte qu'il était originaire d'Obernai, ou du moins qu'il y avait des parents. C'est dans cette ville qu'il perpétua aussi son souvenir par une fondation charitable. Dans sa jeunesse, il avait fait partie de cette célèbre société littéraire de Strasbourg, qui comptait parmi ses membres Jacques Wimpheling, Sébastien Brandt, Jérôme Gebwiler et d'autres savants bien connus, et que l'illustre Érasme honorait de ses correspondances comme aussi de ses visites. Il est vrai qu'il ne nous est parvenu aucune composition littéraire de notre Pierre Heldung; mais il en est de même d'autres membres de cette société, tels que Thomas Rapp, Jean Rudalfinger, Jean Ruser, Etienne Tieler et Jean Guida, dont nous ne connaissons les noms que par la correspondance susdite.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de mentionner encore pour mémoire un autre monument funéraire qui, jadis adossé comme le précédent à l'ancienne église, a également dû changer de domicile. Ce monument date du commencement du dix-septième siècle; mais tout en étant assez remarquable par certains détails de sculpture, il n'a de l'intérêt que pour l'histoire locale. Il a été érigé à la mémoire d'un nommé Sébastien Frey, membre du conseil et organiste renommé, mort en 1615. Son fils, qui composa l'épitaphe en vers latins, comme il le dit lui-même dans ces vers, remplit les fonctions de greffier-syndic de la ville à partir de 1620, et joua un rôle très-important dans les événements qui frappèrent celle-ci pendant la guerre de Trente ans, particulièrement en 1635, quand l'armée impériale, sous la conduite du comte de Galas, déboucha de la Lorraine pour chasser les Suédois de l'Alsace. Il contribua activement à la réussite d'un stratagème par lequel les Impériaux surprirent

la garnison suédoise d'Obernai et s'emparèrent de la ville, qu'ils perdirent de nouveau, six mois après, à la suite d'un siége mémorable. Fugitif dès lors, Sébastien Frey erra de ville en ville, jusqu'à ce qu'il obtînt de l'archiduchesse Claudia le poste de grand bailli de la seigneurie de Badenweiler, qu'il quitta plus tard pour s'établir à Neubourg sur le Rhin et entrer finalement au service de l'électeur de Mayence. Mais en même temps il poursuivit à outrance ses anciens chefs, les préposés de la ville, qu'il rendait responsables de la confiscation de ses biens par les Suédois et de toutes les pertes qu'il avait subies. Il alla plaider sa cause à deux reprises devant l'empereur Ferdinand III, en 1640, à Ratisbonne, où se tenait alors la Diète; puis en 1649, après la conclusion de la paix, à Vienne. C'est là, devant la cour aulique, qu'il finit par intenter à la ville un procès en indemnisation, lequel ne fut vidé qu'en 1656. Le ci-devant greffier-syndic d'Obernai termina sa carrière agitée à Saverne, en qualité de prévôt épiscopal. Quant au monument qu'il avait fait ériger à la mémoire de son père, il représente en haut-relief le Christ en croix, au pied duquel sont agenouillés trois hommes et deux femmes dans le costume de l'époque; sur les pilastres à droite et à gauche se trouvent les statues des apôtres saint Pierre et saint Paul, patrons de l'église. Les têtes du Christ et des apôtres sont malheureusement brisées. Le monument est appliqué maintenant au mur du couloir qui entoure le chœur de la nouvelle église.

C'est dans le mur de ce même couloir qu'on a fait entrer quelques débris de sculpture romane trouvés en creusant les fondations de la nouvelle église, conjointement avec d'autres fragments, notamment des chapiteaux cubiques, comme on a aussi découvert les pans de mur d'une chapelle souterraine ou crypte, auxquels étaient adossés de petits pilastres en style roman. Ce sont les restes de l'église primitive, qui s'élevait sur le même emplacement que celle qui vient d'être démolie, laquelle avait été construite en 1447 et agrandie en 1616. C'est ainsi que s'est confirmé ce que j'avais avancé dans mon histoire d'Obernai, en m'appuyant d'ailleurs sur des titres, à savoir que l'église paroissiale d'Obernai a toujours occupé le même emplacement, contrairement à l'assertion de Schœpflin et de Grandidier, lesquels, s'en rapportant à une tradition locale erronée, affirment qu'avant la construction de l'église du quinzième siècle, l'église dite *Kapellkirche* était l'église-mère d'Obernai. La thèse que je soutenais méritait d'autant plus d'être mise en évidence, qu'il s'agit d'un emplacement en quelque sorte historique. C'est là en effet dans cette enceinte, dont une partie porte encore maintenant le nom de *Selhof*, que se trou-

vait cette ancienne cour salique ou *Salhof* des abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster qui, d'après les traditions des deux abbayes, était la cour ducale et judiciaire de l'Alsace mérovingienne, que le père de sainte Odile légua à sa fille pour être convertie en cour abbatiale, commune aux deux monastères. C'est dans cette enceinte que les ministériaux ou hauts fonctionnaires des deux abbayes, chargés de l'administration de leurs vastes domaines, tenaient leurs assises judiciaires; c'est là aussi que siégeait le tribunal impérial des nobles de toute la contrée (*des Reiches Edelgericht auf dem Selhof zu Ehenheim*). Cette enceinte renfermait aussi l'église paroissiale qui appartenait aux deux abbayes et sur laquelle elles exerçaient le droit de patronage, ce droit de patronage qui, en raison des riches revenus attachés à l'église, était un de leurs plus beaux joyaux et pour cette même raison fut l'objet de longues et nombreuses convoitises étrangères. Il leur fut ravi par les ducs et empereurs de la maison de Hohenstaufen, puis restitué par l'empereur Guillaume, lequel les en dépouilla de nouveau pour en gratifier le chapitre de Mayence, puis reconnu comme propriété commune de ce chapitre et des deux abbayes par l'empereur Henri VII, lorsque enfin, après de longs et dispendieux procès, les deux monastères parvinrent à s'incorporer définitivement l'église paroissiale d'Obernai avec ses revenus, de manière à mettre de côté pour toujours les grands seigneurs qui s'emparaient de ces revenus, en se faisant adjuger le titre de recteurs de la paroisse d'Ehenheim. Parmi les seigneurs qui portèrent ce titre, nous citerons, au quatorzième siècle, l'adversaire connu de l'évêque Berthold de Bucheck, le comte Conrad de Kirkel, qui était en même temps chanoine de Strasbourg, de Spire et de Mayence; puis le comte Albert de Hohenberg, chanoine de Strasbourg et chancelier de l'empereur Louis de Bavière, qui mourut évêque de Freysingen. — Quant à l'église dite *Kapellkirche*, désignée primitivement du nom de chapelle de la Vierge (*unserer lieben Frauen Kapelle*), elle fut construite au treizième siècle, à l'époque où Obernai s'entourait d'une enceinte fortifiée. L'église paroissiale, située dans la cour salique dite *Selhof*, se trouvant dès lors en dehors de cette enceinte, il fallut construire un édifice religieux qui pût servir de succursale, surtout dans les temps de troubles de guerre qui n'étaient pas rares alors. On éleva une vaste chapelle, qu'on dédia à la Vierge, et on y ajouta un clocher destiné à servir en même temps de vigie ou tour de garde. Cette chapelle, qui fut agrandie successivement, d'où lui est venu le nom de *Kapellkirche*, a été démolie l'année dernière, à l'exception du chœur et du clocher, et c'est ainsi, à la suite d'une longue série de

démolitions, que ce quartier d'Obernai a repris d'une certaine façon sa physionomie antérieure au treizième siècle, en ce sens que maintenant toutes les traces des constructions, aussi bien que des institutions qui avaient surgi pendant la seconde période du moyen âge, sont à peu près effacées. La cour salique et judiciaire des abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster a disparu avec la destruction de ces deux maisons religieuses; le tribunal des nobles avait déjà cessé de fonctionner antérieurement, et les tilleuls du *Selhof*, sous lesquels chevaliers et écuyers vidaient jadis leurs différends, abritent maintenant chaque semaine un marché très-prosaïque. Il en est de même de l'enceinte fortifiée. Les trois hautes tours qui, il y a une quarantaine d'années, s'élevaient encore entre l'église et l'hôtel de ville, dont l'une servait de prison, tandis que les deux autres, ornées de balustrades, de blasons et d'autres sculptures, étaient des portes de la ville par lesquelles il fallait passer pour arriver à l'église, lesquelles tours conjointement avec les balcons de l'ancien hôtel de ville et la grande fontaine dite aux six seaux (laquelle subsiste encore), faisaient de ce quartier un véritable musée d'architecture de l'époque de la Renaissance, ces tours sont abattues. Des deux fossés de l'enceinte l'un a été comblé, l'autre couvert d'un pont, sur lequel repose en partie la nouvelle église; du mur d'enceinte il ne reste plus qu'une tour percée de meurtrières qui, située maintenant tout à côté du portail de cette nouvelle église, et enterrée dans sa moitié inférieure, ne semble placée là que pour donner la mesure relative de la hauteur des tours du nouvel édifice. Enfin toutes les barrières que l'âge féodal avait élevées, ont disparu, et l'église est de nouveau comme jadis en communication directe avec les habitations; elle occupe aussi l'ancien emplacement traditionnel, tout en ayant changé de direction. De plus, grâce à l'intelligence de M. l'architecte Petiti et à l'énergie de l'administration communale qui n'a pas reculé devant les sacrifices, Obernai peut se glorifier maintenant de posséder un édifice religieux d'un caractère réellement monumental, qui n'attend plus que sa décoration intérieure, déjà réalisée en partie par des donateurs généreux, lesquels, il faut l'espérer, ne tarderont pas à trouver des imitateurs.

L'abbé Gyss.

ÉPITAPHE D'UN GÉNÉRAL STRASBOURGEOIS

ENTERRÉ A PISE.

Parmi les nombreux monuments du fameux *Campo-Santo* de Pise, j'ai découvert l'épitaphe suivante gravée dans une dalle de marbre blanc, qui se trouve sur le dallage de la galerie de l'est, à quelques pas de l'entrée de la chapelle du cimetière et de la statue de Bartolini, connue sous le nom de l'*Inconsolabile*.

HIC IACET MATTHEVS ARGENTINAS TEV
TONICVS MACHINARUM BELLIMAGISTER
ZDVCX QVI PRO REPUBRICHA PISANA
sic
HOSTIBUS VRBEM INVADENTIBVS ME
NIBVS IAM FRATTIS BELLO INTERHT
PRIDIE IDVS SEPTENBRES · M̊ · D̊ · VI ·

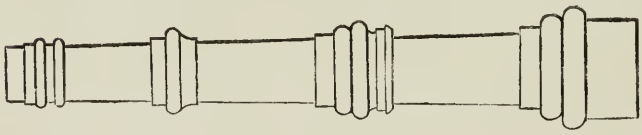

Cette inscription, accompagnée du canon, emblème de celui qui repose ici, nous apprend qu'un officier supérieur, natif de Strasbourg, a été enterré en cet endroit, après avoir commandé l'artillerie de la ville de Pise pendant un bombardement, et avoir trouvé la mort au champ d'honneur.

Cet éloge et l'enterrement même dans les galeries du Campo-Santo, qui n'était accordé qu'à la dépouille mortelle des hommes les plus méritants de la patrie, confirment bien que Mattheus Argentinas fut un général distingué par son talent et par sa bravoure. Il paraît cependant qu'à Strasbourg il n'a laissé aucune trace de sa vie; du moins j'ai cherché en vain une mention de sa personne dans les historiens de notre ville.

Ce qui rend cette épitaphe encore plus intéressante, c'est que le nom

de ce général Mattheus de Strasbourg se rattache aux derniers et aux plus glorieux souvenirs de la République mourante.

Déjà le quinzième siècle avait vu succomber Pise à sa grande rivale de Florence. L'arrivée du roi Charles VIII de France en Italie semblait promettre la délivrance à la ville humiliée qui, sur une de ses médailles, appelait Charles son Roi et son Libérateur: *Karolus Rex Pisanorum et Lib.* Mais Charles n'ayant pas été assez fort pour rendre la liberté à Pise, celle-ci recourut elle-même aux armes: pendant une guerre acharnée de 14 ans, elle sut se défendre contre les forces supérieures des Florentins, et si elle a succombé enfin, c'est à la famine et non pas à l'épée de ses ennemis. Le traité du 7 juin 1509 ouvrit la porte à ceux-ci: ce jour-là, Pise cessa de jouer un rôle dans l'histoire de l'Italie. L'ancienne rivale de Venise et de Gênes était tombée de la hauteur de sa puissance et de son bien-être, mais non pas sans un combat des plus glorieux, et c'est une gloire de plus pour la ville de Strasbourg de voir un de ses fils honoré de la confiance de Pise qui, dans cette heure suprême, remit en ses mains avec le commandement des troupes le sort de sa liberté et son avenir.

Dr F. X. Kraus,
Professeur à l'Université.

ÉGLISE DES DOMINICAINS

AUJOURD'HUI

TEMPLE-NEUF ET BIBLIOTHÈQUE.

PAR FEU M. FRIES, ARCHITECTE DE LA VILLE[1].

Avec trois croquis lithographiés.

Cette église, entièrement ogivale, se compose de deux grandes nefs centrales, de deux petites nefs et d'un chœur transformé en Bibliothèque de la ville en 1835.

Elle accuse deux époques principales de construction très-différentes et cependant très-rapprochées de date.

La première période, de 1245 à 1260, milieu du treizième siècle, comprend la grande et la petite nef du nord, de l'époque ogivale pure.

Les fenêtres ogivales sont petites et de la plus grande simplicité, en partie sans meneaux.

Les nervures des voûtes de la petite nef sont planes.

Les arcs latéraux du nord de la grande nef s'appuient sur deux rangs de colonnes monocylindriques dont les chapiteaux ne forment qu'une grande gorge entre l'astragale et le quart de rond renversé octogonal du couronnement.

Les bases très-fermes à deux tores et grande plinthe sont entièrement circulaires.

La petite nef a, vers la place du Temple-Neuf, une porte ogivale à tympan plein d'une grande analogie avec deux autres portes de la même

1. La Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace a publié plusieurs notices de feu M. Fries, savoir: *L'église de Saint-Nicolas*, 1re série, t. IV, p. 174, etc.; *L'église de Saint-Thomas*, 2e série, t. I, p. 93, etc.; *Sainte-Madeleine, Saint-Louis* et *Sainte-Catherine*, t. I, p. 149, etc. Le secrétaire de la Société avait accompagné chacune de ces notices de remarques complémentaires, ce qu'il lui est difficile de faire pour le mémoire sur l'église des Dominicains, ce monument n'existant plus.

Telles quelles ces notes, faites avec beaucoup de soin et d'exactitude, et surtout les dessins que le Bulletin reproduit en *fac-simile*, fournissent des données utiles pour une description de l'église. A. S.

époque, celle du transept sud de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune et celle de Sainte-Catherine, cette dernière de 1242.

La seconde période, de 1308 à 1345, première moitié du quatorzième siècle, comprend la grande et la petite nef du sud, ainsi que le chœur de l'époque ogivale entièrement développée.

Les fenêtres, très-grandes, ont trois lancettes et de riches claires-voies en verre blanc. Les anciens vitraux peints du chœur ont été, lors de l'appropriation de la Bibliothèque, cédés à la Cathédrale, à l'exception des panneaux irréguliers des ogives encore en place.

La grande nef a sa porte principale sur la place du Temple-Neuf. Elle est à pilier central et surmontée d'une riche claire-voie à quatre lancettes.

Les arcs séparant les deux nefs du nord reposent sur des piliers à huit pans légèrement échancrés avec petits cavets aux angles.

Le chœur, dont l'axe forme le prolongement de la ligne des colonnes séparant les deux grandes nefs, était précédé d'un *Jubé* dont on voit les cinq arcs formerets sur pieds-droits contre le mur terminant l'église actuelle.

Pour expliquer la singularité de cette disposition générale, il faut admettre que l'église primitive du treizième siècle fut faite ou projetée avec une seule grande nef et deux petites nefs pareilles à celles du nord, et que le chœur fut ajourné [1].

Le besoin d'un plus grand local aura nécessité de faire en place de la petite nef du sud une deuxième grande nef et une autre nef latérale, lesquelles furent faites en même temps que le chœur ou peu avant dans le style de cette deuxième période de l'époque ogivale.

On peut juger, par la juxtaposition de ces deux modes de construction, combien l'art avait marché dans le court intervalle de quarante ans.

Le défaut d'espace obligea de pratiquer à l'intérieur de la nouvelle nef latérale du sud les arcs-boutants nécessaires pour cette construction si svelte.

Le chœur, plus en retrait, reçut des contre-forts extérieurs; on pratiqua, pour éclairer et aérer le grenier, une rangée de petites fenêtres ogivales dans les reins et en contre-haut des voûtes faisant ressortir en même temps les belles dimensions des grandes fenêtres.

La belle porte latérale sur la rue des Orfévres, à tympan plein rectan-

---

1. Le texte de l'annaliste dominicain cité par Bœhmer et la découverte de la première pierre du chœur prouvent que celui-ci existait dès le treizième siècle.

gulaire richement refouillé de compartiments ogiviques, paraît aussi appartenir à la fin du quatorzième siècle.

Le passage derrière le Jubé conduisant de la rue derrière le Temple-Neuf à la grande salle de l'Auditoire, à la cour du Gymnase et au Cloître paraît être contemporain des deux nefs du sud et du chœur, car les deux arcs traversant les murs du chœur sont, par la forme de leurs ogives et leur profil d'encadrement, identiques avec les piliers et les arcs des deux nefs du quatorzième siècle.

ÉGLISE DES DOMINICAINS.

MONUMENTS.

A l'extrémité ouest de la petite nef du sud, à fleur du mur, la pierre sépulcrale du célèbre prédicateur dominicain Jean Tauler, mort 16 juillet 1360, autrefois dans le dallage du cloître[1].

A l'extrémité opposée de la même nef, une pierre sépulcrale avec les écussons des Sturm et des Endingen, sans date.

Dans la nef du nord, une autre pierre sépulcrale, avec mêmes écussons, mais riches accessoires et l'inscription de Louis Sturm et de son épouse, Anna d'Endingen, aussi sans date; mais une pierre sépulcrale avec les mêmes armoiries, dans l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, porte la date de 1516. Une belle moulure de toute l'épaisseur du mur semble indiquer que cette pierre formait le couvercle d'un cercueil en pierre.

Très-belle pierre sépulcrale avec statue couchée de l'évêque Jean Ortwin, dominicain, revêtu de ses habits et insignes sacerdotaux. La date manque, mais on sait qu'elle formait le couvercle d'un cercueil en pierre reposant autrefois dans la grande niche à droite de l'entrée avec entourage du plus beau style flamboyant, remarquable par son arc à accolade élancée, grands crochets et fleuron de couronnement. Le style de la draperie de l'évêque, la moulure d'encadrement et les caractères de l'inscription sont en parfaite harmonie avec cette niche qu'on peut classer au commencement du seizième siècle.

A l'intérieur du mur ouest et en retour, on a retrouvé sous l'ancien badigeon, cinq parties de peintures murales représentant la Danse des morts[2].

---

1. Cette dalle funéraire a échappé à l'incendie du 24 août 1870. Elle est figurée en tête de la monographie sur Tauler, par M. le prof. Schmid. A. S.

2. Voir la description et les dessins dans Edel: *Die Neue Kirche in Strassburg*, 1825, p. 55 et suiv.

MONUMENTS MODERNES.

Lorentz Blessig. Groupe en pierre, Jésus-Christ et les enfants sur un piédestal, avec un médaillon en marbre, la tête du défunt par Ohmacht. 1819.

Le buste en marbre de Bernhard-Frédéric de Türckheim, président du Directoire, sur piédestal en pierre, mort 1832.

Sur un autre piédestal, avec entourage moderne en pierre, le buste en marbre du professeur Redslob, par Kirstein fils, mort 1834.

AMEUBLEMENT DE L'ÉGLISE.

Dans la nef latérale du nord, d'anciennes séparations de stalles, en chêne, paraissant contemporaines de cette nef, fin du treizième siècle.

La chaire avec support, escalier et abat-voix en bois, motifs d'architecture, statuettes et ornements sculptés à jour. Dix-huitième siècle.

La table de la Cène, en pierre, aux angles les quatre évangélistes, au milieu un bas-relief. Statues dans des niches. Dix-huitième siècle.

L'orgue, par les frères Silbermann, avec buffet, style Louis XV, de 1740. Dix-huitième siècle.

Dans l'appui de la tribune, une suite de sujets à l'huile, encadrements sculptés et dorés, même style. Dix-huitième siècle.

L'oratoire, en style ogival, est de construction moderne, 1850.

BIBLIOTHÈQUE, ANCIEN CHŒUR.

Divers monuments en pierre non inhérents au bâtiment et faisant partie de la collection, savoir :

Autels et tombeaux gallo-romains, sarcophages *idem*.

Une grande cuve en pierre jaune pour le baptême par immersion, provenant d'un ancien couvent de Bischheim près Rosheim, de la plus belle époque romane.

Une barrière ou appui plein, en même pierre et même style, donné par feu M. Kuhlmann, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, et provenant d'une ancienne église dudit arrondissement.

Un curieux fragment en même pierre et provenance, présentant en ronde bosse la partie postérieure d'un cheval.

Un buste colossal en pierre, présumé de Rodolphe de Habsbourg.

Un autre buste, présumé de Dagobert.

Divers autres bustes, bas-reliefs, inscriptions et fragments du moyen âge.

Les armoiries de la ville de Strasbourg sculptées sur une dalle, provenant des anciens greniers de la ville près du théâtre. Seizième siècle.

Dans la salle supérieure, dans une armoire vitrée gothique moderne, l'ancienne bannière de la ville de Strasbourg, en soie collée sur une glace, et représentant la sainte Vierge avec les bras étendus et l'enfant Jésus sur les genoux.

Un tableau à l'huile sur fond d'or, sur bois, exactement pareil et paraissant avoir servi de modèle à cette bannière. Il porte la date de . . .[1]

Entre les rayons des livres de la même salle, une suite de vitraux de couleur de panneaux provenant de la Chartreuse de Molsheim, par les frères Finck. 1620-1630[2].

COUVENT DES DOMINICAINS

AUJOURD'HUI COLLÉGE DE SAINT-GUILLAUME ET GYMNASE PROTESTANT[3].

Les anciens bâtiments du couvent accolés au nord de l'église sont contemporains des deux nefs du nord. Treizième siècle.

Ils sont, de même que l'église, en briques et pierres de taille et ont subi bien des transformations, surtout les façades.

Il reste sur la place du Temple-Neuf un bâtiment renfermant, au 1er étage, l'ancienne salle des Archives avec trois voûtes d'arêtes à fortes nervures planes, pareilles à celles de la petite nef du nord, et autant de fenêtres avec encadrement en pierre, à cavets et anciens barreaux en fer, montants et transversaux.

L'ancienne porte, en tôle forte, remarquable par son mécanisme apparent dans la salle.

Les murs de cette salle portent de fond et forment au rez-de-chaussée un local dont les trois voûtes d'arêtes, pareilles à celles du 1er étage, mettaient les Archives à l'abri des incendies.

Ce local formait le vestibule du cloître.

Celui-ci est à solives apparentes.

---

1. Le manuscrit n'indique pas la date. C'est à tort, je pense, que l'éditeur de la belle planche, imprimée par les procédés typographiques de M. Silbermann, fait remonter le tableau au treizième ou quatorzième siècle. Le style et l'agencement des draperies, l'ornementation du trône et jusqu'à la forme des écussons prouvent que c'est une œuvre du seizième siècle et qu'il faut lire 1588. A. S.

2. Un seul panneau de cette collection a été sauvé du désastre de 1870. Il se trouve entre les mains de M. le baron de Schauenburg, qui l'avait demandé l'avant-veille de l'incendie, pour en faire une copie. A. S.

3. Tous les bâtiments décrits dans ce paragraphe ont disparu à la suite de l'incendie de 1860. A. S.

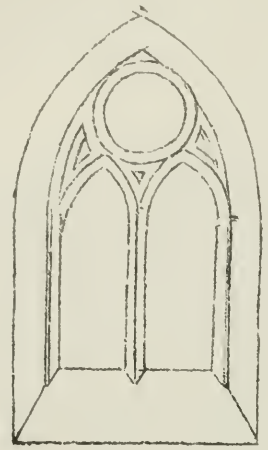

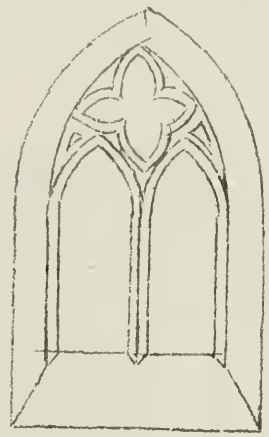

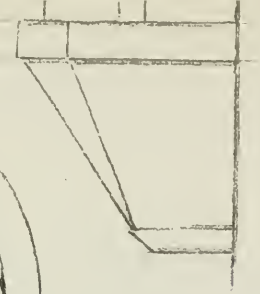

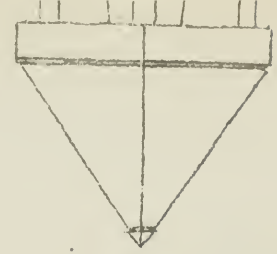

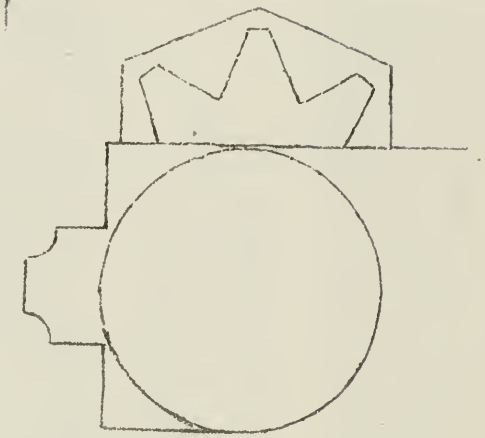

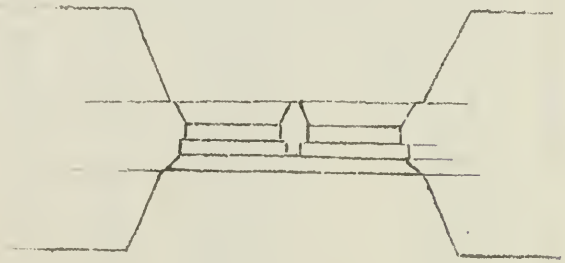

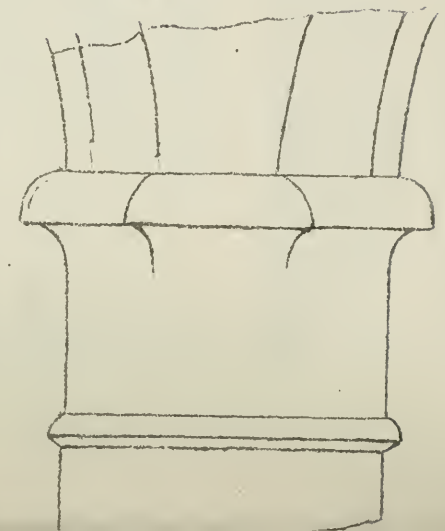

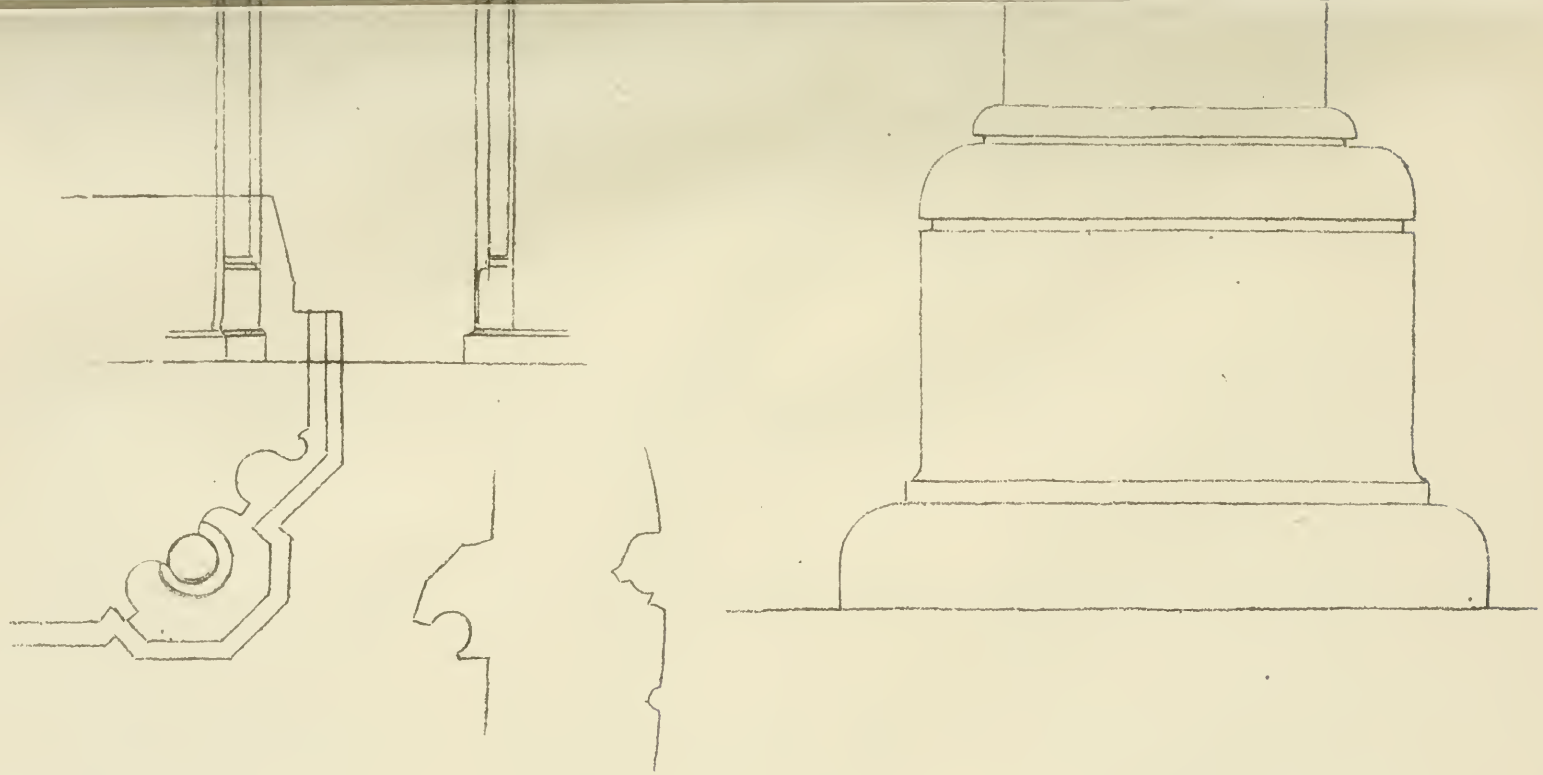

JUBÉ XIV.S.

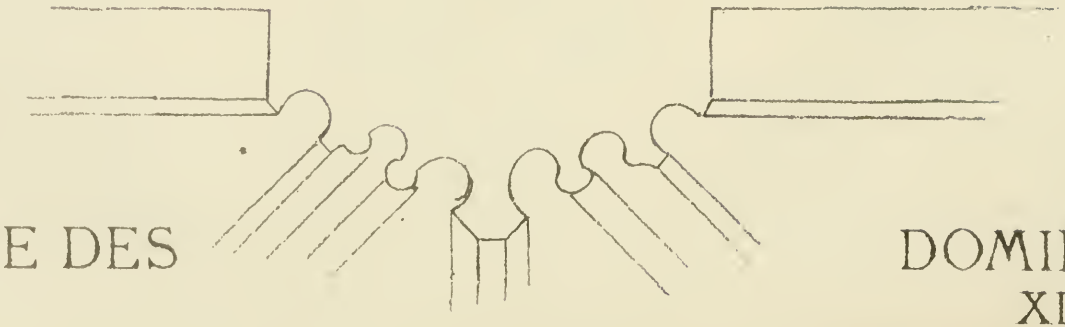

ÉGLISE DES DOMINICAINS.
XIII. S.

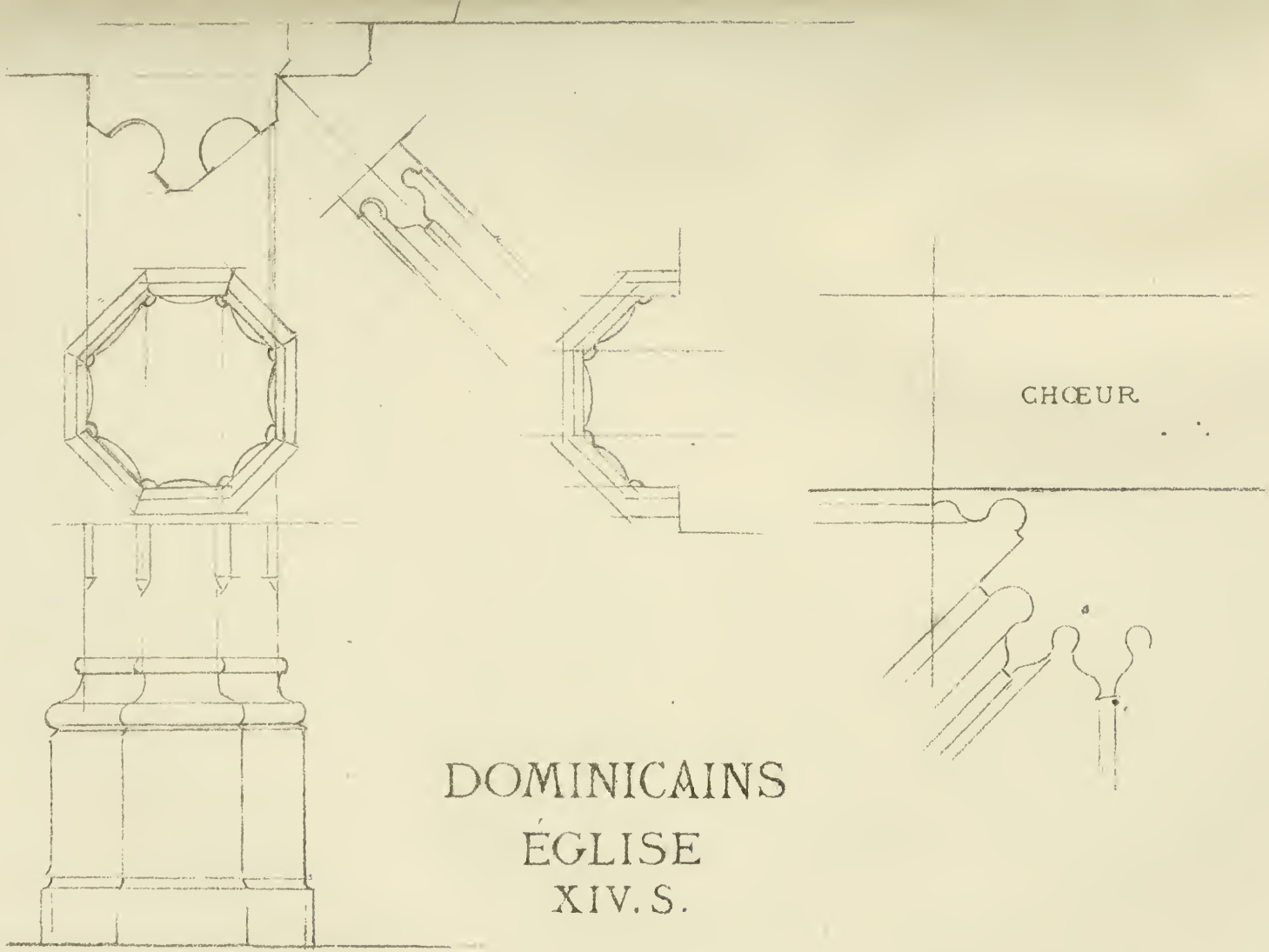

DOMINICAINS
ÉGLISE
XIV. S.

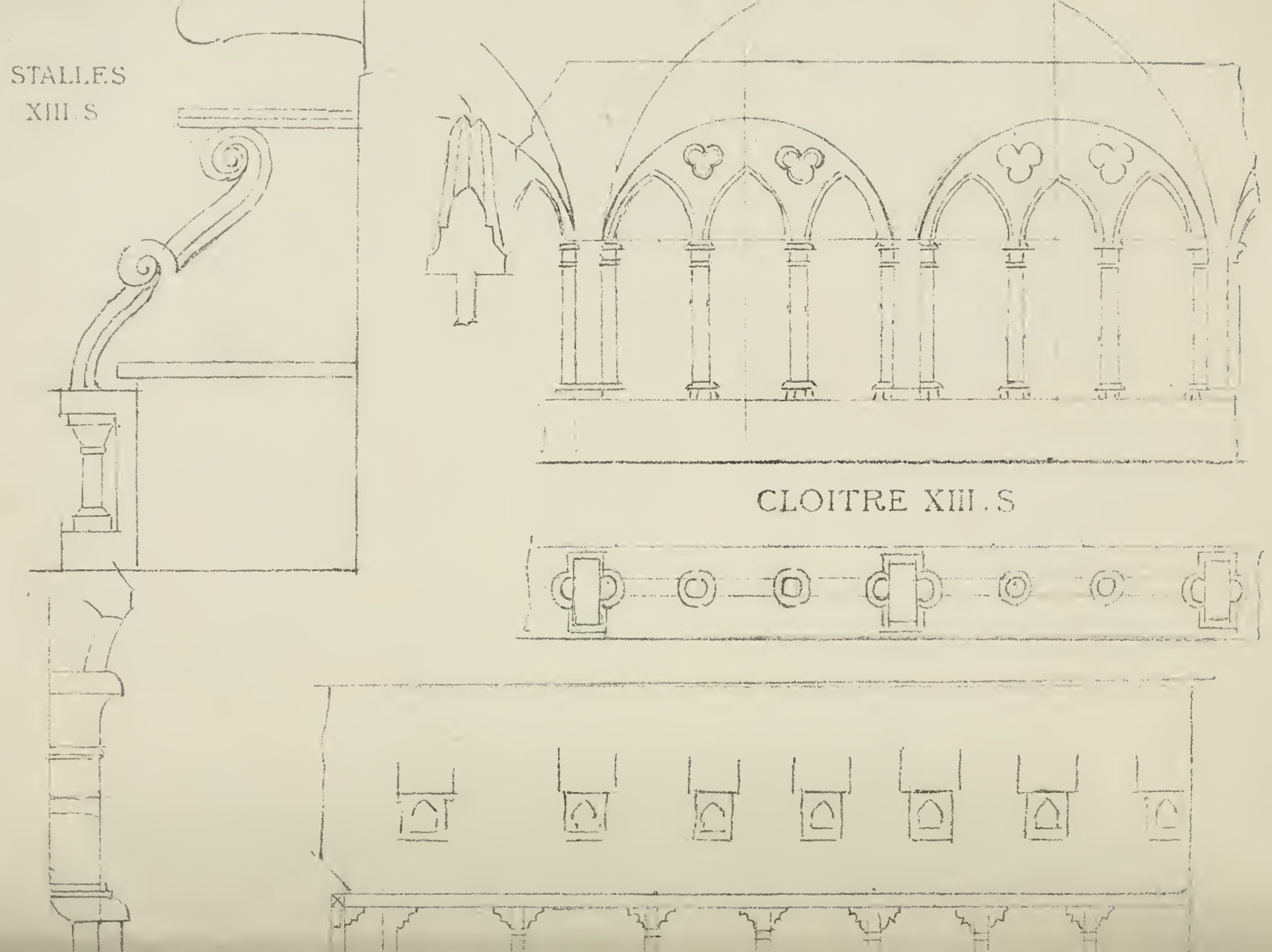
STALLES
XIII.S
CLOITRE XIII.S

TOMB. D'ORTWIN
XVI. S

COUVENT · XIII. S.

Les deux galeries conservées sont ouvertes sur le jardin par une suite d'arcs surbaissés, dans chacun desquels un remplissage à jour formé de trois petits arcs ogives et deux jours trilobés sur colonnes et soubassement continu. Les chapiteaux de ces colonnes, semblables à ceux des nefs de l'église, ainsi que les bases et les arêtes à chanfreins des ogives et trilobes, appartiennent au treizième siècle.

Ces galeries sont surmontées d'un 1er étage en partie en maçonnerie de la même époque, en partie en très-anciennes galandures.

Dans la cour du Gymnase on a conservé en entier un ancien bâtiment du couvent. Les grandes fenêtres du rez-de-chaussée accusant les anciens réfectoires, aujourd'hui les classes, ont chacune deux meneaux à boudins posés un peu en retraite, de grands arcs ogives à tympans pleins.

Au 1er étage est une rangée de petites fenêtres droites éclairant les anciennes cellules, dont on a conservé le large corridor intérieur.

La galerie en bois du premier grenier est présumée du dix-septième siècle.

AUDITOIRE ET BIBLIOTHÈQUE DU COLLÉGE SAINT-GUILLAUME.

Bâtiment adossé au chœur ou Bibliothèque de la ville, sur les fondements, dit-on, d'une ancienne chapelle.

Il renferme au rez-de-chaussée la grande salle des actes ou auditoire.

Son plafond à caissons et compartiments de planches est soutenu par une rangée de colonnes corinthiennes en pierre sur piédestaux, style de la Renaissance. Les intervalles des contre-forts du chœur sont à voûtes d'arêtes. La peinture polychrome de cette salle est moderne et date de la restauration en 1835.

Au 1er étage est la bibliothèque du Collége Saint-Guillaume, mise en communication avec celle de la Ville.

C'est une grande salle ayant au milieu une rangée de pilastres en bois, un plafond en compartiments de planches et des voûtes d'arête entre les contre-forts.

Les meneaux à boudins proviennent sans doute de bâtiments plus anciens.

Tout ce bâtiment, en style Renaissance, est du dix-septième siècle.

Les grandes fenêtres lucarnes de la salle des modèles au 1er grenier, ainsi que la porte de la Bibliothèque de la ville, et la cage d'escalier avec débris ogiviques de la Cathédrale, sont de construction moderne.

PLAN DE L'ANCIEN COUVENT DES RÉCOLLETS.

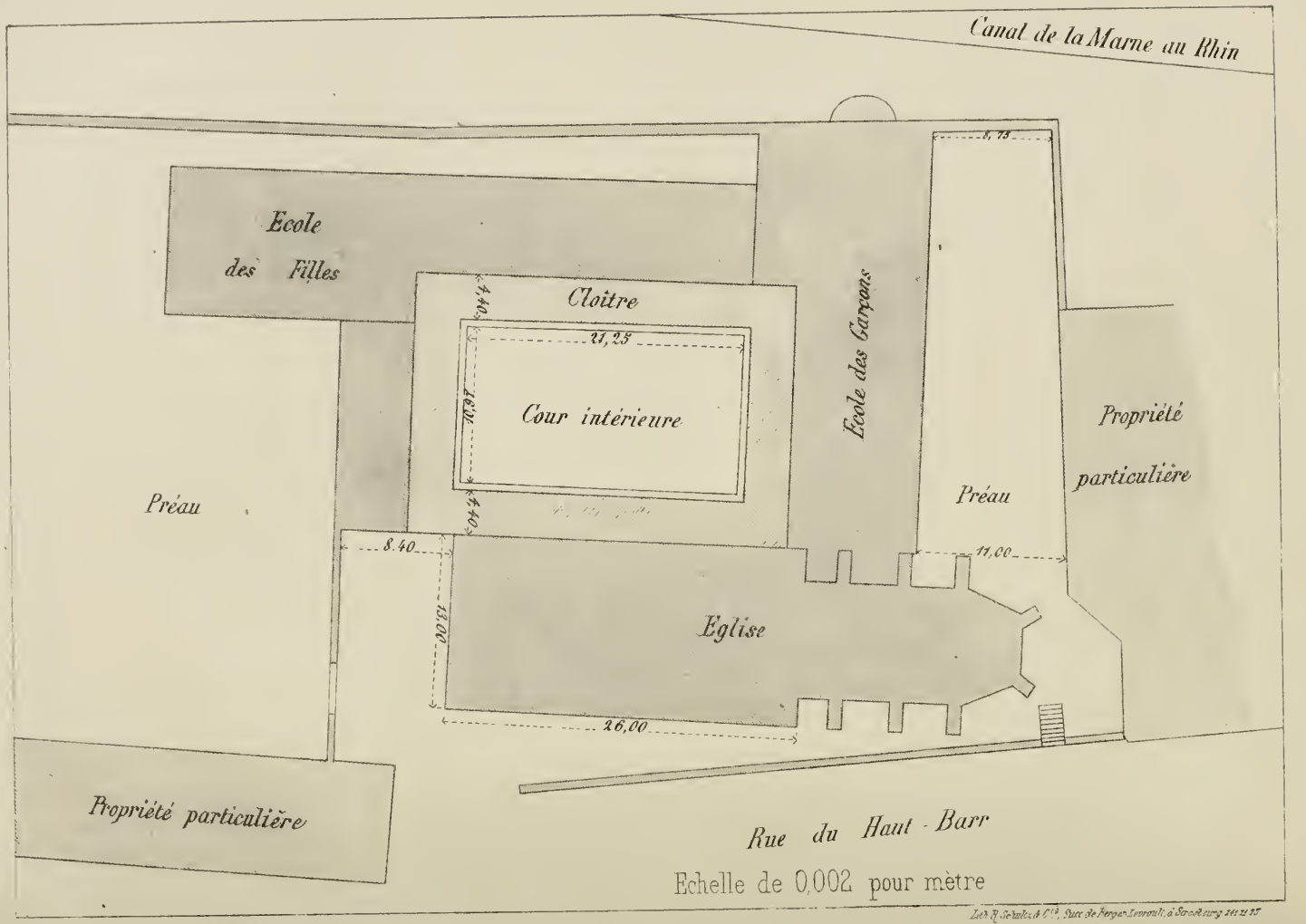

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN COUVENT DES RÉCOLLETS DE SAVERNE.

Par Dagobert FISCHER.

Avec deux planches lithographiées.

I.

Si le touriste qui se rend de Saverne à Wangenbourg porte ses regards vers les Vosges, il manque rarement de s'enquérir d'une église qui s'élève sur l'un des contreforts que le Schneeberg projette dans la plaine de l'Alsace. Chacun alors de lui répondre: C'est l'église d'Obersteigen. Cette église, qui est classée parmi les monuments historiques de la Basse-Alsace, nous rappelle un ancien couvent, qui a été le berceau du chapitre collégial de Saverne. Ce couvent n'était dans le principe qu'un établissement hospitalier, fondé en 1221 par l'abbesse Hedwige d'Andlau, dans un endroit désert, appelé *Steiga*, pour servir de refuge aux malades et aux pauvres voyageurs[1]. Des frères hospitaliers, qui prenaient le titre de chanoines et qui suivaient la règle de Saint-Augustin, vinrent s'y établir et ne tardèrent pas à y introduire une règle particulière, qui n'était qu'une réforme de l'ordre de Saint-Augustin. Cette réforme donna naissance à un ordre particulier qui prit le nom de l'ordre de Steigen, et donna au nouvel établissement une réputation qui y attira bientôt une foule de novices. Le nombre des postulants devint tellement considérable, que quelques années après la fondation il fallut détacher des espèces de colonies pour fonder de nouvelles maisons à Landau (diocèse de Spire), à Dachstein et à Lahr (diocèse de Strasbourg), et à Beerenberg (*Mons Fragarum*) près de Winterthür (diocèse de Constance).

---

1. Würdtwein, *Nova subsid. dipl.*, t. XIII, p. 256.

Le couvent-hospice de Steigen, situé sur un promontoire du versant oriental des Vosges, qui s'élève de 456 mètres au-dessus du niveau de la mer, était placé sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie et donna naissance à un village, qui reçut le nom d'Obersteigen et où une population laborieuse pouvait se maintenir et progresser. L'église, construite au treizième siècle, est la seule partie de cet établissement qui soit parvenue jusqu'à nous; elle offre tous les caractères du style de transition, mais de la transition qui appartient encore plutôt au style roman qu'au style ogival, quoique celui-ci se mêle aux piliers lourds et massifs et aux pleins-cintres de l'architecture romane[1].

Au début du quatorzième siècle, l'isolement où les religieux d'Obersteigen vivaient, commençait à leur peser; ils redoutaient la guerre, dont ils avaient déjà ressenti plus d'une fois les suites funestes, et sollicitèrent de l'évêque de Strasbourg, Frédéric de Lichtenberg, leur translation dans un lieu fortifié et non exposé aux insultes et aux incursions d'un ennemi pillard. La ville de Saverne leur offrait tous les avantages qu'ils recherchaient; ils espéraient qu'à l'abri de ses murs ils pourraient remplir en sécurité leur devoir religieux. Ils négocièrent avec le magistrat de cette ville et l'abbé Walram de Fénétrange (*Finstingen*), qui y exerçait les fonctions curiales. Ces négociations eurent tout le succès qu'ils en espéraient, et l'évêque de Strasbourg, Frédéric de Lichtenberg, s'empressa de déférer à leurs désirs en ordonnant par un mandement du 1er avril 1303 la translation de leur établissement dans la ville de Saverne. Cette translation se fit de l'agrément du grand chapitre et, comme le dit l'ordonnance, tant pour le soulagement du curé de Saverne, que dans l'intérêt des habitants de la ville. L'évêque Frédéric céda à ces religieux, du consentement des bourgeois de Saverne, le droit de participer à la jouissance des communaux, pâturages, forêts, pêches, chemins, servitudes publiques et priviléges de la ville et les autorisa à y construire une église et un couvent[2]; il entoura toutefois cette translation de certaines mesures qu'il jugea devoir prendre dans l'intérêt du curé de la ville; il leur

1. Cette belle église, qui se trouvait dans un état de dégradation alarmant, a été réparée en 1861 par les soins de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace; elle a été entièrement restaurée en 1874. Le gouvernement a consacré à cette restauration une somme de 12,500 fr.

2. Schœpflin, *Als. diplom.*, t. II, p. 79.

interdit d'entendre à confesse et d'administrer les saints sacrements sans une permission spéciale du curé, de prêcher les dimanches et les jours de fête pendant les offices divins célébrés à l'église paroissiale, et les autres jours pendant les services funèbres. La dépouille mortelle des habitants qui seraient enterrés au cimetière du couvent, devait d'abord être portée à l'église paroissiale, où se ferait le service funèbre. Il fut expressément défendu aux frères de Steigen de prendre, de percevoir et d'usurper quoi que ce fût, des dîmes, rentes, cens et droits qui compétaient à la paroisse.

A peine transférés à Saverne, ces religieux commencèrent la construction d'une église et d'un couvent, qui furent placés sous l'invocation de Notre-Dame en son Annonciation. Le linteau de la porte de la sacristie offre aux regards l'inscription suivante :

ANO. DNI. M. CCC. III. CALED. JNI.
(*Anno Domini 1303, calendas Junii.*)

Cependant, quelques religieux, repoussant la translation de leur couvent dans les murs de Saverne, s'obstinèrent à rester dans leur retraite forestière et soulevèrent des plaintes si vives contre ceux qui s'étaient établis dans cette ville, que l'on se vit forcé de disjoindre les deux établissements et de placer chacun d'eux sous la direction d'un prieur, dont le choix était laissé à l'élection[1]. Cette transaction, qui fut conclue en 1307, sous les auspices de l'évêque de Strasbourg, Jean de Dirpheim, et du grand chapitre, laissa tous les biens des deux maisons dans l'indivision et n'en partagea que les revenus ; les trois cinquièmes en furent attribués à la maison de Saverne et celle de Steigen en reçut les deux autres. Mais, comme la maison-mère avait à servir des rentes, qui consistaient en cinq cent cinquante rézeaux de blé, il fut expressément stipulé que le couvent de Saverne n'en prendrait à sa charge que cent cinquante et que les frères qui restaient dans la maison de Steigen, seraient tenus d'en livrer le surplus.

Le pape Clément V daigna jeter un regard favorable sur le nouveau couvent de Sainte-Marie de Saverne et lui confirma par une bulle émise en 1308 ses biens, ses priviléges et ses immunités[2].

Le sigille du couvent de forme oblongue offre un diamètre de 45

1. *Arch. comm. de Saverne*, cart. 17.
2. *Ibidem.*

millim. et se trouve divisé en deux compartiments : le premier représente la sainte Vierge, tenant de son bras sénestre l'enfant Jésus et de son bras dextre une haute fleur de lis, accostée à dextre et à sénestre d'un ange agenouillé; le second porte une croix entre deux anges agenouillés et priant ; légende :

† SIG. COVETVS MON. I. ZABERN.

Le prieur du couvent de Saverne était considéré comme le provincial de l'ordre de Steigen et à son décès le droit d'élire son successeur appartenait aux religieux de cette ville. Il avait son sigille particulier; ce sigille de forme ovale représente Jésus-Christ sortant du tombeau; le saint sépulcre est chargé en pointe d'un écu en losange portant un ange agenouillé et priant; légende :

† S. PRIORIS. MONASTERII. TABERNIA.

Le couvent de Saverne conserva l'antique renom que la maison-mère avait conquis à Obersteigen. De vastes bâtiments s'étaient rapidement élevés en face de la place du château épiscopal, et s'abritaient derrière les murailles de la ville supérieure; l'église, le cloître et la façade donnant vers la place sont les seules parties du couvent qui soient parvenues jusqu'à nous. Les ogives des fenêtres du bâtiment qui est contigu au chœur de l'église, bien que bouchées, sont encore reconnaissables à travers le plâtre. Le cloître adossé à l'église est très-remarquable, il entoure une cour intérieure de $21^{m},25$ de longueur sur $10^{m},97$ de largeur. Sa face vers cette cour est formée par une série de belles arcades en pierre de taille à ogives géminées, trilobées, surmontées de rosaces à quatre lobes, dont les profils sont admirables de légèreté et de netteté d'exécution. Le dessin ci-contre donne une idée de l'ensemble de cette remarquable construction.

La face intérieure du cloître à droite de l'entrée est formée par des arcades en ogives au tiers-point dont les pieds droits sont ornés de colonnettes avec chapiteaux cubiques et bases à pans octogoniques ; l'ouverture des arcs est le double de celle de la face intérieure. Le fond de chaque arc est orné de peintures, malheureusement ternies et grandement détériorées.

Le cloître servait de promenoir et en même temps de lieu de sépulture aux religieux; ses dalles offrent encore un grand nombre d'épitaphes, mais

l'usure des lettres, occasionnée par le frottement prolongé des sandales des moines, ne permet plus de les déchiffrer.

Sur l'inclinaison du socle de l'un des arceaux du cloître se trouve gravée, en beaux caractères gothiques, l'épitaphe suivante :

ANNO. DNI. MCCC. LXXVIII. III KL. OCTOB. O. DNS. BERTOLDVS. DICT9. MONACH9. MILES DE WILDESBERG. †

(*Anno Domini 1378, 3 Kalendas Octobris obiit Bertoldus, dictus Monachus, miles de Wildesberg.*)

L'empereur Charles IV renonça en faveur du couvent de Sainte-Marie de Saverne au droit des premières prières, c'est-à-dire au droit de nommer une fois pendant son règne le prieur de cette communauté[1].

L'évêque de Strasbourg, Lambert de Burne, et le magistrat de Saverne affranchirent en 1375 des droits de péage et d'octroi tous les grains, froment, seigle, orge et avoine, que les frères de Steigen percevaient de leurs propriétés ou qu'ils achetaient pour les besoins de leur couvent; cette exonération fut consentie en considération du zèle et de la ferveur que montraient ces religieux dans l'exercice de leurs pieuses occupations[2].

Le pape Martin V, dès son exaltation, confirma par une bulle émise à Constance le 24 avril 1418, tous ses priviléges au couvent de Sainte-Marie de Saverne[3].

Cependant malgré les sages mesures que l'évêque Frédéric de Lichtenberg avait prises en 1303 lors de la translation du couvent de Steigen à Saverne et les limites étroites qu'il a tracées aux religieux de cet établissement, on vit surgir de nombreux et graves conflits entre eux et le curé de Saverne; ces débats trop fréquents étaient une véritable occasion de scandale; l'entêtement des deux parties engendra des discussions si vives sur les droits curiaux, que l'évêque Guillaume de Diest jugea nécessaire de supprimer la plébanie et de céder aux religieux de Steigen l'église paroissiale qui était alors située en dehors de l'enceinte de la ville sur une éminence en face de l'hôpital; ils furent également chargés de desservir l'église supérieure qui est actuellement l'église paroissiale, et le prieur du

---

1. *Als. diplom.*, t. II, p. 189. Le droit de joyeux avénement qu'exerçaient les rois de France, correspondait au droit des premières prières. On appelait précistes les bénéficiers nommés en vertu de ce droit.

2. *Arch. commun. de Saverne*, cart. 17.

3. *Ibidem.*

couvent, Nicolas Kauffe, fut appelé à remplir les fonctions curiales. L'abolition de la plébanie eut lieu en 1408, elle fit naître de graves dissensions entre le couvent et le magistrat de la ville; ces dissensions sans cesse renaissantes faillirent amener la ruine de cet établissement, et l'évêque Guillaume de Diest fut obligé d'intervenir.

En 1425, le couvent de Sainte-Marie de Saverne, qui était alors privé de ses principaux revenus, fut l'objet de la libéralité de l'évêque Guillaume de Strasbourg. Ce prélat, du consentement du grand chapitre et sur le rapport de Nicolas Burckmann, doyen du chapitre de Spire, commissaire apostolique et visiteur des couvents de l'ordre de Steigen, lui fit donation de la dîme des blés et des légumineux dans le ban et le district de l'église paroissiale et de trois foudres de vin à livrer en automne par le pressoir épiscopal. L'effet de cette donation ne devait durer que jusqu'à ce que le couvent fût rentré dans ses revenus. L'acte en fut passé le 28 novembre de ladite année, et le même jour le magistrat de Saverne conclut un accord avec le couvent au sujet de la révocation de l'union de la vicairie perpétuelle et du rétablissement de la plébanie[1].

Les religieux de Steigen vécurent sous leur règle particulière dans le couvent qu'ils avaient construit à Saverne pendant cent soixante-dix-neuf ans, et y jouirent d'une existence paisible, mais ils aspiraient à la sécularisation. En 1482, le 8 février, l'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, cédant à leurs instances, les autorisa à adresser au souverain pontife la demande de la sécularisation de leur couvent et de son érection en église collégiale. Le pape Sixte IV, qui était si enclin aux sécularisations, accueillit avec bonté l'humble supplique de R. Jean Rüsser, prieur du couvent, et confia par une bulle émise à Saint-Pierre de Rome, le 17 juin 1482, à l'évêque Albert la mission de procéder à une enquête sur l'état des cinq couvents de l'ordre réformateur de Saint-Augustin, fondés par les frères de Steigen et disséminés dans les diocèses de Strasbourg, de Constance et de Spire et lui commanda par autorité apostolique de les séculariser et d'en élever les religieux à la dignité de chanoines. L'enquête à laquelle se livra le commissaire apostolique constata que les couvents de Saverne, d'Obersteigen et de Lahr dans le diocèse de Strasbourg[2], celui de Behrenberg au diocèse de Constance et celui de Landau au diocèse de Spire, qui composaient tout l'ordre de Steigen, inconnu au reste de la chrétienté,

---

1. *Arch. du Bas-Rhin*, L. G. 5,740.

2. Cette bulle ne fait aucune mention du couvent de Dachstein, que l'évêque de Strasbourg Lambert de Burne avait cédé aux frères de Steigen en 1371.

avaient été les victimes des guerres qui avaient désolé ces contrées, que leurs rentes et leurs revenus se trouvaient amoindris, que la maison de Saverne avait à peine trois cents florins de rente, que le nombre des frères hospitaliers était fort restreint et qu'il en existait à peine trente dans les cinq maisons de l'ordre et que, par suite de la diminution des rentes et des oblations, il était à craindre que le culte de Dieu et des saints pourrait s'y affaiblir, la religion s'y attiédir et la charité s'y refroidir[1].

Pour obvier à ces maux l'évêque Albert rendit le 24 mai 1483 un décret conforme aux ordres du souverain pontife, aux termes duquel il prononça, en sa qualité de commissaire apostolique et du consentement des évêques de Spire et de Constance, la sécularisation canonique des cinq couvents de l'ordre de Steigen.

Les religieux du couvent de Saverne furent élevés à la dignité de chanoines séculiers de la nouvelle collégiale que l'évêque Albert érigea en cette ville; les quelques frères qui se trouvaient à Obersteigen se réunirent à ceux de Saverne, et leur couvent fut vendu à Christophe d'Uttenheim, prévôt du chapitre collégial de Saint-Thomas de Strasbourg.

Le prieur de Saverne, Jean Rüsser, fut élevé à la dignité de prévôt du nouveau chapitre. Cette sécularisation ne changea que l'état des frères de Steigen; tous leurs droits, leurs immunités, leurs exemptions et les priviléges dont ils jouissaient auparavant, leur furent expressément réservés tant par la bulle de sécularisation que par l'acte de sa fulmination.

Le prévôt de la collégiale de Saverne, Jean Rüsser, emprunta une somme de quatre cents florins du chapitre collégial de Saint-Thomas de Strasbourg pour l'organisation du nouveau chapitre. Les nouveaux chanoines cessèrent la vie commune[2] et abandonnèrent le couvent de Sainte-Marie.

L'ordre de Steigen a produit un homme de talent, Jacob de Zabernia, qui a exercé une influence puissante sur le développement de la musique religieuse; il fut l'auteur d'une méthode de plain-chant qui était fort en honneur à Saverne, et il parcourut les villes épiscopales du Rhin en l'enseignant. Cette méthode procura à son auteur une grande considération dans les divers établissements religieux de l'Allemagne; elle a été imprimée à Mayence et porte pour titre: *Ars bene cantandi choralem cantum in multitudine personarum M. Jacobi de Zabernia.... revisa per Florentium Diel spirensem.... impressa per Fridericum Hewmann, civem mo-*

---

1. *Arch. commun. de Saverne*, cart. 17.
2. M. Ch. Schmidt, *Hist. du chap. de Saint-Thomas*, p. 105.

guntinum die 3 mensis Novembris, anno Dni 1509, in-12. Ce Jacob de Zabern, à qui la ville de Saverne avait donné la naissance, s'était voué à l'état monastique et était parvenu au rang de prieur du couvent de Saverne et de provincial de l'ordre de Steigen.

Un autre religieux du même ordre ayant nom Jean a laissé un manuscrit qui se conservait à la bibliothèque de la ville de Strasbourg et qui avait pour titre : *Johannis presbyteri de ordine fratrum de Steiga Alphabetum auctoritatum.* C'était un petit in-folio, écrit sur du papier vélin; l'écriture était celle du quinzième siècle.

Série des prieurs de Saverne et pères provinciaux de l'ordre de Steigen.

1344 Jean,
1376 Nicolas Wiggram,
1408 Nicolas Kauffe,
1440 Antoine Henri Ansteb,
1447 Jacques de Zabern,
1457 Jean Rüsser.

II.

En 1486, l'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, accueillit à Saverne les frères mineurs de l'ordre de Saint-François, appelés vulgairement les déchaussés (*die Barfüsser*), et leur donna le couvent de Sainte-Marie que les frères de Steigen avaient abandonné.

Le nécrologe du couvent parle de l'arrivée de ces religieux et de leur entrée au couvent de Saverne en ces termes: « *Per Reverendissimum* « *Dominum episcopum Albertum in hoc monasterium tabernense intro-* « *ducti sunt anno 1486 in die festi divisionis apostolorum fratris mino-* « *res concomitantibus canonicis et magna populi multitudine cum ingenti* « *gaudio et lætitia.* »

L'évêque de Bavière confirma en 1488 aux déchaussés la possession du couvent de Sainte-Marie, du consentement des anciens frères de l'ordre de Steigen; ce prélat, cédant à l'ardeur scientifique qui commençait à naître de toutes parts, y fonda un collége, destiné à l'enseignement des humanités, de la philosophie et de la théologie; cet établissement ne tarda pas à conquérir une réputation justement méritée et forma un grand nombre de dialecticiens et de prêtres[1].

1. Röhrich, *Gesch. der Reform. im Elsass,* B. 1, S. 82.

Le couvent était gouverné par le père gardien que les religieux avaient le droit d'élire, et auquel ils étaient tenus d'obéir; la durée de ses fonctions était limitée à trois ans; une nouvelle élection pouvait le maintenir dans sa charge, mais après six ans d'exercice, il ne pouvait, quel que fût d'ailleurs son mérite, être élu une troisième fois, qu'après avoir appris de nouveau la subordination au moins pendant dix-huit mois. En cas d'absence ou d'empêchement du père gardien, le gouvernement du couvent appartenait à son vicaire, à qui toute innovation dans les affaires d'administration intérieure de la maison était interdite et qui était tenu de rendre compte de sa gestion. Comme la renonciation à toute propriété et par conséquent la pauvreté absolue était imposée aux frères mineurs par leur règle, ils n'avaient ni économe, ni receveur; ils avaient pourtant le droit de choisir, parmi les habitants de la ville, un syndic, qui, sous le nom de père de la communauté (*geistliche Vater*), était chargé de veiller aux intérêts du couvent et de recevoir les aumônes qu'on voulait bien lui faire.

L'église gothique du couvent de Saverne resta, sous les frères de Saint-François, placée sous l'invocation de Notre-Dame en son Annonciation, mais on lui donna encore pour patrons saint François d'Assise et son célèbre disciple saint Antoine de Padoue.

Cependant l'ancien provincial de l'ordre de Steigen, Jean Rüsser, qui avait été élevé à la dignité de prévôt du nouveau chapitre de Saverne, sentant qu'il allait bientôt comparaître devant Dieu, manifesta le désir de reposer sous l'habit religieux de Saint-François dans le couvent qui lui avait servi de retraite, et à sa mort, arrivée en 1503, il y reçut la sépulture. Le nécrologe du couvent en fait mention en ces termes:

«*Anno Domini 1503 obiit D. Joannes Rüsser, ultimus provincialis «ordinis Steigensium ac prior hujus Cœnobii et primus præpositus «collegii Zabernensis, qui et in habitu nostro nobiscum sepultus est.*»

Vers la fin du quinzième siècle, un moine de ce couvent, le frère François Wyler, qui avait amassé les trésors d'une vaste érudition, jouissait dans tout l'évêché de Strasbourg d'une grande réputation de savant professeur et de compositeur distingué; l'amour du chant sacré et de la musique religieuse s'était développé de bonne heure en lui; il composa, à la prière de Jacques Wimpheling, la mélodie d'un cantique fait par le pape Sixte IV pour la fête de la Visitation de la sainte Vierge. La lettre qu'il écrivit en 1498 à Jacques Wimpheling au sujet de cette composition, se

trouve imprimée dans le recueil des cantiques que celui-ci a publié en 1513; elle a été reproduite dans les *Amœnitates friburgenses* publiées par Riegger[1].

François Wyler brilla encore davantage par les qualités de l'esprit et une rare éloquence; il consacra à la mémoire de Jean Geiler, le célèbre prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, une épitaphe que Conrad et Pierre Wickgram nous ont conservée dans le recueil des sermons et traités de leur oncle (*J. Geileri sermonis et varii tractatus*), édité en 1518 par J. Grüninger, imprimeur à Strasbourg.

Un honorable ecclésiastique, Valentin Hipper, vicaire du chapitre collégial de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, qui avait été autorisé par un indult de l'évêque à disposer de sa fortune, fit, par son testament du 28 février 1548, une série de legs particuliers et légua le reste de sa fortune au couvent des déchaussés de Saverne. Mais comme la règle de Saint-François que suivaient ces religieux leur interdisait la possession des biens de ce monde et que le testateur pouvait craindre qu'après sa mort, la disposition qu'il avait faite au profit d'un établissement religieux incapable de recevoir, ne donnât lieu à de sérieuses difficultés et qu'elle pût même être frappée de nullité, il chercha dans une pensée sage et prévoyante à lui faire passer par une espèce de fidéicommis le bénéfice de cette disposition. Il ajouta à son testament un codicille qu'il écrivit le 25 mars 1555. Il y confirma la série des legs particuliers, et légua le reste de ses biens au magistrat de Saverne, à la charge de les administrer pour le compte du couvent des déchaussés de cette ville et de lui en servir annuellement les intérêts.

Après la délivrance des legs particuliers les R. P. Ambroise Volmar, doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, et Jacques Eichelberger, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, qu'il avait nommés ses exécuteurs testamentaires, rendirent au magistrat de Saverne compte de leur gestion et placèrent, de son consentement, le montant de l'héritage qui lui advenait et qui était de 480 florins, sur l'hôpital de cette ville par acte du dimanche Exaudi 1568. Le magistrat, de son côté, promit d'employer les intérêts de cette somme pour le compte du couvent et de replacer le capital s'il venait à être remboursé. Ce capital fut converti en 1670 en une rente perpétuelle de trois rézeaux de froment et de cinq rézeaux de seigle, que l'hôpital était tenu de livrer sur les greniers du couvent à la Saint-Martin de chaque année[2].

---

1. Page 340.
2. *Arch. commun. de Saverne*, cart. 17.

L'évêque de Strasbourg Érasme de Limbourg, si connu pour sa bienfaisance et son immense charité et que la mort enleva en 1568 à l'amour de ses sujets, n'oublia point le couvent des déchaussés de Saverne dans son testament, et lui légua, à titre d'aumône, une somme de deux cents florins.

En 1571, l'évêque de Strasbourg Jean de Manderscheid, désireux d'augmenter le nombre des défenseurs de l'Église, ouvrit les portes de l'Alsace aux jésuites et leur assigna pour séjour le couvent des déchaussés de Saverne[1]; ceux-ci se rendirent à Rouffach dans le couvent de leur ordre.

En 1582, après qu'un collége eut été fondé à Molsheim pour les jésuites par l'évêque Jean, le couvent de Saverne fut abandonné et resta quelque temps sans habitants. L'abandon dans lequel on laissait ce bâtiment, affectait péniblement la bourgeoisie de Saverne; elle manifestait le désir qu'il fût de nouveau cédé à une communauté religieuse qui s'occupât à célébrer les nombreux anniversaires que l'on y avait fondés. Le magistrat de la ville, qui partageait le désir des habitants, souhaitait vivement le retour des déchaussés; mais comme à cette époque les moines de cet ordre étaient rares en Allemagne, tandis que les capucins y pullulaient, la Régence de l'évêché lui conseilla de faire venir des religieux de ce dernier ordre pour lui proposer la cession du couvent abandonné. Il s'adressa aux capucins d'Appenzell en Suisse, de l'agrément de l'évêque de Strasbourg, Charles, cardinal de Lorraine; ces religieux se laissèrent séduire par la proposition qui leur fut faite par un député du magistrat de Saverne et envoyèrent dans cette ville deux délégués pour débattre et arrêter les conditions de la cession.

Ces religieux arrivèrent à Saverne dans la semaine sainte de l'année 1595, et célébrèrent les fêtes de Pâques dans l'église conventuelle. Mais lorsqu'ils firent connaître que leur règle ne leur permettait pas de faire des enterrements, ni de se charger du service des anniversaires qui avaient été fondés sous les cordeliers, que le chœur de l'église devait subir une transformation totale et que la distribution intérieure du couvent devait être modifiée, on reconnut l'impossibilité de les admettre. Comme le cardinal de Lorraine penchait pour les capucins, le magistrat lui fit connaître, avec les motifs qui s'opposaient à leur admission, la répugnance que les habitants montraient pour les religieux de cet ordre dont ils redoutaient le zèle et l'avidité, et il saisit avec empressement l'autorisation que lui

---

1. Strobel, *Hist. d'Alsace*, t. IV, p. 160.

donnait ce prélat, pour négocier avec le P. gardien du couvent des déchaussés de Rouffach l'envoi à Saverne de quelques religieux de son ordre[1].

Ces négociations furent couronnées de succès; le R. P. provincial de l'ordre des frères mineurs de l'étroite observance de la province de Bavière, et le R. P. gardien du couvent de Rouffach se rendirent à Saverne et y arrêtèrent les conditions de la remise à leur ordre de l'ancien couvent de cette ville.

Les déchaussés revinrent à Saverne dans la première semaine du mois de septembre 1595. Ils y furent accueillis avec les démonstrations de la joie la plus vive, et reprirent possession de leur ancien couvent, que la ville avait fait convenablement restaurer. Le magistrat leur témoigna sa bienveillance par le don d'une belle vaisselle d'étain, sur laquelle il avait fait graver les armes de la ville, surmontées d'une mître épiscopale.

Cependant la cession définitive du couvent ne fut conclue que six ans plus tard par une convention du 28 juin 1601, qui régla également les droits et les devoirs respectifs des religieux et des habitants. Aux termes de cet acte le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Strasbourg, donna et rétrocéda, du consentement du magistrat de Saverne, aux frères mineurs de Saint-François de l'étroite observance de la province de Bavière, pour lesquels stipula et accepta Guillaume Schœlnagel, leur provincial, leur ancien couvent de cette ville « tant pour l'avancement de l'honneur de Dieu, « le soulagement et le salut des habitants que pour la conservation, la pro- « rogation et l'augmentation de la vraie et seule salutaire religion[2].»

Cette rétrocession fut faite sous la condition que la communauté se composerait au moins de six personnes, dont trois prêtres, et que parmi ces derniers il y aurait toujours un bon et savant prédicateur; que les bâtiments du couvent seraient entretenus aux frais de l'évêché, et que les frais d'entretien de l'église resteraient à la charge de la ville. Le cardinal Charles de Lorraine assura à la communauté, à titre d'aumône, une dotation annuelle de vingt rézeaux de froment, de vingt rézeaux de seigle, de dix rézeaux d'orge, d'un foudre de vin, d'un muid de sel et de deux têtes de bétail que le receveur général serait tenu de leur livrer. Le magistrat de la ville leur assura, de son côté, à titre d'aumône, une rente annuelle de cent florins à prendre sur ses revenus et payable par trimestre, il leur accorda l'exemption des droits de péage et d'octroi pour toutes les denrées que

1. *Arch. commun. de Saverne*, cart. 17.
2. *Ibidem.*

les frères lais quêteraient et leur promit tout le bois de chauffage dont ils auraient besoin. Le cardinal Charles imposa aux habitants de Saverne et de Steinbourg qui avaient des attelages, un jour de corvée pour chercher dans la forêt communale du Falberg le bois de compétence que le magistrat assignerait aux religieux. Il fut réservé au magistrat la faculté de demander le renvoi de tel religieux qu'il lui plairait.

Les récollets de Saverne reçurent vers la fin de l'année 1603 la visite du frère François de Sosa, Espagnol d'une haute naissance, ministre général de leur ordre. En vertu de l'autorité apostolique qui lui avait été conférée par le pape Sixte V, il institua, le jour de Noël, dans l'église conventuelle, l'archiconfrérie du cordon de Saint-François. Cette confrérie avait été fondée à Rome en 1587, et des indulgences plénières étaient accordées aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui se soumettaient à la règle de porter, à l'exemple de saint François, une corde en guise de ceinture[1].

En 1613, l'évêque de Strasbourg, Léopold d'Autriche, introduisit dans le diocèse les prières des quarante heures, et prescrivit aux récollets de les célébrer solennellement dans leur église *infra octavam Corporis Christi* pour obtenir du ciel, non-seulement le repos temporel et éternel, mais encore la paix et l'union de la communauté catholique[2].

Le Triduum de prières fut célébré avec la plus grande solennité; pendant trois jours consécutifs, à partir du 11 juin, la population tout entière de Saverne adressa à Dieu ses supplications et ses prières devant le saint sacrement exposé; l'archiduc Léopold assista lui-même avec toute sa cour à l'ouverture de la fête.

Chaque année le lundi après *Quasimodo,* où les récollets célébraient la dédicace de leur église, il y avait fête au couvent; toute la ville prenait part à cette solennité qui était couronnée par un somptueux banquet, que le magistrat faisait servir à ses frais dans le réfectoire du couvent[3].

Le couvent de Saverne renfermait toujours quelques jeunes aspirants à la prêtrise et un certain nombre de novices qui y faisaient l'apprentissage de la vie monastique; on les obligeait à remplir les fonctions d'enfants de chœur et on leur donnait l'instruction nécessaire pour arriver à la profession religieuse.

---

1. *Arch. commun. de Saverne,* cart. 17.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.* (V. les comptes commun., cart. 135.)

En 1715, le magistrat de Saverne s'entendit avec le provincial de l'ordre des frères mineurs de la province de Strasbourg pour l'établissement d'un collége au couvent des récollets et assura à chacun des deux professeurs qui seraient chargés des cours, un traitement de cent cinquante florins, à charge d'admettre dans les classes tous les élèves qui seraient désignés par l'autorité locale. On n'y enseignait d'abord que jusqu'à la quatrième inclusivement, l'instruction gratuite était accordée aux jeunes gens studieux, peu favorisés des dons de la fortune. Ce collége exerça bientôt une influence marquée sur l'instruction publique, les classes furent divisées en *Rhetorica, Poetica, Syntaxis, Secunda* et *Infima.* Les pauvres étudiants du dehors y furent admis et trouvaient un accueil bienveillant chez les bourgeois de la ville, qui les admettaient alternativement à leur table ou leur donnaient des secours pour les aider à vivre; cette sorte d'étudiants, qu'on appelait *Bettelstudenten,* a complétement disparu de nos jours.

Vers le milieu du dix-huitième siècle la méthode que Dom Calmet avait fait adopter à l'abbaye de Senones pour l'enseignement de la théologie, était devenue célèbre dans les établissements religieux de l'Alsace; le père gardien du couvent de Saverne y envoya plusieurs religieux pour se familiariser avec la méthode de l'abbé de Senones, et suivre les cours de Dom Ambroise Collin, qui enseignait avec éclat le droit canon et la théologie positive[1].

En 1736, le père lecteur du couvent de Saverne dédia une thèse au chapitre collégial de la ville, celui-ci lui accorda une gratification de six louis d'or et «le pria en même temps de se dispenser à l'avenir de pareille chose[2]».

Après la suppression de l'ordre des jésuites, la proscription atteignit aussi l'enseignement des récollets de Saverne, et un arrêt du conseil souverain d'Alsace du 22 novembre 1765 les priva du droit d'enseigner. Le magistrat de la ville invoqua la puissante médiation du cardinal Louis-Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, et de son neveu et coadjuteur le prince Louis-René-Édouard de Rohan, pour obtenir une modification de l'arrêt qui avait supprimé le collége des récollets. Ces prélats ne se laissèrent rebuter par aucune démarche et s'employèrent activement pour faire rendre leurs chaires aux religieux de Saverne dont ils avaient apprécié le mérite. Ces démarches, que seconda et stimula l'abbé Georgel, secré-

---

1. Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*, p. 396.
2. *Arch. commun. de Saverne*, liasse 536.

taire intime du prince Louis-René-Édouard de Rohan, furent couronnées de succès. Dès que le magistrat de Saverne fut informé par l'abbé Georgel que la cour de Versailles se montrait disposée à accorder aux récollets la permission de rouvrir les classes, il conclut le 31 octobre 1767 avec le père gardien du couvent une convention aux termes de laquelle le traitement annuel de chaque professeur était porté à deux cents livres, qu'il promit d'acquitter par quartier entre les mains de l'économe du couvent. Il mit le montant de ces gages à la charge des étudiants et ordonna que la répartition en serait faite entre eux par tête et que chacun payerait sa quote-part d'avance.

Dès le surlendemain 2 novembre les classes furent rouvertes avec l'autorisation de M. Neef, procureur général près le conseil souverain d'Alsace. La lenteur qu'on mit à expédier les lettres patentes qu'attendaient les récollets pour régulariser leur position, détermina le magistrat à s'adresser au conseil souverain d'Alsace pour lui demander une autorisation provisionnelle pour ces religieux d'enseigner les études élémentaires. Le parlement alsacien accueillit favorablement cette demande et autorisa par son arrêt du 21 janvier 1769 les récollets à tenir les quatre basses classes : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième pour les enfants de la ville seulement. Cet arrêt ayant été communiqué au R. P. Josué, gardien du couvent des récollets de Strasbourg, celui-ci envoya à Saverne trois frères régents « pour y donner toute instruction qui est d'usage dans « les quatre basses classes. Il ne faut pas être si scrupuleux, écrivait-il au « magistrat de Saverne[1], sur l'arrêt du conseil, qui, en accordant l'ensei- « gnement des quatre basses classes, ne spécifie pas les matières qui doi- « vent y être enseignées; il lui doit être fort indifférent si la jeunesse de « Saverne dans trois ou quatre ans qu'elle est obligée de consommer dans « les basses classes, est poussée jusqu'à la rhétorique inclusivement par la « diligence des régents et la bonne méthode d'instruire. Je croi (*sic*) que « le conseil a voulu par son arrêt favoriser la ville de Saverne; ainsi pour « ne point réduire cette grâce presqu'à rien, il la faut étendre autant qu'il « est possible, puisque toute grâce, privilége et faveur selon toutes les lois « doit être expliquée amplement. »

La ville de Saverne se montra toujours reconnaissante des services que rendaient les récollets à l'enseignement et combla ces religieux de faveurs de toute sorte. Le collége était dans toute sa gloire, lorsque la révolution

---

1. *Arch. commun. de Saverne*, cart. 17.

éclata; ses étudiants n'avaient jamais été plus nombreux et ses professeurs plus doctes.

Depuis l'annexion de l'Alsace à la couronne de France, les couvents et les hospices des frères de l'étroite observance situés dans cette province, avaient été détachés de la province de Bavière, pour former une nouvelle province dite de Strasbourg, mais un bref du pape Benoît XIV du 24 avril 1754 prononça la séparation de la province de Strasbourg et réunit tous les couvents et les hospices de l'ordre des récollets situés en Alsace en une province, qui fut placée sous l'invocation de saint Pierre d'Alcantara[1].

Le couvent de Saverne possédait une nombreuse et belle bibliothèque, remarquable par d'anciennes éditions[2] et durant les trois derniers siècles il n'y eut pas un seul évêque de Strasbourg qui ne l'enrichît de beaux livres. Le sigille du père gardien représentait la lettre majuscule T avec cette légende : *Guardian. tabern. triboc.*

En 1770 le chapitre national de l'ordre des récollets, composé des délégués des onze provinces de la France, fut tenu à Versailles; le R. P. Armand Clément, gardien du couvent de Saverne, fut choisi avec les RR. PP. Josué Ricklin, ancien paroissial de Saint-Pierre d'Alcantara, et Bruno Fortin, provincial titulaire, pour y représenter les religieux de cette province. La session capitulaire s'ouvrit au couvent de Versailles, le 5 septembre, sous la présidence du R. P. Tiburce Barat, commissaire général, et dura dix-neuf jours. Le chapitre réunit en seul et même corps, et sans s'écarter de son institution, les statuts, règlements et constitutions de l'ordre, et comme cette codification ne contenait rien de contraire aux SS. Décrets et Constitutions canoniques, ni de dérogeant aux priviléges, franchises et libertés de l'Église gallicane, elle fut approuvée par un bref du pape Clément XIV, du 3 avril 1773, louée, confirmée et autorisée par lettres patentes du roi Louis XV, du 1er décembre suivant[3].

Au commencement de l'année 1791 le couvent des récollets fut supprimé, et peu après quarante citoyens s'associèrent pour s'en rendre acquéreurs dans le but de le dérober à la spéculation de la bande noire et restituer, dans un avenir prochain, son antique église au culte. L'église et les bâtiments en dépendant leur furent adjugés comme domaine national, suivant procès-verbal, dressé par le département, du 22 novembre 1792.

---

1. *Ord. d'Alsace*, t. II, p. 438.
2. Dom Martène, *Voyage littér. de deux bénédictins*, t. II, p. 146.
3. *Constit. general. Recollectorum. Argent.* 1774, in-18, p. 147.

ANCIEN CLOÎTRE DES RÉCOLLETS

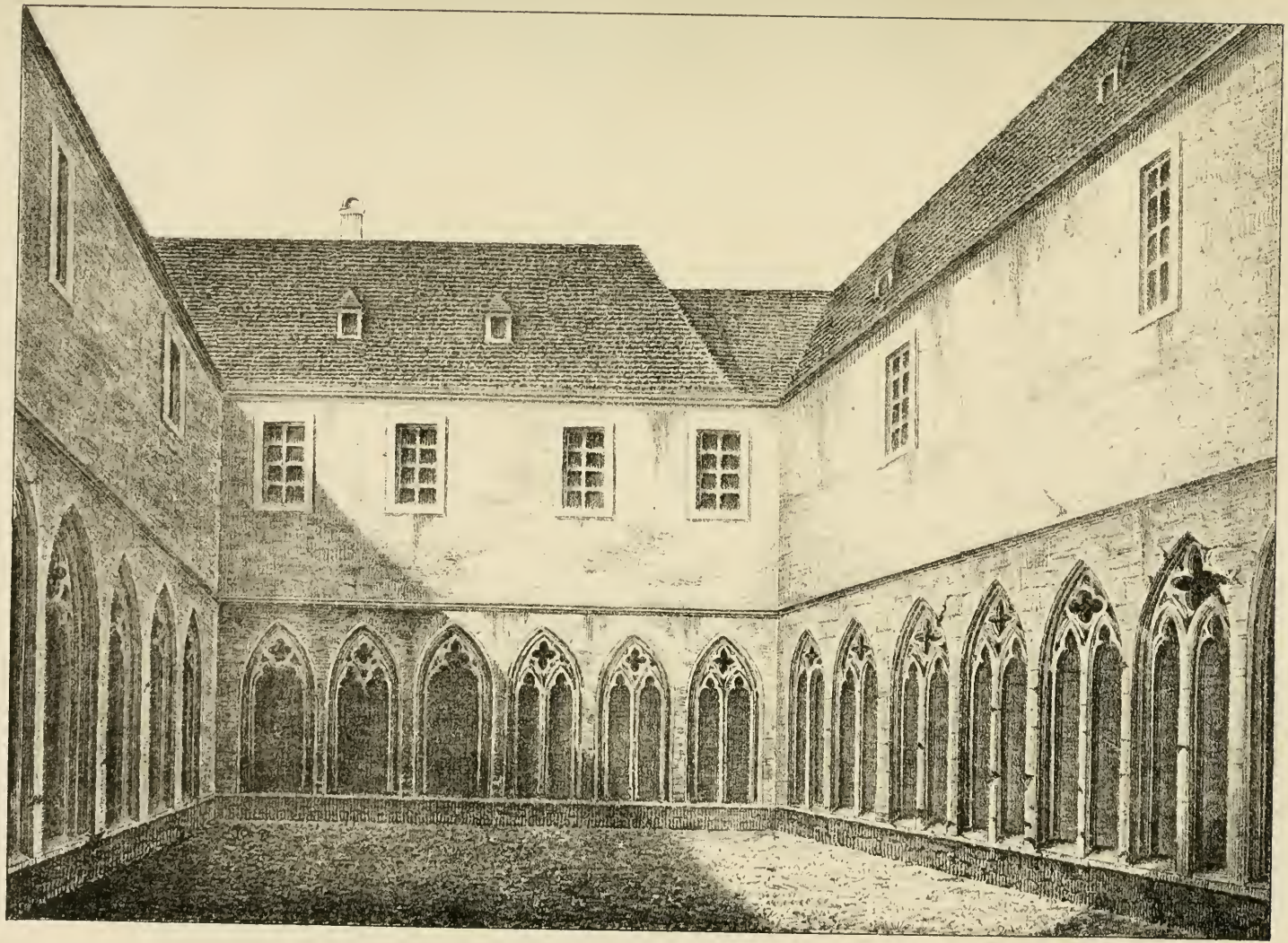

Pendant la Terreur, l'église fut convertie en temple dédié à l'Être suprême et les bâtiments du couvent furent affectés au logement des troupes de la garnison ou transformés en magasins.

Un décret impérial du 5 septembre 1809 autorisa la ville de Saverne à faire l'acquisition de l'église et des bâtiments du couvent, moyennant la somme de quatorze mille francs, mais le contrat n'en fut passé que le 2 avril 1811.

Le collége communal fut transféré en 1809 dans les bâtiments du couvent; pendant l'occupation des alliés ils servirent d'hôpital militaire, aujourd'hui ils sont occupés par les salles d'asile et les écoles primaires de l'un et de l'autre sexe.

L'église des récollets, qui a conservé un air de pauvreté, n'offre aucun intérêt à l'archéologue, elle est construite dans un style sévère qui fait un triste contraste avec les ogives gracieuses du cloître; une tourelle ronde et d'une forme disgracieuse sert de clocher et repose sur le chœur, qui est à 3 pans. La nef n'a qu'un plafond revêtu de plâtre, tandis que le chœur est voûté; ses fenêtres ogivales sont composées de deux lancettes trilobées, surmontées d'un trèfle aigu.

Les pierres tombales étaient nombreuses dans l'église des récollets, la plupart de ces dalles si intéressantes ont disparu, lorsqu'on a refait à neuf son pavé. Déjà antérieurement à la Révolution, on avait fait disparaître du chœur le monument funéraire de Frédéric de Lützelburg et de sa femme Sophie Münch de Wilsperg, décédés en 1553; ce monument, qui était de marbre blanc, offrait leurs effigies avec leurs armoiries accolées et on y lisait l'inscription suivante :

« *Anno à nato Christo MDLIII non. Januarij è vivis migravit Nobilis* « *Fridericus à Lutzelburg, quodsi quem candor animi moresque ad omnes* « *homines accomodi diù superstitem esse voluissent, profectò Is dignus* « *nestoriis fuisset annis, paucos autem post dies uxorem Sophiam Wils-* « *perg fata è vita sustulere, sic namque visum est superis, ut clarissima* « *uxor maritum ad cœlos usque insequeretur, atque amborum corpora* « *una in terris urna complecteretur.* »

Les intestins de Philippe de Flœrsheim, évêque de Spire, décédé au château de Saverne le 23 juillet 1552, furent inhumés dans l'église des récollets de cette ville; la dalle qui les recouvrait, portait l'inscription suivante, que composa Thibaut Wagner, le secrétaire du prélat :

Hic lapis à Flœrsheim tegit intestina Philippi
Pontificis Spiræ, corpus et ipsa tenet[1].

On voit encore au chœur le monument funéraire d'Antoine-Richard de Lützelbourg, décédé en 1617, et de sa femme Jeanne-Marie Kempf d'Angret; il est encastré dans la paroi du chœur, du côté de l'épître, à quatre mètres au-dessus du sol et représente en relief la Vierge douloureuse, avec le double écusson des Lützelbourg et des Kempf d'Angret. Le côté dextre du monument était orné des écussons des aïeux maternels d'Antoine-Richard de Lützelbourg, au nombre de sept, et le côté sénestre d'un pareil nombre d'écussons des aïeux maternels de sa femme. Tous ces écussons ont été mutilés à l'époque de la Révolution. Au bas de ce monument se développe la double inscription suivante :

Den 11ten Maij 1617 ist in Christo dem herrn Gottseelig Entschlaffen der Wohl Edle gestrenge herr Anton Reichard von Lützelburg, der hochfurstlichen Durchlaucht Hertzog Leopoldi zu Östreich Rath, Cammerer unndt Obrister Falkenmeister, dessen Seelen der allmächtige Gott Ein fröliche Ruhstundt Vätterlichen Verleyhen Unndt Mittheylen wolle. Amen.

Anno 1622 den 24ten Februarij ist in Gott verschieden die Wohl Edle Ehren unndt Tugend. Fraw Johanna Maria von Lützelburg gebohrne Kempf von Angret des Wohl Edlen und gestrengen herrn Antoni Richard von Lutzelburg seligen hinterlassene Wittibe, deren Seel Gott gnadt, liegt zue Gebweyler begraben.

On remarque dans la nef une dalle de marbre noir, qui recouvre la tombe de M. Jean-George de Mayerhoffen, ancien capitaine d'infanterie, bailli des bailliages de Saverne et du Kochersperg. L'épitaphe qui se développe sur cette dalle, est surmontée des armoiries de la famille de Mayerhoffen et se compose de 9 hexamètres disposés en 18 lignes et ainsi conçus :

Mille et sex centos, sexagintaque sub anno
Dum sequitur nonus, sum vitæ lumen adortus.
Stirps peperit nomen mihi nobile de Mayerhoffen
Cæsaris ac Regis scriptum stabilivit in armis,
Rex Jacob Anglorum de Macheligote et hybernum
Me regimen quarto capitanei nomine lustro
Donat, quod sexto de Bernold post dedit anno :
Octoginta anni trini, menses sex mihi fausti
Satrapa ! mors Juli quarta inquit : Cede Georgi.

1. Remling, *Gesch. der Bischöfe zu Speyer*, B. II, S. 325.

Au-dessus de la porte d'entrée du couvent s'épanouissait l'inscription composée des quatre vers suivants :

Vos quos includit, frangit, gravat, attrahit, urit
Hic carcer maestus, labor, exilium, dolor, aestus,
Me lucem, requiem, patriam, medicamen et umbram
Querite, sperate, scitite, tenete, vocate.

Ces vers ont été composés par Relinde, abbesse de Hohenbourg, vers le milieu du douzième siècle. Voici la traduction qu'en donne M. Hust dans ses Excursions alsaciennes[1] :

Vous que renferme, charge, accable, brûle cette triste prison, lieu de labeur, d'exil, de douleur, de chaleur, je suis la lumière, le repos, la patrie, le remède et l'ombrage qu'il vous faut chercher, espérer, connaître, garder, invoquer.

On voit dans l'ancienne église des récollets un beau bas-relief en bois du quinzième siècle, représentant plusieurs apôtres et divers personnages groupés autour du sépulcre de Jésus-Christ. La pierre est ôtée du sépulcre et le sarcophage est vide ; l'attitude des apôtres qui ne trouvaient plus, pour me servir de la belle expression de Tertullien[2], dans le tombeau que les dépouilles d'un tombeau, exprime la joie et la satisfaction ineffable que leur cause la résurrection de leur divin maître. La figure du pharisien exprime la raillerie et l'ironie, et celle d'un nègre aux cheveux crépus et au nez large et épaté, un étonnement stupide ; plusieurs docteurs de la loi sont agenouillés près de la tombe et consultent les livres saints pour voir si les prophéties étaient accomplies, tandis qu'un soldat en faction devant le tombeau, soudoyé par les princes des prêtres, répand le bruit que le corps de Jésus-Christ a été enlevé pendant la nuit par ses disciples. La disposition de ce groupe est très-pittoresque, les têtes sont belles et les costumes aux plis agencés dessinent parfaitement les formes. La reliure des livres indique le quinzième siècle. La figure du Sauveur se trouvait, selon toute apparence, sur le tympan de ce précieux bas-relief, mais malheureusement ce tympan s'est perdu.

Le chœur de cette église est orné d'un tableau représentant l'Annonciation de la sainte Vierge et qu'on attribue à Melling, qui passe pour le premier peintre de l'Alsace, quoiqu'il soit difficile d'y reconnaître la manière de cet artiste[2].

---

1. *Œuvres*, édition du Panthéon, 1 vol. gr. in-8°, p. 153.
2. *Kathol. Kirchen- und Schulblatt*. 1850, S. 150.

On voit dans la nef une statue de la Vierge, qui a été donnée à l'église des récollets par les dames de Saverne. Le socle sur lequel elle repose offre aux regards l'inscription suivante :

SEXVS IN LAVDES
AVGVSTAE VIRGINIS
COELO ASSUMPTAE.

Le chronogramme fixe la date de la donation à l'année 1689.

Si l'on pénètre dans le cloître adossé à l'église et que l'on examine ces peintures, malheureusement ternies et grandement détériorées, qui décorent le fond de ses arcades, on remarque qu'elles représentent dans une suite de tableaux des scènes de la divine épopée du Christ: la naissance de Jésus, l'adoration des mages, des sujets allégoriques et religieux, Babylone pécheresse, le jugement dernier, le paradis et l'enfer. Plusieurs de ces tableaux ont une analogie frappante avec les peintures du célèbre *Hortus Deliciarum* de Herrade de Landsberg, abbesse de Hohenbourg. L'artiste avait la facilité de consulter le précieux manuscrit, qui se trouvait alors aux archives de l'évêché à Saverne, et il a encore peint entre chaque arceau des médaillons représentant des saints. L'un des grands tableaux porte l'inscription suivante :

In dem Hohenstift Strassburg
Bartholomæus Greiner. 1618.

Cette inscription nous fait connaître la date de ces peintures, mais le nom qui y figure ne paraît pas être celui du peintre, car ce nom se rencontre dans une foule de documents de cette époque avec la qualification d'Oberkeller, c'est-à-dire du receveur général chargé de la perception des dîmes, des rentes et des fermages qui se payaient en nature; voici la copie de son acte de décès tel qu'il est transcrit dans le registre mortuaire de la paroisse:

1 Decembris 1636 obiit Bartholomäus Greiner Oberkeller, accepit s. s. Eucharistiam et unctus est.

Quelques figures de ces grands tableaux tiennent des banderoles ou phylactères portant des inscriptions explicatives des scènes peintes. L'un de ces tableaux a été couvert d'un badigeon, et en 1820 un artiste, ayant nom Ricard, qui était alors maître de dessin au collége de Saverne, y a peint un moine dans l'attitude de la prière et du recueillement.

Série des PP. gardiens.

1570 George Gebhardt.
1595 Antoine Zürer.
1597 Jean Kienlin.
1601 Vite Schweiger.
1605 Sigismond Frey.
1608 Michel Meyer.
1610 Sigismond Frey.
1623 Wolfgang Hœgner.
1629 Antoine Auer.
1634 Antoine Stadler.
1639 Richard Riehl.
1643 Martin Rosshürt.
1649 Jérôme Meyer.
1652 Innocent Büchener.
1660 le père Célestin.
1684 le père Bonaventure.
1689 Cyrille Steinhæuser.
1693 Processe Kranch.
1707 le père Théodore.
1736 Charles Gschickt.
1744 le père Bouhier.
1751 le père Usmar.
1758 le père Blaise.
1761 Victorin Zis.
1767 Rimbert Romer.
1770 Armand Clément.
1781 Victorin Zis.
1787 Martinien Hattenberger.

NOTE

SUR UN

RECUEIL D'INSCRIPTIONS FAIT PAR THOMAS WOLF, DE STRASBOURG,

AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE,

Par C. SCHMIDT.

La Bibliothèque de Strasbourg possédait, avant la guerre, deux volumes manuscrits de Schöpflin contenant, sous le titre d'*Alsatia litterata*, des notes sur les savants et les littérateurs alsaciens. Quand, il y a trente ans, je fis des recherches sur le chanoine strasbourgeois Thomas Wolf, un de nos humanistes du commencement du seizième siècle, je trouvai dans le second des deux volumes de Schöpflin l'indication d'un ouvrage que Wolf aurait écrit sur les antiquités romaines. Wolf fit ses études à Bologne; il passa dix ans dans cette Université; dans l'intervalle il visita Padoue, Mantoue, Rome, et probablement d'autres villes. En 1509 il retourna en Italie; le 9 octobre de cette année il mourut à Rome. On savait par ses contemporains qu'il s'était adonné avec beaucoup de zèle aux études archéologiques, telles qu'on les comprenait alors; vers 1506 le professeur Zasius, de Fribourg, lui écrivit: « Lors de ton séjour à Rome, du temps de tes « études, tu es allé jusqu'à mettre en danger ta vie pour retirer de l'oubli les « monuments cachés de l'antiquité romaine; nous espérons que tu ne tarde- « ras pas à les publier[1]. » L'ouvrage mentionné par Schöpflin devait donc avoir un intérêt d'autant plus grand, qu'à l'époque de Wolf l'archéologie était encore, de ce côté-ci des Alpes, une nouveauté dont on ne s'occupait que rarement. Le volume était cité comme se trouvant à la bibliothèque de Bâle; j'écrivis au bibliothécaire de cette ville pour m'en infor-

---

1. En tête de Peutinger, *Sermones convivales de Germaniæ antiquitatibus*. Strasb. 1506, in-4°.

mer; il me répondit que le manuscrit avait disparu. Depuis j'ai renouvelé ma question auprès du savant et complaisant M. Sieber, qui est aujourd'hui le conservateur du riche dépôt littéraire de Bâle; il voulut bien faire des recherches et fut assez heureux de remettre la main sur le livre; un de ses prédécesseurs, qui avait changé le numéro, avait négligé de noter ce changement dans le catalogue. M. Sieber eut l'obligeance de m'envoyer le volume; je crois qu'il importe de signaler cette découverte à l'attention des membres de notre Société et des lecteurs de notre Bulletin.

C'est un in-quarto de 430 pages, marqué D, IV, 7. Malheureusement ce n'est pas l'original de Wolf; celui-ci paraît ne plus exister. Ce que nous avons, est une copie faite de 1513 à 1515 par le jeune Bâlois Boniface Amerbach, pendant qu'à l'Université de Fribourg il étudiait les lettres classiques et le droit. L'original appartenait peut-être à Zasius, dont Wolf avait été l'ami et dont Amerbach était un des pensionnaires. Sur la première page de la copie est écrit: *Sum Bonifacii Amerbachii Basiliensis nec muto dominum. Anno* MDXVIII. *Friburgi*[1]. Les pages 2 à 24 sont vides; de page 25 à 324 suivent des inscriptions; page 325 on lit au haut: *Scripta sunt hæc anno* M.D.XV, *kal. Septembr.* et au bas: *Hactenus Tho. Wolfius jun.;* la place entre ces deux lignes est occupée par le dessin d'un monument surmonté de l'écusson de Wolf, portant un loup; c'est probablement un projet imaginé par Amerbach. Page 326 vient une inscription romaine, communiquée sans doute à Zasius par le Strasbourgeois Thomas Aucuparius; puis une série d'inscriptions d'origine diverse[2], entre autres, page 360, celle du sarcophage de Dompeter, qui, d'après la croyance populaire, avait contenu les reliques de sainte Pétronelle, et dont Schöpflin a démontré la vraie destination[3]. Le volume est terminé par des épitaphes composées par Reuchlin, Boniface Amerbach et Beatus Rhenanus. Je ne m'occuperai que de ce qui provient de Thomas Wolf.

Pendant qu'il faisait ses études à Bologne, un des professeurs de droit de cette Université, Thomas Gammarus, grand amateur d'antiquités, travaillait à un recueil d'inscriptions. Ce fut lui sans doute qui inspira au

---

1. Amerbach copia le ms. page par page; p. 58 il écrivit: *Nihil hic deest, hanc eciam secundam chartæ partem vacuam reperimus in libri antiquitatum Thomæ Wolphii Argentin.* Les inscriptions sont écrites tantôt en lettres minuscules, tantôt en majuscules, et toujours par lignes séparées.

2. Page 337 il y a encore une épitaphe en distiques avec cette note: *Romæ repertum, ut voluit Thomas Wolphius, vir de omni antiquitate bene meritus.*

3. Wimpheling, *Catalogus episcoporum Argent.*, éd. Moscherosch. Strasb. 1660, in-4°, p. 5. — Schöpflin, *Alsatia ill.*, t. I, p. 524. — L'inscription dans le ms. est copiée du livre de Wimpheling, dont la première édition avait paru en 1508.

jeune Strasbourgeois le goût de ces études. Wolf profita de ses voyages en Italie et surtout de son premier séjour à Rome pour chercher à son tour des inscriptions; il copia celles qu'il trouva sur des ruines, sur des monuments publics, sur des tombes, dans des églises, dans des maisons particulières; il compléta sa collection par des communications qu'il reçut de ses amis; il transcrivit même la plus grande partie d'un recueil fait par un Italien.

Je vais indiquer les localités auxquelles se rapportent ses inscriptions: *Auximum* (Osma), p. 128; Bénévent, p. 297; Bologne, p. 104; Brescia, p. 30 et s., 183 et s., 249, 302, 303; Capoue, p. 143; Fano, p. 106, 118; Feltre, p. 47; Ferrare, p. 313; Ferentino, p. 101; Gardesana, p. 227; *Interamna* (Tarano), p. 98, 324; Macerata, p. 155, 296; Milan, p. 226, 296; Modène, p. 300; Padoue, p. 25, 31, 224, 302; Parme, p. 197, 203, 271, 283 et s.; Pavie, p. 66; Pérouse, p. 127; Pesaro, p. 127; Ravenne, p. 55 et s., 138; Rieti, p. 95, 104, 126; Rimini, p. 104, 107, 145; Rome et environs, p. 25, 48 et s., 55, 65 et s., 99, 109 et s., 123 et s., 129 et s., 139 et s., 146 et s., 156 et s., 297 et s., 304 et s., 316 et s., les unes avec l'indication très-exacte de la provenance, les autres sans autre indication que *Romæ;* Sinigaglia, p. 126; Urbino, p. 105, 106; Venise, p. 26 et s., 47; Vérone, p. 40 et s., 185 et s., 213, 221, 224, 225, 232 et s., 305 et s., la plupart avec des titres italiens. — Aquilée, p. 54, 125, 285, 212; Pola, p. 108, p. 118, 200 et s.: Justinopolis (Capo d'Istria) et Trieste, p. 200 et s., 287 et s., la plupart avec des titres italiens; Bysance, *Nena* et *Narona* en Dalmatie, Mytilène, île de Chypre, p. 123 et s.; Tarragone, p. 312.

Il me paraît incontestable que Wolf a recueilli lui-même beaucoup de ces inscriptions; nous le savons positivement d'un texte qu'il a lu sur une statue érigée en l'honneur d'A. Pompéius par le municipe d'Interamna[1]; il est permis de croire que dans sa passion d'archéologue il a copié tout ce qu'il rencontrait sur les monuments. Mais avant tout il faut exclure de ses propres découvertes les inscriptions des pays qu'il n'avait pas visités, celles de l'Istrie, de la Dalmatie, de la Grèce, de l'Espagne. Parmi les italiennes il y en a également qui trahissent un *collectionneur* dont il a profité. Quel est ce *collectionneur?* Ne s'est-il servi que d'un seul recueil, ou de plusieurs de ceux qui existaient alors en Italie? Pour résoudre cette question avec une entière certitude, il faudrait pouvoir comparer son manuscrit avec d'autres provenant d'Italiens, etc., dont quelques-uns ont passé dans des bibliothèques étrangères.

---

1. *Interamnæ Thom. Wol. id legit.* P. 324.

Ce travail, je l'avoue, ne serait pas de ma compétence, lors même que j'aurais à ma portée les moyens de l'entreprendre. Je ne puis exprimer qu'une conjecture. La première pensée qui se présente à l'esprit, c'est que Wolf a employé soit le recueil du professeur bolonais Thomas Gammarus, soit un autre plus ancien, dont Gammarus lui-même avait tiré une grande partie de ses textes. D'après une notice de M. Mommsen sur le manuscrit de Gammarus, qui se trouve à Stuttgart[1], il contient entre autres une suite d'inscriptions de Vérone, chacune avec l'indication du lieu en langue italienne; on vient de voir que Wolf en a de la même ville, également avec des titres italiens; Gammarus a des dessins de monuments, Wolf en a de même. Il est donc à supposer, soit que le second a copié le premier, soit qu'il a fait des extraits d'un recueil qui leur a servi à tous les deux. Je suis porté à croire qu'il faut admettre cette dernière probabilité; à cet effet, je ne me fonde pas sur le fait qu'en 1507, quand Gammarus fit don de son manuscrit à un de ses amis, Wolf avait depuis plusieurs années quitté l'Italie, car le travail de son professeur a pu être achevé plus tôt; mais il me semble que si Wolf avait copié Gammarus, comme un élève copie son maître, il l'aurait copié tout entier; or, il lui manque quelques inscriptions d'Éphèse, peut-être aussi quelques-unes de Bologne. M. Mommsen est d'avis que la source où a puisé Gammarus, est un des commentaires de Cyriac d'Ancône, sur ses voyages de 1435 à 1438; si un volume de cette relation a existé à Bologne, Wolf a pu le consulter aussi bien que son professeur. M. Mommsen a démontré en outre que dans le ms. de Stuttgart quelques feuillets ont disparu; les inscriptions de Parme, par exemple, commencent par *in eodem S. Alexandro;* on peut compléter les lacunes par Wolf, qui a de Parme trois textes avec ce titre, ils sont précédés d'un premier: *in S. Alexandro ecclesia vetustissima.*

Quelles qu'aient été, du reste, les sources de Wolf, il forma un recueil très-précieux pour son temps. Il est vrai, il ne suivit aucun ordre; des inscriptions plus récentes sont mêlées aux anciennes; elles ne sont pas classées d'après les localités; Wolf les notait au fur et à mesure qu'il les rencontrait, soit sur les lieux, soit dans le manuscrit dont il disposait, soit dans des communications qui lui étaient faites par des amis; c'est pourquoi Rome, Ravenne, etc., reparaissent plusieurs fois; des inscriptions de Mytilène et de Bysance sont intercalées entre d'autres de Tivoli et d'Aquilée. On voit que son premier souci a été de *collectionner* des antiquités. Peut-être que s'il avait vécu plus longtemps, il aurait tenté de réunir ce qu'il

1. Dans les *Monatsberichte der Berliner Akademie*, 1866, p. 372 et suiv.

avait compilé à la hâte en une sorte de *corpus* plus ou moins méthodique et régulier. Un fait digne de remarque, c'est qu'il essaya parfois de faire de la critique ; quand un terme lui semblait suspect au point de vue de l'étymologie, il exprimait ses doutes ; à propos d'une épitaphe romaine, dont il n'avait pas vu l'original et qui, dans la copie, contenait les mots *hic munimentus,* il mit en marge : *an sic in antiquo habeatur non teneo* (p. 49) ; une autre fois il décrit un vase trouvé à Ravenne, dans lequel était enfermée une lampe, *lucerna,* « d'une beauté admirable » ; au-dessus de la lampe étaient deux petites ampoules, dans l'une, dit-il, il y avait de l'or liquide, dans l'autre, de l'argent liquide ; il ajoute qu'on prétendait que les deux métaux étaient dans un état de pureté parfaite, mais, comme il ne connaît pas l'art de la chimie, « si tant est que cet art existe », il n'ose pas se prononcer ; et pourtant il s'écrie : *omnia illa vana credo* (p. 154).

Les inscriptions qu'il a recueillies, et parmi lesquelles il y en a une demi-douzaine de grecques, sont au nombre d'environ 800 ; elles sont accompagnées de plus de 100 dessins de vases, d'urnes, de monuments funéraires[1]. Il se peut que dans le nombre il s'en trouve qui ne soient pas authentiques ; mais Wolf, qui, de même que ses contemporains, n'a pas eu à sa disposition les moyens de la critique moderne, n'en mérite pas moins des éloges pour son ardeur à rechercher les souvenirs des temps passés. Boniface Amerbach a pu dire avec raison que Wolf était *de omni antiquitate bene meritus.*

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, un Allemand nommé Laurent Behem, qui passa une vingtaine d'années à la cour du cardinal Borgia (depuis 1492 pape Alexandre VI), forma un recueil d'inscriptions ; un peu plus tard, le médecin et chroniqueur nurembergeois Hartmann Schedel, qui étudia à Padoue et à Bologne, compila son *Opus de antiquitatibus cum epitaphiis ;* en 1503 Martin de Sieder fit un travail analogue[2]. Thomas Wolf est le premier Alsacien qui se soit occupé, avec une ardeur sans pareille, de ce genre d'études. Je n'ai pu vérifier s'il donne aussi des textes inédits ; il vaudrait la peine de collationner son livre avec le *Corpus inscriptionum.*

---

1. Quelques-uns des dessins (p. 33, 34, 35, 36, 57), qui n'ont aucun rapport avec des monuments antiques, sont dus sans doute à Amerbach, qui s'est amusé à remplir des pages correspondant à des pages vides de l'original.

2. *Dell' Opus de antiquitatibus di Hartmanno Schedel.* Dans les *Memorie dell' Instituto di correspondenza archeologica.* Lips. 1865, t. II, p. 501 et suiv.

NOTICE

SUR

LE COUVENT ET L'ÉGLISE DES DOMINICAINS DE STRASBOURG

JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE,

Par C. SCHMIDT.

Sceau du couvent.

Sceau du prieur.

AVANT-PROPOS.

En Alsace tout le monde sait que les bâtiments du Gymnase protestant de Strasbourg, détruits en juin 1860 par un incendie, avaient formé jadis le couvent des dominicains, et que le Temple-Neuf, détruit en août 1870 par le bombardement, avait été l'église de ce monastère. Aujourd'hui qu'il n'existe plus rien de l'ancien établissement des frères prêcheurs, il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en raconter l'histoire. Nous ne devons laisser se perdre aucun des souvenirs de notre passé, et c'est à nous avant tout qu'il appartient de les recueillir.

J'ai puisé les éléments de cette notice principalement dans des sources encore inédites. Les chartes historiques, nombreuses surtout pour le treizième siècle, existent aux archives du chapitre de Saint-Thomas; les titres de propriété et deux livres saliques sont conservés aux archives des hospices; quelques pièces enfin se trouvent aux archives municipales et à celles du département. Les annales du couvent, continuées jusqu'à la fin du trei-

zième siècle, font partie du manuscrit d'Ellenhart, que possède actuellement l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie; Böhmer en a publié des fragments dans ses *Fontes rerum germanicarum,* Stuttg. 1853, t. III. Plusieurs faits importants étaient rapportés par Jean Meyer, dominicain à Fribourg, qui avait écrit en 1470 et dans les années suivantes, pour les religieuses d'Adelshausen, quelques traités concernant l'histoire de l'ordre; Meyer, qui avait eu à sa disposition des documents originaux, était très-exact et méritait toute confiance pour la plupart de ses assertions. Le manuscrit de ses traités, copié par une des nonnes d'Adelshausen, avait appartenu à notre bibliothèque publique (G, 180, in-4°). Nos chroniqueurs strasbourgeois, Closener et Königshofen, parlent peu des dominicains; Specklin en disait davantage, mais beaucoup de ce qu'il disait était pure fantaisie.

Le lecteur remarquera sans doute que dans quelques-unes de ses parties le présent travail a plutôt les allures d'une chronique que celles d'une composition où tout s'enchaîne avec art. Cet inconvénient était inévitable; dans l'histoire de nos dominicains, il y a des périodes pour lesquelles les renseignements abondent, tandis que pour d'autres ils font entièrement défaut. J'ai voulu sauver de l'oubli tout ce que j'ai pu recueillir, mais je me suis abstenu de combler les lacunes par des conjectures qui ne seraient fondées que dans l'imagination.

Tous les faits pour lesquels je ne cite pas d'autre source, sont tirés des documents conservés aux archives de Saint-Thomas.

Un des premiers couvents que les dominicains fondèrent dans l'empire d'Allemagne fut celui de Strasbourg. Un chroniqueur du seizième siècle racontait même qu'ils vinrent en notre ville dès 1210, amenés d'Italie par l'évêque Henri de Véringen, qui avait assisté à Rome au couronnement d'Otton IV[1]. Cette assertion est inexacte; en 1210 saint Dominique, dont l'activité ne s'étendait alors que sur le midi de la France, n'avait pas encore de compagnons soumis à une règle; l'évêque de Strasbourg n'a donc pas pu ramener de l'Italie des moines d'un ordre qui n'existait pas[2]. D'ailleurs

1. Specklin, *Collectanea in usum chronici Argent.*, vol. I, fol. 83. — Otton, couronné le 4 novembre 1209, fut excommunié en novembre 1210; l'évêque Henri retourna à Strasbourg pour prendre parti pour Frédéric II.

2. Dans une notice sur les dominicains de Strasbourg au treizième siècle, écrite en 1843 et publiée dans la *Revue d'Alsace* en 1854, j'avais admis cette tradition comme vraisemblable, en essayant de la concilier avec les faits historiques. J'avais encore en Specklin une confiance qu'une étude plus attentive de ses notes a depuis considérablement ébranlée.

les historiens du treizième et du quatorzième siècle sont unanimes à déclarer que les dominicains ne se sont établis chez nous qu'en 1224[1]. Avant de bâtir un couvent, il leur fallut se faire connaître et collecter des aumônes, que la libéralité des habitants, surpris de l'austère simplicité de ces nouveaux frères, leur fournit abondamment[2]. De même que cela eut lieu dans d'autres villes, ce fut l'évêque sans doute qui leur céda l'emplacement nécessaire; cet emplacement était situé hors des murs, non loin de la rivière de l'Ill, dans le quartier encore peu habité du Finckwiller; c'est là que vers le carême de 1224 ils commencèrent à bâtir, sur un terrain bas

---

1. « 1224 *venerunt fratres prædicatores primo in Argentinam.... Circa quadragesimam inchoata est domus prædicatorum in Argentina extra muros sub domino Henrico episcopo de Veringen.*» *Notæ historicæ Argent.*, tirées des Annales des dominicains de Strasbourg, Böhmer, *Fontes*, t. III, p. 113. — « *Henricus de Veringen; sub isto venerunt prædicatores primo ad Argentinam a. D.* 1224.» *Series episcoporum Argent. e codice Ellenhardi, ib.*, t. III, p. 6. — Closener, éd. Hegel, t. I, p. 131; Königshofen, t. II, p. 733; Meyer, fol. 168. — Les Annales des dominicains de Colmar, publ. par Liblin et Gérard, Colmar, 1854, p. 8, et Königshofen, t. II, p. 649, placent le décès de l'évêque Henri en 1223; Wimpheling, *Catalogus episcop. Argent.*, éd. de 1660, p. 58, et Guillimann, *De episcopis Argent.*, Frib., 1608, in-4°, p. 269, ajoutent qu'il mourut le 11 mars. Les éditeurs des Annales des dominicains de Colmar observent dans une note que Henri de Véringen mourut le 11 mars 1222, ancien calendrier; « le chroniqueur place sa mort à l'année 1223, quoique Pâques fût cette année-là le 3 avril; il aurait donc, dans son système, dû indiquer l'an 1222.» Mais comment accorder cela avec les assertions si positives des documents publiés par Böhmer, suivant lesquels les dominicains sont venus en 1224, pendant que Henri était encore en vie? Je crois que ce dernier n'est mort ni en 1222, ni en 1223, mais le 11 mars 1224. Comme on comptait l'année à partir de Pâques, et que d'après ce système le premier jour de 1224 a été le 14 avril, l'annaliste de Colmar et Königshofen ont pu dire que l'évêque est mort encore en 1223, et les dominicains de Strasbourg, qui dans leurs annales n'ont songé qu'au fait de la construction de leur couvent, ont pu dire, avec tout autant de raison, que ce fait a eu lieu en 1224. Ils sont venus à Strasbourg sous l'évêque Henri, et celui-ci est mort peu après les avoir autorisés à s'établir.

Specklin, vol. I, fol. 89, disait qu'Élisabeth de Thuringe, en revenant en 1224 d'un pèlerinage à Sainte-Odile, donna aux dominicains de Strasbourg deux terrains, l'un à Strasbourg, l'autre à Eckbolsheim; le premier pour des frères, l'autre pour des sœurs de l'Ordre. Aucun des biographes de sainte Élisabeth ne lui attribue un voyage en Alsace. Specklin ayant trouvé dans Königshofen (t. II, p. 742) la phrase : « Sainte Elisabeth, fille du roi de Hongrie et femme du landgrave de Hesse, mourut en 1234 », et immédiatement après : « à cette époque les dominicains vinrent à Strasbourg », arrangea les choses à sa manière en établissant entre sainte Élisabeth et les moines un rapport, qui n'est certifié par aucun document historique.

2. « *Mit der burgere Helfe* ». Königshofen, t. II, p. 733.

et humide, une maison et une petite église[1]. Jusqu'à l'achèvement de cette dernière ils célébrèrent le culte dans une ancienne chapelle, dite de Heilmann, dans le voisinage de leur établissement[2]. Le doyenné du chapitre de Saint-Thomas possédait un jardin contigu à la maison qu'élevaient les religieux; pour l'acquérir, ceux-ci abandonnèrent au doyenné cinq maisons qu'ils venaient d'acheter de Conrade Virnekorn, un des ministériaux épiscopaux; cet échange, fait en 1227, fut confirmé par l'évêque Berthold de Teck[3]. L'église fut terminée et consacrée en 1238[4], sous l'invocation de sainte Élisabeth de Thuringe, canonisée trois années auparavant et vénérée partout pour sa charité et sa pieuse résignation dans l'infortune.

De bonne heure les dominicains de Strasbourg obtinrent une influence très-grande. La nouveauté de leur costume blanc et l'étrangeté de leur genre de vie frappaient les habitants; ils étaient les premiers vrais moines qu'on vît à Strasbourg où, depuis la sécularisation des chapitres, il n'y avait plus de monastères d'hommes[5]. Se mettant en rapport avec le peuple, plus que ne le faisaient les chanoines et les curés, ils pouvaient soulager des misères et consoler des douleurs, qui fréquemment avaient passé inaperçues; sévères dans leurs mœurs, astreints à la pauvreté, ils rappelaient mieux qu'un clergé de plus en plus enrichi l'humble grandeur des temps apostoliques. Aussi ne tardèrent-ils pas à devenir très-populaires et à jouir d'une grande réputation de zèle. Ce zèle, il est vrai, dépassait parfois les bornes de la sagesse et de la modération; un des premiers frères de Strasbourg, nommé Jean, prêcha la croisade dans les contrées voisines; mais déjà ces expéditions lointaines et hasardeuses n'excitaient plus autant que jadis la sympathie des peuples; le frère Jean, en vantant outre mesure l'efficacité des indulgences promises aux croisés, semblait, suivant un chroniqueur, autoriser ceux qui l'écoutaient à commettre impunément toutes sortes de crimes et inspirait ainsi aux hommes plus réfléchis moins d'enthousiasme que de répugnance[6]. A Strasbourg même les dominicains déployèrent leur

---

1. « *An einer wasserlichen füchten Hoffstatt* ». Meyer, fol. 168. — « *Ein Kirchelin* ». Königshofen, *l. c.*

2. Cette chapelle, près de laquelle fut établie plus tard la fosse de l'hôpital (*Spitalgrub*), fut démolie en 1475.

3. V. mon Histoire du chapitre de Saint-Thomas, p. 305, documents n° 23.

4. Königshofen, t. II, p. 742.

5. Celui de Saint-Arbogast, le seul dans les environs de la ville, était à cette époque assez loin de l'enceinte des murs.

6. *Conradi Urspergensis chronicon.* Strasb., 1609; in-fol., p. 245.

rigueur contre certains hérétiques, assez nombreux alors. Après qu'en 1212 on eut brûlé en notre ville quelques Vaudois, une nouvelle inquisition fut faite en 1230 par les frères prêcheurs; cette fois-ci il ne s'éleva qu'un seul bûcher, pour le bourgeois Gulden, un des plus riches patriciens de la cité[1]. C'est sans doute à ces preuves de zèle que nos dominicains durent le privilége que leur accorda, au mois de mars 1232, l'empereur Frédéric II; il les prit sous la protection immédiate et spéciale de l'empire, les recommanda à tous les princes et magistrats, et enjoignit à ceux-ci de leur prêter main-forte pour la recherche et la punition des adversaires de l'Église. En décembre de la même année, le pape Grégoire IX les assura également de sa faveur particulière ; il les chargea en même temps d'envoyer dans les différentes provinces de l'Allemagne, où l'hérésie, disait-il, faisait des progrès effrayants, des frères instruits pour faire des prédications au peuple et au clergé, pour rechercher et examiner les hérétiques, et pour les faire punir conformément aux statuts que lui-même et Anibaldo, sénateur de Rome, avaient publiés en 1231[2]. Munis de ces autorisations puissantes, les frères de Strasbourg redoublèrent d'activité, mais rencontrèrent aussi une résistance souvent violente. Le dominicain Droso, qui, vers 1232, vint de Worms à Strasbourg et y accusa beaucoup de personnes, surtout des nobles, fut tué par le chevalier Jean de Mülnheim. Le compagnon de Droso, jeune vagabond qui se vantait de reconnaître les hérétiques à leur figure, fut pris et pendu à Fribourg en Brisgau. Après ces faits, le magistrat de Strasbourg invita les dominicains à instruire les gens plutôt que de les faire brûler, « puisque beaucoup de ceux qu'on accusait d'hérésie ne savaient pas même ce que c'était, et que les moines ne semblaient avoir d'autre intention que de s'enrichir des dépouilles des condamnés » ; il enjoignit aux frères de ne plus intenter de procès d'inquisition, à moins qu'il ne les avertît lui-même de la présence d'hérétiques dans la ville[3].

Bientôt une opposition d'un autre genre vint se joindre à celle que, sous ce rapport, le magistrat faisait aux dominicains. La faveur universelle que l'ordre avait rencontrée partout, et qui était bien une preuve que lors de son début il avait répondu à un besoin réel de l'Église, lui avait fait perdre de bonne heure quelque chose de son austérité primitive. A cause des

---

1. Annales des dominicains de Colmar, p. 10.

2. La charte impériale est datée de Ravenne, la bulle est d'Anagni.

3. Wolf, *Lectiones memorabiles*. Lauingen, 1600; in-fol., t. I, p. 522. — Specklin vol. I, fol. 91.

services que cette milice dévouée rendait aux papes, ceux-ci lui prodiguaient des exemptions et des immunités, qui à leur tour servaient à exciter l'ambition des moines. Le clergé séculier, irrité de ces priviléges qui portaient préjudice à ses propres droits, commença à faire aux dominicains une résistance, qui se renouvela fréquemment dans le cours de plusieurs siècles. Dès 1227, Grégoire IX avait permis aux frères de célébrer le service divin dans leurs oratoires même durant les temps d'interdit général, et à enterrer dans leurs cimetières, sans avoir besoin du consentement des curés paroissiaux, toutes les personnes qui le désireraient. En 1244, Innocent IV exempta leurs jardins de la dîme, et ordonna aux ecclésiastiques de tout rang de les laisser prêcher et ouïr les confessions[1]. En 1254, Alexandre IV cassa un décret de son prédécesseur qui, quelque favorable qu'il eût été aux dominicains, avait tenté de prévenir leurs empiétements sur les droits du clergé séculier, et qui, à cet effet, leur avait interdit de recevoir en leurs églises, aux services des dimanches et des fêtes, les fidèles des paroisses, de prêcher soit aux mêmes heures que les curés, soit dans les églises paroissiales, sans la permission de l'évêque diocésain, et d'enterrer chez eux des laïques sans payer les droits d'usage; Alexandre IV les autorisa à faire toutes ces choses à leur gré. Deux années après, ce même pape les affranchit de l'obligation de céder aux églises la portion canonique des biens légués à leurs couvents; en 1259, il leur renouvela, de la manière la plus absolue, le privilége de prêcher, de confesser, d'absoudre, d'imposer des pénitences, sans avoir besoin de rechercher le consentement des ordinaires[2].

On conçoit que de pareilles franchises durent offenser le clergé séculier, en même temps qu'elles contribuèrent à augmenter l'importance de l'ordre de saint Dominique. De jour en jour l'opinion que leur absolution était plus efficace que celle des curés, et qu'après la mort on reposait plus sûrement dans leurs cimetières que partout ailleurs, se répandait davantage parmi le peuple; on semblait oublier le décret du concile du Latran de 1215, qui prescrivait à tout fidèle de se confesser au moins une fois par an au prêtre de sa paroisse; on croyait que tout était meilleur chez les moines mendiants que chez les curés séculiers. Eux-mêmes entretenaient ces idées dans le monde laïque; à Strasbourg, comme en d'autres lieux, ils commencèrent à se montrer faciles pour les pécheurs, à dénigrer les prê-

1. Bulles de Grégoire IX, du 15 et du 20 novembre 1227, datées du Latran, renouvelées en 1244 par Innocent IV, bulles de ce dernier du 3 février et du 25 mars 1244, Latran.

2. Bulles du 22 décembre 1254, Naples; du 18 juillet 1256 et du 18 janvier 1259, Anagni.

tres comme étant des ignorants, incapables de résoudre les cas de conscience difficiles, à se vanter comme seuls initiés à tous les mystères de la religion[1]. A cela se joignit un nouveau moyen d'influence, par l'autorité qu'ils acquirent sur plusieurs couvents de femmes. Il est vrai que leur règle primitive leur défendait d'accepter la surveillance de ces maisons; mais cette prescription, le même que plusieurs autres, n'avait pas tardé à tomber en désuétude. De bonne heure les religieuses qui suivaient la règle de saint Augustin avaient été placées sous la direction des frères prêcheurs, mais cette direction n'était pas encore bien définie. C'est ainsi qu'à Strasbourg ils avaient sous leur surveillance le couvent de Sainte-Marguerite, fondé en 1224 à Eckbolsheim, par un chevalier de Girbaden, avoué de ce village, et celui de Saint-Marc, que l'année suivante le chapitre de Saint-Thomas avait cédé à des nonnes; c'est ainsi encore qu'après la fondation du couvent d'Adelshausen près de Fribourg, en 1235, le prieur Walther de Strasbourg en reçut la direction jusqu'à ce que les dominicains se fussent établis à Fribourg même. Lorsque l'évêque Berthold de Bucheck voulut placer sous sa propre obédience le monastère de Saint-Matthieu ou Saint-Nicolas-aux-Ondes et celui de Sainte-Catherine, tous les deux érigés dans la Krutenau[2], les dominicains engagèrent les sœurs qui habitaient ces maisons à réclamer du pape l'exemption de l'autorité diocésaine. Leur demande fut soutenue par le maître-général Jean de Wildeshausen, qui méditait l'incorporation complète à son ordre des religieuses de Saint-Augustin[3]. Par des bulles, datées du 1er février et du 4 juillet 1245, Innocent IV rattacha les couvents de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas, ainsi que celui de Saint-Marc, aux dominicains et leur accorda les mêmes priviléges; les frères reçurent le droit de leur donner des chapelains, de les visiter et, en cas de besoin, de les réformer. Quelques années plus tard, en 1249, une mesure semblable fut prise à l'égard du couvent de Sainte-Marguerite; bientôt après ceux de Sainte-Agnès et de Saint-Jean-aux-Ondes furent placés également sous la surveillance des dominicains.

---

1. Comp. Hurter, *Geschichte Innocenz III.* Hambourg, 1841, t. IV, p. 311.

2. Königshofen, t. II, p. 740, laisse la date de la fondation de ce couvent en blanc. Déjà en mars 1240 le chevalier Hartmann d'Eckbolsheim fait donation d'une maison à Strasbourg aux *sorores cœnobii S. Mathei ad undas extra muros Argentinensis civitatis.* — Le couvent de Sainte-Catherine date de 1242.

3. Jean de Wildeshausen fut élu général en 1241. Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicat.* Paris, 1719; in-fol., t. I, p. 112. Annales des dominicains de Colmar, appendice, p. 224, 226.

Dans les commencements, ces derniers avaient vécu à Strasbourg selon toute la sévérité de leur règle; leurs deux premiers prieurs, Walther et Volcand, sont cités comme des hommes austères et pieux[1]. Albert le Grand, avant de se rendre à Paris en 1245, avait rempli dans notre couvent les fonctions de lecteur et avait éveillé chez plusieurs frères le goût de l'étude[2].

Mais, comme il a été dit plus haut, la prospérité croissante de la maison n'avait pas manqué de produire son effet inévitable. Entourés de la faveur des habitants, qui avaient vénéré le prieur Volcand presqu'à l'égal d'un saint[3], étendant de jour en jour leur pouvoir sur les familles, enrichis par des donations et des legs, tentés par les exemptions accordées par le saint-siége, les dominicains non-seulement renoncèrent à Strasbourg, comme du reste partout, à la mendicité, mais se relâchèrent aussi de leur zèle; Innocent IV dut leur reprocher de négliger les intérêts de l'Église pour s'abandonner à un repos coupable; stimulés par cette réprimande, ils revinrent pour quelque temps aux devoirs de leur règle; le pape, qui en fut informé par l'évêque, leur renouvela l'assurance de sa bénédiction[4].

Ils avaient, d'ailleurs, pour ranimer leur ardeur un motif puissant dans celle que déployaient les frères mineurs, établis à Strasbourg depuis 1230. Institués pour poursuivre de concert un but analogue, les deux ordres de saint Dominique et de saint François avaient donné de bonne heure le spectacle d'une rivalité souvent compromettante pour leur réputation; quand des intérêts communs étaient en jeu, ils s'alliaient pour les défendre; d'autres fois ils manifestaient l'un contre l'autre une jalousie, dont l'histoire offre de nombreux exemples; il leur arriva de se séparer sur des questions de doctrine et sur des questions de privilége; on vit les frères mineurs plus disposés à faire des concessions aux magistrats laïques, afin de mieux assurer leur influence sur le peuple. Le 30 novembre 1257 le sénat de Strasbourg leur vendit, pour cinquante mares d'argent, un vaste terrain pour agrandir

---

1. Le prieur Walther mourut à Bâle; d'après Meyer, fol. 89, il avait eu des visions et sa mort fut révélée au lecteur de Strasbourg dans un songe.

2. Meyer, fol. 280.

3. Zittard, *Kurze Chronica der Generalmeister Prediger-Ordens*. Dillingen, 1596, in-4°, p. 18. Volcand mourut entre 1238 et 1240. Zittard dit que les habitants s'opposèrent à ce que son corps fût transporté hors la ville. Cela signifie sans doute qu'après la construction du nouveau couvent, on y transféra les restes du prieur, et que les gens du Finckwiller se virent avec regret privés du corps d'un homme réputé saint. On prétend que, quand il fut déterré, beaucoup de personnes virent briller sur sa poitrine une croix lumineuse. Meyer, fol. 90.

4. Bulle du 9 décembre 1246, Lyon.

eurs constructions; dès l'origine leur couvent avait été bâti dans la ville même, tandis que celui des dominicains était encore en dehors de l'enceinte des murs. Cette circonstance, jointe à d'autres, inspira à ces derniers le désir de se fixer à leur tour au milieu de la population, qui affluait de plus en plus à leur culte. Ils s'adressèrent à Walther de Hunebourg, maréchal de l'évêque, qui possédait, non loin du monastère des franciscains, un hôtel et un emplacement où était située une ancienne chapelle de Saint-Barthélemy, dont il était le patron. Il consentit à leur vendre sa propriété, y compris le droit de patronage de la chapelle; l'acte fut passé le 21 mars 1248, du consentement de l'évêque Henri de Stahleck et du magistrat, et au prix de quatre-vingts mares d'argent. Le 13 août suivant, Innocent IV, alors à Lyon, confirma aux frères la possession de ce lieu, où ils résolurent d'élever un couvent et une église. Mais ce dessein ne fut pas exécuté aussi aisément qu'ils l'auraient souhaité, il devint au contraire l'occasion de faire éclater contre eux la jalousie qui fermentait depuis longtemps chez beaucoup de prêtres séculiers. En se fondant sur leurs priviléges, le doyen de la Cathédrale et quelques autres ecclésiastiques s'opposèrent à la construction d'un couvent si près de l'église principale de la ville et du diocèse. Les dominicains ayant porté plainte devant la cour apostolique, il s'ensuivit un procès qui dura près de deux ans, et qui se termina par l'ordre donné par le pape à son légat, Pierre, cardinal d'Albe, de faire droit aux demandes des frères. Le 6 septembre 1250 le légat ordonna à l'évêque de mettre sans délai les dominicains en possession de leur terrain et d'imposer silence à leurs contradicteurs, en menaçant ceux-ci des censures de l'Église[1].

Cependant l'érection du couvent, qui dut être un des plus grands de la ville, éprouva de nouveaux retards. Ce n'est pas toutefois que les fonds eussent manqué aux frères. Les habitants, bourgeois et nobles, contribuèrent largement aux frais. Dans le sein du clergé lui-même il se trouva des hommes qui firent aux dominicains des donations considérables. Frédéric de Hanau-Lichtenberg, prévôt du grand-chapitre, et Ulric de Thalmassingen, chantre du même chapitre et prévôt de celui de Saint-Pierre, renoncèrent à leurs dignités pour entrer dans l'ordre, auquel ils abandonnèrent leurs biens. Parmi ces biens étaient compris des jardins et des maisons dans le voisinage de la chapelle de Saint-Barthélemy. Des inscriptions placées plus tard dans l'église consacrèrent le souvenir de ces deux

1. Lettre datée de Valenciennes.

hommes, en les qualifiant de fondateurs de la maison[1]. Enfin, le 4 juin 1252, les moines achetèrent d'Arnold, dit *Puer* ou *Kint*, chevalier de Hüttenheim, la cour *zum Wasen*, qu'il tenait à titre de fief de l'Église de Strasbourg, et qui était contiguë à la propriété qu'ils avaient acquise de Walther de Hünebourg; ils lui donnèrent en échange un bâtiment qu'ils possédaient près de l'église de Saint-André et quarante marcs d'argent.

A cette époque vint à Strasbourg Hugues de Saint-Cher, cardinal de Sainte-Sabine, légat envoyé en Allemagne pour soutenir la cause du roi Guillaume de Hollande contre Conrade de Hohenstaufen. Ancien dominicain lui-même, il aida puissamment les frères. Le 24 juin il leur renouvela l'autorisation de construire une église avec un couvent et ses dépendances. En témoignage public de cette autorisation, il se rendit en procession avec les moines dans la cour de Saint-Barthélemy et y chanta, sous une tente, une messe solennelle, en présence d'une foule nombreuse[2]. Après son départ, les dominicains élevèrent sur l'emplacement, dont ils se croyaient enfin les maîtres, un oratoire provisoire en bois. Mais voici qu'un nouvel orage éclate contre eux: Conrade, doyen, et Otton, chanoine du chapitre de Haslach, conservateurs des priviléges accordés par le saint-siége au clergé séculier de Strasbourg, s'opposent aux travaux entrepris par les frères et, sans égard à l'autorisation du légat, lancent contre ces derniers une sentence d'excommunication. Le légat, qui avait continué son voyage jusqu'à Rüdesheim, fut à peine informé de ce fait que, le 7 août 1252, il chargea Frédéric, prévôt de Saint-Thomas et official de Strasbourg, de citer en trois jours le doyen et le chanoine de Haslach qui avaient prononcé l'excommunication, ainsi que le doyen de la Cathédrale, le custode de Saint-Pierre et le curé de Saint-André, qui avaient le plus vivement insisté pour la réclamer; le légat voulut que, quinze jours après avoir été sommés, ils parussent devant lui-même, nonobstant le privilége qu'avaient le

---

1. « *Sub eodem* (*episcopo H. de Stahleck*) *prædicatores fuerunt fundati subterraneo fundamento ab Argentinensibus canonicis. In quo fundamento primarium posuit ipse Henricus episcopus. Et sub eo Henrico sunt recepti prædicatores intra menia urbis Argent. in locum quem hodie habitant. Qui dederunt locum monasterii in domibus: Fridericus de Havalo* (lisez *Hanowe*) *præpositus, Udalricus de Thalmasingen et Joannes de Alba, uterque canonicus Argentinensis.* » Richer, *Historia abbatiæ Senonensis*, chez Böhmer, *Fontes*, t. III, p. 113. Frédéric de Hanau mourut dans le couvent en 1251. Meyer, fol. 168. — Mueg, o. c., vol. I, fol. 85.

2. Les Annales des dominicains de Colmar, p. 18, disent que c'est en 1251 que Hugues a chanté la première messe *in area prædicatorum*. Mais il ressort de la lettre du cardinal, du 7 août 1252, que ce fut en cette dernière année.

clergé et le peuple de Strasbourg de ne pas pouvoir être traduits devant un tribunal étranger. Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette affaire; en tout cas la résistance du clergé fut vaincue, les dominicains purent continuer leur construction. Pour le cas que leurs ressources n'y suffiraient pas, le cardinal de Sainte-Sabine les avait autorisés, à deux reprises, à aliéner leur ancienne demeure de la manière la plus profitable pour eux[1].

Enfin, dans les derniers jours de mai 1254, on commença à creuser les fondations; le 26 du mois suivant, l'évêque Henri de Stahleck posa, à huit pieds au-dessous du sol, la première pierre, sur laquelle étaient sculptés, d'un côté son nom et un agneau, symbole du Christ, et de l'autre une croix[2]. Les travaux avancèrent avec tant de rapidité que, dès la veille de la Toussaint de l'année suivante, on put célébrer le culte dans le chœur[3]. Cinq ans suffirent pour achever le reste de l'église et le couvent tout entier[4]. Les moines quittèrent les bâtiments de Sainte-Élisabeth, qui dès lors furent habités par des religieuses affiliées à leur ordre. Le monastère nouveau resta sous l'invocation de saint Barthélemy; il adopta pour son sceau une image du martyre du saint.

Dans l'origine les congrégations de dominicains n'avaient été composées que de sept, tout au plus de dix frères; bientôt les prodigieux succès de l'ordre avaient modifié cet usage et nécessité pour des frères plus nombreux des édifices plus vastes. La maison de Strasbourg, avec son église, son cimetière, ses cours, formait un enclos considérable; du côté nord elle était bordée par le *Rintsübergraben* (fossé des tanneurs); vers l'est elle touchait au *Steinburgethor* (porte des pierres). L'aile orientale du couvent avait au premier étage les cellules, donnant les unes sur le jardin, entouré d'un cloître, les autres sur une grande cour que longeaient les dépendances. Au rez-de-chaussée et dans les ailes du nord et de l'est se

---

1. 24 juin et 17 juillet 1252, Bingen.

2. « 1254 4 *kal. Jun. inchoata est prima fossio fundamenti ecclesiæ fratrum prædicatorum. Postea* 6 *kal. Jul. positus est lapis primarius a domino Henrico episcopo de Stalecke, retro maius altare inter cornu dextrum et murum circa pedes octo subtus terram, et nomen episcopi scriptum est in eodem. Et* 4 *kal. Jul. inchoatus est murus.* » *Notæ historicæ Argent.*, chez Böhmer, t. III, p. 111. Cette pierre fut retrouvée en décembre 1873, grâce aux soins de M. Salomon, à l'endroit même que, d'après le passage qui vient d'être cité, j'avais pu lui indiquer. Elle est décrite par M. le chanoine Straub dans le Bulletin de notre Société, t. IX, p. 89 et suiv. M. Straub a donné de cette notice une édition augmentée. Strasb., 1875.

3. Böhmer, *loc. cit.*

4. Closener, t. I, p. 131.

trouvaient le logement du prieur, le réfectoire, la salle capitulaire, l'infirmerie, la bibliothèque, la salle des leçons pour les novices. Le cloître servait aux promenades, aux processions, aux tombeaux des frères; à côté de l'église il s'ouvrait sur le cimetière des fidèles, autour duquel régnait une galerie donnant accès, par trois portes, sur les rues voisines[1]. Au-dessus de la porte, par laquelle on sortait du cloître, il y avait une petite chambre à voûtes gothiques; suivant une tradition populaire, c'était là qu'avait logé Albert le Grand quand il avait été lecteur du couvent; mais la pièce ayant été très-basse et n'ayant eu que fort peu de lumière, elle ne paraît pas avoir servi d'habitation; après la Réforme on y déposa les archives du Gymnase; il est donc permis de croire qu'antérieurement déjà elle avait servi à un usage analogue[2].

L'église, très-simple à l'extérieur, sans aucun ornement sur la façade, était intérieurement haute et belle, mais ne se composait encore que d'un chœur, d'une nef et de deux bas-côtés. Achevée en 1260, elle fut consacrée par l'évêque Jacques de Metz, celui de Strasbourg, Walther de Geroldseck, n'ayant pas encore obtenu sa confirmation. La solennité fut rehaussée par les nombreux frères qui étaient venus assister au chapitre général de l'ordre, réuni cette année à Strasbourg même[3]. C'était la première fois qu'on avait choisi notre ville pour être le siége d'une de ces grandes assemblées, ce qui atteste la considération que le couvent s'était acquise au dehors. Comme selon les coutumes des dominicains leurs chapitres généraux avaient lieu à l'époque de la Pentecôte, la date de la consécration de l'église peut être fixée au 23 mai. Le maître-général, Humbert de Saint-Romans, connu par quelques ouvrages théologiques, et l'ancien provincial d'Allemagne, Albert le Grand, l'homme le plus savant de son

---

1. Le 25 mai 1306 le chevalier Jacques de Barre, qui possédait une maison dans le voisinage du couvent, reconnaît n'avoir aucun droit *in muro fratrum prædicatorum sito iuxta portam seu ianuam dictorum fratrum per quam itur versus lobium pellificum seu fratres minores.»* Il s'agit ici de la petite rue des dominicains; en en sortant on avait vis-à-vis de soi les arcades où les pelletiers tenaient leurs magasins; de là vers la droite on arrivait au couvent des frères mineurs.

2. En démolissant en 1867 les anciennes fondations du côté de la place du Temple-Neuf, on trouva dans un des murs, à environ deux mètres au-dessous du niveau de la rue, une petite niche fermée par une brique; elle contenait deux fragments de *Cerithium giganteum,* coquillage fossile propre au terrain tertiaire parisien. Dans quelle intention avait-on déposé ces morceaux, qui ont dû être apportés de loin? La couche qui contient le *Cerithium* ne se rencontre nulle part en Alsace.

3. Böhmer, t. III, p. 115. Annales des dominicains de Colmar, p. 22. Closener, t. I, p. 131.

époque, donnèrent par leur présence un éclat de plus à ces fêtes. On profita de l'occasion pour retirer de leur tombeau les restes du général Jean de Wildeshausen, mort au couvent de Strasbourg le 4 novembre 1253; ils furent transférés avec pompe dans le nouvel édifice[1]. Enfin, on annonça aux fidèles que celui-ci était doté par le pape de faveurs spéciales; par une bulle récente, sollicitée par les frères dans la prévision de l'inauguration de leur église, Alexandre IV accordait cent jours d'indulgence à ceux qui la visiteraient aux fêtes de la Vierge, de Saint-Dominique, de Saint-Pierre-Martyr et de la Dédicace[2].

Ces succès des moines furent un nouveau grief pour le clergé séculier, dont l'hostilité s'appuyait de l'exemple donné en beaucoup d'autres lieux; partout, en France comme en Italie, en Angleterre comme en Allemagne, les évêques luttaient pour établir une juridiction contraire aux franchises des moines, et bien que leurs efforts ne prévalussent point contre l'autorité du saint-siége, ils ne négligeaient aucune occasion de résister aux prétentions des dominicains; dans la plupart des cas ils étaient soutenus par les chapitres et les curés; souvent même ceux-ci poussèrent l'opposition plus loin encore que les évêques. Déjà en 1257 l'archevêque Conrade de Cologne avait chargé Henri, custode du chapitre de Saint-Thomas, de protéger les personnes et les propriétés des frères prêcheurs de Strasbourg contre toute atteinte de la part de laïques ou d'ecclésiastiques, et d'inviter l'évêque à excommunier, en vertu des statuts d'un synode tenu peu de temps auparavant dans notre ville, ceux qui, sans égard aux priviléges des frères, se permettraient de les molester. L'évêque Henri de Stahleck paraît avoir fait peu de cas de cette invitation; de concert avec son clergé, il prit même quelques mesures pour restreindre l'activité des dominicains. Il leur défendit de prêcher dans les églises paroissiales et d'y entendre des confessions; il les empêcha de recueillir des aumônes, par la raison que les recettes des quêteurs, chargés de faire des collectes pour les fabriques des églises, en étaient diminuées; il alla jusqu'à menacer d'excommunier les fidèles qui suivaient le culte chez les frères et de refuser les sacrements à ceux qui demandaient à être enterrés dans leur cimetière. Quand les moines voulurent invoquer leurs priviléges, il les accusa de produire des documents non authentiques et d'avoir faussé les bulles

---

1. Quétif et Echard, t. I, p. 112. L'épitaphe de Jean se trouvait chez Mueg, *Monumenta ecclesiarum Argent.*, vol. I, fol. 99 (ms. brûlé); il est reproduit chez Edel, *Die Neue Kirche.* Strasb., 1825, p. 55.

2. Bulle du 5 janvier 1260, Anagni.

pontificales. Ils en portèrent plainte devant Alexandre IV, qui, le 21 février 1258, ordonna à l'évêque de les protéger au lieu de les persécuter, et de punir sévèrement leurs adversaires. Cet ordre ne fut pas mieux exécuté que la sommation de l'archevêque de Cologne. Henri de Stahleck, qui ne voyait dans les priviléges des dominicains que des atteintes portées aux droits de son clergé, continua de défendre ce dernier avec autant de persistance que d'énergie. De là des plaintes réitérées au pape; celui-ci ne voulant pas, comme il s'exprime, souffrir plus longtemps les offenses faites aux frères, chargea, le 25 juin 1259, l'archevêque Guillaume de Besançon de sommer l'évêque et le clergé de Strasbourg de révoquer dans la quinzaine toutes les sentences portées contre les dominicains, et de ne plus mettre d'entrave à l'exercice de leurs priviléges; en cas de refus, l'archevêque devait citer devant son tribunal les récalcitrants, malgré les franchises qu'ils pourraient avoir à leur tour. Deux jours après, Alexandre IV informa les frères de ces mesures et déclara nuls et de nul effet les statuts que l'évêque leur avait opposés. Le 4 octobre l'archevêque de Besançon transmit à Henri de Stahleck les ordres du pape, pour les communiquer à son chapitre et à son clergé, avec l'injonction de s'y conformer; mais il ne tarda pas à apprendre que l'opposition ne faiblissait point, que les défenses faites aux moines étaient maintenues, et que le délai fixé par lui était passé sans que l'excommunication eût été révoquée; le 6 novembre il cassa de nouveau les mandats et les sentences de l'évêque, et menaça des peines les plus rigoureuses ceux qui à l'avenir oseraient encore transgresser les décrets apostoliques au sujet des dominicains. Pour prévenir le retour de semblables résistances, Alexandre IV ordonna, le 16 janvier 1260, à l'évêque de Strasbourg de ne plus permettre dans son diocèse la publication d'aucune sentence de suspension ou d'excommunication contre les frères prêcheurs, à moins d'avoir en main des lettres pontificales qui le prescrivent expressément; le 9 mars suivant il renouvela dans toute sa teneur la bulle que le 25 juin de l'année précédente il avait adressée à l'archevêque Guillaume de Besançon[1].

Ainsi soutenus, les moines défendaient leurs priviléges avec une véhémence qui parfois se manifestait par des propositions fort étranges. Excommuniés par l'évêque, ils disaient dans leurs sermons que cette peine ne lie que les corps, sans avoir d'effet sur les âmes, qu'elle n'est qu'un épouvantail inventé pour effrayer les consciences faibles, que l'autorité des frères

1. Il inséra dans sa missive le texte d'une bulle d'Alexandre IV, 14 juin 1254, Naples.

mendiants était supérieure à celle du clergé séculier, que les fidèles ne sont tenus ni d'aller les dimanches dans leurs églises paroissiales ni de se confesser à leurs curés, et que celui qui veut être enterré en dehors de sa paroisse, n'a pas besoin de payer, conformément à la coutume de Strasbourg, le droit dit *Ultimum Vale*[1]. Le dominicain maître Henri prêcha même sur la place publique du Marché-aux-Chevaux, qu'une religieuse qui pèche avec un moine est moins coupable que quand elle se laisse séduire par un laïque. De pareilles prédications, tendant à exalter les frères et à détourner le peuple de ses curés, soulevèrent une animosité générale dans les rangs du clergé séculier. En 1261 l'évêque Walther de Geroldseck s'en fit l'organe devant le concile provincial de Mayence; il obtint un décret, blâmant les excès de langage des moines mendiants et leur défendant d'attirer par des moyens illicites les fidèles à leurs églises[2].

Les dispositions des évêques ne restèrent pas les mêmes; ils subirent à leur tour l'ascendant des religieux. Parmi ces derniers, d'ailleurs, il y avait des hommes qui par leurs connaissances et leur autorité morale jetaient sur les ordres mendiants un grand éclat. Le clergé séculier avait peu de noms à opposer aux moines illustres, qui faisaient alors la gloire de l'Église et qui étaient l'objet de la vénération générale. Lorsqu'en 1269 Albert le Grand revint visiter Strasbourg, sa présence devint l'occasion d'une solennité imposante. Le 9 mars il consacra, dit-on, dans l'église des dominicains 150 prêtres et donna les ordres inférieurs à 400 clercs[3]. Sous sa direction, quand il avait été lecteur à Strasbourg, deux frères qui, dans la seconde moitié de ce siècle, honorèrent le couvent par leur science, s'étaient préparés à l'étude de la philosophie et de la théologie : le prieur Hugues Ripelin, d'une des premières familles de la ville, qui avait été professeur à Paris, puis prieur à Zurich, bon prédicateur et auteur de quelques ouvrages théologiques, et le lecteur Ulric Engelbrecht, de la famille des Zorn, reçu docteur en théologie à Paris et élu, en 1272, à Bâle provincial d'Allemagne. L'un et l'autre entretenaient parmi les moines, par leur exemple et par leurs leçons, les habitudes scientifiques propres alors à l'ordre des dominicains. Ulric, qui a laissé un traité de droit canonique, était en outre savant en musique et en mécanique; en 1260 il

---

1. On appelait *Ultimum Vale*, dernier adieu, le droit payé aux curés par les héritiers de ceux qui désiraient être enterrés dans le cimetière d'un couvent.

2. Mansi, *Collectio conciliorum*, t. XXIII, p. 1100, 1106.

3. Meyer, fol. 277.

construisit un orgue pour la Cathédrale[1]. Hugues Ripelin était poëte et artiste; on raconte qu'il cultivait la peinture[2]. Le frère Henri de Bâle, lecteur au couvent de Strasbourg et plus tard prieur de celui de Bâle, composa des poésies spirituelles allemandes pour les béguines[3]. On rencontre enfin parmi les frères de notre ville Henri de Cologne, le même sans doute dont il existe encore des sermons en langue vulgaire[4].

En 1252 le cardinal Hugues avait rattaché à notre couvent de dominicains celui des pénitentes de Sainte-Madeleine; en 1281 l'évêque Conrade de Lichtenberg recommanda ces religieuses par plusieurs lettres au maître-général de l'ordre ainsi qu'au prieur de Strasbourg; il les invita elles-mêmes à accepter les règles que ce dernier ferait pour elles, et prit la défense des frères lorsqu'un certain Witichon, qui se disait prévôt des pénitentes, voulut s'arroger leur administration et leur surveillance[5]. En outre, les dominicains formèrent à Strasbourg quelques congrégations, moitié laïques, moitié monacales. Depuis longtemps les frères mineurs s'étaient affilié des pénitents, appartenant en général aux classes inférieures; ils s'étaient assuré par là une influence considérable et souvent bienfaisante sur la population des artisans. Déjà du vivant de saint Dominique il s'était formé des associations de frères de la pénitence, placés sous sa direction; mais l'ordre paraît avoir mis moins de zèle que celui des franciscains à propager cette institution, qui ne reçut sa règle définitive qu'en 1285.

Témoins du pouvoir que donnaient aux frères mineurs leurs nombreux pénitents des deux sexes, les dominicains de Strasbourg réussirent à s'en affilier à leur tour; bientôt ils les comptèrent par centaines. Ils se procurèrent en outre la surveillance de trois colléges de béguines, jouissant de prébendes assez riches; c'étaient les maisons dites de la Tour, d'Offenbourg et d'Innenheim, établies dans le voisinage du couvent; en 1276 le frère Frédéric d'Erstein, leur confesseur commun, leur donna des statuts uniformes[6]. Dans une foule de villages du diocèse vivaient des femmes,

---

1. *De redditibus ecclesiæ a divitibus huius seculi datis ad habendas horas canonicas.* Ms. à la biblioth. de Bâle. — Meyer, fol. 287. Zittard, p. 35.

2. Annales des domin. de Colmar. Append., p. 218.

3. *Ibid.*, p. 220.

4. Ms. à la biblioth. de Heidelberg.

5. 16 et 21 février, 18 mars 1281.

6. La maison d'Innenheim se trouvait dans la rue du Dôme, les deux autres dans celle des Orfèvres (jadis rue des Dominicains); le béguinage d'Offenbourg fut transféré en 1480 dans la rue des Juifs.

comme *recluses*, tantôt seules, tantôt en compagnie de quelques sœurs, sans être astreintes à une règle fixe. Beaucoup de ces recluses cédèrent leurs demeures et leurs propriétés au couvent des dominicains; il existe une série de donations de ce genre[1].

L'empressement des nombreux prêtres à se faire consacrer en 1269 par Albert le Grand pourrait faire croire que l'opposition du clergé séculier contre les dominicains s'était évanouie; il n'en fut rien; on voulut bien recevoir les ordres des mains d'un docteur célèbre, qui pendant quelque temps avait été évêque de Ratisbonne; on n'en demeura pas moins hostile aux moines. Assoupi pendant quelques années, l'esprit de résistance se ranima sous Conrade de Lichtenberg avec une extrême vivacité. En beaucoup de paroisses du diocèse on vit les curés ou les vicaires empêcher les dominicains d'user de leurs priviléges, excommunier leurs partisans, retenir les aumônes, les donations, les legs qui leur étaient destinés. Le 26 juillet 1279 l'évêque enjoignit à l'abbé de Schuttern, près de Lahr, de citer devant lui les adversaires de l'Ordre, et de les obliger à donner à celui-ci la satisfaction qui lui était due; le 24 juillet 1282 il adressa une injonction pareille à l'archiprêtre de Schlestadt. L'année suivante, le 5 octobre, Sifrid, archevêque de Cologne et conservateur des priviléges des frères prêcheurs, chargea l'archiprêtre de Mutzig de sommer le vicaire de Molsheim de répondre aux plaintes que les dominicains de Strasbourg avaient portées contre lui.

Pendant tout ce temps le magistrat de Strasbourg ne s'était pas mêlé de ces querelles de rivalité; des circonstances graves le forcèrent de sortir de sa réserve. Les frères prêcheurs, de même que les franciscains, avaient reçu dans l'espace de plusieurs années de nouveaux priviléges de nature à compromettre les droits et les intérêts des citoyens. En 1260 Alexandre IV avait spécialement autorisé les dominicains de Strasbourg à recevoir en propriété les biens acquis par usure ou par rapine, si ceux auxquels il faudrait les restituer, ne pouvaient plus être découverts, et de plus à garder pour eux, du consentement des exécuteurs testamentaires et jusqu'à concurrence de 300 marcs d'argent, une part des legs faits à d'autres fondations pieuses[2]. En 1265 Clément IV avait accordé aux

---

1. En 1279 Burkart, prébendier de Saint-Thomas, construisit à Hausbergen un *inclusorium* pour deux béguines, qui le cédèrent aux dominicains. En 1293 trois recluses de Bischheim s'engagèrent à se soumettre à la surveillance de l'Ordre. Etc.

2. Bulle du 23 janvier 1260, Anagni. Elle fut rappelée aux dominicains de Strasbourg par le légat Jean de Tusculum, le 6 septembre 1287, et confirmée par Benoit XI, le 16 mars 1304; Benoit étendit la somme jusqu'à 500 marcs.

moines mendiants le droit d'héritage comme s'ils étaient restés laïques; en faveur des dominicains il avait statué que c'est l'Ordre qui hérite des biens temporels de ses membres, qu'il peut aliéner ces biens et disposer sans contrôle de la valeur qu'il en retire; il avait reconnu, en un mot, que l'Ordre est capable de posséder des propriétés[1]. Le magistrat de Strasbourg finit par devenir attentif à ces exemptions importantes; toutefois il n'en contesta pas encore la jouissance aux moines de la ville, il n'exigeait qu'une chose, c'est que les donations faites à leur couvent fussent revêtues de son approbation; c'est ainsi que l'acte, par lequel en 1268 le clerc Jean, dit d'Alba, fils du bourgeois Frédéric Westermann, donna aux dominicains plusieurs maisons sises près de la Cathédrale et vingt et un arpents à Wolfisheim, fut passé en présence de l'évêque Henri de Geroldseck et du sénat[2].

Les dominicains ne tardèrent pas à abuser de leur pouvoir. Préoccupés du soin d'enrichir leur couvent, ils ajoutaient aux libertés qu'ils tenaient de la faveur des papes, des moyens souvent moins conformes à leurs droits. Non-seulement ils profitaient largement du privilége octroyé par Alexandre IV de conseiller aux détenteurs de biens mal acquis d'abandonner ces biens à eux-mêmes au lieu de les laisser aux héritiers, mais ils circonvenaient les mourants pour obtenir d'eux des donations au détriment des successeurs légitimes; ils attiraient enfin dans l'Ordre des jeunes gens encore mineurs, appartenant à des familles riches, afin de s'assurer leur héritage[3]. Ces faits, quand ils furent connus, indisposèrent les habitants; conformément aux mœurs rudes de cette époque, l'exaspération contre les moines se manifesta souvent par des actes de brutalité. En 1281 un dominicain fut blessé par quelques bourgeois[4]. Le magistrat, autant pour garantir les droits des citoyens que pour protéger les religieux,

---

1. Bulle du 12 février 1265, Pérouse, renouvelée par Grégoire XI, 1er avril 1375.

2. De plus, Jean donna sa part au moulin de Wolfisheim et au droit de patronage de la chapelle, moulin et droit qu'il possédait par indivis avec Reinbold Virnekorn. Jean avait hérité de ces biens à la mort de son frère Gérard, lequel les avait assignés comme douaire à sa femme; celle-ci dut en conserver l'usufruit. — D'après Richer de Senones (comp. note 1, p. 170) Jean d'Albe faisait partie du grand-chapitre; dans l'acte de donation il n'est cité que comme *clericus*. Grandidier, *Œuvres inéd.*, t. IV, p. 39, mentionne parmi les chanoines de 1273 un Jean d'Albe comme cellérier; est-ce le même? La donation est de 1268; la chronique de Senones s'arrête à l'année 1263; Jean aurait-il fait une première donation antérieure?

3. Meyer, fol. 190.

4. Annales des domin. de Colmar, p. 100.

résolut d'intervenir. En 1283 il demanda que, pour jouir en paix de leurs priviléges, les moines des ordres mendiants souscrivissent à plusieurs conditions: ils devaient prendre l'engagement de ne pas faire tester en leur faveur un mourant, sans le consentement d'au moins quatre membres de sa famille; de passer les actes de donation ou de legs devant le sénat; de s'abstenir de tous moyens artificieux pour obtenir des héritages; de vendre les biens qu'ils voulaient aliéner, sans imposer à l'acquéreur des charges contraires au droit commun; de ne recevoir aucun novice âgé de moins de dix-huit ans, sans la volonté expresse de ses parents. Ces propositions permettaient aux moines de jouir, dans des limites équitables, de la plénitude de leurs priviléges; aussi les frères mineurs, auxquels le magistrat les présenta en leur attestant qu'en ces matières ils n'avaient jamais donné lieu à des plaintes, s'empressèrent-ils de les accepter «par amitié pour la ville» et avec l'approbation du frère Dietrich, provincial de leur Ordre en Allemagne[1]. Quant aux dominicains, ils s'y refusèrent absolument, sous le prétexte qu'en prenant les engagements demandés, ils porteraient préjudice à leur Ordre, offenseraient Dieu et mettraient en péril leurs âmes. Le magistrat entra en négociation avec eux; les pourparlers, bien qu'ils se prolongeassent durant plusieurs années, n'aboutirent à rien; les dominicains ne voulurent céder sur aucun point. Enfin, las de négocier pour obtenir ce qui lui paraissait d'autant plus juste, que les franciscains avaient moins hésité à s'y soumettre, le magistrat prit, en 1286, une mesure dont à plusieurs reprises déjà le clergé séculier lui avait donné l'exemple: il défendit aux habitants de fréquenter l'église des dominicains, de se faire administrer par eux les sacrements et de leur faire soit des aumônes soit des oblations[2]. En publiant ce décret, le magistrat ne fit qu'exprimer un sentiment très-répandu parmi la population; le spectacle de la résistance opposée aux religieux par le clergé avait habitué le peuple à douter de la légitimité de quelques-uns de leurs priviléges; leurs empiétements sur les droits des citoyens en matière de succession avaient irrité les familles riches, tandis que de moins aisés trouvaient étrange que des moines, qui avaient fait vœu de pauvreté et qui ne prétendaient vivre que d'aumônes, montrassent pour s'enrichir une ardeur qui semblait si peu conforme à leur règle. Cependant, dans les classes inférieures, où en général l'on raisonnait peu, les dominicains avaient encore des partisans

1. 9 juillet 1283. En latin et en allemand, *Briefbuch*, vol. I, fol. 37 et 45 (Archives municipales); en allemand, *Alsatia diplomatica*, t. II, p. 27.

2. Specklin, vol. I, fol. 114.

fort dévoués. Quand le chevalier Nicolas Zorn, qui était alors à la tête du magistrat, envoya des hommes armés et des ouvriers pour fermer les portes du couvent, un rassemblement d'hommes et de femmes empêcha l'exécution de cette mesure; quelques ouvriers reçurent des blessures. Nicolas Zorn, accompagné de quelques sénateurs, se rendit une dernière fois auprès des frères pour les engager à céder comme l'avaient fait les franciscains. Sur leur refus, il fit garder les portes du couvent, avec défense d'y introduire des vivres. Suivant le récit des moines, la maison fut envahie et saccagée, toutes les issues furent fermées au moyen de planches, et pendant plusieurs jours personne ne put ni pénétrer dans les bâtiments, ni en sortir. La nuit, des gens charitables s'approchaient des fenêtres pour fournir aux assiégés quelques vivres. Dans cette détresse, le prieur Alrad et un autre frère, profitant de l'obscurité, escaladèrent un mur, traversèrent la ville à l'abri d'un déguisement et se rendirent auprès de Rodolphe de Habsbourg, qui guerroyait dans la Haute-Alsace. Le roi et l'évêque Conrade de Lichtenberg leur promirent de s'occuper de leurs intérêts. En outre, Alrad porta ses plaintes devant le légat Jean, cardinal de Tusculum, alors à Metz, et devant l'évêque Henri de Ratisbonne, conservateur des priviléges de l'Ordre des frères prêcheurs en Allemagne. Les plaintes n'étaient pas seulement dirigées contre la foule qui avait envahi le couvent, mais surtout contre le magistrat, accusé par les moines d'avoir ordonné, sinon toléré la violation de leur maison.

Le 14 mai 1287 le légat écrivit au magistrat, pour lui reprocher « ses méfaits horribles »; il lui ordonna de renoncer à ses exigences et de donner satisfaction aux dominicains trois jours après la sommation qui lui en sera faite par l'évêque de Strasbourg ou par ses délégués. Le même jour il prescrivit à l'évêque de forcer le magistrat de céder par la menace d'exclure la postérité des coupables, jusqu'à la troisième génération, de tous les bénéfices et dignités ecclésiastiques, et de frapper la ville de l'interdit[1]. L'évêque Henri de Ratisbonne se hâta également d'intervenir. Par une lettre du 25 mai, il adressa au magistrat la même menace de mettre la ville en interdit; de plus, il enjoignit, sous peine de suspension, à Jean de Kageneck, doyen de Saint-Thomas, et à Frédéric Spender, écolâtre du même chapitre, de signifier aux sénateurs que dans un délai de dix jours ils eussent à donner satisfaction aux frères; en cas de refus, ils devaient faire publier dans les différentes églises de la ville une sentence d'excommunication contre les coupables. Quand ils reçurent cet ordre, le

1. *Alsatia diplom.*, t. II, p. 38.

doyen et l'écolâtre de Saint-Thomas étaient passés, avec leur chapitre tout entier, du côté du magistrat contre les dominicains. Le 25 mai, jour de la Pentecôte, il y eut, en présence de l'évêque, une réunion solennelle, à laquelle assistèrent les sénateurs et les deux chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Pierre; Conrade de Lichtenberg fit lire la sommation exigée par le légat, après quoi le procureur de la ville, Jean Erlin, donna lecture d'un appel contre les menaces du cardinal Jean de Tusculum. Cet appel n'est pas une des pièces les moins remarquables de ce débat. L'habile jurisconsulte qui en fut l'auteur, commença par se plaindre que le légat eût condamné le magistrat sans s'être informé du véritable état des choses, sans avoir ni cité, ni entendu les accusés, sans que ceux-ci se fussent avoués coupables ou qu'ils eussent été convaincus par des témoins dignes de foi, en un mot sans qu'on eût suivi la marche légale. Il essaya d'infirmer, par des textes tirés du droit civil et du droit canonique, les mesures « qu'un zèle précipité » avait inspirées au légat, et conclut qu'au point de vue de la justice la sentence de ce dernier était à considérer comme nulle. Il demanda par conséquent qu'avant de l'exécuter, en frappant la ville de l'interdit, l'évêque fixât un jour pour examiner l'affaire et pour entendre les témoins ainsi que les moyens de défense du magistrat. Mais bien que, depuis son avénement, Conrade de Lichtenberg n'eût été avec Strasbourg que dans des relations amicales, et bien que tout le clergé, depuis les chanoines du grand-chapitre jusqu'au moindre vicaire, eût embrassé la cause du magistrat, le prélat se crut obligé d'obéir aux ordres du légat en prononçant, le même jour, l'excommunication contre les adversaires des dominicains. Aussitôt après, le procureur Jean Erlin protesta, au nom du conseil, des citoyens et du clergé, contre cet arrêt, qu'il qualifia de déni de justice et d'abus de pouvoir; il en appela au siége apostolique. La sentence de l'évêque fut publiée, munie des sceaux du doyen et d'un des chanoines du grand-chapitre; l'appel reçut les sceaux de la ville et des deux chapitres secondaires.

Ce fut ce même jour de Pentecôte que les dominicains quittèrent leur couvent[1]. La garde des portes était confiée au sénateur Henri Schwarber; celui-ci laissa sortir les frères de grand matin, par groupes de deux; ils se réunirent à un endroit convenu d'avance. Le magistrat, surpris, fit publier à la hâte la défense à tous les citoyens de se joindre, sous peine d'une amende de trente sols, à la procession que préparaient les religieux;

---

1. Böhmer, t. III, p. 117. Königshofen, t. II, p. 734.

néanmoins la foule de leurs pénitents, grossie par des curieux, leur fit cortége; ils sortirent de la ville, deux à deux, précédés d'une croix. Arrivés hors des murs, ils se séparèrent; les uns, avec le prieur, se retirèrent à Schlestadt, les autres à Haguenau et dans d'autres villes du diocèse, en convenant de se retrouver au prochain chapitre provincial.

Le 9 juin le légat adressa à l'évêque Conrade une nouvelle missive, conçue dans les termes les plus acerbes; les Strasbourgeois y sont appelés persécuteurs des fidèles, et accusés de s'être arrogé témérairement une juridiction sur les serviteurs de Dieu; le prélat était invité, sous peine de suspension immédiate, à sommer le magistrat de réintégrer les moines dans leur couvent et de réparer, dans un délai de dix jours, les dommages qu'ils avaient éprouvés, sinon, il devait faire lire publiquement, partout où il le jugerait à propos, la sentence d'excommunication, afin que personne ne prêtât assistance au magistrat «dans ses injures horribles et dans ses pratiques criminelles»; qu'aucun clerc, continuait le légat, ne célèbre le service divin, n'administre les sacrements, n'enterre les morts, ni à Strasbourg, ni dans les faubourgs, ni dans aucun lieu dépendant de la ville; que personne ne s'avise de faire dire la messe par un prêtre quelconque dans les localités frappées de l'interdit; que partout où se transporte un des sénateurs excommuniés, le culte cesse à l'instant même, aussi longtemps que dure la présence du coupable et encore trois jours après son départ; qu'enfin tout ecclésiastique qui ose contrevenir à cet arrêt, soit excommunié, et s'il persiste plus de dix jours dans sa désobéissance, qu'il soit privé de ses bénéfices et dignités et déclaré à jamais incapable d'en obtenir d'autres. Cette lettre était accompagnée d'une seconde, qui contenait les mêmes menaces, et que l'évêque devait transmettre au magistrat. Celui-ci, de son côté, avait envoyé son procureur à Metz, où le légat se trouvait encore. Le lendemain du jour où ce dernier avait adressé ses missives à Conrade de Lichtenberg, Jean Erlin lui présenta à lui-même, dans la chapelle de l'évêché de Metz, en présence des officiaux, des archidiacres et d'autres témoins, la protestation de la ville et son appel au pape[1]. Conrade de Lichtenberg ne se conforma aux ordres du légat qu'à contre-cœur; habitué à vivre en bonne intelligence avec les Strasbourgeois, qui lui avaient rendu des services importants, et voyant sans doute que tous les torts n'étaient pas de leur côté, il fit des instances auprès du cardinal de Tusculum pour être déchargé de l'obligation de publier ses dernières menaces. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut que l'interdit ne

1. 10 juin 1287. *Briefbuch*, vol. I, fol. 40. *Alsatia diplom.*, t. II, p. 39.

serait pas prononcé sur la ville même, mais seulement sur les lieux où les magistrats excommuniés pourraient se retirer. C'est avec cette restriction qu'il consentit à faire annoncer l'arrêt du légat; dans la lettre circulaire, dont il crut devoir l'accompagner, il eut presque l'air de s'excuser auprès du clergé de son diocèse, en alléguant la nécessité d'obéir à son supérieur dans l'ordre hiérarchique[1].

Le magistrat de Strasbourg s'émut peu des foudres préparées contre lui; il persista d'autant plus dans son attitude, que dans le clergé lui-même il trouvait des auxiliaires plus déterminés. Jean de Kageneck, doyen du chapitre de Saint-Thomas, et Nicolas, doyen de celui de Saint-Pierre, commis par le saint-siége pour être conservateurs des libertés et des franchises de la ville, déclarèrent que le légat avait méconnu ces libertés, et déléguèrent à leur place Matthias, chanoine de Saint-Étienne et savant juriste, pour prendre dans ce procès toutes les mesures nécessaires pour la défense des droits de la cité. Muni de ces pouvoirs, Matthias annula publiquement les arrêts du légat, et prononça une sentence d'excommunication contre le prieur et les frères du couvent des dominicains. Ce mandat fut exécuté par un grand nombre de curés du diocèse. Le légat, qui dans l'intervalle s'était rendu à Neufchâteau, s'indigna de cette «audace sacrilége» et lança, le 5 septembre, une nouvelle condamnation contre Strasbourg et ses magistrats[2]. Dans ce décret, adressé à tout le clergé de l'évêché, ainsi qu'à celui de sa légation tout entière, Jean de Tusculum ordonna d'excommunier de nouveau et de la manière la plus solennelle «les persécuteurs» des dominicains; dans toutes les églises, devant le peuple assemblé, au son des cloches, les noms des excommuniés devront être publiés, tous les dimanches et fêtes, jusqu'à ce que les frères aient obtenu satisfaction; si les coupables s'obstinent dans leur malice, leurs colons, fermiers et domestiques, déliés de leur devoir d'obéissance, cesseront de les servir sous peine d'excommunication pour eux-mêmes; les priviléges et indulgences que les Strasbourgeois avaient reçus des papes seront annulés et cassés, notamment la concession faite jadis au magistrat, d'avoir dans la Cathédrale un autel particulier, dit autel des citoyens, desservi par un chapelain spécial et ne pouvant être soumis à aucun interdit[3]. On espérait ainsi que les habitants, intimidés par la cessation complète du service divin, se soulèveraient pour forcer les magistrats à la soumission;

---

1. 27 mai 1287, Dachstein.
2. Comp. *Alsatia diplom.*, t. II, p. 38.
3. Comp. Laguille, *Histoire d'Alsace*. Strasb., 1727, in-fol., t. I, p. 239.

l'infidélité ordonnée aux fermiers et aux valets devait produire le même résultat. Pour assurer l'exécution de sa sentence, le légat chargea l'abbé de Neuwiller, le prévôt d'Ittenwiller et l'écolâtre de Saint-Germain à Spire, d'excommunier tous ceux qui négligeraient ou refuseraient de la publier, et de les citer en vingt jours devant son propre tribunal, sous peine de suspension et de privation de leurs bénéfices. Il cassa les arrêts du chanoine Matthias et, non content de prononcer l'excommunication contre lui et contre les messagers qui avaient porté ses lettres, il ordonna d'arrêter «ces complices des crimes commis contre les religieux», en requérant l'assistance du bras séculier. Ayant appris que Werner, vicaire à Schwindratzheim, Götz, vicaire à Saverne, Sifrid, vicaire à Mittelbrunn, ainsi que le vicaire de Lampertheim, continuaient de publier dans leurs églises les sentences de Matthias, il enjoignit à l'archiprêtre de Neuwiller de sommer ces prêtres récalcitrants de comparaître dans vingt jours devant lui, afin de se justifier ou de recevoir leur punition (5 septembre 1287).

Deux mois plus tard, le 4 novembre, le légat, impatient, irrité autant de l'opiniâtre résistance des Strasbourgeois, que du peu de zèle que la plupart des ecclésiastiques mettaient à obéir à ses ordres, rappela aux prélats de sa légation sa sentence du 5 septembre, avec l'injonction énergiquement réitérée de s'y conformer. Là-dessus l'archevêque de Mayence, Henri, la publia le 13 décembre; toutefois, le 13 février de l'année suivante, dans l'espoir de voir se rétablir la paix «et par affection pour les deux parties, dont l'honneur lui est également cher», il suspendit, de son propre mouvement, les effets de l'interdit; mais la paix ne se faisant pas, il publia une seconde fois la sentence du légat, le 10 mars 1288; le 21 décembre 1287 elle avait été publiée aussi par Simon, évêque de Worms, et le 17 février de l'année suivante par Pierre de Richenstein, évêque de Bâle[1].

Malgré tout cela, les Strasbourgeois ne cédaient point. Le conflit ne portait que sur l'appréciation d'une question de droit; le magistrat ne contestait ni l'autorité dogmatique ni la juridiction de l'Église; il n'avait contre les dominicains aucune arrière-pensée de haine; il ne résistait qu'à l'abus que, selon lui, ils faisaient de quelques-uns de leurs priviléges; il avait demandé qu'on examinât ses griefs et, sans l'écouter en sa défense, on l'avait condamné. D'ailleurs comment aurait-il pu s'arrêter dans une voie qui lui semblait juste, en se voyant soutenu, non-seulement par une partie considérable du clergé séculier, mais désormais par un de ces ordres

1. *Briefbuch*, vol. I, fol. 43.

mendiants eux-mêmes, dont on l'accusait de violer les droits? Les franciscains, qui avaient obtenu, aussi bien que les frères prêcheurs, le droit d'officier dans leurs églises durant les temps d'interdit, usaient largement de cette permission pendant que, à cause de leurs rivaux, Strasbourg était sous le coup des sentences canoniques. Au lieu de fermer leurs portes et de célébrer les messes à voix basse, conditions auxquelles ledit privilége leur avait été accordé, ils fonctionnaient comme dans les temps ordinaires, ils prêchaient et administraient les sacrements, de sorte que leur église et celle du couvent de Sainte-Claire ne désemplissaient pas de fidèles. Ils se donnaient ces libertés, sous l'apparence de ne favoriser que leurs pénitents, qui étaient autorisés par le saint-siége à entendre la messe et à recevoir les sacrements dans les temps d'interdit[1]. Le 9 juin 1287 le légat avait enjoint à l'évêque d'exhorter les frères mineurs et les religieuses de Sainte-Claire à ne rien concéder à leurs pénitents qui pût affaiblir les effets de ses sentences; cette exhortation avait été peu écoutée. Quant aux pénitents du tiers-ordre de Saint-Dominique, Jean de Tusculum leur permit, le 6 septembre, d'assister à l'office, une fois par semaine, dans l'église de Saint-Marc et dans celles des autres couvents de femmes, placés sous la direction des dominicains. Voyant le peu de succès de ses rigueurs contre le magistrat, il résolut de frapper tous les habitants sans exception; il annula la grâce spéciale accordée aux pénitents de Saint-Dominique, et révoqua toute procuration qu'il pouvait avoir donnée à qui que ce fût d'absoudre les citoyens de Strasbourg individuellement[2]. Il s'emporta en particulier contre les pénitents des franciscains; il les excommunia et écrivit, le 26 novembre, à tous les prélats de l'empire, pour les inviter à annoncer ce jugement dans leurs diocèses. «C'est autant par l'exemple de ces hommes téméraires, que par celui de la négligence du clergé, s'écrie-t-il, qu'en beaucoup de parties de l'Allemagne le lien de la discipline se relâche de plus en plus; les méchants ont désappris à craindre le glaive qui jusqu'ici servait à punir les crimes. Levez-vous donc, ô vous qui êtes appelés à veiller à ce que les renards ne dévastent pas la vigne du Seigneur, faites que le mal ne s'aggrave pas par de plus longs retards, hâtez-vous d'y apporter les remèdes qui, si vous hésitiez davantage, perdraient leur efficacité.» Peu de jours après il adressa des reproches aux frères mineurs de Strasbourg, de Schletstadt et de Haguenau, au sujet de leur jalousie

1. Bulle d'Alexandre IV, 13 mai 1255.
2. 28 octobre 1287, Clairvaux.

contre les dominicains; il leur défendit de recevoir dans leurs églises les pénitents qu'il avait excommuniés [1].

Exaspéré contre Strasbourg et son magistrat, il eut recours aux moyens extrêmes; après l'interdit il restait la croisade contre la ville. Le 8 décembre il exhorta tous les archevêques et évêques de l'Allemagne à invoquer le secours du bras séculier contre la cité rebelle, si, après un dernier délai de quinze jours, les arrêts contre les dominicains n'étaient pas révoqués; princes, ducs, marquis, comtes, barons, chevaliers, tous ceux qui, par une dispensation divine quelconque, portent l'épée, devront se lever contre les Strasbourgeois, s'emparer de leurs biens et les retenir jusqu'à ce que le magistrat ait réparé les outrages faits aux moines et donné caution de ne plus les molester dans la suite; défense est faite à tous les chrétiens, spécialement aux habitants de Bâle, de Colmar, de Schletstadt, de Fribourg, de Spire, de Worms, de Cologne, de trafiquer avec ceux de notre ville, de fréquenter leurs marchés, de faire avec eux des contrats quelconques. Quant aux dominicains expulsés, le légat les engagea à ne point quitter l'Alsace, attendu que si les prédicateurs de la vraie foi viennent à manquer, on voit aussitôt naître des hérésies. Afin de prévenir ces dangers, il autorisa les frères à se choisir des demeures provisoires dans la province, à se servir d'autels portatifs, à ériger des oratoires là où ils le jugeront convenable; ceux qui les recevront seront bénis comme serviteurs et amis de Dieu; tandis que ceux qui les repousseront, seront punis selon toutes les rigueurs des lois de l'Église.

Il ne paraît pas que les villes de l'Alsace et du Rhin, que le légat voulait soulever contre Strasbourg, aient été fort disposées à se conformer à ses ordres; dans les affaires politiques importantes, l'évêque lui-même ne se sépara pas de la ville. Les sentences prononcées par Jean de Tusculum n'empêchèrent pas le roi Rodolphe de Habsbourg, l'évêque Conrade de Lichtenberg, les députés strasbourgeois et les seigneurs de l'Alsace de se réunir à Colmar et d'y jurer, le 1er avril 1288, une ligue de paix et de défense mutuelle [2]. Comme le bruit de la querelle de Strasbourg avec les moines avait rempli le pays, et que le prieur avait envoyé sa plainte aux magistrats de Colmar, de Bâle, de Fribourg, de Constance, on saisit l'occasion de la réunion de Colmar, pour tenter une réconciliation; on négocia, on discuta, mais en vain; aucune des deux parties ne voulut faire des con-

---

1. 6 décembre 1287, Clairvaux.

2. Annales des domin. de Colmar, p. 132.

cessions[1]. L'irritation persista de part et d'autre, aggravée par l'ardeur avec laquelle l'évêque d'Eichstädt Reinboto, conservateur des priviléges des dominicains en Allemagne, prit en main la cause des moines. Le 18 février (1288) il avait enjoint aux archiprêtres de Brumath, de Neuwiller, de Kirchheim et de Barr, de protéger les religieux exilés et de ne pas tolérer qu'on les offensât. Vers le même temps il avait ordonné au prévôt de l'hôpital et au curé de Saint-Georges de Haguenau d'excommunier un prêtre qui dans cette ville avait publié les mandats du chanoine Matthias, et qui avait refusé de se rendre à Eichstädt où il avait dû comparaître pour se justifier. L'essai de réconciliation fait à Colmar n'ayant pas réussi, le conservateur des priviléges de l'Ordre cita devant son tribunal les conservateurs de ceux de la ville de Strasbourg, savoir les doyens de Saint-Thomas et de Saint-Pierre, et en outre plusieurs curés du diocèse. Il voulut que cette citation fût annoncée dans toutes les églises, pendant la solennité de la messe. Très-peu de prêtres se conformèrent à cet ordre. Le 10 mai, le chanoine Matthias, non moins jaloux des droits de la ville que l'évêque Reinboto l'était des priviléges de l'Ordre, envoya une lettre véhémente au doyen de la Cathédrale d'Eichstädt et au clergé séculier de cette ville. Il s'y plaint en termes amers que sa juridiction légitime soit troublée «par les prétentions iniques» de l'évêque. «J'ignore, dit-il, de quel droit il s'est permis de se mêler des affaires de notre cité.» Pour mettre fin «à ces violences», Matthias invita le clergé d'Eichstädt, sous peine d'excommunication, à signifier à l'évêque qu'il eût à se désister de ses demandes et à envoyer, dans un délai de huit jours, un acte de rétractation muni de son sceau; en cas de refus, il devra être suspendu de son ministère sacerdotal, pour cause d'injures et d'offenses manifestes; l'entrée de la Cathédrale devra lui être défendue, et cette sentence devra être proclamée dans toutes les églises de la ville d'Eichstädt.

De leur côté les doyens de Saint-Thomas et de Saint-Pierre contestèrent, par des moyens juridiques, à l'évêque Reinboto le droit de les citer en sa présence; par une lettre, portant les sceaux du doyen et de l'archidiacre de la Cathédrale et datée du 20 mai, ils lui notifièrent qu'ils avaient chargé maître Rudiger d'Ehenheim de lui présenter leurs exceptions contre sa juridiction, et de protester en leur nom contre les titres en vertu desquels il prétendait agir. Huit jours après maître Rudiger parut devant l'évêque; il commença par qualifier les sentences contre les deux doyens de «calom-

---

1. *Loc. cit.* — Specklin, vol. I, fol. 112.

nieuses, frivoles et iniques»; il soutint ensuite qu'étant nommés par le saint-siége conservateurs des franchises de la ville et des citoyens de Strasbourg, ces dignitaires n'étaient pas soumis à son autorité, que par conséquent ils n'étaient pas tenus de lui obéir; que les priviléges accordés aux dominicains ou à toute autre congrégation monastique n'étaient valables qu'autant qu'ils ne portaient pas préjudice aux libertés et aux droits des citoyens; qu'au surplus les frères n'avaient à se plaindre d'aucune injure, attendu que n'ayant ni exhibé leurs titres, si tant est qu'ils en aient, ni interjeté appel devant Matthias, délégué à cet effet par les deux doyens, ils étaient de droit sous le coup des arrêts prononcés contre eux, qu'enfin l'évêque Reinboto n'avait en aucun cas le droit de citer devant lui les habitants de Strasbourg, par la raison qu'Eichstädt est éloigné de plus de quatre journées de cette ville, et que les Strasbourgeois ne peuvent être cités devant un tribunal étranger que dans un rayon de deux journées. En conséquence, maître Rudiger demanda que l'évêque se désistât de ses poursuites et s'abstînt à l'avenir de molester les deux doyens; il termina en en appelant au pape de toute sentence que Reinboto pourrait prononcer contre eux, et en mettant leurs personnes et leurs propriétés sous la protection du saint-siége. Après avoir entendu cette protestation, l'évêque fixa le 23 juillet pour l'examen définitif de la cause; dans l'intervalle, il continua d'excommunier les curés d'Alsace qui publiaient les mandats de Matthias contre les dominicains; c'est ainsi que le 20 juillet il chargea les curés de Westhoffen et de Zellwiller de procéder contre celui de l'église supérieure de Westhoffen, ainsi que contre celui de Stotzheim, dont le frère Pierre de Münster, procureur des dominicains dans la province d'Allemagne, avait eu spécialement à se plaindre. Comme des plaintes de ce genre se renouvelaient chaque jour, l'évêque d'Eichstädt, afin d'épargner aux frères les frais et les lenteurs de la correspondance avec lui, donna plein pouvoir aux archiprêtres de Schletstadt et de Rhinau de citer devant son tribunal tous ceux que les moines leur dénonceraient.

Nous ignorons ce qui fut délibéré dans la réunion fixée au 23 juillet; il est certain seulement que l'évêque Reinboto n'admit pas les exceptions alléguées par maître Rudiger, et qu'il fulmina un arrêt d'excommunication contre les doyens de Saint-Pierre et de Saint-Thomas. La sentence fut publiée, au mois d'août, par le petit nombre de prêtres qui ne faisaient pas cause commune avec la ville, comme par exemple par l'archiprêtre de Rhinau, par l'un des curés de Westhoffen, par celui de Geispolsheim, par un vicaire de Hagenau.

Les dominicains, n'ayant rien obtenu jusque-là ni par le légat, ni par les

évêques chargés de la conservation de leurs priviléges, et croyant peut-être que les Strasbourgeois n'avaient osé résister que parce que le saint-siége avait été vacant près d'un an, portèrent, aussitôt après l'élection d'un nouveau pape, leurs plaintes devant lui. Ils députèrent auprès de Nicolas IV le prieur Alrad et quatre frères. Le pape, rejetant les appels «frivoles» de la ville, par le motif qu'elle avait méprisé pendant un an et plus les jugements rendus contre elle, ordonna, le 28 juillet, à l'évêque de Worms d'évoquer l'affaire et de renforcer l'excommunication de l'interdit, jusqu'à ce que le magistrat, le clergé et les citoyens de Strasbourg eussent fait leur soumission; il l'autorisa même à invoquer contre eux l'assistance des puissances temporelles, s'ils devaient persister «dans leur détestable opposition». L'évêque se fit remettre les griefs des dominicains et les moyens de défense de la ville; comme il n'était hostile à aucune des deux parties, il découvrit dans le bref du 28 juillet quelques erreurs, de peu d'importance, mais suffisantes pour lui permettre de traîner en longueur une procédure qui l'embarrassait. Les dominicains, dont ces lenteurs n'avançaient pas les affaires, s'en plaignirent à Nicolas IV, de sorte que, le 16 avril 1289, celui-ci prescrivit à l'évêque de Worms de passer sur les erreurs, de ne tenir aucun compte des franchises de la ville et d'accélérer le procès de manière à le terminer en six mois, s'il le fallait même «sans forme de jugement». Quand les six mois furent passés, le prélat écrivit au magistrat pour l'inviter à céder[1]; mais pas plus que les dominicains, assemblés en chapitre provincial, les Strasbourgeois ne se montrèrent disposés à faire des concessions.

L'évêque Conrade de Lichtenberg, las de la discorde qui compromettait si gravement la paix de son diocèse, las surtout de ces excommunications réciproques qui ne s'échangeaient pas seulement entre le clergé régulier et le clergé séculier, mais qui avaient fini par diviser ce dernier lui-même, se proposa de mettre fin à ce déplorable état des choses. Il commença par interdire la publication des mandats du chanoine Matthias; le 2 janvier 1290 il ordonna à Jean, doyen de l'église collégiale de Saint-Léonard, de citer devant lui le custode de ce chapitre, pour les avoir lus durant l'office; le 4 janvier il fit de nouveau connaître dans son diocèse la bulle d'Alexandre IV, du 16 janvier 1260, défendant l'annonce de toute sentence contre les frères prêcheurs, à moins qu'elle ne soit exigée par des lettres pontificales authentiques. D'un autre côté il engagea les deux parties à s'en remettre à son arbitrage; les démarches qu'il fit à cet effet eurent plus

1. 7 octobre 1289. *Briefbuch*, vol. I, fol. 45.

de succès que les menaces si souvent répétées pendant les trois années qui venaient de s'écouler. Pendant toute la durée de la querelle, la ville n'avait pas eu à se plaindre de son évêque, dont elle appréciait les mérites, et qui à son tour respectait les franchises des citoyens toujours disposés à le soutenir. Les moines, fatigués de l'exil, regrettaient les beaux et vastes bâtiments de leur monastère et la grande situation qu'ils avaient occupée dans la métropole de l'Alsace. L'exil n'était pas favorable à leur fortune; on ne connaît de cette époque aucun legs, aucune donation; le couvent s'appauvrissait; déjà le 28 décembre 1288 le prieur Alrad, qui habitait Schletstadt, et les frères Thomas et Jean, représentants de ceux qui s'étaient retirés à Haguenau, avaient autorisé les frères Martin, bibliothécaire, et Werner, sacristain et cuisinier, à engager et même à vendre des livres, parchemins, ustensiles, jusqu'à concurrence d'une somme de deux cents marcs, afin de subvenir aux besoins les plus urgents du moment.

L'évêque Conrade convoqua les deux parties à Schletstadt; les délégués du magistrat, le provincial Hermann de Minden, le prieur Alrad et soixante-dix frères s'y réunirent sous sa présidence. Les moines, persuadés qu'en cédant au pouvoir laïque ils compromettraient les intérêts de l'Église, mais désireux pourtant de sortir d'un embarras qui, en se prolongeant, les aurait ruinés, déclarèrent que quand même ils auraient la volonté de signer les articles proposés par le magistrat, ils n'en auraient pas le droit, mais qu'ils s'empresseraient de prouver à la ville de Strasbourg leur amitié en toute autre chose équitable. On élut huit arbitres, quatre de chaque côté; on leur recommanda de terminer l'affaire en quatre semaines. En attendant le magistrat permit aux dominicains de se rapprocher de la ville et de visiter dans les faubourgs les couvents des religieuses, rattachées à leur Ordre. Le 23 février 1290[1], les huit arbitres se rencontrèrent à Saint-Marc, en présence de Conrade de Lichtenberg, de Hermann de Minden et des frères du couvent de Strasbourg; le Stettmeister chevalier Reinbold de Fribourg, au nom de la ville, et le prieur Alrad, au nom des moines, déclarèrent qu'ils consentaient à s'en remettre au jugement de l'évêque. Celui-ci réunit alors les arbitres dans son palais de Molsheim; là, les membres du magistrat, pour lui témoigner leur bonne volonté, lui offrirent un banquet, auquel assistèrent le provincial et les dominicains. Conrade représenta aux Strasbourgeois que l'affaire ayant été portée devant le pape, il fallait renoncer à l'espoir de la voir décidée uniquement dans l'intérêt de la ville; ils répondirent que, puisqu'il en était ainsi, ils s'en rapportaient pour le réta-

1. Comp. *Alsatia diplom.*, t. II, p. 45.

blissement de la paix à sa sagesse et à son amitié. Le provincial se prononça dans le même sens. Les Strasbourgeois ne firent que la condition qu'avant tout la ville fût relevée de l'interdit et que le magistrat ne fût appelé à dire son avis sur l'arrêt qu'on attendait de l'évêque, que dans un délai de deux mois à partir du jour où lui serait notifiée la pleine et entière relaxation de l'interdit, ou, dans le cas qu'il serait empêché par des causes légitimes de le faire dans cet intervalle, un mois après la cessation de l'empêchement. Cette condition fut accordée; le prieur jura sur son âme, pour lui et les frères, de tenir pour vrai et juste le jugement de l'évêque; après tout ce qui avait précédé, ce jugement n'était pas difficile à prévoir. Le Stettmeister prit le même engagement, mais comme il était moins sûr que le prieur de la teneur probable de la sentence épiscopale, il réserva pour la ville la faculté de ne pas se soumettre, en offrant pour ce cas une indemnité de cinq cents marcs d'argent. Finalement on convint encore que quand les deux parties auraient ratifié l'arrêt de Conrade, tous les sujets de discorde seraient oubliés, que les moines cesseraient les poursuites tant contre la commune que contre les citoyens individuellement, et que, pour les injures qui à l'avenir pourraient leur être faites, le magistrat les traiterait d'après le droit commun, en leur faisant rendre la même justice qu'aux autres habitants.

Ce compromis fut scellé des sceaux de l'évêque et de la ville, ainsi que de ceux du provincial, du prieur et du couvent des dominicains. L'évêque invita le prieur et un député du magistrat à se rendre à Rome pour demander l'absolution de la ville; le 12 mai Nicolas IV autorisa Conrade de Lichtenberg à suspendre les effets de l'interdit et à en relever tous ceux qui jureraient, d'une manière générale, à obéir aux commandements de l'Église[1]; en même temps il chargea le gardien des frères mineurs de Strasbourg d'absoudre ceux des prêtres qui avaient officié pendant l'interdit[2]. L'évêque, qui reçut le 20 juin la bulle qui lui était adressée, s'empressa de la communiquer au magistrat; trois jours après, celui-ci délégua le chevalier Huques Ripelin pour prêter entre les mains du prélat le serment demandé, à l'effet d'obtenir, comme il est dit dans la procuration donnée à Ripelin, l'annulation définitive des sentences prononcées «à l'occasion de certaines injures que les frères prêcheurs prétendaient avoir souffertes de la part du magistrat et des citoyens». Le lendemain, 24 juin, Hugues Ripelin se

1. Rome, Sainte-Marie-Majeure.
2. 15 mai 1290, *ibid. Briefbuch*, vol. I, fol. 43.

présenta devant l'évêque et prêta le serment dans les termes indiqués, après quoi la ville fut relevée de l'interdit et de ses suites.

Le 11 août suivant, l'évêque réunit de nouveau les représentants des deux parties au couvent de Saint-Marc, où il rendit son jugement; il déclara qu'après avoir mûrement examiné les articles que la ville voulait imposer aux dominicains et qui formaient le sujet du conflit, il trouvait que les moines ne pouvaient y souscrire sans pécher contre Dieu et sans violer les règles de leur Ordre, que par conséquent la demande du magistrat était inadmissible. Quant à la question spéciale des successions, il soutint que, Dieu n'ayant pas interdit au clergé la possession de biens temporels, les ecclésiastiques réguliers aussi bien que les séculiers devaient naturellement hériter de la fortune de leurs parents. Le représentant de la ville répliqua qu'en ce cas le droit commun exigeait que les parents des ecclésiastiques pussent recueillir la succession de ces derniers; l'évêque, alléguant le motif que les biens appartenant à un homme d'église ne peuvent plus revenir en des mains laïques, repoussa l'objection et, se fondant sur la bulle de Nicolas IV qui, le 28 juillet 1288, avait exempté les dominicains, tant pour les affaires temporelles que pour les causes spirituelles, de toute autre juridiction que celle du saint-siége, il se déclara incompétent, en d'autres termes il se prononça en tout point en faveur des moines[1].

Ce jugement, plus ou moins prévu, ne dut pas surprendre le magistrat; aussi pour formuler sa réponse, ne lui fallait-il pas les deux mois stipulés par le compromis du 23 février; dès le 17 août, à peine huit jours après la proclamation de l'arrêt épiscopal, le procureur de la ville lut, dans le palais même de l'évêque, la déclaration suivante : «Nous, Reinbold Stubenweg, Stettmeister, le sénat et toute la commune de Strasbourg, protestons et réclamons contre le jugement du seigneur évêque, et refusons par les présentes d'y obéir. Fait le 17e d'août de l'an de notre Seigneur Jésus-Christ 1290, à Strasbourg, par nous susdits, assemblés suivant notre coutume dans le palais épiscopal[2].» Ainsi, après toutes ces longues et laborieuses discussions, l'affaire se retrouvait au même point qu'à l'origine. On se rappelle que par le compromis du 23 février la ville s'était engagée à payer une somme de cinq cents mares, au cas qu'elle refuserait d'accepter la sentence de l'évêque; il est probable qu'elle remplit cet engagement. Voyant l'inutilité de la lutte contre un pouvoir plus fort que lui, le

---

1. Specklin, vol. I, fol. 121.
2. *Alsatia diplom.*, t. II, p. 46.

magistrat se borna à maintenir son droit par une protestation, énergique dans son laconisme, et ne s'opposa plus au retour des moines.

Pendant les trois années que le couvent avait été vide, le jardin, les cours, le cimetière, le cloître avaient été envahis par la végétation des lieux abandonnés; partout croissaient des herbes, des mousses, des orties, qui donnaient à la maison l'aspect d'une triste ruine[1]. Quatre frères furent envoyés pour nettoyer le monastère et l'église. Les moines s'assemblèrent dans un des couvents hors des murs; beaucoup de dominicains des autres villes d'Alsace vinrent se joindre à eux, pour donner à leur rentrée une plus grande solennité. Un dimanche, au nombre de cent dix, précédés du chevalier Nicolas Zorn, ils revinrent en ville et reprirent possession de leur monastère[2]. Le frère Jean Meyer, qui deux siècles plus tard a raconté une partie de ces faits, rapporte que pendant que durait la querelle, on avait vu dans le couvent des phénomènes miraculeux : un soir on avait aperçu une grande lumière au-dessus de l'église, une autre fois une clarté extraordinaire dans l'intérieur et des ombres de moines errant entre les tombeaux. Ces prodiges n'empêchèrent pas Meyer de terminer son récit par cette remarque : « Dans l'origine de l'Ordre, où l'on vivait humblement selon la règle de la pauvreté, de pareils conflits étaient impossibles; puisque le

---

1. « *Hie zwüschent wuos lang ror und gras und nesseln in ire kirchen und lichofe.* » Königshofen, t. II, p. 734.

2. Mon récit de ces faits est tiré principalement des pièces officielles originales; j'ai pu le compléter par quelques détails conservés par Jean Meyer, dont la relation est très-exacte, aussi bien quant aux événements que quant aux dates. Les *Notæ historicæ Argent.*, chez Böhmer, t. III, p. 117; Königshofen, t. II, p. 734; la Chronique des domin. de Guebwiller (Guebw., 1844), p. 21; Wimpheling, dans le *Catalogus episcop. Argent.*, p. 73; Specklin, vol. I, fol. 144, et Bernhard Hertzog, *Elsässische Chronik*, livre VIII, p. 115, placent les faits dans les années 1277 à 1280. C'est évidemment une erreur. Les documents originaux, ainsi que la relation de Meyer, leur assignent les années 1287 à 1290. L'auteur des *Notæ*, qui sont peut-être la source où ont puisé les chroniqueurs venus plus tard, a été mal informé, à moins que son copiste n'ait mis 1277 au lieu de 1287, erreur assez facile à expliquer en raison des chiffres romains dont on se servait alors. Une fois commise, cette erreur passa dans toutes les chroniques postérieures. L'annaliste de Guebwiller, p. 22, prétend qu'après avoir été expulsés une première fois en 1277, les dominicains ont quitté la ville une seconde fois en 1283; cette assertion est aussi fausse que l'autre. Schœpflin, le premier, a publié quelques-unes des pièces originales dans l'*Alsatia diplomatica*. Friese, *Vaterländische Geschichte*, t. I, p. 214, a voulu les concilier avec les dates de Königshofen et de Specklin, en admettant que les mêmes faits se sont reproduits deux fois, en 1277 et en 1287. Les Annales des dominicains de Colmar, dont l'auteur a été contemporain de la querelle, n'en parlent pas à la date de 1277, mais seulement à celle de 1287, p. 128; elles sont d'accord avec les chartes et avec Meyer.

pape a reconnu la justice de la cause des frères de Strasbourg, je m'abstiens de les juger, mais il me semble que là où l'on se préoccupe si fort des intérêts de ce monde, la vie spirituelle ne peut pas être très-florissante. »

A peine réinstallés dans leur couvent, les dominicains, sur l'ordre de Nicolas IV, durent prêcher la croisade[1]. Ils avaient reçu la même mission en 1265 et en 1273[2]. En 1265 leurs prédications avaient encore eu assez d'effet pour déterminer quelques Strasbourgeois à prendre la croix; en 1273, ils paraissent avoir été moins heureux; en 1291 ils ne le furent pas davantage; aucun historien du moins ne fait mention de croisés de notre province; l'enthousiasme était à peu près mort, même les plus grands revers des chrétiens en Asie ne le ranimaient plus. La collecte qu'en la même année 1291 le prieur Thierry, de Saint-André à Orviéto, chargea les dominicains de faire à Strasbourg pour la Terre-Sainte[3], fut peu abondante; clercs et laïques n'y contribuèrent qu'avec répugnance et parcimonie, malgré les menaces d'excommunication qui, à défaut de sympathie, devaient stipuler le zèle.

Les dons faits aux frères eux-mêmes étaient d'autant plus riches. Après la crise qu'ils venaient de traverser, il y eut en leur faveur un revirement de l'opinion, qui paraît prouver que, tout en n'ayant fait aucune concession écrite, ils usaient avec plus de ménagement de leurs priviléges. Dès qu'ils furent revenus de l'exil, on leur apporta des offrandes de tout genre, de l'argent, des vivres, des objets divers; on leur amena, dit Meyer, des chariots pleins. Le couvent fut bientôt dans une situation plus prospère que jamais. On conserve encore les titres des donations qui lui furent faites depuis la fin du treizième siècle; à côté de nobles et de patriciens, ce sont des artisans, des veuves, des femmes non mariées qui leur laissent des rentes, des arpents, des pièces de vigne, des meubles, des ustensiles[4]. La multiplicité de ces dons finit par constituer un bel ensemble de revenus. Les frères possédaient des terres dans beaucoup de banlieues du diocèse; à Strasbourg ils étaient propriétaires de plusieurs édifices, et continuaient d'acquérir ceux qui entouraient le monastère, afin d'empêcher dans leur voisinage l'établissement de tavernes et d'industries

1. Bulle du 1er août 1291.

2. Bulles de Clément IV, 11 août 1265, et de Grégoire X, 13 novembre 1273.

3. 22 et 24 juin 1291.

4. Je ne citerai qu'un seul exemple: En 1361, Götz Müle, de Griesheim, légua au couvent un revenu de quatre sols, deux chaudières d'airain, deux cruches en étain, trois poêles en métal jaune (*baccellæ messineæ*), une en fer, trois oreillers, quatre coussins, huit essuie-mains, trois nappes de table.

bruyantes[1]. Dans différentes communes ils avaient des maisons qui leur servaient de pied-à-terre dans leurs pérégrinations; en 1301 la béguine Adelheid Friedlieb, d'Altenheim, sur la rive droite du Rhin, leur abandonna à cet effet son habitation avec une grange et un jardin, et en 1319 le tailleur strasbourgeois Ernest leur donna dans le même but une ferme à Scherwiller. Le nombre des béguines qui leur cédèrent leurs *cluses* devint de jour en jour plus considérable; plusieurs de ces retraites furent érigées par eux en des espèces de petits monastères pour quelques sœurs ayant une supérieure et suivant, sous leur surveillance, la règle de saint Augustin; on peut citer entre autres les *cluses* d'Oberdorf, de Mittelkurtz près de Rangen, de Mundolsheim[2]. A Strasbourg, l'Ordre ne se recrutait pas seulement parmi les pauvres; les frères n'étaient plus astreints à mendier leur subsistance; le couvent était une institution riche, estimée, puissante, offrant aux hommes fatigués du monde une retraite tranquille, sous une discipline qui n'était pas trop rigoureuse, et aux jeunes gens studieux des moyens d'étude que, dans notre province, on ne trouvait pas alors au même degré chez les franciscains. Un grand nombre des religieux appartenaient à l'aristocratie strasbourgeoise et à la noblesse de la Basse-Alsace; on rencontre parmi eux des Kageneck, des Sturm, des Grostein, des Pamphilin, des Löselin, des Schaftolzheim, des Hünesfeld, des Greifenstein[3]. Il se peut sans doute que plus d'un jeune homme fût mis au couvent contre son gré, afin que le père ne fût pas obligé de morceler un domaine qu'il voulait laisser à son fils aîné; mais plus d'un dut se réconcilier avec sa position, soit qu'il fût tenté par l'ambition de devenir, grâce à son nom, chef d'une corporation, influente à Strasbourg et au dehors, soit que le goût de la science ou de la vie contemplative se fût développé en lui. Parmi les preuves de la vénération que dans les classes supérieures on avait pour l'Ordre, je mentionnerai encore les suivantes. En 1314, le chevalier Walther de Schaftolzheim, voulant renoncer au monde, se soumit à la discipline du prieur, à condition de pouvoir continuer de porter l'habit laïque; en retour il abandonna au couvent ses biens à Mittel-

---

1. Le couvent acquit successivement les maisons *Zum Scharfeneck* (rue du Dôme n° 4), *Zum Ueberhang* (dans la rue de l'Outre), *Zum Steinhof* (près du couvent des Franciscains), *Zum Blidecke* (*ibidem*), *Zum Sperwer* (petite rue des Dominicains), *Zum alten Wisen* (qui avait appartenu à Pierre Wise, dont les enfants la vendirent en 1301 aux frères; elle était dans la rue de l'Outre).

2. Cette dernière maison fut détruite en 1331 par un incendie, et la petite congrégation, une *magistra* et trois sœurs, fut dissoute.

3. V. la liste à la fin de cette notice.

bergheim et à Rosheim. En 1337, Agnès, fille du chevalier Götz de Grostein, légua sa fortune aux dominicains, en disposant entre autres qu'après sa mort et après celle de son frère, qui était prieur du couvent, on ferait sculpter pour eux deux sarcophages, à placer dans le passage entre le chœur et la nef[1]. Un béguinage fondé la même année pour quinze femmes pauvres, par dame Gertrude de Dürningen, fut placé par elle sous la direction des frères[2].

C'était assurément une chose étrange que de voir un Ordre, qui ne cessait de se dire mendiant et qui, d'après l'intention de son fondateur, ne devait posséder ni biens, ni revenus en terres, arriver si vite à s'enrichir[3]. Mais les principes sévères de saint Dominique étaient oubliés depuis longtemps; l'expérience avait prouvé que, possibles dans les premiers moments d'enthousiasme, ils étaient devenus insoutenables, dès qu'il s'était agi d'assurer la durée de l'Ordre. D'ailleurs les moines, qui voyaient tant de personnes les combler de libéralités, s'étaient résignés sans peine à la position de propriétaires fonciers touchant des redevances en nature et des rentes en argent. Malgré la faveur dont ils jouissaient à Strasbourg depuis 1290, il arrivait encore que dans le public on se plaignait du contraste entre leur prospérité et leur règle. Lorsqu'en 1293 on apprit qu'une jeune fille riche avait légué cent marcs d'argent au prieur, dix au couvent et vingt à un novice, il y eut une véritable agitation dans la ville[4]. Le général de l'Ordre, Étienne de Besançon, s'épuisa dans ses fréquents voyages en exhortations pour ramener les moines à la simplicité des premiers temps, qui seule devait leur concilier le respect des fidèles; en février 1294 il visita ceux de Strasbourg[5], auxquels sans doute il n'épargna pas ses remontrances. On va voir combien elles étaient justifiées et vaines.

---

1. « *Duo lapides sarcophagi et decentes æquales et similes, quorum unus sculpatur pro me, alius pro ipso (fratre).* » Le testament est du 27 janvier 1337. Archives des hospices, vol. CVII, fol. 90. — Il y avait en outre dans l'église les monuments funéraires de quelques membres des familles Rebstock, Burggraf, Sturm; ceux de l'ammeister Henri Arg et du bourgeois Jacques Hapmacher. (V. les épitaphes chez Edel, *Die Neue Kirche*, p. 48 et suiv.) En mai 1873 on retrouva, non loin de l'autel, la pierre tumulaire de Catherine de Nordheim, femme de Herrmann *Zu der Birken*, morte en 1424; les *Zu der Birken* étaient une de nos anciennes familles bourgeoises les plus riches.

2. Béguinage *Zur Krone* (de la couronne) dans la *Marbachgasse*, extrémité de la *Schillgasse*, vis-à-vis de l'hôtel de l'abbé de Marbach près du pont Saint-Martin.

3. La défense de posséder des revenus en terres ne fut abrogée que par Martin V en 1425.

4. « *De qua legatione fuerunt cives plurimum perturbati.* » Annales des domin. de Colmar, p. 160.

5. *Ibid.*, p. 162. De Strasbourg Étienne se rendit à Colmar.

Après un chapitre tenu à Strasbourg l'année précédente, où l'on avait élu aux fonctions de provincial d'Allemagne le frère Dietrich, un des principaux docteurs mystiques du temps[1], un chapitre général fut convoqué pour notre ville en 1296, pour l'élection d'un nouveau maître-général. On fit des préparatifs immenses pour donner à cette réunion le plus grand éclat[2]. Le roi d'Allemagne, Adolphe de Nassau, le roi Wenceslas de Bohême, l'archevêque Diether de Trèves, frère du roi Adolphe et ancien dominicain, envoyèrent au couvent des sommes considérables pour faire les frais de la fête; l'évêque de Strasbourg, son frère Frédéric de Lichtenberg, prévôt de la Cathédrale, un dominicain appartenant à une des plus riches familles de Rome, les religieuses mêmes de l'Ordre, tant celles de Strasbourg que celles d'Unterlinden à Colmar, les habitants de la ville, tous y contribuèrent par leurs dons. Au mois de mai, plusieurs centaines de frères, venus de divers pays de l'Europe, se trouvèrent réunis dans nos murs. L'élection eut lieu le 11 de ce mois, veille de la Pentecôte; on choisit le frère Nicolas de Trévise, provincial de Lombardie, qui plus tard devint pape sous le nom de Benoît IX[3]. Le lendemain une grande procession traversa les rues de la ville: les dominicains sont divisés par groupes de cent; chaque groupe est précédé d'une croix; à la fin marche le nouveau général, conduit ou plutôt porté, comme dit le chroniqueur, par deux chevaliers; six cents nobles richement vêtus, quatre cents dames ornées de bijoux et couronnées de fleurs, une foule innombrable de fidèles, accourus de toute la province, accompagnent le cortége. On se rend à la Cathédrale, où l'évêque et son clergé attendent les moines, et où un concert d'instruments se joint à la musique de l'orgue. Des repas somptueux terminent la fête; les dominicains ne devant pas manger de viandes, on dit qu'on employa pour leur cuisine plus de 60,000 œufs. Le frère Meyer, qui rapportait ces détails, les faisait suivre de réflexions inspirées par la contradiction entre le faste de cet appareil et la première destination de l'ordre : «O mondanité, ennemie de la vraie spiritualité, qu'as-tu fait de la vie humble de saint Dominique? ô combien la pauvreté,

---

1. *Catalogus provincialium Teutoniæ*, publié d'après un ms. de la Bibl. de Vienne, par M. Jundt, à la suite de son Essai sur le mysticisme de maître Eckart. Strasb., 1871, p. 148.

2. Meyer, fol. 203 et suiv.

3. Le chapitre décida quelques questions de discipline et de règlement, et renouvela la prescription que chaque couvent devait avoir un cachot pour les moines rebelles ou criminels. Holstenius, *Codex regularum*. Vienne, 1759; in-fol., t. IV, p. 58, 83.

cet ancien ornement des religieux, est bannie et oubliée! que de malheureux on eût pu secourir avec le bien dépensé en ces fêtes[1]! »

Quand ces dernières furent passées, le sentiment exprimé par l'historien dont je viens de rappeler les paroles, était celui de beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques. De temps à autre des laïques suscitaient aux dominicains des procès au sujet de successions; le clergé séculier ne cessait de leur contester les priviléges, auxquels il attribuait les progrès de leur fortune; les dons faits aux couvents étaient autant de pertes pour les églises. Les moines enfin des autres ordres, surtout de ceux qui n'étaient pas mendiants, voyaient avec déplaisir l'extension que prenait celui des frères prêcheurs. Ces derniers, en effet, semblaient plus occupés de leur bien-être que de l'accomplissement des devoirs de leur règle. Le raisin n'ayant pas réussi en Alsace en 1302, ils achetèrent leur provision de vin à Worms et la firent venir à Strasbourg par les bateaux du Rhin; ce fait, en lui-même peu significatif, étonna les dominicains, plus pauvres, de Colmar, dont l'annaliste le consigna dans sa chronique[2]. La même année on avait lu devant le chapitre provincial, assemblé à Bâle, des lettres du général, exhortant les frères à passer en Orient, pour prêcher l'évangile aux infidèles; aucun des cinq cents moines présents ne s'y était montré disposé[3]. En 1304, le prieur et le custode des bénédictins de Schuttern, les curés de Hackeren, de Westhoffen et de Dürckheim furent accusés d'injures envers les dominicains de Strasbourg. L'archevêque Diether de Trèves, conservateur des priviléges de l'Ordre en Allemagne, chargea les archiprêtres d'Offenbourg et de Gengenbach et les curés de Molsheim et de Wangen, de sommer les accusés de donner satisfaction aux moines. Ces prêtres ayant négligé d'exécuter cet ordre, Diether enjoignit au curé de Bebelnheim de se rendre dans leurs églises, de les excommunier pendant la messe et d'inviter l'official de Strasbourg à annoncer cette excommunication à tout le clergé du diocèse. En même temps l'évêque Frédéric de Lichtenberg délégua les doyens de Haslach et de Rhinau, ainsi que maître Henri

---

1. « *O du irdesche welticheit, ein viend geworer geistlicheit, worzu hast du brocht S. Dominicus demütikeit, wie ist sie so ser verblichen und von iren eren so mercklichen entsetzet, wie ist diser hochwürdigen geistlicheit ir zierd, das bysunder armut und demut von anbegin gewesen ist, ser zerrunnen und so gröslichen abgeton! O heilige armut war bistu vertriben! Der dis gut alles noch diner fürsichtikeit hett geordent, man möchte villicht zwei oder me capitel hiemit usgericht haben und gar mengen armen menschen dozu gröslich ze trost komen sin.* »

2. Annales des domin. de Colmar, p. 194.

3. *Loc. cit.*, p. 190.

Dietmar, prébendier de la Cathédrale, pour connaître des plaintes portées par des clercs ou des laïques contre les dominicains et de juger ces causes sans bruit[1]. En 1305, l'archevêque Henri de Cologne désigna pour être conservateurs et défenseurs de l'Ordre à Strasbourg, le custode de la Cathédrale et le doyen de Saint-Thomas; en 1319 le pape Jean XXII chargea de cette mission l'évêque de Strasbourg lui-même[2]. Ce dernier, Jean de Dirpheim, avait déjà publié dans son diocèse la bulle par laquelle ledit pape avait énuméré et confirmé tous les anciens priviléges des dominicains[3]; mais il avait fait connaître aussi à son clergé les résolutions prises en 1311 par le concile de Vienne, pour restreindre ces priviléges en quelques points, afin de garantir les droits des curés paroissiaux. Le concile avait décrété que les moines mendiants ne pourraient confesser les fidèles et leur administrer les sacrements que sur l'invitation des curés ou avec la permission des évêques, qu'ils céderaient aux curés le quart des droits funéraires et des legs, qu'ils s'abstiendraient d'attirer le peuple par des indulgences exagérées[4]. Dans les limites de ces prescriptions, l'évêque exhorta son clergé à ne pas empêcher les fidèles de prendre pour confesseurs des religieux; il réussit par sa fermeté à faire respecter à la fois les droits des curés et ceux des moines. Le magistrat, à son tour, prit vers cette époque une mesure destinée à prévenir le retour des querelles entre les citoyens et les frères et à assurer à ceux-ci une bonne administration de leur fortune; il institua pour chaque couvent trois *tuteurs* laïques, *Pfleger,* chargés de surveiller la gestion du receveur; les moines ne devaient ni acheter des biens, ni en vendre, ni en donner en gage sans le consentement des tuteurs; les actes n'étaient valables que si les noms de ces derniers se trouvaient mentionnés dans les documents; ils étaient chargés en outre d'assister à la reddition annuelle des comptes[5]. Cette utile mesure resta en vigueur jusqu'au seizième siècle.

---

1. 4 octobre 1304, au couvent de Saint-Arbogast. Le 4 octobre 1305 l'archevêque de Trèves nomma maître Dietmar son délégué pour Strasbourg en qualité de conservateur des priviléges de l'Ordre.

2. 2 septembre 1315. 26 avril 1319.

3. Bulle du 14 février 1317, publiée à Strasbourg le 9 septembre suivant.

4. 22 juillet 1318. Würdtwein, *Nova subsidia diplomatica,* t. XIII, p. 301.

5. Des *Pfleger* des dominicains sont mentionnés dès 1322. D'après la décision suivante, de 1386, on pourrait croire qu'ils n'ont été institués qu'en cette année; mais le magistrat ne fit que renouveler un arrêté antérieur: « *Unsere herren meister unde rat hant mit urteil erteilt das man den bredigern und irme huse in unser stat gelegen drye pfleger geben sol, die mit namen alle fronevasten by iren rechenungen sin sollent, wenne ouch*

Comme leurs revenus les mettaient en état de faire de nouvelles constructions, les dominicains entreprirent d'agrandir leur église, dont le chœur et la nef n'étaient plus assez vastes, l'un, pour les nombreux religieux du couvent, l'autre, pour les foules qui venaient assister aux prédications. Le plan qu'ils adoptèrent leur permit de conserver la nef existante, ainsi que le bas-côté qui longeait le cloître; une deuxième nef, aussi large que l'ancienne, dut remplacer le bas-côté sud et un nouveau chœur plus spacieux s'élever à l'est; ils en désiraient un, comme dit le frère Meyer, qui fût plus beau que celui de la Cathédrale[1]. Les travaux furent commencés en 1307; l'évêque Jean de Dirpheim posa la première pierre du chœur, lors de la tenue d'un chapitre général[2]. Selon la coutume des ordres mendiants, le chœur, qui était en réalité l'église des frères où ils chantaient les heures et célébraient leurs offices particuliers, fut élevé plus haut que la nef; des deux côtés on pratiqua six fenêtres à ogives, très-élancées; elles furent garnies de vitraux peints peut-être par des religieux de la maison[3]. Pour augmenter la sonorité du lieu, on plaça autour de chacune des fenêtres, dans le parement du mur, neuf pots en terre cuite, couchés sur le flanc et ouverts vers l'intérieur de l'édifice; on avait fait l'expérience que, dans un chœur pourvu de cette poterie acoustique, le chant «résonnait plus fort»[4]. L'extrémité orientale, où se trouvait le

---

die selben brueder gemeinlichen uns das erbetten hant. Und darumbe so hant Schoeffel und Amman erkant das die selbe urteil also stete sol sin und ewicliche bliben, also dass dieselben brueder noch ir nachkommen derselben ires huses gueter nit kouffen noch verkouffen, versetzen noch verseren sollent in derkein weg, ez sie denne mit wissen und willen der selben pflegere oder die denne an ire stat komment; und waz sü ouch also verbriefent, do sollent allewege die pfleger mit namen in dem briefe geschriben ston; und wo anders geschehe denne als vor geschriben stat, daz sol keine kraft noch maht haben, ane alle geverde. Actum anno et cetera LXXVI[to].» *Heimlich Buch,* fol. 55. Ms. brûlé.

1. «... *Das wol ze verwundern ist an einem semlichen armen orden.*» Meyer, fol. 208.

2. «*Episcopus Johannes... fuit etiam maximus amicus ordinis prædicatorum et posuit primarium lapidem chori nostri propria in persona.*» *Notæ historicæ,* chez Böhmer, t. III, p. 118. — Closener, t. I, p. 131; Königshofen, t. II, p. 734; Meyer, fol. 208, placent le commencement des travaux en 1308. Schöpflin, *Alsatia illustrata,* t. II, p. 295, note 3, donne par erreur 1362. Hermann, Notices sur la ville de Strasbourg, t. I, p. 25, a. 1307, ce qui seul peut être la date exacte. Sur le chapitre général de 1307, v. Holstenius, t. IV, p. 62, 82, 118.

3. En 1835 ces vitraux furent acquis par l'Œuvre Notre-Dame, qui en fit placer une partie dans la chapelle de Saint-Laurent de la Cathédrale.

4. On a retrouvé ces pots lors de la démolition des ruines du chœur en 1873; ils sont décrits par M. Salomon dans la note jointe à ce mémoire. Sur les poteries acoustiques, v. Viollet-Leduc, Dictionnaire d'architecture, t. VII, p. 47, et un article de Didron dans les Annales archéologiques, t. XXII, p. 294.

sanctuaire, fut ornée de peintures murales, représentant des anges et des saints; des restes de cette décoration, retrouvés lors de la démolition des ruines en 1873, ont montré qu'elle n'avait pas été sans une certaine valeur artistique. De même que dans quelques autres églises des ordres mendiants[1], un passage séparait le chœur de la nef; au-dessus de ce passage il y avait un jubé, où les moines pouvaient assister à la prédication faite au peuple. Là où la toiture du chœur se joignait à celle de la nef, on érigea un petit clocher en pierre, d'une élégante simplicité; il contenait la seule cloche qu'il était permis au couvent de posséder, et qui, en théorie, ne devait servir qu'à convoquer les frères[2]; les églises paroissiales avaient seules le droit d'une sonnerie publique et par conséquent des tours plus hautes et plus grandes.

L'agrandissement de la nef suivit la reconstruction du chœur; on démolit le bas-côté sud et à sa place on éleva une seconde nef, aussi haute que l'ancienne, et on y ajouta un bas-côté de même hauteur. Il s'ensuivit un élargissement de la façade, qui donna à celle-ci cette forme irrégulière que nous avons connue jusqu'en 1870. De même que quand les frères bâtirent leur premier couvent dans la rue Sainte-Élisabeth, des citoyens contribuèrent cette fois-ci à l'agrandissement de leur église. Il paraît que plusieurs d'entre eux manifestèrent l'intention de se charger des frais de certaines parties de l'édifice; le frère Conrade Gips, qui était alors *procureur* ou gérant des affaires du couvent, répartit entre eux les travaux qu'ils devaient faire exécuter. C'est ainsi que le chevalier Nicolas Zorn, *Schultheiss* de Strasbourg, fit élever une des colonnes du nouveau bas-côté sud; une inscription posée en 1317, lors du décès de sa femme, perpétua le souvenir de cette libéralité[3]. On fit en outre un portail plus

---

1. P. ex. dans les églises des dominicains et des franciscains de Bâle.

2. Les petits clochers des églises des couvents, assis pour ainsi dire à cheval sur le toit, s'appelaient en allemand *Dachreiter*. L'ancien clocher en pierre du Temple-Neuf fut démoli en 1784 et remplacé par celui qu'on a vu jusqu'en 1870.

3. *Anno domini MCCCXVII X kal. Mayi obiit domina Engula dicta de Rodesheim quondam uxor domini Nycolai Scultheti Argent. qui perfecit columpnam hanc totam ex ordinatione fratris Cunradi dicti Gyps. Requiescat in pace. Amen.* Cette inscription se trouvait sur la première colonne que l'on rencontrait à droite, quand on entrait dans l'église par la porte donnant sur la rue des Orfèvres. Conrad Gips parait dans un acte de 1321 comme *procurator* du couvent; peut-être était-il en même temps *magister operis;* dans ce cas, les mots *ex ordinatione* pourraient signifier d'*après le plan;* mais on ne voit pas pourquoi on n'aurait mentionné cela que dans l'épitaphe de la femme du chevalier Zorn et à propos d'une seule colonne; l'explication que j'ai donnée dans le texte me paraît plus probable. — En 1326 un Jean Gips, bourgeois, possédait une maison près des boucheries.

large[1], précédé d'un porche. L'édifice, agrandi et restauré, fut inauguré le 17 septembre 1345[2]; il avait désormais pour les fidèles un attrait de plus: le prieur Pierre de Grostein avait obtenu de Cologne quelques reliques des onze mille vierges[3].

On vient de voir que les travaux commencés en 1307 absorbèrent un temps plus long que ceux du treizième siècle. Les causes de cette lenteur furent les troubles qui remplirent cette période et qui plus d'une fois obligèrent les dominicains à suspendre leurs constructions; mais s'ils bâtirent moins vite qu'ils ne l'auraient désiré, ils manifestèrent, au milieu de l'anarchie et de la misère universelle, un esprit qui fait de cette époque la plus belle de leur histoire.

Depuis le commencement du quatorzième siècle leur couvent fut, pendant une soixantaine d'années, le foyer d'une théologie mystique qui exerçait une influence d'autant plus salutaire, qu'elle inspirait à ses partisans une charité plus active et plus dévouée. Le premier qui professât ces doctrines en Alsace fut le frère Eckart, qui, selon l'opinion de quelques auteurs, était Thuringien, mais dont l'origine strasbourgeoise peut être prouvée par des arguments difficiles à réfuter. Nous n'avons pas de preuves directes pour affirmer qu'il a enseigné comme lecteur dans notre couvent, mais le fait est rendu vraisemblable par les disciples qu'il eut parmi les frères. En 1316 il fut à Strasbourg comme vicaire du général de l'ordre[4]; il prêcha dans quelques couvents de femmes et écrivit un traité pour une nonne ou béguine strasbourgeoise. Aucun de ses élèves n'alla dans ses spéculations métaphysiques aussi loin que lui-même, mais, plus pratiques que lui, la plupart d'entre eux se sont occupés plus activement des besoins religieux du peuple. Dans d'autres parties de l'Allemagne, en Souabe, le long du Rhin, les dominicains s'étaient également abandonnés à ce courant mystique; ils étaient en relation les uns avec les autres, se visitaient, se communiquaient leurs livres; c'est surtout entre les couvents de Strasbourg et de Cologne qu'il y avait des rapports fréquents; on rencontre les mêmes frères tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre. Ceux qui vers cette

---

1. « *Anterior janua de novo constructa et ædificata in eadem ecclesia, vulgariter dicendo* an der nüwen türe, *respectum habens ad cymeterium dictæ domus.* » 1344. Arch. des hospices, vol. 107, fol. 78.

2. Closener, t. I, p. 131. Königshofen, t. II, p. 734.

3. En 1337, « *Duo corpora sanctorum* ». Arch. des hospices, vol. 107, fol. 89.

4. Le 13 novembre 1316, Agnès, veuve du chevalier Frédéric de Schaftolzheim, fait une donation à deux religieuses de Saint-Marc, « *de licentia priorissæ et fratris Ekkehardi vicarii magistri generalis ordinis prædicatorum* ». *L. c.*, fol. 45.

époque répandirent ces tendances dans notre province furent les frères Nicolas de Strasbourg, chargé en 1326 par Jean XXII d'une mission spéciale auprès des dominicains d'Allemagne, Jean de Dambach, Égénolphe d'Ehenheim, Dietrich de Colmar, Jean Fuckerer, Berthold et Cunon de Kageneck, tous également savants et pieux; les uns auteurs de traités théologiques, les autres prédicateurs[1]. Le plus illustre parmi eux fut Jean Tauler, dont le père, Nicolas Tauler, un des échevins de la ville, habitait au Finckwiller près du petit pont des moulins (*Mühlsteg*)[2].

Une secte hérétique s'était emparée de quelques propositions de maître Eckart, en les outrant et en en tirant des conséquences immorales. En Alsace, ces *frères du libre esprit* avaient quelques partisans dans le monde laïque, dans les béguinages et même parmi le clergé; en 1317 l'évêque les fit rechercher, mais il ne paraît pas qu'aucun d'entre eux fût livré au bras séculier. Un autre champ d'activité que l'inquisition s'était ouvert pour les frères prêcheurs. Deux compétiteurs se disputaient l'Empire, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche; quand le premier prit le titre de roi après sa victoire sur le second et sans demander le consentement du pape, celui-ci l'excommunia (1324). Dès lors toute l'Allemagne se divisa en deux partis contraires. Pour augmenter la confusion, Jean XXII condamna comme hérétique la doctrine de la pauvreté monastique absolue, soutenue par quelques franciscains rigides qui, indignés de la richesse croissante des ordres mendiants, étaient revenus à la stricte observation de leur ancienne règle. Persécutés par le saint-siége, ils se mirent sous la protection du roi Louis, qui à Rome fit donner la tiare à l'un d'entre eux. Jean XXII fulmina une nouvelle bulle contre Louis, contre son pape, contre le général des franciscains, Michel de Céséna, et mit en interdit les villes du parti du roi. De ce nombre était Strasbourg; malgré l'interdit, les dominicains continuèrent pendant quelque temps à célébrer le culte, mais lors-

---

1. Nicolas de Strasbourg écrivit un traité: *De adventu Christi*, dont la Bibliothèque de Strasbourg avait possédé un ms.; des sermons allemands de lui ont été publiés par Fr. Pfeiffer dans le tome I de ses *Deutsche Mystiker*. Leipzig, 1845. — Jean de Dambach est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont encore inédits; on n'a imprimé que sa *Consolatio theologiæ*. — Sur Égénolphe de Dietrich de Colmar, v. Quétif et Echard, t. I, p. 621, 623, 678. — Le frère Fuckerer, mentionné en 1325, mort vers 1332, est appelé par Henri Suso un des hommes les plus saints qu'il ait connus. V. *Suso's Werke*, Augsb., 1512, in-fol., fol. 10a. — Berthold et Cunon avaient laissé des sermons, dont la Bibliothèque de Strasbourg avait possédé des extraits.

2. Nicolas Tauler figure en 1312 parmi les membres du magistrat et en 1319 parmi les témoins d'une donation faite aux dominicains par le tailleur Ernest.

que, sur l'ordre reçu d'Avignon, ils s'apprêtèrent à publier les sentences contre le roi et contre les frères mineurs, le magistrat le leur défendit; ayant alors fermé leur église, ils furent bannis de la ville. Il est à regretter qu'on n'ait sur ces faits que les renseignements sommaires et un peu vagues, ajoutés à un des manuscrits de la chronique de Königshofen; là on affirme qu'en 1331 les dominicains sortirent de la ville et qu'après trois années et demie d'absence ils revinrent dans leur couvent[1]. En 1331 il y eut à Strasbourg un chapitre de l'Ordre, qui élut le frère Bernard Tarrérius, de Toulouse, aux fonctions de provincial d'Allemagne; Tarrérius avait été désigné par le pape pour remplacer le frère Henri, destitué à cause de son opposition à une réforme que le maître-général voulait introduire dans l'Ordre[2]. La réunion du chapitre en 1331 paraît prouver que l'interdit n'était pas rigoureusement observé. Si néanmoins les dominicains quittèrent Strasbourg en cette année, il serait intéressant de connaître les conditions de leur retour en 1335, car à cette époque l'interdit durait encore. Malheureusement nous ne possédons aucun document authentique qui pût nous éclairer. Quoi qu'il en soit, Tauler et quelques-uns de ses amis trouvaient qu'il était injuste de frapper «le pauvre peuple» à cause des querelles des rois. Tauler prêchait, soit dans l'église de son couvent, soit dans celles des religieuses de son ordre, soit dans les chapelles de quelques *cluses,* ces doctrines mystiques qui seules pouvaient consoler les âmes attristées ou consternées du spectacle des événements. Choisi pour confesseur par des riches et des pauvres, il leur apprenait à se détacher du monde pour ne chercher la paix qu'en Dieu. En 1348 la terreur fut augmentée par la *mort noire,* qui fit à Strasbourg des milliers de victimes et qui provoqua de la part des populations, fanatisées par la peur, les horribles violences contre les juifs. Strasbourg, qui avait refusé de reconnaître le roi Charles IV, élu en 1346, était toujours sous le coup de l'interdit. Pendant les ravages de la peste beaucoup de prêtres s'abstenaient de donner aux mourants les secours de la religion et aux morts la sépulture; les sentences pontificales autorisaient ce refus. Tauler et deux autres moines, l'augustin Thomas de Strasbourg et le chartreux Ludolphe de Saxe, furent presque les seuls qui eussent assez de dévouement pour ne pas abandonner leur devoir; ils publièrent des écrits, pour justifier leur désobéissance à l'interdit et pour exhorter le clergé à rester fidèle à sa mission dans ces moments difficiles. Désapprouvés par l'évêque,

1. Königshofen, t. II, p. 734, note.
2. *Catalogus provincialium Theutoniæ,* cité note 1, p. 197.

ils furent forcés de quitter la ville; Tauler se retira à Cologne, d'où il ne revint à Strasbourg que pour y mourir en 1361. Il fut enterré dans le cloître de son couvent; la pierre qui recouvrait son tombeau, est un des rares monuments qui en août 1870 aient échappé à la destruction.

Après sa mort, l'esprit dont il avait été un des plus nobles représentants ne se maintint plus longtemps parmi nos dominicains. Déjà en 1349 ils voulurent profiter de l'extermination des juifs; à la demande du prieur, Pierre de Grostein, Charles IV les autorisa à accepter, jusqu'à concurrence de 400 marcs, l'argent provenant du pillage des victimes, quelles que fussent les personnes qui le leur remettraient[1]. Plus tard, quand les terreurs inspirées par les guerres, les interdits, les pestes furent dissipées, cet esprit mondain remplaça de plus en plus la ferveur qui avait régné dans le couvent pendant la première moitié du siècle. Jean de Dambach, le seul survivant de l'époque de Tauler, s'était retiré une seconde fois dans le monastère de Strasbourg, après avoir rempli des fonctions de professeur à l'Université de Prague; mais il était trop vieux et trop timide pour exercer une influence sur les générations nouvelles. Pendant le reste du siècle il est moins question de mysticisme que d'inquisition. Un chapitre général, tenu à Strasbourg en 1358, prit quelques mesures sur le choix des inquisiteurs[2]. On procéda surtout contre les béguines, qui étaient soupçonnées de professer les erreurs de la secte du libre esprit; en 1366 le frère Henri d'Agro en fit punir plusieurs; quelques années plus tard, Charles IV, à l'instigation de l'inquisiteur Walther Kerlinger, ordonna la suppression de tous les béguinages d'Allemagne; cette fois-ci les dominicains de Strasbourg se joignirent à ceux de Trèves et de Liège pour intercéder en faveur de celles de ces maisons qui étaient sous leur direction; elles n'échappèrent qu'avec peine aux rigueurs impériales[3].

En même temps on vit renaître à Strasbourg l'ancienne rivalité entre les moines mendiants et le clergé séculier; les dominicains surtout insistèrent avec plus d'ardeur encore que par le passé sur les priviléges presque illimités que leur avaient accordés quelques papes; les curés, au contraire, invoquèrent en leur faveur d'autres bulles, où ces priviléges n'étaient reconnus qu'avec des restrictions. Une ligue faite contre les religieux en 1365 par les chapitres de la Cathédrale, de Saint-Thomas et de Saint-Pierre, échoua contre la protection que, malgré les décrets du concile de

1. 6 juillet 1349, Mayence.
2. Closener, t. I, p. 141. Holstenius, t. IV, p. 107.
3. Mosheim, *De Beghardis*. Leipz., 1790, p. 333 et suiv.

Vienne, ils trouvèrent auprès de l'évêque et du pape. En 1373 quelques curés durent déclarer devant un notaire, qu'ils reconnaissaient le droit de leurs paroissiens de se confesser aux moines, qu'ils ne feraient rien pour les en empêcher, et qu'ils donneraient les sacrements à ceux qui se seraient confessés aux frères[1].

Ce qui fut pire que les usurpations ecclésiastiques, ce furent des scandales causés par de jeunes dominicains dans les monastères des religieuses de l'Ordre. Déjà en 1287 le légat Jean de Tusculum avait défendu que des moines quelconques s'établissent trop près des couvents de femmes[2]; mais la distance n'était pas un obstacle pour des hommes déterminés à violer la discipline; chapelains et confesseurs privilégiés des nonnes, ils pouvaient, sous divers prétextes, s'introduire auprès d'elles. En 1358 le provincial d'Allemagne adressa au prieur de Strasbourg un statut, par lequel il interdisait aux frères l'entrée des couvents habités par des religieuses; ils ne devaient y être admis que pour célébrer le culte et entendre les confessions ou pour donner aux mourantes les sacrements; des frères, respectables par leur âge (« *alte ehrwürdige Brüder* ») auront seuls le droit de visiter les nonnes chez elles; un moine plus jeune, qui a une parente parmi ces dernières, pourra être autorisé par le prieur à la voir une fois par trimestre, mais seulement accompagné du confesseur et d'un frère âgé d'au moins cinquante ans; celui qui s'arrête devant une fenêtre sera condamné pour son indiscrétion à coucher pendant deux mois sur la terre nue et à ne se nourrir que de pain et d'eau, après quoi il sera exclu pendant deux ans de son monastère; celui qui pénètre dans l'intérieur, subira le triple de cette peine; celui enfin qui séduit une sœur sera mis pour deux ans au cachot et ensuite banni à jamais de la ville et expulsé de l'Ordre. Des peines semblables étaient dictées contre les nonnes coupables[3]. Ce statut ne put empêcher le retour des désordres. Pour se soustraire peut-être à des importunités compromettantes, quelques religieuses rentrèrent bientôt après dans leurs familles; en 1361 l'empereur Charles IV invita le magistrat à prêter main-forte au prieur contre « les bourgeois » qui les retenaient et à les faire rentrer dans leurs couvents[4]. Vers 1370 les sœurs des couvents de Saint-Marc, de Saint-Nicolas-aux-Ondes et de Sainte-Catherine élevèrent contre les dominicains de nou-

---

1. Les curés de Saint-Thomas et de Saint-Martin, 3 octobre 1373.
2. 10 mai 1287, Metz; le légat fixa la distance à cent *cannæ*.
3. 24 avril 1358. *Briefbuch*, vol. I, fol. 46. Archives municipales.
4. 18 mars 1361, Gubbin.

velles plaintes très-graves : ils leur refusent, dirent-elles, leurs services ecclésiastiques, à moins qu'elles ne leur donnent de l'argent, des bijoux ou d'autres cadeaux; ils viennent chez elles en habits mondains, tuniques courtes, chaussures élégantes, coiffures ornées de nœuds; ils exécutent des danses, provoquent les nonnes à la légèreté, ont même réussi à en séduire quelques-unes; au lieu de se conduire en pasteurs fidèles, ils sont devenus des loups ravisseurs[1]. Elles s'en plaignirent au prieur et implorèrent la protection de l'évêque; le prieur voulut soumettre la cause à l'archevêque de Mayence, afin qu'elle fût jugée «sans bruit»; mais les religieuses, craignant que de cette manière elle ne fût étouffée, demandèrent qu'on leur fît justice d'une façon plus éclatante. Le prieur les accusa de désobéissance; il soutint que, poussées par quelques laïques, elles ne cherchaient qu'à se soustraire à la discipline, qu'elles aspiraient à mener une vie plus libre, et qu'à cet effet, elles n'alléguaient que des propos sans fondement, *quædam frivola.* Voulait-il dire que les griefs des nonnes étaient imaginaires, ou que les auteurs des scandales n'avaient pas été des moines? Comme parmi les documents de la procédure on ne trouve aucun rapport de témoins, il semble difficile de reconnaître jusqu'à quel point les arguments du prieur sont sérieux ou non. Mais les plaintes des sœurs sont si formelles, que ce serait bien grave de ne vouloir y trouver que des calomnies; et de plus, c'eût été un étrange moyen de se disculper d'avoir entretenu des relations coupables avec des laïques, en essayant de faire passer ceux-ci pour des moines déguisés; s'il en avait été ainsi, l'Ordre y eût trouvé un motif puissant pour demander une réparation publique. Or, comme les supérieurs se montrèrent plus empressés d'imposer silence à l'accusation par des mesures de rigueur, que de la faire examiner avec calme, on ne peut pas hésiter à ajouter foi au dire des nonnes. Le maître-général frappa celles-ci d'excommunication, de suspension et d'interdit; elles en appelèrent à Urbain V, en demandant une enquête; si, comme elles en sont assurées, disent-elles, les faits dont elles se plaignent, sont trouvés vrais, elles veulent être affranchies de la tutelle suspecte des dominicains et rattachées à un Ordre offrant plus de garanties morales. Il s'ensuivit un procès fort long, interrompu par la mort d'Urbain V, repris sous Grégoire XI et dirigé successivement par

---

1. Les moines venaient «*brevibus tunicis et capuciis nodatis ac caligis et sotularibus ad modum secularium personarum..., ac in præsentia earum corisabant et aliquas... carnaliter cognoverant et impregnaverant.*» V. la sentence de Raymond, cardinal de Préneste, 7 février 1372.

plusieurs cardinaux. Sans attendre la sentence définitive, Grégoire XI confirma les bulles d'Innocent IV sur l'incorporation des couvents de Saint-Marc, de Saint-Nicolas-aux-Ondes et de Sainte-Catherine aux dominicains; en même temps il invita le prieur à veiller à ce qu'aucun étranger ne pénétrât dans ces maisons et n'en éconduisît des sœurs[1]. Après le premier appel des nonnes, le cardinal Guy de Porto avait cité de comparaître à Avignon le général de l'Ordre, le frère Jean, prieur de Strasbourg, et plusieurs moines de ce couvent, entre autres le vieux Jean de Dambach. Déclarés contumaces pour avoir refusé de venir et de constituer des procureurs, ils se décidèrent enfin à envoyer un délégué, chargé de plaider la cause à leur point de vue. Par un premier jugement, rendu le 7 février 1372, le cardinal Raymond de Préneste imposa silence aux nonnes et les condamna aux frais. Sur un nouvel appel de leur part, cette sentence fut confirmée, le 29 octobre suivant, par le cardinal Gilles de Tusculum, et le 1er juillet 1373 par le cardinal Guillaume de Saint-Étienne *in Celiomonte.* Malgré ces condamnations réitérées, les nonnes protestèrent contre ce qu'elles appelaient une flagrante injustice; elles refusèrent de rentrer sous l'autorité des dominicains, tandis que ceux-ci leur reprochèrent de sortir de leurs maisons, de fréquenter le monde, de recevoir chez elles des femmes et des hommes. Grégoire XI prescrivit alors à l'abbé Otton de Neuwiller, vicaire général de l'évêque Lambert, et à Jean de Silvis, doyen de Saint-Agricol à Avignon, de prendre soin qu'elles restassent enfermées et d'invoquer contre elles, en cas de besoin, l'aide du magistrat. Jean de Silvis confia l'exécution de ces mesures à Henri Kopf, doyen de Saint-Pierre, ordonna au clergé de la ville et du diocèse de l'assister, et somma les nonnes de se soumettre dans un délai de six jours[2]. Le 24 juin 1375, dans la salle capitulaire de Saint-Nicolas-aux-Ondes, en présence de témoins, un notaire donna lecture aux sœurs de ce couvent des bulles du pape et des injonctions du doyen de Saint-Agricol. Même lecture fut faite dans les couvents de Saint-Marc et de Sainte-Catherine; la prieure et les religieuses du premier, la prieure et plusieurs sœurs du second persistèrent dans leur refus; le 20 juillet le doyen Henri Kopf les excommunia, défendit à tous les fidèles de les recevoir et mit leurs églises en interdit. D'après le frère Meyer, la querelle finit par être apaisée; l'affaire, dit-il, fut arrangée à force de beaucoup de peines et de frais, de manière à ne

1. 6 mai, 10 octobre, 15 novembre 1371.
2. 28 février, 31 juillet 1374, 31 mars 1375.

pas prendre une trop mauvaise fin[1]. Mais l'impression produite à Strasbourg par ces faits fut peu favorable aux dominicains; en 1377, à la demande du magistrat, le provincial Ulric Umtuer renouvela le statut de son prédécesseur, dont il a été parlé ci-dessus; le gardien des frères mineurs dut faire les mêmes défenses aux religieux de son couvent[2].

Vers cette époque on découvrit à Strasbourg des hérétiques qui professaient quelques principes des Vaudois. On les appelait *Winkeler*, probablement parce qu'ils se réunissaient en secret dans des habitations écartées (*Winkel*). Ils étaient assez nombreux parmi la bourgeoisie et dans quelques béguinages, et avaient des affiliés dans plusieurs contrées de l'Allemagne du Sud. Grégoire XI avait chargé le provincial Ulric Umtuer d'instituer des inquisiteurs, «pour parer aux dangers qui se préparaient pour l'Église;» Umtuer avait confié ses fonctions dans les diocèses de la Haute-Allemagne au frère Jean Arnoldi, de Spire[3]. Celui-ci vint à Strasbourg; il figure même dans quelques documents comme prieur du couvent de notre ville. Menacé de mort par un *Winkeler*, il repartit à la hâte; un autre dominicain, qui prêcha contre la secte, fut menacé à son tour; mais grâce au zèle du frère Jean Böckeler, on put s'emparer de quelques-uns de ces hérétiques; le magistrat se contenta de les bannir[4].

Quoique disposé à défendre l'Église contre ses adversaires, le gouvernement de Strasbourg continuait de maintenir son pouvoir légal contre les dominicains. En 1385 un valet, ayant blessé son maître, se réfugia dans leur couvent; ils refusèrent de le livrer. Le magistrat défendit aux habitants de fréquenter leur église et de leur faire des aumônes, jusqu'à ce qu'ils eussent livré le coupable et racheté par une amende de deux cents livres l'injure faite à la ville; ils se soumirent, en s'engageant à ne pas porter plainte auprès de leurs supérieurs[5]. En cette circonstance ils purent céder sans compromettre leurs franchises, car ils n'étaient pas fondés à réclamer pour leur couvent le droit d'asile. Mais quand il s'agissait de défendre contre le clergé séculier ou contre des corporations

---

1. «*By dis bapstes* (Grégoire XI) *ziten, do worent ze Strasburg dry swesterclöster predigerordens sich widerstellen ir meysterschaft und obern, und viengent an ze appelieren wider ir gehorsamkeit, daz doch mit kummer und kosten übertragen ward, daz es nil ze vil gross schedlich bös end nam.*» Meyer, fol. 220.

2. *Brieftuch*, vol. 1, fol. 46. Arch. munic.

3. 23 juillet 1379, 19 octobre 1382.

4. Les actes du procès ont été publiés par Röhrich dans ses *Mittheilungen aus der Geschichte der evangel. Kirche des Elsasses*. Strasb., 1855, t. I, p. 1 et suiv.

5. Königshofen, t. II, p. 734.

religieuses soit des priviléges, soit des revenus, ils montraient une ténacité d'autant plus inflexible. Un procès, qui dura près de vingt ans et qui finit par être porté jusque devant le concile de Bâle, en fournit une preuve; l'objet en était d'une très-médiocre importance, mais il témoigne d'un des travers de l'époque, de l'avidité avec laquelle certains prêtres cherchaient à obtenir et à cumuler des bénéfices.

Il y avait près d'Obernai un couvent de femmes, fondé au treizième siècle et incorporé en 1246 à l'Ordre des dominicains; à la fin du quatorzième siècle il était abandonné et tombait en ruines. Non loin de ce couvent était une *cluse,* dite *Zum Gruss*, et une petite chapelle de Saint-Nicolas avec une prébende destinée à un prêtre séculier, et dont la collation appartenait à l'abbesse de Hohenbourg. En 1377 les sept sœurs qui habitaient la *cluse* s'étaient donné quelques statuts; vingt ans plus tard la dernière survivante résigna la maison et le petit corps de biens qui en dépendait entre les mains de l'évêque Guillaume de Diest. Celui-ci, se fondant sur le droit de disposer des lieux sacrés vacants, conféra la cluse et la chapelle à son chapelain, le dominicain Nicolas Münchelin, à condition pour lui de faire une pension à la sœur qui vivait encore[1]. A la mort de Münchelin la *cluse* dut être incorporée avec ses revenus et ses droits au couvent de Strasbourg, qui s'engagea à y entretenir un ou deux frères pour le service de la chapelle de Saint-Nicolas; l'évêque abandonna au même couvent les bâtiments vides du monastère d'Obernai. Tous ces biens réunis ne rapportaient plus guère qu'environ 3 marcs d'argent par an. L'incorporation fut confirmée par le pape. Il paraît qu'à cette époque la chapelle était encore desservie par un prêtre séculier, sans contestation de la part des dominicains; mais lorsque, après le décès de ce prêtre, l'abbesse de Sainte-Odile eut conféré la prébende à Burkart de Stauffenberg, un des chanoines réguliers de Truttenhausen, et que l'évêque Guillaume eut approuvé cette collation, les dominicains s'y opposèrent; ils prétendirent entrer en possession de la *cluse* et de la chapelle, et Münchelin étant mort à son tour, ils en donnèrent le bénéfice au frère Jean de Rohr[2]. L'évêque, en leur cédant la chapelle, avait oublié sans doute les droits de l'abbesse de Hohenbourg; aussi cette dernière se montra-t-elle peu disposée à se laisser priver d'un privilége en faveur d'un ordre mendiant. De là des embarras singuliers pour Guillaume de Diest. Après une procédure de plusieurs années, le prélat fit l'aveu qu'il s'était trompé en confirmant

1. 16 décembre 1398, Dachstein.
2. 15 décembre 1413, 16 janvier 1416.

Burkart de Stauffenberg comme prébendier de Saint-Nicolas, et que les dominicains étaient seuls vrais possesseurs et patrons de la chapelle. Néanmoins, à la mort de Burkart, l'abbesse conféra la chapelle au prêtre Jean Müller; cette fois-ci de nouveau l'évêque donna son approbation. Irrité de ce démenti, le prieur Hugues d'Ehenheim adressa une plainte au concile de Bâle; Guillaume de Diest dut révoquer l'acte en faveur de Müller, et Eugène IV chargea l'official de Strasbourg de maintenir les dominicains dans leurs droits[1]. Mais l'abbesse ne céda point; elle laissa le frère Jean de Rohr en possession jusqu'à son décès, après quoi elle donna le bénéfice à Jean Stern, chanoine de Saint-Thomas et vicaire perpétuel de l'église inférieure de Dambach. Stern fut investi par le prévôt du grand-chapitre. Le prieur Jean de Kintzheim, qui lui-même s'était attribué la chapelle, eut encore une fois recours au concile de Bâle; sur le rapport de quelques jurisconsultes, celui-ci confirma d'abord Stern, mais sur l'appel des dominicains, il rendit une sentence contraire, il cassa les autorisations qu'avait obtenues le chanoine de Saint-Thomas, le condamna à restituer au prieur ce qu'il avait perçu en fait de redevances et ordonna aux colons de ne plus rien livrer si ce n'est entre les mains du prébendier désigné par les dominicains[2].

Dans les couvents de femmes, soumis à l'Ordre de Saint-Dominique, la discipline commençait à se relâcher à Strasbourg, non moins qu'en beaucoup d'autres villes. La paresse, la légèreté, les goûts mondains s'introduisirent dans ces maisons, où jadis les prédications d'Eckart et de Tauler avaient fait régner le calme de la vie contemplative. Frappé de la démoralisation croissante des couvents de femmes, Léonard de Florence, depuis 1414 général des dominicains, entreprit de les réformer; son œuvre fut continuée par son successeur Barthélemy Texérii[3]. En Alsace ils eurent pour collaborateur le prieur de Strasbourg, Pierre de Gengenbach, homme instruit et de mœurs austères. Nommé en 1420 vicaire pour la réforme des couvents de femmes dans le diocèse de Strasbourg, il se démit de la dignité de prieur et fit son testament avant de commencer ses fonctions nouvelles. Il légua à son monastère une maison pour servir d'infirmerie et une centaine de volumes pour augmenter la bibliothèque[4]. L'évêque Guillaume le chargea aussi de s'occuper de la

1. 21 janvier 1421, 10 septembre 1435, 11 octobre 1436.

2. 10 octobre 1438, 4 novembre 1439, 8 juin 1440.

3. En 1417 fut tenu à Strasbourg un chapitre général de l'Ordre. Holstenius, t. IV, p. 64.

4. Le testament est du 8 mars 1420. Pierre légua en outre à l'infirmerie une rente de 12 florins sur la ville de Kentzingen et à la sacristie ses habits sacerdotaux. Il voulut que

réforme des pénitents de l'Ordre, surtout des femmes vivant dans des *cluses;* comme ces maisons étaient souvent assez éloignées des églises, le légat Julien, cardinal de Saint-Ange, autorisa Pierre à se servir dans ses tournées d'un autel portatif[1]. Dès 1431 la réforme, c'est-à-dire la stricte observation des règles primitives, fut introduite à Saint-Nicolas-aux-Ondes par huit sœurs, que Pierre de Gengenbach fit venir du couvent d'Unterlinden de Colmar[2].

Dans le couvent des frères eux-mêmes on retrouve à cette époque quelque chose de cet esprit studieux, qui dans les beaux jours de leur histoire avait distingué les dominicains. Les uns étudiaient le droit canonique, tels que le frère Erhard Jud, qui fut choisi par l'évêque Robert pour être son vicaire pénitencier; d'autres, sans s'élever aux hauteurs du mysticisme du siècle précédent, se livraient à l'interprétation allégorique des saintes Écritures ou à l'étude des pratiques ascétiques. C'était là l'objet principal de la prédication des frères, objet peu propre à inspirer des orateurs; chez ceux qui furent alors les sermonnaires les plus estimés on chercherait vainement l'élévation des idées ou les charmes du style. On conserve encore des sermons en langue allemande de Pierre de Gengenbach[3], du prieur Hugues d'Ehenheim[4], de maître Pierre de Breslau, en 1445 confesseur à Saint-Nicolas-aux-Ondes[5], du lecteur maître Ingold, auteur en même temps d'un livre bizarre, où il fait une application allégorique de sept espèces de jeux ou de divertissements aux sept péchés capitaux[6].

La prédilection pour l'allégorie, si caractéristique pour la littérature et pour l'art de cette époque, se manifeste aussi dans les peintures que les dominicains firent exécuter dans leur église. Avant d'en dire quelques

---

sa bibliothèque fût établie dans un local convenable, et que les livres fussent garantis contre les voleurs par des chaînes de fer, dont le prieur, le lecteur et le bibliothécaire devaient avoir les clefs. En cas de non-exécution des clauses de son testament, toute sa succession devait revenir aux dominicains de Colmar.

1. 6 septembre 1420, 26 octobre 1436. Le même légat invita l'évêque Guillaume à assister Pierre dans la réforme des couvents de femmes, 24 février 1437.

2. Zittard, p. 64. A Sainte-Marguerite la réforme ne fut introduite qu'en 1466. *Ibid.*, p. 68.

3. On conservait de ses sermons à la Bibliothèque de Strasbourg; il en existe quelques-uns à Berlin.

4. Sermons ms. à Berlin.

5. Trente-trois de ses sermons ms. à Berlin.

6. Sermons ms., jadis à Strasbourg, quelques-uns à Berlin. — *Das Gulden Spil.* Augsb., 1489, in-fol. Les sept jeux sont : *Schafzagel, Bretspiel, Kartenspiel, Würffelspiel, Schiessen, Tanczen, Saitenspiel* (échecs, jeu de dames, cartes, dés, tir, danse, musique).

mots, je rappellerai qu'antérieurement déjà, peut-être vers la fin du quatorzième siècle, ils avaient fait décorer les murs du cloître de figures de saints, d'évêques, de moines illustres, et qu'au-dessus de la porte donnant sur le cimetière se voyait une grisaille, représentant le Seigneur sur la croix, ayant à sa gauche saint Jean, à sa droite la Vierge et l'apôtre saint Pierre[1]. Dans l'église même, les frères, engagés sans doute par l'exemple des dominicains de Bâle, firent peindre au quinzième siècle une danse des morts, composée d'une suite de tableaux fort remarquables, séparés les uns des autres par des colonnes et surmontés d'arceaux peints sur le mur[2]. La série était ouverte par un frère prêcheur en chaire, ayant à ses pieds des auditeurs de toutes les classes, depuis le pape jusqu'à la béguine; puis venaient des groupes de gens de tout état et de tout âge; la mort, figurée par un corps décharné, portant le suaire, pénétrait dans chaque groupe et y saisissait tantôt une personne, tantôt deux; plusieurs des têtes étaient très-expressives, on y lisait tour à tour l'effroi, la tristesse, la résignation. Le nom de l'artiste est inconnu[3]; peut-être est-ce Jean Tiefenthal, de Schletstadt, bourgeois de Strasbourg, peintre et orfèvre, qui, dans les années 1418 et 1419, peignit des fresques dans une chapelle de Bâle[4], et qui vivait encore à Strasbourg en 1446; si l'on savait la date exacte de la danse des morts chez les dominicains de Bâle, il serait permis de croire que Jean Tiefenthal en avait rapporté l'idée en 1419, qu'il l'avait communiquée aux moines strasbourgeois et que ceux-ci l'avaient chargé de l'exécuter. Quel que fût du reste l'auteur, il ne s'était pas borné à faire une simple copie des tableaux de Bâle, il s'était réservé une certaine liberté; mais malgré quelques divergences dans les détails, les deux œuvres ont eu un air de parenté incontestable.

Outre ces peintures, destinées à frapper l'imagination des fidèles et à les convier à faire pénitence, l'église fut enrichie aussi de nouvelles reli-

---

1. Autant qu'on put en juger par quelques restes découverts après l'incendie de 1860, chaque figure était accompagnée d'une inscription. Malheureusement tout était trop détérioré pour qu'il fût possible de prendre des dessins ou des photographies; on n'a pu copier que la grisaille au-dessus de la porte.

2. Les fresques de la danse des morts furent retrouvées en 1824 lorsqu'on rebadigeonna l'intérieur du Temple-Neuf. On en restaura avec soin celles qui étaient le mieux conservées. Il est à regretter que dans le commerce il n'en existe d'autre reproduction que les petites lithographies dans le livre de Edel: *Die Neue Kirche*.

3. On a songé quelquefois à Martin Schœn; mais il y a entre les œuvres de cet artiste et les fresques du Temple-Neuf une trop grande différence de style pour qu'on puisse les lui attribuer.

4. V. la notice de M. Fechter, dans Streuber, *Basler Taschenbuch für* 1856, p. 175.

ques. Le doge de Venise, François Foscari, ayant fait don à la ville de Strasbourg de quelques restes des saints Innocents, le magistrat les fit déposer chez les dominicains; le pape Eugène IV accorda sept années d'indulgence à ceux qui les visiteraient et qui à cette occasion viendraient par des aumônes en aide à la fabrique de l'église[1]. D'autres motifs encore portaient le peuple à fréquenter le culte de préférence chez les dominicains et en général chez les moines mendiants : leur prédication plus populaire, les sommes minimes qu'ils exigeaient pour les actes de leur ministère, surtout pour les enterrements, et la facilité avec laquelle, suivant les curés, ils donnaient l'absolution. Trop indulgents pour les pécheurs, comme on les en accusait, ils n'étaient inexorables qu'à l'égard des adversaires de leurs priviléges. Quand les querelles avec le clergé séculier éclatèrent de nouveau, les dominicains ne furent pas les moins opiniâtres à soutenir la lutte[2]. L'hostilité s'était réveillée dès le commencement du siècle, plus ardente que jamais; une transaction proposée en 1414 par l'évêque Guillaume et approuvée par Jean XXIII avait rétabli pour quelque temps un semblant de paix; l'évêque avait même pu recommander à son clergé de respecter les priviléges des dominicains, de prêcher et d'entendre les confessions. En 1435 les chefs supérieurs des quatre ordres mendiants, présents au Concile de Bâle, s'engagèrent à défendre réciproquement leurs droits; ils en obtinrent de nouvelles confirmations par le Concile, par Eugène IV en 1446, par Nicolas V en 1448. En vertu de l'engagement pris à Bâle, les couvents mendiants de Strasbourg firent, le 12 mars 1449, une ligue défensive, ayant une caisse commune et un doyen pris alternativement dans les quatre ordres et chargé de convoquer les frères en cas d'urgence. Bientôt après, Nicolas V cassa leur privilége de ne céder aux curés aucune part des objets qui leur seraient laissés par testament. Aussitôt l'évêque Robert se crut autorisé à donner au décret du pape une extension plus grande; non-seulement il défendit de célébrer dans les couvents les offices journaliers aux mêmes heures qu'à la Cathédrale et dans les autres églises de la ville, mais il interdit aussi aux fidèles, sous peine d'excommunication, de se confesser aux frères, excepté au seul dominicain Erhard Jud, son vicaire pénitencier. Sur la plainte des moines, Nicolas V annula ces mesures, en rappelant à l'évêque que les ordres mendiants étaient exempts de la juridiction épiscopale; il révoqua

---

1. 28 novembre 1436, Bologne.

2. Dans mon Histoire du chapitre de Saint-Thomas, p. 158 et suiv., j'ai raconté toute l'histoire de la querelle; je n'en rappelle ici que les incidents principaux.

même les restrictions qu'ils avaient apportées à leurs priviléges (27 novembre 1451). Forts de cet appui, les moines ne mirent plus de bornes à leurs prétentions; celles des curés n'étaient pas moins excessives; ils exigeaient sans ménagement l'*ultimum vale;* pour les personnes qui devaient être enterrées hors de leurs paroisses, ils réclamaient des sommes arbitraires, suivant la fortune des familles; ils s'opposaient à l'enlèvement des morts, aussi longtemps qu'on n'avait pas satisfait à leurs demandes. Les pauvres étaient obligés de mendier dans les rues de quoi payer ces frais; il arrivait même que des cadavres pourrissaient dans les maisons, faute d'argent pour les inhumer. Lors d'une épidémie, cet abus se révéla dans toute sa gravité; il se manifesta contre les curés une irritation générale, habilement entretenue par les moines. Le moment était venu pour le magistrat d'intervenir, moins pour défendre les ordres mendiants que dans l'intérêt de la santé et de l'ordre publics, et pour protéger les habitants, surtout les pauvres. Il décida que les curés ne pourraient pas demander plus de trente deniers pour chaque mort enterré dans le cimetière d'un couvent. Les moines virent en cet arrêté une approbation de leur conduite; ne connaissant plus de mesure, ils prêchèrent dans leurs églises des doctrines peu faites pour calmer les esprits échauffés; un frère mineur notamment se distingua par l'intempérance de sa langue; il dit du haut de la chaire: Les fidèles peuvent entendre la messe où ils veulent, excepté tout au plus aux grandes fêtes; ce n'est pas un péché mortel de ne pas fréquenter régulièrement l'église paroissiale; nul n'est tenu de se confesser, même une fois par an, à son curé, ni de lui demander la permission de se confesser ailleurs, ni de lui payer le droit funéraire; enfin l'autorité pénitentielle des moines mendiants est supérieure à celle des prêtres séculiers.

Les curés, à leur tour, éclatèrent en invectives, et bientôt toutes les chaires de la ville retentirent de harangues les unes plus violentes que les autres. A la tête des prêtres paroissiaux était Jean Creutzer, curé de la Cathédrale; loin de faire l'apologie des abus de ses confrères, il mit le débat sur un terrain plus digne, il se borna à réfuter les priviléges exagérés des moines et leurs doctrines contraires à l'ordre de l'Église. D'autres curés fulminèrent contre l'immoralité notoire de certains frères ou prétendirent que toutes les bulles favorables aux moines étaient l'œuvre d'imposteurs. C'est ainsi que la lutte, se compliquant et s'aggravant de jour en jour, devint un vrai danger pour la religion et pour la ville. Le magistrat et l'évêque crurent y mettre fin en s'adressant à l'archevêque Gérard de Mayence. Celui-ci déclara que les sommes exigées par les curés pour l'*ultimum vale* étaient simoniaques, et approuva le décret concernant la

taxe des trente deniers. Les curés ayant persisté dans leurs exigences, la ligue des quatre couvents et le magistrat lui-même soumirent la cause au pape. Par une bulle du 21 juin 1445, Calixte III chargea Nicolas et Marc, évêques *in partibus* de Rhosus et de Chrysopolis, de forcer les curés de renoncer à leurs abus; par une lettre du 2 juillet, il invita le magistrat à protéger les moines. D'autre part l'évêque et les chapitres accusèrent ces derniers auprès de l'archevêque de Mayence, en se plaignant de la faveur que leur accordait le magistrat au détriment du clergé séculier. Au concile provincial d'Aschaffenbourg, tenu en juin 1455, on fit entre les deux parties un essai de réconciliation; il fut entravé par les mesures trop rigoureuses que prit l'envoyé du pape, l'évêque Nicolas de Rhosus. Le 9 octobre Nicolas intima aux curés de retirer en six jours leurs demandes, sous peine de suspension et d'excommunication. Ce jugement, brusquement annoncé, empêcha toute tentative de rapprochement; les curés, appuyés par l'évêque, en appelèrent au pape, le pape ne répondit qu'en confirmant les ordres et les menaces de son commissaire. Les moines avaient sollicité aussi la protection de l'archiduc Albert d'Autriche et du duc Albert de Bavière; à la requête de ces princes, Calixte III confirma de nouveau tous les priviléges des couvents mendiants de Strasbourg. La défaite du clergé séculier était consommée. Jean Creutzer, excommunié, banni de la ville, se rendit à Rome où il obtint, il est vrai, que l'évêque Arnold de Bâle fût chargé de soumettre l'affaire à un nouvel examen et de la juger comme dernier arbitre; mais les moines ayant également des délégués à Rome, le cardinal Jean de Saint-Sixte ratifia les sentences prononcées en leur faveur. L'arbitrage de l'évêque de Bâle devint superflu; de guerre lasse, les curés se soumirent et reconnurent les priviléges de leurs puissants rivaux. Mais il suffisait d'une étincelle pour raviver leur animosité.

En attendant, les dominicains eurent une dernière lutte à soutenir contre l'hérésie. Au commencement de l'année 1458 ils découvrirent qu'un certain Frédéric Reiser, originaire de la Souabe, qui propageait des doctrines empruntées aux Hussites et qui antérieurement déjà avait séjourné à Strasbourg, avait reparu dans notre ville et qu'il y comptait quelques partisans. Il fut pris; après avoir été interrogé par le lecteur des dominicains Reinbold Museler, en présence du vicaire général, de l'évêque et de l'Ammeister Jean Drachenfels, lui et deux femmes accusées avec lui furent condamnés à mort. On les amena au Marché-aux-Chevaux; là le frère Martin de Bergheim fit un sermon à la foule assemblée; les malheureux se rétractèrent, l'une des deux femmes dut se soumettre à

une pénitence, l'autre et Reiser furent livrés au bourreau, conduits au Marais-Vert et dévorés par les flammes; ce fut à Strasbourg le dernier bûcher allumé pour cause d'hérésie[1].

En 1465 l'évêque Robert fit arrêter le prieur des dominicains, Jean Wolfhart, pendant qu'il se rendait au chapitre général de son Ordre; il le fit jurer d'obéir à ses prescriptions. Le prieur ayant demandé à Rome d'être relevé d'un serment extorqué par la violence, le cardinal Alain de Préneste l'en dispensa et infligea à l'évêque un blâme sévère (31 octobre 1465). Il n'est pas dit à quelles injonctions Wolfhart avait dû consentir à se soumettre; il est probable qu'il s'agissait encore de l'interminable et fastidieuse question des priviléges. En 1493 les dominicains et les autres frères mendiants acceptèrent un traité plus équitable avec les curés; mais encore en 1517 le clergé du diocèse crut devoir conclure une ligue contre « leurs usurpations »; il publia un manifeste, dans lequel il disait entre autres: «L'Église a été gouvernée et augmentée en paix jusqu'à l'établissement des ordres mendiants; ces ordres, il est vrai, ont été fondés pour propager la religion et pour venir en aide au clergé dans l'unité de la foi et dans les liens de la charité; à cet effet, ils ont été soumis à de certaines règles, afin de ne pas lacérer la robe du Seigneur; mais, contrairement au but de leur institution, ils n'ont jamais cessé de s'arroger des pouvoirs illicites sur les fidèles et d'empiéter sur les droits des curés paroissiaux. » Les supérieurs des quatre couvents demandèrent l'assistance du magistrat contre cette ligue; il leur répondit qu'il attendrait les résolutions de l'évêque. L'affaire fut portée devant la cour de Rome, où des événements plus graves la firent oublier.

C'est probablement dans les dernières années du quinzième siècle que les dominicains bâtirent, du côté nord de leur chœur, une chapelle dédiée à sainte Élisabeth[2]. En 1502 le légat, cardinal Raymond de Gurk, lors d'un de ses passages à Strasbourg, promit cent jours d'indulgence à ceux qui visiteraient cette chapelle lors des fêtes de sainte Élisabeth et des saints Barthélemy, Théobald, Sixte, Cyriac et Roch, et qui contribueraient par leurs aumônes à l'entretenir en bon état et à la pourvoir des livres et des objets nécessaires au culte (22 août 1502). Cette grâce du légat n'empêcha pas le couvent de s'approcher de sa décadence; il y eut bien encore parmi les frères quelques hommes dignes d'estime, tels que Thomas

1. La relation ms. du procès de Reiser a existé à la Bibliothèque de la ville.

2. Cette chapelle fut démolie en partie en 1590, pour faire place à l'auditoire de l'Académie; on n'en conserva alors que le bas-côté touchant à la nef.

Lamparter, ami de Wimpheling et de Geiler de Kaisersberg, avec lesquels il eut un jour l'intention de se retirer dans une solitude ; Jean Ortwin de Vendenheim, docteur en théologie, zélé thomiste, suffragant de l'évêque et lié avec le savant chanoine Pierre Schott[1]; le lecteur maître Jean Winkel, qui en 1500 publia quelques traités de saint Thomas d'Aquin, qu'il dédia à Geiler[2]. Mais la plupart des autres membres du couvent étaient des gens sans instruction et sans vocation.

Lorsqu'en 1522 Ulric de Hutten déclara la guerre à tout l'Ordre des dominicains de l'Allemagne, il fit aussi afficher son cartel aux portes de leur église à Strasbourg; ils implorèrent la protection du magistrat, qui les renvoya à leurs supérieurs et au conseil aulique. Le couvent, situé derrière les murs d'une ville à laquelle le fougueux chevalier n'osait pas s'attaquer, ne fut pas molesté par lui. Il ne le fut pas davantage par le magistrat, quand la Réforme se fut établie. A mesure que le mouvement nouveau fit des progrès, beaucoup de moines quittèrent les couvents; dès 1523 les frères mineurs abandonnèrent le leur à la ville. On institua une commission (*Klosterherren*), chargée de faire l'inventaire des propriétés monastiques et de veiller à ce que rien n'en fût aliéné ; on permit aux religieux de rentrer dans le monde; à ceux qui préféraient rester dans leurs cellules, on accorda des pensions viagères. Sans les attaques de Conrade Tréger, provincial des Augustins, contre les prédicateurs de la Réforme et contre la ville, tout se fût passé sans violence; mais quelques bourgeois irrités envahirent le couvent des Augustins et s'emparèrent du provincial; de là ils se rendirent chez les dominicains, saisirent le prieur et quelques autres frères, et les conduisirent à l'Hôtel-de-Ville; les prisonniers furent aussitôt remis en liberté. En 1525 le prieur, Nicolas de Blæsheim, se retira à Haguenau, emportant les ornements de l'église, le sceau, et la caisse du couvent. Quelques moines ayant résisté aux commissaires envoyés pour faire l'inventaire des biens, il y eut un nouveau tumulte ; mais bientôt les frères eux-mêmes portèrent plainte contre le prieur; ils lui reprochèrent de s'être approprié les aumônes; de son côté il les accusa de l'avoir expulsé et d'être devenus traîtres envers leur Ordre. Peu à peu la plupart d'entre eux

---

1. En 1490 Ortwin acheta le droit de bourgeoisie. A sa mort, en 1514, sa famille réclama son héritage; mais on produisit un testament en faveur du couvent. Le magistrat fit mettre les propriétés mobilières d'Ortwin sous scellé; il s'ensuivit un procès, dont nous ignorons l'issue. Le tombeau d'Ortwin se voyait au Temple-Neuf; il n'a été sauvé qu'en partie.

2. *Quæstiones disputatæ S. Thomæ de Aquino ord. prædd., de potentia Dei, de unione verbi, etc.* Argent., Martin Flach, 1500, in-fol. Goth.

quittèrent le couvent, les uns pour s'occuper de travaux manuels, les autres pour remplir les fonctions de maître d'école. Le 15 mars 1531 les cinq derniers frères firent donation de leurs bâtiments et de quelques rentes à l'hospice des lépreux à Sainte-Hélène; le reste fut remis à l'hôpital et à d'autres institutions de bienfaisance. Le couvent, dont la léproserie n'avait pas besoin et où depuis 1535 logeaient quelques étudiants, fut cédé par le magistrat au Gymnase par acte du 27 février 1538. L'église resta vide ou servit de magasin jusqu'en 1550; comme, par suite de l'intérim, les protestants rendirent la Cathédrale aux catholiques, ils approprièrent à leur propre usage la nef des dominicains, qui reçut le nom de Temple-Neuf. Le chœur fut destiné aux solennités académiques; plus tard il devint le local de la bibliothèque de la ville. Les vieux bâtiments du couvent où avaient été établis le Gymnase et le pensionnat de Saint-Guillaume furent détruits par le feu le 29 juin 1860; aujourd'hui des maisons d'école plus vastes s'élèvent sur l'emplacement du monastère, témoin de tant de vicissitudes. Dans la nuit du 24 août 1870 l'église et le chœur périrent dans l'incendie allumé par le bombardement. Il ne reste plus aucune trace du temps passé; il ne vit plus que dans nos souvenirs.

PRIEURS.

(Autant que j'ai pu retrouver leurs noms dans les documents.)

1230. 1240. Volcnandus, Volcand.
1234. Walther.
1248. 1253. Helwig.
Vers 1270. Hugues Ripelin.
1270. 1272. Burckart.
1287 à 1290. Alrad.
1293. Albert.
1298. Röricus.
1301. 1302. Egeno.
1307. 1308. Dietrich, Diether.
1309. 1313. Henri d'Eckendorf.
1313. Jean Löselin.
1316. Jean de Sterregasse.
1318. Günther Münch, de Bâle.
1320. 1326. Frédéric, de Bâle.
1327. Albert.
1330. 1349. Pierre de Grostein, fils du chevalier Götz de Grostein.
1332. 1335. Cunon de Kageneck.
1335. Dietrich de Westhoffen, mort avant 1359.
1345. Lowelinus.
1345. 1346. Jean de Rhinau.
1370. Jean, évêque de Castoria, mort cette année.
1373. Nicolas Blenkelin.
1378. Ulric Löselin.
1386. 1387. Jean Schultheiss.
1393. Jean Meygerlin.
1401. Conrade Satteler.

1405. Maître Sigelin, d'Oppenheim, professeur de théologie.
1409. Jean de Kunigesheim (Kintzheim), de Bergheim.
1412. Maître Jean Miltenberg.
1415. Nicolas Nettel.
1416. Michel.
1420. Pierre de Gengenbach.
1435. Hugues d'Ehenheim, professeur de théologie, évêque de Nicopolis, mort 1447.
1440. 1441. 1449. Jean de Kunigesheim (Kintzheim).
1449. Martin de Bergheim.
1455. Jacques Zu der Hellen, *de inferno*, professeur de théologie.
1457. Wolprand.
1465. 1474. Jean Wolfhart, professeur de théologie.
1481. Henri de Wessmael, professeur de théologie.
1493. 1511. Jacques Würtemberger, professeur de théologie, vicaire général de la province d'Allemagne.
1523. 1524. Nicolas de Bläsheim, docteur en théologie.

MOINES DU COUVENT,

que j'ai trouvés mentionnés.

1230. Pierre, sous-prieur.
1230. Walther.
Vers 1230. Jean.
Vers 1244. Albert le Grand, lecteur.
1256. Gerung.
1256. Eberhard.
1260. Maître Henri.
1269. Henri d'Oberkirch.
1269. Burckart, dit Anerbe.
1270. Ulric Engelbrecht, lecteur.
1270. Volcmar.
1270. 1272. Frédéric de Beinheim.
1276. Henri de Bâle, jadis (*olim*) lecteur.
1276. Henri de Cologne.
1276. 1298. Frédéric d'Erstein.
1279. Henri de Rhinau.
1279. Werner de Schletstadt.
1280. 1301. Ebelin.
1280. Hertwig.
1288. Thomas.
1288. Jean.
1288. Martin, *librarius* (bibliothécaire).
1288. Werner, *coquinarius, dictus Küchenmeister* (cuisinier), 1292; sous-prieur, 1307.
1291. Henri de Tengen.
1293. Bernard de Himelberg.
1295. 1306. Henri de Fürstenberg.
1297. Heilwig.
1297. 1309. Burckart.
1297. Erbo *inter mercatores*, de la famille patricienne dite des marchands.
1297. Nicolas Hippel.
1297. 1313. Rulin Wise.
1298. Jacques.
1299. Berthold, sous-prieur.

1301. Jean Pamphilin, frère de Pierre Pamphilin, écuyer.
1302. 1308. Jean, dit Stoltzenecke, frère du chevalier Werner Hentwing.
1302. Volmar.
1306. Conrade de Geispolsheim; sous-prieur, 1322.
1309. Conrade de Saverne.
1310. Jean de Sterregasse; 1316, prieur.
1310. Eberhard Lentzelin.
1311. 1314. Burckart de Diessenhoffen.
1312. 1321. Jean de Greifenstein, fils du chevalier Hesso de Greifenstein.
1313. 1330. Rüdiger de Hünesfeld.
1315. Gottfrid de Neuwiller.
1316. Ulric de Schaftolzheim.
1316. Dominique de Schaftolzheim.
1316. 1344. Jean Hetzelonis, fils de Hetzel.
1316. Werner Kuse.
1317. 1327. Conrade Gips.
1317. Jean de Rhinau; prieur, 1345, 1346.
1318. 1319. Heilmann de St-Martin.
1318. 1325. Thomas *de Numagio*, de Nümagen.
1319. Henri de Heilbronn.
1319. 1321. Nicolas de Molsheim.
1321. Hartung de Hochfelden.
1321. Jean d'Offenbourg.
1322. 1327. 1334. Pierre de Grosstein; prieur, 1330, 1349.
1323. Merckelin de Lahr.
1324. Dominique de Kunigesheim (Kintzheim).
1325. Hartung de Dingsheim.
1325. Jean, dit Fukerer, mort vers 1332.
1325. 1327. Hugues Sturm, fils du chevalier Jean Sturm.
1326. Götz Wisbrötelin.
1327. Jean de Westhoffen.
1327. 1345. Henri de Lützelbourg.
1328. Jean de Reinicheim (Renchen).
1328. Frédéric de Bâle; prieur, 1320, 1326.
1329. Jean Schrancke.
1329. Jean de Toleya.
1333. Conrade Kuse, sous-prieur.
1333. Jean de Gugenheim.
1334. Guillaume de Haguenau.
1335. Hugues Stubenweg.
1335. Henri de Saverne.
1336 et suiv. Jean Tauler.
1336. Egénolfe d'Ehenheim.
1336. Dietrich de Colmar.
1336. 1372. Jean de Dambach.
1336. Berthold de Kageneck.
1338. Pierre d'Offenbourg, sous-prieur.
1340. Hugelin Broger.
1341. Ulric Böckelin, mort vers cette époque.
1342. Walther de Bâle.
1342. 1349. Jean de Bruscha.
1343. Otton de Pfettisheim.
1343. 1357. Eberhard de Wickersheim.
1344. Jean Blenkelin.
1346. Henri d'Eckendorf.
1348. Conrade de Schaftolzheim.
1351. Jean Kolin.
1354. Barthélemy de Bolsenheim, élu provincial d'Allemagne.

1359. Jean Völtsch.
1359. Jean de Göffede (Göft) } frères.
1359. Conrade de Göffede }
1374. Dietrich Kölbelin.
1381. Jean de Schaftolzheim.
1388. Henri Köppelin.
1394. Henri de Bâle, fils de Henri, de Bâle, maçon à Strasbourg.
1398. Nicolas Münchelin.
1400. Jean Böckeler.
1408. 1415. Junghans.
1412. Pierre Rüther, sous-prieur.
1414. Nicolas de Saverne.
1416. 1435. Jean de Künigesheim; 1440, 1441, 1449, prieur.
1416. Jean de Rohr.
1430. Nicolas, dit Dachenstein.
1445. Maître Pierre de Breslau.
1449. Jean Streler, lecteur.
1449. Jacques *de inferno;* 1443, 1455, prieur.
1449. Alexius de Halle, sous-prieur.
1449. Materne Hünerer.
1449. Wolprand; 1457, prieur.
1450. Maître Ingold.
1450. Erhard Jud.
1454. Jean Keller, dit Dieffenthal.
1458. Reimbold Museler, lecteur.
1458. Martin de Bergheim; 1449, prieur.
1476. Jean Hesse, fils de Rodolphe Hesse, écuyer.
1490. Thomas Lamparter.
1490. Jean Ortwin de Vendenheim, docteur en théologie, évêque de Mathone, mort 1514.
1500. Maître Jean Winkel de Halle, lecteur.

NOTE

SUR L'EMPLACEMENT OU ÉTAIT SITUÉ LE COUVENT DES DOMINICAINS.

En creusant en 1863 les fondations du nouveau Gymnase et en 1873 celles du nouveau Temple-Neuf, on trouva, au-dessous du terrain rapporté contenant les traces de la présence des Romains:

1° un mince dépôt de limon jaune;
2° une couche de gravier;
3° une assez grande quantité de fer oxydé hydraté, dit fer des marais, mêlé à des débris végétaux carbonisés;
4° le *lœss,* dans lequel nous avons recueilli les mêmes coquilles qui se rencontrent dans ce terrain partout en Alsace, des *Succinea,* des *Pupa* et surtout des *Helix;* enfin
5° le dépôt principal de gravier, sur lequel on put asseoir les fondations.

Le fer des marais prouve que le Rhin, qui, à une époque très-reculée, avait rempli tout l'espace entre les Vosges et la Forêt-Noire, s'était retiré un jour de cet endroit, où s'était formé dès lors un marécage couvert de plantes aquatiques. Plus tard le fleuve, dans une de ses divagations capricieuses, était revenu, charriant des cailloux, au-dessus desquels s'étendit un nouveau lit de limon jaune. Quand il eut encore une fois changé de cours, et que les Celtes eurent fondé la cité d'Argentorat, les Romains, devenus maîtres de la contrée, rebâtirent et fortifièrent la ville. Là où est situé le Gymnase, ils joignirent à angle droit le mur septentrional au mur occidental; dans l'intérieur de cet angle ils élevèrent des habitations, dont l'existence nous fut révélée par une foule d'objets divers. Voici ce qu'on trouva en faisant les fouilles: aux endroits indiqués déjà par Silbermann (*Lokalgeschichte*, p. 18), les fondements du mur romain, se dirigeant du nord au sud; plusieurs tuyaux d'hypocauste; une figurine en bronze, représentant un génie ailé tenant de la main droite un flambeau; une petite tête d'Apollon entourée de rayons, également en bronze, des fragments de vases en terre rouge, dont trois avec les noms des potiers Aquitanus, Capitolinus, Ventianius; des fragments d'amphores de différentes formes; des briques avec la marque de la huitième légion; deux petites lampes, l'une avec le nom d'Eucarpius; quelques urnes funéraires; des *lacrimatoria*; des médailles assez nombreuses, principalement du siècle des Constantin; un morceau d'une meulière en pierre d'Andernach; une inscription incomplète offrant les mots ...GI EI || .. AXI... || AE MAXI... (peut-être: *coniugi eius Maximiniae Maxi...*). Une grande quantité de dents de sanglier, des ossements de différentes bêtes sauvages, une corne de cerf, étaient mêlés aux débris romains.

Les Germains, quand ils se furent emparés de la ville, laissèrent tomber en ruines les fortifications romaines, et Strasbourg commença à prendre une physionomie nouvelle. En dehors de l'ancienne enceinte, du côté nord, on construisit, très-probablement du temps des Mérovingiens, un four à poterie, qui paraît avoir servi pendant plusieurs siècles. Les constructeurs du couvent ne se donnèrent pas la peine de démolir ce four; à cause de sa solidité, ils l'enclavèrent dans les fondations, en en murant les entrées. On en ignorait l'existence jusqu'après l'incendie de 1860; il n'y a pas eu moyen de le conserver; mais M. Salomon en a relevé le plan. Sur le fourneau proprement dit était étendu un lit de cailloux, couverts de suie et ayant servi sans doute à tempérer la chaleur. Sur ces cailloux nous avons trouvé un vase en terre noirâtre, quelques fragments de verre, dont l'un avec une bordure bleue et une petite plaque ronde en brique, recouverte

d'un émail vert et représentant la figure du Christ. Ce qui milite en faveur de l'opinion que ce four n'est pas d'origine romaine, c'est qu'il se trouvait en dehors de l'enceinte, mais très-rapproché d'elle; il n'est guère probable qu'un potier romain eût pu s'établir à deux pas du mur; le four ne peut avoir été construit qu'après que ce dernier eut perdu son importance. Tout près on a trouvé une pierre sculptée, qui paraît avoir été le chapiteau d'un pilier placé contre un mur; sur deux faces on voit des espèces d'étoiles, formées chacune de six triangles, réunis au centre par leurs sommets; sur la troisième un visage rond et plat. Ce monument remarquable me paraît être d'origine gauloise; au Musée d'Aix en Provence on conserve une pierre celtique sur laquelle est représenté exactement le même visage.

La plaque émaillée, découverte dans le four, semble prouver que celui-ci servait encore vers la fin du treizième siècle, puisque l'émail de la poterie ne fut inventé qu'en 1283; il résulterait de là qu'à cette époque le four n'était pas encore enclavé dans les fondations du couvent, ce qui se conçoit sans peine, quand on songe que la maison n'a été agrandie que successivement. Une autre preuve qu'après 1283 le four fonctionnait encore, ce sont les scories de cuivre mêlées avec du charbon, que nous avons recueillies tout autour; l'oxide de cuivre était une des substances dont on se servait pour préparer l'émail vert.

Non loin de là, un chevalier de Hünebourg, maréchal de l'évêché de Strasbourg, érigea, vers la fin du douzième siècle, une chapelle, dédiée à saint Barthélemy, dont il réserva le patronage à sa famille. C'est là que finirent par se fixer les dominicains; le nom de la maison *Zum Wasen,* qu'ils acquirent en 1252, semble indiquer que pendant longtemps il y avait eu en cet endroit des terrains vagues et humides couverts de gazon.

Vue du Couvent des Dominicains de Strasbourg
vers l'an 1500.

NOTICE

SUR L'ANCIEN

TEMPLE-NEUF ET L'ANCIEN GYMNASE DE STRASBOURG.

Par E. SALOMON, architecte.

Au mois de janvier 1874 j'ai adressé au *Journal d'Alsace* la lettre suivante :

«Monsieur le Rédacteur,

«Permettez-moi de vous adresser une rectification relativement à la découverte faite au Temple-Neuf et dont vous parlez dans votre numéro d'aujourd'hui.

«La pierre trouvée n'a rien de commun avec Tauler (mort en 1361), dont la pierre tombale, incrustée dans les murs de l'ancien Temple-Neuf, est actuellement déposée dans les caves du Gymnase jusqu'au moment où l'on pourra la replacer dans le nouvel édifice.

«C'est la «première pierre» du Temple-Neuf primitif qui a été trouvée à l'emplacement indiqué par une chronique latine peu connue, dont un extrait m'a été communiqué par M. le professeur Ch. Schmidt et dont voici la traduction :

«En 1254, aux 4 calendes de juin (29 mai) fut commencé le premier «creusement des fondations de l'église des frères prêcheurs.

«Puis aux 6 calendes de juillet (26 juin) fut posée la première pierre «par le seigneur Henry, évêque de Stahleke, derrière le maître-autel, entre

« l'angle de droite et le mur, environ à huit pieds sous le sol, et le nom « de l'évêque est écrit sur ladite pierre. Et aux 4 calendes de juillet « (28 juin) a été commencé le mur.»

« La pierre trouvée est de très-petite dimension et ne porte aucune date; il ne s'y trouve que l'inscription suivante :

Henricus episcopus Argentinensis

et au-dessous un agneau tenant une croix.

« Sur le revers de la pierre on voit une croix grossièrement sculptée.

« Outre cette trouvaille, les fouilles du Temple-Neuf et des constructions voisines offrent un intérêt spécial; ces fouilles ont mis à nu les fondations du Temple-Neuf dans sa disposition première avec sa seule nef, ses deux bas-côtés et son chœur primitif.

« Je fais dresser au fur et à mesure le plan de ces fondations pour ne pas laisser perdre des documents précieux pour l'histoire de notre ville.

« Veuillez, etc. »

•

Je tiens à présent à me libérer de l'espèce d'engagement que j'ai pris alors, en publiant les différentes planches ci-jointes et en les accompagnant de quelques explications :

I. Plan des fondations du Temple-Neuf.

Le Temple-Neuf à Strasbourg, tel qu'il existait jusqu'en 1870, présentait un plan d'une disposition toute particulière; au lieu d'avoir, comme la plupart des églises, une seule haute-nef, le Temple-Neuf en possédait deux de dimensions égales et l'axe du chœur correspondait à la colonnade qui séparait les deux nefs.

Or, différentes églises conventuelles, entre autres l'église des Jacobins de Toulouse, possédaient aussi deux nefs égales, dont l'une servait au service des religieux, l'autre au service public.

Se fondant sur ces données, différentes personnes avaient soutenu l'opinion que les deux nefs faisaient partie du plan primitif.

L'opinion contraire, que j'ai toujours partagée, s'est trouvée juste et la simple inspection du plan laisse reconnaître aisément les différentes phases par lesquelles l'église des frères prêcheurs a passé.

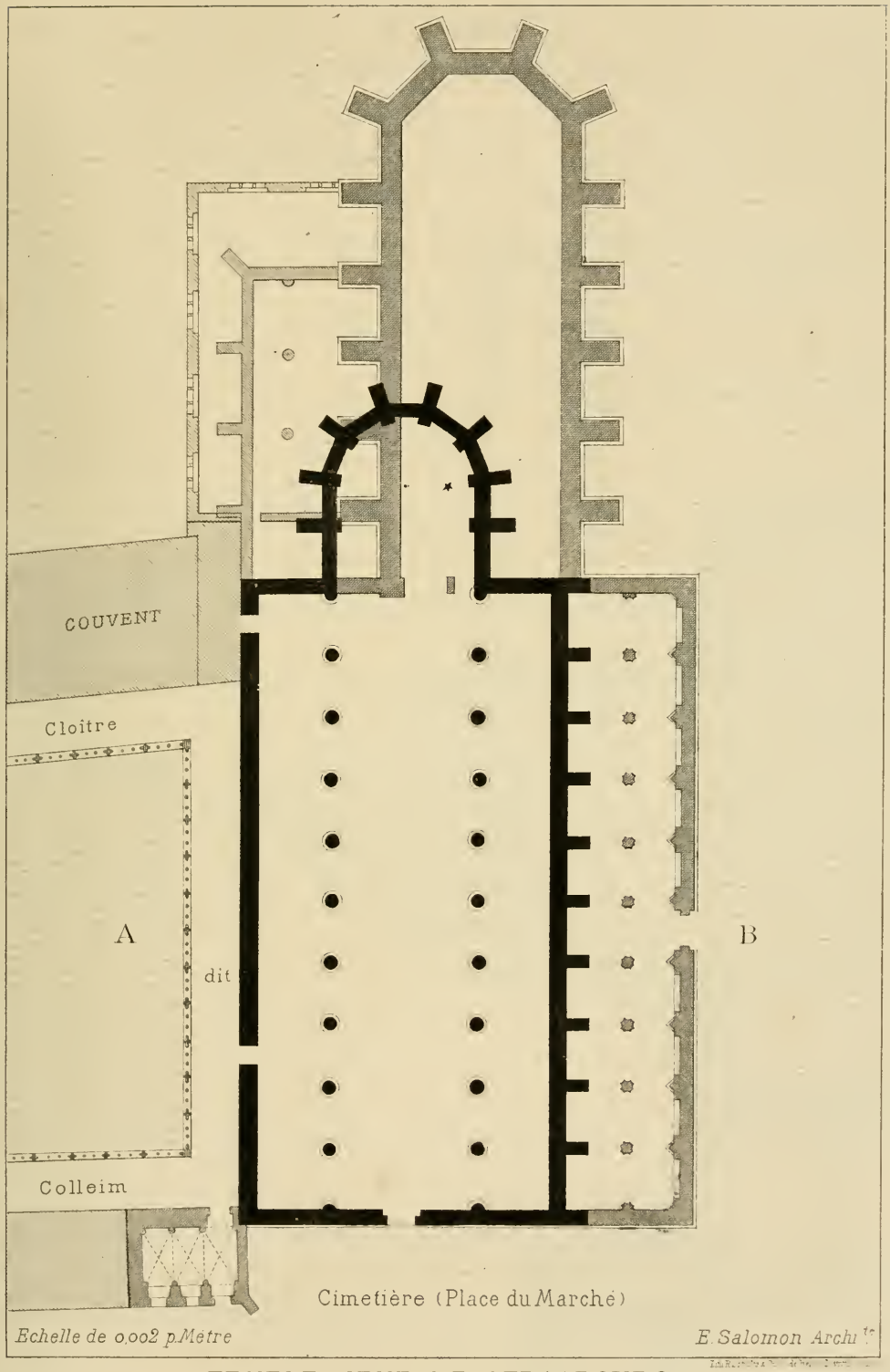

TEMPLE-NEUF DE STRASBOURG.

PLAN

TEMPLE-NEUF A STRASBOURG

Ancienne Eglise des Dominicains

COUPE SUR AB.

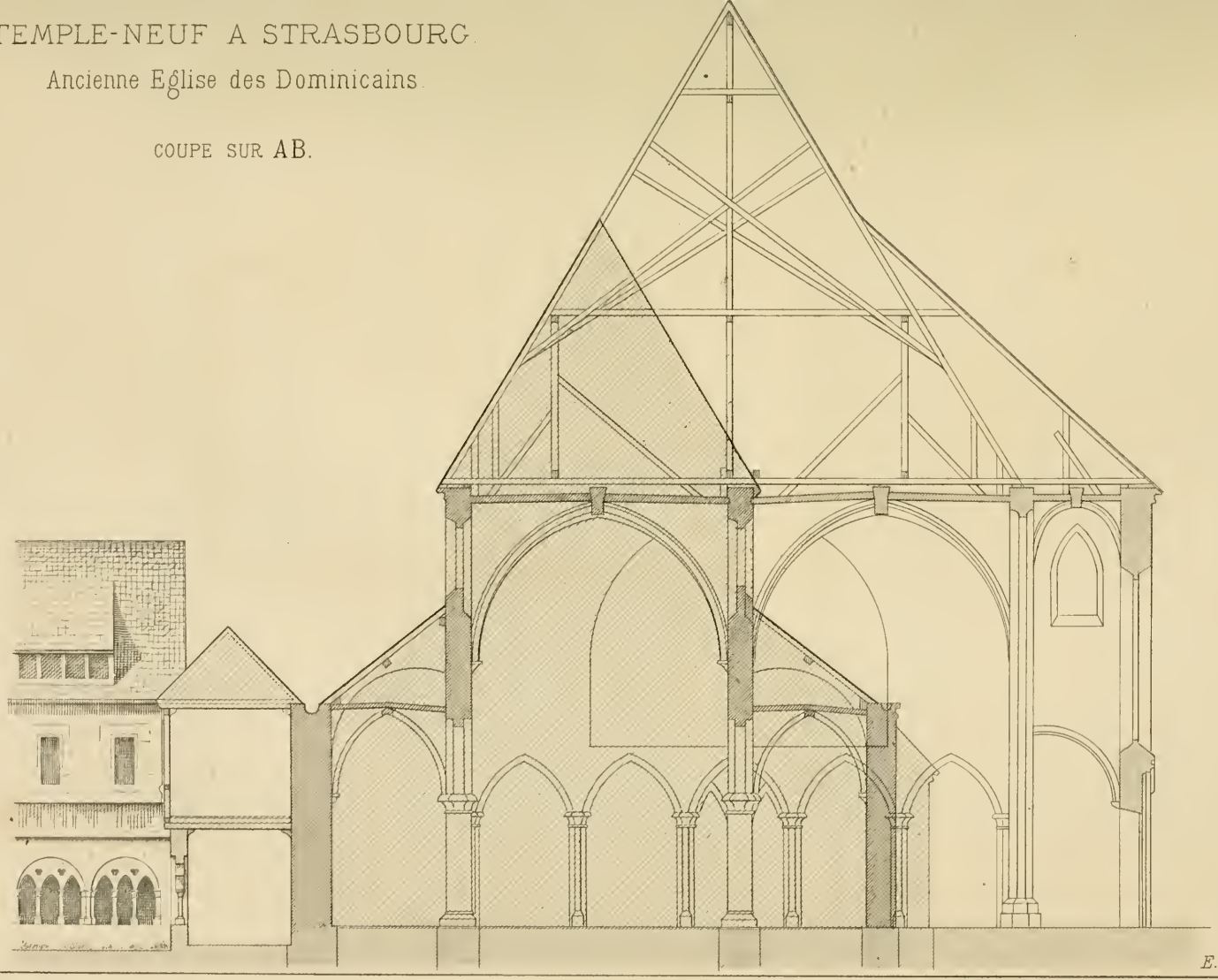

Echelle de 0,004 p.M

E. Salomon Archi^te

Les divers édifices qui se sont succédé, sont indiqués sur le plan par différentes teintes.

1° La teinte noire indique l'église primitive bâtie de 1254 à 1260 avec sa seule haute-nef, ses bas-côtés peu élevés et son chœur restreint.

2° La teinte gris foncé indique l'église agrandie, commencée en 1307 et achevée en 1345. On démolit alors le bas-côté sud et on le remplaça par une seconde haute-nef de même dimension que la première et un bas-côté de même hauteur que les hautes-nefs. On sacrifia aussi le chœur primitif et on éleva le nouveau, qui avait l'importance d'une église entière.

Les nefs et le chœur ne communiquaient que par deux grandes baies ogivales au-dessus du jubé et par trois ouvertures en tiers-point au-dessous.

Au nord du chœur j'ai retrouvé les fondations de l'ancienne chapelle Sainte-Élisabeth, bâtie au quinzième siècle et démolie en 1590.

3° La teinte la plus claire indique les bâtiments élevés sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Élisabeth et que nous avons connus sous le nom d'Auditoire avec la belle salle de la Bibliothèque de la Haute-École au-dessus.

II. Première pierre.

Ainsi que je l'ai dit dans la lettre au *Journal d'Alsace,* la première pierre a été trouvée entre le maître-autel du chœur primitif et le mur à une profondeur d'environ deux mètres. Cette pierre n'a que $0^m,30$ de long, $0^m,16$ de large et $0^m,09$ d'épaisseur; sur sa face principale se trouve un *Agnus Dei* portant une croix et l'inscription *Henricus episcopus Argentinensis.* Le revers porte une croix grossièrement sculptée. Un astérisque indique sur le plan l'emplacement où cette pierre a été trouvée.

Le Comité des monuments historiques d'Alsace a publié dans son bulletin de 1874 une photographie de cette pierre.

III. Pots acoustiques.

En démolissant les murs du grand chœur du Temple-Neuf (commencé en 1307, achevé en 1345), j'ai trouvé autour des ogives des fenêtres et noyés dans la maçonnerie des pots en terre cuite, l'orifice étant à fleur du mur vers l'intérieur.

J'ai réussi à en sortir quelques-uns intacts. Ces pots sont en terre grise; le croquis ci-dessous en indique la forme et les dimensions.

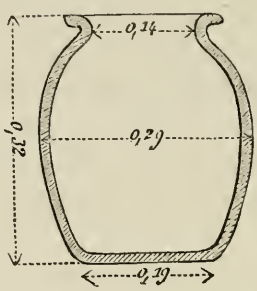

Il y a longtemps qu'on a dû renoncer à croire à l'efficacité de ces pots pour l'acoustique, car tous les orifices étaient bouchés et le crépis les recouvrait complétement.

Autour de chaque ogive se trouvaient neuf pots, l'un au sommet et quatre de chaque côté.

Violet-le-Duc dans son *Dictionnaire*, t. VII, p. 471, et Didron dans ses *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 29, parlent de poteries acoustiques analogues.

IV. Le couvent des Dominicains.

Le 29 juin 1860 un terrible incendie détruisit l'ancien couvent des Dominicains, dans lequel depuis plus de 300 ans le Gymnase de Strasbourg était établi.

Chargé de la reconstruction du Gymnase, j'ai relevé exactement toutes ces ruines. Ces nombreux documents m'ont servi à composer la petite vue perspective ci-contre et qui représente le couvent tel qu'il a dû être à l'époque de la Réformation.

Au fond se trouve l'église avec son chœur élevé et son petit clocher (qui était alors plus important que celui que nous avons connu et qui datait de 1784); la chapelle Sainte-Élisabeth existait encore à la place où fut plus tard l'Auditoire.

Le cloître (*Colleim*) et les grands bâtiments du couvent entourent la cour ou jardin central. Sur le premier plan se trouvent les bâtiments de la Recette (*Schaffency*) et les communs.

Un fossé rempli d'eau (l'ancien Fossé des Tanneurs) baignait le pied des murs de ces derniers bâtiments. A droite on aperçoit l'entrée nord, du

cimetière dite le *Schlupf*. La grande cour (*Grasboden*) est bordée de bâtiments en bois utilisés plus tard comme galeries lors des cérémonies du *Ritus depositionis*.

V. Objets trouvés et découvertes diverses.

En faisant les fouilles pour la construction des divers bâtiments, du Gymnase d'abord, du Temple-Neuf et des bâtiments adjacents ensuite, de 1863 à 1873 il a été trouvé un certain nombre d'objets présentant de l'intérêt, tels que poteries romaines en terre rouge et grise, tuiles et briques avec la marque de la huitième légion, lampes antiques, petites figures en bronze, etc. Deux de ces figurines ont été reproduites par la planche photoglyptique ci-jointe. La planche lithographiée représente fig. 2 et 5 des pots en terre grise, fig. 4 un vase en terre rouge fine; ces trois objets sont dessinés à la moitié de leur grandeur naturelle.

La figure 3 représente aussi, à moitié de la grandeur naturelle, un singulier petit pot en terre grise trouvé en 1862, lors de la construction de la maison rue de la Mésange, 5. Ce pot n'a d'autre ouverture qu'une entaille pouvant livrer passage à des pièces de monnaie très-minces; tout porte à croire que c'est une tirelire.

Il y a déjà nombre d'années on avait découvert des tuyaux en poteries qui sillonnaient le sol du Gymnase en divers sens et qu'on supposait très-anciens. J'ai été dans le cas de trouver beaucoup de ces tuyaux et j'ai la conviction que ces conduits ne remontent pas au delà du quatorzième siècle; en voici la preuve:

Les coudes et les embranchements de ces tuyaux étaient formés par de petites pierres de taille dans lesquelles on avait percé deux trous (même trois trous pour les embranchements), ayant le diamètre des tuyaux et se réunissant au centre de la pierre; or, plusieurs de ces pierres se trouvent être des bases de colonnettes de la fin du treizième ou du commencement du quatorzième siècle, qu'on avait utilisées.

La figure 1 de la planche lithographiée ci-jointe représente une de ces pierres avec les tuyaux qui y aboutissent; les tuyaux étaient posés dans du béton de tuileaux et entourés de briques. Les eaux qui ont dû y passer n'ont laissé qu'un léger dépôt.

En creusant en 1863 les caves du bâtiment central du Gymnase, on a mis à jour un ancien four à poteries se trouvant à environ 1 mètre au-dessous du sol et mesurant $2^m,65$ de long et autant de large et $2^m,45$ de haut.

VI. Mur romain.

La direction du mur d'enceinte de l'ancien *Argentoratum* est bien connue; il est toutefois intéressant, quand on en retrouve les fondations, de constater sa position et ses dimensions bien exactes.

En construisant le bâtiment du Gymnase vers la place du Temple-Neuf, j'ai eu à faire démolir une portion de mur qui paraît avoir servi de fondation à une des tours de l'enceinte.

L'épaisseur du mur proprement dit était de $1^{m},80$ et la fondation de la tour avait une épaisseur de $4^{m},60$.

Ces fondations étaient comme partout construites en basalte du *Kaiserstuhl;* cette matière pouvant être amenée par eau était d'un transport relativement facile.

PHOTOGRAPH
CH WINTER

Fig 2.

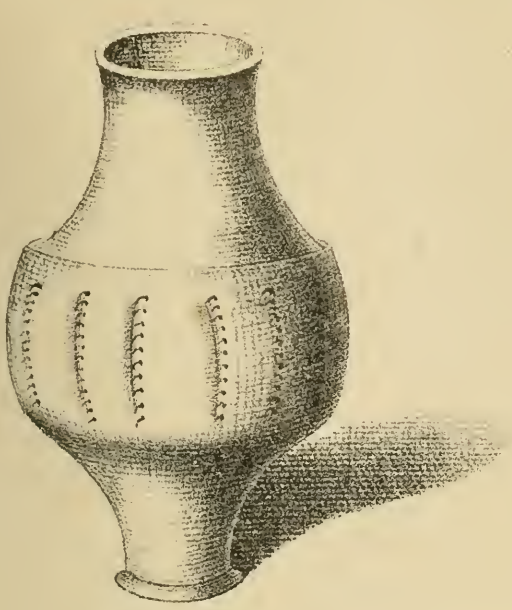

Fig 3

Fig 4

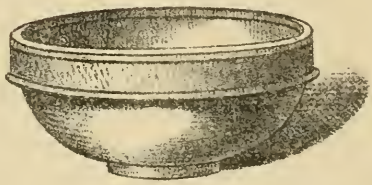

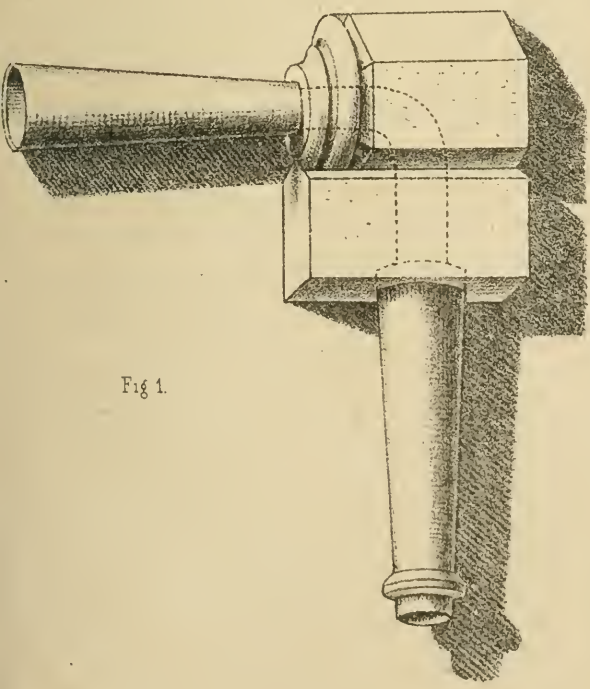

Fig 1.

Fig 5.

E S.

Lith. R. Schultz & Cie Succ. de Berger-Levrault Strasbourg A 408.

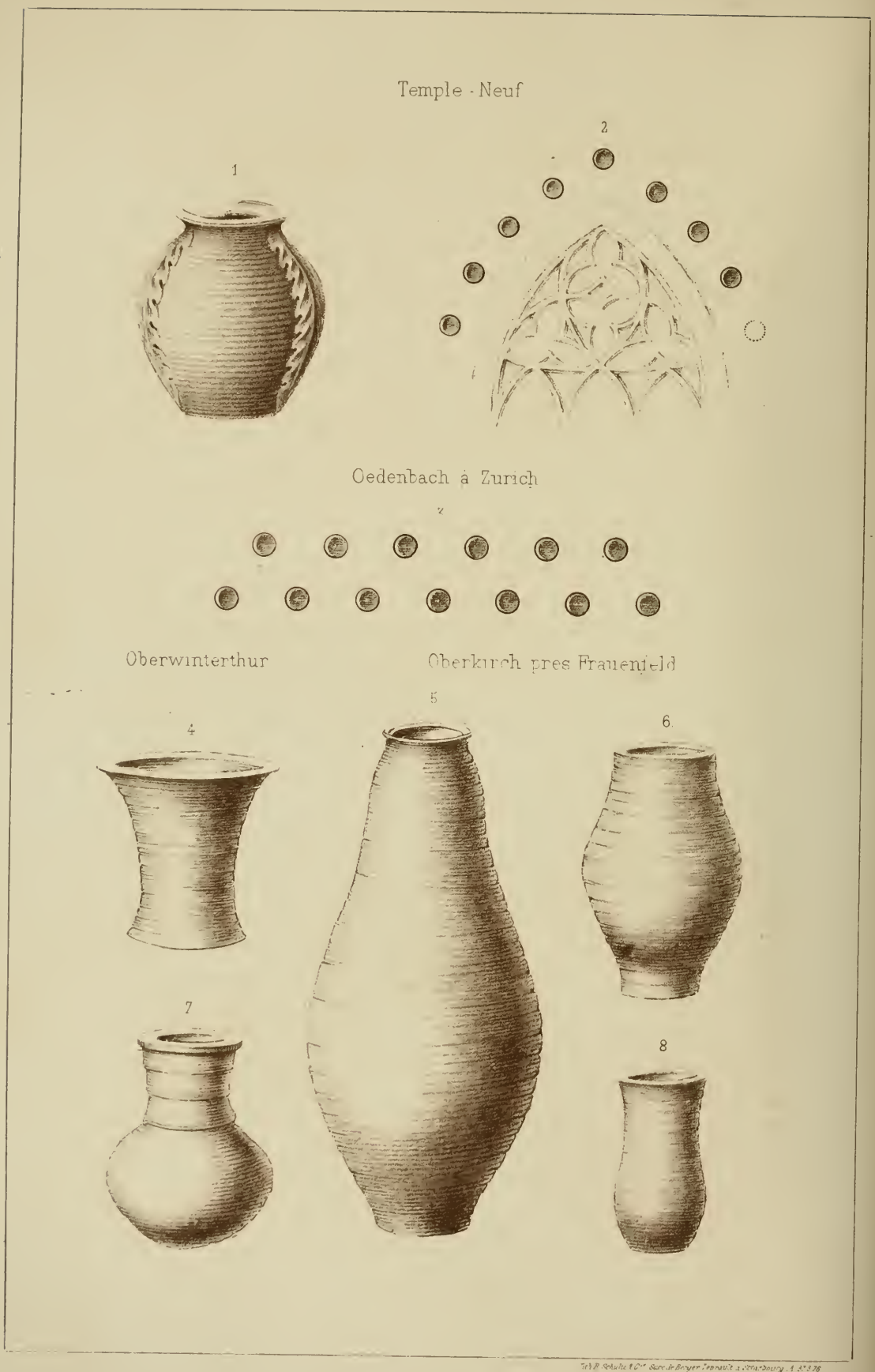

POTS ACOUSTIQUES

murés dans quelques églises du moyen âge.

POTERIES ACOUSTIQUES

DE L'ANCIENNE

ÉGLISE DES DOMINICAINS (TEMPLE-NEUF)

DE STRASBOURG.

Note lue en séance du 12 avril 1875.

(Avec une planche lithographiée.)

Il y a près d'un siècle qu'un de nos historiens locaux[1] a appelé l'attention sur une particularité architecturale qui a longtemps passé inaperçue et dont les archéologues ne se sont occupés que dans les derniers temps. Il s'agit des poteries en terre cuite, que, pendant le moyen âge, quelques architectes ont fait entrer dans la maçonnerie des murs d'église, toujours dans une position horizontale, l'orifice tourné vers l'intérieur.

Ces poteries, qui sont fréquemment employées à cet usage en Russie, en Suède et en Norwége, d'après le témoignage de Mandelgren, éditeur des *Monuments scandinaves,* sont plus rares chez nous et n'ont été étudiées que dans quelques églises de France et de Suisse. On ne cite qu'une église d'Allemagne, celle de Halle sur la Saale, dans laquelle cette particularité ait paru au jour, lors de la démolition de l'édifice[2]. L'enlèvement des ruines de l'ancienne église des Dominicains de Strasbourg, dont le chœur était garni de ces vases, nous permit d'ajouter une donnée de plus aux études déjà faites.

Le chœur de l'ancien Temple-Neuf appartient à la première moitié du quatorzième siècle (1308-1345) et se distinguait par des proportions très-

1. Oberlin, *Almanach de Strasbourg,* 1780, à la dernière page.

2. Voy. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* t. XXXVI, p. 39.

élevées et par un air de grandeur peu commun. Tout dénotait un architecte consommé dans son art.

Onze hautes fenêtres, divisées par des meneaux, éclairaient le sanctuaire. C'est autour de l'ogive intérieure de chacune de ces fenêtres, et dans le massif du mur, que le constructeur disposa une série de neuf pots par fenêtre, à faible distance l'un de l'autre[1] (voy. Pl. n° 2). Ils étaient identiques de forme et de dimensions. Ces dernières étaient assez considérables; la hauteur était de 32 centimètres; le plus grand diamètre de 31; l'ouverture de 14. La forme des vases était presque ovoïde; trois tiges, imitant les feuilles de chardons, façonnées à la main et d'un faible relief, descendaient du rebord de l'orifice à distance égale et en constituaient toute l'ornementation. La pâte, assez fine et presque blanche, avait pris sur la surface une teinte gris foncé. L'épaisseur n'était guère que de 4 à 5 millimètres (voy. Pl. n° 1).

La démolition des murs du Temple-Neuf a été faite avec tant de soin et d'entente que plusieurs de ces objets ont pu être retirés de la maçonnerie sans presque être endommagés; ils pourront servir de spécimens et de pièces de conviction.

M. Silbermann, qui eut la curiosité de s'y faire monter, en 1749, crut remarquer que l'extrémité des vases était peinte et vernissée. Il n'avait sans doute pas pu approcher de très-près et se contenta d'un examen rapide. Peut-être le mortier dans lequel le bord des vases était noyé était-il arrêté par une ligne de peinture, ce qui expliquerait l'illusion de l'archéologue, qui se trompa en ce point comme il avait fait erreur sur le nombre de pots; ces vases ne présentent aucune trace de couleur, ni d'émail.

J'arrive à la destination de ces poteries, auxquelles plusieurs architectes ont prêté une valeur acoustique, et qu'ils ont employées dans le but d'aider la voix et de donner plus de sonorité aux églises.

Une tradition locale, dont Oberlin s'est fait l'écho[2], et un texte très-précis, publié par M. de Bouteiller, membre de l'Académie impériale de Metz, dans sa *Notice sur le Couvent des Célestins* de cette ville, ne permettent aucun doute à cet égard. Voici le texte copié d'un manuscrit et se rapportant à l'année 1432:

---

1. Oberlin n'a compté que sept pots par fenêtre. (Voy. *Almanach de Strasbourg.*)

2. «Apparemment que ces pots servaient à augmenter le ton des voix lorsque les religieux chantaient en chœur.» (Almanach cité.)

« En cest année dessus dit, au moist d'aoust, le vigile de l'assomption « Nostre Dame, aprèz ceu que frère Ode le Roy, priour de Séans, fust « retournez du chapitre gral de dessus dit, il fit et ordonnait de mettre « les pots au cuer de l'église de Séans, portant qu'il avait vu altepart en « aucune église et pensant qu'il y faisait meilleur chanter et que il ly « resonnerait plus fort. Et y furet mis tuit en ung jour on point tant « douvrier qu'il souffisait. Mais je ne scay si on chante miez que on ne « fasait. Et cest une chose à croire que lez murs en furet grandement « crolley et deshochict et becop de gens qui viennent séans sont bien « merveillez que y soie fait. Et dixent aucune foix qui valeait mieux « qu'il furet aprésen dehors, portant que bon pensoyt il serait là mis pour « en prendre et jouyr à plaisir aux foulx[1]. »

Le jugement du chroniste sur l'œuvre du prieur des Célestins n'est pas flatteur; il ajoute même en marge du manuscrit, *ecce risu digna;* mais quelle que soit son appréciation, il reste constaté qu'on se servait de longue date de ces poteries creuses dans un but acoustique, suivant en cela les indications de Vitruve, qui en avait recommandé l'usage dans les théâtres[2]. En 1843 M. Siccard signala au Comité historique des arts et monuments des cornets en terre cuite disposés de distance en distance, dans l'intérieur du mur de l'église Saint-Blaise, à Arles, construite en 1280. Viollet-le-Duc cite plusieurs églises de France qui offrent cette particularité, surtout fréquente en Normandie. Cet archéologue en a trouvé dans des chœurs d'église du douzième et du treizième siècle[3]. Les vases du Temple-Neuf peuvent remonter aux années trente du quatorzième siècle. Lors de la reconstruction de l'église d'Oberkirch (canton de Thurgau), en 1425, les trois faces intérieures du chœur reçurent une série de ces poteries acoustiques.

Encore en 1606, le constructeur de l'église conventuelle « *der Schwestern im Bruch* », de Lucerne, crut devoir recourir à ce moyen pour soulager le chant des religieuses, et encastra dix-sept pots tout à l'entour du sanctuaire.

---

1. *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 296.

2. Arch. V, 5. Voy. l'article de M. le professeur Unger : *Ueber die Schallgefässe der antiken Theater und der mittelalterlichen Kirchen.* (*Jahrb. des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XXXVI, p. 35, etc.)

3. *Dict. raisonné de l'architect. française*, t. VIII, p. 471.

Je joins à la notice le croquis d'un pot du Temple-Neuf, dont M. l'architecte Salomon a bien voulu enrichir ma collection, et je place en regard le dessin des vases acoustiques publiés dans le *Anzeiger für schweizerische Geschichte u. Alterthumskunde*, 1863, p. 70 (voy. Pl. 3-7). Ils se trouvent dans les anciennes églises d'Oberwinterthur et d'Oberkirch près de Frauenfeld, et diffèrent sensiblement entre eux de forme; un seul se rapproche de celle du pot acoustique de Strasbourg. Dans le chœur de l'église des Dominicaines d'Œdenbach à Zurich, les vases en question sont disposés sur deux lignes horizontales, avec une alternance qui dénote chez le constructeur l'intention d'atteindre un double but, celui de décorer l'église en même temps que de renforcer la voix des religieuses (voy. n° 8).

Je renvoie à l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte etc.*, 1864, p. 14, pour la description des poteries disposées à l'extérieur de l'église de Sainte-Cécile, à Pise, dans le but évident de simple ornementation.

A. Straub.

RECHERCHES

SUR UN

BAS-RELIEF EN BRONZE ATTRIBUÉ AUX ANCIENNES PORTES DE LA CATHÉDRALE

FAITES A L'OCCASION DE L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX VANTAUX.

(Avec 2 planches photoglyptiques.)

DÉCOUVERTE ET DESCRIPTION DU FRAGMENT.

Après de longues et sérieuses discussions sur le système de décoration à adopter pour les portes neuves dont le Conseil municipal avait, dès 1839, voté l'exécution pour le portail principal de la Cathédrale, la décision venait d'être prise, en 1843, sur l'avis du Conseil des bâtiments civils de Paris, que les portes à faire devaient se rattacher, autant que possible, aux souvenirs de celles qui existaient antérieurement et qui ont été détruites en 1793.

Elles ne devront donc être ni en bronze massif comme les portes antiques, ni avec pentures apparentes comme celles de Notre-Dame de Paris et autres, mais recouvertes de feuilles de métal richement décorées de figures et ornements gravés et repoussés, ainsi que le quatorzième siècle en a laissé des exemples dans les châsses, reliquaires et autels, etc.

La difficulté de la solution venait du fait que les anciennes portes de notre Cathédrale, édifiées en 1343, étaient par leur mode d'exécution un cas exceptionnel et isolé.

A partir du douzième siècle le mode en usage pour les portes était de faire des vantaux en bois de pin ou de chêne et de les garnir à l'extérieur de riches pentures en fer.

Ce système n'avait sans doute pas paru assez riche aux successeurs d'Erwin pour être adopté pour la splendide façade que le célèbre maître

venait d'élever; mais comme il présentait sur l'ancien mode de portes massives en bronze l'avantage d'un poids infiniment moindre, qui, en effet, eût été considérable pour des vantaux de six mètres de hauteur sur deux de largeur, on combina les deux modes en établissant sur des vantaux en bois une décoration imitant les œuvres en bronze, à l'instar de ce qui se faisait assez généralement alors par le procédé d'estampage, mais dans des dimensions beaucoup plus restreintes.

J'étais à la recherche des documents dont la discussion avait révélé l'existence et qui devaient servir de base au nouveau projet, quand je reçus de la part d'un antiquaire très-expert de notre ville, d'ordinaire bien renseigné, feu M. Eckel, l'avis aussi important qu'inattendu qu'un fragment de métal sur lequel était représenté un animal symbolique et qu'on disait provenir de nos anciennes portes, se trouvait à Nancy dans le cabinet de M. le conseiller Beaupré, un antiquaire amateur de haute distinction.

Quelqu'incroyable que me parût l'existence d'un pareil fragment, resté ignoré à Strasbourg pendant près de trois quarts de siècle, des contemporains mêmes de la destruction de la décoration métallique de ces portes, des archéologues et des nombreux amateurs de nos antiquités locales et dont ne s'étaient doutés ni le savant bibliothécaire Jung, ni l'érudit archiviste L. Schnéegans, si zélés tous deux pour la recherche et la conservation des débris se rattachant à nos monuments nationaux et principalement à la Cathédrale; quelqu'extraordinaire surtout qu'il semblât qu'une pièce de métal, même très-minime, ait pu être distraite et échapper à la jalouse vigilance des agents révolutionnaires et des ouvriers requis pour cette déplorable opération [1], malgré d'autres appréhensions encore, la source d'où provenait cette révélation était trop digne de foi et l'avis était donné dans un moment si opportun, et avec une intention si évidente de venir en aide à l'élucidation de la question très-importante, qui avait été si longuement controversée, et d'apporter pour la réédification que l'on se proposait un

1. Cette malheureuse et insensée mutilation, faite avec tant d'autres dans un moment d'aveugle et fébrile exaltation, doit avoir eu pour mobile principal de gagner à l'État quelques lambeaux de métal pour faire des sous, selon les uns, ou fondre des canons, selon d'autres. Ces portes, en effet, passaient pour être en bronze massif, dont elles avaient l'apparence (Grandidier, un savant, le croyait et l'écrivait onze ans avant l'événement) et dont, il faut le croire, on n'avait pas pris la peine de reconnaître l'état réel; aussi la déception a-t-elle dû être grande lorsque l'on n'obtint que de minces feuilles de cuivre!

témoignage qui devait être si précieux, pour que je ne misse le plus grand empressement à me procurer tous les renseignements sur son existence et son authenticité.

Ce qui d'ailleurs me frappait dans cette communication, c'est le sujet que l'on indiquait, qui, bien qu'en désaccord avec les descriptions des chroniqueurs, m'avait déjà été signalé comme ayant fait partie de ceux représentés sur nos portes.

En effet, l'ancien archiviste de la ville, M. L. Schnéegans, a écrit quelque part ou m'avait redit dans le temps que le maître-serrurier Sulzer[1], dont le père avait été requis pour opérer l'enlèvement du métal et qui lui-même avait assisté à cette opération, lui avait raconté que des figures et animaux fantastiques, entre autres un bouc portant un homme en croupe, étaient figurés dans la partie inférieure des portes.

La coïncidence des sujets, quoique pas très-rigoureuse, n'en était pas moins manifeste, et l'on verra que les souvenirs de M. Sulzer se rapprochaient plus du sujet du bas-relief retrouvé que le signalement donné par M. Eckel, qui, d'ailleurs, ne devait jamais avoir vu le fragment du cabinet de Nancy, dont cependant il avait découvert l'existence et le possesseur; il l'eût dit bien certainement, et en connaisseur très-entendu il aurait annoncé moins vaguement ce qui y était figuré[2].

J'allais donc aux renseignements et eus, tout d'abord, recours à l'obligeance bien connue d'un honorable habitant de notre ville, M. L. de Boisdavid, que des relations de famille menaient souvent à Nancy et qui y avait beaucoup de relations; il m'en rapporta bientôt la désespérante nouvelle que le fragment qui m'avait été signalé, s'était effectivement trouvé dans la riche collection de M. le conseiller Beaupré, mais qu'il n'y était plus et qu'on ne savait pas où il avait passé[3].

---

1. Jean-Michel Sulzer, décédé en 1853 à l'âge de 78 ans, avait 18 ans lors de cet événement.

2. Malheureusement je ne pus recevoir d'autres éclaircissements de notre estimable antiquaire, ni même le remercier pour la précieuse communication qu'il m'avait fait faire. M. S. E. Eckel est mort peu après, ainsi que M. L. Besson, un artiste amateur des plus zélés, qui avait été le promoteur de la découverte et notre intermédiaire. Regrets et remerciments à tous deux!

3. Le fait de la translation dans un cabinet d'antiquaire de Nancy d'une feuille de cuivre ou autre fragment venant de notre Cathédrale n'avait rien de surprenant. A peu près à la même époque un de mes amis, feu le statuaire Kirstein, avait bien retrouvé à Paris, chez un marchand d'antiquités du quai Voltaire, le squelette d'Adam, sculpture en pierre de près d'un mètre de long, qui manquait au tympan de la même porte princi-

J'avais donc été bien renseigné, le fragment existait, il était connu; il fallait donc le retrouver, et afin de pouvoir faire des recherches autre part, je me rendis moi-même à Nancy pour savoir de quel côté les diriger et en même temps pour obtenir quelques notions plus précises sur son authenticité, sa valeur, au point de vue artistique, et surtout l'intérêt qu'il pouvait avoir pour le travail de restitution dont j'avais à m'occuper.

En ce qui concerne son authenticité, M. Beaupré, après m'avoir confirmé que le fragment qui m'intéressait à un si haut point avait fait partie de sa collection, mais en était sorti sans qu'il ait gardé le souvenir à quelle occasion et à qui il l'avait remis, voulut bien me faire part qu'il l'avait reçu, il y a bien des années, d'un M. Pagnault, employé supérieur d'administration, habitant Strasbourg à l'époque de la Révolution, qui devait l'avoir acquis lui-même d'un ouvrier, en passant sur la place de la Cathédrale au moment où on arrachait le cuivre des célèbres portes.

Quant à la valeur artistique de la pièce, M. Beaupré se rappelait que sur sa face elle contenait un sujet de sculpture d'une assez belle exécution, pris dans les anciens fabliaux français; sa forme était triangulaire et les figures de petite dimension.

A ces renseignements l'honorable magistrat voulut bien joindre la promesse de faire des investigations, pour découvrir la nouvelle collection où pourrait se trouver l'intéressant objet, qu'il regrettait beaucoup de ne plus avoir en sa possession, et en outre me permettre d'en faire demander le résultat.

Que le fragment se trouvait quelque part, qu'il provenait de Strasbourg et voire même de la Cathédrale ne pouvait désormais laisser de doutes; les souvenirs de M. Beaupré semblaient précis à cet égard, et le donateur, que je me rappelais avoir vu dans ma jeunesse, avait, avec toute vraisemblance, pu être témoin de la destruction de nos portes ainsi que l'acquéreur du fragment: quant à avoir fait partie de leur décoration primordiale, c'était une autre question, qui ne pouvait être résolue que par un sérieux examen et que l'indication d'un sujet profane, en contradiction avec la

---

pale et qui par ses soins a pu revenir prendre sa place aux pieds du Christ en croix, d'où sans doute il avait été enlevé en 1792.

Il y a aussi le cas d'un grand dessin sur parchemin représentant un projet de flèche qui se trouve encore de nos jours dans une collection privée de Paris, et qui a dû disparaître à la même époque, à moins cependant qu'il ne soit sorti des archives de l'Œuvre Notre-Dame à titre de cadeau que le magistrat a pu avoir été dans le cas de faire à un grand personnage, ainsi que cela s'est reproduit quelquefois.

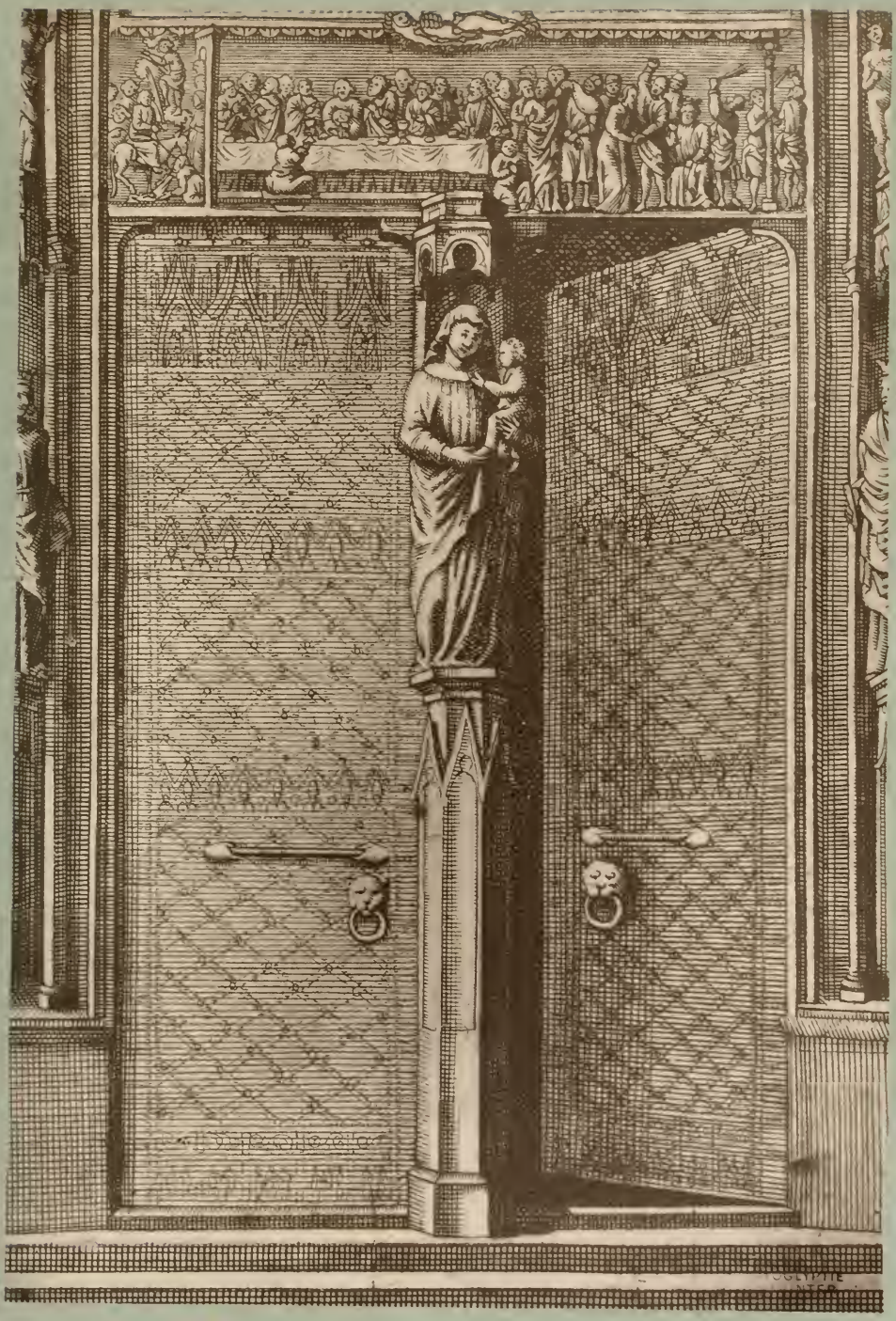

VANTAUX DE LA PORTE PRINCIPALE
de la Cathédrale de Strasbourg
avant l'enlèvement de leur décoration métallique.

Agrandissement d'une ancienne gravure.

tradition et les descriptions, ne devait pas permettre de trancher facilement.

Je ne crus donc pas devoir me relâcher dans mes recherches, ne pouvant me résoudre à la pensée qu'on ne puisse retrouver ce fragment de métal qui paraissait avoir quelqu'importance comme œuvre d'art et en avoir une non moins grande comme souvenir et témoin d'un fait historique et qui, en outre, avait été conservé pendant de longues années dans la collection renommée d'un savant antiquaire !

Je frappais donc à toutes les portes ; je répandais des notices et des réclames ; je correspondais avec les antiquaires et m'adressais aux conservateurs de collections, mais tout cela fut en vain et devait rester sans résultat.

Tout en poursuivant mes recherches, les études pour le projet qui m'était demandé furent reprises et je dus me préoccuper des moyens d'exécution, que l'art et l'industrie modernes pourraient mettre à ma disposition, pour l'exécution d'une œuvre à faire selon le mode en usage au quatorzième siècle.

Toutefois, avant de prendre à cet égard une résolution définitive, une nouvelle démarche dut être tentée à Nancy, pour savoir si les traces du fragment étaient retrouvées ou avaient chance de l'être et obtenir en même temps, s'il était possible, des données plus précises sur sa nature métallique. Je priais, à cet effet, le futur constructeur de nos portes, M. Chertier, un des plus habiles fabricants de grande orfévrerie de Paris, que ses œuvres désignaient pour ce travail et que j'avais mandé à Strasbourg, de la faire lui-même à son voyage de retour; n'ayant pu voir M. Beaupré, il en reçut, peu après, la lettre suivante, qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître, vu que le sujet représenté sur le fragment y est décrit d'une manière très-précise.

«Nancy, le 23 février 1859.

«Monsieur, le fragment de plaque que je possédais et qu'un échange «aura probablement fait sortir de mon cabinet, car il n'y est plus, offrait «en grand relief l'emblème de l'homme subjugué par la femme. C'était «Socrate et Xantippe ou Aristote et Laïs ou Phryné (autrement le lay «d'Aristote); en tous cas l'homme marchant à quatre et portant, assise «sur son dos, la femme armée d'un fouet, en forme de martinet. Le «fragment de plaque n'avait guère plus de 15 centimètres dans sa plus «grande dimension, son épaisseur pouvait bien être de 4 à 5 millimètres.

« Le morceau entier était-il en losange? je n'en sais rien: cassé irréguliè-
« rement qu'il était et ne conservant aucune trace de rebord. Voilà, Mon-
« sieur, tout ce que je puis vous en dire.

« Agréez..... «BEAUPRÉ.

« P. S. Le travail semblait remonter au quatorzième siècle. »

Il restait donc peu d'espoir, pour le moment du moins, de retrouver le fragment; il fallait attendre sa découverte du temps ou d'un heureux hasard; mais une pareille éventualité ne devait pas être une raison de remettre indéfiniment l'exécution des nouvelles portes; il me fallut donc procéder comme j'avais commencé à le faire, et avoir recours uniquement aux descriptions et renseignements que j'avais recueillis avant que son existence m'ait été révélée.

Ce ne fut cependant pas, je l'avoue, sans une certaine appréhension, car malgré les indications si précises de la lettre de M. Beaupré sur le sujet comme sur l'épaisseur de la plaque, indications qui toutes deux ne permettaient plus d'admettre que le fragment ait appartenu à la décoration de nos portes, il y avait intérêt malgré cela à le connaître; c'était comme un témoin caché et douteux qu'il importait de bien interroger et au besoin de dévoiler et mettre hors de cause.

Il résulta de cette situation une certaine hésitation, qui ne fit avancer mon travail qu'avec lenteur; mais comme un plus long retard n'était plus à justifier, il se faisait néanmoins.

Les études en étaient terminées, quand, au commencement de 1869, sur une nouvelle et pressante lettre de rappel de l'administration, j'en fis commencer la copie et il ne restait plus que l'expédition des rapports et devis à faire, quand la guerre éclata et empêcha la présentation du projet. Par suite des événements et des circonstances extraordinaires qu'ils amenèrent, sa remise à la nouvelle administration fut forcément ajournée jusqu'à l'année 1872, où la situation financière, rendue à l'état normal, permit au Conseil municipal de statuer et d'en voter l'acceptation avec une allocation de crédit au budget de la même année.

Les marchés et mesures d'exécution antérieurement combinés ne tardèrent pas à être présentés et leur autorisation régulière, au mois de janvier suivant, permit dès lors de commencer les travaux. M. Steinheil entreprit immédiatement la mise à la grandeur d'exécution des compositions arrêtées au projet, pour les 108 sujets des arcatures et des losanges, ainsi que des 196 feuillages et verdures destinés aux parties intermédiaires.

La confection des modèles en plâtre, faite sous ses yeux par son gendre M. Geoffroy, fut commencée bientôt après et continuée au fur et à mesure que les cartons s'achevaient; tout marchait avec entrain et avec l'entente habituelle à ces éminents artistes, lorsque dans les premiers jours du mois de décembre un nouvel incident, mais cette fois des plus heureux, m'obligea de tout arrêter: le fragment de plaque si longtemps recherché venait d'être retrouvé! La nouvelle m'en était apportée par M. Matuszinsky, ancien architecte de l'arrondissement de Strasbourg, établi depuis les événements à Nancy.

M. Beaupré fils, avec lequel, par une circonstance fortuite, mon honorable confrère et ami avait été mis en rapport pour affaires de bâtisses, l'avait retrouvé dans le déménagement du cabinet d'antiquités, délaissé par feu son honoré père et lui avait montré ce curieux débris comme devant l'intéresser au double titre d'artiste et d'ancien habitant de Strasbourg.

Bientôt après on eut l'obligeance de m'en envoyer un estampage et des photographies, qui me mirent enfin à même d'étudier cet intéressant fragment à tous les points de vue et principalement à celui concernant nos portes[1].

Que M. Beaupré me permette de lui exprimer ici mes sincères remercîments pour cette généreuse et courtoise communication et que M. Matuszinsky agrée toute ma reconnaissance pour son attention et son obligeante intervention!

Je n'ai pas à revenir sur la description du fragment, elle a été donnée sommairement mais très-clairement par la lettre de M. Beaupré et est complétée en outre par la gravure. (Planche Ire.)

Elle sera faite d'ailleurs avec plus de détails dans le cours de l'examen et des études auxquels j'ai dû le soumettre. Mon but, en poursuivant pendant plus de vingt ans la recherche de ce rare débris, a été de gagner, pour mon projet d'abord et son exécution surtout, une pièce de conviction, qui, ajoutée aux autres données que nous possédons, devait servir de base à mon travail.

Aujourd'hui qu'il n'est plus l'inconnu mystérieux, dont je tenais le témoignage pour indispensable, et qui plus est, ne répond nullement à ce que j'attendais, je dois établir les motifs qui ont formé ma conviction à son sujet et développer les arguments sur lesquels elle est basée.

---

1. Aussitôt que je l'ai pu, je me suis rendu à Nancy pour voir de mes yeux le curieux et problématique fragment.

En assumant la responsabilité d'une aussi longue temporisation, il m'importe de faire connaître dans tous leurs détails les causes qui l'ont motivée et doivent lui servir de justification.

On reconnaîtra d'ailleurs que si dans l'origine on avait passé outre, et le fragment venant à reparaître, ainsi qu'il est arrivé, mais après l'achèvement des portes, je me serais trouvé en face d'une explication plus compliquée, vu que j'eusse eu à défendre une œuvre non conforme à ce qui a dû exister primordialement d'après le témoignage du fragment de plaque retrouvé et attribué à l'ancien état.

Aujourd'hui, au contraire, continuant à poursuivre mon but, de faire une restauration se rattachant, comme le demande le programme du Conseil des bâtiments civils, *autant que possible aux souvenirs des portes qui existaient,* je puis me prononcer en toute connaissance de cause et agissant en toute liberté, persister dans ce que j'ai la conviction et que je puis prouver être la véritable solution.

Comme on possède maintenant sur nos anciennes portes des données[1] dont la plupart très-authentiques et faciles à vérifier, ce n'est que de l'accord avec elles que l'authenticité de l'origine du fragment peut être déduite.

Il n'est, en effet, pas admissible que ledit fragment, qui en définitive n'est pas à l'abri de tout doute quant à sa provenance, puisse ne pas répondre à ces données ou les annuler.

En conséquence de ces considérations, les investigations sur le fragment de plaque du cabinet de Nancy portent sur les trois points suivants :

1° Examen du sujet du bas-relief et recherche sur son analogie avec les sujets qui selon les livres et manuscrits ont figuré sur les anciennes portes.

2° Études sur la dimension et le style des figures et comparaison avec les traces d'encadrement conservées sur les anciens vantaux.

3° Comparaison de la nature du métal et de son poids avec les témoignages et constatations de l'état du revêtement métallique à l'époque du dépouillement des portes.

I.

SUJET DU BAS-RELIEF.

Le bas-relief du fragment de plaque représente un homme âgé, vêtu d'une simple robe serrée aux reins, le menton garni d'une grande barbe, la tête coiffée d'un bonnet rabattu sur les oreilles, marchant à quatre pattes et

1. Elles ont servi de base à la rédaction du projet du 30 juillet 1870.

Imp. C. Delâtre. Paris.

BAS-RELIEF EN BRONZE

du Cabinet de Mr. Beaupré à Nancy

Hauteur du groupe 0m 13c

portant sur son dos une jeune femme armée d'un fouet, formé de plusieurs cordes réunies, dont elle se sert pour activer sa marche.

C'est évidemment la scène de dénouement du conte où la jeune fille, abandonnée par Alexandre sur les remontrances d'Aristote son ancien précepteur, se venge du philosophe en le séduisant lui-même et l'amène à lui donner commé preuve de sa subite passion de la promener dans cette posture dans un jardin où des témoins cachés assistent à sa défaite. Est-ce Aristote et la jeune Indienne du fabliau d'Henri d'Andeli (*Recueil de Barbezan*, t. III, p. 96), ou bien l'Aristote et Phyllis du poëme allemand (*Gesammtabenteuer* de F. H. von der Hagen, t. I, page 21)?

C'est une question qu'il ne serait pas sans intérêt d'élucider, vu qu'elle permettrait de déterminer si le bas-relief est l'œuvre d'un artiste indigène, inspiré par le texte allemand, ou d'un artiste français qui connaissait le fabliau; toutefois, comme dans l'un et l'autre cas la scène est la même, la solution se donnera naturellement par l'étude du style et la facture même de l'œuvre.

Pour le moment il suffit de constater, d'après son costume, que c'est le même illustre personnage et non un visir des contes arabes ou un roi des légendes indiennes; ce qui d'ailleurs est conforme aux représentations du même sujet que l'on retrouve en France et en Allemagne, tant à des édifices religieux qu'à des bâtiments civils ou à des objets mobiliers d'un usage mondain.

Dans son *Iconographie des fabliaux,* insérée en 1847 dans le 6e volume des *Annales archéologiques* de Didron, page 147, M. de Guelhermy s'exprime ainsi au sujet de cette scène:

«Le lai ou fabliau d'Aristote a joui d'une grande vogue pendant près «de quatre siècles, du treizième au seizième. Il présentait certainement un «sens facile et à la portée de tous, alors que les sculpteurs appartenant aux «diverses parties de la France le reproduisaient, comme un type populaire, «dans les cloîtres des couvents, aux façades des églises, sur les chapiteaux «des nefs, sur les stalles des chœurs et jusque dans la décoration des tom-«beaux. Nous connaissons des représentations sculptées du dénouement de «ce joli fabliau en Normandie, à Saint-Pierre de Caen et à la Cathédrale de «Rouen; à Paris sur des pilastres qui proviennent de l'église démolie des «Grands-Augustins; à la Cathédrale de Lyon; à l'ancien église abbatiale de «Montbenoît, en Franche-Comté; au riche musée de Toulouse; dans le «cloître du monastère de Cadouin, en Périgord, et enfin dans la grosse «tour du château d'Amboise. On nous en avait signalé un autre exemple

« aux stalles d'Amiens; nous nous sommes assurés par nos yeux que ce « n'était là qu'une sculpture de fantaisie: un enfant qui marche à quatre « pattes y est figuré deux fois, portant sur son dos un de ses camarades.....»

M. l'abbé de La Rue, dans ses essais historiques sur la ville de Caen, signale le même sujet comme se trouvant à un chapiteau de l'église Saint-Pierre de cette ville en compagnie d'autres scènes ayant la même signification, entre autres:

Tristan de Léonois, l'un des chevaliers de la Table ronde, traversant la mer sur son épée, en guise de nacelle, pour aller trouver sa dame. . . . . .

Virgile dans un panier suspendu à une muraille; mystification dont l'amour aurait été la cause. . . . . .

Lancelot du Lac, autre paladin de la Table ronde, à la recherche de la reine Genèvre, mystifié par un nain qui lui fait traverser la ville monté dans sa charrette . . . . .

« Il ne faut pas blâmer rigoureusement de tels ornements dans une « église, ajoute M. de La Rue. L'artiste avait certainement un but moral. « Ces traits de nos anciens romans montrent les folies de l'amour, et comme « dans les siècles de chevalerie on ne se nourrissait l'esprit que de la lec- « ture de ces ouvrages, l'architecte aura cru donner une leçon utile par des « représentations de cette espèce »

On trouve en outre dans l'ouvrage de Montfaucon (*l'Antiquité expliquée*, t. III, pl. 194) la gravure de quatre sujets taillés sur deux couvertures de tablettes à écrire, en ivoire, dont les deux supérieures représentent Hippocrate ou Virgile (la même aventure étant attribuée tantôt à l'un, tantôt à l'autre) suspendu dans un panier et Aristote marchant à quatre pattes et portant la maîtresse d'Alexandre armée d'un fouet, pendant que le roi et un courtisan les regardent du haut d'une tour.

La provenance des tablettes n'est pas donnée, le savant jésuite se contente de signaler qu'elles appartiennent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

En Allemagne le même sujet paraît avoir eu non moins de vogue, mais, soit que les représentations sculptées ou autres aient été moins nombreuses, soit qu'elles aient été détruites, les exemples en sont plus rares.

Les investigations que j'ai faites à cet égard m'ont été rendues possibles et grandement facilitées par l'extrême obligeance avec laquelle monsieur le bibliothécaire en chef de l'Université et monsieur son adjoint ont bien voulu mettre à ma disposition les ouvrages, tant français qu'allemands, dans lesquels il est fait mention de la mésaventure du sage Aristote.

Dans une dissertation lue à l'académie des sciences de Berlin en 1844 sur l'imagerie des anciens poëmes lyriques allemands, M. F. H. von der Hagen (*Abhandlungen der K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1844, p. 310), signalant les sculptures de deux cassettes en bois, décrit de la manière suivante le sujet principal de l'une d'elles.

« . . . . . *Das Hauptbild auf dem Deckel zeigt wieder Frau Minne mit* « *Flügeln, wie auf dem Elfenbeinbilde, aber nackt bis zur Scham. Sie* « *sitzt, anstatt des Thrones, auf dem Rücken eines auf Ellbogen und Knien* « *liegenden bärtigen Alten, der lüstern nach der Schönen emporschaut.* « *Hier ist zugleich Anspielung auf den bekannten Schwank und Lay vom* « *Aristoteles, wie dieser Urweise seinem Zögling Alexander die Minne* « *verbot, und die Schöne dafür den Weissbart zum vierfüssigen Thier er-* « *niedrigte, und ihn verführte, sich von ihr aufzäumen und reiten zu lassen,* « *angesichts des jungen Welteroberers.*

« *Diese, zumal im Mittelalter häufig in Sang und Sage wiederholte* « *Geschichte fand ich unter andern auch, auf ähnliche Weise, wie hier, in* « *Holz geschnitzt, aber — am Chorstuhle des Münsters in Ulm*[1] . . . . »

TRADUCTION.

. . . . . Le sujet principal du couvercle représente de nouveau la déesse de l'amour avec des ailes, ainsi qu'elle est figurée sur l'ivoire, mais nue jusqu'à la ceinture. Elle est assise, au lieu d'un trône, sur le dos d'un vieillard barbu, accroupi sur ses coudes et genoux, qui regarde vers la belle avec lubricité. Ici il est fait en même temps allusion à la farce bien connue et au lay d'Aristote, où ce grand sage ayant fait défense à son élève Alexandre de se livrer à l'amour, la belle pour se venger abaissa l'homme à la barbe blanche à en faire un animal à quatre pattes, le séduisit et l'amena à se laisser harnacher et monter par elle, à la vue du jeune conquérant.

Cette histoire surtout et souvent produite au moyen âge en chansons et en contes, je l'ai trouvée, entre autres encore, représentée comme ici, sculptée en bois, mais — aux stalles du chœur du dôme d'Ulm[2]. . . .

M. von der Hagen traite encore le même sujet mais avec plus d'étendue

---

1. Ce relief n'est pas reproduit dans l'ouvrage *Sur les Stalles d'Ulm*, publié par J. O. Eglé et C. Riess, et n'a pu être découvert par mon honorable confrère l'architecte du dôme, à qui j'en avais demandé une photographie.

2. *Ibidem.*

dans une publication postérieure (*Gesammtabenteuer*, Stuttgard et Tubingue, 1850, I, p. LXXV et 17) et y donne en entier le poëme d'Aristote et Phyllis conservé par un manuscrit de Strasbourg[1] et de Ratisbonne remontant au quatorzième siècle (*Gesammtabenteuer, Quellenverzeichniss*, t. III, p. 42). Ce poëme, postérieur au fabliau d'Henri d'Andeli, en diffère dans quelques détails et surtout par la fin, mais lui est entièrement conforme, ainsi qu'il a été dit plus haut, quant à la scène de la promenade représentée par le bas-relief.

Le même savant cite aussi une gravure de la même scène, faite au commencement du dix-septième siècle par Sprangel, peintre de l'empereur Rodolphe II, mais qui est trop moderne pour nous fournir un argument.

M. von der Hagen ne paraît toutefois pas avoir eu connaissance d'une œuvre plus curieuse et plus ancienne que cette gravure, représentant Aristote monté par Phyllis dans une peinture sur verre du seizième siècle (1527) provenant probablement de l'école de Nuremberg.

Cette peinture, entourée d'un encadrement très-remarquable en style de la renaissance, est la propriété d'un professeur de Zurich, M. le docteur J. R. Rahn; elle a été publiée avec l'intitulé «*Aristoteles von Phyllis geritten*» dans l'ouvrage «*Kunsthandwerk* de Kucher et Gnauth» (*Stuttgard bey Spemann*).

Ces différents exemples doivent suffire à faire connaître la grande popularité dont jouissait au moyen âge, en Allemagne comme en France, le sujet représenté sur la plaque du cabinet de Nancy et à justifier au besoin la présence soit à l'intérieur, soit à l'extérieur d'un édifice religieux. Il aurait donc pu avoir sa place dans les scènes figurées sur nos anciennes portes avec les autres représentations qui, comme à la Cathédrale de Lyon et à l'église Saint-Pierre de Caen, devaient en compléter et exposer le sens moral. Cette supposition est d'autant plus admissible qu'à la Cathédrale de Strasbourg, en dehors des sujets profanes, allégoriques et satiriques que nous savons avoir été détruits, il en reste encore un certain nombre aux chapiteaux et frises et que dans les vitraux mêmes on voit figurer plusieurs fois Aristote, mais, il est vrai, à un autre titre que celui du fabliau.

On peut donc admettre la possibilité du fait; reste à voir si les descriptions qui nous sont restées de la décoration primitive des anciennes

1. Il a dû se trouver dans la riche collection de manuscrits de notre bibliothèque jusqu'au moment de son irréparable destruction.

portes, permettent également d'admettre la curieuse scène du fragment au nombre des sujets qu'elles mentionnent.

A cet effet il y a lieu d'en faire un examen et un compte rendu détaillé:

Le plus ancien chroniqueur qui fasse mention de nos portes est Sébastien Bühler, cité par l'abbé Grandidier (*Essais,* page 237); toutefois il n'en dit pas grand'chose et se borne à consigner dans le 2e volume, p. 507 de son manuscrit datant de la seconde moitié du seizième siècle, que, devenues trop noires, elles furent nettoyées au mois de juin 1568 par Hans Sommerantz, ainsi que cela se trouvait constaté par une inscription sur l'un des vantaux. Son contemporain Speckle n'en fait aucune mention dans sa volumineuse Chronique.

Au siècle suivant Oseas Schadeus, diacre de Saint-Pierre-le-Vieux, qui en 1617 publia son livre intitulé: *Summum Argentoratensium Templum,* mentionne les portes de la manière suivante, à la page 54 (voir Planche II):

«*Eh wir aber hinein gehen, sind zu observiren die zween flügel der* «*grossen Münsterthüren, so mit gegossenen Möss überzogen, und darauf* «*allerhand sachen, sonderlich aber das End vieler Märtyrer Künstlich* «*posiert und eingehauen; an welcher thüren rechtem flügel ingangs oben* «*diese Schrifft stehet:*

ANNO DOMINI MCCCXXXXIII IN VIGILIA BEATI ADELPHI
REAEDIFICATA[1] SUNT HAEC HOSTIA.
ORATE PRO NOBIS.

«*In der mitten aber stehet noch ein Schrifft, so nicht wol zu sehen.* «*Unter dieser ist in einem Messinen Schild zu lesen: Hanz Somerantz* «*Schrubenmacher hat diese Thüren renoviert 1508*[2].»

---

1. Le mot RE.EDIFICATA constate que les vantaux ont été refaits ou restaurés en 1343, ce que confirment les traces conservées sur le bois. Le vantail de gauche paraît principalement y avoir donné lieu par suite de dommages qu'il a éprouvés; ce que l'on y a refait alors, l'a été dans le style du moment, soit selon le goût du jour. Il en est résulté des arcatures dans les deux frises (indiquées dans la gravure), tandis qu'il n'y en a jamais eu dans celles du vantail de droite; à cette occasion, le compartiment à losanges du milieu a été diminué d'une rangée et les deux vantaux sont devenus dissemblables.

Comme, à la fin du siècle précédent, la façade était arrivée à dépasser les voûtes de la haute nef, il est à supposer que dès lors le splendide portail d'Erwin a été muni de portes et que l'on n'a pas attendu tout un demi-siècle pour les faire (au moins celle du milieu).

Dans la nouvelle réédification, j'ai dû me conformer aux traces les plus anciennes, à celles du vantail de droite, antérieures à l'année 1343.

2. Cette date est mal imprimée, la *Chronique de Buhler* et toutes les autres qui mentionnent cette réparation portent celle de 1568.

TRADUCTION.

Mais avant que nous pénétrions dans l'intérieur, il y a à regarder avec attention les deux vantaux de la grande porte de la Cathédrale qui sont recouverts de laiton fondu, sur lequel sont artistement taillées et gravées différentes choses, mais principalement la fin de beaucoup de martyrs; à ladite porte, au vantail de droite en entrant, se trouve au haut cette inscription:

ANNO D. . . . . .
ORATE PRO NOBIS.

Mais au milieu il y a encore une inscription qui n'est pas facile à voir. Au-dessous de celle-ci il est à lire, dans un écusson de laiton : Hanz Sommerantz, faiseur de vis, a renouvelé ces portes en 1508[1].

Le docteur Heckler, qui doit avoir écrit, vers 1730 ou 1740, son manuscrit, autrefois à la Bibliothèque de la ville, donne des portes une description plus étendue. Ayant fait dans le temps des extraits dudit manuscrit, je puis reproduire tout ce qu'il en a dit:

« *Sonsten mag die grosse Münsterthüre, so inwendig von holz, aber* « *auswendig mit Metalischen Zing zerprecklet, in welche die Bilder der hei-* « *ligen Martyrer gegossen mit Schrauben einverleibt, Martyrologium oder* « *Marterlich genennt worden, und schicken sich solche* . . . . . .

« *Unterdessen wollen wier den Augenschein in schöner Ordnung einch-* « *men; was die Thüre in sich selbst helt, als erstlichen zu allroberst der* « *Thür steht geschrieben :*

ARGENTINA BONA CUM SIS SPLENDORE CORONA
LAETARIS PALMA QUAM VIRGINE DUCIS AB ALMA.

« *Dieser Schrift sind volgende Figuren, unten beygestütz, die Sonne* « *samt 5 Sternen mit dieser Unterschrift:*

SOL, LUNA, MARS, MERCURIUS, JUPITER, VENUS, SATURNUS,

« *dadurch nichts anderst als die Ordnung der Tag angepriessen wirdt.*

« *Unter diesen ist noch eine Schrift wohl lesslich :*

ANNO DOMINI MCCCXXXXIIJ IN VIGILIA BEATI ADELPHI
REAEDIFICATA SUNT HAEC OSTIA ORATE PRO NOBIS.

---

1. Voir la note 2 de la page précédente.

« *Die vierdte Schrifft :*

QUOS CAPIT HAEC VALVA DEUS OMNI TEMPORE SALVA
ALME DEUS.

« *Endlich seindt auch dieser Münsterthür einverleibt, 8 Bilder deren* « *Nahmen wiederunder geschrieben folgende sein.*

« *Under der* 1 — S. Margaretha + S. Agnes + S. Catharina + Ave « Maria Pata + Dus IIesus + S. Petrus Apostolus + S. Paulus + S. Mi- « chael Archang.

« *Es ist aber diese thür durch Hanz Sommeranz der Schraubenmacher,* « *mit Hülf etlichen persohnen so er bey ihm gehabt,* ANNO 1568 RENOVIERT « *worden, wie die 18 Woche Rechnung solches ausweiset. Herbey ist nicht* « *zu.* . . . . . .»

TRADUCTION.

Quant à la grande porte de la Cathédrale qui est en bois à l'intérieur, mais couverte extérieurement d'une matière métallique dans laquelle les images des saints faites en fonte sont incorporées par des vis, appelées Martyrologe ou Martyrique, elle était disposée. . . . . .

Maintenant nous voulons en prendre inspection en bon ordre ; ce qui se trouve sur la porte même et d'abord ce qui est écrit tout en haut :

ARGENTINA . . . . . .

A cette inscription et au-dessous sont placées les figures suivantes : le soleil avec 5 étoiles ayant ces souscriptions :

SOL, LUNA, ...

qui n'expriment autre chose que l'ordre des jours.

Au-dessous d'elles il y a encore une inscription bien lisible :

ANNO DOMINI . . . . . .

La quatrième inscription :

QUOS CAPIT . . . . . .

Enfin 8 figures, dont les noms écrits au-dessous sont aussi incorporés dans cette porte de la Cathédrale, ce sont les suivantes : sous la première S. Margaretha + S. Agnes + S. Catharina + Ave Maria Pata + Dus IIesus + S. Petrus Apostolus + S. Paulus + S. Michael Archang.

Mais cette porte a été renouvelée en l'année 1568 par Hanz Sommeranz, le faiseur de vis, avec l'aide de quelques personnes qu'il avait chez lui, ainsi que le démontre le compte de 18 semaines. Ici il n'y a . . . . . .

Le docteur Behr, un autre médecin, auteur d'une description de la Cathédrale, imprimée en 1732 (*Strasburger Münster und Thurn Buchlein*) s'exprime ainsi à la page 41 :

« *Unten an diesem Portale wird die Kirche mit vier Thüren beschlossen,* « *zwey nemlich, so auswerts sich öffnen, und nur von Dielen sind ; und* « *zwey, so einwerts auffgethan werden, welche von Messing gegossen, und* « *mit vielen Bildern und figuren geziert sind.*

« *Auff dem flugel rechter seits sind vier Abtheilungen; oben auf lieset* « *mann di lateinische Werse:*

« ARGENTINA . . . . . .

« *Dabey siehet mann die sieben Planeten mit ihren Namen :*

« SOL . . . . . .

« *Darauf folgen etliche Bildnisse der Heiligen, unter welchen di folgende* « *Worten zu sehen :*

« ANNO D . . . . . .

« *Hernach sind unterschiedliche figuren der Geschichten aus dem alten* « *Testament zu sehen.*

« *Auf dem flugel lincker seit sind obenher ebenfals etliche Bilder der* « *Heiligen und unten an dieser Abtheilung stehet :*

« RENOVATUM 1700.

« *In den ubrigen Abtheilungen werden vorgestellet : die Geheimnisse der* « *Menschenwerdung, Aufferstehung, Ercheinung und Auffarth Christi ;* « *ferner die Marten-peinen der zwolf Apostel, des H. Stephani, des H.* « *Laurentius und H. Dionysii, wie auch etlicher anderer Bischöffe und* « *Heiligen. Wie zu lesen in dem Römischen Martyrologio und leben der* « *Heiligen.* »

TRADUCTION.

Au bas de ce portail l'église est fermée par quatre portes, dont deux s'ouvrent vers l'extérieur, qui ne sont qu'en planches, et deux qui s'ouvrent vers l'intérieur, lesquelles sont fondues en laiton et sont ornées de beaucoup d'images et de figures.

Sur le vantail de droite il y a quatre compartiments; au haut on lit les vers latins :

ARGENTINA. . . . . .

Auprès on voit les sept planètes avec leurs noms :

SOL . . . . . .

Là-dessus suivent plusieurs figures de saints, sous lesquelles sont à voir les mots suivants :

ANNO D. . . . . .

Après il y a à voir différentes scènes de l'histoire de l'Ancien Testament.

Sur le vantail de gauche il y a au haut également plusieurs figures de saints et au-dessous de ce compartiment se trouve :

RENOVATUM 1700.

Dans les autres compartiments sont représentés les mystères de l'incarnation, de la résurrection, des apparitions et de l'ascension du Christ ; après cela le martyre des douze apôtres, de saint Étienne, de saint Laurent et de saint Denis et aussi d'autres évêques et saints. Ainsi qu'on peut le lire dans le Martyrologe romain et dans la Vie des saints.

Enfin, le savant abbé Grandidier, le dernier de nos auteurs qui ait vu les anciennes portes, en parle à son tour à la page 235 de ses *Essais historiques et topographiques* publiés sur la Cathédrale en 1782.

Quoiqu'il n'ajoute rien de nouveau aux descriptions de ses devanciers, dont il semble n'avoir fait qu'un court résumé, nous en reproduisons la relation identique suivante :

« Au-dessous de ce grand portail est la porte qui comprend quatre bat-« tants. Les deux qui donnent en dehors sont de planches. Ils servent à « couvrir les deux autres qui s'ouvrent dans l'intérieur de l'église et qui « sont d'airain. Ces deux derniers battants sont ornés de plusieurs figures « et images de saints. Celui du côté droit contient quatre rangs de figures, « parmi lesquelles sont les sept planètes avec les noms des divinités qui « président à chaque jour de la semaine. On lit ces deux vers latins au-« dessous[1] :

« ARGENTINA . . . . . .

« et au-dessous cette inscription :

« ANNO D. . . . . .

« Et plus bas :

« HANSS . . . . . .

1. Les vers et inscriptions, dont on n'a donné que le mot initial tant dans le texte allemand que dans les traductions et citations françaises, sont identiquement les mêmes que ceux mis *in extenso* dans l'extrait du manuscrit de Heckler.

« Le battant du côté gauche représente, ainsi que le battant droit, quel-« ques figures des mystères de Jésus-Christ, des martyres des douze apôtres « et d'autres saints révérés dans l'Église avec ces mots au-dessous :

« RENOVATUM 1700. »

Ainsi les quatre auteurs, dans leurs descriptions variées, mais se complétant l'une l'autre, indiquent pour les petits sujets des losanges, des représentations des scènes historiques de l'Ancien Testament, des mystères de Jésus-Christ, des martyres des douze apôtres et de différents saints et évêques.

Behr ajoute, pour en abréger la description : *ainsi qu'il est à lire dans le Martyrologe romain et la Vie des saints,* et Heckler, pour caractériser l'ensemble des sujets, dit qu'on les appelait *Martyrologe.*

Ce dernier donne en plus les noms des grandes figures qui ornaient les arcatures supérieures des deux vantaux.

Tous deux sont d'accord avec O. Schadeus pour signaler comme sujets les plus caractéristiques et sans doute comme les plus nombreux, ceux représentant les scènes de martyres ; ils se trouvaient, en effet, dans les deux compartiments inférieurs, donc les plus faciles à voir, et occupaient une trentaine de losanges.

Et dans les descriptions faites par les quatre, aucune mention ni indication n'est donnée, pouvant laisser supposer que des représentations autres et étrangères à celles qu'ils mentionnent aient pu se trouver parmi elles.

A cet égard il ne peut y avoir de doute, car ces écrivains étaient des hommes érudits, auxquels n'auraient pas échappé des sujets profanes, ayant trait à des personnages de l'antiquité, et d'ailleurs plus dans le goût de leur époque que les sujets religieux du moyen âge.

D'un autre côté, si on considère que les sujets représentés sur le revêtement en cuivre de nos portes étaient en harmonie avec les représentations sculptées en pierre dans la voussure même du portail et en formaient le complément essentiel, on reconnaîtra qu'il ne pouvait y avoir de place pour des sujets, profanes ou allégoriques, ayant même un but moral.

Pour en avoir la conviction, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des sculptures de la partie inférieure de la façade occidentale; on trouve :

1° Au portail du milieu :

Dans la voussure : en 18 groupes, la création jusqu'à la fuite de

Caïn; en 16 groupes, la vocation d'Abraham jusqu'à la conversion du roi Manassée; en 14 groupes, le martyre des apôtres et des lévites Étienne et Laurent; en 10 groupes, les miracles de Jésus-Christ; en dehors de la voussure, sur le gable du riche pignon qui la surmonte, des anges avec instruments de musique et au haut le trône de Salomon comprennent 23 figures; enfin, dans le tympan même, la partie la plus rapprochée des vantaux de la porte, quatre étages de bas-reliefs représentent l'entrée triomphale à Jérusalem suivie des scènes de la passion jusques et y compris l'ascension de N. Seigneur[1].

Tout en bas 14 grandes statues, représentant les prophètes qui ont prédit la mort du Christ, sont placées à droite et à gauche de la sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur ses bras.

2° Au portail du nord :

Dans la voussure 34 anges entourent le tympan, où dans trois rangées du bas-relief sont représentés : la fuite en Égypte, le massacre des innocents, l'adoration des mages et la purification.

12 grandes figures représentent les péchés capitaux et les vertus cardinales.

3° Au portail du sud :

Dans la voussure se trouvent également des anges et dans le tympan est représenté le jugement dernier.

12 grandes statues, représentant la parabole des vierges folles et sages, sont placées sur des piédestaux ayant dans leur partie supérieure de charmants petits bas-reliefs représentant des scènes des travaux et occupations aux différentes saisons de l'année.

C'est donc, en résumé, un ensemble de 55 grandes et moyennes statues, de 40 scènes diverses de grands et de petits bas-reliefs, de 125 groupes de figurines isolées, formant un total de 220 sujets distincts et déterminés qui remplissent toutes les places pouvant recevoir des sujets de sculpture.

Or, comme toutes ces sculptures sont anciennes, à l'exception des groupes et figures des voussures, refaites toutefois d'après des gravures antérieures à la Révolution, et qu'on ne saurait méconnaître qu'elles forment, avec les sujets indiqués par les chroniqueurs pour avoir existé sur la couverture métallique des anciennes portes, un ensemble rationnel

---

1. Les scènes antérieures sont signalées comme s'étant trouvées sur les vantaux mêmes.

et harmonieux, qui ne permet pas d'en admettre d'autres pris dans des faits ou fables de l'antiquité, il est de toute impossibilité que des scènes ayant trait aux folies de l'amour aient pu se trouver mêlées aux sujets qui viennent d'être énumérés.

II.

DIMENSIONS ET STYLE.

Le docteur Behr et l'abbé Grandidier, en parlant des anciennes portes de la Cathédrale, signalent tous deux qu'il y a quatre vantaux, dont deux, ouvrant à l'extérieur, sont des volets qui garantissaient la décoration métallique des véritables vantaux qui, eux, ouvrent à l'intérieur.

Ces volets et les vantaux qu'ils cachent sont encore les mêmes de nos jours; la décoration métallique seule a été enlevée et remplacée dès lors par une tenture actuellement en piteux état.

Sous ces tentures les trous des clous et les traces des feuilles, ou pour mieux dire des petits compartiments qu'elles formaient, se sont conservés depuis quatre-vingts ans très-nettement, au point d'avoir permis, à l'aide des indications de quelques gravures (voir, Planche II, une de ces gravures agrandie par la photographie), d'établir la disposition graphique des cadres qui entouraient les sujets et les autres motifs de décoration, en concordance avec les descriptions des manuscrits et livres qui ont été cités.

C'est donc avec un de ces petits compartiments, dont la forme et les dimensions sont bien précises, que doit cadrer le fragment, si toutefois il a fait partie de la décoration.

Dans l'état où il se trouve, sa forme est un triangle, dont les angles inférieurs sont irrégulièrement tronqués et celui du sommet arrondi; sa base mesure environ 13 centimètres et sa hauteur est de 15. Quant à ses contours, la photographie en montre les sinuosités, résultant évidemment d'une rognure maladroite.

Sa matière est le bronze coulé en une plaque de 5 millimètres d'épaisseur, en moyenne aux bords, évidée à l'avers à la partie répondant aux figures, dont le plus fort relief est d'environ 2 centimètres.

Dans son premier état, la plaque, si elle a été montée sur bois ou peut-être sur pierre, a eu à ses rebords des trous pour des clous ou n'importe quel système d'attache qui ont disparu par la rognure; de toute manière sa forme a dû être régulière et probablement carrée. C'est en en faisant

un triangle que l'on a mis les bords et les angles dans l'état où ils se trouvent; ces déchirures n'ont pas une autre cause et ne sont pas à attribuer, ainsi que l'on est tenté de le croire à première vue, à un enlèvement précipité et destructeur; d'ailleurs, si la plaque s'était trouvée sur nos vantaux, c'est le bois qui eût été déchiré et non le bronze; il eût gardé sa forme, comme le bois eût conservé ses déchirures. Or, nos vantaux n'ont pas de pareilles déchirures; on n'y voit que des trous indiquant de minces clous qui n'auraient jamais pu retenir des plaques de 5 millimètres d'épaisseur.

Il nous reste d'ailleurs un exemple de portes couvertes avec de pareilles plaques de bronze à Saint-Zénon de Vérone, où l'on peut juger des moyens d'attache et de leur force.

Une autre preuve de la malencontreuse rognure de la plaque se trouve encore dans le peu de champ entourant les figurines; l'auteur du bas-relief en avait donné davantage, on ne saurait en douter; si on admet une largeur même un peu plus considérable, le triangle devient trop grand et ne cadre plus avec les demi-losanges, seuls compartiments où il eût pu être adapté.

Outre la forme de la plaque il est un point plus important à observer, c'est la dimension même des figurines qui y sont représentées. Les sujets qui se trouvaient dans les losanges devaient avoir une grandeur à peu près uniforme, autrement dit, être à une même échelle, et il n'est pas probable que pour les demi-losanges l'échelle ait été différente; or, en admettant que des sujets de semblables dimensions se soient trouvés dans les losanges, ils s'y seraient perdus; des essais faits sur place avec M. Steinheil nous ont démontré que des figures, pour être bien visibles et cadrer avec la décoration de l'entourage, ainsi que pour être en harmonie avec l'ensemble du portail, devaient avoir des dimensions du double plus grandes, soit avoir en hauteur 23 à 24 centimètres, qui est celle des plus petites figures du portail; or, celles de la plaque n'ont que 12 à 14 centimètres. D'un autre côté, comme il n'est pas admissible que les sujets des losanges aient été à une échelle double de ceux des demi-losanges, il faut reconnaître que les demi-losanges n'en contenaient pas et n'avaient pour décoration qu'un feuillage ou ornement quelconque; cela est d'autant plus probable que dans un demi-losange, qu'il soit coupé dans le sens de sa longueur ou dans celui de sa largeur, un sujet de figure est difficile à loger.

Ainsi, malgré la forme triangulaire, la plaque n'a pu faire partie de la

décoration primordiale[1] de nos portes, vu que les triangles qui se trouvent aux bords des six compartiments ne devaient pas contenir de sujets à figures et en second lieu que la dimension des figures elles-mêmes est trop petite pour cadrer avec celles sculptées dans les voussures et le tympan.

Or, c'est précisément avec les dimensions de ces dernières que sont en rapport les traces des losanges et des arcatures apparentes sur les anciens vantaux; il n'y a jamais eu de place pour des sujets de moindre dimension.

Reste à examiner si comme style et exécution il y a plus d'accord ou de similitude entre la manière dont sont traitées les deux figures de bronze et celle de la sculpture locale et particulièrement du portail de la Cathédrale.

Un point important est que le bas-relief de la collection de Nancy appartient au treizième et non au quatorzième siècle, époque qui paraît lui avoir été assignée sous l'influence de la date de 1343, qui est celle de la confection de nos portes; l'élégante simplicité de la pose, la disposition des draperies, ainsi que toute la facture l'indiquent.

Il ne serait donc pas contemporain des sculptures de notre portail et pas davantage de celles qui se trouvent aux deux frises latérales des tours.

Au moyen d'estampages et de photographies la comparaison est facile et il en résulte une impression saisissante, qui ne laisse pas de doute sur leur diversité typique. Cette impression est corroborée par l'analyse des détails et principalement par la mise en parallèle des attitudes, de la dimension des têtes, de la forme des coiffures et des vêtements.

Le philosophe Aristote, représenté deux fois dans nos vitraux avec un bonnet pointu semblable à celui des statues de prophètes du portail, porte dans le bas-relief de bronze une coiffure toute différente, rabattue sur les oreilles, et a pour vêtement une tunique presque collante et serrée aux reins, afin sans doute de mieux caractériser sa pose; quant à la coiffure de la jeune fille, nous n'en avons pas de pareille ni dans les sculptures, ni dans les vitraux, mais elle a de la ressemblance avec la femme israélite assistant à la prédication de saint Étienne dans le tympan de la porte méridionale de Notre-Dame de Paris. Pour vêtement elle a, selon le fabliau, une longue chemise ou peut-être une de ces robes bleues que portent encore de nos jours les femmes de la Palestine et du Delta.

---

1. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne s'y est pas trouvée à l'époque où elle a été acquise par M. Pagnault.

L'artiste a évidemment eu en vue de représenter une Orientale, la jeune Indienne du conte.

Ces détails ne sont conformes, à bien prendre, ni aux sculptures de Lyon, ni à celles de Cadouin ou de Paris; ils en diffèrent même essentiellement ainsi que des couvercles de boîte conservés à Berlin et du vitrail de Zurich. Il y manque en outre la bride avec mors qui se trouve à toutes les représentations de ce sujet; à quoi attribuer cette lacune ou suppression d'un accessoire caractéristique? Toutefois ce fait n'a pas d'importance pour notre question, vu qu'il est en désaccord avec les œuvres allemandes comme avec les françaises et reste en dehors de l'appréciation à en faire.

Celle-ci reste donc subordonnée aux seules conditions de style et des autres détails qui, en raison de leur non-conformité avec notre sculpture locale, portent à conclure que par la facture le bas-relief en bronze n'a pas appartenu à nos portes et n'est pas l'œuvre d'un artiste de l'école qui a produit les autres sculptures de l'édifice.

Au surplus, comme dans la poésie allemande la séductrice est une des dames de la reine-mère et que dans le fabliau français il s'agit d'une Indienne, notre bronze reproduisant ce dernier type, il y a donc outre son style une grande présomption en faveur d'une origine française, d'autant plus que dans la peinture sur verre le costume de la donzelle est conforme à la poésie allemande et qu'il n'y a aucun doute sur l'origine de cette peinture.

III.

NATURE DU MÉTAL ET POIDS.

La troisième et dernière question concerne la nature du métal de la plaque et l'examen de sa conformité aux descriptions et à la tradition, ainsi qu'au poids du métal provenant de nos portes et livré lors de leur dépouillement à l'Arsenal.

Dans les manuscrits et livres dont des extraits ont été donnés plus haut, les indications relatives au métal sont variées.

D'après Heckler les images des saints martyrs étaient fondues en un métal qu'il dénomme *metalische Zing;* cela veut dire en étain ou en zinc. Ou bien a-t-il voulu mettre *metalisches Zeug*, matière métallique, qui équivaudrait à ce que de nos jours on appelle une composition?

Il n'est pas probable qu'il ait pris la matière dont était fait le revêtement de nos portes pour du zinc pur; d'ailleurs, de son temps le métal, quoique

découvert au milieu du seizième siècle, ne servait guère qu'à être mélangé au cuivre pour faire du laiton; quant à l'étain pur, il n'avait pas assez de dureté pour une pareille œuvre.

C'est donc bien un métal composé que le docteur Heckler a entendu désigner et qu'il jugeait assez maniable ou facile à la fusion pour avoir pu se prêter à la production de la grande quantité de sujets dont il donne la description.

Oseas Schadeus et le docteur Behr se servent d'une autre dénomination. Ils disent: *in Möss* ou *Messing gegossen*, coulée ou fondue en laiton, sans tenir compte que cette composition, très en usage de leur temps, n'était pas connue en 1343, année qui, selon l'inscription qu'ils signalent eux-mêmes, a vu établir lesdites portes.

Le premier, ainsi que Heckler, signale que le métal formait un recouvrement, tandis que selon Behr les vantaux étaient en laiton massif.

Tous les trois d'ailleurs y voyaient une production faite par la fonte et le coulage, ce qui impliquait une assez forte épaisseur dont ils ne se sont pas rendu compte.

Quant à l'abbé Grandidier, il écrivait dans son cabinet sur le témoignage de manuscrits et de livres, ainsi que le font encore beaucoup d'écrivains de nos jours, sans voir les monuments, et même sans vérifier les inscriptions; son témoignage, dans le cas présent, ne doit être admis que sous toute réserve[1]; il a traduit la description du livre de Behr en mettant toutefois qu'elles étaient en airain; selon cet auteur nos portes auraient été semblables aux portes antiques et à celles que l'on faisait encore dans les premiers siècles du moyen âge et plus tard à la renaissance.

En résumé, ces diverses descriptions ne fournissent aucune donnée certaine sur la matière dont était fait le revêtement de nos portes; il était métallique, c'est le seul point sur lequel elles sont d'accord, et si on n'avait d'autres renseignements, elles permettraient de l'admettre semblable aux fragments.

Quant à la tradition persistant jusqu'à nos jours, que les anciennes portes étaient en bronze massif, elle ne peut avoir sa source que dans le témoignage de personnes qui ont vu et apprécié à la manière de Behr et Grandidier ou qui ont simplement redit ce que ceux-ci avaient publié dans leurs livres.

Au surplus il ne doit pas être attaché une trop grande importance au sens littéral de ces descriptions, ni même de la tradition, vu que tant que

---

1. Voir les articles de L. Schnéegans dans la *Revue d'Alsace*. Années 1850 et 1852.

l'ancienne décoration métallique se trouvait en place, elle figurait effectivement des portes en bronze massif, dont elles avaient l'aspect et dont en définitive elles n'étaient qu'une imitation.

L'épaisseur du métal n'a été mise en apparence et n'a été constatée que lors de leur déplorable destruction.

J'ai cité, d'après les récits de M. L. Schnéegans, le témoignage du serrurier qui avait assisté et coopéré au démontage du métal, mais qui malheureusement ne paraît pas avoir été questionné sur son épaisseur; toutefois il s'est rappelé que certaines parties étaient massives et finement ciselées (les deux têtes de lion et les deux poignées ou barres, sans doute) et qu'il y avait des plaques en cuivre rouge et d'autres en cuivre jaune ; il doit avoir dit encore qu'elles s'étaient trouvées si soigneusement attachées qu'il a fallu employer beaucoup de force pour les détacher à l'aide du ciseau et du marteau et que l'on en a brisé un grand nombre.

Tout cela est un peu vague, mais il en ressort cependant qu'il ne peut être question de plaques en bronze qui, à 5 millimètres d'épaisseur, n'eussent pas été brisées si facilement. Pourquoi d'ailleurs M. Sulzer se serait-il rappelé ou aurait-il signalé qu'il y avait des parties massives, s'il n'y en avait eu d'autres qui ne l'étaient pas?

Il est un autre témoignage d'un contemporain et spectateur de la destruction, auquel j'attache plus d'importance, non-seulement parce que je l'ai recueilli directement, sans aucun intermédiaire, mais surtout parce qu'il émane d'un homme dont les contemporains appréciaient hautement l'esprit judicieux et observateur et dont l'excellente mémoire n'avait jamais été en défaut.

Au lendemain de la séance où, en 1839, le Conseil municipal avait voté les 80,000 francs pour l'exécution de nouvelles portes en bronze pour le portail principal de la Cathédrale, le respectable M. Momy[1], alors un des doyens du barreau de Strasbourg et ancien adjoint au maire, critiquant hautement non le vote du Conseil, mais la dénomination de portes en bronze que portait la délibération : « On doit refaire, disait-il avec raison, ce qui « a été anciennement; or, ce n'étaient pas des portes en bronze qui ont été « détruites à la Révolution, il n'y en avait pas, c'était un revêtement, une « espèce de couverture en feuilles de cuivre, minces comme du papier « à lettre (*Postpapier*), que l'on a arraché des vantaux.... De portes en « bronze il n'y en avait pas..... »

---

1. M. Momy, né en 1767, avait donc 26 ans en 1793 et 72 ans en 1839.

A ce souvenir affirmatif, cette déclaration formelle se trouve en effet corroborée par la découverte faite plus tard de parcelles de métal sur les anciens vantaux mêmes et par la présence aux archives de l'Œuvre Notre-Dame d'un reçu constatant la livraison à l'Arsenal d'une certaine quantité de cuivre qui n'a pu provenir que de nos portes.

Il est ainsi conçu :

« Le citoyen Louis Klotz[1] a remis dans les magasins de l'Arsenal de la « ville de Strasbourg la quantité de cent trente-sept livres de cuivre dont « partie garnie en fer provenant de la cy-devant Cathédrale, dont décharge « à Strasbourg le 21 Frimaire l'an 2e de la République française une et « indivisible. Le garde d'artillerie — Jaquinot. »

Ce poids de 137 livres répond à peu près au poids qu'a dû avoir le revêtement en cuivre d'après les parcelles retrouvées et l'épaisseur indiquée par le mot si caractéristique de feu M. Momy: *comme du papier à lettre, wie Postpapier*. Il s'agit d'établir le fait.

C'est le 4 frimaire an II que les représentants Saint-Just et Lebas ont pris leur regrettable arrêté de faire enlever les statues qui garnissaient les nombreux pinacles, piédestaux, etc., de la Cathédrale, alors temple de la Raison.

L'ordre de commencer cette opération a été donné le 15[2] et il y fut donné suite le même jour dès midi.

Bien qu'il porte que les statues déposées seront placées dans l'atelier des tailleurs de pierre, dit *Steinhauerhütte*, et qu'il ne soit fait aucune mention des portes, on y a mis trop de zèle, et au lieu de déposer les statues avec soin, on abattit à coups de marteau celles placées à de grandes hauteurs et qui auraient demandé trop de temps pour être descendues entières.

Les portes furent comprises dans la même opération, et le métal qui en fut arraché put, dès le 21, soit six jours après l'ordre donné, être transporté à l'Arsenal.

D'un autre côté, comme il n'y avait alors à la Cathédrale aucune décoration en cuivre qui ait pu produire une pareille quantité de métal[3], relati-

1. L'appareilleur de l'atelier de la Cathédrale, un parent de mon grand-père, l'architecte d'alors.

2. Se trouve aux archives de l'Œuvre Notre-Dame.

3. Les monuments funèbres et autres qui ont pu être revêtus d'ornements ou de figures en cuivre ont, en partie, été enlevés en 1530 sur l'ordre du magistrat et en 1682 sur celui du prince de Fürstemberg.

vement cependant peu importante, il faut bien admettre que la quantité de 137 livres, constatée par le reçu, n'a pu provenir que des portes.

Quant à supposer qu'une partie plus importante ait été transportée à la Monnaie, aucun document ou mention ne l'autorise; la Monnaie n'a reçu qu'un ancien bouton doré placé plus anciennement au sommet de la flèche et qui se trouvait au magasin parmi les objets hors de service. Une quittance en a été donnée le 10 novembre 1791, soit deux ans plus tôt[1].

Une autre démonstration à invoquer est celle de la comparaison du poids constaté par le reçu de l'Arsenal avec celui qu'a dû avoir le métal d'après l'épaisseur des parcelles retrouvées (soit d'un cinquième de millimètre).

La pesanteur d'un mètre cube de cuivre laminé ou forgé étant de 8,250 kilogrammes, une feuille d'un cinquième de millimètre pèsera $^{8250}/_{5000} = 1^{k},650$, soit la cinq-millième partie dudit poids.

La surface des anciennes portes était, y compris un cinquième en sus pour le recouvrement des feuilles, de $30^{mc},964$; il s'ensuit que le poids du cuivre $= 30,964 \times 1,650$ . . . . . $51^{k},0906$

En y ajoutant pour les parties massives et les clous . . . . . 15 ,9717

on obtient pour poids total . . . . . $67^{k},0623$
répondant à 137 livres.

Si maintenant on fait le même calcul pour reconnaître quel eût été le poids total du cuivre détaché s'il eût été composé de plaques semblables à celles du fragment de Nancy, soit de l'épaisseur de 5 millimètres, la pesanteur du mètre cube de bronze pour statues et œuvres d'art étant 8,950 kilogrammes, on aura $^{8950}/_{200} = 44,500 \times 30,964$ . . . $1385^{k},6390$
et en ajoutant pour épaisseur des saillies . . . . . 290 ,9185

on obtient un poids total de . . . . . $1676^{k},5575$
répondant à 3,425 livres, soit donc un poids 25 fois plus fort que celui constaté par le reçu.

Un pareil écart est bien trop considérable pour pouvoir provenir soit d'une erreur, soit d'un détournement; la constatation d'un pareil poids eût d'ailleurs été faite avec plus d'importance et de formalités, vu qu'il se fût agi d'un don de plus de 5000 fr. au lieu des pauvres 200 francs représentés par les regrettables feuilles de l'année 1343.

Il faut donc bien admettre l'exactitude du poids constaté par le reçu de l'Arsenal et dès lors reconnaître que le cuivre arraché des portes était de simples et très-minces feuilles et non des plaques en fonte.

---

1. Se trouve aux archives de l'Œuvre Notre-Dame.

CONCLUSION.

Il résulte des descriptions extraites du manuscrit de Heckler, ainsi que des différents ouvrages imprimés et traitant spécialement de la Cathédrale, que parmi les sujets qui se trouvaient représentés sur les anciennes portes il ne pouvait y avoir aucune scène du genre de celle représentée sur la plaque de Nancy.

L'examen des sculptures en pierre ornant le portail et dont le relevé a été donné sommairement, ne permet pas davantage d'admettre qu'il ait pu y avoir dans leur voisinage, et notamment aux vantaux de la porte du milieu, des représentations de sujets pris en dehors de l'Ancien et du Nouveau Testament ou de l'histoire des saints.

D'un autre côté, la comparaison de la dimension des figures de la plaque en bronze avec celle des champs et cadres où devaient se trouver les sujets de l'ancien revêtement métallique des portes, ainsi qu'avec la grandeur des figures de la décoration générale en pierre du portail, fait reconnaître que les figures du bronze sont de moitié trop petites et n'ont pu faire partie de la décoration d'origine des vantaux; il a été signalé d'ailleurs que, comme style, le bas-relief, dont le sujet est emprunté au Lay d'Aristote, n'appartient pas aux sculptures de notre région.

Enfin il a été établi que des plaques en bronze de 5 millimètres d'épaisseur n'ont pu former le revêtement ancien; la petitesse des trous des clous apparents sur les vantaux s'y oppose, ainsi que la connaissance du poids constaté du cuivre enlevé et livré à l'Arsenal, en dehors des autres preuves plus ou moins importantes qui ont été produites.

En vue de toutes ces données et considérations, qui résultent de documents et faits reposant sur des pièces existantes et faciles à consulter et contrôler, on est autorisé à conclure que le fragment en bronze contenant en bas-relief la scène d'Aristote et de Phyllis, conservé dans le riche cabinet d'antiquités appartenant aujourd'hui à l'honorable fils de feu M. le conseiller Beaupré, ne provient pas de la décoration métallique primordiale, remontant à 1343, qui s'est trouvée jusqu'en 1792 sur les vantaux de la porte principale de la Cathédrale de Strasbourg, et dès lors que ce fragment ne peut ni ne doit servir de prototype pour l'exécution des sujets de sculptures à faire pour les nouvelles portes qui, selon le programme, doivent autant que possible se rattacher aux souvenirs des portes qui existaient.

C'est un fait dont non-seulement mes recherches et mes études m'ont mis en position de contester la réalité, mais dont l'importance, au point de vue des conséquences qui en pourraient être déduites, m'impose l'obligation de protester de toute la force de mes convictions.

Reconnaître à la plaque de Nancy sa provenance erronée, obligerait en effet à baser toute la restauration de nos portes sur la dimension des figures trop petites de la moitié et de faire des plaques coulées en bronze au lieu d'appliquer des feuilles de cuivre avec estampage; ce qui serait contraire au système du quatorzième siècle et à toutes les autres données qui ont été retrouvées et dont il a été fait mention.

Ces conclusions et principalement la non-admission de la plaque en question comme spécimen et type à prendre pour modèle de la décoration sculpturale des nouvelles portes, ont non-seulement été acceptées avec grande satisfaction par mes honorables collaborateurs à l'œuvre de nos portes, mais avec une sincère et complète conviction, qui a permis de reprendre nos travaux, forcément interrompus, avec l'espoir de n'avoir plus de temps d'arrêt à subir, mais surtout avec l'assurance de pouvoir les continuer dans la voie dans laquelle ils ont été commencés sans aucune appréhension qu'ils puissent être en contradiction avec une pièce typique dont on était, ne la connaissant pas, porté à s'exagérer la valeur et l'importance [1].

Toutefois si à l'égard de l'appréciation de cette pièce le but a été atteint, il ne reste pas moins à rechercher et à expliquer par quelle circonstance le fragment qui a fait l'objet de nos investigations a pu passer pour avoir appartenu à nos anciennes portes.

Deux faits incontestables ont, en effet, été mis au jour par nos recherches, savoir : 1° que la plaque en bronze a été acquise à Strasbourg au moment de l'arrachement de la décoration en cuivre de nos anciennes portes, et qu'elle a été remise à M. Beaupré comme en provenant; 2° que le sujet, indiqué par M. Sulzer, d'un bouc portant un homme en croupe peut se rapporter au sujet du bas-relief de la plaque.

Pour que ces faits, l'acquisition d'une part et l'appréciation du sujet d'autre part, émanant de deux personnes entièrement étrangères l'une à l'autre, aient pu se produire, on est forcément obligé d'admettre qu'au moment des dévastations faites à la Cathédrale en 1792, et peut-être quelques années auparavant, ladite plaque s'est réellement trouvée à nos portes.

---

1. L'exécution en sera terminée en 1876, et les nouveaux vantaux seront mis en place, selon toute probabilité, dans le courant de l'année suivante.

Or, cette présence de la plaque, toute hétérogène qu'elle a dû être, peut s'expliquer par de nombreux exemples de raccommodages que l'on pouvait autrefois constater à d'autres parties de la Cathédrale, comme à bien d'autres édifices anciens.

En effet, au siècle dernier et encore au commencement du nôtre, on était peu scrupuleux à l'endroit de certaines réparations ou raccommodages; les restaurations, telles que les pratique l'époque moderne, n'étaient pas alors d'usage; on se contentait de consolider et de fermer les brèches avec n'importe quels fragments, pourvu que les matériaux fussent de même nature; ainsi dans les vitraux peints une quantité considérable de fragments ou panneaux de verre des douzième et treizième siècles se sont trouvés mélangés aux verrières des quatorzième et quinzième siècles au point qu'en les retirant on a pu reconstituer les sujets primitifs dans leur entier, et en fait de sculptures, outre de nombreuses transpositions de statues, il y a eu bien des têtes, bras et jambes et autres détails qui ont mis des années à reprendre leur véritable place. Or il a pu en être de même de notre fragment; un accident ou un arrachement, fait soit par malveillance ou cupidité (car des déprédations ont certainement eu lieu, et la pose des volets extérieurs en donnerait au besoin la preuve), aura produit une brèche, que l'on aura trouvé très-convenable de boucher avec une plaque que l'on avait en magasin, et qui, à cette occasion, a reçu la façon triangulaire d'un demi-losange. Quant au sujet, on n'y a pas eu d'égard, mais on a sans doute été enchanté de n'avoir pas à mettre une plaque unie.

Resterait encore à expliquer la provenance de la plaque, qui se serait ainsi trouvée en magasin et est présumée avoir été si fortuitement réemployée; je n'ai rien pu retrouver à cet égard, si ce n'est que Schadeus signale qu'il y avait autrefois au chœur de grands candélabres et chandeliers avec des bases en pierre qui ont dû avoir des décors en bronze, puis encore que lors du débadigeonnage les murs et piliers montraient de nombreuses traces d'attache qui avaient dû maintenir des dalles commémoratives ou autres, sur lesquelles pouvaient également se trouver des décors en bronze; dans ce cas ces objets mobiliers auraient pu être envoyés de l'intérieur de la France ou d'autres pays, ce que les relations de famille ou d'amitié expliqueraient du reste.

Quant au fait que la même plaque ou fragment ait pu, pendant 80 ans, être attribuée à une origine erronée et la conserver si longtemps sans conteste ni même doute, il n'est pas déjà si extraordinaire; les musées et les plus riches collections contiennent maints objets de plus grande impor-

tance avec de fausses indications d'origine; d'ailleurs, ainsi qu'il a été dit, l'existence de notre fragment était inconnue[1]. Conservé dans une collection privée où sa provenance avait été tout naturellement admise et rehaussait sa valeur artistique, il n'avait donné lieu à aucune espèce d'investigation, et d'ailleurs dans quel but aurait-on dû en faire?

Il n'en eût pas été de même si le remarquable fragment avait été connu des archéologues de notre ville, et principalement de MM. Jung et Schnéegans; ces savants et zélés scrutateurs ne m'eussent pas laissé la tâche de démontrer la fausse attribution de son origine et d'établir que sa provenance ne pouvait être imputée à notre localité.

Quant à son origine véritable, il n'entre pas dans mon but et il n'est pas de ma compétence d'en faire la recherche; je laisse à des voix plus autorisées de la déterminer, mais non sans attacher le plus grand intérêt à ce qu'elle le soit et sans faire des vœux pour que le mystère en soit bientôt éclairci.

Ce vœu je ne saurais l'émettre sans remonter à la source à laquelle nous devons la connaissance du curieux et précieux fragment, et sans rendre un tribut public de reconnaissant hommage à la mémoire de l'honorable et distingué collectionneur qui, sur la foi de sa provenance de notre Cathédrale, l'a conservé comme relique et l'a fait parvenir jusqu'aux jours où son témoignage, quoique négatif à la vérité, a pu être invoqué et a contribué à une solution qui, d'aucune manière, ne saurait être taxée d'arbitraire et encore moins de prématurée.

Strasbourg, avril 1875.

G. Klotz.

---

1. Si M. de Guilhermy en avait eu connaissance, il en aurait certes fait mention dans l'article dont un extrait a été donné plus haut; il n'en eût pas méconnu la valeur ni, sans doute, son origine française, et eût signalé ce curieux bronze avec les exemples en pierre qu'il avait relevés.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IX.

PAGES

L. Spach. Emprunt fait à Strasbourg par les républiques de Berne et de Zurich, à l'occasion d'une guerre de Genève avec le duc de Savoie (1589-1590). 1
— Négociations de Strasbourg avec Zurich et Berne au sujet de la restitution d'un dépôt d'argent et de céréales (1687-1688) 21
V. Guerber. Coup d'œil sur l'Architecture religieuse régionnaire de France 43
— Ruines de l'abbaye de Stürzelbronn 67
A. Straub. Autels portatifs en Alsace. (Avec une planche photoglyptique.) 73
— Notes généalogiques sur une ancienne famille patricienne de Strasbourg. . . . 80
— La première pierre de l'ancienne église des Dominicains à Strasbourg. (Avec une planche photoglyptique.) 89
— L'église de Vieux-Thann et ses vitraux. (Avec une planche photographiée.). . . 98
D. Fischer. Notice historique sur le couvent de la congrégation de Notre-Dame de Saverne. 111
Gyss. Note sur quelques monuments funéraires à Obernai. 120
F. X. Kraus. Épitaphe d'un général strasbourgeois enterré à Pise. 126
(Fries.) Église des Dominicains, aujourd'hui Temple-Neuf et Bibliothèque. (Avec trois planches lithographiées.). 128
D. Fischer. Notice historique sur l'ancien couvent des récollets de Saverne. (Avec deux planches lithographiées) 135
C. Schmidt. Note sur un recueil d'inscriptions fait par Thomas Wolf, de Strasbourg, au commencement du seizième siècle 156
— Notice sur le couvent et l'église des dominicains de Strasbourg jusqu'au seizième siècle 161
— Note sur l'emplacement où était situé le couvent des dominicains. 222
E. Salomon. Notice sur l'ancien Temple-Neuf et l'ancien Gymnase de Strasbourg. (Avec des planches photoglyptiques) 225
A. Straub. Poteries acoustiques de l'ancienne église des dominicains (Temple-Neuf) de Strasbourg. (Avec une planche lithographiée). 231
G. Klotz. Recherches sur un bas-relief en bronze attribué aux anciennes portes de la Cathédrale, faites à l'occasion de l'établissement des nouveaux vantaux. (Avec deux planches photoglyptiques) 235

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

PAGES.

Séance du Comité du 19 juillet 1871 1
Séance du Comité du 18 octobre 1871 2
Séance du Comité du 6 avril 1872 4
Séance du Comité du 30 mai 1872 6
Séance générale du 6 mars 1873, à Strasbourg. 7
Séance du Comité du 11 mars 1873 21
Séance du Comité du 3 avril 1873 22
Séance du Comité du 1er mai 1873. 25
Séance du Comité du 5 juin 1873 25
Séance du Comité du 11 juillet 1873. 26
Séance du Comité du 7 août 1873 27
Séance du Comité du 13 octobre 1873. 28
Séance du Comité du 29 décembre 1873 29
Séance du Comité du 2 mars 1874. 31
Séance du Comité du 13 avril 1874 34
Séance du Comité du 11 mai 1874. 36
Séance du Comité du 8 juin 1874 38
Séance du Comité du 2 juillet 1874 39

MÉMOIRES.

L. Spach. Emprunt fait à Strasbourg par les républiques de Berne et de Zurich, à l'occasion d'une guerre de Genève avec le duc de Savoie (1589-1590). 1
— Négociations de Strasbourg avec Zurich et Berne au sujet de la restitution d'un dépôt d'argent et de céréales (1687-1688) 21
V. Guerber. Coup d'œil sur l'Architecture religieuse régionnaire de France 43
— Ruines de l'abbaye de Stürzelbronn 67
A. Straub. Autels portatifs en Alsace. (Avec une planche photoglyptique.) 73
— Notes généalogiques sur une ancienne famille patricienne de Strasbourg. . . . 80
— La première pierre de l'ancienne église des Dominicains à Strasbourg. (Avec une planche photoglyptique.) 89
— L'église de Vieux-Thann et ses vitraux. (Avec une planche photographiée.). . . 98
D. Fischer. Notice historique sur le couvent de la congrégation de Notre-Dame de Saverne. 111
Gyss. Note sur quelques monuments funéraires à Obernai. 120
F. X. Kraus. Épitaphe d'un général strasbourgeois enterré à Pise. 126
(Fries.) Église des Dominicains, aujourd'hui Temple-Neuf et Bibliothèque. (Avec trois planches lithographiées.). 128

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 1969